

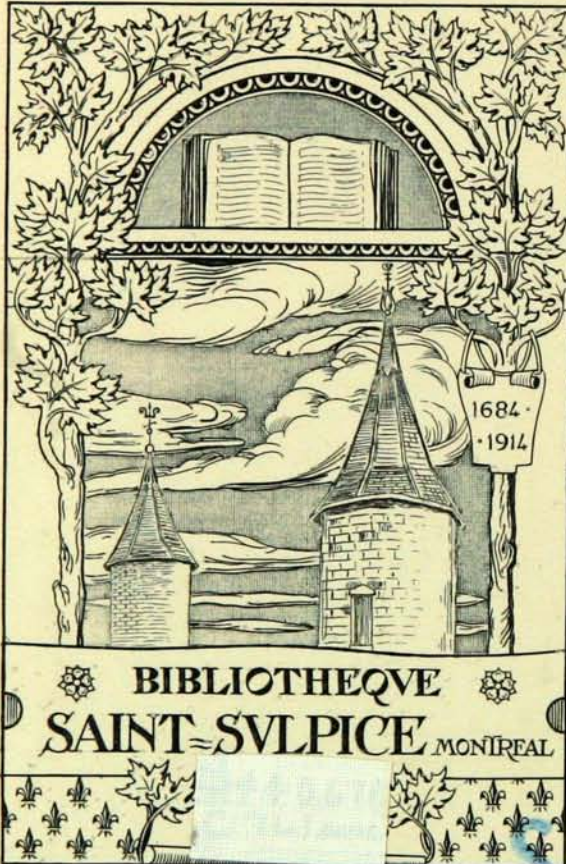


Bonhomme & Blanchet

Relieurs - Bookbinders

1035 AVE. McNICOLL AVE. 1035

Montreal



R

200

B.L.

DEUXIÈME CONGRÈS  
DE  
LA LANGUE FRANÇAISE  
AU  
CANADA

---

QUÉBEC  
27 juin - 1er juillet 1937

---

COMPTE RENDU




QUÉBEC  
Imprimerie de *L'Action Catholique*  
3, Boulevard Charest, 3

---

1938

Wien vous aime  
les voir, mais il faut que  
vous les Cassiers

A. W. 

Handwritten scribble or initials, possibly "C.C."

Handwritten letter "B"

Handwritten letter "F"

Faint, illegible handwritten text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

DEUXIÈME  
CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE  
AU CANADA

DEUXIÈME CONGRÈS

DE

LA LANGUE FRANÇAISE

AU

CANADA

---

QUÉBEC

27 juin - 1er juillet 1937

---

COMPTE RENDU

BIBLIOTHÈQUE  
SANT-SULPICE

QUÉBEC

Imprimerie de *L'Action Catholique*  
3, Boulevard Charest, 3

—  
1938

93575

DICTIONNAIRE CONGRÈS

LA FAUCONNERIE FRANÇAISE

CANADA

1937

LETTRE B

BOULEVARD  
BOUTIQUE

PC  
3601  
C6  
1937 JS

B. Q. R.  
NO. 1794

---

**PIÈCES LIMINAIRES**

---

# SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

---

DÉLIBÉRATION PRISE PAR LE BUREAU DE DIRECTION  
LE 2 MARS 1936

---

Le Bureau de direction de la Société du Parler Français au Canada, dans sa séance du 2 mars 1936, tenue sous la présidence de M. l'abbé Rosario Benoît, résolut d'organiser un deuxième Congrès de la Langue française au Canada. Au cours de cette séance, le Secrétaire Général communiqua aux membres du Bureau une lettre du Recteur de l'Université Laval, Mgr Camille Roy, recommandant la tenue d'un tel Congrès et insistant sur l'opportunité de commémorer, par ces nouvelles assises nationales, le vingt-cinquième anniversaire du Premier Congrès.

Le Bureau de direction accueillit avec faveur cette proposition, un projet qui, d'ailleurs, depuis quelque temps, à Québec et spécialement parmi les membres de la Société du Parler Français, hantait tous les esprits. Il fut donc décidé que la Société du Parler Français prendrait l'initiative de l'organisation du deuxième Congrès de la Langue française au Canada, comme elle l'avait fait pour le premier. Les mêmes motifs, accrus par de nouvelles et pressantes raisons d'agir, justifiaient cette seconde initiative.

La langue française reste chez nous gardienne de nos plus nécessaires traditions, l'expression naturelle et indispensable de notre vie ethnique. Il importe de la conserver avec soin, de la préserver des corruptions fatales, de l'enrichir d'éléments nouveaux, légitimes, que lui peuvent apporter notre particularisme canadien et notre culture.

D'autre part, des dangers nouveaux ou davantage multipliés mettent en péril, soit au Canada, soit aux États-Unis, l'intégrité ou même l'usage de notre langue. Il importe d'en prendre conscience et de les conjurer. Et les organisateurs du Congrès devront donc faire appel, comme pour le Congrès de 1912, non seulement aux Canadiens français et aux Acadiens des provinces du Canada, mais aussi aux Franco-Américains et aux Acadiens des États-Unis.

Mais c'est l'esprit français qui est chez nous particulièrement menacé par tant d'influences à lui extérieures qui l'enveloppent. Il faut conserver l'esprit si l'on veut garder la langue. Le deuxième Congrès sera, pour cela, très spécialement le Congrès de l'esprit français. Et l'on s'appliquera à y étudier les manifestations, la vigueur ou l'affaiblissement de l'esprit français dans les différents domaines de notre activité nationale.

Telles furent les considérations qui furent l'objet des délibérations du Bureau de direction de la Société du Parler Français, dans cette séance du 2 mars 1936.

On arrêta, en conséquence, que pour toutes ces raisons autant et plus encore que pour célébrer l'anniversaire vingt-cinquième du Premier Congrès de la Langue française tenu en 1912, le deuxième Congrès aurait lieu au mois de juin 1937, à Québec.

Un comité d'organisation fut tout de suite formé, composé des membres suivants de la Société du Parler Français au Canada : Mgr Camille Roy, président d'honneur du Bureau de direction ; M. l'abbé Rosario Benoit, président actuel de la Société ; l'honorable M. Adjutor Rivard, juge de la Cour d'Appel, qui fut le Secrétaire Général du premier Congrès ; MM. Antonio Langlais, secrétaire général de la Société, et René Dupuis.

Ce Comité reçut tout pouvoir de s'adjoindre d'autres membres qui l'aideraient dans sa tâche.

DEUXIÈME

CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE

AU CANADA

(QUÉBEC, 1937)

APPEL AU PUBLIC

---

*Conservons notre héritage français.*

Il y aura vingt-cinq ans l'an prochain que fut tenu à Québec, au mois de juin, le premier Congrès de la Langue française au Canada. Ceux qui ont assisté à ce congrès se souviennent de tout l'éclat qui lui fut donné. L'événement prit les proportions d'une convention nationale de tous les groupements de race française en Amérique.

Les plus hautes personnalités du pays honorèrent le congrès de leur présence, et l'Académie française elle-même voulut bien y déléguer un de ses membres les plus distingués, qui apporta aux congressistes le message de l'illustre Compagnie.

Vingt-cinq années déjà ont passé sur ces assises inoubliables du premier Congrès de la Langue française au Canada. N'est-il pas temps, à l'occasion de son jubilé d'argent, de faire suivre ce premier congrès d'un second, et de réaliser enfin le vœu que formulaient les congressistes de 1912 ?

La Société du Parler français au Canada, qui organisa le premier Congrès de la Langue française, a pensé qu'il lui appartenait de prendre encore l'initiative du deuxième et, dans une séance spéciale de son bureau de direction, le 2 mars 1936, elle a résolu de convoquer à Québec, pour une nouvelle rencontre, les mêmes groupements de

langue française du Canada et des États-Unis qui, en 1912, répondirent avec tant d'enthousiasme à son premier appel.

Ce deuxième Congrès commencera le dimanche soir, 27 juin 1937, pour se terminer le jeudi, 1er juillet.

Bien des raisons justifient ce projet d'un nouveau congrès des populations d'origine française en Amérique. N'y a-t-il pas lieu de faire encore une fois l'examen de nos positions respectives, de vérifier nos forces et nos faiblesses, de prendre le point de notre développement ethnique, de mesurer une fois encore notre volonté de survivre ?

Au soir du premier congrès, le 30 juin 1912, au moment où allait se disperser l'immense assemblée tenue au Manège militaire, des conclusions furent tirées, des promesses furent faites et des vœux solennellement formulés.

Qu'avons-nous fait, depuis vingt-cinq ans, de ces conclusions, de ces promesses, de tous ces vœux ?

Le Congrès avait voulu être un « geste de vie », disait ce soir-là son président. Ce geste de vie, l'avons-nous assez continué ? Et notre vie française, la vie qui doit surgir des énergies profondes de notre conscience nationale, s'est-elle assez affermie et assez accrue depuis vingt-cinq ans ? Ne souffre-t-elle pas d'amoin-drissements ou de blessures par où s'écoulent des forces précieuses ?

La langue que nous parlons, notre langue française, a-t-elle partout gardé, depuis vingt-cinq ans, au Canada et aux États-Unis, tous les droits qui lui étaient alors reconnus ? A-t-elle fait reconnaître, a-t-elle conquis des libertés qui lui étaient encore refusées ? La langue française est-elle partout enseignée, au foyer ou à l'école, avec tout le soin, toute la délicatesse et tout l'art qu'elle mérite ? La langue française rayonne-t-elle assez chez nous, et avec assez de qualités essentielles, par le journal, par le livre, par toutes les productions de l'esprit ? Sommes-nous assez jaloux de son intégrité et de ses progrès ? Sommes-nous assez fiers de sa primauté, et de tout le trésor de traditions anciennes qu'elle représente ?

Mais toutes ces questions en appellent une autre, qui les contient : avons-nous depuis vingt-cinq ans, dans tous les centres de langue française du Canada et des États-Unis, conservé assez l'esprit français lui-même, l'esprit qui est nôtre et qui doit rester comme le principe indestructible de toute notre vie nationale ? Avons-nous assez gardé cet esprit par lequel nous sommes nous-mêmes, c'est-à-dire distincts par nos qualités de race, et différents aussi, de tant

d'autres peuples qui ont apporté au Canada ou aux États-Unis leur sang et leur langue ?

Par esprit français au Canada ou en Amérique, nous entendons l'esprit français au sens premier, inaliénable, de ses qualités natives, au sens des valeurs morales et intellectuelles qu'il doit à son baptême, à sa formation, à sa culture traditionnelle, au sens de toute cette spiritualité qui lui est propre et qui le fait partout s'épanouir en œuvres de marque française. Nous l'entendons aussi au sens des vertus acquises tout le long des trois siècles de vie canadienne ou américaine, au sens des additions accidentelles, inévitables, précieuses, quand elles ajoutent à ses richesses spirituelles, que procurent à une âme nationale, des influences nouvelles de milieu géographique des conditions autres de vie économique, sociale, historique.

Or, cet esprit français, avec ses vertus natives et ses vertus canadiennes et américaines, l'avons-nous assez enrichi ? L'avons-nous assez préservé des altérations qui pourraient entamer sa force et détruire son originalité ? L'avons-nous assez préservé des influences du voisinage ou d'intérêt qui peuvent modifier le génie même de notre race ?

Cet esprit français qui est nôtre est-il assez fier de sa propre valeur, de son passé, de ses droits, de sa mission ? Est-ce que, par calcul, par paresse ou par lassitude, il ne se replie pas quelquefois dans une insouciance dangereuse où peuvent s'effondrer ses plus nobles ambitions, où se pourrait évanouir sa vocation elle-même ?

D'autre part, s'il y a lieu de nous féliciter de certains progrès faits depuis vingt-cinq ans, ou d'efforts heureux accomplis par les nôtres aux différents domaines de la vie privée ou publique, quelles ont été ces victoires intellectuelles, morales, sociales où triompha l'esprit de notre nationalité ?

Voilà des questions opportunes qui exigent un vaste examen de notre conscience nationale, et qui justifient les promoteurs du deuxième Congrès de la Langue française au Canada de faire porter principalement sur *l'esprit français* l'enquête qu'ils ont dessein de provoquer.

L'esprit français n'est-il pas, d'ailleurs, le gardien premier de la langue française ? Ce sera pour ne pas garder l'esprit que nous laisserons, sous l'influence d'autres idiomes, se corrompre la langue, la langue écrite et la langue parlée.

L'esprit français nous a fait retenir avec un soin jaloux nos lois civiles françaises. Qu'en faisons-nous, de cet esprit aujourd'hui,

dans notre droit, dans notre jurisprudence, et principalement dans notre législation scolaire ?

C'est l'esprit français qui est à l'origine de nos mœurs, de nos traditions. Que deviennent ces mœurs de qualité française, que devient cet esprit dans notre vie individuelle, familiale et sociale ?

L'esprit français au Canada, dans *notre langue*, dans *nos lois*, dans *nos mœurs* : voilà donc tout l'objet principal du prochain congrès. Nous y ajouterons avec l'intérêt le plus vif les observations que pourront rapporter, à ce triple point de vue de la vie et du rôle de l'esprit français, nos frères des États-Unis, ceux de l'Est, du Centre et de l'Ouest, ceux-là aussi qui nous sont restés si chers de la lointaine Louisiane.

C'est donc à tous nos compatriotes du Canada et des États-Unis, que, pour cette nouvelle et vaste enquête, nous faisons dès maintenant appel, et que nous adressons l'invitation officielle de participer avec empressement et de façon active au deuxième Congrès de la Langue française. C'est à tous nos frères de langue française, aux individus, aux associations et sociétés de toutes sortes qui les groupent dans des relations d'intérêt, d'apostolat et d'amitié, c'est à toutes les communautés et à tous les organismes de vie française en Amérique que nous envoyons ce premier message du Comité d'organisation du deuxième Congrès.

Et comme pour mieux marquer la continuité de l'œuvre du premier congrès dans ce second, qui va, après vingt-cinq ans, le prolonger encore, nous voulons reprendre ici les termes mêmes, ou presque, par lesquels se terminait l'invitation faite, en 1911, par le Comité organisateur du Congrès de 1912 :

**Canadiens français de la province de Québec**, restés en Nouvelle-France gardiens de la tradition, héritiers des souvenirs, dépositaires du patriotisme national ;

**Acadiens**, « peuple de douleur », que ni l'isolement ni la persécution n'ont pu abattre, et qui ont gardé, dans le malheur, leur foi et leur langue ;

**Canadiens français de l'Ontario**, conquérants pacifiques, qui ont su lutter avec vaillance pour leurs droits ;

**Canadiens français du Manitoba et de l'Ouest**, pionniers de la culture française, qui font largesse à des pays nouveaux du bienfait de leur idiome ;

**Franco-Américains des Etats-Unis**, d'origine canadienne ou acadienne, émigrés ou fils d'émigrés restés fidèles au parler des aïeux ;

**Tous** nous vous appelons à venir célébrer encore sur le rocher de Québec, au berceau de notre race, la fête du « doux parler qui nous conserve frères ».

Ensemble nous étudierons, dans le deuxième Congrès, les conditions, favorables ou périlleuses, dans lesquelles survit chez nous l'esprit français ; nous étudierons cet esprit lui-même, la mesure de ses vertus et de sa fidélité, pour le mieux assurer contre tant d'influences, qui le pourraient affaiblir ou changer.

Il est bon, il est nécessaire, que, de temps à autre, toute une race, toute une nation se retrouve au premier foyer de sa vie. Elle s'y réchauffe et s'y affermit dans la flamme de ses premiers enthousiasmes. « L'âme d'un peuple, pas plus que l'acier, ne se trempe à froid, disait en clôturant le Congrès de 1912, son président (Mgr Paul-Eugène Roy). Pour qu'elle ne se brise pas sur l'enclume où la martellent tant d'épreuves, il faut qu'elle soit plongée dans la flamme ardente. Alors le marteau qui la frappe, au lieu de la broyer, la durcit, et la forme dans le jaillissement des chaudes étincelles. »

La flamme ardente, ce sera, l'an prochain, à Québec, la ferveur de nos ralliements, de nos rencontres, de nos amitiés fraternelles. C'est dans cette flamme que nous pourrons tremper mieux encore l'âme de notre race. Et c'est dans l'échange lumineux de nos pensées et de nos ambitions que nous pourrons mieux comprendre nos devoirs et montrer mieux à tous le chemin du meilleur avenir.

Pour le Comité organisateur :

Le président,  
CAMILLE ROY, P. A.,  
*recteur de l'Université Laval.*

## LETTRE DE SON ÉMINENCE

**Au Clergé et aux Communautés religieuses du  
Diocèse de Québec**

A PROPOS DU

DEUXIÈME CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

La Société du Parler français au Canada organise pour l'été prochain un deuxième Congrès de la Langue française. Il sera en même temps l'écho jubilaire de celui de 1912.

Ceux de nos prêtres, de nos religieux ou religieuses qui étaient alors sortis des années de l'enfance savent combien ces manifestations furent brillantes, quelles émotions elles provoquèrent dans tous les cœurs français de notre pays et des États-Unis, quelle part y prirent l'Église et le clergé ; en particulier par la personne de Monseigneur Paul-Eugène Roy, alors Auxiliaire de l'Archevêque de Québec, et que nos plus éminents visiteurs venus de France qualifièrent d'incomparable Président. Son éloquence, en effet, forte et prenante, mais surtout son inaltérable amour de nos traditions, son génie organisateur, son dévouement toujours insoucieux des fatigues et de lui-même, tout cela relevé par son esprit de foi et son zèle des âmes à la hauteur d'un apostolat surnaturel, lui donnèrent en ces mémorables assises figure de l'un des chefs de la race française en Amérique, et imprimèrent à son influence religieuse et à son rayonnement patriotique une impulsion qui ne devait cesser de grandir.

Je ne puis me retenir de laisser paraître ici l'enthousiaste admiration que l'auguste prélat provoquait dès lors en mon âme de jeune prêtre perdu dans la foule.

Et c'est à ce sentiment et à ces souvenirs que j'obéis, à cet irrésistible attrait, en même temps qu'au devoir de ma charge, en invitant les prêtres ainsi que les religieux et religieuses des diverses communautés du diocèse à répondre à l'appel que vient de faire à tous la Société du Parler français, à l'effet de donner à la prochaine fête de notre douce langue autant d'éclat, autant de force de résistance et de conquête qu'à celle d'il y a vingt-cinq ans.

Nul d'entre nous, prêtres et religieux, ne saurait demeurer indifférent à l'idiome que nous avons appris des lèvres de nos mères, et qui nous a transmis de générations en générations l'âme de l'ancienne France, celle qui remonte aux plus beaux âges chrétiens, celle de saint Louis et de sainte Jeanne d'Arc, celle du grand siècle, celle qui enfanta sur les bords du Saint-Laurent et jusqu'au Pacifique notre Nouvelle-France.

Au seul point de vue de la nature, ce parler ancestral nous est plus précieux que toutes les richesses et tous les héritages.

Mais quand on se souvient de son rôle dans la propagation du christianisme jusqu'aux confins du monde ; que c'est en des syllabes françaises que la foi et la religion se sont imprimées en nos esprits et que la prière a d'abord fleuri sur nos lèvres ; et que, par un ensemble de circonstances historiques manifestement providentielles, si étroits ont été pour les nôtres les liens de la foi catholique et de la langue française, il n'y a plus de doute que nous devons nous laisser saisir par l'appel qui nous est adressé. Nous y découvrirons une occasion inéluctable d'exercer, en même temps que le patriotisme le plus élevé, un apostolat sacré aussi, et comme un devoir de notre fidélité sacerdotale et religieuse.

Certes, loin de nous de confondre les ordres et d'identifier des objets essentiellement distincts. Mais pour ne point tomber en cet excès, gardons-nous, à l'encontre, de séparer ce que le Seigneur en sa sagesse a uni si intimement en notre vie personnelle et dans nos institutions.

Ces nuances étaient, au demeurant, parfaitement mises en relief dans les paroles qu'adressait l'Archevêque de Québec, en 1912, au représentant du Saint-Siège, en l'assurant de la fidélité des nôtres au Souverain Pontife, fidélité toujours estimée comme la plus grande gloire de la race canadienne française.

« C'est au berceau même de notre vie historique, disait-il, que la langue française et la foi chrétienne ont contracté, à Québec, une indissoluble alliance ; et toutes deux se sont, ici, prêté, au cours des trois derniers siècles, un mutuel et nécessaire secours. »

A quoi répondait magnifiquement et avec éloquence le représentant du Pape, lorsqu'il expliquait ce qui l'avait déterminé à paraître en cette assemblée : « La langue française », voulait-il bien reconnaître, « est celle du plus grand nombre des apôtres de ces siècles derniers. Voilà une gloire que les chrétiens de toute autre langue doivent bien envier au doux parler de France ».

Le deuxième Congrès de la Langue française s'emploiera à son œuvre d'une façon plus profonde encore peut-être que le premier, en traitant cette fois non point seulement de la langue mais de l'esprit français, au sens de ses qualités natives et des valeurs morales et intellectuelles qui doivent en lui s'épanouir. Raison de plus pour nous de lui apporter notre loyal et généreux concours.

Le clergé et les communautés le feront en donnant leur adhésion formelle à ce Congrès, et en y ajoutant une convenable souscription. Ils provoqueront en outre des adhésions et des souscriptions autour d'eux. Ils favoriseront dans leurs milieux la préparation du Congrès et son influence subséquente. Volontiers, chacun selon ses moyens, mais surtout les éducateurs, prêtres, religieux et religieuses, s'associeront à l'étude des problèmes qu'il met à l'ordre du jour, et encourageront les comités régionaux et les organisations locales qui se formeront à la même fin. Tous nous nous souviendrons que le Congrès devra moins être une splendide manifestation à Québec qu'un grand courant d'enthousiasme et d'amour patriotique, capable de traverser toutes nos âmes en même temps que notre pays. Il devra être, comme le souhaitait Monseigneur Roy, pour le premier Congrès, un *geste de vie*. L'heure présente n'en a pas moins besoin que celle qui l'a précédée. Et — Dieu en soit béni ! — il ne manque pas de raisons de croire que notre race, surtout notre jeunesse, saura l'accomplir, ce *geste de vie*, et le rendre plus encore qu'autrefois fécond et sauveur.

† J.-M.-RODRIGUE CARD. VILLENEUVE, O. M. I.,  
*Archevêque de Québec.*

Québec, le 12 octobre 1936.

---

## COMITÉ D'HONNEUR

---

### PATRON

S. Ém. le Cardinal VILLENEUVE  
*Archevêque de Québec*  
*Chancelier de l'Université Laval*

---

### PRÉSIDENT D'HONNEUR

S. Ex. E.-L. PATENAUDE  
*Gouverneur de la Province de Québec*

---

### VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Le très hon. M. Ernest LAPOINTE  
*Ministre de la justice du Canada*

L'hon. M. Maurice DUPLESSIS  
*Premier ministre de la Province de Québec*

Son Honneur J.-Ernest GRÉGOIRE  
*Maire de Québec*

# MEMBRES DU BUREAU DU CONGRÈS

---

## PRÉSIDENT

Mgr Camille ROY  
*Recteur de l'Université Laval*  
*Président de la Société du Parler français au Canada*

## VICE-PRÉSIDENTS

M. le chanoine Cyrille GAGNON  
*Supérieur du Petit Séminaire de Québec*

M. le docteur Arthur VALLÉE  
*Professeur à l'Université Laval*

Me Louis-Philippe GEOFFRION  
*Secrétaire de l'Assemblée législative (Québec)*

## SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Me Antonio LANGLAIS  
*Professeur à l'Université Laval*  
*Secrétaire de la Société du Parler français au Canada*

## SECRÉTAIRES ADJOINTS

M. l'abbé Aimé LABRIE  
*Professeur à l'Université Laval*

M. le docteur Roméo BLANCHET  
*Professeur à l'Université Laval*

M. l'abbé Paul-Émile GOSSELIN  
*Professeur à l'Université Laval*

TRÉSORIER

M. l'abbé Maurice LALIBERTÉ  
*Professeur à l'Université Laval*

TRÉSORIER ADJOINT

M. l'abbé Oscar BERGERON  
*Procureur du Séminaire de Québec*

---

**PRÉSIDENTS DES COMITÉS**

FINANCES

M. Léon-T. DES RIVIÈRES  
*Directeur-gérant de la maison L.-G. Beaubien & Cie*

PROPAGANDE

M. l'abbé Aimé LABRIE

RÉCEPTION

L'hon. M. Albert SÉVIGNY  
*Juge en chef suppléant de la Cour supérieure  
de la Province de Québec*

FÊTES RELIGIEUSES

Mgr Eugène LAFLAMME, P. A.  
*Archiprêtre du Chapitre et curé de Notre-Dame de Québec*

# RÈGLEMENT DU CONGRÈS

---

## I.— OBJET DU CONGRÈS

ARTICLE 1.— Le deuxième Congrès de la Langue française au Canada se tiendra, suivant les dispositions prises par la Société du Parler français au Canada, à Québec, du dimanche 27 juin au jeudi 1er juillet 1937.

L'objet du congrès est l'examen des questions que soulèvent la défense, la culture et le développement de la langue et de l'esprit français au Canada.

## II.— PRÉPARATION DU CONGRÈS

### *Comité organisateur*

ARTICLE 2.— Le congrès est organisé, préparé, et convoqué par les soins d'un comité organisateur, que la Société du Parler français au Canada a établi le 8 mai 1936.

Le comité organisateur est formé de tous les officiers généraux, de tous les officiers des sous-comités et de tous les membres nommés par la Société du Parler français, à sa séance du 8 mai 1936.

### *Bureau*

ARTICLE 3.— Le bureau du comité organisateur est composé des officiers suivants : un président, quatre vice-présidents, un trésorier, un trésorier adjoint, un secrétaire général et deux secrétaires adjoints, et de chacun des présidents des sous-comités nommés par la Société du Parler français au Canada à sa séance du 8 mai 1936.

### *Réunions*

ARTICLE 4.— Le comité organisateur se réunit, au siège social de la Société du Parler français au Canada, à l'Université Laval, à Québec, chaque fois qu'il est convoqué par ordre du bureau.

### *Travail d'organisation*

ARTICLE 5.— Le comité organisateur, le bureau de ce comité et les sous-comités se partagent le travail d'organisation du congrès.

a) Le comité organisateur règle ce qui concerne l'organisation générale du congrès ; il statue sur le règlement et sur le programme des travaux, des séances et des fêtes, et forme les bureaux des différentes sections du congrès.

b) Le bureau reçoit les demandes d'inscription et arrête la liste des membres du congrès ; il constitue les comités particuliers qu'il juge utile d'établir, définit leurs attributions, dirige leurs travaux et reçoit leurs rapports ; il prend les mesures d'exécution utiles à la réalisation du programme et au fonctionnement du congrès, assigne à chacun sa part de travail, s'assure les concours et la collaboration utiles, décide de l'admission des rapports, études, mémoires et communiqués, arrête et ordonnance les dépenses et règle tout le détail de l'organisation. Dans l'exercice de ces pouvoirs, il représente le comité organisateur.

c) Les sous-comités, dont les officiers ont été nommés ainsi que ci-dessus mentionné, remplissent les missions que le bureau leur confie, et ils s'occupent de la propagande et de la publicité, des questions de finance, des moyens de transport et de logement, de l'ordonnance des fêtes, de la réception des congressistes, etc.

## III.— CONSTITUTION DU CONGRÈS

### *Composition*

ARTICLE 6.— Sont invités à participer au congrès et peuvent y être admis les Canadiens français, les Acadiens et les Franco-Américains, ainsi que les administrations, institutions, sociétés, associations et corporations canadiennes-françaises, acadiennes et franco-américaines qui déclarent y adhérer et paient la cotisation fixée.

Les adhésions doivent être agréées par le bureau.

### *Classes de membres*

ARTICLE 7.— Le bureau décerne le titre de membre protecteur aux personnes ou aux sociétés ou corporations qui, pour contribuer au succès du congrès, versent une cotisation de \$100. ou plus, et de

membre bienfaiteur aux personnes qui versent une cotisation de \$10. ou plus, et aux sociétés ou corporations qui versent une cotisation de \$25. ou plus.

Le bureau décerne le titre de membre donateur aux personnes qui paient une cotisation de \$5. et aux sociétés ou corporations qui paient une cotisation de \$10.

Le bureau décerne le titre de membre titulaire aux personnes qui paient une cotisation de \$2., et de membre adhérent aux personnes qui paient une cotisation de \$0.50.

Les administrations, institutions, sociétés, associations et corporations ne sont admises à s'inscrire que comme membres donateurs ou bienfaiteurs ; cette inscription donne à chacune d'elles le droit de recevoir un exemplaire du compte rendu et de se faire représenter au congrès par deux délégués, qui ont, en séance, les mêmes droits que les membres titulaires.

Les membres donateurs, bienfaiteurs et titulaires peuvent être choisis comme officiers du congrès et de ses sections, présenter des travaux et prendre part aux délibérations ; chacun d'eux recevra gratuitement un exemplaire du compte rendu des actes du congrès.

Les membres adhérents ont le droit d'assister aux séances du congrès et de ses sections. Toutefois, si par suite de l'affluence des membres, les locaux devenaient insuffisants, les membres adhérents ne pourraient avoir accès à toutes les séances.

#### *Adhérents étrangers*

ARTICLE 8.— Les personnes et les sociétés étrangères peuvent adhérer au congrès et avoir droit au compte rendu, en payant une somme de \$4. pour les individus, et de \$7. pour les associations.

#### *Auditeurs et zélateurs*

ARTICLE 9.— Le bureau du congrès peut admettre, aux conditions qu'il juge convenable d'imposer, des auditeurs aux séances du congrès.

Le bureau peut aussi décerner le titre de zélateur à toute personne qui contribue au succès du congrès.

#### *Cartes de membres*

ARTICLE 10.— Sur versement de la cotisation entre les mains du trésorier, chaque membre ou délégué reçoit une carte, valant quittance, et qui sert de billet d'entrée aux séances.

#### IV.— DIRECTION DU CONGRÈS

##### *Bureau*

ARTICLE 11.— Le bureau du comité organisateur constitue le bureau du congrès. Il dirige les travaux et les délibérations, et statue sur tout incident non prévu. Il peut modifier le programme et le règlement, à charge de faire connaître en temps utile les modifications aux membres du congrès.

Les bureaux des sections prennent, sous la direction du bureau du congrès, les mesures utiles à la réalisation de leurs programmes.

#### V.— ORDRE INTÉRIEUR

##### *Sections*

ARTICLE 12.— Le congrès comprend quatre sections :

- 1.— Une section de l'esprit français dans la langue ;
- 2.— Une section de l'esprit français dans les arts ;
- 3.— Une section de l'esprit français dans les lois ;
- 4.— Une section de l'esprit français dans les mœurs.

Chaque section s'occupe, sous la direction de son bureau et suivant l'ordre du jour réglé par lui, de l'étude des questions qui lui sont soumises par le programme. Elle formule les vœux qui découlent de ses délibérations.

Les secrétaires des sections sont chargés de faire les comptes rendus des séances, qu'ils doivent remettre au secrétaire général du congrès.

Les rapporteurs doivent faire rapport au congrès des délibérations et des travaux des sections, et présenter les propositions et les vœux qu'elles ont formulés. Leurs rapports doivent être soumis au secrétaire général du congrès, avec les manuscrits des travaux présentés et des discours prononcés dans les sections.

##### *Travaux et discussions*

ARTICLE 13.— Aucun travail ne peut être présenté, ni aucune proposition faite au congrès, soit dans les sections, soit en séance générale, si l'auteur n'en a pas communiqué au secrétaire général

le manuscrit, ou au moins un résumé et les conclusions, avant le premier avril 1937.

Toute discussion ne concernant pas l'objet des débats, tels qu'arrêtés par le programme, est interdite.

La durée de chaque discours, lecture ou communication, tant en séance générale que dans les sections, est limitée à quinze minutes, à moins que l'assemblée n'en décide autrement. Les rapporteurs ne sont pas soumis à cette règle.

#### *Vœux*

ARTICLE 14.— Les vœux formulés par les sections sont soumis à la ratification du congrès en assemblée générale.

Aucun vœu ne pourra être soumis à une section sans avoir été au préalable soumis au bureau de cette section.

### VI.— ACTES DU CONGRÈS

#### *Comptes rendus*

ARTICLE 15.— Afin d'assurer l'exactitude des comptes rendus, les membres qui auront présenté des travaux ou pris la parole, dans une séance de section ou dans une séance générale du congrès, devront remettre aux rapporteurs ou au secrétaire général, suivant le cas, dans les vingt-quatre heures suivantes, soit le manuscrit du mémoire dont ils auront donné lecture ou du discours qu'ils auront prononcé, soit un résumé écrit de leur communication.

Dans le cas où ces notes ne seraient pas ainsi fournies, le texte rédigé par les secrétaires en tiendra lieu, ou le titre seul du travail sera mentionné.

Le bureau du congrès, ou le comité qui sera chargé de la publication des comptes rendus, aura le droit de déterminer quels travaux, discours, communications ou mémoires y seront imprimés, et d'en fixer l'étendue.

#### *Réalisation des vœux*

ARTICLE 16.— Le congrès devra prendre les dispositions nécessaires pour assurer la continuation de son œuvre, la réalisation de ses vœux et la publication des comptes rendus.

# INDICATIONS GÉNÉRALES

---

## SECRETARIAT

Le Secrétariat (téléphone no 2-4622) tiendra ses bureaux ouverts pendant tout le Congrès, au parloir du Petit Séminaire de Québec (entrée près de la Basilique).

A partir du dimanche 27 juin, tous les Congressistes, qu'ils soient inscrits ou non, voudront bien se rendre au Secrétariat. C'est là qu'on fera les inscriptions nouvelles de même que la vérification des inscriptions anciennes.

Chaque congressiste recevra, avec sa carte de membre, une pochette contenant le programme, le ruban du Congrès, des cartes d'invitation, etc.

Le bouton du Congrès coûte 10 sous et la médaille-insigne, 75 sous. (Cette médaille est l'œuvre de M. Marius Plamondon, de l'École des Beaux-Arts de Québec).

On pourra aussi obtenir au Secrétariat tous les renseignements sur le logement, les moyens de transport, les expositions, les fêtes, les excursions, etc.

---

## CARTE DE MEMBRE

La carte de membre permet au Congressiste et aux membres de sa famille d'assister à toutes les séances. On est prié de la présenter à l'entrée des salles.

---

## LIEUX DE RÉUNION

a) Les séances générales du soir auront lieu au Colisée (Terrain de l'Exposition).

b) Les séances générales de jour seront tenues à la salle des promotions de l'Université Laval (rue de l'Université).

c) Les sections d'étude siégeront dans les salles suivantes :

La section de la langue parlée, au grand amphithéâtre de la Faculté de médecine (rue de l'Université) ;

La section de la langue écrite, au petit amphithéâtre de la Médecine (rue de l'Université) ;

La section des arts, au grand amphithéâtre (pavillon central de l'Université) ;

La section des lois, à la salle d'audience de la Cour criminelle, Palais de justice (rue St-Louis) ;

La section des mœurs (division A), à la salle des promotions de l'Université (rue de l'Université) ;

La section des mœurs (division B), à la salle des conférences publiques, pavillon de la Faculté de droit (rue Ste-Famille) ;

La section des Dames, au Palais Montcalm (rue St-Jean) ;

La section des Jeunes, au Palais Montcalm (rue St-Jean).

---

## INSTRUCTIONS AUX COMITÉS RÉGIONAUX

*Conservons notre héritage français.*

- 1.— Étudier nos problèmes de l'heure présente pour comprendre la nécessité d'un grand congrès national ;
- 2.— Former, dans toutes les paroisses du comté, des comités paroissiaux qui relèvent du comité régional ;
- 3.— Ces comités paroissiaux auront pour mission :
  - a) — d'intéresser tous les Canadiens français de la paroisse au Congrès et à l'étude des questions mises au programme du Congrès ;
  - b) — de revivifier le sens de la solidarité qui doit régner entre tous les Canadiens français ;
  - c) — d'éveiller, partout où il est endormi, de ressusciter, partout où il est mort, le sentiment de la fierté nationale ;
  - d) — de convaincre nos gens qu'ils doivent conserver notre héritage français pour perpétuer « le miracle canadien » en terre d'Amérique, et ne pas faillir à leur mission providentielle ;

- e) — de donner des soirées populaires au cours desquelles des conférenciers parleront de la grande et de la petite patrie, diront la nécessité de fortifier notre régime paroissial, de conserver et de défendre notre langue, notre foi, nos lois et nos mœurs ; et, afin de les agréments, l'on y chantera des chansons du folklore canadien ou de bonnes chansons françaises ;
  - f) — D'exiger pour ces soirées, si on le juge à propos, un droit d'entrée minimale, afin de former un fonds qui est peut-être nécessaire à l'organisation régionale, et qui permettra aux comités régionaux de contribuer aux dépenses du Congrès ;
  - g) — de confier aux associations de jeunes le soin d'étudier les sujets mis au programme du Congrès ;
  - h) — de mener, durant toute l'année scolaire, avec l'aide de nos revues pédagogiques, une campagne d'éducation patriotique dans les écoles, et de stimuler le travail des maîtres et des élèves en organisant des concours et en accordant des récompenses ;
  - i) — de rappeler aux éducateurs l'un de leurs devoirs qui est de donner aux enfants une formation vraiment patriotique, en leur racontant les traits de notre histoire qui suscitent l'émotion et l'enthousiasme, traits empruntés non seulement à la période héroïque, mais encore et surtout à la période moderne, qu'ont illustrée tant de luttes soutenues pour la conservation de notre langue, de notre foi et de nos mœurs ;
  - j) — d'exposer les dangers que les mariages mixtes font courir à notre langue et à notre foi ;
  - k) — de faire chanter aux enfants nos chansons canadiennes et les belles chansons françaises, afin de faire disparaître l'engouement pour la chanson étrangère et la musique appelée « jazz », déformatrices du goût, énervantes plus que quoi ce soit, et dissolvantes des mœurs ;
  - l) — de se soumettre au règlement du comité catholique de l'Instruction publique qui ordonne de faire chanter aux enfants, au moins une fois la semaine, l'hymne national, « *O Canada* ».
- 4.— Fonder une société d'histoire régionale, où il n'en existe pas encore ;
- 5.— Publier dans les journaux de la région des articles relatifs au Congrès ;

- 6.— Découvrir et faire connaître au secrétariat du Congrès, à Québec, les véritables talents artistiques de la région, pour que leurs compatriotes puissent les encourager ;
- 7.— Garder contact, par correspondance fréquente, avec les comités paroissiaux et suivre leur travail ;
- 8.— Obtenir des adhésions au Congrès et en faire remplir les formules. (Elles seront envoyées plus tard) ;
- 9.— Recevoir et suivre les directives du Comité des finances du Congrès concernant les souscriptions ;
- 10.— Distribuer le bouton du Congrès à tous les membres adhérents et à tous les enfants des écoles qui souscriront au Congrès une somme d'au moins cinq sous ;
- 11.— Faire les enquêtes requises par le Comité organisateur ;
- 12.— Se tenir en communication par correspondance avec le secrétariat du Comité organisateur à Québec.

---

*Conservons notre héritage français.*

## ENQUÊTES

Nous désirons savoir dans quelle mesure les centres de langue française de l'Amérique du Nord ont conservé l'esprit français. A cette fin, nous avons institué une série d'enquêtes que nous vous demandons de mener chez vous, autour de vous. Ainsi nous obtiendrons des renseignements sur chaque région. Il ne s'agit pas d'indiscrétions ni de critiques ; nous voulons seulement connaître la réalité.

En répondant à notre appel, vous atteindrez un double but : vous vous rendrez service à vous-même puisque vous développerez votre sens de l'observation ; vous contribuerez aussi à la survivance de l'esprit français en Amérique. Il n'en faut pas plus pour vous décider à donner un vrai coup d'épaulé.

Nos enquêtes ne comportent rien de compliqué, rien de très onéreux. Pour les bien faire, il suffit d'ouvrir les yeux, de prendre des notes et de remplir consciencieusement les formules de statistiques qui suivent.

Avant de remplir ces formules, vous voudrez bien recueillir vos observations dans un calepin et procéder de la façon suivante : vous prendrez une page de votre calepin pour chaque formule,

vous diviserez cette page en autant de colonnes qu'il y a de parties dans la formule, et vous noterez vos observations dans ces colonnes par de simples traits. Ainsi vous pourrez recenser des centaines de pièces en quelques heures.

Nous vous prions avec instance de remettre votre travail avant le 15 février 1937 au Secrétaire de votre comité paroissial.

Le Secrétaire du comité paroissial fera l'addition des chiffres qui lui auront été remis et préparera un rapport, qu'il adressera au Secrétaire du comité régional au plus tard le 1er mars 1937.

Le Secrétaire du comité régional additionnera à son tour et fera un rapport général, qu'il enverra au Secrétaire général, à Québec, au plus tard le 15 mars 1937.

Les Secrétaires des comités paroissiaux et régionaux emploieront pour faire leur rapport nos formules d'enquêtes. Ils auront soin d'indiquer le nombre de travaux qu'ils auront recensés et l'endroit précis où les observations auront été faites. S'ils constatent que deux ou plusieurs enquêtes ont été menées au même lieu et sur le même objet, ils verront à les ramener à une pour assurer l'exactitude de leur rapport.

---

D'abord bien indiquer le lieu où on a mené les enquêtes.

Ville..... : .....  
Rue..... : .....  
Paroisse..... : .....  
Village ou rang..... : .....

## I

*Enquête sur les affiches, les enseignes, les panneaux-réclames et les annonces.*

Total des pièces recensées..... : .....  
Pièces anglaises..... : .....  
  "  bilingues..... : .....  
  "  françaises..... : .....

## II

*Enquête sur les étiquettes commerciales.*

On peut mener cette enquête chez soi, chez les épiciers, les marchands, les pharmaciens, etc. Presque sans se déranger, on recensera des centaines d'étiquettes placées sur les conserves, les

fruits, les épices et les autres produits alimentaires, les liqueurs, les cosmétiques (produits de beauté), le tabac (cigares, cigarettes, etc.), les bonbons, les boîtes ou les tablettes de chocolat, etc.

Total des étiquettes recensées.....	:	.....
Étiquettes anglaises.....	:	.....
"    bilingues.....	:	.....
"    françaises.....	:	.....

### III

*Enquête sur les cadeaux reçus ou offerts.*

Total des cadeaux recensés.....	:	.....
Cadeaux de fabrication canadienne.....	:	.....
"    "    "    can.-française.....	:	.....
"    "    "    étrangère.....	:	.....

### IV

*Enquête sur les tableaux, les gravures, les images, les portraits, les bibelots, etc.*

On peut mener cette enquête chez soi, chez les parents et les amis. On se contentera de voir et d'enregistrer dans sa mémoire lorsqu'il y aura des inconvénients à faire usage du crayon.

Total des pièces recensées.....	:	.....
---------------------------------	---	-------

a) *Origine :*

Pièces canadiennes.....	:	.....
"    can.-françaises.....	:	.....
"    françaises.....	:	.....
"    étrangères.....	:	.....

b) *Valeur artistique :*

Oeuvres d'art.....	:	.....
"    ayant un caractère artistique.....	:	.....
"    sans caractère artistique.....	:	.....
"    chromos.....	:	.....

c) *Sujets :*

Sujets religieux.....	:	.....
"    profanes.....	:	.....

Portraits de famille .....	:	.....
“ d'étoiles de cinéma .....	:	.....
“ “ de sport .....	:	.....
“ de personnages canadiens .....	:	.....
“ “ “ étrangers .....	:	.....

V

*Enquête sur la musique.*

Total des pièces recensées .....	:	.....
----------------------------------	---	-------

a) *Disques :*

Disques canadiens-français .....	:	.....
“ français .....	:	.....
“ étrangers .....	:	.....

b) *Musique instrumentale et vocale :*

Morceaux européens .....	:	.....
“ américains .....	:	.....
“ canadiens .....	:	.....
Chansons françaises .....	:	.....
“ américaines .....	:	.....
“ can.-françaises .....	:	.....

VI

*Enquête sur les coutumes.*

Sur.....(donnez le nombre) foyers que vous connaissez, dites combien ont conservé les traditions suivantes :

La bénédiction paternelle .....	:	.....
La prière en famille .....	:	.....
La bénédiction de la table avant le repas ..	:	.....
La croix faite sur le pain avant de l'entamer	:	.....
Le signe de la croix avant le bain .....	:	.....
Le signe de la croix avant de commencer un travail .....	:	.....
La prière l'été à la croix du chemin .....	:	.....
La banque du Bon Dieu, dans laquelle autrefois on mettait une part des profits (la part du Bon Dieu) que l'on retirait d'une vente, d'un contrat, etc.....	:	.....

Dans votre paroisse y a-t-il un crieur public? (On entend par crieur public ce paroissien qui, à la porte de l'église, après la grand'messe du dimanche et des jours de fête, annonce tous les faits intéressant la paroisse) ..... : .....

Le crieur public vend-il des produits de la ferme pour les âmes du purgatoire?..... : .....

VII

*Enquête sur la lecture.*

Livres, journaux, revues et magazines que l'on trouve dans les salles d'attente, les fumoirs, les salles de lecture, les magasins des hôtels, des chemins de fer, des bateaux, etc.

Total des pièces recensées ..... : .....

Pièces de langue française ..... : .....

“ “ “ anglaise ..... : .....

**SIGNATURE DE L'ENQUÊTEUR :**

.....

—————

# PROGRAMME GÉNÉRAL

---

## DIMANCHE, 27 JUIN

### APRÈS-MIDI

- 2 h. Les différents groupes de jeunesse déposeront, au nom du Congrès, des couronnes aux principaux monuments historiques de la ville.
- 3 h. Inscription des Congressistes au parloir du Petit Séminaire.
- 3 h. Concert sur la Terrasse.

### SOIR

- 8 h. 15 Séance d'ouverture du Congrès au Colisée.
- 

## LUNDI, 28 JUIN

### JOURNÉE DES ENFANTS

#### MATIN

- 9 h. Messe pour les enfants.
- 9 h. Séances des sections.
- 9 h. 15 Visite de la Citadelle et des monuments historiques.
- 12 h. Dévoilement d'une plaque commémorative à l'Hôtel-Dieu de Québec.

#### APRÈS-MIDI

- 1 h. Déjeuner aux délégués et orateurs. (Sur invitation.)
- 2 h. Démonstration des enfants au Terrain de l'Exposition.
- 2 h. Visite au Jardin zoologique.
- 2 h. Tour de l'île d'Orléans en autocar.
- 2 h. 15 Excursion sur le fleuve.
- 3 h. Séances des sections.

#### SOIR

- 8 h. 15 Grande séance au Colisée.

MARDI, 29 JUIN

JOURNÉE DES DAMES

MATIN

- 9 h. Messe pour les dames.
- 9 h. Séances des sections.
- 9 h. 45 Visite de la Citadelle et des monuments historiques de la ville.
- 10 h. 30 Séance de section pour les dames.

APRÈS-MIDI

- 1 h. Déjeuner aux rapporteurs. (Sur invitation.)
- 1 h. Déjeuner des dames au Château Frontenac. (Salle des bals.)
- 2 h. Visite au Jardin zoologique.
- 2 h. Tour de l'île d'Orléans.
- 2 h. 15 Excursion sur le flueve.
- 2 h. 30 Séance publique à la salle des promotions de l'Université Laval.
- 3 h. Séance de section pour les dames.
- 3 h. Concert sur la Terrasse.
- 4 h. 30 Réception par S. Ex. le Gouverneur de la Province, à Spencerwood. (Sur invitation.)
- 5 h. Manifestation des Franco-Américains, au monument Champlain.

SOIR

- 8 h. 15 Grande séance au Colisée.

---

MERCREDI, 30 JUIN

JOURNÉE DES JEUNES

MATIN

- 9 h. Messe pour les jeunes.
- 9 h. Séances des sections.
- 9 h. 45 Visite de la Citadelle et des Monuments historiques de la ville.
- 10 h. Assemblée générale à la salle des promotions.
- 10 h. 30 Séance de section pour les jeunes.

APRÈS-MIDI

- 1 h. Déjeuner France-Amérique, au Château Frontenac. (Sur invitation.)  
1 h. Déjeuner des jeunes, à l'Hôtel Saint-Louis.  
2 h. Tour de l'île d'Orléans en autocar.  
2 h. 15 Excursion sur le fleuve.  
3 h. Assemblée générale à la salle des promotions.  
3 h. Séance de section pour les jeunes.  
3 h. Concert sur la Terrasse.

SOIR

- 8 h. Démonstration des jeunes au Terrain de l'Exposition.  
8 h. Grand banquet du Congrès au Château Frontenac.  
8 h. Concert à la Place Saint-Pierre

---

JEUDI, 1er JUILLET

MATIN

- 10 h. 30 Messe pontificale à Sainte-Anne-de-Beaupré.

APRÈS-MIDI

- 3 h. Concert sur la Terrasse.  
4 h. Séance publique à la salle des promotions.

SOIR

- 8 h. 15 Séance de clôture du Congrès, au Colisée.

---

VENDREDI, 2 JUILLET

- 3 h. Réception, au Petit-Cap, par les autorités du Séminaire de Québec.
-

# PROGRAMME DES SÉANCES PUBLIQUES

---

## SÉANCE D'OUVERTURE

DIMANCHE, 27 JUIN

à 8 heures 15 du soir

AU COLISÉE

---

Président : Mgr **Camille Roy**, P. A., V. G.,  
*Président du Congrès.*

1. *Discours du Président.*
2. *Hommage des Congressistes à Son Excellence le Gouverneur de la Province de Québec,*  
M. EUGÈNE JALBERT,  
Avocat à Woonsocket, E.-U.
3. *Réponse,*  
S. EX. E.-L. PATENAUDE,  
Gouverneur de la Province de Québec.
4. *Hommage à l'Église,*  
M. HENRI LEDOUX,  
Président de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique.
5. *Réponse,*  
S. EX. Mgr HERMANN BRUNAULT,  
évêque de Nicolet, doyen de l'Épiscopat canadien.
6. *Hommage à la France,*  
L'honorable M. ALBERT SÉVIGNY,  
Juge en chef suppléant de la Cour supérieure.

7. *Réponse,*  
S. Ex. RAYMOND BRUGÈRE,  
Ministre de France au Canada.
8. *Bienvenue aux Congressistes,*  
L'honorable M. FERNAND RINFRET,  
Secrétaire d'État du Canada.
9. *Bienvenue aux Congressistes,*  
L'honorable M. MAURICE DUPLESSIS,  
Premier Ministre de la Province de Québec.
10. *Salut à la ville de Québec,*  
L'honorable M. PAUL LEDUC,  
Ministre des Mines de l'Ontario.
11. *Bienvenue aux Congressistes,*  
Son Honneur J.-ERNEST GRÉGOIRE,  
Maire de Québec.

\* \* \*

### PROGRAMME MUSICAL

exécuté pendant la séance d'ouverture

Directeur : M. J.-ROBERT TALBOT

- I — *Marche solennelle* ..... PIERNÉ  
La Société symphonique de Québec
- II — *Chants canadiens* ..... BON VIEUX TEMPS  
Chœur et orchestre
- III — *Mosaïque* ..... VÉZINA  
La Société symphonique
- IV — *Chants canadiens* ..... BON VIEUX TEMPS  
Chœur et orchestre

**DEUXIEME SÉANCE PUBLIQUE**

LUNDI, 28 JUIN

à 8 heures 15 du soir

AU COLISÉE

---

Président : L'honorable M. **Adjutor Rivard**,  
*Juge à la Cour d'Appel,*  
*Secrétaire général du premier Congrès de la Langue française, en 1912*

1. *Allocution du Président.*

2. *Hommage à Son Éminence le Cardinal Villeneuve, O. M. I.,*  
*Archevêque de Québec,*

L'honorable M. LUCIEN DUBUC,  
Juge de la Cour de district, Alberta.

3. *La survivance de l'esprit français par celle des mœurs et des*  
*traditions,*

S. Ém. le Cardinal VILLENEUVE,  
Archevêque de Québec.

4. *Présentation du Délégué de l'Académie française,*

Sir THOMAS CHAPAIS,  
de la Société royale du Canada,  
Ministre de la Province de Québec.

5. *Le Délégué de l'Académie française,*

M. LOUIS BERTRAND,  
de l'Académie française.

6. *Le rôle de la culture française dans la vie canadienne,*

Mgr OLIVIER MAURALT, P. S. S., P. D.,  
Recteur de l'Université de Montréal.

\* \* \*

PROGRAMME MUSICAL

exécuté pendant la deuxième séance  
Directeur : M. J.-ROBERT TALBOT

- I — *Marche pontificale* ..... GUSTAVE GAGNON  
La Société symphonique
- II — *Chants canadiens* ..... BON VIEUX TEMPS  
Chœur et orchestre
- III — *La Brise* ..... VÉZINA  
La Société symphonique
- IV — *Chants canadiens* ..... BON VIEUX TEMPS  
Chœur et orchestre

---

TROISIEME SÉANCE PUBLIQUE

MARDI, 29 JUIN

à 2 heures 30 de l'après-midi

À LA SALLE DES PROMOTIONS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

---

Président : L'honorable M. A. Constantineau,  
*Juge de la Cour de comté de l'Ontario.*

1. *Allocution du Président.*
2. *La langue et l'esprit français dans le Manitoba et l'Ouest canadien,*  
S. Ex. Mgr ÉMILE YELLE, P. S. S.,  
Archevêque coadjuteur de Saint-Boniface.
3. *La coopération de nos compatriotes de langue anglaise à la survi-*  
*vance française,*  
M. le Colonel WILFRID BOVEY,  
de l'Université McGill.
4. *La langue et l'esprit français dans la Louisiane,*  
M. l'abbé JEAN-BAPTISTE LACHAPPELLE,  
curé de Léonville, Louisiane.

**QUATRIÈME SÉANCE PUBLIQUE**

MARDI, 29 JUIN

à 8 heures 15 du soir

AU COLISÉE

Président : L'honorable **M. P.-B. Mignault**,  
*Juge en retraite de la Cour suprême du Canada.*

1. *Allocution du Président.*
2. *Hommage des Congressistes à S. Ex. le Gouverneur Général du Canada,*  
L'honorable **M. ARTHUR-T. LEBLANC**,  
Juge de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick.
3. *Réponse de Son Excellence,*  
**Lord TWEEDSMUIR**,  
Gouverneur Général du Canada.
4. *La survivance de la langue française par celle de l'esprit français,*  
Le très Rév. **P. JOSEPH HÉBERT, O. M. I.**,  
Recteur de l'Université d'Ottawa.
5. *La survivance de l'esprit français dans nos lois,*  
L'honorable **M. FERDINAND ROY**,  
Juge en chef de la Cour de magistrats,  
Doyen de la Faculté de Droit de l'Université Laval
6. *L'histoire gardienne de traditions vivantes,*  
**M. l'abbé LIONEL GROULX**,  
Professeur à l'Université de Montréal.

\* \* \*

**PROGRAMME MUSICAL**

exécuté pendant la quatrième séance

Directeur : **M. J.-ROBERT TALBOT**

I — *Phèdre* ..... **MASSENET**  
La Société symphonique

II — <i>Chants canadiens</i> . . . . .	BON VIEUX TEMPS
Chœur et orchestre	
III — <i>Marche Hongroise</i> . . . . .	BERLIOZ
La Société symphonique	
IV — <i>Chants canadiens</i> . . . . .	BON VIEUX TEMPS
Chœur et orchestre	

---

**CINQUIEME SÉANCE PUBLIQUE**

JEUDI, 1er JUILLET

à 4 heures

À LA SALLE DES PROMOTIONS, DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

---

1. Doctorats d'honneur conférés par le Recteur de l'Université Laval.
  2. Remise de la médaille d'or du Congrès au Délégué de l'Académie Française.
- 

**SIXIEME SÉANCE PUBLIQUE**

JEUDI, 1er JUILLET

à 8 heures 15 du soir

AU COLISÉE

---

**SÉANCE DE CLOTURE DU CONGRÈS**

---

Président : Mgr **Camille Roy**, P. A., V. G.,  
*Président du Congrès*

1. *La survivance française en Acadie*,  
S. Ex. Mgr **ARTHUR MELANSON**,  
Archevêque de Moncton.

2. *La survivance de l'esprit français aux Etats-Unis*,  
M. ADOLPHE ROBERT,  
Président de l'Association Canado-Américaine.
3. *La langue et l'esprit français dans l'Ontario*,  
L'honorable M. GUSTAVE LACASSE,  
Membre du Sénat canadien.
4. *Discours de clôture*,  
Mgr CAMILLE ROY.

\* \* \*

### PROGRAMME MUSICAL

exécuté pendant la séance de clôture

Directeur : M. J.-ROBERT TALBOT

- I — *Mireille* . . . . . GOUNOD  
La Société symphonique
- II — *Chants canadiens* . . . . . BON VIEUX TEMPS  
Chœur et orchestre
- III — *Joyeuse Marche* . . . . . CHARBIER  
La Société symphonique
- IV — *Chants canadiens* . . . . . BON VIEUX TEMPS  
Chœur et orchestre

—————

# ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

---

## PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MERCREDI, 30 JUIN

à 10 heures du matin

À LA SALLE DES PROMOTIONS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

---

Président : Mgr **Camille Roy**, P. A., V. G.,  
*Président du Congrès.*

Réception des rapports et étude des vœux

---

## DEUXIEME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MERCREDI, 30 JUIN

à 3 heures de l'après-midi

À LA SALLE DES PROMOTIONS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

---

Président : Mgr **Camille Roy**, P. A., V. G.,  
*Président du Congrès.*

Réception des rapports et étude des vœux

RAPPORTEURS :

- a) *Section de la langue parlée,*  
M. l'abbé ÉTIENNE BLANCHARD.

- b) *Section de la langue écrite,*  
M. MAURICE HÉBERT.
  - c) *Section des arts,*  
M. J.-B. SOUCY.
  - d) *Section des lois,*  
M. LOUIS-PHILIPPE PIGEON.
  - e) *Section des mœurs et traditions (division A),*  
M. HENRI-G. RENAUD.
  - f) *Section des mœurs et traditions (division B),*  
Rév. P. P.-M. GAUDREAU, O. P.,
  - g) *Section des Dames,*  
Mlle ÉLISE ROCHELEAU.
  - h) *Section des Jeunes,*  
M. PAUL-HENRI GUIMONT.
-

# PROGRAMME DES SÉANCES DES SECTIONS D'ÉTUDE

## L'ESPRIT FRANÇAIS DANS SES DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS

### SECTION DE LA LANGUE PARLÉE

GRAND AMPHITHÉÂTRE DE LA MÉDECINE

Président : L'honorable M. **Cyrille-F. Delâge**

Secrétaire : M. l'abbé **Lucien Talbot**

Rapporteur : M. l'abbé **Étienne Blanchard**

**Le lundi, 28 juin, à 9 heures du matin**

1. *L'école primaire*, M. C.-J. MILLER, Québec.
2. *Le couvent*, Rév. Sœur LÉANDRE DE SÉVILLE, Bellevue, Québec.
3. *Le collègue*, M. l'abbé HENRI RAYMOND, Lévis.
4. *L'université*, M. CHRISTIAN LAPOINTE, Québec.
5. *La Société de géographie de Québec et son travail pour la conservation de l'esprit français au Canada*, L'honorable M. CYRILLE-F. DELAGE, Québec.
6. *Le parler des Madelinots*, M. PAUL HUBERT, Rimouski.

**Le lundi, 28 juin, à 3 heures de l'après-midi**

1. *Le parler populaire franco-américain*, M. EDWARD B. HAM, Université Yale.
2. *Le parler populaire en Haïti*<sup>(1)</sup>, M. DANTÈS BELLEGARDE, Haïti.

(1) Lu par M. Dominique Hyppolite, Haïti.

3. *Où en est la langue française dans le centre occidental des Etats-Unis, et ce que font les universités pour elle*, M. B.-J. DUBOIS, Notre-Dame, Indiana.

4. *Le Parler des « Essais » et le parler français au Canada*, Rév. Frère GEORGES, des Écoles Chrétiennes, Montréal.

5. *Fautes de diction*, M. le juge ADJUTOR RIVARD, Québec.

6. *Les programmes à la radio, (conférences, dialogues, scènes de la vie canadienne)*, M. HENRI LETONDAL, Montréal.

**Le mardi, 29 juin, à 9 heures du matin**

1. *Prédicateurs*, M. le chanoine A. HARBOUR, Montréal.

2. *Médecins*, M. le docteur LÉO PARIZEAU, Montréal.

3. *Ingénieurs, architectes et artistes*, M. LÉONCE DESGAGNÉS, Chicoutimi.

4. *Cultivateurs*, M. ALBERT RIOUX, sous-ministre de l'Agriculture, Québec.

5. *Electriciens*, M. RENÉ DUPUIS, i. c., Québec.

6. *Banquiers*, M. PAUL LAROCQUE, Montréal.

7. *Industriels et Marchands*, M. J.-H. MARCOTTE, Montréal.

**Le mercredi, 30 juin, à 9 heures du matin**

1. *Militaires*, Lieutenant-Colonel ERNEST LÉGARÉ, Québec.

2. *Politiques et politiciens*, M. DAMASE POTVIN, Québec.

3. *Navigateurs*, M. WILLIE MORIN, Québec.

4. *Annonceurs de la T. S. F. et téléphonistes*, M. VICTOR BARRETTE, Ottawa.

5. *L'Alliance française, en Haïti*, M. PHILIPPE CANTAVE, Haïti.

6. *Comment enseigner le français* <sup>(1)</sup>, M. P. DESSAGNES, Paris.

7. *Cheminots*, M. CLAUDE MELANÇON, Montréal.

8. *Bûcherons*, M. ZÉPHIRIN ROUSSEAU, Québec.

---

SECTION DE LA LANGUE ÉCRITE

PETIT AMPHITHÉÂTRE DE LA MÉDECINE

Président : M. **Aegidius Fauteux**

Secrétaire : M. **Henri Lallier**

Rapporteur : M. **Maurice Hébert**

---

(1) Lu par M. Philippe Cantave, Haïti.

**Le lundi, 28 juin, à 9 heures du matin**

1. *Critique littéraire et critique artistique*, M. MAURICE HÉBERT, Québec.
2. *L'histoire (depuis 1912)*, M. AEGIDIUS FAUTEUX, Montréal.
3. *Le théâtre (depuis 1912)*, M. LOUVIGNY DE MONTIGNY, Ottawa.
4. *La poésie régionaliste (depuis 1912)*, M. l'abbé L.-J. AUBIN, Chicoutimi.
5. *La poésie canadienne (depuis 1912)*, Mme JOSEPH DUGAL, Rivière-du-Loup.
6. *Insuffisance de nos bibliothèques publiques*, M. FÉLIX DESROCHERS, Ottawa.

**Le lundi, 28 juin, à 3 heures de l'après-midi**

1. *La conférence*, M. l'abbé PASCAL POTVIN, Sainte-Anne de la Pocatière.
2. *La revue*, Rév. P. M.-A. LAMARCHE, O. P., Montréal.
3. *La presse hebdomadaire*, M. ÉDOUARD FORTIN, Beauceville.
4. *Le journal (depuis 1912)*, M. GEORGES PELLETIER, Montréal.
5. *Le journal franco-américain (depuis 1912)*, M. JOSEPH LUSIER, Holyoke, Mass.
6. *La publicité*, M. l'abbé ÉTIENNE BLANCHARD, Montréal.
7. *Le livre français au Canada et le livre canadien en France*, M. L.-P. GAGNON, Ottawa.

**Le mardi, 29 juin, à 9 heures du matin**

1. *Anglicismes de forme*, M. l'abbé LORENZO CÔTÉ, Sudbury, Ontario.
2. *Fautes de grammaire*, M. JEAN-MARIE LAURENCE, Montréal.
3. *Le roman*, M. LÉO-PAUL DESROSIERS, Ottawa.
4. *Nos sociétés littéraires*, M. JEAN BRUCHÉSI, Québec.
5. *Nos richesses que nous n'exploitons pas*, M. l'abbé ALBERT TESSIER, Trois-Rivières.
6. *L'enseignement du français par les cours de vacances*, M. F.-A. JEANNERET, Université de Toronto.
7. *Rapport du Comité Catholique des amitiés françaises à l'étranger* <sup>(1)</sup>, M. E. BEAUPIN, Paris.
8. *La traduction* <sup>(2)</sup>, M. PIERRE DAVIAULT, Ottawa.

(1) Lu par M. Jean Bruchési, Québec.

(2) Lu par M. Albert Saint-Georges, Ottawa.

SECTION DES ARTS

GRAND AMPHITHÉÂTRE, PAVILLON CENTRAL DE L'UNIVERSITÉ

Président : M. J.-B. Soucy

Secrétaire : M. Adrien Dufresne

Rapporteur : M. Jean-Marie Gauvreau

**Le lundi, 28 juin, à 9 heures du matin**

1. *Architecture*, M. ÉMILE VENNE, Montréal.
2. *Musique*, M. le docteur E. LAPIERRE, Montréal.
3. *Chanson*, M. MARIUS BARBEAU, Ottawa.
4. *Art dramatique*, Mme LÉON MERCIER-GOUIN, Montréal.
5. *Les arts et la littérature chez les Franco-Américains*, M. ROSSAIRE DION-LEVESQUE, Nashua, N.-H.
6. *Influence de la peinture française sur la peinture canadienne*, M. JEAN CHAUVIN, Montréal.
7. *Caricature*, M. ALBÉRIC BOURGEOIS, Montréal.

**Le lundi, 28 juin, à 3 heures de l'après-midi**

1. *Sculpture*, M. HENRI HÉBERT, Montréal.
2. *Reliure*, M. PHILIPPE BEAUDOIN, Montréal.
3. *Paysagisme*, M. MARCEL PARISEAULT, Montréal.
4. *Urbanisme*, M. A. BEAUGRAND-CHAMPAGNE, Montréal.
5. *Décoration*, M. OMER PARENT, Québec.
6. *Enseigne*, M. ÉMILE VAILLANCOURT, Montréal.

**Le mardi, 29 juin, à 9 heures du matin**

1. *Etalage*, M. E. LEMIEUX, Montréal.
2. *Cuisine*, M. le docteur ARTHUR VALLÉE, Québec.
3. *Serrurerie*, M. J.-JOSEPH ALAIN, Trois-Rivières.
4. *Céramique*, M. PIERRE-A. NORMANDEAU, Montréal.
5. *Fabrication des instruments de musique*, M. CHARLES CHA-PAIS, Saint-Hyacinthe.

SECTION DES LOIS

PALAIS DE JUSTICE, SALLE D'AUDIENCE DE LA COUR CRIMINELLE

Présidents : M. le juge **Fabre-Surveyer**  
M. le juge **Henri Lacerte**  
M. le juge **P.-B. Mignault**

Secrétaire : Me **Jacques Dumoulin**

Rapporteur : Me **L.-Philippe Pigeon**

**Le lundi, 28 juin, à 9 heures du matin**

1. *L'esprit français dans la jurisprudence*, M. **RENÉ DEMOGUE**, Paris, France.

2. *Méthode d'interprétation de nos lois (stare decisis)*, M. le juge **P.-B. MIGNAULT**, Montréal.

3. *L'esprit français dans le droit commercial et maritime*, M. **ANTONIO PERREAULT**, Montréal.

4. *Nécessités législatives de l'heure présente*, M. **ÉDOUARD MASSON**, Montréal.

5. *L'esprit français dans le droit municipal*, M. **MAURICE TELLIER**, Joliette.

6. *Le français dans nos textes législatifs*, M. **L.-J. DE LA DURANTAYE**, Montréal.

**Le lundi, 28 juin, à 3 heures de l'après-midi**

1. *Le statut juridique du français dans le Manitoba*, M. le juge **HENRI LACERTE**, Saint-Boniface.

2. *Le statut juridique du français dans la Saskatchewan*, M. l'abbé **M. BEAUDOUX**, Prud'Homme.

3. *Le statut juridique du français dans l'Ontario*, M. le juge **G. PLOUFFE**, North Bay, Ontario.

4. *Le statut juridique du français dans les provinces Maritimes*, M. **BENOIT MICHAUD**, Campbellton.

5. *Le français dans la Nouvelle-Angleterre*, M. **E. D'AMOURS**, Manchester, N.-H.

6. *Le français dans la Louisiane*, M. ANDRÉ LAFARGUES, Nouvelle-Orléans.

7. *Le statut juridique du français dans l'Alberta*, M. le docteur L.-O. BEAUCHEMIN, Edmonton.

**Le mardi, 29 juin**, à 9 heures du matin

1. *Le français des pièces de procédure, des plaidoiries et des jugements*, M. le juge FABRE-SURVEYER, Montréal.

2. *Dualité de notre législation (empiètements, dangers, domaines respectifs du droit français et du droit anglais)*, M. le juge ADJUTOR RIVARD, Québec.

3. *Mœurs judiciaires et étiquette professionnelle*, M. MARÉCHAL NANTEL, Montréal.

4. *Notre Code civil, ses qualités, ses défauts, ses lacunes*, M. JULES-ARTHUR GAGNÉ, Québec.

5. *L'anglicisation de notre droit civil*, M. VICTOR MORIN, Montréal.

6. *Notre Code de procédure civile, ses qualités, ses défauts, ses lacunes*, M. ROSARIO GENEST, Montréal.

7. *Projet d'un conseil juridique de la législature ; sa constitution, son objet, son rôle*, M. MAXIMILIEN CARON, Montréal.

---

## SECTION DES MŒURS ET TRADITIONS

(Division A)

SALLE DES PROMOTIONS

---

Président : Rév. P. Henri Martin, O. P.

Secrétaire : M. Gérard Lépine

Rapporteur : M. Henri-G. Renaud

---

**Le lundi, 28 juin**, à 9 heures du matin

1. *La lecture et son influence sur la formation de l'esprit français*, Rév. P. LOUIS TACHÉ, C. S. E., Saint-Alexandre, Gatineau.

2. *La famille acadienne*, M. l'abbé FRANÇOIS BOURGEOIS, Dorchester, N.-B.

3. *La vie paroissiale*, Rév. P. HENRI MARTIN, O. P., Québec.

4. *La paroisse franco-américaine*, M. l'abbé J.-S. VERMETTE, Lynn, Mass.

5. *La vie sociale*, Mme FERDINAND ROY, Québec.

6. *La vie professionnelle*, Rév. P. J.-P. ARCHAMBAULT, S. J., Montréal.

7. *La vie professionnelle aux Etats-Unis*, M. ARTHUR-L. ENO, Lowell, Mass.

8. *La Société du Bon Parler français de Montréal*, M. JULES MASSÉ, Montréal.

**Le lundi, 28 juin, à 3 heures de l'après-midi**

1. *La vie politique*, M. LÉOPOLD RICHER, Ottawa.

2. *La vie commerciale et industrielle*, M. VICTOR BARBEAU, Montréal.

3. *La vie financière*, M. BEAUDRY LEMAN, Montréal.

4. *La vie sociale, commerciale et politique chez les Franco-Américains*, M. JOSAPHAT BENOIT, Woodssocket.

5. *La vie française dans New-York*, M. HENRI-G. RENAUD, New-York.

6. *La survivance de l'esprit français dans l'ancien pays des Illinois*, M. J.-M. CARRIÈRE, Illinois.

**Le mardi, 29 juin, à 9 heures du matin**

1. *L'immigration*, M. le chanoine PHILIPPE CASGRAIN, Québec.

2. *La fausse conception d'une publicité de langue anglaise pour attirer le tourisme étranger*, M. HORACE PHILIPPON, Québec.

3. *Le jaunisme*, M. l'abbé G. DIONNE, Rimouski.

4. *L'américanisme dans la villégiature*, M. L.-D. DURAND, Trois-Rivières.

5. *L'exode rural et l'encombrement urbain*, M. ESDRAS MINVILLE, Montréal.

6. *L'abus du crédit*, M. E. COUTURE, Rimouski.

7. *Coutumes Louisianaises*, M. ANDRÉ LAFARGUES, Nouvelle-Orléans.

SECTION DES MŒURS ET TRADITIONS

(Division B)

SALLE DES CONFÉRENCES PUBLIQUES, PAVILLON DE LA FACULTÉ  
DE DROIT

Président : M. le docteur **J.-M. Laframboise**  
Secrétaire : M. **Josaphat Benoit**  
Rapporteur : Rév. P. **Pie-M. Gaudreau**, O. P.

**Le lundi, 28 juin, à 9 heures du matin**

1. *Les idées délétères (socialisme et communisme)*, Rév. P. G. SAUVÉ, O. M. I., Ottawa.
2. *Les mariages mixtes*, M. l'abbé R. LIMOGES, Ottawa.
3. *La religieuse enseignante dans l'Ontario*, Rév. P. A. JOYAL, O. M. I., Ottawa.
4. *L'école primaire*, Rév. P. A. DE GRANDPRÉ, C. S. V., Montréal.
5. *L'enseignement primaire franco-américain*, Rév. P. LOUIS BACHAND, O. M. I., Lowell.
6. *L'enseignement secondaire, franco-américain*, Rév. P. L. MARTEL, A. A., Worcester.
7. *Le français dans l'enseignement américain*, M. ARSÈNE CROTEAU, Storrs.

**Le lundi, 28 juin, à 3 heures de l'après-midi**

1. *L'enseignement du français dans les écoles primaires publiques du Nouveau-Brunswick*, M. J.-ÉDOUARD DE GRACE, Campbellton.
2. *L'enseignement du français dans les écoles primaires de la Nouvelle-Ecosse*, M. J.-ÉDOUARD COMEAU, Truro, N.-E.
3. *L'enseignement du français dans les écoles primaires publiques de l'Île du Prince-Edouard*, M. le professeur HENRI BLANCHARD, Charlottetown.
4. *L'enseignement du français dans les écoles secondaires de garçons et de filles, collège et couvents*, Rév. P. OMER LE GRESLEY, eudiste, Pointe-de-l'Église, N.-E.

5. *L'école primaire supérieure de garçons*, Rév. Frère MICHEL, Québec.

6. *Le couvent*, Rév. Sœur SAINTE-MADELEINE-DES-ANGES, Montréal.

7. *L'école paroissiale : mission de la religieuse et du religieux dans la formation des petits Franco-Américains* <sup>(1)</sup>, Mgr J.-A. LALIBERTÉ, Central Falls.

8. *L'école technique*, M. AMÉDÉE BUTEAU, Hull.

**Le mardi, 29 juin**, à 3 heures de l'après-midi

1. *Le collège*, M. l'abbé MICHEL COUTURE, Sherbrooke.

2. *L'université*, M. l'abbé A. MAHEUX, Québec.

3. *Les sociétés mutuelles franco-américaines*, M. T. LEBEUF, Webster.

4. *L'action du clergé*, M. l'abbé P. PERRIER, Montréal.

---

## SÉANCES D'ÉTUDE POUR LES DAMES

PALAIS MONTCALM

---

Présidente : Mme **Charles Frémont**

Secrétaire : Mme **J.-L. Dugal**

Rapporteur : Mlle **Élise Rocheleau**

---

**Le mardi, 29 juin**, à 10 heures 30 du matin

1. *Influence de la femme pour la conservation de l'esprit français dans la vie sociale et politique*, Mme CHARLES FRÉMONT, Québec.

2. *L'école du foyer*, Mlle GEORGINA LEFAIVRE, Québec.

3. *La vie familiale*, Mme MICHELLE LE NORMAND, Ottawa.

4. *La vie familiale dans l'Ouest canadien*, Rév. P. H. ROUTHIER, O. M. I., Edmonton.

5. *La femme franco-américaine*, Mme LOUIS BIRON, Lowell.

---

(1) Lu par M. Eugène Jalbert, Central Falls.

**Le mardi, 29 juin, à 3 heures de l'après-midi**

1. *Mode*, Mlle RACHEL JULIEN, Montréal.
2. *Arts domestiques*, M. ALPHONSE DÉSILETS, Québec.
3. *Défaut d'observation* <sup>(1)</sup>, M. CLAUDE-HENRI GRIGNON, Sainte-Adèle.
4. *Correspondance*, Mlle MARGUERITE TASCHEREAU, Québec.
5. *La famille franco-américaine*, M. l'abbé ADRIEN VERRETTE, Manchester.
6. *L'institutrice à l'école primaire*, Mlle CÉCILE ROULEAU, Québec.

---

## SÉANCES D'ÉTUDE POUR LES JEUNES

PALAIS MONTCALM

---

Président : M. le chanoine **Cyrille Gagnon**  
Secrétaire : Mlle **Jeanne Lapointe**  
Rapporteur : M. **Paul-Henri Guimont**

---

**Le mercredi, 30 juin, à 10 heures 30 du matin**

1. *La jeune fille et l'esprit français*, Mlle MARIE-PAULE BÉDARD, Québec.
2. *Les œuvres de jeunesse masculine*, M. le docteur L.-P. ROY, Québec.
3. *Les œuvres de jeunesse féminine*, Mlle JEANNE JOBIN, Québec.
4. *Les petits Franco-Américains à l'école* <sup>(2)</sup>, RR. PP. W. DUFALT et A. DESAUTELS, A. A., Worcester.
5. *Les bibliothèques publiques au Canada français*, M. GEORGES-HENRI DAGNEAU, Québec.
6. *Le magazine et le journal de langue anglaise*, M. le docteur J. DORION, Québec.

---

(1) Lu par Mlle Élise Rocheleau.

(2) Lu par M. A. Desautels.

7. *L'éducation nationale et la jeunesse*, M. l'abbé P.-E. GOSSELIN, Québec.

**Le mercredi, 30 juin**, à 3 heures de l'après-midi

1. *Pauvreté et imprécision du vocabulaire*, M. LÉON LORRAIN, Montréal.

2. *Le cinéma*, M. ALBERT JANIN, Montréal.

3. *L'abus du sport*, Capitaine R. LAFOND, Montréal.

4. *Les œuvres de jeunesse franco-américaine*, Rév. Frère WILFRID, Central Falls.

5. *Le rôle des Chambres de Commerce des jeunes dans la vie canadienne-française*, M. MARCEL FARIBAUT, Montréal.

# PROGRAMMES SPÉCIAUX

## PROGRAMME DE LA JOURNÉE DES ENFANTS

LUNDI, 28 JUIN

**Le matin**, au Parc Victoria.

9 h. 30 Messe basse en plein air.

Célébrant : S. Ex. Mgr **P.-A. Chiasson**,  
évêque de Chatam.

Prédicateur : Rév. Père **Émile Legault**, C. S. C.,  
professeur au Collège Saint-Laurent.

10 h. 30 Démonstration par les Cadets de l'Alberta.

**L'après-midi**, à 2 heures, au Terrain de l'Exposition.

### DÉMONSTRATION PAR LES ENFANTS DE QUÉBEC

1. *O Canada . . . Salut au drapeau*, élèves du Bon-Pasteur.
2. *O Canada, mon pays mes amours*, élèves des Frères des Écoles Chrétiennes.
3. *Sur le grand mât d'une corvette*, élèves des Frères du Sacré-Cœur.
4. *A la claire fontaine*, élèves des Dames de la Congrégation Notre-Dame.  
Premier tableau — *Relations et Histoire*, élèves du Collège des Pères Jésuites.
5. *Jadis la France sur nos bords*, élèves des Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie.
6. *Le baiser de la langue française*, élèves des Sœurs de la Charité de Saint-Louis.
7. *A Saint-Malo, beau port de mer*, élèves des Sœurs de la Charité.
8. *Isabeau s'y promène*, élèves des Frères Maristes.  
Deuxième tableau — *Littérature : poésie et prose*, élèves du Petit Séminaire de Québec.

9. *Marianne s'en va t'au moulin*, élèves des Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier.
10. *Alouette*, élèves du Couvent de Saint-François d'Assise.
11. *En roulant ma boule*, élèves des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours.
12. *Il était un petit navire*, élèves des Frères Saint-Vincent de Paul.  
*Troisième tableau — Contes et légendes*, élèves de l'Académie Commerciale.
13. *Le laboureur*, élèves des Frères de l'Instruction Chrétienne.
14. *Ma Normandie*, chant.
15. *O Carillon*, fanfare.
16. *Apothéose*, collaboration de Mme A. Duquet.

\* \* \*

Une chorale de 1200 voix, formée de toutes les chorales de jeunes filles des couvents, chante les couplets.

Les refrains sont chantés par toute l'assistance.

La fanfare du « Royal 22ème Régiment » fait l'accompagnement.

---

## PROGRAMME DE LA JOURNÉE DES DAMES

---

MARDI, 29 JUIN

9 h. Messe à la Basilique.

Célébrant : S. Ex. Mgr **Eugène Limoges**,  
évêque de Mont-Laurier.

Prédicateur : S. Ex. Mgr **Georges Courchesne**,  
évêque de Rimouski.

10 h. 30 Séance d'étude, au Palais Montcalm.

1 h. Déjeuner au Château Frontenac.

3 h. Séance d'étude, au Palais Montcalm.

**PROGRAMME DE LA JOURNÉE DES JEUNES**

MERCREDI, 30 JUIN

9 h. Messe basse en l'église de Saint-Roch.

Célébrant : S. Ex. Mgr **F.-X. Ross**,  
évêque de Gaspé.

Prédicateur : S. Ex. Mgr **Anastase Forget**,  
évêque de Saint-Jean, Québec.

10 h. 30 Séance d'étude, au Palais Montcalm.

1 h. Déjeuner à l'Hôtel Saint-Louis.

3 h. Séance d'étude, au Palais Montcalm.

8 h. Grand ralliement des jeunes sur les Terrains de l'Exposition.

*Président* : M. Georges-Henri DAGNEAU, président régional de l'A. C. J. C. de Québec.

Allocutions et chants :

Mlle Thérèse MORISSET, présidente régionale de l'A. C. J. C. F. de Québec.

Chants canadiens par la J. O. C.

Discours du délégué de l'Ontario, M. J. TREMBLAY.

« Debout Jeunesse » par la J. I. C.

Discours du délégué de l'Acadie, M. LEBLANC.

Discours du délégué de l'Ouest, M. Émile COUTURE.

Manifestation de la J. C. P.

Discours du délégué franco-américain, M. A. MAYBAY.

Discours du président général de l'A. C. J. C., M. J.-P. VERSCHELDEN, de Montréal.

Manifestation des scouts canadiens.

Discours du président d'honneur, S. Ex. Mgr Charles LAMARCHE, évêque de Chicoutimi.

O Canada.

# MANIFESTATIONS, RÉCEPTIONS, CONCERTS, ETC.

---

## DÉMONSTRATION DE LA JEUNESSE AUX MONUMENTS DE QUÉBEC

(Dépôts de couronnes aux monuments)

DIMANCHE, 27 JUIN

Rassemblement, à 2 h. 30, au monument Laval

### Orateurs

*Au monument Laval* : M. l'abbé G.-M. DÉCHÊNE, aumônier diocésain de l'A. C. J. C.

*Au monument Champlain* : M. WHEELER DUPONT, avocat.

*Au monument Wolfe et Montcalm* : M. RAYMOND LESAGE, étudiant en droit.

*Au monument Garneau* : M. NEUVILLE BAZIN, élève de l'École Montcalm.

*A la Croix du Sacrifice* : M. ANDRÉ DUVAL, élève du Petit Séminaire de Québec.

*Au monument des Braves* : M. GASTON CHARTRÉ, secrétaire diocésain de l'A. C. J. C.

*Au monument Jacques-Cartier* : M. AMÉDÉE DAIGLE, président diocésain de la J. O. C.

---

## MANIFESTATION À L'HÔTEL-DIEU

LUNDI, 28 JUIN

A MIDI

Dévoilement d'une plaque commémorative à l'Hôtel-Dieu de Québec. Cette plaque est offerte par la Commission des Sites et Monuments historiques du Canada, à l'occasion du troisième centenaire de la fondation de l'Hôtel-Dieu. On sait que c'est la Duchesse d'Aiguillon, nièce du Cardinal de Richelieu, qui fonda l'Hôtel-Dieu, le 16 août 1637.

## MANIFESTATION DES FRANCO-AMÉRICAINS

—  
AU MONUMENT CHAMPLAIN

MARDI, 29 JUIN

à 5 heures

—  
COMITÉ

Les présidents des Comités régionaux de la Nouvelle-Angleterre.

1. *O Canada (chant).*
2. *Présentation,*  
L'honorable M. DEVEY-G. ARCHAMBAULT,  
Lowell, Massachusetts.
3. *Les Amitiés françaises en Amérique,*  
M. RODOLPHE PÉPIN,  
Lowell, Massachusetts.
4. *Hommage des Franco-Américains à Champlain,*  
M. ANTONIO PRINCE,  
Woonsocket, Rhode-Island.
5. *Québec, source d'inspiration,*  
M. WILFRID BEAULIEU,  
Worcester, Massachusetts.
6. *Lendemain de Congrès,*  
Me FERNAND DESPINS,  
Lewiston, Maine.
7. *Offrande de fleurs.*
8. *Star Spangled Banner (chant).*

**MESSE SOLENNELLE A LA BASILIQUE DE  
SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ**

—  
JEUDI, 1er JUILLET

à 10 heures 30

—  
Célébrant : S. Ex. Mgr **Joseph Guy**, O. M. I.,  
évêque nommé de Gravelbourg.

Prédicateur : S. Ex. Mgr **Joseph Le Gouaze**,  
archevêque de Port-au-Prince, Haïti.

Départ de la gare du chemin de fer de Montmorency, rue  
Saint-Paul, à 9 heures.

Arrivée à Sainte-Anne-de-Beaupré, à 10 heures.

Messe à 10 heures 30.

Départ de Sainte-Anne-de-Beaupré, à midi.

Arrivée à Québec, à 1 heure.

Prix : 60 sous (billet d'adulte).

30 sous (billet d'enfant).

—  
**RÉCEPTIONS AUX PETITS FRANCO-AMÉRICAINS**

—  
MARDI, 29 JUIN

- 11 h. *Réception au Palais cardinalice,*  
par Son Éminence le Cardinal VILLENEUVE.
- Midi *Réception à l'Hôtel de ville,*  
par Son Honneur le Maire J.-ERNEST GRÉGOIRE.
- 1 h. *Déjeuner au Château Frontenac,*  
invitation du Premier Ministre, l'hon. M. MAURICE  
DUPLESSIS.

Des élèves ont été choisis dans les principaux centres de la Nouvelle-Angleterre pour représenter la jeunesse franco-américaine au Congrès.

Le R. F. WILFRID, des RR. FF. du Sacré-Cœur, directeur de l'Académie du Sacré-Cœur de Central Falls, est le directeur de cette délégation.

---

## RÉCEPTION AU PETIT-CAP

(sur invitation)

---

VENDREDI, 2 JUILLET

Départ de Québec à 2 heures, à la gare du chemin de fer de Montmorency.

Départ de Saint-Joachim, à 6 heures 30.

Arrivée à Québec vers 8 heures.

Les invités du Séminaire de Québec sont priés de transmettre leur acceptation au Secrétariat avant le jeudi, 1er juillet.

---

## CONCERTS EN PLEIN AIR

SUR LA TERRASSE

**Dimanche, le 27 juin**, à 3 heures.

La fanfare des Cadets de Saint-Jean-Baptiste.

**Mardi, mercredi et jeudi, les 29, 30 juin et 1er juillet**, de 3 à 5 h.

La fanfare du « Royal 22ème Régiment ».

A LA PLACE SAINT-PIERRE

**Mercredi, le 30 juin**, à 8 heures du soir.

La fanfare des Cadets de Saint-Jean-Baptiste.

## **BANQUET DU CONGRÈS**

MERCREDI, 30 JUIN

à 8 heures

AU CHÂTEAU FRONTENAC

Tous les Congressistes (les hommes) seront admis à ce grand banquet. Ils devront retenir leur place, au Secrétariat, aussitôt que possible. Le prix du billet est de \$3. L'habit n'est pas de rigueur.

---

## **DÉJEUNER DES JEUNES**

MERCREDI, 30 JUIN

à 1 heure

A L'HÔTEL SAINT-LOUIS

Les officiers des groupements de jeunes qui désireront prendre part à ce déjeuner devront se hâter d'acheter leurs cartes, car le nombre des convives est limité à 300. Les cartes seront en vente au Secrétariat, au prix de 50 sous.

---

## **DÉJEUNER DES DAMES**

MARDI, 29 JUIN

à 1 heure

AU CHÂTEAU FRONTENAC

Les cartes pour ce déjeuner seront en vente au Secrétariat du Congrès. Prix : \$2.

## EXPOSITIONS ET MUSÉES

---

### Exposition du Livre français du 26 juin au 2 juillet

DANS LA ROTONDE DU CHÂTEAU FRONTENAC À QUÉBEC

#### *Noms des exposants :*

- J.-P. Garneau, Québec.
  - La Procure des Frères des Écoles Chrétiennes, Québec.
  - L'Action Catholique, Québec.
  - L'Action Paroissiale, Montréal.
  - La Librairie Beauchemin, Montréal.
  - Granger et Frères, Montréal.
  - L'Action Canadienne-Française, Montréal.
- 

### Expositions

*A l'Académie Commerciale, avenue Chauveau :* Exposition de travaux scolaires. Concours du Congrès.

*A l'École des Beaux-Arts, rue Saint-Joachim :* Exposition des travaux des élèves. On y verra aussi exposés les dessins de La Palme, caricaturiste.

*Dans la rotonde du Château Frontenac :* Exposition du Livre français.

---

### Musées d'art et d'histoire

*A l'Hôtel-Dieu de Québec, côte du Palais :* Ouverture du musée historique de l'Hôtel-Dieu. Ce musée sera accessible au public pendant tout le Congrès. On y verra exposés les documents et manuscrits de cette institution et les tableaux, objets d'arts, livres et meubles anciens, qui constituent une collection importante.

*Chez les Dames Ursulines, rue du Parloir :* Exposition de souvenirs du monastère, de documents et d'œuvres d'art.

Musée de peinture de l'Université Laval (pavillon central).

Musée provincial (entrée gratuite), Parc des Champs de bataille.

## VISITES ET EXCURSIONS

---

### Visite à la Citadelle

Tous les matins, à 9 heures 45, les membres du Congrès pourront visiter gratuitement la Citadelle.

Les Congressistes voudront bien ne pas suivre le chemin des visiteurs et se rendre à la porte principale de la Citadelle, où un officier les recevra.

Ils devront arriver à la Citadelle avant 10 heures, heure de la relève de la garde.

---

### Visite des endroits historiques de la ville, en autocar (avec guide)

Les 27, 28, 29 et 30 juin.— Départs du Château Frontenac à 10 h., 11 h., 2 h., 3 h., 4 h., et 5 h. (randonnée d'une heure et demie).  
Prix : \$1.

---

### Visite de l'île d'Orléans, en autocar (avec guide).

Les 27, 28, 29 et 30 juin.— Départ du Château Frontenac, à 2 heures. Retour à 5 heures 45. Prix : \$2.50.

---

### Visite au Jardin zoologique (Charlesbourg)

Les 27, 28, 29 et 30 juin.— Départ, Place Jacques-Cartier (Saint-Roch) à 2 heures. Retour à 5 heures.

Le dimanche, 27 juin, départs à 1 h., 2 h. et 3 h. Prix : 50 sous.

---

### Excursion sur le fleuve Saint-Laurent

Les 27, 28, 29 et 30 juin.— Départ à 2 h. 15, au quai de la traverse de l'île d'Orléans. Retour à 5 h. Prix : 50 sous.



PREMIÈRE PARTIE

COMPTE RENDU



DEUXIÈME

CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE

AU CANADA

---

COMPTÉ RENDU

---

A sa séance du 2 mars 1936, la Société du Parler français au Canada décida d'organiser à Québec un deuxième Congrès de la Langue française pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire du Congrès de 1912. Elle voulait, de cette façon, continuer l'œuvre de conservation et de défense de la langue et de la culture françaises en Amérique du Nord. Immédiatement un Comité organisateur fut constitué au sein même de la Société du Parler français. Un « *Appel au public* », à son patriotisme et à sa générosité, fut lancé près d'une année avant la tenue des grandes assises nationales par le Président du Deuxième Congrès de la Langue française, Mgr Camille Roy, P. A., V. G., Recteur de l'Université Laval. Cet appel eut des échos dans tous les centres de l'Amérique française. On répondit sans tarder à la voix de Québec. Les journaux firent connaître l'enthousiasme de tous les groupes français du continent américain, depuis l'Acadie jusqu'à la Louisiane, depuis Québec jusqu'à la Colombie canadienne. Les membres du Comité organisateur, des comités et sous-comités régionaux, véritables croisés de la langue française, se mirent aussitôt à l'œuvre ; ils parcoururent les principaux centres de culture française, au Canada, aux États-Unis et jusqu'en Haïti, pour y répandre partout l'idée du Congrès. Partout on les reçut avec enthousiasme. Les adhésions arrivèrent en nombre de plus en plus considérable au secrétariat où l'on s'occupait activement des mille et un détails de cette entreprise nationale.

Les programmes des réunions publiques, des séances des sections, furent bientôt élaborés et apportèrent au public le gage d'un succès sans précédent. On organisa partout des assemblées de propagande, dans les villes, dans les paroisses, dans les collèges et dans les séminaires, dans les couvents et dans les écoles primaires du Québec, du Canada et des États-Unis. On voulut faire de ce Congrès non seulement une démonstration pour les adultes, mais aussi un enseignement pour la jeunesse.

Le Deuxième Congrès de la Langue française fut tenu à Québec, dans la semaine du 27 juin au 2 juillet, 1937.

Le dimanche, 27 juin, des milliers de congressistes avaient déjà envahi la ville de Champlain. Les congressistes affluèrent au parloir du Petit Séminaire où se trouvait la permanence du Congrès. Huit mille inscriptions furent enrégistrées pendant les journées du dimanche et du lundi. Rarement avait-on vu autant de vie et de mouvement dans le vieux Québec. Rarement aussi avait-on vu autant de personnages de marque, de dignitaires ecclésiastiques et civils. L'élite française de l'Amérique du Nord s'était donné rendez-vous à l'Université Laval : représentants du Roi et du Pape, archevêques et évêques, hommes d'état, ministres et députés, juges et sénateurs, écrivains et professeurs, délégués des Provinces maritimes, de l'Acadie, de l'Ontario et des Provinces de l'Ouest, de la Nouvelle-Angleterre, de la Louisiane et d'Haïti, et même de la France, et de la Belgique.

Les délégués avaient tous l'insigne du Congrès, un bouton azuré portant sur fond blanc un lys et une feuille d'érable, symboles de la survivance française au Canada. En exergue, tout autour de l'insigne, la devise du Deuxième Congrès de la Langue française : « *Conservons notre héritage français* ». Cet insigne, agrandi, décoratif, était un peu partout reproduit, dans la ville, entouré de vives lumières, sur les édifices publics, dans les vitrines des magasins, sur les façades des demeures.

Québec avait un air de fête inaccoutumé. Le soir, les rues étaient abondamment illuminées, et partout flottaient d'innombrables drapeaux aux couleurs françaises, papales et britanniques. L'Hôtel du Gouvernement, l'Hôtel des Postes, l'Hôtel de ville et les principaux édifices publics avaient arboré les bannières, les gonfalons et les oriflammes du Congrès. L'Université Laval, le soir, se trouvait étoilée d'une myriade de lumières qui descendaient en guirlandes depuis le dôme jusqu'aux amortissements de l'édifice. Il en était de même des principales salles où se tinrent les séances publiques du Congrès, à l'Université et au Colisée. Sur chaque

colonne revêtue d'ornements patriotiques, on pouvait lire en épigraphe des inscriptions et des devises qui symbolisaient l'esprit du Congrès ; entre autres : « C'est notre doux parler qui nous conserve frères. » « La langue disparue, adieu la nationalité. » « Sûre, sociale et raisonnable, ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine. »

C'est dans cette atmosphère de joie, dans ce cadre de fête, que se déroulèrent les principaux événements du Congrès, dont nous donnons un bref résumé avant de présenter les importants discours qui y furent prononcés.

## MANIFESTATION DU DIMANCHE APRÈS-MIDI

(Dépôts de couronnes aux monuments)

L'ouverture officielle du Congrès eut lieu le dimanche soir, 29 juin 1937, au Colisée. Elle fut précédée, dans l'après-midi d'une grandiose démonstration, dont tous ceux qui en furent témoins gardent un inoubliable souvenir. Ce fut une première contribution de la jeunesse à l'apothéose de la langue française. En présence d'une foule immense, distribuée tout le long du parcours, les associations de jeunes ont défilé par les rues de la ville pour se rendre, comme en pèlerinage, aux principaux monuments de Québec : ceux de Monseigneur de Laval, de Champlain, de Wolfe et Montcalm, de Garneau ; la croix du Sacrifice ; le monument des Braves de 1760, et de Jacques Cartier. Rarement avait-on vu à Québec un déploiement aussi beau. Parmi ces jeunes, les cadets, les membres des associations sportives, portaient les costumes aux couleurs vives des corps auxquels ils appartenaient. Chaque groupe était précédé de sa bannière et accompagné d'une fanfare. Ce fut vraiment un défilé triomphal. A chaque monument, il y eut dépôt de fleurs et un bref discours. Au monument des Braves, les jeunes furent rejoints par Mgr Camille Roy. Le président du Congrès était accompagné de Son Excellence Mgr Le Gouaze, archevêque d'Haïti, qui fut très impressionné par ce déploiement et cet enthousiasme de notre jeunesse de Québec. S'adressant aux jeunes, Monseigneur Roy leur dit qu'il était venu les rencontrer pour leur apporter le merci officiel du Congrès. C'est alors qu'il les salua en cette formule heureuse dont furent fiers tous ceux à qui

elle s'adressait : « Je vous salue, jeunes de Québec ; je vous salue, porteurs de couronnes et porteurs d'avenir. »

C'est en face du monument Laval, à deux heures, qu'eut lieu le grand ralliement des jeunes. Les groupes vinrent se placer au haut de la côte de la Montagne, entre le monument et le palais cardinalice. La foule avait pris place à l'entrée des rues avoisinantes. Son Éminence le Cardinal Villeneuve vint saluer la jeunesse de son balcon, d'où il assista à la démonstration en compagnie des dignitaires ecclésiastiques. Lorsque le Cardinal apparut au balcon, la foule l'acclama, comme à Rome on acclame le pape, lorsqu'il paraît à sa loggia.

Parmi les groupements qui prirent part à cette grande manifestation, figuraient d'abord les gardes diocésaines, puis les Scouts Catholiques de Québec et la « Jeunesse Catholique Patriote », des patronages de Québec et de Lévis. Venaient ensuite les sections spécialisées de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française : La « Jeunesse Ouvrière Catholique », (J. O. C.), la « Jeunesse Indépendante Catholique », (J. I. C.), et la « Jeunesse Étudiante Catholique », (J. E. C.). On remarquait encore les Petits Porteurs de journaux, les élèves de différentes institutions de la ville et des représentants de plusieurs autres organisations de jeunesse.

La cérémonie débuta donc par un hommage à Mgr de Laval. C'est un prêtre du Séminaire, M. l'abbé Guillaume Miville-Déchêne, qui évoqua la figure et le souvenir du premier évêque du Canada. L'orateur exposa d'abord les motifs qu'ont les jeunes d'honorer les grands hommes qui firent notre pays. « Mgr de Laval, ajouta-t-il, mérite une reconnaissance particulière, tant pour l'œuvre magnifique qu'il a accomplie en notre pays, que pour les vertus dont il donna toute sa vie l'exemple . . . « C'est devant le monument, qui a été élevé à cet illustre fondateur de l'Église canadienne, que nous avons voulu commencer cette cérémonie qui ressuscitera le passé et qui nous fera communier avec les héros de notre histoire. Ce geste, nous avons voulu le faire, parce que Mgr de Laval est la preuve toujours vivante que nos pères ne sont pas venus ici pour s'enrichir, mais pour sauver des âmes, pour établir l'Évangile sur un nouveau continent. La jeunesse doit demeurer fidèle à ses héros et jurer fidélité à leur mémoire ; elle doit promettre de suivre leurs exemples et de se conformer à leurs enseignements. »

Après ce discours, qui fut vivement applaudi, le président de la J. I. C., René Dupont, déposa une couronne de fleurs au pied du monument élevé à la mémoire de Laval. Les sept couronnes,

qui constituèrent l'hommage du congrès aux héros de notre histoire, reposaient sur un char allégorique sur lequel quatre jeunes filles symbolisaient les sections du congrès : La Langue, la Loi, les Arts et les Mœurs. Un autre char portait une jeune fille qui représentait la chanson française.

Du monument Laval, les jeunes se rendirent au monument Champlain, près de la Terrasse Dufferin. Cette fois, c'est Louis Caron, de la J. O. C., qui déposa la couronne, et c'est M. Wheeler Dupont, jeune avocat, qui rendit hommage au fondateur de Québec. Le jeune orateur appuya surtout sur le courage de Champlain, sur sa tenacité devant les périls et les difficultés. Puis s'adressant au héros lui-même « Je vous apporte, Champlain, le salut cordial des générations actuelles. Vous avez eu le rôle merveilleux de fixer sur des bases intangibles un peuple et un empire nouveaux. Vous nous avez enseigné la foi dans le Christ, la foi dans les vertus chrétiennes. A trois siècles de distance, les jeunes se souviennent de vos exploits et ils veulent, comme vous, travailler ferme pour la gloire du Christ et la gloire de leur patrie. » M. Dupont montra ensuite en Samuel de Champlain la puissance du génie colonisateur de la France, le symbole aussi de notre survivance.

Du monument Champlain, on se rendit à celui que l'on a élevé, dans le jardin du Fort, à la mémoire de Wolfe et Montcalm. Un représentant de la jeunesse universitaire, Raymond Lesage, étudiant en Droit, présenta à la foule les deux héros dont un même monument rappelle la mémoire. Raymond Lesage ramena l'auditoire aux jours sombres de 1759, traça la vie ardente que vécurent, en ces heures troublées et particulièrement tragiques, Montcalm et Wolfe. Il termina son allocution par ces paroles du héros de Carillon à son état-major : « Des ordres, je n'en ai plus à vous donner, mais je vous recommande l'honneur de la France. » Ce testament de Montcalm est notre mot d'ordre, conclut M. Lesage. Esquissant ensuite la biographie de Wolfe, il en tira les leçons qui se dégagent d'une carrière brisée à la fleur de l'âge, en pleine gloire. M. Rosario Guay, président de la « Jeunesse Catholique Patriote », déposa la couronne de fleurs destinée à ce monument.

Puis ce fut Garneau, notre historien national qui reçut les hommages des jeunes. Un délégué de la jeunesse des écoles primaires supérieures, Neuville Bazin, prit la parole au pied de son monument. L'orateur s'attacha à souligner en traits vibrants la fierté jalouse de F.-X. Garneau pour ses compatriotes. C'est en effet, sous la brûlure d'accusations portées contre nos ancêtres par des Anglais que Garneau prit la détermination d'écrire l'histoire

de son pays. Dans des conditions de travail où bien d'autres auraient échoué, Garneau sortit des brumes du passé et de l'humiliation de la défaite, les plus pures gloires de notre histoire. Ce fut ensuite un autre jeune, Georges Bergeron qui, au nom des Scouts catholiques, déposa une couronne de fleurs sur le socle du monument de l'historien.

A la Croix du Sacrifice, les jeunes congressistes entendirent André Duval, élève du Petit Séminaire de Québec, développer le double thème que le monument symbolise. « Le combat et le sacrifice, dit l'orateur, voilà pour les Canadiens, les deux forces qui assureront la victoire. Par la lutte ils survivront. Par les sacrifices nécessaires, ils se feront une vie forte et prospère. » La couronne de fleurs en hommage aux morts de la grande Guerre fut présentée par M. le Major V.-A. Curmi, chef scout du district de Québec.

Le défilé se reforma ensuite et poursuivant sa marche hors les murs se rendit au monument des Braves de 1760, élevé au bord du chemin Sainte-Foy. C'est à cet endroit que Mgr Camille Roy, P. A., V. G., Président du Deuxième Congrès de la Langue française, rejoignit les jeunes et leur adressa la parole. Il salua d'abord les porteurs de couronnes en évoquant le souvenir des héros auxquels ils avaient rendu hommage, puis il salua dans cette jeunesse des porteurs d'avenir. Gaston Chartré, secrétaire diocésain de l'A. C. J. C., prit ensuite la parole et, avec vigueur, indiqua que la jeunesse ne pourra retrouver son union que dans son ardeur à défendre notre foi et notre langue. La couronne de fleurs fut déposée par Alfred Rouleau, propagandiste diocésain de la « Jeunesse Indépendante Catholique ».

On se rendit ensuite vers la ville basse en suivant la côte Franklin, puis les boulevards Langelier et Charest. Arrivé à la place Jacques-Cartier, au cœur de Saint-Roch, Amédée Daigle, président diocésain de la « Jeunesse Ouvrière Catholique », salua le découvreur du Canada. Dans son allocution, il insista sur le courage héroïque dont fit preuve Jacques Cartier, pendant son hivernement à Stadaconé, et sur sa confiance en la Providence. Il proposa en exemple à toute la jeunesse la foi très vive, la tenacité du grand Malouin, rappelant comment aujourd'hui les jeunes ont besoin de ces grandes vertus. Une couronne de fleurs fut déposée au pied du monument par Robert Morency, de la J. O. C. Il était déjà tard dans l'après-midi quand la foule se dispersa pour se retrouver quelques heures après au Colisée où avait lieu la séance d'ouverture du Congrès.

## SÉANCE D'OUVERTURE DU CONGRÈS

AU COLISÉE

DIMANCHE SOIR, 27 JUIN

---

La séance inaugurale du Deuxième Congrès de la Langue française était sous la distinguée présidence du recteur de l'Université Laval, président de la Société du Parler français au Canada et président du Congrès. Mgr Camille Roy est le frère du grand apôtre de notre survivance, Mgr Paul-Eugène Roy, dont le nom est inséparable du Congrès de 1912. Il se montra digne de son aîné. A 25 ans d'intervalle le nom des deux frères s'écrit en lettres d'or dans les annales du parler français en Amérique. L'un et l'autre ont fait retentir haut le verbe de France et porté au delà de nos frontières les sentiments de fidélité à l'esprit, à la langue et à la religion qui nous ont conservé frères.

Quand Mgr Roy se dressa dans ses vêtements de pourpre, un tonnerre d'applaudissements le salua avec enthousiasme. Le Président s'approcha dignement du micro qui devait faire retentir par tout le Canada et même au delà le charme de sa voix émue. On sentait bien par les silences attentifs de tout un peuple aux écoutes que la vieille province de Québec allait vivre des heures historiques. « Ce Congrès correspond à un immense besoin, à un immense désir », dit Mgr Roy dans son allocution que nous reproduisons plus loin. Il venait, en effet, de le déclarer : « Vingt-cinq années sans éprouver avec un soin rigoureux toutes les valeurs spirituelles, c'est trop long pour une jeune nation exposée à se complaire dans les faiblesses de son adolescence ou à s'irriter des lenteurs de sa formation virile ; c'est trop long pour un peuple jeune qui aux heures de sage réflexion voudrait monter d'un élan plus vigoureux vers les sommets de son histoire. » En présence de l'immense foule qui l'écoutait, et pour les multitudes innombrables d'auditeurs postés à la radio, il termina son allocution par l'une des ces formules courtes et vives qui émaillent son éloquence : « Au nom des millions de frères dont nous portons l'âme dans nos âmes, je déclare ouvert le Deuxième Congrès de la Langue française.

Les discours de cette séance furent surtout des paroles d'hommage ou de bienvenue : hommages au représentant du Roi, à

l'Église, à la France ; bienvenue aux congressistes par les gouvernements fédéral et provincial, et par la ville de Québec.

L'honneur de présenter les hommages des congressistes à Son Excellence le Gouverneur de la province de Québec revint à un franco-américain, M. Eugène Jalbert, délégué du plus important groupement de langue française en dehors de notre province. Voici en quels termes Mgr Roy invita Monsieur Jalbert à prendre la parole : « M. Jalbert, sans manquer de loyauté à Washington, présentera les hommages au représentant de Sa Majesté le Roi à Québec. Il appartenait à un Franco-Américain, à un frère issu de notre sang qui honore sa patrie américaine et qui garde la fierté de ses origines canadiennes, de dire à la province de Québec et à son très distingué Gouverneur nos premières paroles de fidélité française. »

M. Jalbert parla de la fidélité de ses compatriotes à la langue française. « L'appel qui partit de la vieille et glorieuse cité de Champlain, dit-il, parvint aux oreilles des Franco-Américains comme un cri jailli spontanément du cœur même de la race. » Il insista surtout sur ce fait que ses compatriotes étaient venus renouveler le serment de 1912.

Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la province de Québec, l'honorable E.-L. Patenaude voulut bien répondre aux hommages des congressistes. Il le fit avec la haute distinction qu'il sait mettre dans toutes ses fonctions vice-royales.

Après l'hommage à la Province, vint l'hommage à l'Église. C'est M. Henri Ledoux, président de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, qui se fit l'interprète de la fidélité catholique. Il exprima, selon le mot du président, notre piété filiale et notre immense gratitude à l'Église du Canada, à l'Église Romaine, qui a sanctionné notre vie nationale et lui a communiqué quelque chose de ses promesses d'immortalité.

Il appartenait au vénérable doyen de l'épiscopat canadien, à Son Excellence Mgr Hermann Brunault, évêque de Nicolet, de parler au nom de l'Église du Canada et de l'Église Romaine. « Sous la pourpre de Son Excellence, déclara le Président, Mgr Camille Roy, bat un cœur qui ne veut pas être octogénaire. Ce cœur aime depuis trop longtemps, et avec quelle ardeur, les âmes, l'Église, pour qu'il ne s'en dégage pas toujours une ferveur de sentiment qui ressemble étrangement à une jeunesse perpétuelle. » En effet on put admirer, à l'entendre parler, comment Mgr Brunault est resté jeune, malgré les longues années d'une carrière bien remplie au

service de l'Église. <sup>(1)</sup> Le vénérable évêque de Nicolet souligna très justement que l'histoire canadienne est une des plus belles pages de l'histoire de l'Église universelle.

On ne conçoit pas un Congrès du parler français en Amérique sans la participation de la France. Aussi les autorités avaient-elles invité le Ministre de France au Canada, Son Excellence Raymond Brugère à assister au Congrès. Monsieur le ministre se trouvait malheureusement retenu outre-mer auprès de ses chefs, pour des raisons de service. Il avait délégué pour le remplacer Monsieur René Turck, Consul général. Monsieur Turck a répondu à l'hommage présenté à la France par l'honorable Albert Sévigny, juge-en-chef suppléant de la Cour supérieure de la province de Québec. Monsieur le Consul, qui depuis de nombreuses années a vécu la vie canadienne, était particulièrement bien placé pour répondre à cet hommage. Il apporta les qualités de l'esprit français qu'il définit lui-même dans sa brève allocution : le goût, la mesure et la clarté.

Après la série des hommages rendus, Mgr Camille Roy donna lecture des câblogrammes que les congressistes réunis à Québec envoyèrent au Roi, au Pape et à l'Académie française. Ces messages se lisent en ces termes :

#### *Au Roi*

*Les Canadiens français et Acadiens, réunis à Québec pour le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada, offrent à Sa Majesté le Roi George VI leurs hommages respectueux, l'assurance de leur loyauté, forment des vœux pour le bonheur d'un règne qui commence et qu'ils souhaitent se prolonger dans la paix et la prospérité.*

#### *Au Pape*

*Les Canadiens français, les Acadiens du Canada et des États-Unis, les Franco-Américains et Haïtiens réunis à Québec pour le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada, groupés autour Eminentissime Cardinal Villeneuve, Archevêque de Québec, évêques du Canada et Haïti, offrent à Sa Sainteté le Pape Pie XI l'hommage de leur piété filiale, de leur attachement à l'Église et à la personne du Souverain Pontife.*

*Héritiers de la foi de leurs ancêtres de langue française, ils veulent conserver ce double dépôt de la foi catholique et de la langue maternelle.*

(1) S. Ex. Mgr Brunault devait bientôt finir cette carrière. Il mourut en son évêché de Nicolet, quelques mois après, le 21 octobre 1937.

*Prosternés aux pieds de Sa Sainteté ils implorèrent sur cet héritage et sur les travaux du Congrès sa paternelle bénédiction.*

*A l'Académie française et à la France*

*Les Canadiens, Acadiens, Américains de langue française, réunis à Québec pour le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada, se souviennent du rôle séculaire de l'Académie française gardienne du parler de leurs communs ancêtres, offrent à l'Académie hommage de respectueuse admiration, et l'assurent de leur fidélité aux meilleures traditions de la langue et de l'esprit français. Par l'Académie leurs hommages vont à la France elle-même qui, il y a trois siècles, établit au Canada un royaume indestructible de son verbe et de son empire spirituel. Les congressistes remercient l'Académie d'avoir délégué un des illustres membres de sa Compagnie, et souhaitent que les relations fructueuses unissent toujours les âmes françaises de France, du Canada, de l'Amérique.*

Puis les congressistes eurent l'honneur d'entendre les représentants des gouvernements leur souhaiter la bienvenue. D'abord, l'honorable M. Fernand Rinfret, secrétaire d'État du Canada. « Le Gouvernement fédéral, disait Mgr Roy dans sa présentation de l'orateur, se souvient que c'est la France, notre race française, qui a la première apporté en terre canadienne un message de civilisation, qui a mis au berceau de cette civilisation, à Québec même, il y a trois siècles, toute la force constructive de ses vertus, et l'harmonie jamais éteinte de son verbe. » L'honorable M. Rinfret a exposé avec éloquence la situation actuelle du Canada français. Il en montra tour à tour la grandeur et les périls. « Il faut agir, dit-il, et non seulement discourir. Autrement ce Congrès n'aurait pas sa raison d'être. »

Puis ce fut le Premier Ministre de la province de Québec que le Président présenta à l'auditoire. « La province de Québec, déclara Mgr Roy, fut pour le Canada et pour les États-Unis une pourvoyeuse toujours abondante de vie française... Le Premier Ministre de la Province, l'honorable M. Duplessis, éprouve sans doute une grande joie à voir ainsi refluer vers la Province-mère ses colonies dispersées. » L'honorable M. le Premier Ministre en termes chaleureux souhaita à son tour la bienvenue aux congressistes. Il les félicita de leur dévouement et de leur respect pour la langue française. « Respecter le parler de ses parents, dit-il, dans son allocution, c'est respecter ses parents eux-mêmes. »

« En revoyant Québec, le Canadien français s'émeut. Ce nom évoque à lui seul toute la beauté d'une longue histoire, et tout le charme pittoresque d'une incomparable nature. » C'est par ces mots que Mgr Roy invitait l'honorable M. Paul Leduc, ministre des Mines dans le Gouvernement de Toronto, et un ancien de Québec, à dire à la vieille cité de Champlain le salut de tous les Congressistes. M. Leduc salua avec émotion la ville du Congrès, le berceau de notre vie française. Puis il exposa avec optimisme le problème des Canadiens français de l'Ontario et demanda à tous ses compatriotes de langue française du Canada de s'unir pour défendre leur héritage commun, le parler de nos aïeux.

L'honneur de répondre à cet hommage revenait de droit au premier citoyen de Québec, à Son honneur le Maire J.-Ernest Grégoire, « tout heureux, comme dit le Président, de voir si rapidement accrue la population de la vieille et lente cité ». Québec devait accueillir avec ferveur ses hôtes, et les grouper avec joie à son foyer. M. le Maire le dit fort heureusement aux congressistes. Il sut trouver les mots qu'il fallait, quand il parla de l'hospitalité de Québec, la qualité essentielle de notre race.

Tous les orateurs de cette première séance furent longuement applaudis. L'enthousiasme que l'on sentit vibrer dès l'ouverture de la première séance devait se prolonger pendant toute la durée du Congrès. Un programme musical de premier choix, exécuté par la Société symphonique de Québec, sous la direction de M. J.-Robert Talbot, contribua pour beaucoup au succès de cette soirée d'ouverture. La Société symphonique interpréta la *Marche Solennelle* de Pierné, et *Mosaïque* du compositeur canadien français Vézina. Elle accompagna aussi l'hymne spécialement composé à l'occasion du Congrès par M. José de Laquerrière, et qui fut vivement applaudi. M. de Laquerrière chanta lui-même les deux couplets de *l'Hymne du Deuxième Congrès de la Langue française*, et l'orchestre accompagna la chorale qui exécuta le refrain. La seconde partie du programme musical comprenait deux groupes de *Chants canadiens du Bon Vieux Temps* exécutés par une chorale de cinq cents voix avec accompagnement d'orchestre.

A l'issue de la séance d'ouverture l'auditoire tout entier chante debout, d'une seule voix, d'un seul cœur, d'une seule âme, notre hymne canadien : « O Canada, terre de nos aïeux . . . »

LUNDI, 28 JUIN 1937

### La journée des Enfants

La journée du 28 juin fut consacrée aux enfants. Le programme comportait deux démonstrations : l'une religieuse, une messe solennelle célébrée en plein air au Parc Victoria ; l'autre profane, dans l'après-midi, sur les Terrains de l'Exposition. L'une et l'autre obtinrent un immense succès. Les enfants clamèrent bien haut leur jeune foi patriotique et religieuse. Spectacle réconfortant pour les aînés ! Ils y apercevaient un gage certain de notre fidélité de demain à nos devoirs de survivance.

La cérémonie du matin au Parc Victoria fut particulièrement impressionnante. Ce fut une messe en plein air célébrée au Parc Victoria, à laquelle assistaient plus de six mille enfants. Le grand parc avait pour la circonstance un air de fête inaccoutumé. De longs mâts étaient plantés çà et là, portant des oriflammes aux couleurs papales et des drapeaux fleurdelisés. Les costumes multicolores des différentes associations de jeunesse ajoutaient au décor une note de gaieté que rehaussait encore un arrière-fond de verdure. Dans cette féerie de couleurs se dressait l'autel temporaire, richement décoré, installé dans le portique de la chapelle de Notre-Dame Auxiliatrice, patronne de l'Oeuvre des Terrains de Jeux. Un beau soleil de juin multipliait sa lumière vive sur toutes les décorations et sur tout le paysage.

Mgr P.-A. Chiasson, évêque de Chatham, célébra la sainte messe, accompagné à l'autel de MM. les abbés Arthur Ferland et Alexandre Lacroix. Un sermon de circonstance, dont nous donnons le texte dans la seconde partie de ce volume, fut prononcé par le Rév. Père Émile Legault, C. S. C., professeur au Collège Saint-Laurent de Montréal. Le brillant orateur avait choisi comme texte ces paroles de saint Paul : *Di estis* (Vous êtes des dieux). Il rappela à tous ces jeunes ce qu'est un chrétien : un enfant qui a reçu le baptême est le prolongement vivant du Christ. Il tira de son enseignement une leçon de charité. Si la langue française est comme un bien qui déjà unit tous les enfants, au-dessus d'elle, il y a le baptême qui est principe de charité et qui doit faire s'aimer les uns les autres.

Aux premiers rangs, on remarquait la présence de S. Exc. Mgr L.-J.-A. Melançon, archevêque de Moncton ; S. Exc. J.-A.

Langlois, évêque de Valleyfield ; Mgr Camille Roy, P. A., V. G., président du Congrès ; M. l'abbé Paul Bernier, secrétaire du Comité des Fêtes religieuses du Congrès ; le Rév. P. Émile Legault, C.S.C. ; M. l'abbé Raoul Cloutier, directeur de l'œuvre des Terrains de Jeux, etc . . . un grand nombre de prêtres, de religieux et de religieuses de différentes communautés ainsi que de nombreux instituteurs et institutrices.

Les milliers d'enfants, partout répandus dans le Parc et autour de l'autel, représentaient divers groupes de Québec, de toutes les parties de la Province, du Canada et des États-Unis. Signalons particulièrement les Petits Marins de Jacques-Cartier, qui, fiers comme des conquérants, avaient fait une entrée solennelle, précédée de leur fanfare ; les cadets de Saint-Pascal Baylon, dans leur costume de fête, collerette et bérêt écarlates, des détachements des différentes compagnies de scouts et les cadets de l'Alberta, etc . . .

Le moment le plus imposant et le plus grandiose de la cérémonie fut d'entendre toutes ces jeunes voix claires et pures s'unir dans les chants d'allégresse, l'*Ave Maria*, le *Credo* et le *Pater*, ou dans la récitation des prières de la messe, sous la direction de M. l'abbé Paul Bouillé. A la fin de la messe, tous ensemble entonnèrent le chant de Notre-Dame du Canada et les groupes se dispersèrent en bon ordre, pour se réunir de nouveau à un autre endroit du Parc où les cadets de l'Alberta donnèrent une démonstration de leur savoir faire. Les jeunes athlètes de l'ouest étonnèrent par leurs harmonieux mouvements d'ensemble. Leurs petits frères de l'est ne leur ménagèrent pas leurs applaudissements enthousiastes et sympathiques. Puis tous ces enfants se quittèrent en se donnant rendez-vous, pour l'après-midi, au Parc de l'Exposition.

\* \* \*

### Démonstration des enfants au Terrain de l'Exposition

Plus de quinze mille écoliers de toutes les écoles de la Province, auxquels s'étaient joints nombre de délégués de l'extérieur, se trouvèrent réunis l'après-midi pour la grande démonstration des pageants historiques qu'offrirent les différents groupes scolaires de Québec. Trois mille figurants représentèrent des scènes vraiment féeriques d'histoire et de mœurs canadiennes. Il faut ici reconnaître et louer le dévouement désintéressé dont firent preuve les communautés enseignantes de la ville de Québec. Une immense chorale, composée de tous les chœurs de jeunes filles des pensionnats et

externats de Québec, chantait des couplets, accompagnait aussi l'exécution de danses chorégraphiques ou la représentation de tableaux historiques. Les scènes représentées figuraient nos plus pittoresques traditions ou illustraient nos plus populaires chansons françaises. Tous les refrains de l'Ancienne France repris par la foule multipliaient partout le plus vif enthousiasme.

La partie scénique n'eut pas moins de succès que la partie chantée. Les principales écoles de Québec s'étaient partagé le travail et avaient préparé soit l'illustration d'un chant patriotique, soit la mise en scène de légendes ou de contes populaires, soit l'exécution d'une vieille chanson française ou canadienne.

En premier lieu les élèves du Bon Pasteur et ceux des Frères des Écoles Chrétiennes interprétèrent l'hymne national du poète Adolphe Routhier, « *O Canada!* » et la célèbre ballade de G.-E. Cartier, « *O Canada, mon pays, mes amours* ». Pour le premier tableau des fillettes vêtues de blanc, de bleu royal ou de rouge se groupèrent élégamment de façon à former un immense et vivant drapeau de Carillon. Le second consista en un défilé symbolique des artisans de la vie canadienne. Au cours de ce défilé, on vit le prêtre apparaître entre le laboureur et le défricheur. Ces évolutions se faisaient sur une scène à décors simultanés, composée d'autant de décors qu'il y avait de pièces à exécuter.

Voici maintenant une corvette qui passe toutes voiles déployées. L'équipage est au complet et le petit mousse noir n'est pas celui qui chante avec le moins d'entrain. C'est la contribution des élèves des frères du Sacré-Cœur qui avaient choisi : « *Sur le grand mât d'une corvette . . .* » Puis à cette marine succède un décor sylvestre dans lequel évoluent les élèves des Dames de la Congrégation chantant « *A la claire fontaine . . .* » La première partie du programme se termine par un tableau d'histoire présenté par les élèves du Collège Saint-Charles Garnier.

La représentation est alors suspendue pour quelques instants. M. l'abbé Raoul Cloutier, le directeur de l'Oeuvre des Terrains de Jeux et l'animateur infatigable de cette démonstration, présente en ce moment les hommages des enfants à Son Éminence le Cardinal Villeneuve. « Cette fête, Éminence, dit-il, doit être bien douce à votre cœur de père, car nous savons que c'est de la jeunesse de demain que vous espérez voir sortir de nouveaux défenseurs de la langue et des droits français. Nous savons que la jeunesse vous est chère, et nous espérons que la manifestation d'aujourd'hui récompensera en partie tous les efforts et le dévouement que vous avez mis à fonder et à encourager l'Oeuvre des Terrains de Jeux. »

Puis l'abbé Cloutier remercia tous ceux qui avaient participé à cette belle manifestation et demanda à Son Éminence de bénir les jeunes.

A ce moment Son Éminence le Cardinal Archevêque quitta sa loge, s'avança entre deux rangées de scouts et s'adressa à la foule. Il remercia les congressistes de s'être rendus en si grand nombre pour encourager l'effort des enfants et tira de la démonstration trois leçons que les jeunes ont gravé dans leur cœur. « Ce Congrès, dit-il en résumé, est une leçon pour votre cœur, pour votre esprit et pour vos lèvres. Il doit vous animer d'amour pour la patrie, vous faire aimer l'histoire de votre pays et rendre plus vivace l'attachement que vous avez à la belle langue française. »

Après l'allocution du Cardinal, commença l'exécution de la deuxième partie du programme. La première scène fut consacrée à Jacques Cartier. Ce fut la découverte du Canada qu'illustra la chanson, « *Jadis la France sur nos bords* », mimée par les fillettes des Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie. Il fallait bien qu'au programme une scène fût consacrée à la gloire de la langue française. Sous les attributs d'une reine, Sa Majesté la langue française était personnifiée par une jeune fille devant laquelle un cortège d'élèves des Sœurs de la Charité de Saint-Louis exécuta des danses dont s'accompagna le récit du poème « *Le baiser de la langue française* ».

Nos ancêtres normands étaient en partie des marins. La mer inspira plus d'une de leurs chansons. C'est ce que rappela aux spectateurs une caravelle, préparée par les élèves des Sœurs de la Charité, que l'on vit entrer dans une rade fictive pendant que l'équipage chantait « *A Saint-Malo, beau port de mer* ». D'autre part, les élèves des frères Maristes illustrèrent la vieille chanson d'« *Isabeau* » en recherchant au fond de l'eau le bel anneau perdu. Les chansons gaies remportèrent un succès non moins vif. « *Marianne s'en va l'au moulin* », « *Alouette* », la populaire alouette, et « *En roulant ma boule* » furent tour à tour mimées par de véritables comédiens. L'illustration de ces refrains avait été préparée respectivement par les Sœurs Saint-Joseph de Saint-Vallier, celles de Saint-François d'Assise et celles de Notre-Dame du Perpétuel Secours. Les élèves des Frères Saint-Vincent de Paul, costumés en matelots se firent les interprètes d'une autre chanson de notre répertoire français, « *Il était un petit navire* ». Les élèves de l'Académie Commerciale jouèrent des saynettes pittoresques tirées des contes populaires et des légendes canadiennes : *Le Glas du Missionnaire* ; *le Champ du Diable* et *le Chien d'Or*. Feux follets, loup-garous, sauvages et revenants, jadis sortis de l'imagination de nos

grand'mères, surgirent sur la scène exécutant des cabrioles qui ravirent petits et grands spectateurs.

La fanfare du 22ème Régiment royal avait accompagné chacun de ces chants. Elle exécuta à la fin l'air du « *Soldat de Carillon* » en souvenir de Crémazie, auteur de ce poème. Et ce fut l'Apothéose finale, le couronnement d'une fillette représentant le Canada. A ce dernier tableau participèrent au moins trois cents figurants vêtus de bleu, de blanc et de rouge. Leurs gracieuses évolutions chorégraphiques, sous la direction de Madame A. Duquet, dessinèrent le drapeau tricolore, symbole de notre survivance française. La démonstration prit fin par le chant de l'hymne national qui retentit à l'unisson de quinze mille poitrines.

---

## SÉANCES DES SECTIONS

Dès neuf heures du matin, le lundi, 28 juin, commença le travail des Sections d'études du Congrès. Les différentes Sections, au nombre de six, se réunirent les lundi et mardi matins, et les lundi et mardi après-midi, pour étudier les diverses questions mises au programme du Congrès.

Voici quelles étaient ces Sections :

- 1 — Une section de la Langue parlée ;
- 2 — Une section de la Langue écrite ;
- 3 — Une section des Arts ;
- 4 — Une section des Lois ;
- 5 — Deux sections de mœurs et traditions canadiennes.

Les séances furent tenues dans les salles de cours de l'Université et au Palais de Justice pour la section des Lois. L'énumération détaillée des sujets de travaux qui furent présentés aux séances d'études du Congrès se trouve dans les pièces liminaires du présent volume. On trouvera dans un autre volume le texte complet de ces mêmes travaux. Rappelons ici que l'assistance, aux séances d'études, toujours très nombreuse, envahit littéralement les salles des séances, malgré la chaleur écrasante de ces journées de juin.

Chaque section avait son bureau composé d'un président, d'un secrétaire, d'un rapporteur. Voici la composition de ces bureaux :

## SECTION DE LA LANGUE PARLÉE

(GRAND AMPHITHÉÂTRE DE LA MÉDECINE)

*Président* : L'honorable M. Cyrille-F. DELÂGE.

*Secrétaire* : M. l'abbé Lucien TALBOT.

*Rapporteur* : M. l'abbé Étienne BLANCHARD.

## SECTION DE LA LANGUE ÉCRITE

(PETIT AMPHITHÉÂTRE DE LA MÉDECINE)

*Président* : M. Aegidius FAUTEUX.

*Secrétaire* : M. Henri LALLIER.

*Rapporteur* : M. Maurice HÉBERT.

## SECTION DES ARTS

(GRAND AMPHITHÉÂTRE, PAVILLON CENTRAL DE L'UNIVERSITÉ)

*Président* : M. J.-B. SOUCY.

*Secrétaire* : M. Adrien DUFRESNE.

*Rapporteur* : M. Jean-Marie GAUVREAU.

## SECTION DES LOIS

(PALAIS DE JUSTICE, SALLE D'AUDIENCE DE LA COUR CRIMINELLE)

*Présidents* : M. le juge FABRE-SURVEYER.

M. le juge Henri LACERTE.

M. le juge P.-B. MIGNAULT.

*Secrétaire* : Me Jacques DUMOULIN.

*Rapporteur* : Me L.-Philippe PIGEON.

## SECTION DES MŒURS ET TRADITIONS

(Division A)

(SALLE DES PROMOTIONS)

*Président* : Rév. P. Henri MARTIN, O. P.

*Secrétaire* : M. Gérard LÉPINE.

*Rapporteur* : M. Henri-G. RENAUD.

## SECTION DES MŒURS ET TRADITIONS

(*Division B*)

(SALLE DES CONFÉRENCES PUBLIQUES,  
PAVILLON DE LA FACULTÉ DE DROIT)

*Président* : M. le docteur J.-M. LAFRAMBOISE.

*Secrétaire* : M. Josaphat BENOIT.

*Rapporteur* : Rév. P. Pie-M. GAUDREAU, O. P.

Au début des premières séances, les présidents adressèrent quelques mots pour indiquer l'ordre dans lequel il convenait le mieux d'étudier les mémoires et pour inviter les congressistes à une discussion fructueuse des travaux soumis à l'assemblée.

### Le troisième Centenaire de l'Hôtel-Dieu de Québec

LUNDI, 28 JUIN

Ce fut pendant cette journée que l'on a fêté à l'Hôtel-Dieu de Québec le troisième centenaire de la fondation de cette institution. En effet, c'est le 16 août 1637 que Madame la Duchesse d'Aiguillon signa le contrat de fondation d'un Hôtel-Dieu à Kébec. Une touchante manifestation eut lieu sur le terrain d'entrée de l'Hôtel-Dieu pour commémorer cet anniversaire. A cette occasion l'honorable Esioff-L. Patenaude, gouverneur de la province de Québec, fut invité à procéder au dévoilement d'une plaque commémorative gracieusement offerte par la Commission des Sites et Monuments historiques. D'éminents orateurs adressèrent la parole. Ce sont M. Louis Bertrand, délégué de l'Académie française au Congrès, Mgr Alfred Paré, aumônier de l'Hôtel-Dieu, l'honorable juge Édouard Fabre-Surveyer, membre de la Commission des Sites et Monuments historiques, et le docteur Arthur Vallée, chef du service des laboratoires à l'Hôtel-Dieu. On remarquait encore parmi les invités Son Éminence le Cardinal J.-M.-R. Villeneuve, O. M. I., archevêque de Québec ; S. Exc. Mgr Le Gouaze, archevêque d'Haïti ; S. Exc. Mgr Courchesne, évêque de Rimouski ; S. Exc. Mgr Ross, évêque de Gaspé ; Mgr Camille Roy, P. A., V. G., président du Deuxième Congrès de la Langue française ; Mgr E.-C. Laflamme, curé de la Cathédrale de Québec ; M. René Turck,

consul général de France ; M. Henri Bonnafous, consul de France à Québec ; Son Honneur J.-E. Grégoire, maire de Québec, et la plupart des médecins de l'Hôtel-Dieu.

M. le juge Fabre-Surveyer, en sa qualité de représentant de la Commission des Sites et Monuments historiques, fut le premier orateur. Il fit brièvement l'histoire des Religieuses hospitalières de Saint-Augustin :

« L'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang de Québec est le premier hôpital qui ait été installé en Amérique, au nord du Mexique. Arrivées en 1639, les religieuses hospitalières augustines se livrèrent immédiatement aux soins des malades et pendant trois siècles elles ont continué inlassablement leur œuvre de miséricorde. Nous sommes peu habitués, en ce pays, à compter par siècle, cependant nous sommes bien en présence d'un tricentenaire et l'hôpital, trois fois séculaire, marque l'héroïsme déployé par ses fondatrices.

Le 16 août 1637, le frère Pacifique, l'historien de la Duchesse d'Aiguillon, rapporte qu'elle signa le contrat par lequel elle dotait d'une somme de 22,400 livres le futur Hôtel-Dieu de Kébec.

En 1639, Madame de la Peltrie faisait vœu de consacrer sa personne et sa fortune au soulagement des pauvres. La mère Saint-Ignace de Loyola, la mère Saint-Bonaventure et la mère Saint-Bernard débarquèrent sur le sol canadien. Et depuis 290 ans, deux cent mille malades passèrent par cet hôpital. »

Et en terminant M. Fabre-Surveyer fit l'éloge du service médical actuel de cette institution et des religieuses qui s'y dévouent si généreusement.

Après le discours de M. Fabre-Surveyer, Son Excellence le lieutenant-gouverneur, l'honorable E.-L. Patenaude dévoila la plaque commémorative dont voici le texte :

« Premier hôpital au Canada ».

« L'Hôtel-Dieu de Québec, fondé le 16 août 1637 par la Duchesse d'Aiguillon et les Augustines Hospitalières de Dieppe, est le premier hôpital établi en Amérique, au nord du Mexique. Arrivées en 1639, les Augustines s'y dévouent depuis lors au soulagement des souffrances humaines. »

L'aumônier du Monastère, Mgr Alfred Paré, P. D., parla ensuite au nom des religieuses Augustines, remercia la Commission historique du témoignage d'intérêt qu'elle offrait à l'Hôtel-Dieu et souligna quelques aspects de cette célébration :

« La démonstration de ce matin a une signification inusitée sur laquelle il faut attirer l'attention. Elle rappelle trois siècles d'histoire d'une des institutions les plus bienfaitantes du pays . . .

Au début de l'hôpital en 1639, ces braves religieuses, n'écouteront que leur cœur, se dévouèrent immédiatement dans les pires conditions de logement et de sécurité aux soins des blessés et des malades. Maintenant, les développements de cette institution en ont fait un hôpital affilié à l'Université Laval et dont le service ne laisse rien à désirer. L'esprit de charité dans la règle de saint Augustin anime toujours l'œuvre commencée il y a trois siècles par Madame de la Peltrie. »

M. le Dr Arthur Vallée, membre de la Société Royale du Canada, et qui s'est vivement intéressé à l'histoire de l'Hôtel-Dieu, évoqua à son tour des souvenirs du passé :

« Le 16 août 1637, la Duchesse d'Aiguillon, prévoyant peut-être le vœu de Louis XIII, signait le contrat de fondation de l'Hôtel Dieu de Kébec . . . L'acte qu'elle venait de poser à Rueil, et qui demain sera signé, à sa demande, par les Augustines de Dieppe va doter la Nouvelle-France de cette maison hospitalière, l'Amérique de son premier hôpital.

C'est ce geste, que le gouvernement du Canada, à la demande de la Commission des Sites et Monuments historiques veut en ce jour commémorer. Qu'il nous soit permis de remercier en même temps et ce gouvernement et cette Commission pour cette pensée qui les honore.

Par un heureux hasard, il se trouve de plus qu'en ce jour, il nous est permis de saluer parmi les représentants de la France éternelle un membre de l'Académie française, autre fondation de Richelieu, et par surcroît l'historien de saint Augustin, patron des chanoinesses qui depuis trois cents ans vivifient cette œuvre par l'action et par l'esprit.

Et l'exemple que nous donne ces femmes n'illustre-t-il pas à lui seul la permanence de l'esprit français sur ces terres nouvelles ? Pour ce témoignage qui nous est cher, comment ne pas remercier ces filles de Dieppe qui ont franchi les mers avec tous nos héros. »

Alors M. Louis Bertrand, de l'Académie française, délégué au Congrès de Québec, historien de *saint Augustin* et de *Louis XIV*, fut invité à parler. L'éminent académicien fit l'éloge de la communauté des Augustines de l'Hôtel-Dieu :

« Vous avez voulu m'associer à cette touchante manifestation de gratitude envers la mémoire de la fondatrice de cette illustre maison. Je ne saurais dire combien je suis fier de prendre part à

cette fête. En tant que Français, ce m'est un grand honneur, et en tant que membre de l'Académie française, c'est pour moi une joie profonde puisqu'en saluant le souvenir de la Duchesse d'Aiguillon, je salue celui de la nièce du grand Cardinal de Richelieu, le fondateur de l'Académie qui, elle aussi, compte trois siècles d'existence.

La présence des Religieuses Augustines, continuatrices de celles qui, de Dieppe, vinrent fonder cet hôpital, me rappelle le souvenir de saint Augustin, de l'Afrique du nord où il passa ses plus belles années. Ce grand saint voyait grand. Si quelqu'un lui avait révélé, au cours de sa vie, l'extension que prendrait dans les siècles à venir son œuvre, il entonnerait une hymne d'action de grâces.

Mesdames et messieurs, souffrez que nous la chantions, cette hymne, avec lui, et avec vous, les filles de celles qui fondèrent cette maison, vous qui avez réalisé ce miracle de faire fleurir sur les bords du Saint-Laurent, la règle de saint Augustin, pour la France et pour la plus grande gloire de Dieu. »

---

### Déjeuner aux délégués et orateurs

Le Comité d'organisation des fêtes avait invité les délégués et orateurs du Congrès à un déjeuner intime qui fut donné au Château Frontenac, ce lundi, 28 juin. A treize heures une centaine de convives se trouvèrent réunis dans la salle Cartier. Mgr Camille Roy, P. A., V. G., présida. Autour de lui on remarquait les personnages les plus éminents du monde laïc et religieux venus de tous les points du continent : M. Louis Bertrand, délégué de l'Académie française ; Son Exc. Mgr Le Gouaze, archevêque de Port-au-Prince ; Son Exc. Mgr Ross, évêque de Gaspé ; l'honorable Fernand Rinfret, secrétaire d'État ; M. René Turck, Consul général de France ; l'honorable sénateur Thomas Chapais, C. L. ; l'honorable juge-en-chef Albert Sévigny, etc. . . .

Au début du repas, Mgr Roy invita l'Archevêque de Port-au-Prince à réciter le *Benedicite*. Les convives se recueillirent un moment pendant que Mgr Le Gouaze bénit la table. La salle Cartier avait été décorée pour la circonstance. Des bouquets de tulipes égayaient toutes les tables. Un remarquable menu, artistiquement conçu par M. G.-Henry Duquet, était offert à chaque convive.

A l'issue du déjeuner, Mgr Camille Roy adressa quelques mots de remerciements aux invités. Puis on se dispersa pour le programme de l'après-midi. Une deuxième séance d'étude groupa de nouveau les congressistes, à trois heures, dans les différentes sections.

D'autre part, les congressistes que cela pouvait particulièrement intéresser furent invités à prendre part à quelques excursions qui leur permirent de mieux connaître Québec et ses environs. Un groupe se rendit au jardin zoologique de Charlesbourg, un autre se dirigea vers l'île d'Orléans où la vie paysanne française est encore le mieux conservée. Enfin une promenade sur le fleuve permit à d'autres d'admirer le spectacle merveilleux qu'offre, aperçus de la rade ou de différents points de l'horizon fluvial, le port et la ville de Québec.

---

## DEUXIÈME SÉANCE PUBLIQUE

La séance du lundi soir fut une séance académique, non seulement à cause de la présence de M. Louis Bertrand, de l'Académie française, mais surtout à cause du ton des discours qui y furent prononcés. Cette séance fut une des plus importantes pendant laquelle furent lus les remarquables discours de Son Éminence le Cardinal Villeneuve, de M. Louis Bertrand et de Mgr Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal. L'honorable M. Adjudant Rivard, juge à la Cour d'appel, secrétaire général du premier Congrès de la Langue française, en 1912, avait été invité à présider l'assemblée. Les honorables juge Dubuc et Sir Thomas Chapais présentèrent respectivement les hommages des congressistes à Son Éminence le Cardinal et au Délégué de l'Académie.

La grande salle du Colisée, comme la veille, était remplie d'une foule dense de Congressistes. Parmi les dignitaires qui se trouvaient sur l'estrade on remarquait aux côtés du Président, l'honorable juge Rivard, Son Éminence le Cardinal Villeneuve, Son Excellence M. E.-L. Patenaude, lieutenant-gouverneur de la Province et Madame Patenaude, M. Louis Bertrand, délégué de l'Académie française au Congrès.

Le président de cette soirée est un témoin de 1912. Ce sont surtout des souvenirs sur le Premier Congrès de la Langue française que rappela M. le juge Rivard dans son allocution du début. Naturellement ce fut une pléiade de noms célèbres qui vinrent sponta-

nément à la mémoire et sur les lèvres de M. le Président et chacun d'eux provoqua de longs applaudissements. Ainsi furent évoqués les grands souvenirs de Mgr Paul-Eugène Roy, de l'abbé Stanislas-Alfred Lortie, d'Étienne Lamy, du poète Gustave Zidler, de l'abbé Thellier de Poncheville qui avaient tous pris une si large part au premier Congrès. Après ces rappels émus du passé, M. Rivard invita M. le juge Dubuc, de l'Alberta, à présenter les hommages des Congressistes à son Éminence le Cardinal Villeneuve. « Il ne vous déplaira pas, dit l'orateur en rappelant le passage de Son Éminence au siège épiscopal de Gravelbourg, que ce soit par la voix d'un compatriote venu des plaines de l'Ouest », que vous soit offert un pareil hommage.

M. le juge Dubuc rendit hommage au dévouement et au labeur inlassables des révérends Pères Oblats dans l'Ouest Canadien, à qui les minoritaires français doivent leur survivance. « L'ouest a fait beaucoup pour le pays, dit-il, car il a consenti à laisser partir le jeune évêque de Gravelbourg pour lui permettre de monter sur le siège archiépiscopal de Québec. »

Puis le président, M. Rivard, pria respectueusement Son Éminence de nous donner l'enseignement dont nous avons besoin et que nous attendons de sa voix autorisée. Monseigneur l'archevêque de Québec avait intitulé son travail : « La survivance de l'esprit français par celle des mœurs et des traditions. » Il traita ce thème avec grande envergure. En résumé, il affirma qu'il y a un lien étroit entre mœurs et traditions françaises et mœurs et traditions chrétiennes. Ceci est particulièrement vrai au Canada où tradition française et tradition chrétienne sont à peu près synonymes.

Et maintenant c'est un des moments les plus attendus du Congrès, « nous allons saluer la France et l'entendre nous parler ». Sir Thomas Chapais a l'agréable tâche de présenter à un public qui le connaît déjà le représentant de l'Académie française, M. Louis Bertrand. Sir Thomas a retrouvé les accents enthousiastes de l'ancien professeur d'histoire pour faire un éloge délicat de l'auteur de *Saint Augustin*, « l'un des quarante de l'Académie française, et l'un des plus illustres représentants des lettres françaises à notre époque. »

Quand M. Bertrand dressa sa haute stature et s'approcha du micro qui devait porter sa voix aux quatre coins de l'Amérique, un silence attentif fit place aux applaudissements frénétiques. Avant de prononcer son grand discours d'apparat, M. Bertrand s'excusa avec bonhomie de n'avoir pas revêtu pour la circonstance

le traditionnel habit vert. « Par cette chaleur tropicale, dit-il, sous le harnet pesant, il m'aurait été impossible de me rendre au bout de mon discours. » Pendant plus d'une heure, l'Académicien analysa les trois principales qualités qu'il prête à l'esprit français : le goût, la mesure et la clarté. Ces trois qualités sont bien celles qui caractérisent le discours lui-même de M. Bertrand. L'auditoire, subjugué par le charme léger de cette voix méditerranéenne, écouta avec un silence religieux un discours digne de la Coupole mazarine.

La foule manifestait encore son appréciation quand le président prit la parole et par une heureuse transition présenta comme remerciement l'orateur suivant.

Toute expression de gratitude envers l'Académie et son représentant serait superflue. Le meilleur moyen de dire à M. Bertrand comment nous entendons répondre aux inspirations reçues de lui sera d'exposer le rôle que, suivant nous, la culture française doit jouer dans la vie canadienne. Pour traiter ce sujet, les organisateurs du Congrès ne pouvaient mieux faire que de s'adresser au distingué recteur de l'Université de Montréal, Mgr Olivier Maurault.

Le discours de Mgr Maurault, pour être le dernier de cette soirée n'en fut pas moins très écouté et très applaudi parce que très substantiel. Le Recteur de l'Université de Montréal insista sur le fait que notre éducation devait suivre la courbe de la culture française, de la bonne naturellement, qui est nôtre aussi bien que celle de nos compatriotes d'outre-mer. Sans pour cela négliger les sources anciennes, déjà abondantes, elles doit profiter des richesses de la pensée française d'aujourd'hui.

Pendant cette deuxième séance la Société symphonique de Québec sous la direction de M. J.-Robert Talbot prêta son concours si précieux. Quelques-unes des plus belles pièces du répertoire canadien furent exécutées avec une grande maîtrise et ne soulevèrent pas moins l'admiration que les discours. Félicitons la Société symphonique d'avoir mis à son programme la *Marche pontificale* de Gustave Gagnon et la *Brise de Vézina*. Mentionnons aussi le succès remporté par la puissante chorale de cinq cents voix qui fit vivre tout l'auditoire avec les groupes de chants canadiens du Bon Vieux Temps, ces chansons qui sont peut-être notre plus belle poésie canadienne.

*O Canada.*

MARDI, 29 JUIN

### Journée des Dames

La journée des dames, la seconde du Congrès, comme la journée des enfants, débuta par une messe basse épiscopale. C'est à la basilique Notre-Dame de Québec, siège du plus ancien évêché de l'Amérique du Nord, qu'eut lieu l'émouvante cérémonie liturgique. L'évêque de Mont-Laurier, Son Exc. Mgr Eugène Limoges, agissait comme célébrant. Il était assisté à l'autel par M. le chanoine J.-Albert Chamberland, directeur général de L'Action Sociale Catholique, et M. l'abbé Desautels, secrétaire de Son Excellence. Un grand nombre d'évêques et de personnalités religieuses avaient pris place au chœur et rehaussaient de leur présence la solennité. Parmi eux on remarquait S. Exc. Mgr Melanson, archevêque de Moncton ; S. Exc. Mgr J.-A. Langlois, évêque de Valleyfield ; S. Exc. Mgr Courchesne, évêque de Rimouski ; S. Exc. Mgr Larmarche, évêque de Chicoutimi ; M. le chanoine Duchesne, supérieur du Séminaire de Chicoutimi ; M. le chanoine Cyrille Gagnon, supérieur du Petit Séminaire de Québec ; M. l'abbé Paul Bernier, secrétaire du Comité des Fêtes religieuses du Congrès, et un grand nombre d'autres.

Dans la nef également se pressait une foule particulièrement nombreuse de Dames et de Religieuses déléguées de toutes les parties de la province de Québec, du Canada et de l'Amérique. Un programme musical avait été spécialement préparé pour la circonstance. Il fut exécuté par la maîtrise Notre-Dame, sous la direction de M. l'abbé J. de Smet.

Le prédicateur que l'on avait demandé est une haute personnalité de l'Église canadienne et un orateur remarquable, Son Exc. Mgr Courchesne, évêque de Rimouski. Mgr Courchesne commenta ce texte de saint Paul aux Hébreux : « *Jesus Christus heri, et hodie, ipse et in sæcula.* » Ancien professeur au Séminaire de Nicolet et à l'Université Laval, Mgr Courchesne est un éducateur et un pédagogue remarquable. C'est à des éducatrices, religieuses ou mères de famille, qu'il s'adresse. Il leur expose que le meilleur moyen de voir clair dans leur tâche de former l'être moral et la vie intellectuelle de leurs élèves ou enfants est de garder et d'accroître pour elles-mêmes le souci du bien divin que nous a mérité et que nous apporte le Christ.

Après la cérémonie de la Basilique, les dames se donnèrent rendez-vous au Palais Montcalm où avait lieu une séance spéciale de la section d'études féminines sous la direction de Madame Charles Frémont.

Ce même matin du 29 juin, à dix heures et demie, après la messe épiscopale de la Basilique, commençait à siéger au Palais Montcalm la section spéciale d'études pour les Dames. Le bureau de cette section était composé comme suit :

*Présidente* : Mme Charles FRÉMONT.

*Secrétaire* : Mme L.-J. DUGAL.

*Rapporteur* : Mlle Élise ROCHELEAU.

La présidente, Madame Charles Frémont présenta le premier travail sur « l'Influence de la femme pour la conservation de l'esprit français dans la vie sociale et politique ». Les autres travaux présentés portèrent sur le rôle de la femme dans la vie familiale, soit dans la province de Québec, soit dans l'Ouest canadien, soit aux États-Unis.

Dans l'après-midi il y eut une nouvelle réunion de la section des dames où d'autres travaux furent présentés sur d'autres questions qui intéressent particulièrement la femme comme la mode, les arts domestiques, la correspondance, etc. . . .

Cette journée comme les autres du Congrès a été fructueuse en leçons de patriotisme et d'un patriotisme qui ne regarde pas tant la vie publique que la vie individuelle et familiale, la vie privée de chaque citoyen.

\* \* \*

### Séances des Sections

Le mardi est encore une journée très fructueuse pour le travail des sections. Un grand nombre de mémoires sont présentés dans les différentes salles devant une foule toujours aussi nombreuse qu'au premier jour. Sans insister sur le détail de chacune des séances, notons seulement l'idée générale autour de laquelle étaient groupés les travaux d'une même séance.

A la section de langue parlée on étudie à la séance du matin et à celle de l'après-midi la langue et le vocabulaire des différentes classes de la société. Pour toutes les catégories de personnes, des prédicateurs aux industriels, des politiciens aux cheminots ou aux bûcherons, on a souligné ce qu'il peut y avoir de pittoresque dans

la langue qu'ils parlent et surtout les défauts, les fautes, les négligences de leur vocabulaire et souvent de leur syntaxe.

Aux séances de la section de la langue écrite, l'attention aussi a été attirée sur les défauts de cette langue. Ce qu'il y a surtout lieu de combattre, ce sont les anglicismes sournois, difficiles à repérer parce que d'un usage courant, et les fautes de grammaire. Des études plus précises ont été présentées sur notre poésie régionaliste, sur la traduction et le roman.

La séance de la section des Arts fut avant tout une leçon de bon goût. Le beau et le goût doivent se trouver partout dans la vie du peuple, dans les manifestations de la plus humble artisanerie comme dans ce que l'on est convenu d'appeler les beaux-arts. L'attention fut particulièrement attirée sur ce que doit être chez nous l'étalage, la cuisine, la serrurerie, la céramique etc. . . .

Plus techniques sont les travaux présentés à la section des lois et qu'un grand nombre de juristes, d'avocats, écoutent avec le plus vif intérêt. On procède aujourd'hui à une étude approfondie de notre code civil au point de vue du français. Il ressort des travaux présentés que la dualité de notre législation est un danger à cause des empiètements du droit anglais sur le droit français. Mais l'on fixe aussi les domaines respectifs de chacun d'eux sans oublier de souligner malgré tout, à côté des défauts, les qualités de notre législation.

Les travaux de la section des mœurs portent sur des études sociales, sur certains dangers que court notre survivance par suite d'une immigration non contrôlée, par l'exode rural et l'encombrement urbain, par l'américanisme matériel qui met en péril notre survivance française.

\* \* \*

### **Réception aux petits Franco-Américains**

Le matin à onze heures plusieurs centaines de petits Franco-Américains se pressaient dans la cour du palais cardinalice, accompagnés des membres du clergé, de religieux et de religieuses des États-Unis, pour recevoir la bénédiction et entendre la parole paternelle de Son Éminence le Cardinal Villeneuve. Quand Son Éminence parut à la porte de l'Archevêché, elle fut l'objet d'une manifestation enthousiaste de la part de tous ces petits catholiques et français. Un groupe d'une vingtaine de jeunes filles de Salmon-Falls, N.-H., évoluèrent sous le drapeau de Carillon pour aller

former un intéressant tableau sur le perron de la chapelle Saint-Louis de la Basilique. Le costume qu'elles portaient était aux couleurs nationales et donnait un sens de symbole à cette fête où le patriotisme animait les assistants.

Tous ces petits Franco-Américains, qui eurent l'avantage d'assister au Congrès avec les différentes délégations de la Nouvelle-Angleterre, le durent à leurs succès remportés dans les concours organisés par les Comités régionaux américains, à l'occasion du Deuxième Congrès de la Langue française. Ils représentaient plus de cent-vingt-cinq écoles de la Nouvelle-Angleterre.

Son Éminence le Cardinal, entouré de Leurs Excellences Nos Seigneurs J.-S.-H. Brunault, évêque de Nicolet, doyen de l'épiscopat canadien, et Joseph Guy, évêque de Gravelbourg, reçut les hommages des jeunes que présenta un adolescent de la paroisse de Sainte-Anne de Woonsocket, Rhode-Island. Le jeune Robert, d'une voix ferme au timbre bien français, lut une adresse dans laquelle il exprimait les sentiments de fierté française et de fidélité catholique de ses petits compatriotes de langue française. La pureté de son langage et la sincérité de ses sentiments lui attirèrent les éloges de Son Éminence qui répondit paternellement par des paroles appropriées : « Vous apparaissez comme des documents de la race française, dit Son Éminence ; en vous écoutant, j'observais qu'il y avait dans vos âmes de la fierté. Comme il est beau le spectacle que vous nous donnez. Quand nous songeons qu'à votre fidélité à la langue et aux traditions ancestrales se joint une fidélité non moins vive à la foi catholique, inutile de vous dire la joie que nous éprouvons. » Puis Son Éminence indiquant du doigt le monument du premier évêque du Canada qui se trouve à quelques pas de l'Archevêché, devant l'hôtel des Postes, termina ainsi son allocution : « Vous avez là l'Église ancienne ; elle est en pierre et ici devant vous, c'est l'Église actuelle, elle est en chair, mais c'est la même Église. Aussi puis-je dire que c'est Mgr de Laval lui-même qui vous bénira à l'instant par ma main. »

Les jeunes Franco-Américains rapporteront un souvenir ému de cette entrevue avec Son Éminence, peut-être un des plus beaux de leur passage à Québec. C'est sans doute ce qu'ils sauront dire à leurs jeunes compatriotes une fois de retour dans leur ville ou village de la Nouvelle-Angleterre.

Après la réception à l'Archevêché, les délégués se sont rendus à l'Hôtel de Ville présenter leurs hommages à Son Honneur J.-Ernest Grégoire, maire de Québec. Ils furent reçus dans la salle du Conseil de ville. M. Grégoire leur adressa des paroles de bien-

venue et les félicita d'être venus en aussi grand nombre au foyer de la race. Les délégués présentèrent leurs souhaits au maire et aux échevins présents et les remercièrent pour l'hospitalité dont ils étaient l'objet depuis leur arrivée dans la vieille capitale.

De l'Hôtel de Ville, les jeunes délégués des écoles franco-Américaines de la Nouvelle-Angleterre se rendirent au Château Frontenac où ils étaient les invités privilégiés du premier ministre de la Province, l'honorable M. Maurice Duplessis. A la table d'honneur à côté de l'honorable Premier on remarquait M. C.-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, l'honorable Joseph Bilodeau, ministre du Commerce et de l'Industrie, M. l'abbé Adrien Verrette, de Manchester, secrétaire-adjoint du Comité du Congrès pour les États-Unis, etc. . . . Autour des tables de cet innombrable festin étaient rangés des centaines et des centaines de garçons et fillettes qui égayèrent le repas de leur babillage facile et enthousiaste.

Pendant le repas les différents groupes chantèrent quelques chansons canadiennes. A la fin du déjeuner le jeune Émile Tondreau prononça une gentille allocution. Marie-Berthe Lavoie offrit aussi des fleurs au Premier Ministre au nom de tous les jeunes.

Puis M. l'abbé Verrette prit la parole pour remercier M. Duplessis. « Je dépose dans le cœur du premier ministre, dans le cœur de la province de Québec, les hommages de cette petite armée de petits français de la Nouvelle-Angleterre. » Puis M. l'abbé fit l'éloge du Premier Ministre, le remercia pour l'accueil dont tous ces enfants étaient l'objet et enfin exprima leur fierté de se retrouver dans la vieille ville de Québec pour un si beau Congrès.

Alors M. Duplessis se leva au milieu des applaudissements. Il parla de la lutte qu'ont dû faire les Franco-Américains pour conserver leur langue. Il les en félicita chaleureusement. Puis il remercia le clergé qui forme la jeunesse et est un des principaux facteurs de la conservation de notre langue aux États-Unis et dans les provinces anglaises. Pour terminer il souhaita de nouveau la bienvenue à tous ces jeunes et les invita à revenir le plus souvent possible se retremper au foyer de la langue française au Canada.

A la suite de M. Duplessis, deux autres orateurs adressèrent aussi la parole aux jeunes congressistes. Ce furent l'honorable Joseph Bilodeau, ministre du Commerce et de l'Industrie, et l'honorable Cyrille Delâge, surintendant de l'Instruction publique. Les deux orateurs firent l'éloge de la jeunesse et lui donnèrent de précieux conseils.

Le déjeuner prit fin sur le ton enjoué qui en avait marqué le début. Debout, à l'attention, on chanta d'une seule voix l'hymne

national des Canadiens, *O Canada, terre de nos aïeux*, et celui des Américains, « *Star Spangled Banner* ».

A la sortie du Château, des autocars attendaient les enfants pour les conduire aux sites historiques de Québec et des alentours, à Sainte-Foy, à l'île d'Orléans et à Charlesbourg.

\* \* \*

### Déjeuners au Château Frontenac

En même temps qu'avait lieu le déjeuner des jeunes Franco-Américains, il y avait deux autres déjeuners dans les salles du Château Frontenac qui réunissaient les différentes délégations de congressistes. Celui des Rapporteurs dans la salle « River View » et celui des dames dans la salle Jacques Cartier.

Au déjeuner des Rapporteurs ou Secrétaires des Sections du Congrès, près de deux cents convives avaient pris place autour des tables. Le déjeuner était présidé par M. le chanoine Cyrille Gagnon, vice-président du Congrès. A la table d'honneur outre M. le vice-président on remarquait M. Louis Bertrand, de l'Académie française ; l'honorable Albert Sévigny, juge-en-chef suppléant de la Cour supérieure et président du Comité de réception du Congrès ; l'honorable juge P.-B. Mignault, ancien juge de la Cour supérieure ; l'honorable juge C.-E. Dorion, de la Cour d'appel ; M. René Demogue, délégué des juristes français ; etc. . . . et un grand nombre d'autres personnalités marquantes du Congrès.

Aucun discours n'était au programme de ce déjeuner d'amitié. Cependant à l'issue du banquet M. le chanoine Cyrille Gagnon prononça quelques mots pour exprimer son regret de l'absence du Président général du Congrès, Mgr Camille Roy, retenu à sa chambre par une malencontreuse extinction de voix. Il formula des vœux pour le rétablissement de Mgr Roy et remercia les rapporteurs de leur travail désintéressé.

Le déjeuner des dames réunissait dans la salle Cartier du Château Frontenac les épouses des délégués du Congrès. Madame Albert Sévigny présidait à la table d'honneur. Elle avait à sa droite Lady Tweedsmuir, épouse du Gouverneur général du Canada, et à sa gauche madame E.-L. Patenaude, épouse du lieutenant-gouverneur de la Province. Une assistance nombreuse et distinguée défila devant Son Excellence Lady Tweedsmuir et Madame Patenaude qui se tinrent à l'entrée de la salle pour recevoir les hommages des invitées.

A l'issue du déjeuner une gerbe de fleurs fut présentée à Lady Tweedsmuir. Ensuite on se sépara pour reprendre le travail de la seconde séance de la section des dames qui avait lieu à trois heures au Palais Montcalm.

\* \* \*

### TROISIÈME SÉANCE PUBLIQUE

(A LA SALLE DES PROMOTIONS)

Dans l'après-midi du 29 juin, les congressistes s'étaient donné rendez-vous à la salle des Promotions de l'Université Laval où se tenait la 3ème séance publique du Congrès. Quatre orateurs des plus sympathiques venus des différents points extrêmes de l'Amérique du Nord se firent entendre. D'abord, l'honorable juge Constantineau, d'Ottawa, président de l'Assemblée, Son Excellence Mgr Émile Yelle, archevêque coadjuteur de Saint-Boniface, le colonel Wilfrid Bovey, de l'Université McGill, de Montréal et M. l'abbé Jean-Baptiste Lachapelle, curé de Léonville, Louisiane. Ce n'est pas sans émotion que les congressistes entendirent ces voix autorisées leur parler de la langue et de l'esprit français, tels qu'on les peut trouver dans l'ouest canadien et dans la Louisiane.

Une assistance d'élite, la même que l'on avait remarquée aux séances précédentes remplissait la salle académique de l'Université Laval. Elle ne ménagea pas ses applaudissements aux orateurs.

L'honorable M. A. Constantineau, juge de la Cour de comté de l'Ontario, agissait comme président de cette assemblée. Avant de commencer son allocution, il fit l'éloge du recteur de l'Université Laval, Mgr Camille Roy, et de son distingué frère Mgr Paul-Eugène Roy, président du Congrès de 1912. Puis parlant des Franco-Ontariens, il fit l'éloge de la phalange de vaillants qui, appliquant leur patriotisme à la lutte scolaire, permirent une résistance efficace, sans laquelle toute survivance française demeurerait impossible en Ontario. Il rendit à tous ces courageux apôtres, illustres ou obscurs, un hommage ému.

Après quoi, il invita l'archevêque de Saint-Boniface, Mgr Émile Yelle, à prendre la parole. L'éminent prélat étudia dans un travail très documenté, avec des statistiques minutieusement compilées, la situation des groupes canadiens-français de l'Ouest et en particulier dans le Manitoba. Il appert de son discours que les Manitobains de langue française ont assez de fermeté pour vivre

encore bien longtemps, comme les Québécois. Cependant aux yeux de Son Excellence deux maux doivent être évités comme des fléaux, la mauvaise influence américaine et l'émigration de la jeunesse instruite vers l'est. Il conjura aussi la province de Québec de ne pas accepter certaine doctrine d'un séparatisme politique qui ne pourrait qu'affaiblir les groupes extérieurs à Québec.

Le président de l'Assemblée prit de nouveau la parole pour présenter un compatriote de langue anglaise, le colonel Wilfrid Bovey, O. B. E., docteur ès lettres, F. R. S. C., officier de la Légion d'honneur. Le distingué professeur de McGill, auteur d'un livre très sympathique sur les Canadiens français, est déjà bien connu dans les milieux québécois. La largeur d'esprit avec laquelle il comprend les problèmes de notre survivance française, la facilité charmante avec laquelle il parle lui-même notre langue lui gagnèrent bien vite l'admiration de ses auditeurs.

Il traita de la coopération du Canada Anglais à la survivance française. Cette coopération, d'après le conférencier, on la comprend de mieux en mieux dans les milieux anglophones. La province de Québec et tout le Canada français, par le fait de leurs relations multiples avec la population anglaise, offrent à celle-ci de précieux avantages, et au point de vue matériel et au point de vue social et intellectuel.

Le dernier orateur de cette séance fut un Louisianais, M. l'abbé Jean-Baptiste Lachapelle, curé de Léonville. Il exposa d'abord en termes émus la joie qu'il ressentait à vivre pour quelques jours la vie québécoise et remercia l'Université Laval de son chaleureux accueil. Après ces précautions oratoires que lui dictait son cœur, l'orateur étudia « La Langue et l'Esprit français dans la Louisiane : les périls dans lesquels vivent les Louisianais et leurs espérances de survie. »

A propos de la langue française en Louisiane, M. Lachapelle divisa en trois groupes ceux qui la parlent, lesquels se rencontrent tous en un fond commun qui est l'esprit français, mais qui diffèrent quand même soit par leurs origines, soit par la qualité de leur vocabulaire : Il y a le français presque classique des vieilles familles établies en Louisiane depuis la révolution ; il y a le français acadien et enfin le français des créoles. Il exposa ensuite d'une façon pathétique les difficultés dans lesquelles ont vécu les Acadiens de la Louisiane dont la principale fut pendant longtemps le manque de chefs préparés pour la survie française. Cependant une qualité foncière de cette race est la ténacité. Elle laisse entrevoir que tous ces Acadiens vont rester unis et « *hâler* » ensemble. C'est le

meilleur gage et la plus grande espérance de survie française au pays de la Louisiane.

On entendit donc, pendant cette séance publique, quatre voix qui apportèrent chacune de pays si distants, leur témoignage en faveur de la langue française. Elles démontrèrent que même dans des provinces ou des États où la langue française est celle d'une minorité, cette langue survit à toutes les épreuves. Apprise au foyer familial, elle y prend une force, et comme une volonté de durée que les événements les plus défavorables ne peuvent détruire.

La séance se termina par les remerciements du président, M. le juge Constantineau et le chant de l'hymne national.

\* \* \*

MARDI, 29 JUIN

à 5 heures

### Réception par Son Excellence le Gouverneur de la Province

Un des plus grands événements mondains du Congrès de la Langue française fut la brillante réception donnée par Son Excellence le Gouverneur de la Province, à Spencerwood. Dans l'après-midi, son Excellence et madame E.-L. Patenaude reçurent à une fête champêtre, dans les jardins de leur résidence vice-royale, en l'honneur des délégués étrangers du Congrès. Des fleurs décoraient artistiquement les tables. Le thé fut servi aux quatre cents invités dans les parterres. Leurs Excellences le Gouverneur général et lady Tweedsmuir honoraient de leur présence cette réception. Ils étaient accompagnés de leurs fils, l'honorable William Buchan et l'honorable Alastair Buchan, et des membres de leur suite. Tous les personnages éminents du Congrès étaient au nombre des invités. On remarquait parmi les ecclésiastiques : Son Éminence le Cardinal Villeneuve, archevêque de Québec ; S. Exc. Mgr Hermann Brunault, doyen de l'épiscopat canadien ; S. Exc. Mgr Le Gouaze, archevêque de Port-au-Prince ; S. Exc. Mgr A. Melanson, archevêque de Moncton ; S. Exc. Mgr J.-E. Limoges, évêque de Mont-Laurier ; S. Exc. Mgr F.-X. Ross, évêque de Gaspé ; S. Exc. Mgr J.-A. Langlois, évêque de Valleyfield ; S. Exc. Mgr A.-O. Comtois, évêque des Trois-Rivières ; S. Exc. Mgr J.-A. Papineau, évêque de Joliette ; S. Exc. Mgr C. Lamarche, évêque de Chicoutimi ; S. Exc. Mgr Joseph Guy, O. M. I., évêque de Gravelbourg ; S. Exc.

Mgr Anastase Forget, évêque de Saint-Jean ; Mgr G. Trudel, évêque titulaire de Tabora ; Mgr O. Maurault, recteur de l'Université de Montréal, etc. . . . Parmi les personnalités laïques on distinguait : M. Louis Bertrand, délégué de l'Académie française au Congrès ; l'honorable M. Maurice Duplessis, premier ministre de la Province ; Sir Mathias Tellier, juge-en-chef de la Cour d'appel, et lady Tellier ; l'honorable juge-en-chef Albert Sévigny et madame Sévigny, etc.

Une température idéale favorisait cette fête officielle où chacun des invités put goûter le charme et la courtoisie des châtelains de Spencerwood. Les élégantes toilettes des dames mêlées aux riches décorations des jardins donnaient à cette réception un caractère d'ancienne France, qui rappelait un peu le faste de Trianon.

\* \* \*

### **Manifestation des Franco-Américains**

(AU MONUMENT CHAMPLAIN)

*Mardi, 29 juin, à 5 heures*

Les délégations venues des États-Unis à Québec à l'occasion du Congrès étaient particulièrement nombreuses. Dans le programme des fêtes, le Comité organisateur leur avait réservé l'occasion d'une démonstration publique. Ce fut la grande manifestation qui eut lieu le 29 juin, à cinq heures de l'après-midi, au monument Champlain. Une foule de 3000 Franco-Américains, venus de toutes les parties de la Nouvelle-Angleterre, à laquelle s'étaient joints nombre de Québécois et de Canadiens, s'était massée au pied du monument du fondateur de Québec. Une température idéale ajoutait à la splendeur du décor qui à cet endroit a quelque chose de majestueux. De la terrasse la vue s'étend sur le fleuve, sur Lévis, l'île d'Orléans, la côte de Beaupré et la ligne sinueuse des Laurentides.

L'assemblée fut présidée par le maire de Lowell, Mass., M. Dewey-G. Archambault, qui prononça lui-même un discours et présenta ensuite comme orateurs quatre Franco-Américains : M. Rodolphe Pépin, de Lowell ; M. Antonio Prince, de Woonsocket, R. I. ; M. Wilfrid Beaulieu, rédacteur au *Travailleur*, de Worcester,

Mass. ; et M. Fernand Despins, avocat de Lewiston, Maine. Au cours de la cérémonie, deux jeunes élèves, Arthur Magnan et Conrad Phaneuf, déposèrent au pied du monument une magnifique couronne de fleurs sur laquelle se lisait l'inscription : *Hommage des Franco-Américains — Deuxième Congrès de la Langue française*. Un poète Franco-Américain, M. le docteur Georges Boucher, de Brockton, Mass., récita ensuite un poème intitulé : « Le Roc de Québec ». La cérémonie se termina par le chant patriotique, *O Canada, terre de nos aïeux*, et l'hymne national américain, *Star spangled banner*.

Dans son allocution, M. le maire Archambault, dit d'abord avec quelle émotion il présidait cette touchante cérémonie en l'honneur du fondateur de Québec. Il rendit hommage à la mémoire de Samuel de Champlain dont il rappela les vertus et les bienfaits. « Cet hommage, dit-il, doit aujourd'hui inspirer les Franco-Américains ; il a laissé le souvenir de son passage sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre longtemps avant les Anglais, et nous pouvons, comme vous, le réclamer comme l'un des nôtres. » L'orateur rappela ensuite les luttes que nos frères des États-Unis doivent soutenir pour demeurer dignes de leurs ancêtres et conserver l'héritage commun. Il fit remarquer qu'aux États-Unis, les Franco-Américains se groupent de plus en plus, qu'ils forment des paroisses prospère avec des écoles où s'enseigne le français, et des églises où la prédication se fait en français. « Il y a même, ajouta-t-il, des villes où le maire est de langue française. » Pour ces frères éloignés, les Canadiens français du vieux Québec restent des exemplaires de fidélité, dit encore M. Archambault ; et il profita de cette circonstance pour redire tout ce que l'on attend de la race française en Amérique.

L'orateur suivant, M. Rodolphe Pépin, président des Amitiés françaises en Amérique, rendit d'abord un hommage ému au zèle et au dévouement de M. l'abbé Adrien Verrette, qui est l'âme de tout le mouvement de coopération franco-américaine au Congrès de Québec. Puis il montra comment les Canadiens français et les Franco-Américains doivent s'unir pour réaliser un même idéal. « Membres d'une même famille, dit-il, c'est un héritage commun que nous avons à défendre et à perpétuer. Les questions qui intéressent la défense de la culture, le développement de la langue et de l'esprit français, nous devons les étudier ensemble. C'est pour cela qu'il nous a fait tant plaisir d'accepter votre invitation, et c'est pour cette raison que nous aussi, nous attendons tant de fruits de ce magnifique Congrès. »

M. Pépin poursuivit, montrant le monument de Champlain : « Nous aussi, nous entendons la grande voix du Père de la Nouvelle-France, qui nous dit : vous aussi, vous êtes mes fils ; il n'y a pas de frontières pour les membres d'une même famille ; vous ne devez pas demeurer sourds à la voix de l'amitié, à la voix du Québec. Oui, nous avons senti que la voix de Québec était la voix de toute la Nouvelle-France. C'est pourquoi nous venons te saluer respectueusement, o vieux Québec ! Te remercier du fond du cœur ! En certains milieux, en certaines paroisses, le fendoir américain — ou, pour employer l'expression du très distingué président du Congrès, Mgr Camille Roy, le « malaxeur américain » — a fait ses ravages, mais n'a pas tout broyé, il s'en faut ! Et la majorité des Franco-Américains s'obstine encore à refuser de croire que le « *melting pot* » puisse améliorer le sort des civilisations supérieures. Si le Canada français continue après, comme avant et pendant le Congrès, à nous donner l'exemple, à s'affirmer comme foyer véritable d'inspiration française et catholique, nous l'imiterons sans défaillance. »

Puis, M. Antonio Prince, de Woonsocket, prit la parole pour rendre hommage à Champlain. Il esquissa une description de la Nouvelle-Angleterre, et dans un bref aperçu historique, rappela que plusieurs années avant l'arrivée des *Pilgrims*, des croix portant l'écusson fleurdelisé s'échelonnaient le long du littoral. Le possesseur de ces terres au nom du roi de France était l'immortel fondateur de Québec. Saluant ensuite la vieille capitale, M. Prince ajouta : « Ce Québec, il nous tardait de le revoir, non seulement pour venir y prendre des résolutions, mais aussi pour venir y prononcer un serment de fidélité à la foi et à la langue. Comme preuve de notre détermination de survivre, nous avons amené ce que nous possédons de plus cher, nos enfants. Ils sont toutes nos espérances. »

« Lendemain de Congrès », tel fut le sujet traité par M. Fernand Despins. « Aujourd'hui, dit l'orateur, le problème de la survivance du français n'est pas celui d'il y a vingt-cinq ans, et il est tout naturel que des inquiétudes s'expriment. Nous n'avons pas à lutter contre l'assimilation franche et ouverte d'autrefois, nous avons surtout à lutter contre notre propre défaillance et l'insouciance indifférente d'une partie de la jeunesse. Voilà le problème. »

Les impressions que nous emporterons de ce Congrès seront durables, poursuit M. Despins. « Nous partirons de Québec, le cœur enflammé d'un amour plus ardent, d'un attachement plus profond pour notre langue ; partageant les mêmes pensées, les mêmes convictions, les mêmes désirs et les mêmes espérances qui

sont dans les esprits et les cœurs de tous les congressistes. » Résumant ces espérances, l'orateur explique qu'à côté des églises où l'on parle français, il faut des écoles où l'on apprenne le français, des foyers où l'on respecte le français. Il faudra créer des cercles d'étude, former une élite intellectuelle, agrandir le cadre des sociétés nationales, enfin, établir et maintenir des relations locales et régionales par l'entremise d'un comité permanent, chargé d'unir et de lier les efforts communs. Et il dit en terminant son discours : « Au lendemain du Congrès, croisés de 1937, vous aurez la mission sacrée de veiller à la réalisation de ces vœux. »

Le dernier discours fut prononcé par M. Wilfrid Beaulieu, qui décerna à Québec le titre de première paroisse de la Nouvelle-France. Parlant de l'union intime qui doit exister entre Français du Québec et Français des États-Unis, M. Beaulieu déclara : « Ces Congrès de la langue qui donnent à notre survivance catholique et française en Amérique un tel élan, reposent avant tout, nous ne saurions trop le redire, sur l'union inaltérable de tous ceux qui croient au moins à cette union, qu'ils soient Canadiens français, Acadiens ou Franco-Américains. Que notre union spirituelle et culturelle se manifeste par des contacts plus nombreux, et qui ne manqueront pas de provoquer des échanges de vues salutaires, de produire l'unité et l'entente autour des devoirs qui nous sont communs, enfin, de mettre en valeur tous nos éléments de force nationale. Quelle tâche plus noble ! Quelle tâche plus digne de tous nos hommes et femmes, jeunes gens et jeunes filles, qui ont du cœur et de la fierté. Revenons souvent ici, pour raffermir notre courage et rafraîchir dans nos esprits les grandes leçons d'histoire et de patriotisme que nous y avons puisées au cours de ce trop bref séjour. »

\* \* \*

### **Grande séance au Colisée**

*Mardi, 29 juin, à 8.15 heures*

Chacune des séances solennelles du Colisée avait son intérêt particulier. La variété dans le choix des orateurs et dans la composition des programmes fut un élément de succès pour ces soirées académiques où le peuple accourait en foule. A la séance du mercredi soir, l'hôte d'honneur était le représentant du Roi au Canada,

Lord Tweedsmuir, Gouverneur général. Le président était l'honorable juge P.-B. Mignault, ancien juge de la Cour suprême, un des plus grands juristes canadiens. Les hommages des congressistes au Gouverneur général furent présentés par l'honorable juge Arthur-T. Leblanc, un Acadien. Lord Tweedsmuir y répondit lui-même. Les autres orateurs furent : le T. R. P. Joseph Hébert, O. M. I., recteur de l'Université d'Ottawa ; l'honorable M. Ferdinand Roy, juge en chef de la Cour de magistrat, et M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'histoire à l'Université de Montréal.

Malgré une température inclémente, l'assistance était très nombreuse. Comme à toutes les séances précédentes, la Société symphonique de Québec et la Chorale du Congrès prêtèrent un concours qui fut vivement apprécié. Sur l'estrade décorée aux couleurs de France et à celles du Canada français, on remarquait l'honorable J.-E. Michaud, ministre fédéral des Pêcheries ; M. le chanoine Cyrille Gagnon, vice-président du Congrès ; M. le gouverneur Lèche, de la Louisiane ; Mgr Émile Yelle, archevêque-coadjuteur de Saint-Boniface ; Mgr Le Gouaze, archevêque de Port-au-Prince ; Mgr Ross, évêque de Gaspé ; S. Honneur J.-E. Grégoire, maire de Québec ; M. Louis Bertrand, de l'Académie française ; M. René Turck, consul de France ; le T. R. P. Hébert, de l'Université d'Ottawa ; Mgr Melanson, archevêque de Moncton ; Mgr Papineau, évêque de Joliette ; M. Henri Bonnafous, consul de France, et madame Bonnafous ; M. le juge Ferdinand Roy ; M. Dominique Hyppolite, délégué d'Haïti ; ainsi que plusieurs autres.

A l'ouverture de la séance, le vénérable juge Mignault a prononcé une allocution touchante, d'une voix sonore et ferme malgré son âge avancé, et dans laquelle frémissait son cœur resté jeune ; il a rendu hommage à la Providence à qui, expliqua-t-il, nous devons le miracle de notre survivance. Parmi ce qu'il appelle les « causes secondes » de notre survie, l'honorable M. Mignault mentionna spécialement nos lois françaises et rappela en quelques mots ce que nous leur devons. Il signala le danger qu'il y a pour notre droit français d'une pénétration lente et sournoise des doctrines et des principes étrangers. « Mes confrères du Banc et du Barreau, dit-il, que ce soit une des résolutions que nous formons à ce Congrès, nous ne laisserons pas angliciser, ou américaniser notre droit canadien. »

L'honorable M. le juge Leblanc fut invité à présenter les hommages des Congressistes aux distingués châtelains de « Rideau Hall. » Son titre d'Acadien lui méritait bien cet honneur ; comme il le

fit remarquer, les Acadiens sont les plus anciens sujets britanniques du Canada puisque leur allégeance remonte à 1713. L'orateur rendit d'abord hommage aux nouveaux Souverains de l'Empire britannique Leurs Majestés le Roi George VI et la Reine Élisabeth, et montra, dans les fêtes du couronnement, le symbole des multiples coutumes, traditions et mentalités des peuples qui composent l'Empire. « Nous sommes encore, dit-il, sous le coup de la solennité qui marqua les fêtes du couronnement. Des acclamations spontanées et loyales poussées en cent langues et par cent peuples divers, les répercussions résonnent encore. Elles attestent la diversité de mœurs, d'aspirations et d'espérances que peut contenir et protéger, sans danger aucun pour la loyauté de ses sujets, le vaste empire de Sa Majesté George VI. » Puis l'honorable M. Leblanc parla du caractère particulier du peuple Canadien français, il expliqua que notre contribution au bonheur, au progrès matériel et moral du Canada, sera plus précieuse, si nous tenons compte de notre passé, de notre tempérament et de nos goûts.

Le message de Lord Tweedsmuir était attendu avec un vif intérêt. Depuis son arrivée au pays, qu'il a visité en entier, le nouveau Gouverneur a provoqué partout une sympathie profonde. Sa vaste culture, sa connaissance admirable de notre langue, son expérience d'homme de lettres, le préparaient bien à comprendre, à aimer les Canadiens français et à discerner ce qu'ils ont conservé de leur origine française. C'est son admiration pour la fidélité à notre passé et à notre mission historique qu'il a redite en cette splendide circonstance.

On peut dire que Lord Tweedsmuir a apporté une contribution encore plus personnelle au Congrès, en signalant un danger auquel la langue française, comme la langue anglaise mais à un degré moindre, est exposée. Cette menace est celle qui guette toutes les langues qui sont parlées en plusieurs contrées différant de mœurs et d'esprit. Le Gouverneur exposa ce que peut faire notre littérature — à laquelle il s'intéresse et qu'il connaît fort bien — pour préserver l'intégrité de la pensée, de l'esprit et du verbe français.

Le Très R. P. Hébert qui fut l'orateur suivant avait pris pour sujet : « La survivance du Parler français par celle de l'Esprit français. » Dans la première partie de son discours, le conférencier donna une définition analytique de l'esprit et montra ce que l'on désigne par l'expression « Esprit français ». Il ajouta que cet esprit est un bien qui adhère à l'âme elle-même, exerce une pression intérieure et constante sur l'intellect, sur les sentiments et sur les actes. Ce patrimoine doctrinal, qui est l'héritage de tous les des-

endants de la race française, trouve sa source dans l'éducation qui demeure identique malgré les changements de temps et de lieux.

Après une étude psychologique de la langue comme instrument de la pensée, le T. R. P. Hébert, sans vouloir ériger en déterminisme absolu l'expérience des siècles, conclut : « Le maintien et la conservation d'un esprit peut devenir un moyen puissant pour la conservation d'une langue, cet esprit postulant en quelque sorte le langage qu'il s'est fabriqué et se voyant obligé d'y recourir comme à un instrument quasi indispensable pour communiquer les concepts et les grands desseins qui *jaillissent d'une intelligence toujours en fermentation.* »

L'auditoire eut ensuite le plaisir d'entendre M. Ferdinand Roy, juge-en-chef de la Cour de magistrat, doyen de la Faculté de droit, de l'Université Laval. Dans son travail d'une clarté admirable et d'une forme littéraire impeccable malgré l'aridité du sujet, M. le Juge définit la survivance de l'esprit français dans nos lois. Il montra d'abord les relations intimes qui existent entre la formation du droit et la formation de la langue, leur évolution commune, leur influence réciproque, et fit connaître les facteurs qui ont agi plus spécialement sur la langue et le droit français au Canada. Qu'avons-nous fait de notre droit français, demanda-t-il ? Nous l'avons gardé comme la langue. Hélas ! pas mieux. Ce que notre langue, appauvrie, n'a pas emprunté à la culture française contemporaine, elle l'a pris au parler voisin qui l'a farcie d'anglicismes. Le même malheur est arrivé à notre droit. D'où leur commune anémie. Comme la langue que nous parlons, notre droit a perdu l'accent français.

Les causes de cette décadence sont multiples. Le conférencier énuméra les principales : Difficulté de la législation, atmosphère peu française, nécessité de recourir à la traduction des lois fédérales, enfin, l'interprétation de nos lois françaises par des juristes d'une autre langue devant les tribunaux supérieurs.

Le grand remède prôné par M. le juge Roy est de fortifier notre culture française. Il s'agit pour nous non pas de redevenir des Français tout court, ni d'être des Canadiens tout court, mais bien de demeurer des Canadiens Français. Car, avait-il expliqué précédemment, les lois comme la langue reflètent l'âme d'un peuple.

M. l'abbé Lionel Groulx fut le dernier orateur de cette séance historique. Il avait donné comme titre à son travail : « L'Histoire, gardienne de traditions vivantes. » L'éminent historien prit d'abord la défense de ceux qui veulent faire servir l'histoire au présent, et il se demanda aussitôt quelles sont les « constantes » du peuple

Canadien français. La principale est sa foi catholique, mais ce n'est pas là une tradition : c'est l'âme de toutes nos traditions. La première constante de notre peuple, c'est sa vocation paysanne, qui fit sa force durant tout le régime français et même pendant le siècle qui suivit. Après 1760, à cette vocation, s'en ajouta une autre : celle de nos destins français. 1774 marqua la conquête de notre liberté civile et religieuse ; 1791 fut le commencement de nos libertés politiques. Malgré l'épreuve de 1840, nous étions, en 1867, armés pour la lutte. C'est alors que, d'après M. l'abbé Groulx, nous avons tourné le dos à l'histoire. Nous sommes demeurés un peuple paysan, mais pas en majorité paysan. Ce fut l'émigration des nôtres aux États-Unis et l'exode des campagnes vers les villes. En même temps, nous perdions la mystique de notre destin français. Après avoir brossé un tableau très sombre de notre situation à l'heure actuelle, l'auteur de « *l'Appel de la Race* » donna les deux grandes idées qui doivent animer toute notre vie nationale : le retour à l'instinct paysan et la conscience de notre âme française. Il assura en terminant qu'il n'est pas trop tard pour tout sauver. Il croit au salut avec tous ceux qui espèrent, principalement avec tous les jeunes.

\* \* \*

MERCREDI, 30 JUIN

**Journée des Jeunes**

MESSE POUR LES JEUNES

Une place spéciale fut réservée à la jeunesse pendant tout le Congrès de la Langue française. Les congrès de la sorte, disait un orateur à une des séances, sont profitables en autant qu'ils intéressent les jeunes, qu'ils les raffermissent dans leurs sentiments de fierté et de fidélité à la langue et à l'esprit français. C'est pourquoi le Comité d'organisation avait consacré à la jeunesse la quatrième journée du Congrès. Plusieurs démonstrations eurent lieu ce jour même auxquelles prirent part des représentants de la plupart des mouvements spécialisés de jeunes du Québec, du reste du Canada et des États-Unis. Ce furent la brillante cérémonie en l'église Saint-Roch, les séances de la section des jeunes au Palais Montcalm et le grand ralliement au Terrain de l'Exposition.

Cette inoubliable journée débuta par une messe solennelle célébrée dans l'église Saint-Roch de Québec. Une foule immense

de jeunes gens et de jeunes filles, venus de partout, délégués de tous les groupes français d'Amérique, avaient respectueusement envahi le plus grand des temples de la vieille capitale. Cette foule recueillie au pied des autels donna le spectacle significatif de sa foi catholique. Le sens apologetique d'un geste collectif aussi éclatant est une grande leçon d'espérance. Il rassure les chefs spirituels sur l'avenir religieux des races françaises en Amérique.

Le saint sacrifice de la messe fut célébré par Son Exc. Mgr F.-X. Ross, évêque de Gaspé, qui était assisté à l'autel des RR. PP. Henri Schelpe, S. J., aumônier de la Jeunesse Indépendante Catholique, et Rodolphe Pomerleau, O. M. I., aumônier de la Jeunesse Ouvrière Catholique. Un grand nombre de personnages ecclésiastiques avaient pris place au chœur : S. Exc. Mgr Anastase Forget, évêque de Saint-Jean de Québec, prédicateur pour la circonstance ; S. Exc. Mgr Forbes, archevêque d'Ottawa ; S. Exc. Mgr Melanson, archevêque de Moncton ; S. Exc. Mgr J.-A. Langlois, évêque de Valleyfield ; M. le chanoine Archambault, supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe ; M. le chanoine Calixte Arseneau, supérieur du Séminaire de Nicolet ; M. le chanoine J.-A. Chamberland, directeur général de l'Action Sociale Catholique ; M. l'abbé Joseph Ferland, curé de la paroisse de Saint-Roch de Québec ; et un grand nombre d'autres prêtres et religieux, aumôniers des diverses associations de jeunesse. Dans la nef on remarquait de nombreuses délégations de religieuses, représentantes des communautés enseignantes, ainsi que des différents mouvements spécialisés d'action catholique, des jeunesses patriotes, politiques ou intellectuelles.

Le prédicateur fut S. Exc. Mgr A. Forget, évêque de Saint-Jean de Québec. L'orateur avait choisi pour texte de son sermon cette parole du livre de la Sagesse (VIII, 2) : « J'ai aimé la sagesse et l'ai recherchée dès mon jeune âge. » Le brillant exposé de Son Excellence dont nous donnons le texte dans la deuxième partie de ce présent compte rendu était un appel au travail intellectuel pour les jeunes. La leçon qui s'en dégage est cette vérité déjà exprimée par le P. Sertillanges dans son livre *La Vie Catholique* : « Celui qui laisse son travail en communication avec la Vérité vivante fait œuvre catholique. »

A l'issue de la cérémonie, M. l'abbé Joseph Ferland, curé de la paroisse de Saint-Roch de Québec, adressa aussi la parole aux jeunes avant qu'ils se dispersassent pour se rendre à la séance de section au Palais Montcalm.

MERCREDI, 30 JUIN

### Démonstration des Jeunes au Terrain de l'Exposition

La jeunesse a montré une fois de plus que le Canada français ne se tourne pas en vain vers elle pour la conservation de notre langue, de notre foi et de nos traditions. C'est le sens général de la grande manifestation publique qui eut lieu le soir du 30 juin, sur le Terrain de l'Exposition. Les spectacles variés, auxquels prit part toute la jeunesse française de la province de Québec, des provinces sœurs et des États-Unis, furent comme la synthèse des aspirations des jeunes et de la contribution qu'apportait au Congrès la génération montante. C'était terminer triomphalement par une apothéose à la Langue française la quatrième journée du Congrès, celle qui était spécialement dénommée la « Journée des Jeunes ».

Les démonstrations de toutes sortes qui étaient au programme de la soirée furent accueillies très chaleureusement par un public vibrant autant qu'émerveillé. Une foule considérable, comme on n'en avait pas encore vue depuis le début du Congrès, avait littéralement envahi les gradins de l'estrade. Plusieurs personnes n'hésitèrent pas à passer plusieurs heures debout pour assister à ce déploiement unique de nos forces d'avenir, dans un décor vraiment féérique. Pendant toute la soirée les messages des orateurs alternaient avec les exhibitions de gymnastiques et les chants mimés. Ce grand ralliement était sous la présidence d'honneur de Son Exc. Mgr Charles Lamarche, évêque de Chicoutimi. A ses côtés avaient pris place un grand nombre de dignitaires laïcs et ecclésiastiques, ainsi que les principaux chefs de file des associations de jeunesse. Parmi eux se trouvaient : M. Georges-Henri Dagneau, président régional de l'Association catholique de la Jeunesse Canadienne de Québec ; Mlle Thérèse Morisset, présidente régionale de l'A. C. J. C. F. de Québec ; M. J. Tremblay, délégué de l'Ontario ; M. Leblanc, délégué de l'Acadie ; M. Émile Couture, délégué de l'Ouest ; M. A. Maybay, délégué des centres franco-américains ; M. J.-P. Verschelden, président général de l'A. C. J. C. de Montréal ; M. le chanoine Cyrille Gagnon vice-président du Congrès, etc . . .

Tout au début de la démonstration, les jeunes des patronages Lava! et Saint-Vincent de Paul, avec une belle discipline militaire, fanfare en tête, défilèrent sur la piste de course du Terrain et vinrent se placer au garde à vous, devant la foule. L'harmonieux mélange de leurs costumes de fête, bérets rouges et collerettes blanches, se détachant sur la pelouse verte, donnait un grand relief au tableau.

Les musiciens du groupe occupaient un kiosque spécial. Des puits de lumière illuminèrent *un immense chœur* pendant tout le temps qu'il exécuta quelques chansons canadiennes.

Puis la Jeunesse Ouvrière Catholique représenta une saynète héroïque intitulée « *Dollard* », rappelant le geste du héros cher à la jeunesse canadienne française.

Le président de l'assemblée, M. G.-H. Dagneau, s'adressant alors à la jeunesse, lui demanda de prendre des résolutions fermes. Prêchant l'union des volontés dans un même idéal, il dit : « L'union viendra des cœurs, et ceux-ci ne s'accorderont et ne s'harmoniseront que lorsque les mêmes sentiments feront vibrer en nous les mêmes cordes. » Le message de l'orateur, un mot d'ordre que tous les jeunes ont dû rapporter de ce discours, était particulièrement et éloquentement résumé dans la péroraison : « L'étude de notre parler et la connaissance de notre histoire alimenteront notre ferveur. Au-dessus de tout nous placerons la vie chrétienne intégrale et profonde. Nos âmes s'abreueront à sa source. Et jamais nous n'oublierons que *nous sommes de la génération des vivants*. Génération des vivants selon l'esprit de Dieu, mais aussi génération des vivants selon l'esprit français. »

La jeunesse féminine ne pouvait trouver de meilleure interprète que la présidente régionale de l'A. C. J. C. F. de Québec. Mademoiselle Morisset, après avoir souhaité la bienvenue à tous les délégués venus pour un moment dans Québec, leur commune patrie, brossa un tableau de nos luttes pour assurer notre survivance et le maintien de la langue française. Exposant ensuite les dangers qui menacent aujourd'hui cette survivance, elle recommanda à tous d'être des apôtres de notre belle langue. « Le travail est énorme, et l'on compte sur nous, dit-elle en terminant. La jeunesse a l'élan qui monte sur les cimes ; la jeunesse c'est l'avenir ; la jeunesse c'est l'espoir de demain. Jeunesse de mon pays, sois une éveilleuse d'âmes, une faiseuse d'énergies, une créatrice de grandes idées et de belles actions. Tu contribueras ainsi à faire de tes frères de vrais Canadiens au véritable esprit français, dans un des plus beaux pays du monde : notre cher Canada. »

Le porte-parole des jeunes congressistes de l'Ontario fut un des orateurs les plus vivement applaudis. C'est que dans le timbre bien français de sa voix vibrait un cœur trempé par les chocs de luttes épiques pour la survivance. Jean-Jacques Tremblay salua d'abord toutes les provinces représentées au Congrès. Il développa le thème de la solidarité qui doit unir tous les groupes français d'Amérique. Cette solidarité doit se manifester par la fidélité au

foyer de la vie française où l'on fête aujourd'hui le doux parler qui nous conserve frères. « Les jeunes de l'autre côté de l'Outaouais, toujours conscients de leur héritage, sont heureux et fiers de répéter aujourd'hui, dans les vieux murs de Québec, le geste de vie de 1912, et de rendre un solennel hommage à la langue et à l'esprit français, convaincus que l'acte de culte qu'ils rendent ne pourra que raffermir l'unité française, qui seule peut garantir le prolongement définitif de notre nationalité avec toutes les notes de son caractère. »

A ce moment fut présenté un tableau intitulé « *Debout jeunesse* » qu'avait préparé la Jeunesse Indépendante Catholique. C'est un nouvel hommage à la langue française personnifiée par une reine. Elle retire de l'abîme un jeune homme qui allait s'y perdre. Ce tableau s'accompagne du « *Chant de la bannière* », l'hymne de la Jeunesse Indépendante Catholique. Et la manifestation se continue par le discours du délégué de l'Acadie. Louis Leblanc se fit l'interprète de ses compatriotes acadiens. Il exprima des sentiments de fierté nationale et de foi catholique et française en son nom et au nom des cinquante mille jeunes gens de l'Acadie. Il souligna son émotion de revenir dans la ville de Champlain. Parlant ensuite des malheurs de ses ancêtres, il trouva des accents pathétiques qui émurent l'auditoire : « Vous connaissez, dit-il, notre histoire. La bonne fortune n'a pas souri aux Acadiens, vos frères. Après avoir été dépouillés de tout ce qu'ils possédaient, après avoir été expatriés, on les pensait voués à la destruction. Mais on n'avait pas réussi à enlever leur héritage le plus sacré, qui était le même que le vôtre, la langue française, la persévérance et la confiance en Dieu. Cet héritage, mes compatriotes veulent, plus que jamais, ne point le laisser périr. »

On entendit ensuite Émile Couture, délégué de l'Ouest qui parla des problèmes de notre survivance au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Canadienne. Ces problèmes sont particulièrement inquiétants, si l'on songe avec M. Couture que « la formation intellectuelle française cesse dans ces provinces à la sortie de l'école et qu'à partir de ce moment, elle commence à s'effriter. » Le voisinage des centres américains menace dans ces provinces nos forces nationales, porte atteinte quelquefois à notre plus cher héritage. Mais une ressource reste encore qui nous permet d'espérer. Ce sont nos réserves rurales et paysannes où les traditions françaises et catholiques sont encore bien conservées. L'orateur cite pour terminer la parole de Mgr Béliveau : « Il faudra mettre du français partout, ne pas se contenter de revendiquer nos droits en paroles, mais aussi en actes, dans chacun de nos gestes quotidiens. »

Les discours furent alors interrompus de nouveau et l'on put assister à une démonstration de la Jeunesse Catholique Patriote. On apprécia particulièrement une danse écossaise, dite « *danse des sabres* », exécutée par les jeunes du patronage Saint-Vincent de Paul. Les troupes de gymnastes des deux patronages, Laval et Saint-Vincent de Paul, donnèrent une exhibition merveilleuse de formation de pyramides et de quelques jeux périlleux.

La voix du délégué Franco-Américain apporta ensuite le message des jeunes de la Nouvelle-Angleterre. Parlant au nom de ses compatriotes, A. Maybay reedit en termes convaincus la décision de ses frères à demeurer une entité française. « L'œuvre de civilisation, dit-il, commencée par nos ancêtres communs sur les bords du Saint-Laurent, nous la conservons et la continuons, montrant que le sang français, qui bouillonne dans vos veines et dans nos veines, n'est en rien inférieur au sang des autres races. » Pour terminer il souhaita que les relations continuent plus suivies entre les différents groupes de langue française.

M. Jean-Paul Verschelden, le président général de l'A. C. J. C. de Montréal, parla surtout de notre survivance catholique. Montrant la permanence de notre histoire, il appuya notre survie française sur la puissance de notre effort religieux. « Conserver notre langue, dit-il, est un appel à la fierté, un appel à la fidélité et au respect, surtout un appel à la supériorité. Garder ce qui nous reste ne suffit pas. Il faut conquérir. Cela ne souffre pas la tiédeur des médiocres. Cela ne pardonne pas l'abstention des satisfaits. Il faut non seulement être ce que nous sommes, mais devenir ce que nous pouvons être, afin que ces vertus, d'abord portées en nous avec amour, nous puissions les imposer ensuite au respect et à l'estime des autres. Vérité de notre foi chrétienne, amour vécu de la langue et de la culture françaises : attachons-nous à ces deux sources spirituelles qui commandent toute la vie de notre âme. Ce sera le seul moyen d'atteindre, avec l'énergie des conquérants, à des destinées éternelles. »

On avait réservé pour la fin l'intermède peut-être le plus goûté, celui que donnèrent les scouts sous la direction du major V.-A. Curmi, commissaire des scouts de Québec. Un gigantesque feu qui brûla pendant quarante minutes avait été dressé au centre de la piste. Pendant que la flamme s'élevait haute et pétillante, comme l'enthousiasme des louveteaux, plus de deux cents scouts assis en rond autour du brasier chantèrent à l'unisson « *Evangéline* », « *Dans la ferme de Mathurin* », un hymne scout, « *Belle Nuit* ».

Pour clore cette brillante assemblée, la jeunesse attendait le message d'un grand aîné, la parole d'un ami des jeunes. C'est Mgr Charles Lamarche, président d'honneur de ce grand ralliement, qui prononça le mot de la fin, le message que tous les jeunes congressistes apportèrent comme un mot d'ordre. Mgr l'évêque de Chicoutimi loua d'abord la sincérité avec laquelle fut célébré tout ce qu'il y a de grand dans la religion et dans la patrie et d'une manière qui fait honneur à notre langue. Il insista surtout sur le rôle que doivent jouer les groupements de jeunesse catholique. Pour cela il faut la foi et l'esprit de foi, la formation intérieure qui prépare la lumière éternelle. Et pour terminer Son Excellence parla de la langue comme véhicule de la pensée catholique. « Et la langue française, dit-il, qu'en ferons-nous ? La langue de notre mère, de notre enfance, de nos premiers hommages à l'Éternel, la langue qui nous met en communion avec un cortège de penseurs et de saints, langue, véhicule de la pensée catholique, qu'en ferons-nous ? Chacun répond : « Fidèle toujours ! » Toutes les fidélités se tiennent et forment une chaîne. Ne brisez aucun anneau. » C'est là le serment que prêtèrent tous les jeunes par le chant en chœur de notre hymne national.

\* \* \*

### Séance des Sections

Les différentes sections du Congrès ont à peu près terminé leur travail. Le mercredi matin il y a encore présentation de mémoires à la section de la langue parlée où l'on continue l'inventaire du parler des diverses classes de la société commencé la veille. On se réunira le matin et l'après-midi en assemblée générale à la salle des Promotions de l'Université pour entendre les mémoires des rapporteurs et pour formuler les vœux du Congrès.

Cependant on ne chôme pas à la division des jeunes. Il y eut dans la journée deux importantes séances au Palais Montcalm où l'on étudia plusieurs problèmes de la jeunesse en rapport très étroit avec l'avenir de la langue et de l'esprit français. C'est après s'être recueillis au pied des autels, dans l'église Saint-Roch de Québec, et avoir imploré la bénédiction de la Providence divine, que les représentants, on ne peut plus nombreux, des associations de jeunesse de réunirent en séances d'études. Le bureau de cette section se composait ainsi :

*Président* : M. le chanoine Cyrille GAGNON.

*Secrétaire* : Mlle Jeanne LAPOINTE.

*Rapporteur* : M. Paul-Henri GUIMONT.

Une assistance très nombreuse remplissait la grande salle municipale. Des délégations importantes de tous les groupements de jeunesse prirent part à ces réunions d'études. Parmi ces délégations mentionnons : les délégués de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne ayant à leur tête leur président général, M. Verschelden ; les délégués de la Chambre de Commerce Junior, de la Jeunesse Ouvrière Catholique de Montréal ; des Jécistes, des Jocistes et des Jicistes venus des Trois-Rivières, de Valleyfield, de Shawinigan, de Portneuf et des principaux centres importants de la Province. Des délégations de tous les groupements de la ville de Québec, les Noëlites, l'A. C. J. C. etc . . .

Les travaux présentés le furent surtout par des jeunes auxquels s'étaient joints des aînés dont la vie s'est penchée constamment sur la jeunesse, ses besoins et ses dangers. L'expérience d'éducateurs, comme le capitaine R. Lafond et M. Léon Lorrain de Montréal, apporta plus que des analyses techniques sur les problèmes des jeunes. Elle fut aussi pour ces jeunes une leçon d'éducation civique et tout simplement humaine. D'importants rapports furent présentés sur les œuvres de jeunesse féminine et masculine, sur les dangers qui pour la jeunesse mettent en péril l'héritage français, aussi bien dans la province de Québec que dans l'Ouest ou aux États-Unis. Les textes de toutes ces études se trouveront dans le volume des Mémoires du Congrès.

Avec la dernière séance de la section des jeunes prit fin le travail des six sections du Congrès. On pourra se rendre compte des fruits que devra porter ce travail en lisant la longue liste des vœux qui y furent formulés et que l'on devra s'efforcer de faire passer dans la vie de nos populations françaises du Canada et de l'Amérique.

\* \* \*

### **Déjeuner France-Amérique, au Château Frontenac**

### **Déjeuner des Jeunes, à l'hôtel Saint-Louis**

Parmi les multiples manifestations du Congrès, des rencontres avaient été ménagées pour une conversation plus intime entre les délégués des différents groupes français d'Amérique. Ce sont les rencontres autour d'une même table où les délégués pouvaient prendre un contact plus familier avec leurs compatriotes éloignés et avec leurs frères de Québec. Le Comité France-Amérique, que préside à Québec M. le docteur Arthur Vallée, voulut lui-même

grouper dans un déjeuner offert au Château Frontenac, les délégués officiels du Congrès et quelques-uns des principaux citoyens de Québec.

On remarquait autour des tables que présidait M. le docteur Arthur Vallée : M. Louis Bertrand, de l'Académie française ; Mgr Joseph Le Gouaze, archevêque de Port-au-Prince ; Mgr Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal ; le baron Silvercruys, représentant de la Belgique ; M. Henri Bonnafous, consul de France à Québec ; M. René Demogue, professeur à la Faculté de Droit, de Paris ; l'honorable sénateur Louis Côté ; l'honorable Jacob Nicol, conseiller législatif ; l'honorable juge Adjutor Rivard ; l'honorable juge C.-E. Dorion ; l'honorable juge Dubuc ; l'honorable juge P.-A. Choquette. Mgr Camille Roy, président du Congrès, retenu à sa chambre par une indisposition, s'était fait excuser et remplacer par M. le chanoine Cyrille Gagnon, vice-président du Comité d'organisation du Congrès.

A l'issue du déjeuner, M. le docteur Arthur Vallée ouvrit la série des discours par des paroles de bienvenue aux congressistes. « Nous avons voulu saluer ce geste de pensée française qui témoigne d'une telle survivance et se manifeste par un ralliement comme jamais encore la vieille cité des Champlain, des Laval et des Montcalm n'avait eu la joie d'en contempler. C'est avec une profonde émotion que nous souhaitons à notre tour la bienvenue à ceux qui ont voulu apporter leur concours à cette renaissance de l'esprit français. » Puis l'orateur continua en offrant l'hommage de notre jeune civilisation à M. Louis Bertrand, personnification de l'esprit français. Cet hommage s'adressait par delà M. Bertrand à la France elle-même. A ce salut, M. le docteur Vallée, ajouta l'hommage du Comité France-Amérique aux peuples de langue française, représentés au Congrès ; à la noble Belgique, la lointaine Haïti, et à tous nos groupes dispersés, ceux de la Louisiane, de l'Acadie, de l'Ontario, des plaines de l'Ouest et de la grande république Américaine.

Ce fut le délégué de l'Académie, M. Louis Bertrand qui répondit au salut à la France. Il se dit d'abord très touché de l'accueil que lui réservait le Comité France-Amérique dont il suit avec intérêt les activités. « Cette ambition qui consiste à vouloir unir deux civilisations est très noble, dit-il. Tout est possible quand on le veut. La meilleure façon d'être allemand, disait Nietzsche, c'est d'acquérir les qualités que n'ont pas les Allemands. Les Français ont beaucoup de choses à apprendre en Amérique. Celle-ci peut d'ailleurs raffermir au contact de la France des qualités menacées

universellement : le goût civil d'indépendance, l'instinct d'homme libre. » L'illustre académicien développa ces deux qualités et termina en montrant que « l'histoire de la vieille France de même que l'histoire canadienne peuvent écarter aujourd'hui le cauchemar de la démence des masses, qui détruisent, de gaieté de cœur, leur liberté, sous l'inspiration de démagogues qui leur proposent l'exemple, pour nous, hommes, des sociétés animales. » Il lève alors son verre à la France et tous de répéter derrière lui ce geste symbolique.

On sait que M. Dominique Hyppolite est un grand poète de langue française. C'est lui qui prononça en termes évocateurs le salut d'Haïti, sa terre natale, à Québec et au Canada. « Dans cette ville de Québec, dit-il, qui en Amérique, comme l'a excellemment constaté Mgr Camille Roy, « évoque un lieu sacré que volontiers l'on enveloppe de légendes, d'une héroïque histoire, et de mystique poésie », dans cette ville de Québec, si pittoresque, si prenante, si caractéristiquement française, où l'homme à culture latine se sent si bien chez lui, qu'il ne souffre pas de la nostalgie de son pays, le Comité France-Amérique d'Haïti vient renouveler devant vous l'engagement de s'évertuer, par tous les moyens possibles, à travailler, dans l'île du soleil et de la verdure, à la perpétuation de la langue française, langue de clarté et d'harmonie qui confère une sorte de noblesse à celui qui la parle. » « Haïti sait, dit-il pour terminer, que la langue, la culture françaises, et le catholicisme sont les plus solides bastions de la culture humaine menacée. Grâce à eux notre civilisation ne périra pas. »

Pendant que la foule applaudissait encore le sympathique représentant de la république haïtienne, le représentant de la Belgique, M. le baron Silvercrucys, se leva pour répondre au toast porté à son pays. Dans une heureuse improvisation il montra comment l'étranger de langue française se retrouve chez lui dans la province de Québec. Ce qui ressère les liens est bien l'esprit latin que nous avons en commun avec les nations de l'est de l'Europe. Le dernier orateur fut M. Vaillant, le délégué de l'Alliance française. M. Vaillant ayant vécu à New-York pendant plusieurs années, était en mesure de parler éloquemment de l'enseignement du français dans la métropole américaine. Il signala en particulier la belle initiative que venait de prendre le consul de France à New-York en y créant un lycée français. Traitant également des professeurs d'échange, l'orateur dit qu'il y a là un excellent moyen de propagande pour l'esprit qui nous est commun et dont nous devons enrichir chaque jour l'héritage.

Le déjeuner prit fin sur ces paroles qui renferment en elles tout un programme. Puis les membres du comité France-Amérique se rendirent à la salle des promotions de l'Université où une assemblée générale avait lieu à trois heures.

\* \* \*

En même temps que le déjeuner France-Amérique se tenait au Château Frontenac, à quelques pas de là, à l'hôtel Saint-Louis, des bataillons de jeunes envahissaient la grande salle à manger, pour assister au déjeuner que leur offrait le comité du Congrès, sous la présidence de M. le docteur Roméo Blanchet, secrétaire adjoint du Congrès et professeur à l'Université Laval. Au delà de trois cents jeunes, presque tous venus de l'extérieur, étaient les hôtes du Congrès. La salle était à peine assez vaste pour contenir tous ceux qui se présentèrent. Une atmosphère de gaieté et d'enthousiasme régna pendant tout ce déjeuner. La jeunesse apporta réellement, comme le faisait remarquer M. le docteur Blanchet dans son allocution, un réconfort à tous les congressistes par sa collaboration généreuse et intelligente à l'œuvre de régénération canadienne-française, œuvre nationale dont l'événement historique du Congrès ne constitue qu'un épisode. Et l'orateur rappela que cette jeunesse était notre espérance. « Aujourd'hui, dit-il, journée des jeunes et de plus journée des résolutions, on a voulu consulter notre jeune sagesse, et la voix du savoir précoce se fera entendre tout à côté de celle de l'expérience, dans un immense concours des intelligences et des cœurs, pour glorifier l'esprit français qui doit nous animer, mais pour l'accroître aussi, en l'épurant avec le courage et l'ardeur impétueuse qui caractérisent les âmes neuves et *nature*. » Le secrétaire adjoint du Congrès souligna la présence de la jeunesse féminine à laquelle il sut décerner un compliment discret sur son rôle dans l'œuvre du salut d'une race. « Jeunes gens, dit-il pour terminer, permettez-moi d'accueillir avec joie et dévotion les nombreux délégués qui ont répondu à notre appel et à notre attente. En vous rencontrant ainsi vous apprendrez de nouvelles leçons d'énergie, et le rayonnement de votre vitalité et de votre amour accroîtra la foi que les aînés ont en leur destin et aussi en vous. »

Le second orateur fut M. le chanoine Alfred Chamberland, qui prononça un émouvant discours patriotique. « Ce qu'il vous faut conserver dans votre cœur, dit-il, c'est l'amour et le respect des traditions et des mœurs françaises. C'est ainsi que nous vivrons fiers et forts et que nous apprendrons à connaître et à respecter

le nom de la langue française et les droits que nous avons de l'employer. Le Français doit être avant tout un apôtre ; un apôtre qui prêche sa doctrine, qui est la doctrine de son pays, la doctrine française. » L'orateur continua par démontrer les relations étroites qu'il y a entre l'esprit français et la foi catholique. « Il faut mourir plutôt que d'abandonner notre héritage français, et le meilleur rempart contre les tentations d'abandonner notre langue, c'est de pratiquer les vertus de foi, de charité, de force et d'espérance. »

Les deux derniers orateurs furent des représentants de cette jeune sagesse dont avait parlé le président de ce déjeuner : Mademoiselle Jacqueline Filion, secrétaire générale de la Jeunesse Ouvrière Catholique Féminine, et M. Roger Duhamel, étudiant de Montréal. Mademoiselle Filion brossa un tableau symbolique des actions et de héros qui surent, comme Dollard ou Madeleine de Verchères, offrir leur vie à la cause qu'ils défendaient. « Il nous faudrait un peu de leur sang, dit-elle, pour faire renaître en nous la conscience du devoir patriotique, conserver ce qui nous reste de notre héritage, notre langue. » Le dernier orateur, M. Duhamel, apporta des vues personnelles sur le problème qui se pose aujourd'hui pour la jeunesse canadienne-française. « La province de Québec, dit-il, en comprenant bien la vérité de l'idéal autonomiste, (ce qui ne doit rien avoir d'un épouvantail pour les autres groupes français), pourrait être un foyer plus intense de rayonnement où nos frères viendraient se mûrir du tempérament et de l'esprit français. » Le mouvement qu'il mit dans son discours plut à l'auditoire.

Le déjeuner prit fin quand on eut chanté en chœur l'hymne de Calixa Lavallée, *O Canada, terre de nos aïeux*.

\* \* \*

### **Les Louisianais reçoivent des Doctorats d'honneur**

Le mercredi après-midi, 30 juin, la délégation Louisianaise au Deuxième Congrès de la Langue française fut l'objet d'une chaleureuse réception, en la salle des Promotions de l'Université Laval. M. Richard Lèche, gouverneur de la Louisiane, conduisait lui-même la délégation. Il présenta à l'Université Laval le drapeau de l'Etat louisianais. L'Université offrit des doctorats d'honneur à quatre délégués : Son Excellence M. Lèche, gouverneur ; l'honorable Wade-O. Martin, ministre des Travaux publics ; M. l'abbé Jean-Baptiste Lachapelle, curé de Léonville ; et M. André Lafargues, président de « L'Athénée Louisianais ». La remise de ces

doctorats et de ce drapeau fut soulignée par l'expression de sentiments de fraternité et d'amitié. Plusieurs discours brefs furent prononcés par les récipiendaires et par Mgr Camille Roy, recteur de l'Université Laval et président du Congrès.

Cette démonstration brillante avait lieu vers trois heures de l'après-midi, immédiatement avant la deuxième assemblée générale des congressistes pour la réception des rapports des sections et l'étude des vœux du Congrès. Sur la scène, on remarquait aux côtés des chefs de la délégation louisianaise, plusieurs dignitaires religieux et civils, notamment : Mgr Camille Roy, recteur de Laval ; Mgr Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal ; le R. P. Joseph Hébert, recteur de l'Université d'Ottawa ; M. l'abbé Arthur Maheux, secrétaire de l'Université Laval ; l'honorable Gaston Porterie, procureur général de la Louisiane ; M. le juge Formet, de la Cour suprême de la Louisiane ; l'honorable Ferdinand Roy, juge-en-chef de la Cour de magistrat ; MM. le chanoine Cyrille Gagnon et le docteur Arthur Vallée, vice-présidents du Deuxième Congrès de la Langue française. Dans la salle se trouvait un auditoire nombreux, où l'on remarquait au premier rang les rapporteurs des différentes sections du Congrès.

Au début de la manifestation, Mgr Roy souhaita la bienvenue aux délégués Louisianais, et dit combien l'Université Laval appréciait l'honneur de recevoir Son Excellence M. Richard-W. Lèche, gouverneur de la Louisiane, et deux ministres distingués de son gouvernement : l'honorable Gaston Porterie, procureur général, et l'honorable Wade-O. Martin, ministre des Travaux publics.

Puis l'honorable Wade-O. Martin répondit à cette bienvenue en offrant le drapeau de la Louisiane à l'Université Laval. « La Louisiane et le Canada, dit-il, sont nés sous le même drapeau, celui de la France, apporté en Louisiane par Marquette et Jolliet. Depuis cette époque, la mappemonde a bien changé, mais le Canada et la Louisiane sont restés attachés par les mêmes liens . . . » « J'espère, ajouta-t-il en terminant, que ce drapeau que nous offrons aujourd'hui à l'Université Laval servira encore à resserrer les liens qui unissent déjà le Canada et la Louisiane, et qu'il constituera une force nouvelle pour la conservation de notre héritage français. »

Mgr Camille Roy reçut ensuite le drapeau et dit dans sa réponse : « Au nom de l'Université Laval, j'accepte ce drapeau de la Louisiane que vous voulez bien lui offrir. Je sais ce que signifie ce drapeau. Il contient ou déroule dans ses plis toute l'histoire de cet État Américain, l'un des plus anciens et des plus glorieux des États-Unis. »

Le recteur de l'Université Laval procéda ensuite à la remise des doctorats. Après avoir fait brièvement l'éloge de chacun des récipiendaires, il leur remit leur diplôme et les invita à inscrire leur nom dans le livre d'or de l'Université Laval. Les récipiendaires étaient :

Son Excellence le gouverneur Richard-W. Lèche, docteur en Droit, *honoris causa* ;

l'honorable Wade-O. Martin, ministre des Travaux publics, en Louisiane, docteur ès Sciences sociales, *honoris causa* ;

M. l'abbé Jean-Baptiste Lachapelle, curé de Léonville, docteur ès Sciences sociales, *honoris causa* ;

M. André Lafargues, président de « L'Athénée Louisianais », docteur en Droit, *honoris causa*.

Les récipiendaires avaient revêtu leur toge aux applaudissements de la foule. Ils prononcèrent de brèves allocutions pour remercier l'Université Laval et Mgr Camille Roy des titres qui venaient de leur être conférés. A la suite de cette manifestation commença en la salle des Promotions la deuxième assemblée générale pour la réception des rapports du Congrès.

\* \* \*

### **Assemblées générales à la Salle des Promotions de l'Université Laval**

Les mercredi matin, mercredi après-midi, 30 juin, et jeudi après-midi, 1er juillet, eurent lieu, en la salle des Promotions de l'Université Laval, trois assemblées générales du Deuxième Congrès de la Langue française. Ces réunions étaient sous la présidence de M. le chanoine Cyrille Gagnon, vice-président du Congrès. M. Antonio Langlais, secrétaire général du Congrès, agissait comme secrétaire de l'assemblée. Les rapporteurs et les secrétaires des différentes sections du Congrès donnèrent un résumé des travaux présentés aux séances particulières et déposèrent le procès-verbal de chaque section d'étude. Une assistance nombreuse, composée d'un grand nombre de prêtres, de religieux et de religieuses, de délégués et de congressistes, remplissait la vaste salle des Promotions.

Au début de la première séance, le président, M. le chanoine Cyrille Gagnon, après avoir souhaité la bienvenue aux assistants, donna lecture d'un message de l'archevêque de Toronto, Mgr McGuigan. Ce message se lit en ces termes :

Toronto, Ontario, 27 juin, 1937

Monseigneur Roy,  
Président Congrès de la Langue française,  
Québec.

*Fidèles de langue française de la ville et du diocèse de Toronto assemblés autour de leur archevêque et de leur curé à l'occasion de la bénédiction de leur nouvelle église du Sacré-Cœur envoient salutations fraternelles au Congrès de la Langue française et souhaits pour le plein succès de vos délibérations. Union des cœurs et des prières.*

Monseigneur McGuigan,  
archevêque de Toronto.

Puis M. le Président demanda aux secrétaires des sections de donner lecture de leur procès-verbal et de le déposer entre les mains du Secrétaire général. Les rapporteurs lurent aussi un résumé des activités des sections. Les rapporteurs étaient :

M. l'abbé Étienne Blanchard, pour la section de la Langue parlée ;

M. Maurice Hébert, pour la section de la Langue écrite ;

M. J.-B. Soucy, pour la section des Arts ;

M. L.-P. Pigeon, pour la section des Lois ;

M. Henri-G. Renaud, pour la 1ère section des Mœurs et traditions ;

le Rév. P. Pie-M. Gaudreau, O. P., pour la 2ème section des Mœurs et traditions ;

Mlle Élise Rocheleau, pour la section des Dames ;

M. Paul-Henri Guimont, pour la section des Jeunes.

Une discussion amicale et fructueuse accompagna la lecture des vœux de chaque section qui furent soumis à une étude attentive avant d'être définitivement adoptés par l'assemblée générale.

La lecture des rapports et l'étude des vœux nécessitèrent trois séances. Les rapports ainsi présentés sont conservés dans les archives du Congrès. La longue liste des vœux adoptés (au nombre de 46) se trouve dans le présent volume, à la suite des discours prononcés aux séances publiques.

A la troisième séance une motion fut présentée par M. Eugène Jalbert, avocat de Woonsocket, appuyée par M. P.-E. Rochon,

président de l'Association Canadienne française de l'Ontario, pour l'établissement d'un Comité permanent du Congrès. Cette proposition fut adoptée unanimement. Voici le texte de la motion :

« 1. L'assemblée générale institue un Comité permanent du Deuxième Congrès de la Langue française au Canada avec siège social à Québec. Ce Comité est chargé d'assurer l'exécution des vœux du Congrès.

« 2. Le Comité permanent aura pour mission de soutenir les intérêts matériels et spirituels de la race française au Canada et aux États-Unis, de défendre les droits de sa langue, de conserver avec fidélité, selon la devise du Congrès, l'héritage des ancêtres, particulièrement celui des traditions de l'esprit français.

« 3. Le Comité permanent sera composé de vingt-deux membres dont cinq membres du bureau de la Société du Parler français au Canada, désignés par le Bureau, et les autres choisis dans les diverses provinces du Canada et des États-Unis comme suit :

quatre pour la province de Québec ;  
deux pour la province de l'Ontario ;  
deux pour la province du Nouveau-Brunswick ;  
un pour la province de la Nouvelle-Écosse ;  
un pour la province de l'Île-du-Prince-Édouard ;  
un pour la province du Manitoba ;  
un pour la province de la Saskatchewan ;  
un pour la province de l'Alberta ;  
un pour la Colombie Canadienne ;

trois pour les États-Unis, dont l'un représentera les Franco-Américains de l'est et du nord ; un autre les Franco-Américains du centre et de l'ouest, le troisième les Acadiens de la Louisiane.

« 4. Le Comité se réunira au moins une fois l'an, sur convocation du Bureau ou du Président. Il devra aussi se réunir chaque fois que six de ses membres demanderont au président la convocation du Comité.

« 5. Un Secrétariat permanent du Comité sera établi à Québec. Le chef du Secrétariat sera chargé de se tenir en contact avec tous les groupes de langue française du Canada et des États-Unis, de recueillir toute la documentation nécessaire à l'action du Comité permanent, de voir à l'exécution de toutes les décisions prises par le Comité.

« 6. Attendu qu'il est difficile en assemblée plénière du Congrès de déterminer la liste des membres du Comité permanent, un Comité provisoire est formé pour l'établissement de cette liste.

« Le Comité provisoire se compose des personnes suivantes :

- 1° Cinq membres du Bureau de la Société du Parler français, organisatrice du Congrès ;
- 2° Mgr Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal ;
- 3° M. Omer Héroux, rédacteur en chef du *Devoir*, de Montréal ;
- 4° M. Aegidius Fauteux, bibliothécaire de Montréal ;
- 5° M. l'abbé Albert Tessier, des Trois-Rivières ;
- 6° M. Albert Sormany, président de la Société de l'Assomption ;
- 7° Le Révérend Père Arthur Joyal, secrétaire général de l'Association Canadienne française d'Éducation de l'Ontario ;
- 8° M. J.-M. Laframboise, président de l'Association Saint-Jean-Baptiste, d'Ottawa ;
- 9° M. le magistrat Lacerte, du Manitoba ;
- 10° M. l'abbé Adrien Verrette, secrétaire adjoint du Congrès, de Manchester ;
- 11° M. l'abbé Lionel Groulx, de Montréal.

« 7. Le Comité provisoire devra se réunir à Québec avant le 15 octobre, sur convocation du Président de la Société du Parler français au Canada, et désigner les membres du Comité permanent. »

\* \* \*

### **Le banquet du Congrès, au Château Frontenac**

Le mercredi soir, 30 juin, un grand banquet réunissait au Château Frontenac tous les congressistes qui voulurent y prendre part. On y entendit un grand nombre d'orateurs venus de toutes les parties de l'Amérique et du Canada. Chacun d'eux apportait un bref message de loyauté et de fidélité au parler des aïeux. Les tostes furent proposés dans l'ordre suivant : Le Roi, le Pape, le Canada, la France, la Belgique, Haïti, la province de Québec, la ville de Québec, l'Acadie, l'Ontario, la Louisiane, le Manitoba, la Nouvelle-Angleterre et les Franco-Américains, la Saskatchewan et l'Alberta. Un dernier toste, résumant en quelque sorte tous les autres, fut porté à l'École, gardienne du verbe et de l'esprit français.

Mgr Camille Roy invita d'abord Mgr Umberto Mozzoni, chargé d'affaires à la Légation Apostolique d'Ottawa, à répondre à la santé du Pape. Mgr Roy déclara aux convives qu'à raison des liens spirituels si étroits qui rattachent toutes les populations de langue française, d'Amérique et d'Haïti, au Saint-Siège, à raison aussi de cette foi catholique qui est une part si précieuse de l'héritage français que nous voulons conserver, le toste au Pape ne pouvait être silencieux; ce toste était, en effet, l'occasion de rappeler notre commune fidélité à Sa Sainteté Pie XI et à l'Église. Et il pria Mgr Mozzoni, de vouloir bien répondre à l'hommage de cette fidélité. Mgr Humberto Mozzoni, en un français très pur, et avec un accent italien qui ne manquait pas de charme, loua la fidélité des Canadiens français à leurs traditions religieuses et rappela toute la force de survivance qu'ils y pouvaient puiser. Le représentant de Rome dit aussi que la papauté, qui a béni la race franque, a béni et soutenu notre volonté de vivre, et, « par cela même, ajouta-t-il, elle a voulu la conservation de votre langue, note distinctive d'un peuple dans l'histoire. » Mgr Mozzoni expliqua ensuite que l'Église reconnaît le droit de chaque peuple de parler sa langue, puis il déclara : « Je suis heureux de proclamer ici ce soir — et l'histoire est là pour en faire foi — que le Saint-Siège n'a jamais voulu pour sa part, et qu'il ne voudra jamais, circonscrire le domaine de votre langue à telle ou telle province, quand elle est l'expression sincère d'un peuple qui se propage et qui s'affirme. »

Après le discours de Mgr Mozzoni, Mgr Camille Roy fit précéder d'une courte allocution, la série régulière des autres tostes. Il remercia les personnages officiels présents, M. le Gouverneur de la Province, représentant du Roi, Son Éminence le Cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, et l'honorable M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province de Québec.

Ce fut au cours de ce banquet que fut décernée à Mgr Camille Roy, président du Congrès, la décoration de Commandeur de l'Ordre Honneur et Mérite, offerte par le gouvernement de la République française d'Haïti.

M. le docteur Jules Thébaud, délégué officiel de la République d'Haïti au Congrès, remit lui-même à Mgr Camille Roy la médaille et le diplôme de commandeur de l'Ordre Haïtien Honneur et Mérite. Par ce geste, la république d'Haïti voulait manifester sa sympathie envers le peuple Canadien français et rendre un hommage personnel au Président du Congrès, dont la visite aux Haïtiens, au cours de l'hiver, avait causé une impression si durable. « Il est impossible, déclara le docteur Thébaud, de passer sous silence le zèle et la

maîtrise géniale déployée ces jours-ci par un prélat de renom. Vous le connaissez tous ; sa mine est parfois austère à cause des grandes responsabilités que comporte la mission qu'il accomplit, mais après la première poignée de mains, la transfiguration s'accomplit, on a devant soi un visage auréolé de bonté, de courtoisie et de loyauté. »

Mgr Roy remercia M. le docteur Thébaud et lui exprima l'admiration qu'il avait conçue pour la république d'Haïti lors de sa visite.

Tous les discours de ce banquet, dont nous donnons un court aperçu, furent brefs et fort intéressants. Mgr Camille Roy présenta en quelques mots chacune des santés et les orateurs qui avaient été invités à y répondre. Après la santé du Roi, silencieuse, fut présentée celle du Pape, à laquelle Mgr Mozzoni fit la réponse que nous avons vue.

L'honorable M. J.-E. Michaud, ministre fédéral des Pêcheries, répondit ensuite à la santé du Canada. Parlant à la fois comme représentant d'Ottawa et comme Acadien, le ministre revendiqua pour tous les groupes qui habitent ce pays le droit au titre de Canadiens. « Notre fidélité à nos origines, dit-il, ne signifie pas notre isolement dans la confédération canadienne, dans notre patrie politique », ajoutant : « Coopération ne signifie pas renoncement à notre mandat, à nos origines, à notre personnalité, mais cela signifie simplement adaptation de nos qualités raciques au milieu géographique et historique où nous vivons. »

Puis l'honorable M. Maurice Duplessis répondit à la santé de la province de Québec. Il fit d'abord allusion au discours prononcé par le représentant du Saint-Siège, à celui prononcé par l'honorable M. Michaud, et aux appels faits la veille par Son Excellence Mgr Yelle, archevêque de Saint-Boniface, pour déclarer ensuite que la province de Québec n'abandonnera jamais les minorités françaises des autres provinces. « Soyez confiants, dit-il, que dans notre province battent des cœurs véritablement français ; c'est-à-dire des cœurs qui ne posent pas de bornes à leur affection. La province de Québec ne posera jamais d'actes de nature à créer des ennuis à ceux de nos frères qui sont la minorité dans d'autres provinces. Elle saura rendre justice à la minorité anglaise qui contribue au progrès de son propre territoire, donnant par là l'exemple du respect des droits. C'est le meilleur service que nous pouvons rendre à nos compatriotes des autres provinces. »

L'orateur suivant fut M. le maire J.-Ernest Grégoire, qui répondit à la santé de la ville de Québec. Il montra, dans toutes les manifestations du Congrès, l'indice d'une régénération nationale

profonde. M. le Maire ajouta : « Québec, pour sa part, prend la ferme résolution de tenir désormais en meilleur état le foyer des ancêtres. » Il invita encore nos frères éloignés à revenir souvent au berceau de la race, pour étudier ensemble la question, non pas seulement de notre survivance — elle est réglée, il me semble, dit M. Grégoire — mais de notre véritable épanouissement national. Le Maire de Québec termina par cette parole : « Après un tel Congrès, il ne nous est pas permis de vouloir simplement durer. Notre devoir, c'est de vivre, d'agir et d'illustrer, par d'éloquents réalisations, l'incomparable fécondité du catholicisme et du génie français. »

En répondant à la santé de la France, M. Henri Bonnafous remercia les congressistes pour la place d'honneur qui fut faite à son pays durant toute la durée du Congrès. M. Metty Koetz répondit ensuite à la santé de la Belgique. Il rappela sa glorieuse histoire aux sombres jours de 1914. Dans sa réponse à la santé d'Haïti, M. le docteur Thébaud énuméra les liens d'amitié qui se multiplient de jour en jour entre notre pays et le sien. Le porte-parole de l'Acadie, M. le docteur A.-M. Sormany, président général de l'Assomption, répondit avec émotion à la santé du peuple martyr. Il dit sa joie d'assister à la réunion de la grande famille française d'Amérique et d'y puiser la détermination ferme de défendre jusqu'au bout notre belle langue.

C'est le président de l'Association Canadienne française d'Éducation de l'Ontario, M. P.-E. Rochon, qui répondit à la santé de la province sœur. Il parla des luttes soutenues, en Ontario, pour la défense du français, et cita les grands noms des Landry, des Belcourt et des Genest. Le représentant de la Louisiane, l'honorable Wade Martin, rassura les congressistes qu'il se fait actuellement chez ses compatriotes, Acadiens du sud, un véritable réveil de la conscience française.

On entendit ensuite trois voix de l'Ouest canadien : celle de M. Camille Fournier pour le Manitoba ; celle de M. le docteur Laurent Roy pour la Saskatchewan ; celle de M. le docteur L.-O. Beauchemin pour l'Alberta. Ces trois orateurs demandèrent à la province de Québec de toujours donner son appui moral aux Canadiens français des autres provinces qui veulent survivre et demeurer fidèles à leurs ancêtres.

Dans sa réponse à la santé de la Nouvelle-Angleterre, M. l'abbé Adrien Verrette dit que les Franco-Américains sont fiers d'être les défenseurs militants de la langue française dans la grande république de cent vingt millions d'âmes. Il rendit aussi hommage à tous

les artisans de la survivance française au Canada et aux États-Unis, promettant de toujours garder intact l'héritage français que nous ont légué les ancêtres. La dernière santé fut celle de l'école française à laquelle répondit l'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec.

\* \* \*

JEUDI, 1er JUILLET

### Messe pontificale à Sainte-Anne de Beaupré

Le Congrès étant une manifestation de fidélité à nos traditions nationales et religieuses, il convenait qu'une grande démonstration religieuse groupa tous les congressistes au pied de l'autel. Et ce fut notre grand sanctuaire national, la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré, qui fut choisi pour être le théâtre de cette démonstration. Une messe pontificale y fut célébrée au matin de la dernière journée des grandes assises du Congrès. Les congressistes se rendirent par milliers dans la célèbre basilique, le lieu de pèlerinage le plus fréquenté du Canada et des États-Unis. Les personnages ecclésiastiques les plus éminents avaient pris place dans le chœur, pendant qu'aux premières rangées de la nef figuraient de nombreuses personnalités laïques du Congrès. Dans le sanctuaire on remarquait d'abord : Son Éminence le Cardinal Villeneuve, O. M. I., archevêque de Québec ; Son Excellence Mgr G. Forbes, archevêque d'Ottawa ; Son Exc. Mgr Arthur Melanson, archevêque de Moncton ; Son Exc. Mgr H. Brunault, évêque de Nicolet ; S. Exc. Mgr F.-X. Ross, évêque de Gaspé ; Mgr Mozzoni, chargé d'affaires de la Délégation apostolique, d'Ottawa ; Mgr Camille Roy, P. A., V. G., président du Congrès ; Mgr Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal ; ainsi qu'un grand nombre d'autres membres du clergé séculier et régulier.

La grand'messe pontificale fut célébrée par Son Excellence Mgr Joseph Guy, évêque de Gravelbourg. A l'évangile le provincial des Rédemptoristes, le T. R. Père L.-P. Lévesque, souhaita une cordiale bienvenue aux membres de l'épiscopat, aux délégués et aux congressistes. Il présenta ensuite Son Exc. Mgr Le Gouaze, archevêque de Port-au-Prince, Haïti, qui donna le sermon de circonstance. L'éminent représentant de l'Église haïtienne au Congrès de la Langue française exprima son admiration pour le miracle de fidélité accompli au Canada, miracle de fidélité aux convictions

religieuses. Il dit son intense émotion de vivre comme catholique, comme français et comme haïtien d'adoption, ces quelques jours de cœur à cœur avec le noble peuple canadien français. Après un hommage délicat à Mgr Camille Roy, l'âme du présent Congrès, il déclara qu'il ne voulait être en cette circonstance que l'interprète auprès des Canadiens français de leurs innombrables amis du dehors. Il déroula en un vigoureux racourci l'histoire héroïque de la nation canadienne française depuis 1760 afin de bien montrer comment, en dépit de tant de difficultés et d'obstacles, les descendants des quelques soixante-cinq mille paysans normands ou bretons, angevins ou percherons, restés après la défaite sur les rives du Saint-Laurent, ont farouchement défendu et victorieusement conservé leur physiologie raciale et leur langue. C'est ce miracle, dit-il, qui mérite aux Canadiens français les enthousiastes et religieuses félicitations de leurs amis du dehors, de tous leurs frères de langue française et de leurs coreligionnaires du monde entier. A un si beau passé Mgr Le Gouaze prédit un avenir non moins brillant, si cette fidélité aux traditions françaises, comme par le passé, s'appuie sur la fidélité aux convictions catholiques. En terminant Mgr l'Archevêque de Port-au-Prince évoqua le souvenir du couronnement du Roi George VI et du serment que prêtent à Sa Majesté les grands du royaume : JE MAINTIENDRAY. Ce même serment est celui que doivent prêter tous les Canadiens français à Sa Majesté la Langue française et à Sa Majesté la Foi catholique.

A l'issue de la messe pontificale, Son Éminence le Cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, félicita les organisateurs du Congrès d'avoir choisi le sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré comme lieu de la dernière cérémonie religieuse. « La dévotion à la bonne sainte Anne, ajouta-t-il, est bien caractéristique de notre peuple. Sainte-Anne a toujours présidé, depuis les temps lointains de la bourgade de Stadaconé, aux destinées de la race canadienne française.

Un diner servi au couvent des Pères Rédemptoristes, gardiens du sanctuaire Sainte-Anne réunit après la cérémonie religieuse les dignitaires ecclésiastiques et civils. Après le repas Mgr Camille Roy se fit l'interprète des hôtes distingués pour remercier les Rédemptoristes et en particulier le Rév. Père Lévesque de leur bienveillante hospitalité. Ce fut le seul discours qu'il y eut au déjeuner.

### Remise des Doctorats d'honneur

A la dernière séance publique de la salle des promotions, les pèlerins de la langue française ont vécu l'heure la plus émouvante du Congrès. L'Université Laval a voulu donner une marque tangible de sa reconnaissance à certains bienfaiteurs du Congrès et à des personnages qui ont particulièrement servi et illustré, chez nous ou à l'étranger, la langue et l'esprit français. Elle a accordé des diplômes d'honneur à vingt-deux personnages remarquables du monde religieux, littéraire, politique et national. Cette brillante cérémonie académique était présidée par le chancelier de l'Université, Son Éminence le Cardinal Villeneuve, O. M. I. Mgr Camille Roy, recteur de Laval, donna lecture du palmarès et fit l'éloge des récipiendaires en termes appropriés. Il les appela à recevoir leur diplôme des mains de Son Éminence et les invita à signer leur nom dans le livre d'or de l'Université. M. le Secrétaire de Laval, l'abbé Arthur Maheux, présidait au revêtement de la toge. Tout le corps professoral et les autres personnalités du Congrès avaient pris place sur l'estrade aux côtés de Son Éminence le Chancelier. La salle était remplie d'un public d'élite qui ne ménagea pas ses applaudissements aux nouveaux docteurs.

Nous donnons plus loin dans la seconde partie de ce volume (cinquième séance générale) le texte de l'éloge que Mgr le Recteur fit de chacun des récipiendaires ainsi que les remerciements qu'adressèrent M. Louis Bertrand et Mgr Olivier Maurault au nom des nouveaux diplômés d'honneur. Voici la liste de ceux qu'a honoré l'Université d'un diplôme de docteur *honoris causa*.

M. Louis Bertrand, membre de l'Académie française, délégué officiel de l'Académie au Congrès. Docteur ès Lettres.

L'honorable Fernand Rinfret, secrétaire d'État dans le Gouvernement fédéral, membre de la Société Royale du Canada. Docteur ès Lettres.

L'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de la province de Québec, bâtonnier général de la Province. Docteur en Droit.

Son Excellence Mgr Arthur Melanson, archevêque de Moncton, N. B. Docteur en Droit.

Son Excellence Mgr Émile Yelle, archevêque-coadjuteur de Saint-Boniface, Manitoba. Docteur en Droit.

M. Georges-Nicolas Léger, ministre des Affaires étrangères d'Haïti. Docteur en Droit.

Son Honneur J.-Ernest Grégoire, maire de Québec, professeur d'Économie politique et sociale à l'Université Laval. Docteur en Droit.

L'honorable Lucien Dubuc, juge de la Cour de district de l'Alberta. Docteur en Droit.

Mgr Olivier Maurault, P. D., P. S. S., recteur de l'Université de Montréal. Docteur ès Lettres.

Très Révérend Père Joseph Hébert, O. M. I., recteur de l'Université d'Ottawa. Docteur en Droit.

M. Dominique Hyppolite, délégué du Comité national France-Amérique d'Haïti. Docteur ès Lettres.

M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'Histoire du Canada à l'Université de Montréal. Docteur ès Lettres.

M. Aurélien Bélanger, député de Prescott à la Législature de Toronto, ancien directeur général des écoles bilingues d'Ottawa. Docteur en Pédagogie.

M. François-Charles-Achille Jeanneret, professeur à l'Université de Toronto, directeur de l'Enseignement du français à cette université. Docteur ès Lettres.

M. le docteur Albert Sormany, président de la Société acadienne de l'Assomption. Docteur en Sciences sociales.

M. le docteur Paul-Émile Rochon, président de l'Association Canadienne française de l'Éducation de l'Ontario. Docteur en Sciences sociales.

M. Henri Ledoux, avocat à Woonsocket, président de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique. Docteur en Droit.

M. Adolphe Robert, président de l'Association Canado-Américaine. Docteur ès Lettres.

M. Jules Dorion, directeur de l'*Action Catholique*. Docteur ès Lettres.

M. Omer Héroux, rédacteur au journal *Le Devoir*. Docteur ès Lettres.

M. Antonio Langlais, avocat, professeur de Droit international à l'Université Laval et secrétaire général du Deuxième Congrès de la Langue française. Docteur en Droit.

M. l'abbé Adrien Verrette, secrétaire général adjoint du Congrès pour les États-Unis. Docteur ès Lettres.

M. le professeur René Demogue, de Paris, France. Docteur en Droit.

En l'absence de M. Georges-Nicolas Léger, ministre des Affaires étrangères d'Haïti, son diplôme fut remis par Mgr le Recteur à M. Jules Thébaud, représentant de la république d'Haïti au Congrès.

Quand chacun des nouveaux récipiendaires eut signé dans le livre d'or de l'Université Laval, M. Louis Bertrand, de l'Académie française, remercia l'Université Laval de l'honneur qu'elle venait de lui rendre. Après avoir fait l'éloge de Son Éminence le Chancelier et de Mgr le Recteur, il adressa son suprême mot d'encouragement et d'adieu au Canada français. C'est en pleurant d'émotion qu'il termina son allocution par ces paroles qui touchèrent vivement l'assistance : « Pour le vieil homme que je suis, arrivé bientôt au terme de sa route, le spectacle de votre Canada français aura été une de mes dernières joies, et un des plus grands réconforts, sinon le plus grand de toute ma vie. »

Le distingué Recteur de l'Université de Montréal prit ensuite la parole pour remercier l'éminent Recteur de Laval. Dans son humilité, Mgr Maurault voulut surtout voir dans le geste qui le créait docteur ès lettres un hommage rendu à l'Université de Montréal dont il a la direction. Mais l'on sait que Laval avait voulu aussi reconnaître les bienfaits d'une carrière consacrée à l'enseignement et à l'étude. L'historien des Sulpiciens de Montréal s'est déjà fait une place de choix dans notre histoire littéraire. En terminant son allocution, Mgr Maurault parla du miracle de nos Universités et du rôle important qu'elles jouent dans notre survivance. « Quel que soit le bilan de nos pertes, dit-il, quels que soient les dangers dont nous sommes environnés, je dis que ces hauts lieux de la pensée, sont d'impreuables forteresses, et que sous leur protection vivra à jamais notre âme française. »

Monseigneur le Président du Congrès de la Langue française offrit alors au Délégué de l'Académie française la médaille du Congrès. Cette médaille, œuvre de M. Marius Plamondon, représente en un sobre symbolisme tout l'objet du Congrès, notre fidélité à l'esprit français. Voici la description qu'en fit l'éminent Recteur

de Laval avant de la remettre à M. Louis Bertrand: « La médaille porte, à l'avers, deux personnages, deux symboles, la France au front fleurdalisé, le Canada français, au chef ceint de feuilles d'érable, retenant dans sa main droite le livre de nos traditions décoré d'un lys. Le tout repose sur un fond qui est une large croix. Tout autour la devise du Congrès: *Conservons notre héritage français*. M. Bertrand a rapporté en France, cette médaille d'or qui est déposée dans les archives de l'Académie avec celle que l'on offrit à M. Étienne Lamy en 1912. Avec cette médaille, M. Bertrand rapportait aussi en France le témoignage de la durable et pacifique conquête qu'il fit de Québec et du Canada par la distinction de sa pensée et le charme prenant de sa parole.

A ce moment la Société Historique Franco-Américaine, par l'entremise de son président M. le docteur Ubald Paquin, voulut rendre hommage au Président du Deuxième Congrès de la Langue française, et lui offrit une médaille-souvenir de la Société. M. Paquin fit l'éloge de Mgr Camille Roy, et rappelant la mission de propagande accomplie en faveur du Congrès, aux États-Unis, par Mgr Roy, il ajouta: « Vous êtes venu encourager ceux dont la vie est une lutte continuelle pour la conservation du caractère ethnique français; vous êtes venu nous rappeler les beautés de notre langue et celles de notre Foi. Soyez en béni, Monseigneur. Comme marque de notre reconnaissance, je vous offre, au nom de la Société Historique Franco-Américaine, la médaille de grand mérite et je prie Son Éminence de vous la remettre au nom de la Société. »

On fit alors une ovation au Recteur de l'Université Laval qui a si bien dirigé les destinées du Congrès. Après quelques mots d'éloge de la Société Historique Franco-Américaine, Mgr Roy remercia chaleureusement le docteur Paquin de cette décoration et lui demanda de rapporter à ses compatriotes des États-Unis les vœux du Congrès. Ainsi prit fin cette cérémonie mémorable, une des heures les plus émouvantes que les congressistes vécurent dans l'enceinte de la vieille cité de Champlain.

JEUDI, 1<sup>er</sup> JUILLET

Séance de clôture du Congrès

AU COLISÉE

La séance de clôture du Deuxième Congrès de la Langue française au Canada, comme la séance d'ouverture, fut présidée par Mgr Camille Roy, l'âme dirigeante du Congrès. Ce fut l'une des plus importantes puisque le moment était venu de tirer les leçons de ces assises nationales et de donner une directive aux congressistes réunis pour la dernière fois. Mgr Roy, dans son discours de clôture dégagea les conclusions de cette grande semaine de pensée française, annonça la création d'un nouvel organisme, qui, sous forme de Comité permanent du Congrès, sera chargé de perpétuer pour l'avenir les bons effets du Congrès et prononça un acte de foi sublime en l'esprit qui depuis trois siècles construit la patrie canadienne.

Une foule nombreuse n'avait pas craint de braver une température inclemente pour assister à cette dernière manifestation du Congrès qui a réuni toutes les forces vives des groupes de culture française d'Amérique. Aux côtés du Président, on remarquait plusieurs représentants éminents du monde officiel, ecclésiastiques et laïques. Entre autres : Son Éminence le Cardinal Villeneuve ; S. Exc. Mgr Guillaume Forbes, archevêque d'Ottawa ; S. Exc. Mgr J. Le Gouaze, archevêque de Port-au-Prince ; S. Exc. Mgr Émile Yelle, archevêque-coadjuteur de Saint-Boniface ; S. Exc. Mgr F.-X. Ross, évêque de Gaspé ; S. Exc. Mgr J. Guy, O. M. I., évêque de Gravelbourg ; S. Exc. Mgr J. Hallé, vicaire apostolique de l'Ontario-Nord ; Mgr Humberto Mozzoni, chargé d'affaires de la Légation apostolique d'Ottawa ; Mgr Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal ; Mgr Alfred Myrand, P. D., d'Ottawa ; M. Louis Bertrand, de l'Académie française ; l'honorable H.-L. Auger, ministre de la Colonisation ; M. Henri Bonnafous, consul de France à Québec ; M. René Demogue, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris ; M. le baron Silvercruys, ministre de Belgique au Canada ; et un grand nombre de prêtres, de religieux et de personnalités civiles.

Avant le discours de clôture de Mgr le Recteur de l'Université Laval, il y eut trois magistrales études sur les groupes de langue française les plus importants qui existent en dehors de la province

de Québec ; l'Acadie, la Nouvelle-Angleterre et l'Ontario. Ces trois pages d'histoires furent tracées par S. Exc. Mgr Arthur Melanson, archevêque de Moncton, N. B., par M. Adolphe Robert, président de l'Association Canado-Américaine, et par l'honorable M. Gustave Lacasse, membre du Sénat canadien pour l'Ontario.

Le premier orateur fut Mgr Arthur Melanson qui traita de la survivance française en Acadie. L'éminent prélat a rappelé les luttes et les espérances de survie du vaillant peuple de l'Acadie, peuple martyr qui a progressé malgré ses malheurs et les trouées désastreuses de l'émigration. S'il a su progresser matériellement, il saura aussi le faire intellectuellement. Les congrès comme celui-ci réveillent des énergies, permettent à un peuple de prendre conscience du chemin parcouru et du chemin à parcourir. Malgré les difficultés toujours graves qui s'opposent à sa survivance, le peuple Acadien élargit sans cesse son champ d'action et affermit de plus en plus son influence. « C'est notre ferme conviction, dit en terminant l'évêque de Moncton, que l'Acadie vivra et atteindra ses destinées dans la mesure, où elle restera fidèle à la foi des ancêtres, à son attachement à l'Église et à son auguste chef ; dans la mesure aussi où elle continuera à regarder là-haut l'Étoile qui la protège, la guide et qui la mènera sûrement à la victoire finale. C'est cette foi que nous voulons garder dans nos cœurs et cette foi devient notre espérance. »

M. Adolphe Robert, président de l'Association Canado-Américaine et second orateur de cette séance, a exprimé une foi analogue en la survivance française en Nouvelle-Angleterre. Malgré l'ambiance terrible de la civilisation américaine qui pénètre partout, aussi bien à l'école que dans les foyers, « l'esprit français survivra aux États-Unis, aussi longtemps que les Franco-Américains resteront fidèles à leur foi, aussi longtemps que la minorité française de la grande république sera soutenue et encouragée par Québec d'une part et par la France de l'autre ».

En Ontario de même les promesses d'avenir sont très encourageantes. C'est ce qu'a dit l'honorable sénateur Gustave Lacasse dans un discours vibrant. Il a exposé les montées lentes, mais sûres des Franco-Ontariens à la conquête des postes de commande dans la vie sociale et politique du Haut-Canada. En effet jamais les nôtres en Ontario n'eurent plus de représentants, tant à la Chambre des Communes, qu'à la Législature provinciale de Toronto. Le distingué orateur est aussi un poète, à ses heures. A la fin de

son discours il récita un couplet patriotique que Québec lui a inspiré.  
Le voici :

O Québec, vieux Québec, ô berceau de la race,  
Que ton roc soit l'emblème austère et solennel  
Du courage indomptable et de la foi tenace  
Qui font battre le cœur de ton peuple immortel !

Le dernier orateur de cette séance et aussi le dernier orateur du Congrès fut le président, Mgr Camille Roy, qui dégagea la grande leçon de ces assises nationales. Avant de commencer son discours de clôture, péroraison de tout le Congrès, Mgr Roy donna lecture des messages adressés par le Pape et l'Académie française en réponse aux sentiments qu'avaient exprimés les Congressistes. Voici le texte de ces deux câblogrammes :

*Cité du Vatican, 1 juillet 1937.*

Cardinal Villeneuve,  
Québec.

*Agréant hommages adressés occasion Congrès Langue française, par congressistes groupés autour Votre Éminence, épiscopat canadien et haïtien, Saint-Père remercie, implore lumières célestes et accorde bénédiction implorée.*

(Signé) Cardinal Pacelli.

—  
*Paris, 1 juillet 1937*

Monseigneur Camille Roy,  
Québec.

*L'Académie française remercie Mgr Camille Roy et les congressistes des sentiments qu'ils veulent bien exprimer et leur envoie pensées confraternelles.*

(Signé) René Doumic,  
secrétaire perpétuel.

Et maintenant l'heure décisive est arrivée. Avant la séparation, Mgr Camille Roy, président du Deuxième Congrès de la Langue française, résume la pensée des congressistes dans un acte de foi en l'esprit français. Faisant un bref examen du travail accompli pendant cette semaine, il constate que sur plusieurs points,

dans plusieurs domaines, il nous a fallu enrégistrer des défaillances, il est vrai, mais qu'aussi il n'y a pas que des ombres et des fautes dans notre passé. Cet examen de conscience qu'était le Congrès, on l'avait voulu complet. C'est à cette condition qu'il peut porter des fruits. Il a retrem pé les courages et les énergies au récit de belles actions ; il a stimulé les volontés par le spectacle même de nos déficiences. C'est tout cela qui imprime à l'âme française d'Amérique un nouvel élan vers les conquêtes et les victoires promises.

Le Congrès de 1912 s'était terminé par un serment de fidélité à la langue française. Celui de 1937 se termina par un acte de foi en l'esprit français. « Ne soyons, déclara Mgr Roy, ni des sceptiques ni des pessimistes : soyons des croyants et des confiants. Ne soyons pas des défaitistes : soyons par la foi des gagners de victoires !... »

Ayons foi en l'esprit français ! en l'esprit qui depuis trois siècles construit la patrie canadienne, la décore de sa force et de sa beauté, et porte jusque par delà les frontières le rayonnement de sa vertu ! Croyons en l'esprit français menacé souvent chez nous dans sa vie et dans son verbe... mais supérieur à toutes les infidélités et à toutes les épreuves... et qui demain, toujours, par la vertu de ce Congrès et par tous les sacrifices d'une fidélité nouvelle, accomplira, en Canada, en Amérique, son invincible destinée ! »

---

### En marge du Congrès

Il y eut en marge du Congrès un certain nombre de manifestations d'un caractère plus privé qu'il convient de signaler dans ce compte rendu. Ainsi le 2 juillet, au lendemain de la séance de clôture du Congrès, les autorités du Séminaire de Québec avaient invité à leur maison d'été, au Petit-Cap, près de deux cents congressistes. Cette réception intime était présidée par Mgr Camille Roy, recteur de l'Université Laval. Après le goûter champêtre, Mgr Roy remercia brièvement les hôtes d'honneur de s'être rendus si nombreux et leur souhaita la bienvenue la plus cordiale, particulièrement à M. Louis Bertrand, délégué de l'Académie française, et à Mgr Le Gouaze, archevêque de Port-au-Prince. Puis pour terminer il fit l'historique de la maison du Petit-Cap, témoin des heures glorieuses du passé. M. Louis Bertrand prit aussi la parole et remercia les autorités du Séminaire de Québec et du Congrès des belles réceptions dont il a été l'objet depuis son arrivée à Québec.

Il exprima en terminant son admiration pour le site remarquable du Petit-Cap. Puis les groupes se dispersèrent et cette après-midi de juillet se passa en bonnes causeries dans un beau décor de paix et de verdure.

\* \* \*

La veille de l'ouverture officielle du Congrès, le samedi 27 juin, dans la salle des exercices militaires de Lévis, quelques admirateurs de Louis Fréchette célébrèrent le cinquantenaire de la publication de la *Légende d'un Peuple*. Dans l'après-midi, une plaque commémorative avait été placée solennellement près de la maison natale de notre grand poète romantique. Elle avait été offerte par la Commission des Sites et Monuments historiques, représentée par l'honorable juge E. Fabre-Surveyer. Elle se lisait ainsi :

Louis Fréchette, chevalier de la Légion d'honneur, poète, lauréat de l'Académie française, est né à cet endroit, le 16 novembre 1839.

Le soir, il y eut un banquet intime organisé par le Comité lévisien du Congrès, sous la présidence de M. le docteur Arthur Fafard. Quelques orateurs adressèrent la parole et firent l'éloge de Louis Fréchette. Ce furent M. Pierre-Georges Roy, archiviste de la Province, M. le juge E. Fabre-Surveyer, représentant de la Commission des Sites et Monuments historiques, M. André Lafargue, représentant officiel de la Louisiane au Congrès, M. Louis Bertrand, de l'Académie française, et Mgr Camille Roy, président du Deuxième Congrès de la Langue française.

\* \* \*

Le premier juillet, un autre banquet intime réunissait au restaurant Kerhulu les membres de la Société des Poètes Canadiens français et quelques poètes invités, délégués de la Nouvelle-Angleterre et de Haïti au Congrès. Une cinquantaine de personnes assistèrent au dîner pendant lequel il y eut lecture de plusieurs poèmes par les auteurs eux-mêmes. Quelques pièces de vieux auteurs canadiens furent récitées par les petits-fils de Pamphile Lemay, d'Adolphe Poisson et de Napoléon Legendre. A l'issue du repas, il y eut quelques discours et remise de médailles et de diplômes aux lauréats du concours de la Société des Poètes. M. Dominique Hyppolite, procureur général d'Haïti et poète de renom, adressa la

parole, ainsi que M. l'abbé Arthur Lacasse, président de la Société, que MM. les docteurs Boucher et Gendron, de la Nouvelle-Angleterre, et M. Alphonse Désilets, de Québec. Cette fête intime contribua à resserrer les liens qui unissent les poètes de langue française en Amérique du Nord.

De même pendant les fêtes du Congrès, le mardi, 29 juin, on a célébré le troisième centenaire de la naissance du Père Marquette, compagnon de Louis Jolliet dans la découverte du Mississipi. Une cérémonie toute simple s'est déroulée dans la paroisse des Saints-Martyrs Canadiens. Une des deux palmes de bronze, laissées par la Mission française Cavelier de La Salle au Comité québécois France-Amérique, fut apposée solennellement en l'église des Saints-Martyrs par M. le docteur Arthur Vallée qui adressa la parole en cette circonstance. L'autre palme fut déposée à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang pour commémorer le tricentenaire de la fondation du premier hôpital canadien.

Pendant ce temps, Sillery fêtait aussi le tricentenaire de sa fondation en déposant des fleurs au pied du monument à la mémoire du Père Ennemond Massé, S. J., premier missionnaire du Canada.

Québec avait donc pendant toute cette semaine une atmosphère de fête. On avait retenu les services des deux meilleures fanfares de Québec pour les concerts en plein air. Les mardi, mercredi et jeudi, 29, 30 juin et le 1er juillet, de 3 à 5 heures, les amateurs de musique militaire et classique purent entendre la fanfare du « Royal 22ème Régiment », qui donna des concerts très appréciés par une foule immense, sur la Terrasse Dufferin, près du Château Frontenac. De même le mercredi, 30 juin, à 8 heures du soir, un autre grand concert en plein air réunissait une grande foule à la Place Saint-Pierre où la fanfare des Cadets de Saint-Jean-Baptiste exécuta un beau programme de choix.

Les instants qu'ils n'étaient pas retenus par les organisations multiples et variées, au programme du Congrès, les congressistes purent les passer à la visite des Musées de Québec et des expositions spécialement organisées pour cette circonstance. Signalons seulement quelques uns des musées les plus remarquables de Québec : le Musée d'art et d'histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, le Musée des Dames Ursulines, le Musée de peinture de l'Université Laval et le Musée Provincial. En outre il y eut à Québec, pendant toute la durée du Congrès, trois expositions qui chacune en leur genre témoignent bien de la vitalité française des Canadiens. Ce fut d'abord celle de l'Académie Commerciale : une exposition de travaux scolaires qui renseignent parfaitement sur le beau travail de propa-

gande fait dans les écoles en vue de la préparation au Congrès. Puis ce fut celle de l'École des Beaux-Arts : une exposition des travaux des élèves, auxquels on avait ajouté les caricatures de l'artiste québécois Robert La Palme. Enfin dans la Rotonde du Château Frontenac une exposition de livres français et canadiens qui témoigne du grand souci des Canadiens pour le livre beau et bien fait.

---



## DEUXIÈME PARTIE

**ADRESSES - DISCOURS  
SERMONS**



# SÉANCE D'OUVERTURE

DIMANCHE SOIR, 27 JUIN

AU COLISÉE

---

## DISCOURS D'OUVERTURE

prononcé par Mgr Camille Roy, P. A., V. G., président

---

Nous voici enfin réunis pour le Deuxième Congrès de la Langue française. Il y a vingt-cinq ans que fut tenu ici même, à Québec, le premier. Et le premier, depuis vingt-cinq ans, attendait le second.

Vingt-cinq années, c'est beaucoup dans l'histoire d'un peuple jeune qui cherche encore sa voie, et qui élabore tour à tour avec confiance et avec inquiétude son destin.

En 1912, le Congrès de la Langue française, (le Congrès des populations de langue française du Canada et des États-Unis), avait été, suivant l'expression de son président, un geste de vie. Et la vie avait jailli plus abondante des contacts fraternels, des délibérations où s'étaient rencontrés les esprits, des vœux où s'étaient exprimées des volontés.

Mais les idées elles-mêmes souffrent de l'usure du temps, elles se brisent parfois ou s'affaiblissent au choc des obstacles, et des volontés fléchissent qui ont à recommencer un perpétuel effort. Et la vie s'épuise qui ne se renouvelle pas assez souvent aux sources profondes d'où elle s'est répandue.

Vingt-cinq années sans éprouver avec un soin rigoureux toutes ses valeurs spirituelles, c'est trop long pour une jeune nation exposée à se complaire dans les faiblesses de son adolescence, ou à s'irriter des lenteurs de sa formation virile ; c'est trop long pour un peuple jeune qui aux heures de sage réflexion voudrait monter d'un élan plus vigoureux vers les sommets de son histoire.

Non pas certes, que depuis le Congrès de 1912, nos populations de langue française du Canada et des États-Unis n'aient pas délibéré,

à certains moments, sur leurs progrès ou leurs reculs. Assurément, il n'y a pas pour elles que les Congrès de la Langue française qui soient des occasions opportunes de se recueillir, et de faire un examen de conscience nationale. Mais les conventions, qui groupent toutes les forces d'un peuple ou d'une race autour des problèmes essentiels de sa survivance, offrent des moyens exceptionnels d'étudier ces problèmes et de leur trouver des solutions.

Nous avons donc voulu renouveler le Congrès et le geste de 1912.

La Société du Parler français, qui est née et qui travaille sous les auspices de l'Université Laval, a pris l'initiative d'un nouvel appel aux populations de langue française dispersées au Canada, en Amérique. Elle les a conviées au Congrès de 1937. La réponse a été empressée, unanime. Rarement, jamais peut-être dans notre histoire franco-canadienne et franco-américaine, on a vu un pareil émoi s'emparer des foules au seul nom de la langue française. C'est toute l'âme nationale qui s'est dressée à l'appel de son verbe. La propagande organisée par le Comité central de Québec, avec l'aide des comités régionaux et locaux, a porté dans toutes les provinces du Canada, aux États-Unis, en Nouvelle-Angleterre et jusque dans la Louisiane lointaine et en Haïti, le message du Congrès. Partout des assemblées ferventes ont accueilli les porteurs du message. Un travail très spécial d'éducation s'est fait dans les écoles, grâce à la coopération officielle des autorités scolaires et des directeurs de l'Instruction publique. Les enfants se sont appliqués à des travaux, à des concours où rivalisaient leurs jeunes passions ; dans ces tournois pacifiques, ils ont appris déjà à se battre pour mieux conserver leur langue.

Nous n'hésitons pas à croire que cette croisade scolaire a été l'une des formes les plus utiles et l'un des plus réconfortants spectacles de notre propagande. Qui n'a pas vu, entendu la jeunesse scolaire de 1937, acclamer aux États-Unis, comme au Canada, notre parler français, lui jurer fidélité, n'a pas senti vibrer avec une fierté plus orgueilleuse que jamais l'âme nouvelle de la race.

Le Congrès de 1937, avant même qu'il fût, a donc déjà produit des résultats. Des témoignages nous sont venus de partout qui déclarent ce bienfait, et qui nous assurent que ce Congrès correspond aussi à un immense désir et à un immense besoin.

Il y a tant de situations à affermir et tant d'autres à redresser dans notre vie franco-canadienne et franco-américaine. La campagne d'opinion que nous avons faite a replacé sous tous les yeux, avec nos problèmes à résoudre, les obligations que nous créent nos origines françaises ; elle a uni des âmes qui étaient dévisées ; elle

a groupé des efforts qui étaient trop dispersés ; elle a éveillé chez ceux-là même qui, en certains milieux cosmopolites, s'habituèrent à l'oubli de notre langue ou de nos traditions, le sentiment des responsabilités graves que nous impose le commun héritage qu'il faut conserver.

\* \* \*

Et voici maintenant le Congrès qui s'ouvre. Voici les foules accourues pour y prendre part. Depuis quelques jours, de tous les points les plus divers et les plus reculés du Canada et des États-Unis, tous les chemins conduisent à Québec. Et Québec, le berceau de nos communes origines, le foyer qui n'a jamais cessé de faire paraître sur un sommet la flamme de la vie française, voit avec orgueil accourir ces foules ; il se remplit avec émotion des rumeurs et des joies de l'hospitalité. Ses vieux remparts ont heureusement des portes qui ne se ferment plus, et par lesquelles entrent et sortent, passent et circulent des foules empressées. Et ces foules nouvelles portent toutes un visage ancien et familier. Le regard de tous ces yeux rayonne la lumière française. Sur toutes les lèvres s'exprime, chante la langue française. Québec reconnaît en tous ces hôtes du Congrès des fils de sa famille, des frères qui ont retrouvé le foyer premier des ancêtres, qui viennent un moment s'y reposer et y renouveler leurs âmes filiales. Et tous, dès ce soir, vous qui arrivez et nous qui vous recevons, nous redemandons aux pierres mêmes du vieux foyer, et pour toute la race qui y a reçu la vie, non seulement la vertu du souvenir, mais celle-là, plus précieuse encore, de ne jamais mourir.

\* \* \*

A tous ceux-là qui sont venus, à ceux qui nous apportent ce soir l'honneur de leur présence, et à ceux qui demain prendront part à nos travaux, j'ai le devoir très agréable d'offrir la plus respectueuse et la plus reconnaissante bienvenue. Délégués de France, d'Haïti, des États-Unis et du Canada, vous représentez l'innombrable famille française du vieux et du nouveau Monde. Soyez chez vous dans ce Québec qui est l'une des capitales spirituelles de la vie française, à ce Congrès qui veut être un ouvrier multiple et diligent de l'esprit français.

Le Congrès qui s'ouvre ce soir s'appelle, comme le premier, le Congrès de la Langue française. Nous l'avons souvent et plutôt nommé : Le Congrès de l'esprit français, afin de mieux marquer jusqu'à quelles profondeurs il doit projeter sa lumière. La langue

peut paraître à plusieurs autre chose que l'esprit, et extérieure à lui. En réalité, elle s'identifie avec l'esprit, elle le contient ; puisque c'est l'esprit d'une race qui crée, organise, façonne, harmonise la langue dont il a besoin. L'union est à ce point étroite entre la langue et l'esprit que tous deux réclament une même fidélité.

Ce que nous voulons donc, pendant ce Congrès, c'est d'étudier les moyens de garder, d'enrichir, d'étendre, d'illustrer l'esprit afin que par lui, et par le verbe qui l'exprime, soit conservé, enrichi, étendu, illustré tout l'héritage spirituel de notre race.

C'est à ce travail, à cette tâche immense que vous êtes maintenant conviés. C'est pourquoi, au nom de l'idéal commun où se rencontrent nos plus hautes ambitions, au nom des causes les plus graves et des intérêts les plus précieux que vous représentez,— en votre nom et au nom des millions de compatriotes du Canada et de l'Amérique qui par la pensée, et par le cœur, sont avec nous ce soir ; — en votre nom et au nom de tous ces millions de frères dont nous portons l'âme dans nos âmes, je déclare ouvert le Deuxième Congrès de la Langue française.

**Hommage des Congressistes à Son Excellence le Gouverneur  
de la province de Québec.— M. Eugène Jalbert,  
avocat à Woonsocket, E.-U.**

Monsieur le Gouverneur, <sup>(1)</sup>

En me confiant la tâche d'adresser à la province de Québec, dans votre personne, le salut fraternel des membres de ce Congrès, Mgr Camille Roy, parlant au nom du Comité organisateur, m'exprimait le désir d'entendre « une voix franco-américaine mêler aux sentiments des Canadiens français ceux de vos compatriotes des États-Unis ». Ce désir du Comité organisateur, auquel j'acceptai volontiers de me rendre, est bien en somme toute l'explication de ma présence sur cette tribune en ce moment.

Mais comment pourrais-je bien me faire auprès de vous, Monsieur le Gouverneur, l'interprète fidèle des sentiments de tous les congressistes ? Je n'ai, ce me semble, ni qualité ni autorité pour parler au nom de tous les groupes représentés à cette réunion. Du reste, si je me mettais imprudemment à parler de tout le monde j'oublierais peut-être, dans cette aventure, de vous faire part de nos propres sentiments, à nous, vos frères des États-Unis. Et puis, vous êtes peut-être comme Priscille Moline, à qui Jean Adant faisait jadis la cour, officiellement pour le bénéfice de Miles Standish, son capitaine. Or le poète Longfellow nous raconte, en vers délicieux, comment un jour Priscille Moline, émue par les paroles qui tombaient des lèvres de Jean Adant, l'interrompit soudainement pour lui dire : « Mon Jean, pourquoi ne parles-tu pas pour toi-même ? » Et c'est ce qu'il fit, avec la fin que vous connaissez.

Je vais donc, si vous le voulez bien, m'en tenir au rôle d'une *voix franco-américaine*, laissant aux autres voix de se faire, comme elles le voudront bien, les échos de la mienne.

L'appel qui partit de la vieille et glorieuse cité de Champlain, conviant tous les groupes français de l'Amérique du Nord à se réunir dans ses murs en un grand Congrès national, parvint aux oreilles des Franco-Américains, comme un cri jailli spontanément du cœur même de la race. Il nous vint à l'esprit que la maman s'ennuyait

(1) Son Excellence M. Esioff-L. Patenaude, gouverneur de la Province de Québec.

peut-être beaucoup de ses enfants et nous dûmes avouer qu'en effet l'absence avait été bien longue. Il nous sembla en même temps qu'elle commençait peut-être à s'inquiéter de nous et de l'état de certains biens précieux qu'elle nous avait confiés le jour du grand départ.

Comme nous sommes de bons fils et que nous croyons bien mériter d'elle encore, nous fîmes le plus chaleureux et le plus doux accueil à son appel. Et nous voici. Nous vous arrivons apportant avec nous nos problèmes, nos difficultés et nos inquiétudes pour vous demander de nous aider à résoudre les uns et à dissiper les autres. Nous vous apportons en même temps nos raisons d'espérer afin de vous les faire partager.

Mais nous sommes venus aussi pour démontrer à nos frères du Canada que, si les circonstances de la vie ont fait de nous de loyaux citoyens américains, nous avons cependant conservé intact le patrimoine spirituel et moral que nos pères emportèrent avec eux du Canada, et qu'aujourd'hui comme hier et comme aux premiers jours de l'émigration aux États-Unis, notre âme est encore profondément catholique et fièrement française. Certes, il y a eu et il y a encore des fléchissements et nous avons dû enrégistrer des pertes. Mais ces pertes je les compare plutôt à ces parcelles qui tombent du fer sous le marteau du forgeron. Il faut que le forgeron détache du fer, même avec violence et brutalité, les impuretés qui seraient une cause de faiblesse, s'il veut que son œuvre soit forte et durable.

Nous aussi nous avons été martelés et meurtris par l'indifférence des uns et l'hostilité des autres ; nous avons senti parfois l'oxygène nous manquer sous l'effet d'une ambiance assimilatrice ; nous avons dû subir à certains égards l'épreuve du malaxeur américain, pour emprunter une expression de Mgr Roy, mais Dieu merci ! nous n'avons pas encore été broyés.

Nous voici donc dans tes murs, O vieille province de Québec ! notre mère à tous. Nous venons, avec nos vœux et nos hommages que nous déposons pieusement à tes pieds, rechercher tes sages conseils et te demander des leçons nouvelles d'encouragement et de fierté pour nous et nos enfants. Mais par dessus tout nous venons renouveler le serment de 1912 de rester éternellement fidèles à la foi de nos missionnaires et de nos martyrs et à la langue et aux traditions que nous tenons de nos pères.

**Réponse à l'Homage des Congressistes.— S. Exc. E.-L. Patenaude, Gouverneur de la province de Québec.**

Je suis heureux de prendre part à cette séance solennelle du Congrès de la Langue française et de participer à l'enthousiasme et à la ferveur qui règnent, en ce moment, autour de nous.

Ce qu'avaient fait Mgr Paul-Eugène Roy, Monsieur Adjudant Rivard et leurs collaborateurs pour le Congrès de 1912, Mgr Camille Roy et ses aides dévoués l'ont accompli pour faire de ce Deuxième Congrès, autant qu'en 1912 et si possible davantage encore, une œuvre d'union et de force en même temps que de beauté et de haute portée nationale. Je veux tout de suite dire au très distingué Président de ce Congrès et à tous ceux qui l'ont si puissamment secondé, mon admiration et les vœux que je forme, au début de ces assises, pour le succès de leurs efforts.

Je tiens encore à dire que j'apprécie hautement les expressions opportunes d'idées et de sentiments de Monsieur Jalbert. Interprète d'une large portion de descendants français vivant en Amérique, Monsieur Jalbert pourra se féliciter d'avoir, par sa parole et son exemple, contribué à resserrer les liens qui unissent nos groupes divers et même à revivifier l'esprit de loyauté qui a toujours si hautement caractérisé notre peuple.

Qui dit loyauté dit acceptation de l'allégeance due à l'autorité et volonté de la soutenir.— Qui dit loyauté dit encore désir de contribuer à la prospérité du foyer, de la région et de l'État tout entier,— fidélité à soi-même, à ses origines et à son passé,— respect du patrimoine qui nous vient d'une civilisation bien digne d'être maintenue chez-nous.

Notre histoire est remplie d'exemples admirables de cette loyauté dont le rayonnement avait sa source dans les profondeurs mêmes des plus pures vertus privées et civiques. Au temps où la France marquait de son empreinte indélébile le visage du continent nord-américain, cette vertu des fondateurs et des pionniers allait jusqu'à l'héroïsme. Courage héroïque des découvreurs, des missionnaires, des pionniers, et des explorateurs qui envahirent ce continent inconnu. Intrépidité de Louis Hébert et de tous ses imitateurs, nos ancêtres, qui n'hésitèrent pas à venir féconder pour nous une terre rude mais combien vaste et fertile. Vaillance des

missionnaires, hommes et femmes, évangélistes et éducatrices, hospitalières et mères incomparables qui portèrent jusqu'au martyre le témoignage d'une loyauté qui n'avait d'autre nom pour eux que celui de l'amour de la patrie dans l'amour de leurs frères, de la famille et des âmes.

Pendant les cent cinquante ans que nos pères travaillèrent à établir et à consolider en Amérique l'un des plus vastes et des plus riches empires coloniaux du 18<sup>ième</sup> siècle, ils surent imprimer le caractère de leur patrie sur tous les coins de ce continent, de l'Atlantique aux Montagnes Rocheuses et du Golfe Saint-Laurent jusqu'au Golfe du Mexique. Le pouvoir civil du Gouverneur de Québec, aussi bien que la juridiction religieuse de l'évêque, s'étendait sur quasi toute l'Amérique du Nord, et ainsi pénétrait partout l'esprit français.

Dans un grand nombre de villes et de postes importants au Canada et aux États-Unis se retrouvent encore les traces durables des fondations françaises d'autrefois. Et quand on observe les sites choisis le long des fleuves et au flanc des montagnes de notre immense continent, on est frappé non seulement de la hardiesse mais aussi de la sûreté de coup d'œil de ces explorateurs et de ces fondateurs.

Pour eux tous comme pour les guerriers héroïques qui payèrent de leur vie l'essai de défense d'un vaste pays trop peu fortifié, ce fut une conjoncture extrêmement douloureuse que l'assujettissement forcé de la Nouvelle-France et son passage sous une nouvelle domination.

Vous connaissez tous l'attitude loyale de nos chefs et de nos pères devant la situation nouvelle que leur firent en 1763 la Providence et les traités. Irréductibles dans la conservation de leur religion, de leur langue et de leurs lois, ils nous ont laissé l'exemple d'un courage indomptable. Loyaux jusqu'à l'effusion du sang, quand, en 1775 et 1813, il s'agit d'obéir à l'autorité et de maintenir l'allégeance nouvelle, ces mêmes ancêtres restés français de cœur, respectent la parole donnée et sauvent pour la nouvelle métropole l'empire que leur abstention aurait pu compromettre. Peut-on élever plus haut le témoignage de la foi jurée? Peut-on trouver une plus belle manifestation de l'esprit français à la fois chevaleresque et pur de tout alliage?

Nos pères surent faire davantage. Délivrés, après 1760, des corvées militaires et des soucis presque incessants qui, depuis des années, les tenaient loin de leurs fermes et de leurs travaux, ils se remirent assidûment à la culture du sol et, par leur courage, leur

industrie, leur constance à toute épreuve, rétablirent leur aisance avec une rapidité étonnante. Sans négliger les luttes nécessaires à la préservation et au développement de leurs droits politiques et sociaux, ils se sont efforcés de marcher d'un pas égal avec leurs concurrents. Les difficultés fort rudes et les circonstances adverses n'avaient d'autres résultats que d'affermir leur volonté et de raidir leur courage. C'est l'une des leçons à la fois les plus émouvantes et les plus utiles qu'ils nous aient laissées.

Parmi tant d'exemples qui pourraient servir aujourd'hui de stimulant à notre peuple et surtout à notre jeunesse, je ne veux citer que celui d'un ancien Canadien aussi entreprenant que modeste : Barthélemy Joliette. Par son travail personnel, son initiative, son esprit civique parfait, ce jeune notaire, il y a cent ans, et précisément à cette époque dont l'histoire nous rappelle les jours pourtant si troublés et si tourmentés, groupait habilement autour de lui des travailleurs de bonne volonté et transformait si rapidement le poste de l'« Industrie » qu'en vingt ans ce village perdu dans la forêt devenait la ville de Joliette, dont l'essor dans tous les domaines n'a plus connu de déclin.

Et par la suite, bien d'autres, comme Joliette, surent faire œuvre constructive et laisser des entreprises tout à fait florissantes.

Vous vous demandez sans doute si nous avons continué l'œuvre de ces devanciers et soutenu leur élan. Il y a lieu d'en douter. Plusieurs même se demandent si nous avons maintenu le pas avec nos concurrents. Nos ambitions et nos initiatives ont plutôt paru faiblir et notre caractère souffrir d'un certain affaissement de notre volonté et d'une acquisition trop restreinte des richesses utiles. Le manque de ressources semble bien avoir paralysé, dans une large mesure, l'efflorescence de nos œuvres intellectuelles et artistiques. Car si éloignés qu'ils soient des préoccupations matérielles, les labeurs de l'esprit n'en ont pas moins besoin d'une base solide dans la réalité, sans quoi les œuvres de l'idéal ne lèvent point ou végètent misérablement.

Notre temps paraît donc avoir besoin, — qu'on me pardonne de l'affirmer, — de s'inspirer du courage, de l'héroïsme d'autrefois. Remettons nous, comme nos pères, à la conquête pacifique de la prospérité économique. Il faut, si nous voulons préserver efficacement l'intégrité de notre vie française, reprendre le rang qu'il nous importe d'occuper au sein du peuple canadien, donner le poids qui convient à nos conseils et à nos revendications, et surtout si nous voulons vraiment féconder le champ des lettres des sciences

et celui des arts, qui ne donnent leur plein et magnifique rendement que dans les pays et les siècles où règnent la prospérité et la paix.

Notre petit peuple issu des colons de 1760 a manifesté tant de vitalité et de prévoyance, tant de fermeté et de générosité, qu'il devrait être capable, dans les circonstances difficiles d'aujourd'hui, d'un sursaut vigoureux et sauveur qui lui rende une honnête aisance et assure la survivance de son esprit français. Nous devons à nos origines autant qu'à notre intérêt bien compris de garder nos caractères français. Travaillons donc à les maintenir et à les fortifier.

Les orateurs et les rapporteurs de ce Deuxième Congrès de la Langue française vont étudier le problème de notre survivance et du développement de notre personnalité, de tous les points de vue possibles.

Je souhaite que les travaux si utiles de ce Congrès portent tous les heureux fruits que nous en espérons.

Revenu il y a à peine huit jours d'un voyage à Londres et à Paris, je suis encore tout pénétré de la fierté et de la loyauté qu'ont accrues en mon âme de Canadien les splendeurs du couronnement de notre Roi.— Et je remporte et garde en mon cœur de Canadien français l'orgueil de mon nom et de mon sang ainsi qu'une vive émotion après l'accueil si plein de charme et de sympathie reçu au pays des ancêtres.

Avec la même émotion, je souhaite au nom de la province de Québec la plus cordiale bienvenue aux représentants de la vieille France, et particulièrement au délégué de l'illustre Académie française. Je souhaite une très cordiale bienvenue à nos frères des autres provinces et à ceux des États-Unis, qui savent si bien faire honneur au nom Canadien et gardent pour le vieux pays de Québec un cœur filial et aimant. Salut cordial aux Acadiens des provinces maritimes et de la Louisiane. Salut aussi aux dignes représentants de la civilisation française en Haïti et à tous ceux qui se sont empressés de venir à ce grand Congrès retremper leur courage et s'inspirer des travaux et des vœux qui s'y formuleront.

A tous je dis : Soyez chez-vous à ce foyer de vie française en Amérique, réchauffez-y vos cœurs et développez-y l'ardeur de vos courages et de vos ambitions légitimes.

De même que depuis des siècles, dans le sanctuaire des vénérables Ursulines de Québec, la lampe symbolique de Madeleine de Repentigny jette une lumière toujours vive, ainsi devra briller à jamais, aux yeux de l'Amérique et du monde, le flambeau du génie français allumé sur nos rives par l'intrépidité de nos pères et entretenu par la foi et la force généreuse de leurs fils.

## Hommage à l'Église.— M. Henri Ledoux, Président de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique.

Les Canadiens français et les Franco-Américains, fils de l'Église catholique, sont heureux, en ces jours mémorables du Deuxième Congrès de la Langue française tenu au Canada, près du vieux rocher de Québec, d'avoir l'occasion de rendre un hommage, sincère et public, à leur mère, avec des sentiments de reconnaissance constants et justifiés, et de faire revivre quelques pages d'histoire, commençant aux jours de la découverte, lorsque le prêtre accompagnait les hardis pionniers des côtes fleuries de France, à la conquête d'un pays nouveau, pour Dieu et pour la Patrie.

L'Église en ces jours, comme d'ailleurs à travers les siècles, fournissait des martyrs au ciel, mais en même temps elle donnait aux découvreurs des guides assurés et des consolateurs sympathiques. Lorsque l'Iroquois, terrible et farouche, attaquait, l'Église était aux côtés des défenseurs, les inspirant à des dévouements héroïques et à l'heure où la flèche mortelle les enlevait à leurs familles, elle leur prodiguait les consolations divines avec de célestes espérances. Aux lendemains des attaques, elle soutenait la foi et le courage des survivants et versait des flots de lumière sur les peuples sauvages, enfants du sol, afin de détruire leurs superstitions et de leur enseigner une vie meilleure. Au cours de ces premières années, l'Église envoyait ses missionnaires explorer cet immense continent, non pas pour de l'or, non pas pour des empires, mais afin de préparer des âmes pour le royaume des cieux.

L'Église donnait à la Nouvelle-France, dès son berceau, un grand évêque, Mgr de Laval, et de ce jour, commençait à s'accumuler la dette immense que les Canadiens lui doivent. Elle préparait une race, où, de toute nécessité, devaient prédominer les grandes vertus de saine moralité et de force, qualités essentielles d'un peuple solide et permanent. Quand un peuple a pour lui la vérité et la morale prêchées par l'Église, il est assuré d'une longue vie ; malgré les perturbations qui bouleversent sa vie économique, malgré les dangers qui menacent sa vie morale, un peuple ainsi protégé, persévère envers et contre tous ; il peut arriver à des sommités inespérées.

La surveillance maternelle de l'Église sur la vertu de la colonie lui assurait son avenir ; grâce à cette tutelle, douce, mais forte, malgré des difficultés multiples et incessantes, elle survécut, grandit, prospéra.

Pendant de longues années elle continua sa vie montante, mais arrive le jour de la conquête ; l'avenir paraît bien sombre, les dangers, insurmontables. Les Canadiens, malgré l'abandon des nobles et des fortunés des biens de la terre, ne sentent pas complètement délaissés ; l'Église veille sur eux. Un autre grand évêque, comme ils le furent d'ailleurs tous, depuis Mgr de Laval jusqu'au distingué prélat qui préside aujourd'hui aux destinées de l'Église canadienne, un clergé laborieux et zélé, attachés par une grande fidélité au Saint-Siège, trouveront bien les moyens de conserver à ce petit peuple l'intégrité de sa foi, de ses mœurs, la beauté de sa langue et de sa culture ; ils le conduiront, malgré les attentats des conquérants et les complots des administrateurs, à des années meilleures, jusqu'aux clartés qui illuminent le jour glorieux que nous célébrons.

Plus tard, lors de la grande émigration aux États-Unis, l'Église ne tardera pas à prêter l'oreille aux cris de détresse poussés par ses enfants à l'étranger. L'émigré canadien, dans sa nouvelle patrie, sentira bientôt le besoin d'une vie spirituelle et morale qui lui manque ; il voudra de nouveau les conseils, la direction et l'encouragement de l'Église ; il soupirera pour ce clergé qui lui était familier, qui avait les mêmes aspirations que lui, la même culture, les mêmes traditions. Des prêtres zélés et distingués entendront la voix de leurs compatriotes et laisseront les belles paroisses échelonnées sur les bords enchanteurs du Saint-Laurent, pour venir aux États-Unis, soutenir leurs frères et dans des circonstances, parfois difficiles, conserver leur foi en Dieu, en l'avenir. Ces prêtres dévoués se trouveront aux Illinois, dans les grandes forêts du Michigan, aux pieds des Montagnes Rocheuses, dans les centres de la Nouvelle-Angleterre, jusqu'aux Bayous de la Louisiane. Ils apporteront les secours et les consolations de l'Église aux Canadiens exerçant un pénible métier dans les usines de l'Est, aux émigrés dans les larges prairies de l'Ouest, aux descendants des Acadiens éprouvés mais courageux dans leurs malheurs, les survivants du Grand Dérangement.

L'histoire du Franco-Américain fut pour beaucoup celle du Canadien français ; elle semble un miracle perpétuel. Comme on avait désespéré de la survivance du peuple canadien après la conquête, de même l'on désespéra de l'avenir des émigrés canadiens

aux États-Unis. Mais l'on comptait toujours sans la protection de l'Église, conservatrice, par des jours angoissants, de la foi des aïeux et du courage nécessaire pour édifier leurs institutions nationales, leurs églises, leurs écoles bilingues. L'Église conservera chez eux les sentiments de fierté et l'orgueil de race, capables de les tenir en éveil et de les conduire ici, en grand nombre, afin de contribuer au succès de cette démonstration et d'apporter leur enthousiasme à l'apothéose de la langue française.

En présence de la conservation miraculeuse et du développement extraordinaire de notre élément au Canada, aux États-Unis, nous faisons monter au ciel des prières émues de reconnaissance, des alléluias d'allégresse, des cris de réjouissances ; appréciant la surveillance et l'appui séculaire de l'Église, sa bonté et son zèle inlassables, ses sacrifices aux jours des grands dangers, sa contribution essentielle à notre survivance ethnique, nous lui déclarons publiquement notre attachement inviolable, notre fidélité permanente, notre parfaite soumission.

Nous demandons à Dieu de nous conserver ce guide généreux et puissant ; nous aurons toujours besoin de sa main tutélaire pour conduire nos pas dans cette vie et nous préparer pour un monde meilleur. A l'Église, notre mère, notre protectrice, nous offrons le témoignage de notre gratitude et nos hommages de fils dévoués et reconnaissants.

**Réponse à l'Hommage à l'Église.— S. Exc. Mgr Hermann  
Brunault, Évêque de Nicolet, Doyen de  
l'Épiscopat canadien.**

C'est à la sainte Église, catholique, apostolique et romaine, que s'adresse l'hommage que nous venons d'entendre s'exprimer, si éloquemment, en syllabes de France, par la bouche de l'un de nos plus éminents compatriotes franco-américains. C'est donc au nom de cette Église, chez nous, Canadiens, Acadiens ou Franco-Américains, respectée et vénérée depuis toujours, que je prends en ce moment la parole, pour vous redire, Monsieur le Président de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, le mot du Christ-Dieu à saint Thomas d'Aquin : « Vous avez bien parlé de moi — *Bene dixisti de me.* »

N'eût été la vacance temporaire à la délégation apostolique d'Ottawa, c'est au représentant du Saint-Père en notre pays qu'il aurait convenu, évidemment, de répondre à l'hommage du Congrès. Ou encore, on se serait attendu à ce que notre Cardinal que sa pourpre attache si étroitement au Saint-Siège, se chargeât de cette haute mission. Mais, Son Éminence sera demain l'hôte d'honneur du Congrès et il est tout naturel qu'Elle se réserve pour cette heure-là.

Votre Comité d'organisation, Monseigneur le Président général, a bien voulu, par suite, proposer l'honorable tâche, en mon humble personne, au doyen des Évêques du Canada. Je ne puis sans doute, à 80 ans, que vous apporter « les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint ». Mais laissez-moi vous dire, Monseigneur le Président général et Messieurs du Congrès, que je suis profondément heureux que la Providence ait permis que la mission ou la tâche devienne mon partage en ces solennelles assises de la langue et de l'esprit français sur notre terre canadienne.

L'un de vos premiers hommages, ce soir, Messieurs du Congrès, s'adresse à l'Église. Comme vous avez raison ! De même qu'elle avait veillé jadis, aux jours de Clovis et de sainte Clotilde, sur la France en formation et qu'elle a entouré, à travers les siècles, de sa constante sollicitude, la nation qu'elle appella elle-même sa fille aînée, ainsi l'Église, aux premiers temps de la colonie française des bords du Saint-Laurent et jusqu'à ce jour, de la nomination de Monseigneur de Laval à la création de nos récents cardinaux, a

sans cesse soutenu et réconforté ses fils du Canada français, qui sont, eux aussi, comme leurs pères, des enfants privilégiés de sa maternelle bienveillance.

Notre histoire canadienne, Messieurs, c'est en vérité une page, et j'ose dire une belle page, de l'histoire de l'Église universelle. « Quand ils se sentaient abandonnés de tout et de tous, disait à Gaspé en 1934 l'homme d'État qui représentait la France à notre quatrième centenaire, les premiers colons du Canada entretenaient en eux la flamme du service de Dieu et c'est Elle qui éclairait leur mission humaine ». C'est juste ! Ce fut toujours et c'est encore notre meilleure lumière. Nos missionnaires et nos apôtres ont été les plus solides soutiens de nos pionniers et de nos défricheurs. En plus, l'organisation paroissiale de l'Église, si heureusement adaptée en notre pays, a été et est encore le cadre idéal et merveilleusement pratique de toutes nos activités nationales. Éducateurs ou chefs de paroisses, nos prêtres et nos religieux, sous la direction de leurs Évêques, ont été et sont toujours nos premiers champions nationaux. Honneur à eux et honneur à l'Église qui les a inspirés et les inspire constamment !

Et vous le savez bien, vous tous qui m'écoutez, que vous soyez du vieux Québec, où vit le cœur de la race, de l'Ancienne Acadie, si admirablement fidèle, de l'Ontario ou des provinces de l'Ouest, toutes frémissantes de fierté nationale, des États de la Nouvelle-Angleterre et de l'Ouest américain, où s'affirme une si belle survie, de la lointaine Louisiane, qui sait elle aussi se souvenir, et même de la chrétienne Haïti, où se parle un français délicieux. Tous vous aimez l'Église, parce que vous savez que l'Église vous a aimés et vous aime. Honneur à vous tous, à votre esprit de foi, à vos convictions catholiques !

A Dieu ne plaise que j'oublie, en cette circonstance exceptionnelle, qu'il en est au milieu de nous, des coréligionnaires issus d'autres races, qui ont aimé et servi l'Église, qui l'aiment et la servent avec fidélité.

Mais, qu'on me permette de le proclamer bien haut, personne ne l'a jamais mieux aimée et servie que ceux qui, chez nous, prient Dieu et le chantent dans le verbe de France.

C'est pourquoi, vous avez eu raison de le dire, Monsieur le Président de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, un Congrès du parler français au Canada, une manifestation de la pensée française ou, si l'on veut, une fête de l'esprit français, doit être, et au premier chef, un Congrès, une manifestation ou une fête catholique.

Permettez, Messieurs, au vieil évêque, qui ira bientôt rendre ses comptes au bon Dieu et qui est conscient de ses responsabilités, en même temps qu'il vous remercie de votre émouvant hommage à la sainte Église, permettez-lui de vous souhaiter, du fond de son âme, de lui être toujours fidèles, dans votre vie publique comme dans votre vie privée. Et pour cela, j'implore, en union avec Son Éminence Illustrissime, et leurs Excellences Nos Seigneurs les Évêques ici présents, les bénédictions du Ciel en votre faveur, comme récompense de votre attachement filial à la Sainte Église, catholique, apostolique et romaine.

Messieurs les Congressistes, je ne saurais formuler un meilleur vœu pour la force de ma race, et l'honneur de mon pays.

---

**Hommage à la France.— L'honorable M. Albert Sévigny,  
Juge en chef suppléant de la Cour supérieure.**

J'ai accepté l'honneur d'offrir les hommages de cette assemblée à la France et j'ai appris, depuis mon acceptation, que s'il est très facile d'aimer la France, son génie et ses œuvres, il est difficile de résumer, en dix minutes, notre longue fidélité à ses créations en Amérique et sa gloire ancienne et moderne.

Les nombreux orateurs de chez nous comprennent mon trouble et seront indulgents, et les fervents de l'éloquence voudront bien se consoler avec les autres discours de ce soir, de demain et des après-demain.

Monsieur le Consul général, vous connaissez la puissance de l'Amérique du Nord avec ses 135 millions d'habitants et vous savez que sur ce vaste continent de langue anglaise, cinq millions de personnes continuent, malgré tout, une ancienne fidélité à la langue et à la pensée françaises. Cette minorité fraternise avec la très grande majorité, reconnaît ses vertus, l'appuie dans ses nombreuses bonnes œuvres et contribue, avec elle, à la grandeur nationale du Canada et des États-Unis. Elle a parfois ses querelles de famille, surtout dans le domaine politique, particulièrement dans notre province, peut-être pour se donner l'illusion que le Palais Bourbon n'est pas supérieur à notre Législature, mais elle met fin aux querelles et demande l'union des cœurs et de la famille, en un mot l'union sacrée, lorsqu'il s'agit de défendre son héritage du parler français.

Monsieur le Consul, ce parler a toujours eu, en France, la sollicitude des meilleurs lettrés, tandis que chez nous, il fut conservé, il y a 175 ans, par des paysans et des paysannes, et cultivé depuis, surtout par un clergé jamais dépourvu de sollicitude et de courage mais non suffisamment pourvu de richesses matérielles.

Monsieur André Siegfried, parlant des Canadiens français dans son étude approfondie du Canada, dit que nous avons survécu avec nos seules ressources, et que la France, après un oubli séculaire, a redécouvert les Canadiens à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et leur porte, depuis, un intérêt passionné. L'histoire de France, remplie des grands événements de la fin du 18<sup>e</sup> siècle et du 19<sup>e</sup> siècle, explique son

oubli ; notre histoire, plus modeste, explique aussi pourquoi nous avons survécu.

Ceux qui restèrent au Canada, en 1760, avaient 150 ans de l'histoire française-canadienne dans leur mémoire et ce pays était pour eux la Nouvelle-France, leur nouvelle patrie intimement liée à l'ancienne. On ne pouvait leur demander l'oubli sans l'imposer.

Après le Traité de Paris de 1763, l'isolement du groupe français sur ce continent offrait au vainqueur tous les avantages de donner au Canada les lois et la langue de ses autres colonies américaines et il pouvait, en agissant ainsi, influencer nos ancêtres et leur enlever graduellement la possibilité de survivre.

La tentation dans ce sens fut combattue et vaincue par l'Acte de Québec de 1774, la base de notre survivance mais aussi la cause de la survivance britannique au Canada, car, sans cet Acte, les Canadiens français, alors en très grande majorité, se seraient associés aux treize colonies américaines pour les suivre vers l'indépendance. Cet acte de justice fut une semence de haute politique dont les fruits sont abondants pour l'Angleterre et son immense royaume canadien.

Monsieur le Consul, après 175 années d'un fidèle souvenir pour résister à une très puissante ambiance, nous avons la liberté de le continuer et la fierté de dire, avec cinq millions des nôtres, que la France vit et vivra dans nos cœurs et sur nos lèvres, comme elle a vécu chez les fils des aïeux venus de Bretagne et de Normandie.

Notre survivance n'a pas, chez tous, la richesse et l'élégance du français de Paris, mais elle a le très grand mérite d'une filiale affection toujours constante et courageuse, nourrie de votre pensée, de votre science, de vos joies et de vos peines, pour rester française. Elle est le témoignage que nous offrons à la France comme bien d'autres l'ont offert avant nous, mais cette fois, considérant une invitation comme un hommage, je vous en confie une pour vos compatriotes.

Monsieur le Consul, la minorité française a fourni sa part à l'expansion économique de ce continent et elle a l'ambition très légitime de bénéficier, comme les autres, de l'héritage commun. Nous avons des associés chez nos compatriotes de langue anglaise et nous serions heureux d'avoir un plus grand nombre de vos compatriotes de France. Les Français peuvent nous aider avec profit pour eux et pour nous.

En France, on a beaucoup parlé du miracle canadien. Nous avons bénéficié de la science de vos juristes, de vos progrès médicaux, de votre littérature et nous en sommes reconnaissants. Si les

Français veulent nous continuer l'intérêt dont parle Monsieur Siegfried, nous les invitons, avec leurs capitaux qui seront bien protégés, à s'intéresser aux entreprises canadiennes-françaises et canadiennes-anglaises. Des Belges, des Allemands et d'autres ont fait fortune au Canada.

L'histoire « des arpens de neige » a consolé quelques sceptiques d'avoir perdu la Nouvelle-France, mais elle n'a jamais effrayé nos ancêtres dans leurs chaumières et ne les a pas empêchés de persévérer pour donner à leurs fils le confort de nos maisons et des moyens de communication aussi perfectionnés que partout ailleurs.

La prédiction d'un grand canadien, que le 20<sup>e</sup> siècle serait le siècle du Canada, se réalise avec les plus belles espérances. Nos forêts et nos forces hydrauliques, longtemps inexploitées, sont maintenant une partie de notre richesse ; depuis cinquante ans, notre pays a fait de grands progrès dans l'industrie, et la production du sol et du sous-sol donne les profits actuels avec des promesses bien garanties.

Vous connaissez le Canada, ses lois, ses richesses ; vous pouvez témoigner que nos villes sont hospitalières, que nos campagnes sont fécondes comme les vôtres et induire vos compatriotes à s'enrôler avec nous pour enrichir et continuer le miracle canadien.

Mesdames et Messieurs, nos seules ressources et notre fidélité aux traditions nous ont gardé une vie française que nous voulons continuer, mais le progrès moderne ayant supprimé les distances, la voix de la très grande majorité se faisant partout entendre, dans les airs, dans les théâtres, dans les revues et journaux, et beaucoup dans les affaires, la puissance de l'argent se portant à la conquête de notre patrimoine, la minorité est inquiète et plusieurs se demandent comment elle pourra résister à tous ces assauts. Il est permis d'être inquiet mais non d'être défaitiste.

A ceux qui sont inquiets, j'offre comme tonique la survivance toujours forte et glorieuse de notre ancienne mère patrie. Quelle nation a connu autant d'épreuves que la France et quelle nation a mieux réussi à survivre ? Bien souvent ses fils furent appelés sous les drapeaux et lui donnèrent le concours de toutes les opinions, l'union de toutes les classes, pour garder à la France son sol sacré. Ses ennemis, anciens et actuels, n'ont jamais réussi à étouffer sa voix, et elle reste toujours un des plus beaux foyers de la culture humaine, parce que les Français, après comme avant leurs sacrifices, n'ont cessé d'être au premier rang dans les sciences et les arts. C'est là que réside la grandeur perpétuelle de notre ancienne mère patrie.

Mesdames et Messieurs, la France ne cache pas ses richesses et les peuples profitent depuis longtemps de sa pensée traduite dans toutes les langues. Qui peut en profiter mieux que nous ? Devant le flot menaçant dont je viens de parler, imitons la France toujours aimée dans ses œuvres par ses amis et respectée par ses ennemis. Rendons-lui hommage par nos œuvres et nous garderons ainsi, en plus de son estime, la satisfaction d'être les égaux des autres.

Je vous parle comme descendant de Français, heureux d'entendre Monsieur Gabriel Hanotaux nous dire : « Chers amis du Canada, « quelle joie ce fut pour nous de retrouver en vous des sentiments « conformes à la devise gravée dans votre cœur : *Je me souviens* », mais aussi comme descendant de Français appelé, avec vous, à vivre au Canada et aux États-Unis, sachant que mes compatriotes sont bien doués et capables de résister au flot envahisseur, s'ils veulent s'inspirer de la ténacité et de la culture françaises, pour faire comprendre que leur survivance mérite de se continuer en Amérique.

J'ai confié à Monsieur le Consul général une invitation pour ses compatriotes et j'ai pris la France comme exemple pour reconforter notre espoir en l'avenir.

Je demande aussi aux Canadiens français et anglais de considérer l'union de la France et de l'Angleterre. L'intérêt de l'une et de l'autre les a liées dans un intérêt commun pour se protéger contre le fléau de la guerre et contribuer au maintien de la paix mondiale.

Nos problèmes sont différents, mais n'oublions pas qu'ils exigent la coopération de toutes les bonnes volontés canadiennes. Comme nous, nos compatriotes sont ici pour y rester et se multiplier ; comme nous, ils ont leur langue et leurs traditions ; comme nos pères, les leurs ont défriché le sol pour nous ouvrir les sites de grandes cités, de milliers de villes et villages et nos vastes campagnes ; comme nous, ils ont des souvenirs pieusement conservés ; comme chez nous, la très grande majorité désire l'égalité et l'union entre les races dans l'union du sol canadien sous un seul drapeau.

Le Canada a quatre siècles d'histoire et peut devenir semblable, par la richesse, à la république, notre voisine. Il appartient aux Canadiens de lui conserver une âme canadienne et de comprendre que Dieu leur a donné une grande et riche patrie où ils peuvent être généreux dans leurs pensées et leurs actes, s'aimer les uns les autres suivant le précepte divin que la France chrétienne prêche au monde, au nom de la liberté, de l'égalité, de la fraternité.

**Réponse à l'Hommage à la France. — M. René Turck,  
Consul général de France.**

Au nom de Son Excellence M. Raymond Brugère, ministre de France au Canada, retenu à Paris par d'impérieuses raisons de service, je vous prie, Monsieur le Juge en chef, d'accepter l'expression la plus vive des regrets de mon chef de mission, de ne pouvoir assister comme il en avait l'intention et le désir à la séance inaugurale du Congrès. Laissez-moi y joindre l'expression de ma reconnaissance personnelle pour le soin et le souci que vous avez pris à formuler le généreux hommage que nous venons d'entendre.

Je vous remercie de plein cœur et, avec vous, Messieurs les Président et membres du Comité, pour la gracieuse pensée qui a voulu que le représentant de la République fût présent à ces Grands Jours de la Langue française à Québec. Votre salut à la France prend une signification singulière si l'on songe à la solennité de l'occurrence où il a été donné. Garant du sentiment de mon pays, je puis, de mon côté et par avance, vous assurer du retentissement que vos paroles ne manqueront d'avoir chez mes compatriotes.

Vous nous avez apporté un bien beau témoignage de l'harmonie d'intelligence et de cœur qui existe entre le fils de la Vieille-France et les héritiers de la Nouvelle. Et que de surcroît ce témoignage ait été donné dans la cité même de Québec, au fort de la Province historiquement française du Dominion canadien, dans la vénérable enceinte qui connut tous les sacrifices et qui, fière de sa devise, demeure la gardienne d'un patrimoine commun de langage et de traditions, cela seul, soyez-en derechef convaincus, ne pourra qu'ajouter à l'émotion de vos cousins de France et au tribut de leur gratitude.

Voici, Monsieur le Juge en chef, que, pour la seconde fois et à vingt cinq ans de distance, le passé et l'avenir viennent se confronter aux assises qui s'ouvrent aujourd'hui même dans votre capitale. Je ne suis pas bien sûr que le premier Congrès de la Langue française ne soit pas né le jour où Ronsard, rassemblant les membres de la Pléiade, leur montrait qu'ils étaient vis-à-vis de leur race, dépositaires et responsables du plus bel instrument d'expression qu'homme au monde ait jamais reçu du ciel en naissant. Les engageant d'honneur à n'en user qu'avec rectitude et solidité, érudition et distinction, couleur et musique, cadence et grâce, il eut

en même temps le soin de les prémunir d'une recommandation : « Mes enfants, leur dit-il, défendez votre mère. Défendez-la de ceux qui veulent faire servante une demoiselle de bonne maison. » On sait comment, docile au conseil du Vendômois, Joachim du Bellay dota ses confrères en humanisme et du même coup sa patrie de cette aristocratique et hautaine *Deffense et Illustration de la Langue Françoise* qui devait dans l'histoire de notre conscience intellectuelle définitivement faire de la demoiselle de bonne maison une grande dame, une reine, une majesté.

La « Deffence » parut un an avant la publication des premières Odes de Ronsard. C'était en 1549, au temps où la France, « mère des arts, des armes et des lois », affermissait sur les bords du Saint-Laurent un établissement dont Jacques Cartier avait jeté les bases quinze ans auparavant. Son rayonnement qui devait en moins d'un siècle s'étendre du Cap Breton aux silencieuses Rocheuses, des Grands Lacs à l'embouchure du Mississipi et aux Antilles, nous vaut aujourd'hui l'honneur de saluer dans les rangs de votre assemblée les délégations d'Acadie, de Louisiane et d'Haïti.

Dans la solennité de cette inaugurale, un sentiment d'irrésistible admiration nous impose encore de rendre hommage à ceux qui, avec foi et amour, ont perpétué et perpétuent ce même rayonnement : prélats, grands maîtres de l'enseignement et toute l'élite formée à leur école comme à leur exemple.

Passé si fécond en heureux résultats, avenir si riche de promesses, quelle émouvante image présente à nos yeux de Français le développement parallèle en terre canadienne des traditions de deux grands peuples qui, de l'autre côté de l'océan et chacun avec son génie propre, collaborent si intimement à la sauvegarde des richesses spirituelles d'une commune civilisation.

Monsieur le Juge en chef, il ne saurait y avoir de sauvegarde possible de la langue française si les travaux commencés au programme de votre Congrès n'étaient marqués des trois signes essentiels du génie de notre race : le goût, la mesure et la clarté. Ils donnent à notre parler son harmonie, son ordre, son unité. « Qui-conque, remarquait Fénelon, ne sent pas la beauté et la force de cette unité et de cet ordre n'a encore rien vu au grand jour, il n'a vu que des ombres dans la caverne de Platon ». Héritière de l'antique civilisation méditerranéenne, la langue française demeure finalement l'instrument qui répond le mieux et du plus près à ce sentiment platonicien du permanent et de l'essentiel, d'après lequel il a été donné à ceux qui la parlent de pouvoir tout dire et avec autant d'autorité que ceux qui ne la parlent pas, mais peut-être avec plus de précision souriante et de grâce enveloppante.

## BIENVENUE AUX CONGRESSISTES

L'honorable M. Fernand Rinfret, Secrétaire d'État du Canada.

---

Je suis venu rendre hommage à la langue française, en mon nom, au nom du Gouvernement que je représente, au nom de la race à laquelle j'appartiens. Je suis tout honoré de le faire et de prendre part à cette belle manifestation ; et je suis heureux également de donner à mes paroles l'ampleur que leur confère le caractère officiel de ma mission.

Quelques-uns d'entre vous sont venus de l'autre côté des mers pour se joindre à cet hommage ; et ils nous ont trouvés à l'endroit exact où nous avaient laissés des ancêtres communs, il y a près de deux siècles. Seulement nous n'étions alors que soixante mille ; nous sommes maintenant trois millions. Et nous pouvons vous souhaiter la bienvenue avec les mêmes mots, à peine altérés par ce long usage, avec lesquels nos pères avaient dû jadis dire adieu aux vôtres.

J'imagine que notre joie est aussi grande que le fût alors leur angoisse.

Sur ce promontoire de Québec, d'où l'on peut regarder si loin vers la France et que la nature semble avoir bâti tout exprès pour y poser les sentinelles du passé et de l'avenir, leurs traces restent mêlées à de plus récentes empreintes.

Vous y voyez se dresser la statue de Champlain, un de nos découvreurs, dans une attitude qui défie le temps et qui semble proclamer sur son socle de pierre une existence symbolique qui se continue sans cesse.

Mais la statue n'est qu'un point de l'horizon. Elle ne peut tout dire par elle-même ; elle ne fait qu'indiquer ; elle ne peut que préciser un seul petit espace dans l'immensité. Vous avez deviné tout autour, dans l'atmosphère où elle baigne, et dans ce paysage qui lui donne tout son relief, — plus vivante que son métal, plus durable que son granit, plus absolue que son contour massif, la statue de tout un peuple, d'une immense pensée, d'une force qui a dominé toutes les autres : la détermination indomptable de notre survivance française.

C'est celle-là que nous fêtons ce soir.

Qu'importe après cela les imperfections de notre langage, les hésitations de notre mémoire à nous rappeler dans tous ses détails une langue dont le principe essentiel demeure en nous ; qu'importe tous ces reproches et toutes ces réserves que ceux qui ne veulent pas comprendre expriment à notre égard ?

Sans doute notre langue a usé son vêtement à travers les années. Elle en a laissé des lambeaux aux ronces du chemin, aux épines de la brousse, aux pierres mêmes qui lui barraient la route et sur lesquelles elle a chuté parfois. Il nous a fallu la défendre dans les mondes officiels, contre l'administration naissante du conquérant, contre la force et contre la ruse, contre la tentation d'un succès qui pouvait s'acheter au prix d'un abandon. Il nous a fallu la défendre également contre l'éloignement, en protéger chacun des mots avec une vigilance rendue plus difficile par son caractère même. Il nous a fallu la défendre contre le voisinage d'une autre langue, qui s'offrait avec des idiomes différents et le confort attrayant d'une compréhension plus commode.

Nous l'avons fait victorieusement !

Et la grande marche du temps implacable répandait toutes ces menaces dans le long corridor des multiples années.

Vous voilà cependant venus de France, après deux siècles d'absence. Et tout ces mots qui s'envolent de notre cœur et qui voltigent sur nos lèvres, vous les comprenez encore. Vous leur trouvez le sens d'alors. Ils sonnent comme autrefois et comme aujourd'hui. Nos pensées s'unissent dans le mystère renouvelé des formules amies. Vous n'étiez pas tout-à-fait partis, puisque chez ce peuple qui n'est plus le vôtre, vous retrouvez une parenté spirituelle que les alliances n'ont pas altérée, et que vous entendez battre nos cœurs restés français dans nos poitrines britanniques.

Qu'importe après cela,— je le répète,— les incorrections et les tournures que l'on nous signale parfois ?

Bien loin de nous blâmer de ces quelques défaillances, ne faut-il pas s'étonner au contraire qu'elles ne soient pas plus nombreuses ?

(Et j'en appelle ici à nos compatriotes des États-Unis, dont plusieurs représentants sont venus se joindre à nous et qui ont connu et partagé nos épreuves).

Mais s'il est convenable de proclamer ces nobles vérités et de rendre à nos générations d'hier un juste hommage, nous voulons surtout continuer leur œuvre en l'affermissant et en la complétant.

Autrement ce Congrès n'aurait pas sa raison d'être.

Il faut agir et non pas seulement discourir.

Un programme assez vaste nous y occupera quelques jours. Des projets d'étude seront lancés et des moyens d'action indiqués. Il faut donner à cette réunion un caractère d'efficacité pratique.

Que ce ne soit pas une de ces fêtes passagères qui ne laissent aucune trace, comme ces feux d'artifice qui ne font briller qu'un moment leur courbe lumineuse dans l'air. Nous voulons une lumière durable.

Nous sommes fiers du passé ; mais nous voulons que l'avenir nous donne de nouvelles raisons de nous enorgueillir.

La langue française, à travers les siècles, s'est continuée et fortifiée par une épuration constante. Là où d'autres langues cherchaient surtout leur richesse par l'accumulation et l'entassement, la langue française s'est montrée la grande dame, exclusive dans ses relations, prisant la mesure au delà de l'abondance : c'est par là que son caractère s'est affirmé. Et c'est là l'une des grandes difficultés de notre rôle, que de parler une langue qui se transforme en dehors de nous et de notre action propre. Le maintien parallèle de cette pureté dans le langage est une chose assez complexe ; mais si nous allions négliger cette tâche, nous risquerions à un moment donné de nous retrouver à un point d'éloignement définitif. Notre travail est tout indiqué ; et ce Congrès peut nous y aider efficacement.

Je suis donc heureux de renouveler ma bienvenue, au nom du gouvernement fédéral, à tous les congressistes, qu'ils nous soient venus du Canada, des États-Unis ou d'outre-mer.

Et je veux en plus associer à cette fête, — dans le passé comme dans l'avenir — tous ceux qui ont pris part à cette œuvre séculaire : ceux d'hier et ceux de demain. Qu'ils soient avec nous ce soir et que nous sentions l'encouragement de leur présence : qu'ils nous fortifient et nous donnent le fier propos de persister.

Je veux rassembler en une même pensée collective, pour donner à nos travaux un caractère de durée perpétuelle, tous les apôtres de la pensée française au Canada.

---

## BIENVENUE AUX CONGRESSISTES

L'honorable Maurice Duplessis, Premier Ministre de la province de Québec.

---

La province de Québec est heureuse d'ouvrir tout grands les bras aux personnages éminents qui sont venus prendre part au Congrès, aux délégués de toutes les provinces du Canada, aux Franco-Américains, aux distingués représentants de la Louisiane, d'Haïti et de la douce France. Le rayonnement de la langue française n'illumine-t-il pas toutes les parties de l'univers ?

A tous les délégués je souhaite la plus cordiale bienvenue, une bienvenue française. Fils d'une même race, nous n'avons pas besoin de dire pour nous reconnaître comme les frères des légendes américaines : « Mets la main sur ton cœur, et vois s'il ne bat pas comme le tien ». Au nom de la province de Québec dont c'est la mission de conserver les traditions ancestrales, merci. Au nom du gouvernement qui tient à applaudir à toutes les initiatives aussi bien inspirées que celle qui vous reçoit, merci. Notre gratitude la plus entière et nos meilleures félicitations aux organisateurs et collaborateurs : à Mgr Camille Roy, recteur de l'Université Laval ; à l'Université Laval, qui nous rappelle le mot d'un paysan de France à l'adresse de Louis XIV, « Il nous fait bien de l'honneur » ; l'Université Laval nous a fait sans cesse bien de l'honneur ; à la Société du Parler français au Canada, jeune de 35 ans, qui accomplit sans grand bruit une œuvre éminemment féconde et magnifique, couronnée deux fois par l'Académie française, et qui, j'aime à le proclamer, est sûrement celle de nos sociétés d'utilité publique, qui nous coûte le moins cher et rapporte à la province les bénéfices les plus durables.

Ce Congrès est une manifestation de solide et durable vitalité ; conséquemment c'est un témoignage de fidélité. Après la religion, la langue est notre plus fort lien d'attache. Un compatriote très distingué, Mgr Paquet, déclare : « chaque peuple vit et respire par sa langue d'où s'exhalent son passé, ses traditions, ses aspirations ». D'après Veillot : « Le Beau, c'est le bon sens qui parle bon français ». Les beautés, le charme et les qualités de la langue française ont été nombre de fois proclamés par des hommes éminents de tous

les pays. Elle est la gardienne de nos traditions vitales ; en elle reposent l'acquis de nos ancêtres, leurs pensées, leurs souffrances, leurs espoirs, leurs chants, leurs prières à Dieu ; c'est la langue de nos luttes, de nos joies, de nos deuils, de nos triomphes. D'ailleurs l'amour de notre langue ne comporte de haine ou d'animosité envers personne. La langue française n'est-elle pas celle de la diplomatie ? N'est-ce pas la langue employée par nos héroïques missionnaires qui ont évangélisé la plus grande partie de ce continent et qui ont prêché l'amour du prochain, la charité chrétienne, le dévouement, le désintéressement, le patriotisme, la justice et la loyauté ?

Loyauté ! Oui la race canadienne française est loyale à la Couronne et au bilinguisme décrété par le pacte de la Confédération. De plus, respecter le bilinguisme dans Québec c'est une excellente garantie qu'il sera respecté dans les endroits où nous sommes en minorité et c'est donner un magnifique exemple. Mais comme le dit Maurras : « Il ne faut pas oublier de se souvenir ». Notre langue est chez elle partout en Amérique. Ce n'est pas en vain que la France a ouvert à la civilisation huit des neufs provinces canadiennes et trente des quarante-huit états américains. Rappelons-nous que respecter le parler de ses parents c'est encore respecter ses parents car il palpite toujours quelque chose d'eux-mêmes dans leur parler.

Que le Congrès qui s'ouvre ce soir nous retrempe dans nos origines, qu'il raffermisse notre amour et notre culte pour Notre Dame la Langue française ; qu'il vivifie la foi que nous aimons à placer dans nos destinées ; qu'il nous confirme davantage dans notre détermination de rester obstinément fidèles au patrimoine intellectuel et moral légué par nos aïeux.

---

## SALUT À LA VILLE DE QUÉBEC

L'honorable M. Paul Leduc, Ministre des Mines de l'Ontario.

---

Québec, pour nous, Canadiens ou Américains de langue française, est en quelque sorte une ville sacrée. C'est ici qu'une race est née ; c'est ici que débarquèrent missionnaires, colons et soldats venus de France et c'est d'ici qu'ils partirent pour aller plus loin, toujours plus loin, planter la croix du Christ et l'étendard du Roi.

Votre ville épiscopale, Monseigneur, elle fut pendant un siècle et demi la ville épiscopale de la moitié d'un continent ; votre ville capitale, M. le Lieutenant-gouverneur, elle fut pendant un siècle et demi la ville capitale de la moitié de l'Amérique du Nord. C'est du Palais de l'Évêque de Québec que Laval et ses successeurs gouvernaient l'Église canadienne.

C'est du château Saint-Louis et du Palais de l'Intendant que l'on administrait ce territoire immense qui s'étendait au sud, jusqu'au Mexique, à l'ouest, jusqu'aux Rocheuses. C'est du château Saint-Louis que relevaient les seigneuries échelonnées le long du grand fleuve et c'est ici que les seigneurs devaient venir promettre foi et hommage à leur souverain. C'est à l'évêque et au gouverneur, ici, que missionnaires et découvreurs venaient rendre compte de leurs randonnées aventureuses. A cette époque, Québec fut à la fois le cœur et le cerveau de l'Amérique française.

Elle le redevient aujourd'hui. Ces milliers de Francophones qui se pressent autour de nous ce soir, ils arrivent de tous les coins de l'Amérique du Nord. Ceux de l'Acadie et ceux de la Louisiane ; ceux des pays d'en Haut et ceux des plaines de l'Ouest, ils sont venus vers la ville capitale. Ils y ont rencontré nos frères qui habitent la Nouvelle-Angleterre et qui, en certains endroits, en ont presque fait une Nouvelle-France. Ils sont tous représentés ici, tous les descendants des soixante mille Canadiens de 1760 et de la petite poignée d'Acadiens dispersés sur le littoral de l'Atlantique. Ce soir Québec véritablement est la capitale intellectuelle de l'Amérique du Nord.

Il était naturel que ce soit à Québec que nous venions, et, au nom de mes compatriotes d'Ontario, je tiens à vous remercier, Monseigneur, de nous avoir donné cette occasion de rencontrer

nos frères du Canada et des États-Unis. J'espère qu'au cours de ce Congrès, nous apprendrons à nous mieux connaître et que nous resserrerons les liens qui nous unissent déjà.

Nous avons tous nos problèmes particuliers. Nous vivons dans des milieux différents et les difficultés que nous devons surmonter varient suivant la Province ou l'État d'où nous venons. Des représentants de chaque groupe minoritaire, feront connaître aux gens de Québec quels sont nos besoins et comment la Province Mère peut nous aider. Elle l'a déjà fait du reste, et mes compatriotes de l'Ontario n'ont pas oublié ce que Québec a fait pour nous, au temps déjà lointain où l'on voulait proscrire le français de nos écoles. La vieille province de Québec nous donna son appui moral et d'abondants subsides. Un des citoyens les plus distingués de votre ville, feu le sénateur Landry, prit la direction de la bataille et consacra les dernières années de sa vie à notre cause. Ce sont là des choses que ne peuvent oublier ceux qui ont vécu dans cette tourmente.

Ces temps de luttes ardentes sont passés. Nous enseignons maintenant le français à nos enfants dans nos écoles. Nos instituteurs maintenant sont plus compétents que ne l'étaient ceux d'il y a vingt-cinq ans, parce qu'ils reçoivent leur formation à une École normale bien organisée et subventionnée par l'État. Nous avons une Association d'éducation vivante, active, énergique. Son âme dirigeante fut pendant de nombreuses années le révérend Père Charlebois, dont les Canadiens français d'Ontario n'ont pas oublié les éminents services. Son successeur, le révérend Père Joyal, qui s'est dépensé sans compter pour assurer le succès de ce Congrès, continue l'excellent ouvrage de son prédécesseur.

Nous avons un journal de langue française né des nécessités de la lutte, bien rédigé, indépendant des partis, qui pénètre dans tous nos centres Canadiens français et qui exerce une influence considérable chez-nous. Nous avons progressé depuis un quart de siècle, et nous avons d'autres progrès à faire. Ce que nous désirons surtout, nous d'Ontario, c'est l'entente cordiale entre les races qui habitent ce pays. Nous voulons perfectionner nos écoles, nous voulons que l'enseignement y soit le meilleur qui puisse être donné à des enfants. Ce problème est pour nous le plus important et nous sommes désireux de pouvoir y consacrer toute notre attention et toutes nos ressources. C'est pour cela que nous voulons éviter toute querelle, tout dissentiment qui pourrait faire renaître les luttes d'autrefois. Cela est tout naturel, car nous sommes aux avant-postes et s'il surgit quelque dissentiment grave entre les deux grandes

racés qui habitent ce pays, c'est nous qui recevrons les premiers coups et c'est nous qui devons supporter le plus fort de la lutte. Cela ne veut pas dire que nous ne réagirions pas contre l'attaque.

Monseigneur, d'autres que moi vous exposeront ce qu'est la situation des Canadiens français d'Ontario ; d'autres vous diront quelle est celle des Canadiens français des autres provinces. Vous trouverez à coup sûr certaines divergences d'opinion entre ces groupes, mais quelle que soit notre situation, quel que soit l'endroit où nous vivons, il existe entre nous tous un lien qui nous unit étroitement. C'est la langue que nous parlons, que nos ancêtres nous ont conservée au prix de tant de sacrifices et que nous devons conserver nous-mêmes, à ceux qui viendront après nous.

Cet après-midi, j'ai voulu revoir des coins du vieux Québec qui m'étaient familiers quand j'habitais votre ville. J'ai parcouru cette rue des Remparts où s'alignent immobiles, muets, les vieux canons qui défendaient autrefois Québec. J'ai revu vos murs, témoins glorieux du temps où votre ville s'enorgueillissait du titre de Gibraltar de l'Amérique du Nord. Vous conservez ces vieux souvenirs avec un soin jaloux. Durant de longues années encore ces murailles encercleront Québec. Longtemps après que leurs pierres désagrégées se seront confondues dans la poussière du passé on parlera français chez nous, car la détermination de notre peuple de conserver sa langue est plus forte que le bronze et plus durable que le granit.

---

## BIENVENUE AUX CONGRESSISTES

Son Honneur J.-Ernest Grégoire, Maire de Québec.

Jamais mon titre de maire de Québec ne m'a valu une émotion douce comme celle de ce soir.

Je voudrais avoir, pour dire la bienvenue aux distingués congressistes de Sa Majesté la Langue française, une éloquence et une finesse d'expression appropriée aux sentiments de joie et de fierté qui remplissent présentement mon cœur de Canadien français et de Québécois.

Chers compatriotes des provinces Maritimes, du Québec, de l'Ontario et de l'Ouest, chers cousins de la Nouvelle-Angleterre, de la Louisiane et de Haïti, et vous, illustre Académicien, digne représentant d'un peuple aimé partout, mais au Canada français plus que partout ailleurs, soyez bien chez vous, en ce vieux foyer de Québec, fondé par Samuel de Champlain pour vos ancêtres, pour vous et pour toutes les générations qui se succéderont, au cours de l'histoire longue et glorieuse de la race française en Amérique.

Québec reconnaît avoir commis des fautes ; mais le cœur de Québec est bon, je puis vous l'assurer ; Québec a le ferme propos de ne plus pécher ; Québec se rachètera, je vous en donne ma parole.

Si quelques traits de la physionomie de notre ville étonnent plusieurs d'entre vous, qui s'attendaient de trouver ici une ville tout aussi française que Paris, permettez-moi de plaider un peu la cause de mon cher vieux Québec.

D'abord, je connais des touristes dignes de foi qui se plaignent de trouver trop d'anglais même dans la ville-lumière ; il n'est pas équitable de juger Québec seulement par cette physionomie trop peu française que lui ont donné le Commerce et l'Industrie, quand les esprits et les cœurs protestaient au nom de notre caractère bien français ; enfin, nos fautes, ce sont, ni plus ni moins, celles de l'époque matérialiste, vécue non seulement par Québec, mais par toute l'Amérique et, faut-il ajouter, par le monde entier.

Non, messieurs, il ne faut pas désespérer de Québec. Je vois poindre le jour où, le spiritualisme ayant repris sa revanche contre le matérialisme du dernier demi-siècle, la ville de Québec se mon-

trera de nouveau ce qu'elle est véritablement : l'une des cités les plus françaises, les plus catholiques et les plus cultivées du monde.

\* \* \*

Berceau de la nation Canadienne française, forteresse de nos luttes constitutionnelles, tombeau de presque tous les plus grands morts de la Patrie, foyer de culture catholique et française rayonnant à travers l'Amérique, Québec sait combien enviable est son sort, mais aussi combien graves sont les responsabilités inhérentes à sa mission privilégiée.

Si Québec vous a quelquefois scandalisés, mes chers compatriotes, par une certaine apathie plus apparente que réelle, ainsi que par des luttes sans objectif sérieux, je crois pouvoir jurer, au nom de ma ville, qu'elle ne récidivera pas, surtout après les solennelles assises inaugurées ce soir, où les plus hautes personnalités engendrées par le sang français en Amérique, appuyées par un peuple unanime et vibrant, préparent le triomphe non seulement de la Langue française... ce qui serait déjà magnifique... mais de l'esprit français dans son expression la plus compréhensive, ce qui sera complet.

Comme le disait au premier Congrès de la Langue française le si éloquent Mgr Paul-Eugène Roy, « notre mission, dans le Nouveau Monde, est de faire survivre, malgré les forces contraires et les allégeances nouvelles, le génie de notre race, et de garder pur de tout alliage l'esprit français qui est le nôtre. Or, l'usage et le développement de notre langue maternelle sont nécessaires à l'accomplissement de notre destinée ; cette langue est la gardienne de notre foi, la conservatrice de nos traditions, l'expression même de notre conscience nationale ».

Depuis vingt-cinq ans, ce programme de résistance, de pénétration et d'épanouissement français n'a rien perdu, à nos yeux, de sa nécessité. Nous comprenons mieux que jamais notre devoir de le réaliser jusqu'au bout. Et c'est vous, Congressistes de 1937, qui constituez l'état-major autorisé à nous donner les directives dont nous avons besoin, pour gagner toutes les victoires sur nous-mêmes d'abord, puis, dans la mesure de la justice et de l'opportunité, sur les autres.

Quelle célébration féconde et habilement discrète de l'héroïsme de 1837 que ce Congrès réunissant, au vieux foyer de Québec, les éléments de toute la race française d'Amérique. Revanche paisible, mais bien réelle ; véritable prélude d'une ère nouvelle pour notre

peuple, qui aime la paix, mais la paix dans la justice, celle qui lui permet de respirer librement, de mettre du soleil dans son existence et de développer tous les germes de valeur humaine déposés en son âme par une Providence généreuse.

Mesdames et Messieurs, je ne veux pas être plus long. Vous êtes venus pour travailler. Nous attendons avec une âme presque fébrile le fruit de vos fécondes délibérations. Vous étiez les désirés ; vous êtes maintenant les bienvenus. Au lendemain du Congrès, nous regretterons de ne plus vous compter parmi nous.

---



## DEUXIÈME SÉANCE PUBLIQUE

LUNDI SOIR, 28 JUIN

AU COLISÉE

---

**Allocution du Président et Présentation des Orateurs.—  
L'honorable M. Adjutor Rivard, Juge à la Cour d'Appel,  
Secrétaire général du premier Congrès de la Langue  
française, en 1912.**

---

Comme les indications écrites au programme le font connaître à tous, le président de cette deuxième séance solennelle du Congrès est un témoin du passé ; sa première fonction est de rappeler un souvenir. A la faveur de certaines circonstances vieilles d'un quart de siècle, il occupa l'emploi de secrétaire général du Premier Congrès de la Langue française en Amérique ; en lui confiant la charge honorable de présider cette séance, on a voulu surtout rappeler l'attention sur le grand rassemblement de 1912 et rendre hommage à ceux qui en furent les instigateurs, les apôtres et les ouvriers.

Volontiers, je les nommerais tous, ici, ceux qui se dépensèrent alors pour la survivance, la gloire et l'illustration du parler de France au Nouveau Monde ; volontiers je dirais l'inlassable dévouement, le travail opiniâtre, le zèle éclairé et l'absolu désintéressement de chacun d'eux ; et je proposerais à votre admiration, à votre reconnaissance aussi, la longue liste de leurs noms et de leurs œuvres. Je dois m'abstenir, pour n'être pas entraîné trop loin, et pour ne point prolonger le début d'une séance, dont vous attendez avec hâte le magnifique développement. Qu'il me soit permis, toutefois, d'évoquer devant vous la mémoire de deux disparus, que nous ne pleurerons jamais trop, et dont il importe que les jeunes eux-mêmes gardent le souvenir ; l'un, le chef aimé et vénéré, le président incomparable, l'orateur puissant, dont il me semble encore entendre résonner la grande voix, Monseigneur Paul-Eugène Roy ; l'autre, le philosophe, le savant, qui mettait au service d'une haute culture universelle et d'une impeccable logique un véritable génie d'orga-

nisation, et qui paya de sa vie son dévouement à la cause française, l'abbé Stanislas Lortie.

Et comment ne pas nommer aussi ceux qui nous apportèrent le salut de la mère patrie ? C'étaient Étienne Lamy, le fin lettré, premier ambassadeur de l'Académie au Canada ; Gustave Zidler, le poète harmonieux des « Deux Frances », qui se promettait naguère encore de célébrer ce deuxième Congrès dans un nouveau chant et dont la voix, hélas ! s'est tue pour toujours ; l'abbé Thellier de Poncheville, dont l'éloquence remua si profondément nos âmes, et son père, le digne et noble comte de Poncheville. Les liens qu'ils nouèrent avec nous ne se sont point rompus ; et en 1937 comme en 1912, comme en 1927, alors que l'Académie envoyait Mgr Baudrillart aux fêtes de la Société du Parler français, la France est parmi nous, nous entendrons tantôt sa parole, ce « doux parler qui nous conserve frères ».

S'il se prolongeait, ce regard vers le passé pourrait devenir inopportun. Le présent importe davantage.

Le présent, c'est le Congrès actuel, c'est l'œuvre qu'il propose à nos efforts ; la conservation de notre héritage français. Le souci de garder intact le patrimoine des ancêtres, leur foi, leur langue, leurs traditions, leurs mœurs et leur esprit, n'a pas laissé de nous préoccuper toujours ; les luttes entreprises par nos pères et celles que nous avons soutenues, que nous livrons encore, en témoignent. Mais il convenait, à l'heure présente, de mettre dans une lumière plus vive la situation créée par la marche des événements et, comme l'eussent dit les vieux découvreurs, de faire le point. La Société du Parler français, qui depuis sa fondation n'a pas eu d'autre soin que de veiller au maintien du génie propre à notre race, a pris une seconde fois l'initiative de ce mouvement nécessaire. Il nous plaît singulièrement de reconnaître qu'elle y a été encouragée par l'exemple et les conseils de celui qui, sur le siège métropolitain de Québec, poursuivant l'œuvre de ses prédécesseurs, ne cesse de travailler à la survivance totale de notre esprit catholique et français. Son Éminence le Cardinal Villeneuve veut bien honorer cette assemblée de sa présence. Les Congressistes désirent lui présenter d'abord leurs hommages respectueux et reconnaissants. Il ne vous déplaira pas, Éminence, que ce soit par la voix d'un compatriote venu des plaines de l'Ouest canadien. Je prie M. le juge Lucien Dubuc, d'Edmonton, en Alberta, de parler au nom de tous.....

.....

Je prie respectueusement Son Éminence de nous donner l'enseignement dont nous avons besoin et que nous attendons de sa voix autorisée.

.....

Une heure émouvante dans la vie de notre Congrès est arrivée. Mesdames et Messieurs, nous allons saluer la France et l'entendre nous parler. Pour la troisième fois, l'illustre compagnie qui veille, avec une sagesse éclairée, sur les destinées de notre langue, l'Académie française nous envoie un délégué ; dans sa généreuse sollicitude, elle a choisi l'un de ses membres les plus distingués, et qui ne l'honore pas moins par ses talents que par son caractère. J'invite Sir Thomas Chapais, homme d'état, orateur de nos plus belles fêtes, et le premier de nos historiens, à présenter nos hommages à l'Académie française, ici représentée par M. Louis Bertrand.....

.....

J'ai le grand honneur d'inviter M. Louis Bertrand à nous communiquer le message qu'il apporte de France.....

.....

Mesdames et messieurs, toute expression de gratitude envers l'Académie et son représentant serait superflue. Après ce message apporté de la Mère-patrie, je suis tenté de dire avec le poète :

« La bouche garde le silence  
« Pour écouter parler le cœur ».

Le meilleur moyen peut-être de dire à M. Bertrand comment nous entendons répondre aux inspirations reçues de lui sera d'exposer le rôle que, suivant nous, la culture française doit jouer dans la vie canadienne. Pour traiter ce sujet, les organisateurs du Congrès ne pouvaient mieux faire que de s'adresser au distingué recteur de l'Université de Montréal ; je prie Monseigneur Olivier Maurault de prendre la parole.

.....

Mesdames et Messieurs, on a déjà plusieurs fois répété le mot par lequel Monseigneur Paul-Eugène Roy avait commencé son discours d'ouverture du Premier Congrès : « Le meilleur président est celui qui fait le moins de discours ». Il n'est pas l'heure de manquer à cette règle. Avec un remerciement à tous ceux qui ont pris part aux délibérations de ce soir, je me borne donc à constater que la deuxième séance publique du Congrès de la Langue française est terminée.

**Hommage à Son Éminence le Cardinal Villeneuve, O. M. I.,  
Archevêque de Québec.— L'honorable M. Lucien  
Dubuc, Juge de la Cour de district d'Alberta.**

Éminence,

On m'a chargé de vous présenter les hommages des membres de ce Congrès.

Plusieurs se demandent peut-être pourquoi cette mission honorable a été confiée à quelqu'un qui n'a d'autre titre à cette distinction que de venir de la lointaine Alberta. Je me le demanderais moi-même, et non sans quelque malaise, si je ne savais que les organisateurs du Congrès ont voulu surtout que l'ancien évêque de Gravelbourg soit ici salué par un Canadien français de l'Ouest.

C'est assurément au nom de tous les Congressistes que j'ai l'honneur de parler ; mais il m'est particulièrement agréable d'être l'interprète de mes compatriotes de l'Ouest, spécialement de l'Alberta. S'il est vrai que, quelque part dans ce pays d'où je viens, on parle parfois de liquider ses dettes sans qu'il en coûte beaucoup, il est certain que tous, gens de l'Alberta aussi bien que de la Saskatchewan ou du Manitoba, nous entendons rester de bons créanciers envers ceux à qui nous devons ce que nous avons de plus cher, notre foi, notre langue, notre esprit. Cette dette de reconnaissance, nous ne voulons pas même en être déchargés : dette héréditaire et imprescriptible envers la vieille Province, qui nous a donné ses enfants ; dette plus lointaine, mais sans cesse renouvelée, envers la France, qui nous a légué son génie, son idéal et sa langue ; dette de piété filiale envers l'Église, dont les missionnaires apportèrent jadis la bonne nouvelle dans nos prairies et qui n'a cessé d'entretenir chez nous le flambeau de la foi ; dette spéciale de gratitude envers la communauté des Pères Oblats, dont nous saluons ce soir un des membres les plus éminents.

Ce sont là des dettes dont on ne peut pas s'acquitter ; elles sont gravées en caractères ineffaçables dans le cœur de tous les vrais Canadiens de l'Ouest.

Vous êtes venu chez nous deux fois, Éminence, et vous savez avec quel accueil enthousiaste nous vous avons reçu. Peut-être n'avez-vous pas été frappé par la variété de nos paysages de plaines,

par l'océan des prairies à perte de vue . . . car ce devait être de chez nous qu'un malin disait : « On y voit loin, mais on n'y voit rien ». Mais, peut-être, ce qui vaut mieux, avez-vous été touché par la persévérance, chez nous, des vertus ancestrales. Nous tâchons d'être fidèles à nos traditions, et c'est déjà quelque chose. A 2,000 milles de Québec, a près de 5,000 milles de Paris, la persévérance française doit être méritoire.

Quelqu'un qui s'attendrait, en venant chez nous, à entendre parler délicatement une langue merveilleuse serait probablement désappointé, comme il le serait d'ailleurs s'il visitait certaines provinces de France. Les petits garçons de nos très humbles familles parlent le mieux qu'ils peuvent, et c'est déjà beaucoup. Né moi-même dans l'Ouest, y ayant vécu toute ma vie, je parle la langue simple de mon entourage. Et puis, après tout, notre enthousiasme pour la cause française suit dans l'Alberta la même loi qu'ailleurs . . . A l'occasion, il monte jusqu'aux nues, surtout aux environs du 24 juin et de nos grandes assemblées nationales ; puis il disparaît presque, au point qu'il faut souvent avoir la foi ancrée jusqu'à la moelle pour croire à la survivance possible. Et cependant nous y croyons. Ce n'est pas toujours facile . . . Surtout lorsqu'il court des rumeurs déplaisantes de sécession. Sur cela, je n'ai qu'un mot à dire : la France autrefois nous avait abandonnés, mais l'âme française et la langue française ont survécu quand même . . . De même là-bas, dans l'Ouest, si vous nous abandonnez, ce qu'à Dieu ne plaise, fils de Canadiens, de foi trempés, nous tiendrons quand même.

Oui, jadis, la France subissant le sort malheureux du combat, le cœur angoissé, laissait, échelonnés sur les bords du Saint-Laurent, 60,000 croyants. L'ennemi et même la Mère-Patrie s'attendaient à ce que cette poignée de paysans, ces simples, ces rêveurs de rêves apparemment irréalisables, oublieraient vite, et seraient vite oubliés . . .

Plus tard, longtemps après, la vieille province, devenant consciente de sa puissance et de sa grandeur, s'étant ressaisie et repliée sur elle-même, généreuse . . . magnanime . . . pardonnant à ceux qu'elle jugeait dignes . . . laissait lire sur son blason ce mot : « Je me souviens », qui peut aux yeux de plusieurs paraître une sorte d'énigme . . . Elle rappelle au passant, une souvenance qui n'est pas exempte de mystère . . . Pour les uns, ce souvenir a une voix délicate et douce comme celle d'un enfant, quand son regard reconnaissant et plein de pardon se reporte vers la mère-patrie . . . Pour les autres, ce souvenir a une voix tendre et caressante comme celle

d'une mère, quand son regard s'attendrit sur le sort de ses enfants éloignés par delà les frontières . . . Et pour quelques-uns, il évoque plutôt une figure muette, comme un sphinx, plongé dans un silence impénétrable.— Le voyageur fatigué qui s'arrête dans vos murs, qu'il soit parent ou étranger, ami ou ennemi . . . qu'il soit humble ou puissant . . . interrogeant cette devise énigmatique, se demande à quoi elle songe, la vieille Province, dans son mystérieux et inscrutable : « Je me souviens ».

Aujourd'hui, en cette réunion familiale, ne songeons pas à ce troisième aspect . . . Laissons plutôt nos âmes s'emplit du souvenir apaisant et affectueux que les enfants éloignés ont gardé et garderont toujours du berceau de la race, la vieille province de Québec.

Aux frontières de la Patrie, l'histoire se répète. En dépit des abandons, des désertions, le nombre de nos paroisses ne cesse d'augmenter. A qui devons-nous cette étonnante survivance ? Nous n'avons qu'à regarder Là-Haut : les signes divins de notre destinée sont évidents. La fidélité à sa race de notre admirable clergé nous a sauvés.

J'étais chargé, Monsieur le Président, de présenter les Congressistes à Son Éminence, et voilà que je m'attarde à vous parler de mon pays de l'Ouest. Que voulez-vous, c'est le pays de l'enthousiasme, c'est le pays des jeunes. Il n'y a pas de vieux chez nous, et il n'y a pas d'anciens. Vous souriez et en doutez peut-être en voyant mes cheveux blancs . . . Ce n'est que le reflet des jours ensoleillés de l'Alberta et des sommets neigeux de nos hautes montagnes, qui restent toujours jeunes, parce qu'elles sont éternelles.

Bien peu des hommes de mon âge ont eu comme moi l'avantage d'être du pays entièrement, d'être nés dans l'Ouest, la plupart sont venus de l'Est. Dans la lutte nécessaire, ils ont trouvé l'occasion de développer à fond leurs talents, ils ont puisé chez nous un esprit d'initiative et un élan extraordinaire ; de sorte que leur déplacement a été un avantage éclatant pour eux et pour le pays. Pour n'en mentionner que quelques-uns, je vous rappellerai que le représentant du Canada auprès de la France depuis 25 ans vient de l'Ouest ; il vient de l'Alberta. L'Ouest a donné deux Premiers Ministres au pays. Et surtout l'Ouest a généreusement fait un beau geste, quand il a laissé partir l'évêque de Gravelbourg, en Saskatchewan, pour devenir archevêque de Québec et Prince de l'Église. Oui, Éminence, primat de l'Église du Canada, archevêque de la Capitale, et Cardinal, nous aimons à proclamer hautement et avec fierté tous ces titres, car vous êtes à la fois notre Chef et notre Gloire.

Je vous présente donc l'hommage respectueux et reconnaissant de l'élite de la nation, des Congressistes, tous désireux de vous entendre, tous disposés à laisser mûrir en eux vos bons conseils, tous décidés à garder, selon la devise du grand blessé de l'Ouest, Monseigneur Langevin, à garder intact le dépôt sacré, et à persévérer à travers toutes les difficultés dans le droit chemin de la fidélité religieuse et nationale.

Permettez-moi, pour finir, de souhaiter de vous voir revenir encore visiter là-bas les avant-postes de la race, là où votre cœur est attaché fortement par tant de souvenirs ; nous vous recevrons comme le représentant de l'Église et de la Province-Mère, et nous nous sentirons encore un peu plus les fils dévoués de celui à qui la Providence a confié le destin spirituel et la survivance de la Patrie.

---

**La survivance de l'esprit français par celle des mœurs et des traditions.— Son Éminence le Cardinal Villeneuve, Archevêque de Québec.**

— — —

Nous célébrons, et à Québec, la fête de l'esprit français en Amérique. Faut-il redire de quelles allégresses tressaille la cité-mère, en regardant tant de ses fils et de ses neveux, venus de toutes les provinces canadiennes et de tout le continent, chanter, au pied de Champlain et de Laval, l'hymne de leur fierté française et renouveler les serments de leur irréductible fidélité.

La parole du Prophète surgit spontanément à la mémoire : « Lève tes yeux, ô Québec, et regarde autour de toi ; tous ceux qui sont assemblés ici viennent à toi. Tes fils et tes filles sont partis de loin et ils arrivent de tous les côtés. Ton cœur surabonde de joie ! » (Isaïe, L, 4).

Pourtant, il y a aujourd'hui plus qu'une fête au Cap Diamant et dans l'enceinte de la plus ancienne ville de l'Amérique du Nord. C'est une ressaisie d'elle-même que veut opérer notre race. Elle veut renouveler l'embrasement du feu sacré que nous ont légué nos pères. Elle vient répéter à l'unisson l'oraison suppliante de Néhémie pour tous les frères de la dispersion.

\* \* \*

Serait-ce par un vain artifice de langage que je rapproche ainsi, Messieurs, les traits de la race choisie de Dieu dans les temps anciens, avec cette réunion des éléments de la race française en Amérique ? Non.

Pour peu qu'on étudie l'histoire, l'histoire de notre *épopée mystique*, de notre arrivée sur ces rives laurentiennes ; l'histoire du rameau français d'Acadie et des aventures héroïques du petit peuple martyr ; l'histoire de l'expansion des nôtres dans les pays d'en-haut et tout le long du Mississippi jusqu'au Golfe du Mexique ; l'histoire de notre séparation de l'ancienne France, et l'histoire de notre loyauté politique à l'Angleterre après la conquête, mais aussi de nos résistances nécessaires au pouvoir nouveau et aux influences nouvelles qui tentèrent de nous étouffer et de nous anéantir ; la revanche des berceaux et la conquête du sol ; on ne peut s'empêcher

de reconnaître tant de providentielles protections et tant de manifestes prévenances divines que, dans notre race en Amérique, on ne doit admettre une race choisie de Dieu. Chacune des pages de cette histoire est marquée du sceau du Christ, non plus à venir mais déjà venu ; du Christ venu sauver le monde et imprimer à certains peuples privilégiés une mission plus évidente dans l'œuvre de l'universelle rédemption. *Non fecit taliter omni nationi.*

N'est-ce pas en vertu de ce trait imprimé à fond en notre caractère ethnique que, ce soir, l'État par ses plus distingués ministres, la France dans son Académie du même âge que nous, toutes les institutions civiles et tous les groupements animés de quelque sympathie française, sont réunis ici avec, au premier rang, vos Évêques.

Hier, Messieurs, vous exaltiez l'Église dans la personne du doyen de ses Pontifes parmi nous. Aujourd'hui vous lui réitérez votre hommage de soumission, de dévouement, de loyauté, en vous adressant à celui qui occupe le siège de Laval, d'où par la suite se sont détachées des centaines d'Églises nouvelles. Et à travers la pourpre romaine dont il a été honoré à cause de vous, c'est le Vicaire du Christ, c'est l'intrépide Pontife suprême, Sa Sainteté Pie XI glorieusement régnant, que vous révérez et vers lequel vous faites remonter vos témoignages.

Messieurs, vous accomplissez là un acte de clairvoyant patriotisme autant qu'un devoir de profonde foi chrétienne. Et c'est aussi notre devoir d'accueillir avec religion vos protestations, comme c'est notre devoir de rester à votre tête, de vous appeler et de vous conduire vers les hauteurs dont tant de nations se sont détournées, vous gardant des périls de l'heure, et vous sauvant, avec votre concours, en même temps que de l'apostasie religieuse, de la ruine nationale aussi.

L'un de mes éminentissimes prédécesseurs <sup>(1)</sup> le prononçait d'une voix aussi émue qu'autorisée, lors du premier Congrès de la Langue française, il y a un quart de siècle, « les pionniers et les colons qui apportèrent chez nous la langue française ouvrirent leurs lèvres pour annoncer tout ensemble le règne de la France et le règne du Christ. C'est au berceau même de notre vie historique que la langue française et la foi chrétienne ont contracté, à Québec, une indissoluble alliance ; et, depuis, toutes deux se sont ici prêté, au cours des trois derniers siècles, un mutuel et nécessaire secours ». Que nul ne s'étonne donc, Messieurs, qu'en votre Congrès l'Église se sente chez elle, et qu'elle ose vous donner comme à des fils très

(1) Monseigneur Louis-Nazaire Bégin.

aimés les conseils de sa sagesse intemporelle et de sa séculaire expérience.

\* \* \*

Je le ferai en son nom, en traitant, comme on m'y a invité, mais tout brièvement, de la survivance de l'esprit français par la survivance des mœurs et des traditions.

Sujet qui demeure bien vaste et qui, dans son titre même, embrasse à peu près tout l'objet de ce Congrès. Les mœurs et les traditions, c'est la langue, la culture, l'esprit, l'esprit français, et son rayonnement dans toute la vie individuelle et sociale.

Les mœurs, pourquoi ne pas entendre par là la conception de la famille, du mariage, de ses devoirs, de sa préparation, de ses sauvegardes, et aussi des corollaires pratiques qui en découlent pour l'organisation de la vie au foyer, pour l'éducation des enfants et pour toutes les relations de société. Voilà qui demanderait un long développement que j'omettrai, me contentant de souligner une considération, que je soumets, Messieurs, à votre particulière réflexion.

Il y a, en effet, une manière traditionnelle pour nous et française de concevoir la famille, l'union de l'homme et de la femme et leur rôle dans l'humanité. Elle n'est point celle qui s'affiche sur les boulevards, pas plus à Paris qu'à New York ; car il y a un Paris plus exotique par rapport à la France que les pays qui en sont le plus éloignés. La famille française, cherchez-la discrètement retenue derrière les hauts murs de sa demeure dans les quartiers paisibles de la capitale de France et surtout en province. Sa maison n'est pas ouverte à tous les vents. Je le dis, pour l'avoir en de favorables occasions bien observé : malgré les ravages qu'un siècle mauvais y a souvent laissés, le ménage français a gardé, parfois sans le savoir, beaucoup de ce respect, de cette intimité, de cette austère fidélité qu'inspire la religion chrétienne. Il y a encore, malgré tout, tant de catholicisme latent dans les mœurs, les vraies mœurs françaises, celles qu'on raconte, par exemple, aux séances des prix de vertu et dans les rapports des enquêtes sociales. Puis, René Bazin l'a soutenu, « dans le corps d'un homme, on compte huit litres de sang ; de ces huit litres il y a toujours dans le corps d'un Français (au moins) une goutte qui croit en Dieu ».

Eh bien ! Messieurs, ce qui pourrait nous inquiéter le plus gravement c'est que, chez nous, où d'ordinaire les huit litres du sang de nos veines croient en Dieu, l'influence vitale de cette corymbe soit en certains milieux si réduite et si peu réactive, surtout en

ce qui concerne l'institution de la famille. A ce point que beaucoup qui parlent encore le verbe de France et s'y croient fidèles, ont cependant une âme étrangère, une conscience américaine, au sens péjoratif du mot.

Pour parler plus nettement, nos maisons sont trop ouvertes à tout venant : de toute classe, de toute opinion, de toute valeur morale, de toute audace. Tout venant : je veux dire, invités, voyageurs, livres, journaux, revues, radio, cinéma. Nos liaisons sont sans discernement. C'est dans nos foyers une atmosphère peu conforme à nos origines qui pénètre de plus en plus et qu'on y respire trop communément. Le mari n'y pratique point assez fréquemment ce digne empire d'autorité, ni l'épouse ce bel empire d'amour que nos ancêtres apprirent autrefois en France et qu'ils nous léguaient en Amérique. Et comment le don mutuel de soi et l'attache infrangible des cœurs entre les époux ne seraient-ils pas entamés par le calcul égoïste des jours ? Comment aussi garderait-on à la femme sa dignité française, sa noble pudeur, cette réserve de mœurs qui aiguise les plus délicates fidélités, si les fréquentations chez nous, même en nos familles honnêtes, ne se pratiquent plus à la française mais à l'américaine, je veux dire avec toutes les libertés d'une prétendue égalité des sexes et l'indépendance de nos siècles démocratiques ? Si on procède à l'aventure, abandonnant ce code de prudence autant que de distinction morale qui jusqu'ici s'imposait à la galanterie féminine ? Voilà une affaire où s'engagent non seulement le bonheur des individus, mais l'avenir, le caractère et la solidité même de notre race.

Conception moderne et américaine de la vie, du mariage, de la famille : pour le plaisir ; conception traditionnelle et vraiment française, comme nous l'ont apportée il y a trois siècles ces Normands, ces Saintongeais et les autres qui firent ici une France nouvelle : pour le devoir.

Pour le devoir : ils nous en laissèrent des exemples héroïques, sur les champs de bataille, mais aussi dans leurs travaux, les hommes et les femmes, au couvent et au foyer, étant tous de fidèles et courageux français qui savaient ce que c'est qu'une patrie et les obligations du bien commun. Ils voulurent continuer de parler français parce qu'ils avaient une âme et une conscience française.

Ah ! Monsieur le Président, je le crains, le beau temps d'Anselme et de Catherine Letiec s'en va : rééditez vos belles histoires de *Chez nos gens*.

Et vous, Monsieur l'Académicien, depuis que, comme on l'a dit, vous avez reçu le *visiteur divin* qui a détourné vos regards des

laideurs humaines pour vous faire contempler la sublime vie des saints, Augustin, les Martyrs d'Afrique, sainte Thérèse, vous savez bien qu'il y a des mœurs françaises qui sont, au fond, les mœurs chrétiennes ; celles qui épousent l'abnégation sur terre et qu'illumine d'un doux rayon une éternelle espérance ; celles que pratiqua entre autres votre délicieuse Mademoiselle de Jessincourt.

Messieurs, c'est par des mœurs qui incarneront nos idées et qui souligneront nos mots que nous conserverons une vraie fidélité à notre langage et surtout à notre esprit français.

---

**Présentation du Délégué de l'Académie française.— Sir  
Thomas Chapais, de la Société royale du Canada,  
Ministre de la province de Québec, sénateur.**

---

C'est notre heureuse fortune que d'avoir au milieu de nous, ce soir, durant ces grandes assises de notre doux et cher parler français, deux personnalités illustres en une seule présence : la noble et glorieuse Académie française, et le prestigieux écrivain qu'elle a su choisir, entre quarante immortels, pour être son ambassadeur extraordinaire auprès de notre Congrès.

Devant ce magnifique auditoire, un long panégyrique de cette reine des académies serait assurément superflu. Nommer devant vous l'Académie française, c'est évoquer soudain dans votre esprit tout un passé de gloire où brillent des pléiades de noms fameux et d'œuvres géniales. La docte compagnie fondée par le grand cardinal, dont la haute stature se dresse au péristyle de notre histoire, a su correspondre admirablement à la conception qui l'avait fait naître. Lorsqu'on feuillette ses annales on y voit briller les noms des plus grands penseurs, des plus grands poètes, des plus grands prosateurs, des plus grands orateurs : Bossuet et Corneille, Fénelon et Racine, Montesquieu et Buffon, Chateaubriand et Lamartine, Victor Hugo et Lacordaire, Villemain et Montalembert, Guizot et Berryer, François Coppée et Albert de Mun, et tant d'autres. Quand on parcourt cette liste glorieuse, on se demande quel pays au monde pourrait en présenter une qui lui fût égale. Ah ! je sais bien que d'incontestables maîtres de la parole ou de la plume n'en furent pas. Je sais bien qu'il y a cet agaçant 41ème fauteuil dans lequel un mordant humoriste fit s'asseoir un jour toute une série de grands écrivains qui ne furent jamais invités à siéger sous la coupole mazarine. Je sais bien qu'un bohème littéraire se fabriqua cette épitaphe funambulesque :

Ci-gît Piron qui ne fut rien,  
Pas même académicien.

Mais qu'est-ce que cela prouve, sinon que notre chère France, notre mère intellectuelle, fut trop riche en grands hommes de lettres pour pouvoir leur conférer à tous l'immortalité académique. Il n'en reste pas moins incontestable que l'Académie française a été

et reste une des plus hautes personnifications du génie national. Au milieu de toutes les vicissitudes politiques, après avoir vu sombrer bien des institutions et s'érouler bien des régimes, elle reste debout, aristocratie de la pensée, au milieu des flots tumultueux de la démocratie contemporaine ; et elle porte très haut, devant les autres nations le flambeau rayonnant de l'intellectualité française.

Cette académie trois fois séculaire est encore une des grandes forces spirituelles de notre ancienne mère-patrie. Dans un âge où les bases mêmes des sociétés sont ébranlées elle est une puissance traditionnelle et pondératrice. En conservant à la noble langue française sa pureté, sa clarté, ses facultés précieuses de logique et de précision, elle contribue énergiquement au maintien du bon sens national et du bon sens universel. Nous aimons à citer ici les paroles que prononçait naguère un académicien illustre : « Il y a, disait-il, des jours de péril pour la pensée, pour la raison de l'homme ; il y a des époques de vertige où il semble que la tête tourne aux nations, où le bon sens humain se trouble, les idées s'altèrent, la vérité diminue, les mœurs s'abaissent sous l'effort des passions conjurées, la grande maîtresse d'erreur, comme dit Pascal, triomphe ; le langage lui-même change et l'on essaye, par exemple de nommer Dieu le mal, la propriété le vol, le travail un droit, l'autorité une tyrannie, le respect une bassesse, la licence liberté et la liberté chimère ». Eh bien ! ce péril pour la pensée, pour la raison humaine, l'Académie s'est toujours efforcée de le conjurer en conservant à la langue française ses qualités essentielles. Et pour cela, pour cette œuvre magnifique, elle mérite la reconnaissance de tous ceux qui sous tous les cieux, à travers le monde, ont au cœur le culte de la langue et de la civilisation françaises. En dépit de la séparation, en dépit de l'espace et du temps, ce culte est resté le nôtre. Ce parler français, notre précieux héritage, qui a porté et qui porte encore jusqu'aux confins de l'univers la lumière de la vérité, nous le chérissons dans nos cœurs et nous nous efforçons de le purifier sur nos lèvres. Et c'est parce que nous l'aimons passionnément que nous saluons dans l'Académie française la gardienne du feu sacré, la grande prêtresse à qui incombe l'auguste fonction de veiller pieusement sur la pérennité du verbe français dans le monde.

Ce verbe français, Monsieur, souffrez que je vous le dise, vous êtes l'un de ses maîtres les plus admirés parmi nous. Lorsque nous avons appris que l'ambassadeur extraordinaire dont je parlais il y a un instant, que cet ambassadeur ce serait vous, nous avons éprouvé un vif sentiment de joie et de fierté. L'ambassadeur était de noble stature et de haut renom. Et nous avons appris depuis longtemps

à savourer ses œuvres brillantes et fortes, pleines du charme le plus subtil, de l'érudition la plus sûre et de la plus entraînante éloquence.

Serait-ce être trop personnel que de vous confier à quelle occasion je fis votre connaissance ? Il y a de cela plusieurs années — hélas ! *labuntur anni* — je parcourais, avec cette jouissance d'une nature si spéciale que connaissent tous les vrais lecteurs, le plus récent numéro de la *Revue des deux Mondes*, lorsqu'un titre inattendu saisit mon attention. Ce titre, c'était le nom d'un des plus beaux génies, d'une des plus nobles âmes, d'un des plus grands hommes qui aient honoré l'humanité : Saint Augustin. Avidement je dévorai ces pages empoignantes, et ensuite toutes celles qui suivirent. Et pour moi, dorénavant, le nom de leur auteur prit sa place parmi cette élite d'écrivains choisis, d'écrivains aimés, qui commandent à la fois l'admiration enthousiaste et la profonde sympathie. Me permettez-vous, Monsieur, de vous affirmer que tout cet auditoire pourrait vous en dire autant.

J'épargnerai à votre modestie — et d'ailleurs je n'en finirais plus, — la nomenclature appréciative de vos œuvres. Plusieurs livres remarquables avaient précédé votre *Saint Augustin*, et plusieurs autres l'ont suivi. Je ne saurais pourtant m'empêcher de signaler votre admirable *Sanguis Martyrum* et votre captivant *Louis XIV* ; l'un si pathétique, si pittoresque, si dramatique, avec sa série de scènes émouvantes qui servent de cadre à la pure et attachante figure de saint Cyprien ; l'autre, ingénieux, original, frappé au coin d'une patriotique indulgence, dans l'étude du caractère et de l'œuvre du monarque à qui l'on peut décerner ce suprême éloge qu'en dépit de ses faiblesses et de ses fautes, il fut un grand Français. Ces ouvrages de marque, et tant d'autres, qui vous ont conquis la double couronne de l'historien et du romancier, vous garantissaient d'avance tous nos suffrages. Et maintenant votre sympathique présence au milieu de nous, au cours de ces mémorables assises, et votre éloquence que nous allons applaudir achèveront de vous assurer à toujours une place de choix dans nos admirations et notre souvenir.

Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter M. Louis Bertrand, l'un des quarante de l'Académie française, et l'un des plus illustres représentants des lettres françaises à notre époque.

**L'esprit français.— M. Louis Bertrand, de l'Académie française, délégué de l'Académie.**

---

L'Académie française, très honorée de votre cordial appel, y a répondu avec joie, et, quand elle m'a fait l'honneur de me déléguer pour la représenter parmi vous, je puis dire qu'elle a satisfait un de mes plus anciens et plus chers désirs : le vieil Africain, le vieux colonial que je suis souhaitait depuis longtemps de connaître votre pays, une des premières terres colonisées par la France, sinon la toute première, l'aïeule des colonies françaises.

Je vous remercie de m'avoir donné cette joie,— la joie de constater de mes yeux que l'œuvre de nos communs ancêtres n'a pas été vaine, que le rameau transplanté ici par eux a fructifié merveilleusement,— et surtout la très grande joie de me sentir chez moi au milieu de vous, si loin de ma terre natale. Et, en vous remerciant, j'adresse mon salut à la grande nation qui vous abrite sous son drapeau. Comme vous le disait, il y a vingt-cinq ans, mon prédécesseur, le délégué de l'Académie française à votre premier Congrès, c'est en sachant vous laisser vous-mêmes que la nation hégémonique vous a conquis : « elle vous laisse arborer vos couleurs et elle y joint les siennes, pour unir ainsi vos deux fidélités ». Oui, vous avez su rester vous-mêmes. Et vous comprenez tous que c'est la vieille langue ancestrale, entretenant la communauté des idées et des sentiments, que c'est la langue française qui vous a permis de rester fidèles à la France.

Dans cette pensée, vous m'avez demandé de vous parler de « l'esprit français », convaincus que cet esprit est le gardien et comme le garant de la perpétuité de la langue. En réalité, il y a réciprocité de l'un à l'autre : si la langue maintient l'esprit français, à son tour l'esprit français assure la durée et l'intégrité de la langue. Définir cet esprit-là, notre esprit national, est une entreprise hardie et pleine de périls. Suivant des préférences intimes, des partis pris plus ou moins conscients, on risque de lui attribuer trop ou trop peu, d'en exagérer ou d'en restreindre démesurément les limites. Je ne me pique pas d'être plus exact, ou plus complet que mes devanciers. Je me bornerai à vous rappeler les quelques traits essentiels de l'esprit français, ces caractéristiques fondamentales sans lesquelles nous ne serions plus nous-mêmes. Nietzsche a dit

quelque part que la meilleure façon d'être Allemands, c'est d'acquérir les qualités qui manquent aux Allemands. Idée très plausible. Je trouve fort bien que les Français, eux aussi, s'évertuent à acquérir les qualités qui leur manquent, mais à condition que ces qualités acquises ne fassent pas tort aux qualités foncières, que celles-ci restent toujours les fonctions-maîtresses de l'esprit national. J'ajoute que cet esprit-là, l'esprit de la France, ne se comprend pas sans l'âme française et qu'aux qualités intellectuelles,— les unes étant comme le support, ou la condition des autres,— il faut joindre les qualités morales. Et c'est tout cela que nous appellerons le génie français.

#### DEUX DÉFINITIONS DE L'ESPRIT FRANÇAIS

Vous savez qu'une foule de définitions en ont été tentées et que, parmi ces définitions, il y en a deux qui se détachent et qui se distinguent par leur caractère en quelque sorte antithétique : celle de Nisard et celle de Sainte-Beuve. L'un se place, pour ainsi dire, dans l'absolu, l'autre dans le relatif. Le premier considère l'esprit français dans ce qu'il est essentiellement, originairement ; et il en déduit dogmatiquement ce qu'il doit être, en dehors des circonstances de temps et de milieu. Le second préfère le considérer dans son développement, dans son évolution, sans prétendre lui assigner des limites trop rigoureuses, ni promulguer ce qu'il doit être. C'est, d'une part, le fleuve pris à sa source, et, de l'autre, suivi dans son cours, dans toutes les sinuosités de son cours, avec le reflet des monuments ou des paysages qu'il côtoie, chemin faisant. Ces deux définitions peuvent parfaitement se concilier. Elles se complètent mutuellement. Je ne puis que me rallier à ces deux excellentes méthodes, en tenant compte des enrichissements, ou des développements nouveaux de l'esprit français.

Ce qui frappe tout d'abord un Nisard dans notre littérature, depuis ses origines, et, d'une façon générale, dans notre mentalité, c'en est le caractère pratique, pragmatique, comme disent volontiers vos voisins d'Amérique. Il oppose ce pragmatisme à la virtuosité verbale, éristique ou théorique des anciens, des Grecs surtout, qui parlaient volontiers, qui discutaient ou théorisaient, pour le seul plaisir de parler, de discuter ou de théoriser. Il est certain que notre littérature et notre philosophie depuis leurs balbutiements, depuis les fabliaux et les moralités, depuis Montaigne et Pascal, accusent une tendance à la pratique. C'est surtout une littérature de moralistes, et ce caractère est toujours marqué même chez nos romanciers

d'aujourd'hui les plus étrangers à toute intention moralisante ; leurs romans sont avant tout des études de mœurs, qui comportent, consciemment ou non, une conclusion pratique. Et pourtant, il ne faudrait pas exagérer cette tendance. Nous aussi, comme les anciens Grecs, nous avons eu des prosateurs et des poètes, des philosophes, des savants et des érudits, qui n'ont écrit, chanté, spéculé ou cherché, que pour le plaisir du chant, du beau langage, ou de la découverte. La théorie de l'art pour l'art n'a pas été seulement pratiquée chez nous par les romantiques ou les parnassiens : pour ne pas remonter plus haut, elle l'a été par un Ronsard qui n'écrivait, comme il disait, que pour l'amour du laurier, voire même par un Malherbe qui déclarait qu'un bon poète a le même genre de mérite qu'un bon joueur de quilles, c'est-à-dire que ce mérite consiste uniquement en la difficulté vaincue. Et, si nous avons un Pascal tout entier tourné vers la pratique, nous avons un Descartes qui est presque exclusivement un théoricien, et un théoricien souvent fort aventureux. Enfin ne sommes-nous pas, depuis toujours, le pays des inventeurs qui se contentent de la beauté, de l'ingéniosité, ou de la génialité de leurs inventions et qui laissent aux étrangers le soin de les adapter à la pratique et de les exploiter ?

Il n'en est pas moins vrai que c'est, en somme, Nisard qui a raison et que la tendance dominante de notre littérature, comme de notre mentalité, est bien la pratique. Nous aimons que les lettres, la philosophie et la science soient des maîtresses de vie. Nous aimons savoir pour mieux agir, pour voir plus clair sur notre route. Et pourtant nous aimons aussi les idées pour elles-mêmes, la dispute, la discussion pour elles-mêmes : on nous dit, non sans ironie, que nous sommes un peuple de logiciens. La vérité, c'est que nous avons le culte désintéressé des idées. Non seulement, par l'intermédiaire des idées, nous voulons voir clair autour de nous, mais, à l'époque où le scientisme était en grand honneur, certains d'entre nous affectaient de ne considérer la science que comme un moyen de « se rendre compte », ainsi qu'ils disaient, et ils nourrissaient l'espoir que, dans un avenir indéfini, ce qu'ils appelaient « la grande énigme » serait enfin résolu. A travers les erreurs, les faillites, les retours perpétuels à la barbarie et à l'ignorance, une conscience totale de l'univers s'élaborerait et s'incarnerait en une sorte de Dieu-Homme ; vous reconnaissez là les fantaisies et le dilettantisme idéologiques d'un Renan.

Ce dilettantisme peut avoir ses répercussions dans la pratique, mais il ne vise nullement à fournir une règle de vie. De même, un roman comme *Madame Bovary* ou *Eugénie Grandet* ne trahit

de la part de son auteur aucune préoccupation moralisante, aucune ambition d'être une règle de vie. Flaubert allait même jusqu'à dire de l'écrivain et de l'artiste : « vivre n'est point notre affaire ». Et pourtant une leçon morale, une leçon pratique se dégage de son œuvre si strictement objective. Sans doute, on peut en dire autant de toutes les grandes œuvres des littératures étrangères qui ont voulu être une peinture exacte des mœurs. Seulement ces œuvres-là sont moins nombreuses, moins parfaites que chez nous. Et ainsi on peut soutenir que nos écrivains, même lorsqu'ils ne se préoccupent point de morale, sont encore des moralistes par la seule vérité de leurs peintures et par la seule efficacité de l'exemple. A plus forte raison, quand ils y tâchent, comme la plupart de nos grands écrivains classiques ; un Montaigne, un Pascal, un Bossuet, un Fénelon.

Le souci de la pratique est donc bien un des caractères essentiels de l'esprit français. Nous voulons que l'œuvre d'art ou de pensée ne soit pas seulement un jeu intellectuel, un caprice de l'imagination ou de la sensibilité, mais qu'elle dise quelque chose et qu'elle serve à quelque chose.

« NOUS CHERCHONS EN TOUT LA PERFECTION »

Notre pragmatisme s'explique par notre souci du vrai et du réel. C'est parce que nous nous piquons de voir les choses telles qu'elles sont que nous croyons pouvoir en déduire de sûrs préceptes de conduite . . . Voir les choses telles qu'elles sont, il faut avouer que ce n'est pas facile ! Quoi qu'il en soit, la démarche instinctive et primordiale de l'esprit français est de saisir dans les choses le substantiel et le permanent. Nous préférons le stable au mouvant, le durable à l'éphémère. Nous cherchons en tout la perfection. Or, ce qui est parfait ne peut changer. Tout ce qui est changement dans le parfait est une déchéance ou une diminution. Et c'est ainsi que nous donnons moins d'attention au contingent, je veux dire à la multitude infinie et contradictoire des faits qu'aux lois qui dominant ou qui conditionnent ces faits, et moins d'attention aux manifestations changeantes de la vie et à l'évolution sous toutes ses formes qu'à ce qu'il y a de fixe et de perdurable dans les principes éternels de la pratique et dans les lois de l'esprit humain. Nous sommes aussi éloignés du positivisme anglais qui tient compte uniquement des faits que de la conception allemande du devenir, sans but et sans terme, qui finit par supprimer la notion des valeurs et les critères de vérité, en mettant toutes choses sur le même plan, sous prétexte que « c'est de la vie ». Nous avons eu, nous aussi,

la superstition de la Vie, de la Vie avec une majuscule, — et j'en sais quelque chose, hélas ! Mais une vue plus profonde et plus juste de la réalité et l'expérience de la vie elle-même nous conduisent tôt ou tard à nous défier d'elle. Le torrent de la vie, c'est le torrent de la chute, qui ne peut que creuser l'abîme sous nos pieds. C'est la dissension, c'est la lutte et la guerre horribles, c'est la dispersion et la perte dans le multiple et le changeant. L'élan rédempteur, la Rédemption qui s'exerce en sens contraire de la Chute, c'est le retour à l'Un et à l'Éternel. C'est l'harmonie et c'est l'amour, c'est la paix, le repos final et absolu . . .

Je ne crains pas d'exagérer cette tendance de l'esprit français vers le substantiel et le permanent. A l'heure actuelle, où les vérités perdurables, dont a vécu jusqu'ici l'humanité, subissent une éclipse angoissante, cette tendance sera peut-être, pour nous et pour les hommes de bonne volonté, le salut.

Sans doute, on peut nous reprocher de sacrifier trop, dans cette recherche du substantiel et du permanent, à notre besoin de simplification et de clarté. Cela est bien possible. Mais le fait est que nous avons un goût très vif de la clarté et qu'elle est en quelque sorte nécessaire à notre hygiène mentale. La clarté est par excellence la vertu intellectuelle française. Et pourtant, nous aussi, nous avons eu nos *obscuristes* à toutes les époques de notre littérature, depuis les Maurice Scève et les Louise Labbé, de notre école lyonnaise, jusqu'aux Mallarmé et jusqu'aux Rimbaud de notre école symboliste, pour ne parler que des morts.

N'hésitons point à le dire : l'obscurité est une infirmité mentale. Il y a des esprits qui n'arriveront jamais à voir clair dans leurs propres idées, qui ne trouveront jamais les mots ni les phrases idoines à les exprimer et qui trahiront perpétuellement la fonction essentielle du langage, qui est de mettre en commun les idées, de sorte que le langage est le premier des liens sociaux et que la langue la plus claire est aussi la langue la plus sociable du monde. Ces esprits-là finissent par tourner cette infirmité congénitale en originalité. Ils la cultivent astucieusement, ils raffinent dans le charabia, sachant parfaitement que l'incompréhensible inspire le plus grand respect aux philistins et que le galimatias prétentieux est toujours sûr d'être acclamé par les snobs. Je me rappelle toujours un de mes vieux confrères sortant de l'audition d'un poème hermétique et abracadabrant et s'exclamant, en toute candeur et en levant les bras au ciel : « Je n'y comprends rien. Mais il faut avouer que c'est génial ! . . . »

Les mêmes obscuristes nous parlent de « poésie pure », — qui est la leur, bien entendu, — comme s'il y avait de la poésie impure.

Pour ma part, je ne connais que la poésie tout court. Et je constate que, si ces messieurs ont raison, les Hugo, les Lamartine, les Baudelaire même comparés à eux, ne sont plus que des gribouilleurs. Si Baudelaire est un grand poète, je ne vois pas la possibilité de ranger sous le même vocable tels obscuristes d'aujourd'hui, démesurément gonflés par le snobisme et par la réclame mercantile ou sectaire. Certains s'efforcent d'imposer je ne sais quel moyen d'expression intermédiaire entre la musique et le langage écrit ou parlé. Mais ils se servent de mots et non de sons, et les mots veulent dire quelque chose étant faits pour cela. Les mots les obligent donc à dire quelque chose, à faire passer ce quelque chose par la filière logique, et, comme ce qu'ils prétendent exprimer échappe à l'emprise verbale et répugne à la filière logique, leur prétention produit une cacophonie mentale intolérable.

Je sais bien qu'il y a des idées et des sentiments difficiles à exprimer. C'est l'épreuve du bon écrivain et surtout du grand écrivain que d'y réussir. Du moment que vous vous servez du mot, instrument logique et lien social, vous êtes forcé de vous faire comprendre, ou vous tombez dans un gâchis verbal qui n'est ni de la musique ni de la poésie et qu'après un moment d'illusion, vous ne comprenez plus vous-même. Il faut arriver à traduire en langage clair les idées les plus subtiles et les sentiments les plus insaisissables, ou, si l'on désespère d'y parvenir, s'arrêter franchement devant l'ineffable. Je ne connais pas d'écrivain plus clair que sainte Thérèse. Et pourtant elle ne s'est guère occupée qu'à traduire des états mystiques qu'elle a été seule ou presque seule à éprouver, et dont, nous profanes, nous n'avons aucune idée. Elle réussit souvent à nous les suggérer. Mais, quand cela dépasse ses moyens d'expression, elle l'avoue en toute humilité. Barrès a intitulé un de ses livres : *Le mystère en pleine lumière*, c'est-à-dire que, jusqu'à la dernière limite, il a essayé d'environner l'incompréhensible d'une zone lumineuse. Il nous laisse en pleine clarté sur la frontière impénétrable des ténèbres.

Cette clarté de notre esprit se reflète dans notre langue, qui, pourtant, n'a pas toujours été claire, mais qui l'est devenue grâce à un travail persévérant en ce sens. Montaigne lui-même n'est pas toujours clair, ni Descartes, ni, en général, les écrivains de la première moitié du XVIIe siècle. Ce n'est guère qu'avec Pascal que notre prose s'allège et s'illumine. A partir de ce moment, le français est promu à la dignité de langue universelle. Comparées à lui, la plupart des langues étrangères sont comme un voile opaque sur la pensée. Seule, la pratique de la nôtre peut atténuer en elles

ce grand défaut. Quand je lis un auteur allemand, voire même un italien ou un espagnol, je reconnais tout de suite s'il a reçu une éducation française. En ce cas, sa phrase se débarrasse de ses incidentes, devient plus concise, plus rapide, plus claire surtout. Goethe et Nietzsche nous fourniraient un bel exemple de cette clarification par l'influence de l'esprit français.

#### BESOIN DE CLARTÉ, PRÉCISION DES MOTS, LIAISON DES IDÉES

Ce besoin de clarté commande la propriété et la précision des mots, en même temps que la liaison des idées et la composition des parties.

Tout a été dit sur la propriété et la précision de notre langue, qui, en raison de ces qualités, est devenue la langue des contrats et de la diplomatie. Peut-être faut-il insister davantage sur cette tendance congénitale de notre esprit qui nous porte à mettre de l'ordre et de l'harmonie dans nos idées, en d'autres termes, à composer. La composition est une qualité éminemment française. En général, nos livres sont bien composés. Évidemment, cette tendance peut être facilement critiquable et cette qualité se tourner en défaut. Il y a une composition factice, et il y a un ordre qui ne recouvre que le vide. Mais, loyalement appliquée, la composition n'est qu'un effort pour accorder, sur un point donné, tous les éléments de notre connaissance et, par conséquent, pour augmenter, avec nos clartés, la somme de nos certitudes. La composition nous sort du maquis et de la ténèbre des contradictions et elle fait de nos connaissances un système bien lié. Cela suppose, avec de l'expérience et du jugement, une réelle vigueur d'esprit, une application et un labeur dont beaucoup ne sont point capables.

Il existe, même chez-nous, des esprits distingués ou originaux, qui ne sauront ou ne voudront jamais composer, qui se bornent à de brèves et rapides intuitions condensées dans une formule, ou dans une simple phrase, souvent sibyllines. Leurs pensées sont des scintillations qu'on a pu comparer à des éclairs dans la nuit. Ils leur arrive souvent de toucher juste. Mais cette brève illumination de tout un aspect de l'inconnu, pour nous rejeter ensuite dans les ténèbres, nous laisse une impression décevante. Et cette affirmation sommaire nous laisse aussi plus perplexes devant le pullulement des contradictions. D'autre part, les systématiques, qui se piquent de tout accorder et de tout éclairer, risquent fort de mutiler le réel sous prétexte de le rendre explicable et d'en réduire presque absolument les régions d'ombre. Il n'en est pas moins vrai

que leur effort, même en partie manqué, dénote plus de vigueur et d'étendue d'esprit et qu'il est plus utile que le dilettantisme des intuitifs. Quoi qu'il en soit, cet effort de composition et de liaison, pour plus de clarté, de vérité, d'utilité, est une des caractéristiques essentielles de notre esprit national, et personne n'y a réussi jusqu'ici comme nos écrivains et nos penseurs.

Ce don d'exposer les idées s'accompagne enfin chez nous d'un sens inné de la mesure, lequel ne se rencontre pas toujours chez nos voisins. D'ordinaire, nous n'aimons pas l'outrance ni la violence, parce qu'elles nous paraissent à côté de la vérité. Cela n'empêche pas que nous ayons nos outranciers, même chez nos classiques. Nos romantiques ont fait de l'outrance la marque même du grand écrivain. Flaubert, dans sa jeunesse, allait jusqu'à soutenir que le génie, c'est l'exagération. Et les étrangers ont pu nous reprocher d'avoir peur de la force, de la libre expansion du sentiment et de l'imagination. D'autre part, les classiques de chez nous considèrent ces mouvements désordonnés de l'esprit comme tout ce qu'il y a de plus contraire à l'art et ces effusions imaginatives ou sentimentales comme de vaines fioritures ou de creuses déclamations. Il est certain qu'on peut être fort avec mesure et que même la contrainte augmente la force. L'outrance et la démesure sont des accrocs donnés au réel. L'essentiel est d'être vrai et probe. Et, s'il en est ainsi, le vieux débat entre classiques et romantiques pourrait s'apaiser et se régler d'un commun accord sur ces deux principes de vérité et de probité. Pour ma part, je me rallie entièrement à l'heureuse définition que mon illustre prédécesseur à l'Académie, Maurice Barrès, donnait du classicisme, à quoi il finissait par ramener le romantisme lui-même dans ce qu'il a de plus sain : « Devenir classique, Messieurs, disait Barrès devant la tombe de Jean Moréas, c'est décidément détester toute surcharge, c'est atteindre à une délicatesse d'âme, qui, rejetant les mensonges, si aimables qu'ils soient, ne peut goûter que le vrai. C'est, en un mot, devenir plus honnête »

J'ajouterai que c'est aussi devenir plus français, parce que ce souci de ne fausser ni la vérité, ni les sentiments par l'exagération, rejoint ce souci de la mesure qui est peut-être la qualité française par excellence.

#### LA CLARTÉ DE LA PENSÉE ET DE L'ESPRIT FRANÇAIS

Comme je vous le rappelais en commençant, ces qualités d'esprit tiennent profondément à des qualités d'âme. Il est im-

possible de séparer les unes des autres. Et, dussé-je encourir le reproche de nous louer nous-mêmes indiscretement, il faut bien que j'insiste sur ce qu'il y a de meilleur en nous, sur ce qui explique nos supériorités intellectuelles et notre œuvre civilisatrice. L'Étranger insiste trop souvent sur nos défauts pour que je manque cette occasion de leur opposer les avantages ou les vertus qui les rachètent.

La clarté réclamée par notre raison n'est que le reflet de la clarté de nos âmes. Victor Hugo, dans un de ses plus beaux poèmes, disait du vieillard Booz :

*Il n'avait pas de fange en l'eau de son moulin.  
Il n'avait pas d'enfer dans le feu de sa forge . . .*

Nous autres, nous n'avons pas de ténèbres dans nos âmes : il y fait clair comme dans notre pensée. Le nom même de notre nation est devenu synonyme de franchise. Nous avons horreur de la ruse, du mensonge, de la perfidie. Nous croyons à la parole donnée. En un monde qui retourne à toutes les traîtrises, à toutes les violences, à toutes les cruautés de la barbarie, nous entendons respecter la foi des traités. Nous sommes les Francs, c'est-à-dire des hommes de vérité, de sincérité, de fidélité. Et nous sommes aussi des hommes de liberté. A travers les pires tyrannies, le Français a toujours été un homme libre. Il le restera, malgré les doctrines rétrogrades et antihumaines qui le menacent, comme elles menacent le monde entier, ces doctrines d'asservissement et d'abrutissement qui ont pour idéal la termitière et qui offrent à l'humanité le modèle et l'exemple des sociétés animales. Cela est peut-être bon pour des peuples à demi barbares, dégradés par des siècles de servitude. Mais que l'on ose proposer cela aux vieux civilisés que nous sommes et que des êtres doués de raison aient l'air de prendre cela en considération, voilà qui passe véritablement l'entendement.

Non ! Nous sommes des hommes libres. Et c'est pourquoi nous mettons la raison au-dessus de tout, nous lui donnons la primauté sur les puissances troubles du sentiment et sur le dynamisme brutal de la volonté. Nous ne nous abandonnons point aveuglément aux suggestions de l'orgueil de race et du fanatisme impérialiste. La raison nous protège contre tous ces excès, elle projette la lumière sur la dangereuse animalité que nous portons en nous. Elle nous empêche de retomber à la sauvagerie originelle. La raison est libératrice. Par les idées, elle nous libère un peu de l'inconnu et des hostilités qui nous entourent et qui nous écrasent.

Et c'est pourquoi nous aimons tant les idées. Et c'est encore parce que nous sommes des hommes libres que nous défendons énergiquement la propriété, — je veux dire le juste droit de posséder, — contre les théories dissolvantes. Comme l'écrivait déjà Chateaubriand : « Sans la propriété, nul n'est affranchi. » C'est la sagesse même des nations.

Je suis persuadé que nous avons raison. Sans la liberté individuelle et sans la propriété qui en est le corollaire, sans la liberté de conscience et d'opinion, nous retombons aux degrés les plus inférieurs des civilisations. Il n'y a plus de nations conscientes d'elles-mêmes, il n'y a plus que des troupeaux humains courbés sous des tyrans pires que les grands despotes dévastateurs des temps anciens.

On est un peu honteux d'être obligé de rappeler ces vérités élémentaires à un monde qui semble se précipiter de gaité de cœur à la servitude et à l'abjection. S'il y a un antidote contre cette maladie universelle, c'est bien le vieux libéralisme, la vieille Raison française, à laquelle, hélas ! tant de Français sont infidèles. Et pourtant s'il y a un peuple qui semble désigné pour opérer cette cure d'une humanité en démente et en décomposition, c'est encore et toujours le nôtre.

#### CULTURE HUMAINE ET DIFFUSION DE LA CIVILISATION FRANÇAISE

A cela on objecte notre scepticisme.

Il est certain que le scepticisme est une des formes de l'esprit français. Et je reconnais que le scepticisme sans mesure et sans limites est un grave défaut. Et je reconnais aussi que ce défaut-là est très répandu chez nous. Mais le scepticisme peut n'être qu'une précaution contre les excès de la raison même. C'est le doute méthodique de Descartes, qui se confond avec l'esprit critique, qui non seulement nous permet de passer au crible nos idées, mais qui nous maintient en défiance à l'égard de l'esprit de système et des nouveautés aventureuses. Même chez les sceptiques d'espèce vulgaire, sceptiques par nonchalance ou par tempérament, ces dispositions s'allient très bien avec une foi irraisonnée dans les plus extravagantes utopies humanitaires et avec une sentimentalité naïve. Malgré sa « blague » et malgré sa gouaille légendaire, le Parisien, pris à tous les étages sociaux est un sentimental, — et d'une sentimentalité qui va souvent jusqu'à la niaiserie. Mais je ne veux considérer notre scepticisme que sous ses espèces de doute rationnel, de méthode circonspecte et réfléchie. Et, à cet égard, il me paraît une chose excellente. Il rejoint ce sentiment de la

mesure qui, nous l'avons noté, est une des caractéristiques de l'esprit français.

Toutes ces qualités réunies contribuent à donner à l'âme française comme à la littérature qui l'exprime un haut caractère de sociabilité. Grâce précisément à ce sens de la mesure qui lui fait respecter l'opinion et les susceptibilités d'autrui, qui la met en garde contre les affirmations tranchantes ou agressives, et aussi par cette préoccupation de la pratique et de l'utilité, par ce souci de n'offrir aux autres que des valeurs valables pour tous et enfin par cette tendance à l'universel.

Nous sommes arrivés non seulement à donner de nous-mêmes une image idéale, mais une image idéale où l'humanité tout entière se reconnaît dans ce qu'elle a de meilleur : amour, charité du genre humain, esprit de concorde et de paix, humanisme et humanité, effort pour développer dans l'homme les qualités qui l'élèvent au-dessus de l'animalité et qui le conduisent à la perfection de son type et jusqu'à l'état héroïque, respect enfin de la conscience et de la dignité humaines, de la liberté humaine, du droit à la solitude, de tout ce qui donne un peu de prix à la vie et de tout ce que voudraient nier et détruire aujourd'hui des doctrines de régression, qui sont la honte de notre temps. Et parmi ces doctrines avilissantes, il sied de stigmatiser au premier rang celle de la lutte de classes, cette idée anthropophage qui n'a pu être inventée et propagée que par des ennemis de l'humanité.

C'est cette culture si profondément humaine qui justifie, avec le rayonnement de notre langue, la diffusion de notre civilisation. Au XVIIIe siècle notre langue était tellement en usage dans les milieux cultivés de l'Europe qu'on a pu la croire appelée à devenir la langue universelle : illusion qui flattait peut-être notre amour-propre national, mais que dément l'expérience. Toutes les langues, quelles qu'elles soient, sont trop profondément marquées à l'empreinte d'un peuple pour satisfaire les besoins de tous. Seul un vague espéranto dépourvu de tout caractère intellectuel et littéraire pourrait répondre, à la rigueur, à toutes les exigences utilitaires de la pratique. Mais cette condition privilégiée du français, à une époque où la culture européenne fut le plus raffinée, cette faveur générale prouve qu'en ce temps-là les civilisés savaient distinguer, entre des langues d'une clarté et d'une précision à peu près égales, comme le français, l'italien et l'espagnol, celle qui dénotait la culture la plus délicate.

Et c'est encore cette culture si profondément humaine qui rend notre domination acceptable là où nous avons planté notre

drapeau. Nous l'avons planté un peu partout, sans pouvoir, hélas ! l'y maintenir toujours. Mais, aujourd'hui plus que jamais, si notre vieille métropole occupe une place restreinte sur la carte du monde, elle y a singulièrement étendu son empire, qui embrasse les deux hémisphères. C'est une chose que l'on oublie un peu trop, même en France : notre pays est doué d'une puissance d'expansion, non seulement intellectuelle, mais aussi matérielle, dont on ne se doute pas assez. Au moment où je vous parle, on parle français sur tous les points du globe : dans cette Afrique, si longtemps impénétrable, dont nous possédons à présent le tiers, — le tiers d'un continent, — et dont la conquête fut une épopée admirable, — en Asie, où nous faillîmes être les maîtres de l'Inde et où nous sommes encore en bonne place, en Océanie même et enfin dans cette grande Amérique, où votre actuelle manifestation prouve, de la façon la plus touchante et la plus magnifique, que le français n'est pas près d'abdiquer.

Cela, nous le devons à nos soldats, à nos explorateurs, à nos missionnaires : vous en savez quelque chose. Ces soldats, ces explorateurs et ces missionnaires ont été de grands colonisateurs. Nous sommes peut-être la nation la plus colonisatrice du monde, parce que nous donnons à la colonisation son sens complet. Nous ne nous bornons pas à mettre en valeur les richesses d'un pays, à l'exploiter, à y entretenir une armée d'occupation et un réseau administratif de fonctionnaires. Nous nous avisons aussi que nos sujets ont des âmes. Nous entendons cultiver les âmes pour les rapprocher de nous. Nous respectons la langue comme la religion de nos sujets et, loin de poursuivre une assimilation incomplète et impossible, nous les convions à évoluer dans leur propre civilisation. Cette douceur de notre domination nous vaut d'être tolérés de ceux qui la subissent et quelquefois aimés. J'ai parcouru bien des colonies, françaises et étrangères, sans parler de celles où j'ai vécu. Je puis dire que, de tous les peuples colonisateurs, c'est le Français qui excite le moins de haine de la part de ses sujets.

Le plus beau type de Français colonial, le plus complet, le plus élevé, je dirai même le plus héroïque, je le verrais en l'admirable « Africain » que fut le Père Charles de Foucauld, ce véritable Père du Désert, ce solitaire du Sahara, dont l'Église va faire un saint. Quelle plus belle carrière, en effet, que celle de cet homme, qui fut d'abord un soldat, un officier de cavalerie, puis un explorateur traversant au péril de sa vie des régions farouchement fermées à l'Européen, étudiant les langues indigènes, rectifiant les données géographiques, préparant ainsi la pénétration de nos armes, et terminant cette existence périlleuse sous la robe de bure de l'ascète et du mission-

naire ; cet apôtre qui, connaissant la susceptibilité ombrageuse du Musulman, ne voulait pas d'une propagande directe, qui eût risqué de tout compromettre, mais qui employait une propagande discrète, respectueuse des coutumes et des âmes, véritable propagande à la française, pleine de tact et de mesure, se bornant à prêcher d'exemple, à donner, au milieu des tribus barbares, le spectacle de toutes les vertus chrétiennes, à être enfin, selon sa propre parole, le Porteur du Christ au cœur du continent noir, comme si, à travers les sables sahariens, la Divine Présence devait pénétrer l'Afrique tout entière.

Et vous savez sans doute comment cela finit : Charles de Foucauld mourut assassiné par un de ces nomades du désert, dont il soignait les maladies et à qui il s'efforçait d'apprendre le respect de la vie humaine . . .

#### LE CHRISTIANISME DANS L'ESPRIT FRANÇAIS

Ces considérations nous amènent à des conclusions qui s'imposent et que vous attendez sans doute : c'est que l'âme et l'esprit français n'ont pris ce haut caractère d'humanité que parce qu'ils sont tout pénétrés de christianisme.

Depuis Chateaubriand, on a assez montré combien la pensée chrétienne avait ajouté à celle des Anciens, combien elle avait enrichi, transformé et attendri l'âme païenne. La France, en particulier, lui a dû sa maîtrise dans le domaine psychologique, la révélation de tout un monde intérieur insoupçonné des Hellènes comme des Latins, la finesse de son introspection, son goût pour les problèmes de la conscience, pour la description des mœurs, sa tendance à la pratique et enfin les plus belles qualités de son âme et de son caractère. Il est superflu d'insister sur la part énorme que représentent dans la littérature française l'apologétique et la morale chrétiennes, depuis un Bossuet, un Nicole et un Pascal jusqu'à un Lacordaire et un Paul Bourget.

La France est si profondément chrétienne que, même les incroyants, les négateurs du Christ, parlent encore son langage, lorsqu'ils invoquent les grands principes de justice et de fraternité. Et je sais trop qu'ici, dans ce Canada français, en dépit de tous les mauvais exemples et de tous les abandons de la Métropole, on continue à voir dans la langue et dans la pensée françaises la meilleure sauvegarde du catholicisme chrétien, comme si notre langue et le catholicisme étaient indissolubles.

Évidemment, notre foi est menacée. Mais quand ne l'a-t-elle pas été ? Ni les hérésies ni les persécutions ne sont d'hier. Nous avons triomphé de tout et c'est ce qui, avec la Promesse divine, nous donne confiance. Au lendemain des excès et des crimes révolutionnaires, un de nos encyclopédistes, un de ceux qui étaient, en somme, responsables de la catastrophe, écrivait, terrorisé par ce réveil de la férocité humaine : « *La cause de l'humanité est désespérée !* » — Nous autres chrétiens, nous ne dirons jamais cela. Malgré les pires abjections, malgré les plus épouvantables retours à la barbarie, nous nous raidirons contre l'épreuve. Tant qu'il y aura des chrétiens, la cause de l'humanité ne sera pas désespérée.

Et pourtant les horreurs que nous avons actuellement sous les yeux sont affreusement démoralisantes : ce qui se passe en Espagne et ailleurs est, en même temps qu'un scandale pour la conscience, comme le signe avant-coureur de la fin du monde. Tout ne va-t-il pas être remis en question ? Cette civilisation, dont nous sommes si fiers, qui nous a tant coûté, qui est si difficile à maintenir contre l'indestructible barbarie, ne va-t-elle pas s'écrouler ? . . . Pour ne pas perdre cœur, disons-nous que le monde en a vu bien d'autres. Rappelons-nous l'empire romain au temps des persécutions antichrétiennes et des grandes invasions. La barbarie débordée menaçait de tout recouvrir et l'Église naissante semblait à la veille de sa fin. Et pourtant, au milieu de toutes ces menaces et de toutes ces ruines, il y avait un petit troupeau qui gardait l'espoir invincible . . .

Il y a quelques années, à Carthage, à l'occasion de solennelles assises eucharistiques, je rappelais ces idées consolantes. Je lisais, aux lieux mêmes où il fut martyrisé, une lettre de saint Cyprien à quelques-unes de ses ouailles condamnées aux mines. Vous savez qu'en ce temps-là, le labeur des mines équivalait à une mort lente et à un supplice de tous les instants. A ces malheureux, enfermés dans les ténèbres de la mine et qui allaient y mourir, voici ce que disait leur évêque, Cyprien de Carthage, dans une langue peut-être un peu trop fleurie de comparaisons trop ingénieuses, une langue de décadence, mais soulevée par une telle foi, par un héroïsme si joyeux ! . . . Laissez-moi relire avec vous ce beau chant d'espoir . . .

« Sans doute, disait l'évêque Cyprien à ces mineurs du Christ, — sans doute le soleil qui se lève illumine l'Orient, la lune errante inonde le ciel de ses clartés. Mais celui qui a fait ces deux astres vous est, dans vos cachots, une plus grande lumière. La splendeur du Christ, qui se lève dans vos cœurs et dans vos esprits, chasse les ténèbres de votre géhenne. Ce lieu de noirceur et de mort pour

les autres est, pour vous, tout radieux de blancheur et d'éternité. Que vous dirai-je de plus? La marche des saisons est la même pour vous que pour ceux qui voient le jour. L'hiver est venu pendant que vous étiez enfermés sous la terre. Mais l'hiver de la persécution a bien valu pour vous les mois de froidure qui sévissaient là-haut. Après l'hiver, va s'avancer le printemps tout parfumé de ses roses, tout éblouissant sous la couronne de ses fleurs. Mais les délices paradisiaques déjà présentes pour vos yeux, vous ont environnés de roses et de fleurs, et les guirlandes célestes ont ceint votre tête. Voici bientôt l'été. Voici venir les moissons fécondes, voici le blé qui regorge sur l'aire. Mais vous, qui avez semé pour la gloire, vous récolterez des gerbes glorieuses. Vous aurez aussi votre automne, et, par la grâce spirituelle, vous en accomplirez tous les travaux. Là-haut, on apporte les paniers de la vendange, on foule les raisins dans les cuves. Mais vous, pampres gonflés de sève dans la vigne de Dieu, belles grappes aux raisins déjà mûrs, vous êtes foulés par la haine et la persécution du siècle. La mine est votre pressoir. Au lieu de vin, c'est votre sang que vous répandez. Intrépides et forts dans les tortures, vous buvez d'un cœur joyeux la coupe de votre martyre . . . »

J'ai écrit quelque part : « le martyr n'est pas de l'archéologie ». Il est de tous les temps. Il faut y être toujours prêts, — prêts à rendre témoignage pour la justice et pour la vérité.

Je sais à qui je parle. Je sais que vous êtes pénétrés de ces sentiments. Devant le spectacle accablant de l'infamie humaine, devant l'atrocité de l'homme et de la nature, vous entendez toujours la grande leçon de la Croix : « ce monde abominable n'est possible, cette vie de douleur et de lutttes n'est supportable qu'à la condition d'être niés par un autre monde et par une autre vie ». Tel est l'éternel langage de la Croix. Ce paradoxe est l'éternelle vérité.

La France est restée jusqu'ici une des grandes dépositaires de cette idée salvatrice et nul peuple, plus que vous, n'y est resté fidèle. Tant qu'il y aura des hommes comme vous, la cause de l'humanité, — pour reprendre le mot du philosophe, — ne sera pas désespérée. J'ai souvent répété que la France serait sauvée par ses colonies, restées plus saines, plus énergiques que la métropole. Et j'entends ce salut dans tous ses sens, — salut matériel, salut moral. Puisse votre exemple nous être salutaire ! Mais, quoi qu'il arrive, soyez sûrs que l'esprit et l'âme de notre race ne peuvent pas périr, que la France reste au-dessus de tout : elle est trop nécessaire à l'humanité !

Le Rôle de la Culture française dans la vie canadienne.—  
Mgr Olivier Maurault, P. S. S., P. D., Recteur de  
l'Université de Montréal.

---

On a voulu m'honorer en m'invitant à parler, après Son Éminence le Cardinal Villeneuve, après M. Louis Bertrand, de l'Académie française, au cours d'une même séance. Un tel voisinage est écrasant ! J'aurais dû me récuser. Mais je me suis dit que le Recteur de l'Université de Montréal ne devait reculer devant rien. Et me voici !

Au surplus, mes chers auditeurs, rassurez-vous : je serai bref. Ce que je vous apporte ne mérite pas le nom de discours : ce n'est qu'un schéma. Le discours, c'est vous qui le ferez en développant pour votre compte les quelques idées que j'effleurerai.

\* \* \*

Le rôle de la culture française ! Ai-je besoin de dire, tout d'abord, qu'il nous faut une culture, car sans culture, nous ne vivrons pas ? Dois-je avouer tout de suite que ce que nous en possédons est encore, à mon humble avis, insuffisant : ferment trop faible pour soulever la masse ? Ce Congrès, vraiment magnifique, va-t-il me démentir ? Dieu le veuille !

\* \* \*

Vous n'attendez pas de moi, je pense, que je recherche quel pourrait être le rôle de la culture française chez nos compatriotes de langue anglaise. Il s'agit de savoir quelle place doit tenir cette culture dans la vie des Canadiens français ? Ainsi limitée, la question est beaucoup plus claire, et nous pourrons y répondre nettement. A notre avis, la culture française nous est indispensable en ce moment, et le restera longtemps encore, toujours même, s'il est vrai que notre survivance et notre originalité sont liées à notre condition de *province* française. Je n'ai pas dit *colonie* : il y a beau temps que nous ne sommes colonie de personne. Et nous prétendons bien faire partie de la grande famille française et

constituer une province française, au même titre que la Normandie, l'Anjou ou l'Ile-de-France, l'allégeance politique mise à part.

\* \* \*

Laissez-moi disposer sans tarder d'une objection spécieuse. On a prôné chez nous, depuis un quart de siècle, la doctrine du régionalisme. Nous en sommes tous, excepté quelques attardés qui ne se sont pas encore rendu compte que nous vivons en Amérique. J'affirme que le régionalisme peut imprégner nos lettres sans pour cela mettre en danger le moins du monde notre héritage français. En France, la décentralisation n'a fait qu'enrichir la littérature. Comme là-bas, notre provincialisme à nous sera un nouvel apport au mouvement intellectuel de la métropole. Car, il ne s'agit pas de créer une nouvelle langue ; il s'agit d'exprimer, en un français parfait, les modalités canadiennes de la pensée française.

Quelques écrivains de chez nous, parfois parmi les meilleurs, se sont demandés si nous ne devions pas essayer de nous composer un français spécifiquement canadien ? Ils croyaient y voir un moyen de développer notre littérature indigène. Ils y ont renoncé. Ce ne sont pas quelques mots du terroir qui auraient pu constituer une nouvelle langue. D'autre part, toucher à la syntaxe eût été un crime : nous aurions parlé petit-nègre ! D'ailleurs, l'exemple de nos voisins des États-Unis nous sert d'avertissement : voyez ce que certains d'entre eux ont fait de la langue anglaise en voulant l'américaniser . . . En ces matières si complexes, les théories sont décevantes.

Sans doute, nous devons nous résigner à l'inévitable : l'effet du climat sur notre diction, la contamination certaine de notre langue par l'anglais, continueront d'être pour nous de rudes handicaps, si je puis m'exprimer ainsi. Si l'on ne parle pas le français en certains quartiers de la Belgique, exactement comme en France, rien d'étonnant que le même phénomène se retrouve au-delà de l'Océan. Question de nuances, d'ailleurs : le fond est le même partout.

C'est ce fond qui constitue notre héritage français : une langue, et indissolublement uni à cette langue, un esprit. Prétendre que cet esprit pourrait se perpétuer parmi nous autrement que par la culture française serait un leurre.

Ici se pose, en effet, une autre question, qu'un orgueil national mal contenu pourrait embrouiller. Pourrions-nous nous suffire à nous-mêmes ? Sans la moindre hésitation, j'affirme que non.

La culture française, celle de la France d'outre-mer, et non pas seulement celle du XVII<sup>e</sup> siècle, mais la contemporaine aussi, doit tenir un rôle de premier plan dans notre vie canadienne. Plaignons ceux qui voudraient s'en passer. Dans notre longue lutte pour la survivance, nous avons pu sauver l'essentiel. Et je sais bien que notre caractère latin a marqué nos institutions et modifié celles que l'Angleterre nous a imposées. Le gros œuvre est debout et suffisamment solide. Il reste à le revêtir de matériaux plus esthétiques et à lui donner du cachet. Mettons-nous enfin à parler une langue plus soignée et plus harmonieuse... Mais j'empiète sur un domaine qui ne m'appartient pas.

Ce n'est ni aux États-Unis, ni en Angleterre, que nous devons aller chercher des inspirations. Ceux d'entre nous qui l'ont tenté, sont devenus des transfuges : ils ont perdu, au cours de l'opération, toute leur originalité. C'est dans notre héritage français que nous devons puiser. Et si notre régionalisme forcé d'habitants du continent américain nous porte à choisir dans cet héritage les éléments qui nous conviennent, n'empruntons jamais aux patrimoines étrangers, si riches et si séduisants soient-ils, qu'avec la plus grande circonspection.

Il ne s'agit plus seulement pour nous de conserver pieusement des traditions qui nous viennent de la France ; il nous faut vivre maintenant de la vie actuelle de la mère-patrie, parler la langue qu'elle parle, lire les livres qu'elle écrit, suivre attentivement ses mouvements intellectuels, et greffer sur tout cela notre propre production et notre propre activité.

Ah ! mais non, diront certains : vous devez assez connaître le cinéma français, la chansonnette française, le roman français, le théâtre français, pour ne pas commettre l'imprudance de nous les recommander !

Il est vrai qu'un certain art et une certaine littérature, pas plus que l'anticléricalisme, ne devraient être des articles d'exportation. Les bons Français déplorent comme nous la réputation que ces productions font à leur pays à l'étranger. Mais enfin, ici comme ailleurs, nous avons toujours la faculté et le devoir de choisir. Ce que d'aucuns nomment notre puritanisme ou notre hypocrisie, ce que j'appelle, moi, notre sens chrétien et notre bon goût, auront toujours l'obligation de s'exercer. Tout le monde sait, au surplus, que l'apport resté sain de la France artistique et littéraire de notre temps, est encore fort considérable. En tout cas, ce n'est pas l'esprit protestant de l'Angleterre ou le matérialisme des Américains qui nous feraient beaucoup plus de bien !

Et ce que la France a gardé de bon dans toutes les sphères de son activité, religieuse, sociale, familiale, littéraire ou artistique, constitue vraiment un trésor pour nous : que de modèles nous y trouverons, que d'invitations à plus de finesse, à plus de perfection !

Parcourons, si vous le voulez bien, d'un vol rapide, quelques provinces intellectuelles de l'esprit français. Et d'abord la littérature religieuse. De saint François de Sales à l'abbé Bremond, en passant par Bossuet, Bourdaloue, Lacordaire et Mgr d'Hulst, quelle profondeur de doctrine, quelle variété de forme et que de chefs-d'œuvre ! Où trouverions-nous l'équivalent ? Et je n'ai nommé là que quelques-uns parmi les très grands. Les autres sont innombrables. La primauté de la France en ce domaine est si bien reconnue, que les étudiants en théologie de la république américaine apprennent le français, afin d'alimenter leur doctrine et leur piété dans ces textes qu'aucune autre littérature ne saurait leur fournir. Quant à nous, où sont-elles nos œuvres religieuses de quelque envergure ? Nous les comptons sur les doigts de la main. Mais j'ai tort de distinguer entre la France et nous . . . Son patrimoine, c'est aussi le nôtre.

Nous ne parlerons pas autrement de la littérature profane. Nos tragiques, ce sont Corneille et Racine ; Molière, Regnard, Marivaux sont à nous ; Rostand et Pagnol également. Nous avons des poètes qui se nomment Ronsard, Lamartine, Musset, Victor Hugo ; des romanciers qui s'appellent Bazin, Bourget, Mauriac, Hémon . . . Et ce sont ces noms-là que, avec fierté, nous opposons à nos concitoyens anglais, quand ils nous font l'éloge de Shakespeare, de Walter Scott, de Tennyson ou de Swinburne. Sans doute, quelques « fleurs boréales » ont pu éclore chez nous ; notre province littéraire a produit pas mal d'orateurs, quelques historiens, des romanciers, des poètes et de rares auteurs dramatiques. Mais qui donc parmi nous aurait l'idée saugrenue que notre production proprement canadienne pourrait suffire à notre formation même primaire ? Cela est si impossible que personne n'y songe. Ce serait d'ailleurs encore une culture française, mais indigente. Combien il vaut mieux puiser à pleines mains dans les richesses du *vieux pays* !

C'est ce que font nos institutions d'enseignement. Du haut en bas de l'échelle, nos universités, nos collèges classiques, nos écoles primaires mêmes vont chercher en France quantité de leurs manuels, la plupart de leurs textes d'explication, et quand ils peuvent s'en accorder le luxe, quelques professeurs éminents. Des milliers d'instituteurs, clercs ou laïques, n'ont jamais pensé infuser à leurs

élèves autre chose que les méthodes et l'esprit français. Nous n'avons pas à envisager ici le plus ou moins de perfection de la formation qu'ils peuvent donner. Depuis quelques années, semble-t-il, il y a un éveil et les progrès sont constants. Il est sûr, en tout cas, que nos maisons d'éducation, quelles que soient leurs déficiences et bien qu'elles doivent enseigner l'anglais, ouvrent l'esprit et l'âme de leurs élèves à la culture française avant tout. Puissent-elles leur en faire assez pressentir l'excellence, pour que, une fois leur cours terminé, ils continuent à s'alimenter à sa source féconde. Dirai-je que, sur ce point, mon espoir est ferme et mon optimisme, fondé ?

\* \* \*

S'il faut maintenant s'aventurer à parler d'art, reconnaissons d'abord que la question revêt plus de complexité. L'art n'a pas de patrie, a-t-on pu dire. Et il est certain, par exemple, que la musique est devenu un langage international. La musique allemande et la musique russe font nos délices ; la musique française aussi. Sa clarté habituelle et sa grâce nous séduisent et elles nous prémunissent contre le choc brutal du jazz : au surplus, si je ne me trompe, notre folklore est d'origine entièrement française... La peinture, elle aussi, grâce à la photographie et aux musées, a fait connaître dans le monde entier ses diverses écoles : il n'est pas nécessaire d'être italien pour comprendre et admirer les « quatre-centistes ». Cependant, il est telle chose qu'une tradition artistique. Du château de Versailles au paquebot *Normandie*, il y a une continuité certaine. Malgré les expériences du  *cubisme*  et les exploits des  *fauves* , l'art français a continué de représenter dans le monde le goût de la clarté, de la mesure, de l'équilibre, et du sourire. Tous nos peintres et nos sculpteurs Canadiens français ont étudié à Paris comme d'ailleurs la plupart de leurs confrères de langue anglaise. De fait, et cela est parfaitement explicable, le goût français répond mieux à notre sensibilité que le goût anglais ou américain, que le goût italien ou allemand. Qu'il s'agisse ensuite d'architecture ou de sculpture, de décoration ou de mobilier, nous nous en tenons instinctivement aux exemples français, sans nous désintéresser de ceux qui nous viennent d'ailleurs...

\* \* \*

Un aspect du génie de la France s'est voilé dans ce pays rude et trop grand, au milieu de ce peuple qui, si longtemps, a dû se

borner aux choses nécessaires et se contenter de l'essentiel : c'est le souci de la chose finie, ce que d'aucuns appelleraient la *qualité française*. Il y faut revenir. Et n'est-ce pas, en somme, tout l'objet de ce Congrès ? Les organisateurs n'ont pas voulu se borner à faire le point en matière de langage, ils ont entrepris une tâche plus fondamentale : la restauration de l'esprit français. Des centaines de rapporteurs, chargés d'un examen de conscience sans merci, vont fixer notre attention sur certaines négligences, certaines apathies, certaines lâchetés peut-être, qui affaiblissent le sens français chez nous. Un tel examen ne manque pas d'audace et de courage. Nous pouvons être assurés, en effet, que les conclusions n'en seront pas toujours agréables. Notre sensibilité, — si l'on veut : notre susceptibilité, — aura à en souffrir. Qu'importe, si à côté du mal on indique le remède, et si le malade consent à se soigner ?

Sans aucun doute, on va mettre le doigt sur cette tendance à l'à *peu près*, qui a envahi toutes les sphères de notre activité religieuse, artistique, littéraire ; la langue parlée aussi bien que la langue écrite, les professions comme les métiers. Dans trop de milieux règne le *trompe-l'œil*. Et il n'y a, que je sache, rien qui s'oppose plus directement à l'esprit français, à la qualité française, faits l'un et l'autre de franchise et d'honnêteté.

L'à *peu près* s'apparente à l'*improvisation*. Sur trop de points, nous avons été un peuple d'improvisateurs, faute de préparation et de travail. La paresse intellectuelle est un de nos péchés mignons. Est-ce affaire de climat ou longue habitude engendrée par une lutte séculaire pour simplement survivre ? Quoi qu'il en soit, c'est un fait, un trait qui nous distingue, hélas ! de nos frères de France. Ils ont conservé, eux, la vraie tradition de la grande famille et nous avons le devoir pressant de marcher sur leurs traces. L'esprit français est un esprit de travail intense, une recherche de la compétence, une activité constante de la pensée, un jaillissement que nous sommes parfois tentés de trouver excessif. Cependant, si nous ne voulons pas mentir à notre sang, il nous faut nous donner corps et âme aux études. Peut-être y puiserons-nous cette *vitalité créatrice* qui fait la gloire de la nation française.

\* \* \*

Cette gloire, ne l'oublions pas, nous appartient. En somme, le salut de notre race sur ce continent repose en un seul sentiment, qui n'est certes pas la servitude, mais qui n'est pas non plus le désir de domination ; c'est le sentiment de la fierté ; d'une fierté

très haute et raisonnée, fierté de nos origines catholiques et françaises, fierté de notre histoire, j'oserai dire de notre épopée dont toute l'Amérique, de la baie d'Hudson à la Louisiane, des missions de l'Ouest à la Nouvelle-Angleterre, a été le théâtre ; fierté de notre culture vieille comme Athènes et Rome, et de notre langage chargé de chefs-d'œuvre, « le plus beau qui soit né sur des lèvres humaines ». Dans l'âme canadienne, il n'y aura jamais de place pour un complexe d'infériorité parce qu'elle est toute faite de foi chrétienne, de fidélité, de ténacité. Si elle a connu des moments de lassitude, elle s'est reprise à temps, car le Ciel l'a pourvue, de même que la France, d'une faculté miraculeuse de rebondissement.

Voyez la jeunesse d'aujourd'hui : elle nous secoue, elle nous pousse, elle nous élève au-dessus de nous-mêmes. Cette jeunesse lit, écrit, agite des idées, réclame des maîtres sûrs, formés aux meilleures disciplines, des chefs en qui elle puisse se confier. Elle possède les qualités françaises de clarté et de critique. Son langage est direct, son action aussi. Jeunesse spécialisée, elle tend cependant vers un but commun : une nation canadienne française, unanime, organisée, capable de faire respecter ses droits au sein du Commonwealth, dénuée de chauvinisme, mais ouverte à la collaboration. De l'irrésistible élan de cette jeune élite, inspiré par les plus nobles instincts de notre race, sortira un renouveau salutaire, gage d'un immense avenir.

---



## TROISIÈME SÉANCE PUBLIQUE

MARDI, 29 JUIN

à 2 heures 30 de l'après-midi

UNIVERSITÉ LAVAL

---

**Allocution du Président.** — **L'honorable M. A. Constantineau,**  
**Juge de la Cour de comté de l'Ontario.**

---

Je jouis aujourd'hui de l'insigne privilège d'être un des heureux survivants du mémorable Congrès tenu ici en 1912. Un quart de siècle s'est écoulé depuis cette époque relativement lointaine. La vieille cité de Québec, berceau de la race française en Amérique, avec son site pittoresque et son incomparable cachet, évocateur de tant de souvenirs héroïques et romanesques, est restée la même, sauf quelques changements imposés par les progrès modernes. Mais les figures ont changé, et nombreux sont les vaillants collaborateurs d'alors, qui dorment maintenant leur dernier sommeil au champ des morts.

¶ Tout d'abord, je constate à regret que le distingué président de ces grandes assises nationales de 1912, Monseigneur Paul-Eugène Roy, n'est plus ici, mais nous sommes consolés par le fait que celui qui le remplace aujourd'hui est un dignitaire non moins éminent que son illustre frère. Ce serait presque de l'impertinence de ma part de tenter de faire l'éloge de Monseigneur Camille Roy, dont le nom et les œuvres sont connus dans tout le Canada et même en dehors de notre pays. Homme de science et de lettres, il a reçu partout des titres honorifiques qui attestent sa haute valeur. M. Wilfrid Bovey, ici présent, dit de lui un jour qu'il était « Une des figures les plus distinguées du Canada », et dans le *Canadian Bookman*, on lit « He has been the leading mentor in the literary renaissance of Quebec. He enshrines ideals and traditions with the finest grace. » En 1912, encore jeune prêtre, Monseigneur Camille

Roy prenait une part active aux délibérations du Congrès, et moi, j'en étais un des humbles participants. C'est donc pour moi un ineffable plaisir de revenir ici après vingt-cinq ans, et d'être honoré de la présidence d'une séance solennelle du Congrès de 1937, tenu sous l'égide du savant recteur de l'Université Laval.

Outre Monseigneur Camille Roy, que de personnages distingués de la vieille province de Québec et d'ailleurs j'ai coudoyés ici en 1912, et dont les noms ne sont plus aujourd'hui que des souvenirs. Pour n'en mentionner que quelques-uns en dehors du Québec, parmi les délégués de ma propre province à cette époque, brillaient au premier rang, deux personnages, l'honorable N.-A. Belcourt, sénateur, et le docteur Rhéaume, de Windsor, alors ministre des Travaux publics dans le gouvernement d'Ontario. Tous deux maintenant reposent dans leur tombeau. Un éminent écrivain, avec qui j'eus le plaisir de nouer des relations d'amitié, Monsieur Fortier, alors professeur de l'Université de Tulane, représentait la Louisiane. Lui aussi n'est plus. Le sénateur Pascal Poirier, écrivain de réputation et un vieil ami du Nouveau-Brunswick, qui présida l'une des séances solennelles du Congrès de 1912, est aussi parmi les disparus.

Mais je dois faire trêve à mes réminiscences, forcément assombries de deuil par la fuite des années, car le temps à ma disposition ne me permet pas de m'y arrêter plus longuement.

A titre de président du comité général ontarien du Congrès, formé pour coopérer avec le comité central de Québec à l'organisation du présent congrès de la langue française, je vous apporte le salut fraternel de mes compatriotes de l'Ontario, et j'ai la consolante satisfaction de pouvoir vous informer que par eux s'est accompli un travail imposant. Le comité général dont le siège était à Ottawa, avait des ramifications dans toute la province d'Ontario, et dans maints endroits se sont organisés des comités régionaux pour seconder les initiatives de celui de la Capitale. Des orateurs furent envoyés dans diverses parties de la province pour stimuler le sentiment national. Et à ce propos, je suis heureux de vous dire que Monseigneur Camille Roy eut l'obligeance de nous prêter main forte en faisant une tournée ontarienne, accompagné du Révérend Père Joyal.

Deux magnifiques spectacles en l'honneur de la langue française furent présentés à Ottawa, l'un au théâtre Capitol par l'École de Musique et de Déclamation de l'Université d'Ottawa, et l'autre à l'Auditorium par la Société Saint-Jean-Baptiste. En outre, dans les écoles, les couvents et les autres institutions d'enseignement,

la jeunesse organisa des fêtes patriotiques. Vous aurez peut-être une idée de la splendeur de ces fêtes, si je vous déclare que seules les soirées du Capitol et de l'Auditorium ont coûté au-delà de \$2,700.00. Deux sociétés nationales, l'Association Canadienne française d'Éducation d'Ontario, dont le docteur Rochon, de Clarence Creek, est le président, et la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa, dont le président est le docteur Laframboise, furent les deux plus actifs auxiliaires de notre organisation.

Les délégués des 300,000 Canadiens français de ma province ne sont pas les seuls à participer à ces splendides fêtes en l'honneur du parler français, car tous les Franco-Ontariens y assistent de cœur et d'esprit et suivent avec un vif intérêt, par la voix des journaux et par la radio, cette captivante page de notre évolution nationale.

Dispersés sur un vaste territoire, nos groupements Canadiens français de l'Ontario forment de solides anneaux dans cette chaîne d'avant-postes de la pensée et de la culture françaises, qui s'étend de la province de Québec jusqu'aux lointaines prairies de l'Ouest.

Vous savez sans doute que nos compatriotes de l'Ontario ont inauguré en 1909, pour assurer leur survivance et le maintien de leurs droits, un vigoureux mouvement qui fut couronné par le Congrès de 1910, où se réunirent à Ottawa 1,200 délégués venus de tous les points de la province.

A ce Congrès fut fondée l'Association Canadienne française d'Éducation d'Ontario.

Il me serait impossible, même si le temps le permettait, de vous donner une idée précise de l'énorme somme de travail imposée aux organisateurs de cette réunion patriotique qui eut pour résultat de réunir en une phalange compacte, des groupes dispersés, restés jusque-là isolés, sans contact intime.

Vous avez souvent entendu mentionner les noms d'un sénateur Belcourt, qui pendant des années a guidé avec une habileté consommée les destinées de l'Association Canadienne française d'Éducation d'Ontario ; d'un sénateur Landry, un de vos distingués concitoyens de jadis, qui sacrifia des intérêts politiques pour se mettre à la tête de ses compatriotes de l'Ontario à une heure très sombre de leur histoire ; d'un Samuel Genest, le héros de la lutte des écoles séparées à Ottawa ; d'un Aurélien Bélanger, qui se distingua maintes fois à la législature d'Ontario par son éloquente défense de nos droits scolaires. Parfois aussi, vous avez sans doute entendu parler de votre humble serviteur et de quelques autres personnes, tel que le docteur Rochon, actuellement président de l'Association Canadienne

française d'Ontario, M. C.-S.-C. Boudreau, le docteur A.-T. Charron et M. l'abbé L.-C. Raymond (aujourd'hui chanoine) qui occupèrent successivement ce poste avec distinction, ainsi que de nos hommes politiques ; rarement, toutefois, du modeste Père Charles Charlebois, qui fut l'âme de l'Association d'Éducation Canadienne française d'Ontario durant un quart de siècle, et à laquelle il consacra un travail ardu et une persévérance inlassable ; et moins rarement peut-être d'un Père Joyal, son digne successeur, qui, à la fonction de secrétaire de l'Association a ajouté, depuis quelques mois, celle de secrétaire du Comité général ontarien des fêtes de ce Congrès, et dont la robuste constitution aurait pu certes céder à un tel surcroît de travail ; et jamais, ou presque jamais, avez-vous entendu mentionner les noms de ces valeureux patriotes, prêtres et laïques, qui, en collaboration avec moi, ont organisé le Congrès de 1910, lequel créa l'organisme qui rendit possible la lutte scolaire commencée en 1912, et sans lequel toute résistance efficace eut été impossible.

A tous ces courageux apôtres restés dans l'ombre, méconnus même, et dont la liste serait trop longue, je profite de l'occasion solennelle qui m'est offerte en dehors de ma province, pour rendre publiquement et en présence de personnes non indifférentes aux luttes de leurs compatriotes de l'Ontario, un respectueux hommage de gratitude, personnellement pour ceux qui sont encore au nombre des vivants, et à leur mémoire pour ceux qui ont déjà franchi les frontières de l'éternité, car j'ai connu leur zèle, leur dévouement, leur générosité, leur ténacité, leur persévérance dans la poursuite de leur œuvre de relèvement national. Bien que ces ouvriers de la première heure n'aient pas peiné en vue de la gloire, je tiens à proclamer devant cet auditoire distingué que ceux-là ont autant de titre à la gratitude de toute la population Canadienne française du Canada que ceux dont les noms sont plus connus.

Après cette mise au point, imposée par un devoir de justice, je reviens maintenant au rôle de président qui m'a été assigné aujourd'hui.

\* \* \*

### PRÉSENTATION DES ORATEURS

Le premier orateur sera Son Excellence Mgr Émile Yelle, de Saint-Boniface. Un archevêque, il me semble, est un personnage facile à présenter à un auditoire. Il occupe un poste si élevé dans l'Église et la société, que la seule mention de son nom est une suffi-

sante présentation. Cependant, j'ose croire que Son Excellence me pardonnera si je me permets de mentionner quelques détails biographiques. Monseigneur Émile Yelle, de la Compagnie de Saint-Sulpice, naquit à Saint-Rémi de Napierville, province de Québec, en 1893, et il fut ordonné prêtre en 1917. Après son ordination, il alla parfaire ses études à Rome où il obtint, en 1919, à l'Angélique, le doctorat en philosophie. De 1920 à 1927, il fut professeur de dogme, de liturgie et d'histoire de l'Église au Grand Séminaire de Montréal, dont il fut nommé Supérieur en 1929. En 1933, il fut élevé au poste éminent d'Archevêque titulaire d'Arcadiopolis et coadjuteur, avec future succession, de Monseigneur Béliveau, archevêque de Saint-Boniface. Les éminentes qualités de Monseigneur Yelle le rendent très digne de continuer la lignée déjà glorieuse des évêques de Saint-Boniface. C'est donc un honneur insigne pour nous d'avoir comme orateur aujourd'hui ce distingué prélat. Je prie instamment Son Excellence de vouloir bien prendre la parole. Il nous parlera de la langue et de l'esprit français dans le Manitoba et l'Ouest canadien.

\* \* \*

Monsieur Wilfrid Bovey, officier de l'Ordre de l'Empire britannique et professeur à l'Université McGill, sera le deuxième orateur.

La carrière de Monsieur Bovey est tellement comblée d'exploits et d'honneurs, qu'il serait plus facile d'énumérer ce qu'il n'a pas fait que de dire ce qu'il a accompli. Écrivain et éducateur de talent, Monsieur Bovey a reçu des grades honorifiques des Universités McGill, Cambridge, Laval et Montréal. Il est membre de la Société Royale du Canada, vice-président du Réveil Rural et Officier de la Légion d'honneur. Il prit une part active dans le développement de l'éducation à la Radio, particulièrement à titre de président du Comité des Conférences universitaires, de la Commission de la Société canadienne pour l'éducation des adultes, et il est président de la Section anglaise de l'Heure Provinciale de Québec depuis sa fondation. Admis au barreau anglais en 1906, il devint l'auteur d'un ouvrage sur la loi de l'Assurance-vie. En 1914, il se distingua sur les champs de bataille d'Europe et fut promu à de hauts grades militaires. Il mérita d'être mentionné dans les dépêches et fut honoré de la Reconnaissance française. Mais ce qui lui mérite surtout notre sympathie, ce sont ses nombreuses conférences et surtout son récent volume sur l'histoire et la vie

des Canadiens français. Nos compatriotes possèdent donc un ami sincère et loyal dans la personne de Monsieur Bovey, et nous sommes très flattés qu'il ait eu l'obligeance de nous favoriser aujourd'hui d'une allocution. Monsieur Bovey nous parlera de la coopération de nos compatriotes de langue anglaise à la survivance française.

\* \* \*

Le dernier orateur sera Monsieur l'abbé Lachapelle, curé de Léonville, en Louisiane, qu'il me sera plus difficile de présenter convenablement à cause du pays lointain d'où il vient, bien que sa réputation l'ait précédé depuis longtemps parmi nos compatriotes du Canada. Bien que né dans la province de Québec, il s'est, pour ainsi dire, naturalisé Acadien, et a consacré sa vie à maintenir en honneur les traditions des Acadiens et le parler français dans son pays. Le mot « Acadie » évoque des souvenirs d'une tristesse peut-être sans parallèle dans l'histoire du monde. Mais par contre l'histoire de l'Acadie n'est pas sans poésie, puisque Longfellow l'a immortalisée dans son poème « Évangéline » où les faits historiques sont harmonieusement mêlés à un épisode romanesque d'un vibrant intérêt.

Monsieur l'abbé Lachapelle est l'ardent apôtre de la culture française en Louisiane. C'est à lui que revient le mérite de la préparation du Congrès là-bas. En deux circonstances, il conduisit au Canada des groupes de pèlerins acadiens. Dans son église, on ne parle que le Français. Je regrette de ne pouvoir vous donner de renseignements plus étendus et plus précis sur la féconde carrière de ce distingué descendant de la France, qui est maintenant l'apôtre infatigable de la conservation de notre langue et de nos traditions dans les lointaines régions découvertes jadis par Cavalier de la Salle. Il est tout désigné pour nous parler avec autorité de la langue et de l'esprit français dans la Louisiane.

---

**La Langue et l'esprit français dans le Manitoba et dans l'Ouest canadien.— S. Exc. Mgr Émile Yelle, P. S. S., Archevêque coadjuteur de Saint-Boniface.**

---

Le Canadien qui aime son pays et cherche à saisir l'âme qui en assurerait l'unité profonde et durable, a le temps de se livrer à bien des réflexions quand, emporté vers l'Ouest par la vapeur, il traverse les mille milles de la région en grande partie désertique qui séparent Sudbury de la capitale du Manitoba.

Si ce voyageur est d'origine française, il se rappelle qu'autrefois, il y a deux siècles, un groupe d'aventureux explorateurs accompagnés des Pères Jésuites Messaiger et Aulneau, guidés par le Sieur de La Verendry et ses fils, parcouraient les rivières et les lacs que côtoie aujourd'hui la voie ferrée, et à la cadence des rames, faisaient retentir l'écho des forêts et des rochers de joyeux refrains français. Par eux toute la plaine de l'Ouest était couverte de forts et les syllabes de France étaient portées jusqu'aux premiers contre-forts des montagnes Rocheuses.

Ce voyageur n'oublie pas que par le même chemin passèrent pendant un demi siècle, à partir de 1818, les premiers prédicateurs de l'Évangile dans l'Ouest : missionnaires de langue française envoyés par l'évêque de Québec. Et en arrivant à Saint-Boniface, ce qui frappe d'abord le regard sur les rives de la Rivière Rouge, c'est le temple magnifique élevé par le grand défenseur de la langue française dans l'Ouest, Mgr Langevin; à l'intérieur de la cathédrale, ce qui émeut profondément le cœur français, c'est de lire à 1500 milles du vieux Québec, ces mots d'espérance : « Le Dieu vivant est au milieu de vous. »

Si le voyageur se demande quelles traces durables ont laissées ces découvreurs d'empire et ces fondateurs de civilisation qui portaient des noms français et qui parlaient la langue de la douce France, il doit d'abord se rappeler qu'à Saint-Boniface on n'est encore qu'aux portes de l'Ouest canadien : il faudrait parcourir encore 1000 milles pour atteindre le sommet des Rocheuses, et c'est une distance égale à celle qui sépare Québec de Winnipeg — ou Paris de Moscou — qu'il resterait à franchir pour arriver aux paroisses canadiennes françaises récemment fondées sur les bords de la rivière la Paix, au vicariat apostolique de Grouard.

Les trois provinces de l'Ouest couvrent une superficie de 757,000 milles carrés, ce n'est que la cinquième partie de la superficie du Canada, mais c'est trois fois et demie la superficie de la France. Cet immense territoire était peuplé au recensement de 1931 par une population de 2,353,529 personnes — le quart de la population canadienne — établie au Manitoba surtout depuis une soixantaine d'années et dans la Saskatchewan et l'Alberta depuis une quarantaine d'années. Toutes les nations du monde y sont représentées.

De cette population près de 87% peut parler l'anglais, un peu plus de 6% sait le français et près de 7% ne parle ni anglais ni français. De la population sachant le français — 143,138 — 21% — 30,291 — n'est pas d'origine française ; par contre 17% de la population d'origine française (23,269 sur 136,116) ne parle plus français.

Pour comprendre la pleine signification de ces chiffres, il faudrait les mettre dans leurs cadres concrets de géographie humaine, les expliquer dans leur évolution historique, les voir dans leur enveloppe sociale et ethnographique et dans le triple milieu politique et juridique de chacune des trois législations provinciales des provinces des Prairies. On comprendra facilement qu'un tel travail dépasse les cadres de cette communication autant que mes propres renseignements et mes moyens d'investigation. Je me contenterai donc de quelques notations un peu plus précises sur les Manitobains de langue française dont je connais un peu moins mal la situation. Et puis la Saskatchewan et l'Alberta ont ici des délégations qui n'ont pas besoin de mes paroles pour prouver leur vitalité.

En jetant un coup d'œil sur une carte ethnographique du Manitoba, on constate que la population d'origine française, soit 47,039 sur 700,139 pas tout à fait 7% de la population totale, est surtout groupée dans un rayon d'une centaine de milles autour de Saint-Boniface : au sud dans la plaine de la rivière Rouge, au sud-ouest, dans la région ondulée de Pembina, à l'ouest dans le bas de la rivière Assiniboine, au nord sur la rivière Winnipeg. Ajoutons quelques groupes plus isolés autour du lac Manitoba et dans l'ouest de la Province.

La population des groupes ruraux bien organisés s'élève à environ 22,000. Quatorze mille font partie de l'agglomération urbaine où s'entassent les 280,000 habitants de Winnipeg et des municipalités environnantes. De ces 14,000, 9,000 environ forment les deux paroisses de langue française de Saint-Boniface et du Sacré-Cœur de Winnipeg. Le reste de la population, soit environ 6 à 7,000, est dispersé sur tout le territoire manitobain jusque dans les

régions non organisées du nord, les villes de Le Pas et de Flin Flon, les régions minières du nord et de l'est. Sur les 125 municipalités manitobaines il y en a au moins 75 où la population d'origine française ne dépasse pas cent personnes. Dans ces conditions on comprend facilement que près du dixième de la population d'origine française ne parle plus français, soit 4,540 sur 47,039. Par contre 10,178 personnes d'origine étrangère comprennent le français, ce qui porte à 52,677 le nombre de personnes sachant le français, soit 7.5% de la population totale de la province.

Une grande partie de la population française du Manitoba vient elle-même, ou ses ancêtres viennent de la province de Québec, plusieurs sont venus de la vieille province après un stage plus ou moins long aux États-Unis. Un certain nombre vint directement de France à la suite des disciples de Dom Gréa en 1892 et les années suivantes. Ce groupe forme aujourd'hui deux ou trois paroisses bien organisées.

Quelques milliers descendent des pionniers français qui se sont unis aux femmes du pays dans les premiers temps de la colonie et forment la race métisse. Enfin 1200 à 1500 sont d'origine belge.

Nos municipalités civiles n'ont là-bas aucune relation géographique ou légale avec la paroisse, et sur les quelque 125 municipalités civiles, il y en a à peine 7 ou 8 où notre élément ait une faible majorité. Dans ces conditions, si l'influence des nôtres peut s'y faire sentir en bien des endroits, on ne peut cependant y trouver une ambiance protectrice de la langue et de l'esprit français.

C'est la paroisse catholique qui reste le centre protecteur des traditions françaises et de la langue maternelle. Le dimanche matin nos gens viennent de 4, 5 et parfois 8 ou 12 milles, car la paroisse manitobaine est moins populeuse et plus étendue que la paroisse québécoise. Réunis autour de la petite église paroissiale, avant et après le service divin, ils échangent, en français, leurs impressions avec la même familiale bonhomie que leurs cousins du Québec. On s'entretient des petits événements de la localité, des nouvelles des autres paroisses : il est frappant de constater combien les Manitobains de langue française se connaissent malgré les distances qui les séparent ; on n'oublie pas les souvenirs du vieux Québec, on s'y passionne même pour les révolutions politiques qui s'y déroulent, on prévoit le rendement de la prochaine moisson en supputant le prix du blé, ou en exprimant des craintes sur la rouille menaçante ou les sauterelles qui peuvent venir quand la sécheresse n'est plus à craindre. Et à côté de l'église, près du murmure des vivants, le petit cimetière conserve, en silence, écrits

sur de pauvres pierres ou d'humbles monuments, les noms des aïeux, des noms bien français qui rappellent les traditions de courage, d'endurance et de fidélité de ceux qui sont partis pour un monde meilleur.

A l'intérieur de l'église, la prédication se fait en français par des prêtres de langue française. Dans une quarantaine de paroisses au moins, les Manitobains de langue française sont unis en groupes suffisamment homogènes pour qu'il ne soit pas nécessaire d'employer d'autre langue que le français à l'église. Dans une dizaine de paroisses en plus, la prédication se fait en français et en une autre langue : anglais, polonais ou flamand. Dans nos paroisses le prêtre reste, en même temps que le témoin du surnaturel, un des meilleurs ouvriers de la survivance française.

Bien que la vérité religieuse qui commande l'assentiment de notre foi soit destinée à tous les peuples et ne soit le lot d'aucune race en particulier, il n'en reste pas moins vrai, l'expérience le prouve, qu'au concret d'une psychologie vivante on ne pratique pas impunément la vivisection dans les sentiments intimes les plus profondément unis au cœur de l'homme. L'affaiblissement ou la perte des uns produit un contre-coup certain sur la force de résistance et d'épanouissement des autres. Dans nos milieux de l'Ouest canadien en plus, le Français qui s'anglicise subit presque fatalement l'influence dominante de la majorité ; or au Manitoba, il y a sur 600,139 individus parlant l'anglais (dont 368,010 d'origine britannique), 19,051 personnes d'origine britannique qui sont catholiques. Dans un tel milieu, l'assimilation conduit très vite au mariage mixte, et le mariage mixte conduit dans une proportion effrayante à la perte de la foi ou au moins, à l'abandon de la pratique religieuse.

De même la conservation du sens catholique avec ce qu'il comporte nécessairement de bon sens, d'équilibre, de juste appréciation des valeurs d'âme, des éléments de culture spirituelle, d'élévation au-dessus d'un matérialisme rattachant et niveleur, aide à nos gens à rester plus attachés aux traditions ancestrales, à la langue de famille qui ont modelé leurs âmes et ne peuvent être abandonnées sans amoindrissement spirituel.

Je n'ai pas les renseignements qui me permettraient d'établir une comparaison entre les personnes d'origine française qui ne parlent plus leur langue, au Manitoba et celles qui ne sont pas catholiques ; les chiffres du recensement de 1931 suggèreraient une étude intéressante à faire sur ce sujet : sur 47,039 personnes d'origine française, 4,540 ne parlent plus français, et 3,719 ne sont pas catholiques.

(En Saskatchewan sur 50,700, 8,497 ne parlent plus français et 6,020 ne sont pas catholiques. En Alberta sur 38,377, 10,232 ne parlent plus français et 6,274 ne sont pas catholiques).

La population d'origine française, catholique dans la proportion de 92%, forme presque le quart de la population totale catholique du Manitoba, exactement 22.84%. Sur la population catholique de rite latin (les Ruthènes de rite grec sont au nombre de 58,489), les catholiques de langue française forment le groupe racial le plus nombreux, 33%. Ils sont suivis par les Polonais qui forment le quart de la population catholique de rite latin. Les catholiques d'origine britannique forment un peu plus du sixième, et le dernier quart est formé des catholiques originaires des différents pays de l'Europe centrale et des Indiens indigènes. Le clergé séculier et régulier de langue française comprend plus des deux tiers des prêtres au travail, soit 175 sur 260, et les religieuses de langue française sont au nombre de 850 environ sur 1050, soit 80%.

A côté de l'église, vous trouverez au Manitoba, presque partout, même dans les paroisses les plus pauvres, la salle paroissiale, qui en est comme le complément social nécessaire. La salle paroissiale permet de prolonger la conversation « du perron de l'église », elle donne à la paroisse manitobaine un caractère plus familial encore que dans la province de Québec; à la salle paroissiale tous les Manitobains sont frères, on se sent chez soi avec la liberté de conversation et la jovialité d'allures qui ne sont pas de mise à l'église. C'est là qu'ont lieu les fêtes paroissiales, les repas de famille ou de paroisse; là s'organisent les séances où l'on s'efforce d'entretenir l'amour du français et de cultiver la pureté de la langue, c'est là que l'on reçoit les délégués de la vieille Province, en tournée d'évangélisation française; là que l'on discute des voies et moyens d'agrandir l'église ou de réparer le presbytère, là que l'on organise les parties de cartes, les bazars, les ventes de charité qui permettront de trouver les ressources nécessaires à ces améliorations ou simplement aux dépenses ordinaires de la paroisse. La salle paroissiale contribue ainsi à entretenir et à développer la connaissance mutuelle, l'union; elle prémunit contre le danger de la fréquentation des réunions protestantes et des rencontres qui pourraient aboutir aux mariages mixtes: disons qu'elle est au Manitoba un bon soutien de la langue et de l'esprit français.

Ce peuple qui sort de l'église ou de la salle paroissiale, si nous le suivons dans ses foyers, nous l'entendrons parler français. A la campagne les relations nécessaires avec l'extérieur où ne résonne que la langue anglaise, peuvent être limitées assez souvent au com-

merce, à la vente et à l'achat des produits, et le foyer est moins menacé qu'à la ville par l'envahissement des habitudes de l'esprit, de la langue de la majorité. Dans les centres urbains, en effet, au bureau, à l'usine, au chantier de travail, c'est l'anglais qui prédomine, pour ne pas dire qui est exclusivement employé. Là, la langue anglaise devient rapidement plus familière, c'est le mot anglais qui monte spontanément aux lèvres et qui risque d'envahir le foyer. Danger trop réel contre lequel on tâche de réagir, et pour réagir il faut que l'esprit français reste assez vivace pour remonter sans cesse le courant, il faut que du fond des cœurs restés français, il monte continuellement vers les lèvres en afflux capable de percer l'atmosphère enveloppante, de desserrer l'étreinte étouffante, de vaincre l'habitude facile du moindre effort, du laisser aller, capable d'entretenir sans relâche le miracle psychologique d'un bilinguisme presque complet dans toutes les classes de la société et non seulement dans une élite intellectuelle.

On se demande si cette gageure est possible en se tournant instinctivement vers l'école, on se demande ce qui grandit dans le cœur de l'enfant. Or « l'école officielle, disait au dernier Congrès de l'Association d'Éducation des Canadiens français du Manitoba, le président d'alors, M. le magistrat Lacerte, avec l'anglais comme seule langue d'enseignement, est à mentalité anglaise. Du point de vue religieux elle est protestante. Du point de vue national, l'enseignement est partiel, incorrect, injuste. »

Et en effet le dualisme scolaire, imité du Québec, introduit dans la constitution manitobaine en 1870 n'a pu résister au « fair play » et à l'esprit d'équité de la majorité montante. En 1890, la population de langue française ne forme plus que 8% de la population totale ; on sait l'histoire humiliante que je ne referai pas ici ; l'humiliation se complétait en 1916 par la suppression pure et simple du français à l'école <sup>(1)</sup>. C'était quatre ans après le premier Congrès de la Langue française au Canada, et c'était pendant les jours glorieux où les Canadiens, au delà des mers, se battaient pour la liberté des peuples et la défense des minorités . . .

L'Association des Canadiens français du Manitoba fut fondée. Monseigneur Langevin disait au Premier Congrès de la Langue française, ici même : « Nous ne reconnaissons à personne le droit d'arrêter les Canadiens français à la frontière de Québec et de leur dire : « Hors de là vous n'êtes pas chez vous ». Nous sommes

---

(1) On trouvera le récit de cette histoire dans le magistral ouvrage de l'abbé Groulx . *L'enseignement français au Canada*, Tome II, c. 2.

chez nous partout au Canada. » <sup>(1)</sup> En des circonstances difficiles le successeur de Monseigneur Langevin, Monseigneur Béliveau, fit l'application opportune de cette fière déclaration : « Gardons nos positions, conservons ce que nous avons, si nous voulons du français au Canada c'est à nous d'en mettre. »

L'Association d'Éducation prit ces paroles comme programme d'action : elle résolut de conserver la langue française dans l'école et l'esprit français au cœur des écoliers : elle veilla sur l'école, recruta et forma des éducateurs, stimula et éclaira les pères de famille, réunit les bonnes volontés, éveilla les assoupis et les découragés : elle resta toujours très près de la réalité, pendant vingt ans elle a amélioré ses méthodes, affermi ses positions, elle a conquis la confiance des Canadiens français, s'est imposé à l'attention et au respect de l'autorité publique, s'est attiré l'admiration de tous les groupes français et a servi de modèle aux organisations similaires des autres provinces anglaises du Canada. Son vice-président actuel, M. Camille Fournier, pouvait écrire récemment : « Nos positions légales nous ne les avons pas reprises, nos droits nous ne les avons pas reconquis, mais nos efforts constants ont établi un état de fait qui honore les chefs qui nous ont guidés et qui équivaut presque à une reconnaissance juridique. » <sup>(2)</sup> Je ne connais pas, sur l'état des Manitobains de langue française, de documents plus instructifs et plus émouvants à la fois dans leur apparente sécheresse et leur volontaire absence de tout élément théâtral que les comptes rendus des différents congrès de l'Association, qui se sont tenus tous les deux ans depuis 1916. On y trouve non pas en style de rhétorique, mais en notations très objectives, en formules sobres, l'inventaire des ressources et l'indication des faiblesses de notre situation française au Manitoba, la mise au point progressive d'un organisme complexe qui maintient le droit contre la légalité abusive, des vœux qui sont des directives immédiatement pratiques, en un mot l'expression nette, sans pessimisme déprimant, sans optimisme aveugle, l'expression articulée dans la texture de la vie nationale, de la volonté de vivre de quelques milliers de descendants de fils de la vieille France, perdus dans un coin du Canada anglais.

Du compte rendu du Congrès de 1936, je prends les renseignements suivants que je complète en les mettant à date. Il y a chez nous une municipalité scolaire pour chaque arrondissement scolaire. Des commissaires, représentants des pères de famille, s'occupent

(1) Premier Congrès de la Langue française au Canada, p. 207.

(2) *La Liberté*, 7 avril 1937.

d'actionner le rouage scolaire selon les dispositions de la loi. Sur 2050 districts scolaires, 145 à 150 sont controlés par des commissaires de langue française. Ces commissaires, au nombre de 450, forment une association en contact intime avec l'Association d'Éducation, et qui a une influence notable dans les conventions générales des Commissaires d'école du Manitoba. M. le magistrat Lacerte, ancien président de l'Association, et M. Marion, président actuel, font partie du bureau de l'Association générale qui comprend huit membres. Pour maintenir les commissaires et les pères de famille en éveil, l'Association d'Éducation a organisé des cercles paroissiaux, qui dans certains endroits pourraient être plus actifs, mais qui, somme toute, s'efforcent d'organiser des soirées françaises instructives et récréatives dans chaque paroisse et de maintenir l'attention éveillée sur la question scolaire et d'entretenir l'amour du français au fond des cœurs, et son influence pratique au foyer et autour de l'école.

L'éducateur est l'âme de l'école. L'Association d'Éducation l'a compris dès le début ; une association des instituteurs a été formée, en relation très intime, elle aussi, avec l'Association générale. La Ligue des institutrices de langue française a un bulletin mensuel. Nous avons actuellement tout près de 300 instituteurs et institutrices, dont la moitié environ est formée par des religieux et des religieuses. Tous possèdent actuellement le diplôme d'état de première ou de deuxième classe <sup>(1)</sup>, et plusieurs sont bacheliers.

Dans les premières années, le nombre des éducateurs sachant le français faisait défaut, l'Association fournit des bourses d'études pour les élèves de l'école normale. Aujourd'hui il serait difficile, à cause de la crise financière, de continuer ces déboursés, d'ailleurs le nombre de nos éducateurs est maintenant suffisant et le recrutement se fait normalement : l'Association porte ses efforts du côté de la formation pédagogique française et catholique.

Car les cours de l'école normale de l'état, — il n'y a pas d'école normale catholique depuis 1916, — ne préparent ni à l'enseignement du français, ni à l'enseignement du catéchisme. L'Association d'Éducation a organisé des cours de pédagogie française et religieuse. Actuellement, il y a une semaine pédagogique pendant les vacances d'été, et quelques réunions durant la semaine de Pâques. La moyenne des assistances même en plein milieu des vacances s'élève

---

(1) Le diplôme d'enseignement de première classe est accordé aux élèves qui après la douzième année d'études subissent avec succès les épreuves d'une année à l'école normale. Le diplôme de deuxième classe est accordé dans les mêmes conditions aux élèves qui n'ont fait que la onzième année d'études.

à 75 ou 80%. Il y a là une manifestation très consolante quand on se rappelle que l'assistance à ces cours est complètement libre et n'a pas de contrôle officiel. Depuis quelques années ces cours pédagogiques sont donnés aux élèves de l'école normale. Des examens ont été passés cette année, et l'Association est à rechercher les moyens d'assurer une sanction efficace à ces examens.

Ces instituteurs et institutrices enseignent le français à l'école en tenant compte des difficultés locales. En certains endroits où il n'y a à l'école que des enfants de langue française, la situation est plus facile. Les inspecteurs du gouvernement à quelques rares exceptions près, ont suffisamment d'intelligence pour se contenter de constater que le programme officiel de l'état est rempli. Ailleurs la situation est plus difficile, et en plusieurs endroits on enseigne le français en dehors des heures scolaires avant ou après la classe.

Pour assurer l'efficacité de cet enseignement français, l'Association d'Éducation a organisé un programme complet pour toutes les années du cours jusqu'à la deuxième année. Ce programme est sans cesse tenu sur le métier pour être adapté aux circonstances.

Le contrôle de cet enseignement se fait par un concours de français en mai, et par la visite des écoles. L'Association a organisé le concours de français, et en 1936 le nombre des concurrents, de la quatrième année d'études à la deuxième, s'élevait à 2,758, représentant 109 écoles et 47 paroisses. Sur ce nombre, 338 élèves appartiennent au cours moyen, c'est-à-dire de la neuvième à la douzième année. Le nombre des concurrents a quadruplé depuis 1923. Le rapporteur du Comité de fonctionnement scolaire au dernier Congrès de l'Association pouvait déclarer : « Nous avons à peu près atteint le maximum. Sinon nous n'en sommes pas loin. » J'ai eu l'occasion de feuilleter quelques copies de concurrents de douzième année, et, sans être spécialiste en la matière, je puis affirmer que le concours ne pêche pas par accès de facilité.

Mais le concours n'est qu'un épisode passager dans l'année scolaire. L'Association s'est rendu compte qu'il fallait suivre l'enseignement du français tout le cours de l'année : deux visiteurs parcourent les écoles en son nom. Les visiteurs ont atteint ainsi, durant l'année scolaire qui s'achève 165 écoles dans 47 paroisses, questionnant 7,952 enfants, dont 4,000 environ sont entre les mains de religieux ou de religieuses de langue française. Ici, l'on peut dire sans restriction, je pense, que nous atteignons le maximum.

Les rapports des visiteurs d'écoles, les comptes rendus des Congrès, les renseignements sur les écoles et les instituteurs et institutrices, un aperçu des difficultés scolaires qui surgissent dans

différents endroits du territoire, la correspondance avec le département de l'Éducation (on a dit avec apparence de raison que l'Association jouait le rôle, pour nos écoles, d'un ministère de l'Instruction publique auprès du gouvernement), tous ces documents sont conservés aux archives d'un secrétariat permanent où le secrétaire est continuellement au service des commissaires, des instituteurs et de tous ceux qui s'intéressent à la question scolaire.

L'entretien de ce secrétariat, les frais de visiteurs exigent chaque année une somme assez rondelette. Pour subvenir à ces dépenses, l'Association fait chaque année une perception. Des délégués du bureau central se rendent dans chaque paroisse de langue française, à l'issue de la grand'messe, rappellent à la population le but et le travail de l'Association et recueillent l'obole de chacun. Les sommes recueillies ainsi par l'Association de 1916 à 1935 dépassent un peu \$60,000 dollars.

Au-dessus de l'enseignement primaire et moyen, l'enseignement classique est donné au collège de Saint-Boniface, qui s'est annexé l'an dernier un collège féminin où les RR. SS. des SS. Noms de Jésus et de Marie préparent au baccalauréat de l'Université. Le collège de Saint-Boniface, qui est la plus vieille institution d'éducation du Manitoba, et l'un des trois collèges classiques de langue française à l'ouest des grands lacs, fait lui-même partie intégrante de l'Université du Manitoba. Le révérend Père Béliveau, recteur du Collège, dans une causerie à la radio, à l'occasion du 60ème anniversaire de l'Université du Manitoba, résumait ainsi l'œuvre du collège : « Il a préparé un clergé distingué et nombreux, si l'on considère la faible proportion des élèves qui finissent leur cours. Il compte parmi ses anciens élèves deux évêques, un grand nombre de prêtres disséminés dans tout l'ouest, et même dans le Canada et dans les États-Unis. Il a fourni des sujets à de nombreuses communautés religieuses . . . Cette élite existe aussi chez les laïcs. Elle doit à son collège l'instruction religieuse, la philosophie et la mentalité catholique . . . Au point de vue français, en même temps que catholique, le collège a été un facteur essentiel de notre survivance. Sans lui, il n'y aurait pas maintenant de classe instruite française. »

Je n'insiste pas. L'œuvre du collège Saint-Boniface est semblable à celle que remplissent dans la province de Québec les institutions similaires ; j'ajoute seulement que pour nous maintenir là-bas, la haute culture traditionnelle est une nécessité pour notre race.

Si vous me demandez la part d'influence sociale qu'exercent les Canadiens français au Manitoba, je dois reconnaître qu'ils ont

subi durement les conséquences de la crise financière. Bien des fortunes ont sombré, bien des positions importantes ont été perdues. Il y a actuellement peu d'employeurs de langue française. Dans la classe professionnelle 20 médecins sur environ 600, une dizaine d'avocats ; sur 50 juges de différentes juridiction, 4 sont de langue française, parmi lesquels le juge-en-chef de la Cour d'appel du Manitoba ; à Ottawa un sénateur sur 6 ; un député sur 17 ; au provincial, deux députés sur 55, avec une influence qui peut facilement être décisive dans 10 ou 12 comtés. On vient de publier pour la population de Winnipeg et de Saint-Boniface un bottin-indicateur des professionnels, hommes d'affaires, marchands, employés de magasin et de bureau ; on y relève 280 noms. La liste n'est certainement pas complète, ajoutons-y une trentaine de noms, puis une trentaine de noms de personnes employées dans l'enseignement, un petit nombre de rentiers, un bon nombre de chômeurs, le reste de la population est composé d'ouvriers. A la campagne nous avons déjà vu que la population rurale doit s'élever à environ 22,000. En généralisant les résultats d'une enquête faite, il y a deux ans, dans le diocèse de Saint-Boniface, on pourrait conclure que les deux tiers de cette population vivent directement de la culture du sol. La mévente du blé a rendu la situation difficile pour un certain nombre de cultivateurs. Cependant le grand nombre, surtout les jeunes, semble devoir profiter de cette expérience dure pour améliorer les méthodes de culture, et s'orienter plus volontiers vers la coopération sous toutes ses formes.

Un hebdomadaire fondé il y a vingt-cinq ans, *La Liberté*, sert pratiquement d'organe à l'Association d'Éducation, apporte à ses abonnés les nouvelles des différentes paroisses, en fournissant un résumé de ce qui dans le monde est de nature à intéresser au point de vue catholique et français. M. Donatien Frémont, le rédacteur actuel, a le mérite assez rare dans l'Ouest d'être l'auteur de plusieurs ouvrages d'une grande valeur littéraire. L'élite de la population s'intéresse aux questions artistiques et littéraires, bien que par la force des choses le nombre de ces privilégiés ne puisse être très élevé.

Une Société historique locale, fondée en 1902, a publié quelques ouvrages concernant l'histoire de l'Ouest, par exemple les lettres de Monseigneur Provencher, l'itinéraire du voyage de l'abbé Belcourt à la rivière Rouge, en 1831, le rapport de Monseigneur Taché à la propagation de la foi, en 1888, etc . . . Elle a découvert, en 1908, au fort Saint-Charles, dans le lac des Bois, les restes du Père Aulneau, S. J., du fils aîné de La Verendrye et de leurs compagnons massacrés

par les Sioux, en 1736. Depuis quelques années, faute de ressources, la Société doit limiter son activité.

Voilà quelques manifestations de l'esprit français au Manitoba, quelques indications sur la portée de son activité, sur son influence, sur sa volonté de maintenir la langue et les traditions françaises aux foyers des 42,000 personnes de langue française, sur les moyens employés pour atteindre ce but. Je ne m'arrêterai pas à entrer dans des détails plus circonstanciés qui demandent des études spéciales, au titre des faiblesses : la pauvreté du vocabulaire, l'envahissement de la syntaxe par des tournures anglaises, l'absence de goût pour les lectures françaises, la pénétration des magazines américains, l'influence déprimante d'une petite minorité anglicisée ou en train de l'être, minorité victime parfois de circonstances presque incontrôlables, ou dont le soutien est fait de préjugés, de snobisme et d'ignorance, toutes ces difficultés ne feraient que mieux ressortir le travail énergique, persévérant, courageux de la majorité ardente et combative qui entend rester elle-même et qui ne désespère pas de l'avenir. Il est juste d'ailleurs d'ajouter que si la majorité de langue anglaise n'a pas su, à un moment donné, être généreuse, ni même respecter la justice, nous trouvons parmi nos compatriotes de langue anglaise des sympathies intelligentes et dévouées. <sup>(1)</sup>

Nous soupçonnons au Colonel Bovey quelques cousins dans l'Ouest ; nous lui en souhaiterions beaucoup plus !

Je fais la part des misères quotidiennes ; si je vous disais que les Français du Manitoba sont toujours unis, qu'ils comprennent tous sans exception comme l'élite dont j'ai tâché de vous résumer les œuvres, l'importance de notre survivance, qu'ils savent toujours mettre l'intérêt général au-dessus de l'intérêt particulier, que jamais chez eux ne se manifestent l'esprit de parti, la jalousie et la petitesse, l'individualisme outrancier, vous ne les reconnaîtrez pas pour vos frères de race française, de génie latin . . . et de nature humaine.

(1) Dans une série d'articles publiés dans les journaux, au cours des mois derniers, sous le titre . *My Discoverys of the West*, M. Stephen Leacock remarque : « Early Manitoba was bilingual. Its Parliament . . . spoke and printed both languages. Its schools were French and English . . . From this joint heritage the course of history dispossessed them . . . Can one wonder that the French feel, one must not say a bitterness, but a wistful regret for their lost Northwest. And suppose we had had it and shared it on equal terms, with a bilingual culture to match the older East, it might seem perhaps a more balanced Canada a more real unity . . . But the French increase and multiply. Their day may be coming. A distinguished Scottish French Canadian of Montreal told a Vancouver lunch club a few years ago that if immigration remained blocked, the French would come into their own. They would have their *revanche du berceau*. » *Globe and Mail*, Toronto, 1er mai, 1937.

A travers et au-dessus de ces faiblesses attribuables à l'humaine misère ou rançon de qualités sérieuses, je veux en passant signaler deux dangers, en plus de ceux que peut laisser soupçonner l'exposé que je viens de faire.

Le premier est l'influence étouffante qui nous vient du sud. A Winnipeg nous sommes à 60 milles des frontières américaines, nous sommes à 500 milles de Saint-Paul, Minnesota ; c'est le tiers de la distance qui nous sépare de Québec, et Chicago est à mi-chemin de Montréal. Les émissions radiophoniques viennent bien plus facilement d'une vingtaine de postes américains que d'Ottawa ou de la province de Québec. A part quelques émissions locales, nous ne pouvons entendre comme français à la radio que ce qui nous vient par Radio-Canada : sans nous plaindre, admettons que ce n'est pas suffisant pour exposer nos compatriotes à oublier l'anglais. Le monde anglo-saxon de l'Ouest canadien est profondément américanisé. Idées, journaux, revues, culture, principes ou absence de principes d'éducation, toute l'influence vient du sud, bien plus que de l'est ou d'Europe ; et cette influence, à tout prendre, est matérialisante. Nulle part en dehors des centres catholiques il ne semble y avoir de réactions profondes. Une certaine ferveur de patriotisme britannique, souvent plus tapageuse et superficielle qu'influente, cache cette pénétration profonde, mais n'empêche pas ses effets déprimants au point de vue spirituel. Au fond je crains que la pénétration matérialiste qui déchristianise l'âme soit un danger plus grave et plus imminent pour nos groupes de l'Ouest que l'anglicisation de la langue.

Nous comptons pour résister à cette influence dangereuse sur l'esprit catholique que nous travaillons à intensifier, sur nos organisations paroissiales, sur des relations plus intimes et plus fréquentes avec la province de Québec. Nous finirons peut-être par pouvoir capter les ondes françaises des postes québécois ; dans quelques mois un service d'avions nous apportera en dix heures journaux et revues de Québec et de Montréal. Nous comptons aussi — j'allais dire surtout — sur l'influence générale de culture catholique et française que la province de Québec se doit d'exercer dans tout le Canada.

Et, à ce sujet, il est certaines opinions, venues de la vieille province, qui émeuvent profondément les minorités des provinces anglaises. Je ne veux pas souligner les propos parfois légers tenus par certains jeunes qui se sentent assez forts dans la province de Québec pour se désintéresser des 650,000 Canadiens français des

autres provinces, ce serait sans doute une erreur de perspective que d'accorder à ces propos une importance qu'ils n'ont pas.

Mais quand sérieusement nous entendons parler de séparatisme pour la province de Québec, nous voyons là non pas des paroles de salut, mais des paroles de découragement et de défaitisme et nous nous disons : si les Canadiens français du Québec ne sont pas capables de rester eux-mêmes et de s'imposer à leurs concitoyens de langue anglaise à l'intérieur d'un même Canada, nous ne voyons pas comment ils pourront résister à l'influence des relations internationales dans une Amérique de langue anglaise et de mœurs américaines. Et d'autres ajoutent, si les Canadiens français du Québec ne peuvent se défendre, quand, organisés, chez eux, ils représentent le quart de la population canadienne, que ferons-nous donc, nous, minorités perdues à raison de un contre 15 ou 20, dans les provinces anglaises : nous demandons à nos frères du Québec de prendre conscience de ce scandale.

L'attitude qui nous édifie et nous encourage, au contraire, dans le réveil de la jeune génération, c'est que nous croyons y voir la volonté de s'imposer par la valeur personnelle, et d'imposer avec soi au respect des autres toutes les richesses catholiques et françaises qui font notre force : la volonté d'accepter ses responsabilités entières dans les cadres historiques où la Providence l'a placée, la volonté de vaincre l'individualisme déprimant, de s'élever au-dessus des coteries, des clans, des critiques stériles, pour s'unir et savoir se sacrifier au besoin dans une action commune, pour une cause qui nous dépasse tous : notre culture catholique et française.

L'autre danger est d'un autre ordre, c'est l'immigration de nos jeunes laïcs plus instruits vers l'est, où ils semblent pouvoir plus facilement s'orienter et trouver leur chemin. Cela pose le problème chez nous de la classe dirigeante et des chefs de demain. Ce fait, ses causes et ses remèdes, demanderait une étude spéciale. La réaction se fera-t-elle ? Nous espérons que le groupe de nos jeunes étudiants à Laval et à Montréal nous reviendra. Nous avons surtout besoin de jeunes médecins de langue française. Nous croyons aussi qu'il nous faut une élite agricole sérieusement instruite et plus nombreuse. Le mouvement est commencé. Quelques-uns ont donné le bon exemple. Nos deux députés à la Législature provinciale, dont l'un est ministre dans le cabinet Bracken, et dont l'autre se faisait dire par le *Free Press* qu'il est un des membres de la chambre qui manie le mieux la langue anglaise, sont deux cultivateurs progressistes, anciens du collège classique de Saint-Boniface.

Au terme de cette communication je n'éprouve pas le besoin de m'excuser du ton volontairement documentaire que je lui ai donné. Je pense par là m'être fait l'interprète fidèle des Canadiens français du Manitoba et de l'Ouest canadien. Ils ne croient pas que la rhétorique puisse les sauver, ni même l'éloquence. Mais sous la protection de Dieu et avec la coopération des autres groupes de langue française, ils entendent continuer l'examen lucide de leurs ressources et de leurs faiblesses, profiter de tous les moyens de survie que leur fournissent les circonstances où la Providence les fait vivre, entretenir l'union de toutes les bonnes volontés dans la défense de leurs droits, dans la conservation laborieuse de leur langue, dans la préservation de leur foi. Ces dispositions qu'ils tâchent, sans peut-être toujours y réussir parfaitement, d'entretenir dans leur groupe, ils souhaitent que le Deuxième Congrès de la Langue française ait pour résultat de les stimuler dans tous les groupes français d'Amérique, de les affermir surtout dans la vieille Province, d'où doit leur venir l'appui intellectuel, le secours moral, le souffle français, l'inspiration catholique dont ils ont besoin.

Les Manitobains de langue française ont perdu au cours de l'histoire l'illusion de mettre une confiance idyllique exclusivement en des textes de loi apparemment très rassurants dans la bonne volonté d'une majorité d'un jour ; ils ont appris, de dure expérience, que l'on ne conserve que ce que l'on est disposé à défendre tous les jours résolument : ils ont conservé leur héritage français parce qu'ils l'ont défendu, ils entendent, sans se faire illusion sur les difficultés de demain, continuer à se défendre pour conserver leur héritage français, et ils forment le vœu, que, pour assurer des effets durables au Deuxième Congrès de la Langue française au Canada, il soit formé à Québec, un secrétariat permanent des groupes français d'Amérique.

Ce secrétariat serait chargé, entre autres choses :

1° De recueillir et de conserver tous les renseignements possibles sur les différents groupes ;

2° de fournir selon les circonstances des communiqués exacts et opportuns sur la situation de ces groupes, aux journaux de langue française et de langue anglaise ;

3° d'assurer à l'élite des différents groupes des contacts plus fréquents avec les centres universitaires et culturels de la province de Québec et de France ;

4° de profiter de toutes les occasions pour multiplier les relations sous toutes les formes possibles entre les différents groupes et surtout avec la province de Québec.



## APPENDICE

1. — Population des trois provinces de l'Ouest parlant la langue française, comparée à la population totale. (Recensement de 1931).

	Totale	Parlant anglais	Ne parlant ni anglais ni français	Sachant le français	Parlant anglais et français	Ne parlant que le français
Manitoba .....	700,139	600,139	47,323	52,677	43,397	9,280
Saskatchewan .....	921,785	808,100	62,163	51,522	44,463	7,059
Alberta .....	731,605	646,838	46,028	38,939	32,922	5,747
Total .....	2,353,529	2,055,077	155,514	143,138	120,782	22,086

2. — Population française d'origine, comparée à la population de langue française, pour les trois provinces de l'Ouest. (Recensement de 1931).

	Origine française totale		Parlant français		Parlant anglais		Origine étrangère parlant franç.		% P. p. fran.
	% Totale		% Origine française		% sachant le français		% origine française		
Manitoba .....	7%	47,039	91%	42,499	80%	4,540	9.8%	10,178	19%
Saskatchewan .....	5½%	50,700	84%	42,230	81%	8,497	16%	9,319	18%
Alberta .....	5%	38,377	80%	28,146	72%	10,232	20%	10,794	27%
Total .....	5.7%	136,116	83%	112,847	78%	23,269	17%	30,291	21%

Signification des chiffres de pourcentage :

1° Pourcentage de la population d'origine française par rapport à la population totale.

2° Pourcentage de la population d'origine française parlant français par rapport à la population totale d'origine française.

3° Pourcentage de la population d'origine française parlant français par rapport à la population totale sachant le français.

4° Pourcentage de la population d'origine française parlant l'anglais par rapport à la population totale d'origine française.

5° Pourcentage de la population d'origine étrangère sachant le français par rapport à la population totale sachant le français. (Cf. 4ème colonne du tableau précédent).

3. — Population française du Manitoba, situation géographique. Tableau approximatif :

Saint-Boniface, Winnipeg, et agglomération urbaine centrale : 14,000 dont 9,000 en deux paroisses de langue française.

Groupés en 14 paroisses rurales homogènes : 22,000 dont 66% sont cultivateurs.

Dispersés dans le reste du Manitoba : 7,000.

4. — Situation religieuse de la population française au Manitoba. (Recensement de 1931).

	D'origine française	Ne parlant pas français	Non catholiques
Manitoba .....	47,039	4,540	3,719
Saskatchewan .....	50,700	8,497	6,020
Alberta .....	38,377	10,232	6,274
Total .....	136,116	23,269	16,013

5. — Pourcentage de la population catholique de langue française vis-à-vis des autres groupes :

43,320 sur une population totale de 189,693 .....	22%
43,320 sur population catholique de rite latin de 131,204 .....	33%
dont 34,489 sont Polonais .....	25%
“ 19,051 sont d'origine britannique .....	14%
“ les autres sont Belges, Allemands, Italiens, de l'Europe centrale, Indiens .....	25%

6. — Clergé et communautés religieuses de femmes : (chiffres approximatifs. 1936).

Prêtres séculiers de langue française	75 sur total	125	75%	
Religieux	“ “ “	100 “ “	120	83%
Ruthènes			15	
Total .....	175 “ “	260	66%	
Religieuses de langue française .....	850 “ “	1050	85%	
Et 14 Ruthènes.				

7. — Situation relative de la race française vis-à-vis des autres races.

Britanniques	race 368,010	langue anglaise	600,139
Ruthènes Ukrainiens	race 47,039	langue ukrainienne	42,099
Français	race 47,039	langue française	42,499
Polonais	race 40,243	langue polonaise	31,758
Allemands	race 38,078	langue allemande	57,312

8. — Situation scolaire des Manitobains de langue française :

Municipalités scolaires contrôlées par les commissaires de langue française : 150 sur 2,050

Commissaires : 450 sur 6,150

Écoles visitées par l'Association :

167 en 47 paroisses dont 44 de langue française. (3 bilingues dont 37 où enseignent des communautés religieuses de langue française. Élèves : 7,952 dont plus de 4,000 dans les communautés religieuses.

Instituteurs et institutrices de langue française : 278 sur un total de 4,459 ou 6.22%.

Instituteurs et institutrices de langue anglaise : 3,506, soit 78.45% ; allemande : 220, soit 4.92% ; ukrainienne et polonaise : 311, soit 6.96% ; juive : 47, soit 1.1%.

**La coopération de nos compatriotes de langue anglaise à la survivance française.— M. le Colonel Wilfrid Bovey, de l'Université McGill.**

---

C'est avec la plus vive émotion que je me trouve ici aujourd'hui, et que j'ajoute aux paroles des personnes distinguées qui vous ont déjà parlé, mon témoignage sur la valeur, chez nous, de la culture française. Je viens d'arriver du coin de notre pays qui, pour moi, est le plus cher de tous, de ce bas du fleuve où le Saint-Laurent devient la mer. Je sens encore l'odeur des sapins, je vois encore se dérouler le panorama glorieux des côtes, je vois les villes et les villages où je peux toujours trouver des amis. Et quand je pense au Canada, c'est sur ce bas du fleuve que mon âme se penche.

« La mer baise ses pieds, la vague enchanteresse  
Y jette des refrains dans le couchant vermeil ;  
Et la vigueur de ses norois et son soleil  
Nous font lever le front sous leur rude caresse . . . »

J'ai osé citer ce quatrain de Mme Blanche Lamontagne Beauregard.

Si donc je viens vous parler de la coopération de la population anglophone dans la survivance de la langue française, vous comprendrez, j'en suis certain, que je viens en fils du Saint-Laurent et vous me pardonnerez si je vous dis que personne n'aime mieux que moi cette province de Québec.

Je vous prie alors de vous rappeler qu'en vous offrant mes quelques observations personnelles, même si je voulais parler d'une façon purement objective, je me trouve avoir un point de vue bien défini qui ne changera pas.

J'ai entendu dire assez souvent que la population anglo-canadienne manque de sympathie envers les aspirations de ceux qui cherchent la survivance et même l'amélioration de la culture française, et je n'oserai pas dire qu'il n'existe pas un élément qui comprend très mal l'importance de notre dualité.

Il y a une explication qui n'est pas difficile à trouver. Pour la plupart les nouveaux venus se sont attachés à la population anglophone. Ils n'ont jamais appris l'histoire du pays comme ils auraient dû l'apprendre. Ils n'ont jamais lu l'histoire du Canada

véritable, du Canada des colons, des cultivateurs, des coureurs de bois, ils n'ont jamais compris la vraie nature de la Confédération. Il y en a, malheureusement, un certain nombre d'autres, qui n'ont pas les mêmes excuses, qui méritent néanmoins les mêmes reproches ; je regrette souvent d'avoir trouvé parmi nos hommes d'état quelques-uns qui voudraient, paraît-il, voir submerger notre pays sous un flot d'uniformité quasi-américaine.

Mais ne croyez jamais qu'il n'y en ait pas aussi beaucoup parmi nous qui regardent avec des yeux bien favorables la persistance au Canada d'une culture bilingue. J'aurais bien voulu vous rappeler les paroles d'une dizaine de mes amis anglais et Canadiens anglais qui pour une raison ou pour une autre sont du même avis, je me borne à quelques-uns.

Quand M. Brockington, président de la Société Radio-Canada, a donné son premier discours radiophonique, il a insisté sur l'importance des émissions françaises à la radio, et depuis ce moment-là, je l'ai entendu dire vingt fois que tout programme vraiment national doit reconnaître le Canada français.

Pour parler de l'Angleterre, je cite quelques mots du *Morning Post*, journal important de Londres : « La province de Québec sera française et catholique à jamais, voici le thème de sa vie nationale. Voici pourquoi le Canadien français ne pouvait jamais consentir à se jeter dans le creuset des États-Unis qui a détruit tant de personnalités... Le Québec est un bloc de granit, qui avec toute sa *vis inertix* aide à maintenir la structure de notre Empire polyphone. »

L'auteur a exprimé ces sentiments longtemps avant la naissance de l'Action Libérale Nationale ou de l'Union Nationale, mais vous rencontrez dans sa première clause un sentiment bien familier. Si sa seconde phrase vous paraît un peu étrange, je vous rappelle qu'il y a quelques semaines seulement, Sir Evelyn Wrench, président de l'*English Speaking Union*, a dit en français, à la radio : « J'oserais même dire que la source principale de la virilité de notre Commonwealth Britannique se trouve dans les aspirations nationales des peuples qui le compose. Et en prononçant ces mots, continuait-il, je n'oublie pas les Canadiens français. »

Quelles sont les raisons qui inspirent ainsi l'Anglais d'Angleterre et le Canadien anglais ? Pour les Canadiens anglais on peut facilement trouver une cause purement commerciale. Si j'en dis un mot je n'insiste pas. A ce moment on entend beaucoup parler de l'importance du commerce touristique. Ici dans la province de Québec nous nous trouvons dans un pays qui possède une identité

ethnique et géographique unique dans l'Amérique du Nord. Les montagnes de la Gaspésie, les vieux manoirs du Saint-Laurent, qui à l'ombre de leurs peupliers regardent le fleuve immense, les beaux lacs et les blanches rivières des Laurentides, le gouffre brumeux du Saguenay accusent aussi nettement le caractère spécial du Québec que la langue, les idées, oserais-je même dire la religion de la plupart de ses habitants. Il est évident qu'un pays qui possède des caractéristiques, qui aux yeux de ses voisins sont celles des étrangers, offre des appas spéciaux aux voyageurs de la meilleure classe. Voici une raison peu haute, il faut que je l'admette, mais assez importante, à cette époque où il faut penser, peut-être trop, aux affaires commerciales.

Il y a une autre raison beaucoup plus valable que celle-là. La culture française vaut quelque chose au monde et vaut beaucoup au Canada. Il y a ici d'autres orateurs qui peuvent mieux exprimer ces sentiments que celui qui n'a pas le même droit d'en être fier. Mais pour le Canadien anglais la culture française a une valeur toute spéciale, une valeur double. Et je tiens à vous rappeler, entre parenthèses, qu'une connaissance de la langue et de la culture anglaise a pour le Canada français une valeur réciproque.

On reconnaît, aujourd'hui, que parmi les études qui contribuent à procurer une formation complète, les sciences sociales ont une importance jadis inconnue. Or, nous, Canadiens anglais, avons le privilège d'avoir tout près de nous, dans le même pays, un groupe ethnique, dont la langue et les coutumes dérivant de la France, mais qui se sont développées librement sur les bords du Saint-Laurent, en Acadie, dans l'Ouest. La culture anglo-américaine n'a pas trop changé le Canada français, son peuple est essentiellement français, s'il est aussi essentiellement canadien. S'il est vrai comme l'a dit un écrivain français, en parlant au point de vue historique, que le Canada est aujourd'hui une nation britannique parce que les Canadiens sont Français, il est vrai aussi que le Canadien français reste très Français parce qu'il est Canadien, parce que son îlot français se trouve entouré d'une mer anglaise.

Les Canadiens français comme nous le voyons sont un peuple qui vont en avant. Leurs artistes, depuis l'humble menuisier de campagne qui devient sculpteur sur bois, depuis la simple ouvrière qui tisse un tapis qu'elle a elle-même dessiné jusqu'à un Henri Hébert, à un Clarence Gagnon, à un Marc-Aurèle Fortin ou à un Rodolphe Duguay, ont quelques caractéristiques qui nous disent qu'ils sont des Canadiens français. La littérature canadienne, les études brillantes d'un Montpetit, le roman qui se développe de

plus en plus — je pense aux livres d'un Claude-Henri Grignon, d'un Harry Bernard et de beaucoup d'autres, — les essais de Maurice Hébert, du Père Carmel Brouillard, les poésies d'hier et d'aujourd'hui, toutes ont quelque chose qui les différencie.

Même la vie rurale de notre province est bien canadienne française.

L'honorable Rodolphe Lemieux en écrivant à mon ami Georges Bouchard au sujet de son livre *Vieilles choses, vieilles gens* a bien exprimé ce thème : « Fidèle à vos origines vous enseignez à vos élèves et vous proclamez au Parlement que la terre, source de nos richesses, espoir de notre avenir fait non seulement germer la moisson mais contribue à l'épanouissement des plus solides vertus de la race. Le titre même que vous avez choisi *Vieilles choses, vieilles gens* est comme un hommage à ce paysan canadien français qui continue paisiblement et sans relâche au XXe siècle l'âpre et immortel sillon commencé au XVIIe par les colons de Richelieu, de Colbert, et de Talon. »

Donc, pour revenir à ma thèse première, le Canadien anglais qui veut dans un but purement intellectuel s'adonner aux études sociales n'a qu'à sortir des portes de son Université. D'autre part celui qui pense plutôt aux affaires mondiales peut arriver à mieux comprendre les idées des peuples étrangers, en étudiant les idées d'une race qui, bien qu'elle se trouve tout près de lui, n'est pas la sienne, qui bien qu'elle ne soit pas la sienne, est loin d'être étrangère. Voici, il me semble, une des raisons principales pour laquelle le Canadien anglais a su gagner dans le monde une importance que ni sa force ni ses richesses auraient pu lui obtenir. C'est-à-dire que pour moi le Canada anglais doit une grande partie de sa vigueur au voisinage du Canada français. J'ai dit que pour le Canadien anglais la culture française de notre pays a une valeur double ; j'ai expliqué aussi bien que j'ai pu ce premier aspect de la question. Examinons en maintenant un autre.

Si l'on attribue aujourd'hui aux sciences sociales une importance nouvelle, si en conséquence quelques étudiants parmi nous pensent principalement au Canada français social, il n'est besoin d'insister sur la valeur intellectuelle de la littérature et de la culture comparée. Et, de ce point de vue, nous, les Canadiens anglais, avons une opportunité bien remarquable.

La vie intellectuelle du Canada français enrichit beaucoup la nôtre. L'Anglais d'Angleterre qui recherche les avantages que lui offre l'étude de la littérature française doit aller demeurer en

France, parce qu'il est impossible de bien comprendre une littérature étrangère sans connaître l'atmosphère qui la nourrit. Mais pour nous autres, Anglais canadiens, la littérature canadienne française n'est pas une littérature étrangère, elle est de chez nous. Devant cet auditoire, je n'ai pas besoin de dire qu'il y a une littérature à la fois française et canadienne ; devant un auditoire canadien anglais j'aurais dû même, il y a cinq ans, soutenir la thèse, mais aujourd'hui nos Universités et nos écoles se prêtent à des idées nouvelles. Il me fait plaisir de remarquer qu'on commence chez nous de lire des phrases comme celle de Monsieur l'abbé Albert Tessier :

« Nous avons cherché à mettre le passé un peu plus près de nous, afin que les âmes se sentent plus en contact entre elles et se comprennent mieux. Pour cela nous avons négligé à dessein les événements capitaux, les figures de premier plan, les grands noms sur lesquels nos manuels nous renseignent suffisamment. Les ouvrages scolaires et les discours ont popularisé convenablement nos héros ; missionnaires, soldats, explorateurs ; et nos chefs de file : administrateurs, intendants, hommes politiques, etc . . . Nous avons même cristallisé arbitrairement toute notre histoire autour de leurs noms, laissant dans l'ombre la foule anonyme des hommes et des femmes dont la vie simple, les sacrifices de chaque instant, les générosités accomplies sans pose, révèlent peut-être plus de vraie grandeur et ont exercé sur l'orientation de notre vie une influence plus réelle, sinon aussi éclatante. »

Voilà des idées bien canadiennes qu'un Canadien anglais n'aurait jamais pu exprimer de la même façon.

Écoutez quelques mots du lauréat de la campagne, Georges Bouchard ; je les cite parce que pour nous ses idées ont la fraîcheur du printemps dont il parle si bien.

« Plus tard, quand le soleil a dépassé la hauteur des monts, ses rayons mettent, avec un chant d'oiseau dans chaque haie, un étincellement d'argent dans chaque gouttelette de rosée et un reflet d'or sur chaque grain de blé.

Le spectacle de nombreux semeurs séparés par deux ou trois champs, sur un espace de plusieurs milles et accomplissant la même tâche, esquissent le même geste, ne vous remplit-il pas l'âme de tendresse pour la terre et pour ceux qui la cultivent ?

Ils ne sont que des semeurs d'ivraie ceux qui par leur indifférence, leur égoïsme ou même leur hostilité, paralysent les efforts des semeurs de blé :

O sublimité d'un geste si fécond, si plein d'espoir et de foi ! »

Voilà encore un morceau précieux que nous offre la vie littéraire canadienne française, que la nôtre n'aurait jamais pu enfanter.

Mon témoignage est achevé. Je vous ai offert d'une façon peu gracieuse, et dans une langue qui n'est pas la mienne, les remerciements, l'appréciation, et la bonne volonté du Canada anglais.

---

**La langue et l'esprit français dans la Louisiane.— M. l'abbé  
Jean-Baptiste Lachapelle, curé de Léonville, Louisiane.**

---

C'est avec un fier orgueil et une émotion très sentie qu'un curé louisianais vient prendre la parole aux assises nationales du Deuxième Congrès de la Langue française en Amérique.

Laissez-moi à titre de Canadien d'abord et de Louisianais, laissez-moi à titre de Français d'Amérique et au nom de toute la délégation Louisianaise saluer Québec. Québec ! le berceau, le foyer et le château-fort du français sur ce continent américain. Québec ! immortalisé par ses victoires et ses défaites. Québec ! où chaque pavé a sa tranche d'histoire française, où l'hospitalité est si ouverte, si polie et par là si française ! C'est un honneur de te saluer ; c'est un honneur et une joie d'être tes invités. Comme il fait bon de vivre ici, au moins pour quelques heures !

Honneur et joie non moins sentis d'être les invités de l'Université Laval, que nous saluons avec non moins de respect et de nervosité. Université Laval ! aux murs patinés par le temps, grande et vénérable par ses fondateurs, directeurs, professeurs et élèves, ruche ardente de tout mouvement intellectuel et religieux, jalouse gardienne de la haute culture classique, étoile qui brille partout, même au golfe du Mexique. Nous savons qu'entre ces murs ont été formés les héros, les chefs de file de la civilisation française en Amérique.

A vous deux, Québec et Laval, nous venons vous rendre compte de nos expériences, vous dire nos luttes et combats, vous présenter nos blessures pour pansement. Nous venons à vous pour nous retremper, pour recevoir une nouvelle dose de foi et de courage en la grande cause si chère à tous, je veux dire la langue et culture françaises en Amérique.

Monsieur le Juge, votre présidence est pour moi un honneur et aussi une intimidation ; car, il me sied beaucoup mieux de prêcher la Vérité à nos bons créoles de la Louisiane qu'à une étoile du barreau canadien. Cependant, sous une telle étoile je me sens sain et sauf.

« L'esprit français, la langue française en Louisiane, les difficultés dans lesquelles nous vivons et nos espérances de survie. » Tel est le sujet qu'on m'a attribué. Il peut vous sembler complexe et en effet est d'une complexité assez alambiquée. N'a-t-il pas

fait couler des flots d'encre ? Mais je m'empresserai d'ajouter flots de valeur bien différente, et plus ou moins douteuse tant pour la vérité que pour la justice et la charité qui sont dues aux Louisianais.

Sujet à la fois si discuté et si mal jugé par quelques-uns, mais de première importance et tout d'actualité, surtout durant ce Congrès de Langue française, qui a pour but de donner une nouvelle directive et de nouveaux moyens de survie.

Je voudrais avoir la méthode du philosophe, la technique de l'avocat, le vernis de l'académicien, le cœur d'or du poète, la voix d'argent de l'orateur pour traiter justement et dignement un tel sujet.

En 1921, revenant de la Louisiane, des personnes intelligentes et d'une certaine culture me demandaient tout naïvement : « Parle-t-on français en ce pays ? » D'autres, ayant eu l'avantage de parcourir cette même Louisiane — à vol d'oiseau, ajouterais-je — s'empressaient de répondre : « Hélas oui ! on parle le français là-bas. Mais quelle atrocité ! Ce n'est pas du français ; c'est du jargon. » Et encore ce jargon agonise, se meurt, au dire de ces mêmes qui se faisaient prophètes de malheur. D'une voix bilieuse et sépulcrale, ils fixent à brève échéance, à vingt ans, vingt-cinq ans tout au plus, la disparition du français en Louisiane. Comme cela fait mal au cœur français ! Comme il nous fait de la peine de voir et d'entendre des frères de cœur et de sang sonner les glas de la langue française au pays ensoleillé de Louisiane.

Nous sommes frères de la même race ; nous sommes fils de la même culture intellectuelle et religieuse. Là-bas, nous sommes moins fortunés que vous l'êtes ici ; nous n'avons pas votre vigueur. Nous ne voulons pas cependant recevoir un tel coup de massue. Nous voulons de l'union, nous voulons de la coopération, puisque votre idéal est aussi le nôtre.

Mesdames et Messieurs, je ne suis pas venu ici à Québec pour chanter le libéra de Sa Majesté la Langue française en Louisiane. Que Dieu m'en garde. Je suis ici pour vous dire à tous d'une voix haute et fière : « Il y a encore du français en Louisiane. Le français n'est pas à l'agonie ». Au contraire, je viens vous annoncer qu'il y a un grand réveil, un certain enthousiasme qui fait frémir d'envie nos frères saxons.

Je fais une telle assertion, après avoir, neuf mois durant, pris contact avec tout le monde, les paysans des bayous, toutes les institutions d'enseignement tant privées que d'État, après avoir pris contact avec les chefs religieux et laïques de l'État.

Et ce contact pour préparer le présent Congrès, pour organiser les concours de français, pour former la délégation Louisianaise. Nous avons la certitude que cette déclaration vous réjouit, frères du Canada, frères d'Amérique, frères de France.

Elle doit vous réjouir comme elle réjouit le cœur de Monseigneur Roy, président de ce Deuxième Congrès de la Langue française. Laissez-moi vous dire que Mgr Camille Roy a été l'un des premiers semeurs d'espérance et de survie française au pays des bayous. Son nom est déjà gravé dans les annales louisianaises ; il est connu de tout le peuple Louisianais.

Faut-il vous prouver que l'on parle encore le français en Louisiane française ? Remarquez, je dis Louisiane française, parce que vous avez une partie de la Louisiane où il n'y a pas de Français, où les habitants sont d'origine saxonne, allemande ou italienne. L'État de la Louisiane est très grand ; ainsi, allez au lac Charles, à Shreveport, à Monroe ; là on ne trouve pas de Français ou en si petit nombre qu'ils sont noyés. La Louisiane française comprend une bonne tranche de la partie centrale, la partie sud et est. Là le français est encore parlé et le sera pour longtemps, si on ne lui livre pas une lutte à mort.

Depuis 1920, j'ai tenu groupés autour des clochers qui m'ont été confiés des frères louisianais. Mon peuple est demeuré français d'esprit et de cœur par sa foi, par sa langue et ses coutumes. Et cette langue, ces coutumes à peu de différence près sont celles du Canada et de la France. Oui, ils entendent la parole de Dieu en français ; ils prient en français ; ils causent en français, même à la porte de l'église. Je m'empresse d'ajouter qu'avec le français mes églises se remplissent, les œuvres surgissent pleines de vie, les mariages mixtes sont à peu près disparus (deux sur 250). Ce que j'ai fait, d'autres l'ont fait et le font encore. Et d'autres confrères auraient pu le faire avec les mêmes résultats

« Voulez-vous du français ? disait Monseigneur Langevin, le grand blessé de l'Ouest, mettez-en ».

Sachons respecter et aimer notre langue, nos ancêtres, notre sang, notre mère, même en terre étrangère. Sachons aussi aimer et vénérer la langue et les traditions de nos frères, qu'ils vivent ici, en France ou en terre d'Amérique. Ce respect et cet amour conservent la foi, engendrent la fidélité aux lois du pays, engendrent le vrai patriotisme. Voilà pourquoi le Louisianais français est aussi patriote que n'importe quel Américain vivant sous le drapeau étoilé.

On parle donc français en Louisiane. Ceux qui sont venus chez nous objecteront peut-être qu'ils n'ont entendu que de l'anglais même en Louisiane française. Soit ! ils n'ont entendu que de l'anglais, parce qu'ils ont employé cette langue. N'oubliez pas que le Louisianais est très poli, caractéristique du peuple français, n'est-ce pas ? Alors si on lui parle anglais, il répond dans la même langue. Parlez lui en français, il vous répondra en français et il en est très honoré ; il s'en réjouit. Cela même chez les professionnels. Il me serait facile de vous faire défiler toute une litanie de bonnes gens créoles ou acadiennes, d'âge mûr, qui ne comprennent ni a ni b en anglais. Toute la délégation pourrait témoigner en ce sens. Il n'y a pas de français en Louisiane, dit-on, la même objection se présente : ce n'est pas du français, c'est du jargon.

Mesdames et Messieurs, c'est un devoir pour moi, par amour de la Louisiane et aussi par amour de notre langue de m'attaquer à ces puristes intransigeants. Je crois et fais appel à un certain purisme logique mais non exagéré. Et sur ce sujet, je partage et fais miennes les pensées de Monsieur Gilbert Chénard :

« Que la syntaxe du français parlé et écrit en Louisiane et au « Canada reste la syntaxe de la langue employée en France, rien « de mieux ; que le vocabulaire soit dans tous les cas exactement « le même, c'est ce que je ne crois pas nécessaire. Je ne vois pas « du tout pourquoi on voudrait parler à la Nouvelle-Orléans ou à « Québec le français de l'Académie alors qu'à Poitiers, à Tours, « à Dijon on parle le français de province qui est particulièrement « savoureux et que les écrivains français sont les tout premiers à « apprécier. Il faudrait s'entendre : l'anglicisme, voilà l'ennemi. « Il faut éviter à tout prix que les flots linguistiques français dont « la survivance en Amérique — tout spécialement en Louisiane — « atteste la vitalité, la fidélité, la volonté et l'attachement des des- « cendants des colons, ne disparaissent et ne soient envahis par un « flot de mots anglais plus ou moins habillés à la française. Ce « qu'il faut combattre, c'est ce langage bâtard et cette combinaison « monstrueuse. Mais ne faisons pas la guerre aux provincialismes, « aux archaïsmes, qui attestent à la fois l'âge et la persistance de la « tradition que nous voulons continuer. Ce n'est pas que je veuille « encenser les Acadiens et Créoles de la Louisiane, en répétant ici « qu'ils parlent le langage de la cour de Louis XIV, ce qui est faux ; « mais ils parlent ou devraient parler un langage qui est celui de « leurs pères, qui a survécu et qu'il faut préserver. Attention aux « critiques aboyeuses des faux puristes qui voudraient enlever « toute couleur et toute vie à cette langue vivante pour en faire un

« langage académique et professoral. D'ailleurs, je suis tranquille : « on n'arrivera jamais à régler l'usage (on peut tout au plus « le constater. » . . .

Je demanderais à ces mêmes puristes de pousser leur enquête dans quelques-unes de nos campagnes canadiennes ou françaises. Ils devraient alors lancer le même cri. Ils ne le font pas. Pourquoi alors s'en prendre à la Louisiane ?

Le français chez nous a subi une sorte d'évolution du point de vue linguistique. La prononciation a varié et cette variante est due sans doute au climat. Les voyelles difficiles ont été relâchées par les brises chaudes du golfe du Mexique. L'intonation est devenue uniforme comme l'horizon de nos grandes prairies. La Louisiane française ignore tout accident de terrain. L'articulation est devenue lente et paresseuse comme la façon de vivre ; nous vivons en climat semi-tropical. Quant au vocabulaire, ce que nous avons perdu en richesse de l'ancien héritage, nous l'avons gagné en beaucoup de mots et d'expressions d'origine indienne, africaine et même anglaise. Nous n'avons plus cette exactitude de prononciation ni l'intonation musicale qui caractérisent le français de France ou du Canada. Par contre, si la langue maternelle a perdu de sa pureté chez nous, elle a évolué dans un sens dont nous sommes fiers, puisqu'elle sert dans une bonne mesure aux exigences et aux besoins de la vie courante.

Voyons et vous jugerez vous-mêmes. Quand les fermiers s'assemblent pour ramener les bestiaux égarés ou éparpillés dans les vastes prairies, ils vont au « large » et ils « virent » à droite ou à gauche, de même que leurs ancêtres — les Bretons — allaient au large et viraient à droite ou gauche. Au foyer, les termes maritimes ont eu raison de tout changement. Quand on part pour voyage au lieu de prendre le train à la gare, on prend « les chars au dépôt ». Le train moderne a remplacé ces grands chars dans lesquels les Acadiens transportaient leurs marchandises et la gare a remplacé les dépôts où étaient amoncelés les produits du pays près d'être expédiés. Les mots « chars » et « dépôts » ont résisté au temps.

Il faut ajouter qu'un certain vocabulaire indigène s'est marié au parler français. Voilà pourquoi un Louisianais qui rencontre un de ses cousins du Canada ou de France peut être abasourdi devant certaines expressions bien françaises et très courantes ici, mais qu'il ne peut pas comprendre. Si la langue française en Louisiane a un tant soit peu changé en fait de vocabulaire, d'accent, d'intonations, il est resté au Louisianais français quelque chose de

précieux, d'intact, d'immuable que les hommes et les choses ne peuvent pas lui arracher et je veux dire l'esprit français. Dans ses mœurs, ses façons d'agir et de penser, l'esprit français est toujours là. Il perce à jour même chez ceux qui parlent à peine la langue.

Le Code napoléonien est la base des lois civiles chez nous. Les idées de justice en matière de lois sont les mêmes qu'ici en Québec. Les mœurs de famille, les us et coutumes sont les mêmes qu'ici. Venez et vous les reconnaîtrez tout de suite. Par exemple, dans certaines paroisses, on a conservé le baiser traditionnel du jour de l'an et cela à la porte de l'église. Rien n'est changé dans la Louisiane française, si ce n'est dans le parler.

Vous seriez intéressés sans doute d'apprendre qu'il existe trois façons de parler français chez nous. Je dirais plutôt trois évolutions de la langue française.

Il y a d'abord le français que je vous parle, le français louisianais conservé dans les vieilles familles qui ont eu l'avantage de fréquenter les écoles, collèges et universités. Ces familles comprennent surtout les exilés de Saint-Domingue et de la Révolution française.

Le second parler louisianais est le dialecte acadien. Les Acadiens forment la majorité de la population française en Louisiane. Au cours des 175 ans de vie américaine, le français des Acadiens a subi des changements curieux. Le vocabulaire s'est enrichi de mots, de tournures d'origine indienne, africaine et anglaise. Par le nombre des termes nautiques dont ils se servent, on retrace facilement l'origine des Acadiens. On les reconnaît comme des gens dont les ancêtres ont gagné leur pain plutôt sur mer que sur terre. Encore aujourd'hui à l'intérieur de la Louisiane, si vous demandez la direction d'un endroit quelconque, on vous dira : « Gagnez le large jusqu'à cette île. Quand vous aurez navigué une heure, vous arriverez à l'anse de Jean Dupont. Là, vous n'avez qu'à héler et il viendra vous piloter dans le bois. S'il n'est pas là, vous n'aurez qu'à virer de bord et venir ici. »

Ce parler émaillé de mots et d'expressions étrangères possède une virilité surprenante dans la bouche des Acadiens louisianais. Ce parler est l'histoire en raccourci de la Louisiane française et de ses pionniers et fondateurs. Ce parler nous rappelle leur exil tragique, leur enracinement sanglant dans cette terre du sud. Ce parler nous dit comment ils ont tracé les premiers sillons dans cette terre vierge.

Ce sont eux plus que tout autre qui ont conservé leurs traditions, leur langue, leur esprit et leur foi. La Louisiane leur est reconnaissante et les nomme ses vrais fils. La tradition et le souvenir de leurs ancêtres français ne gênent pas leur loyalisme américain. Ils sont avant tout américains-louisianais; mais ils respectent et aiment leur héritage français; ils le conservent dans leur vie quotidienne

Le troisième mode du parler français en Louisiane est le patois. Ce patois qu'on appelle parfois le créole, est la langue des noirs, les descendants d'esclaves. Ces esclaves venus d'Afrique, achetés aux marchés de la Nouvelle-Orléans et parlant des jargons incompréhensibles, ont vite senti la nécessité d'une langue universelle pour se faire comprendre et pour comprendre leurs maîtres. Aussi ils se fabriquèrent —, c'est le mot — un français à eux, tout à fait à eux; nous pourrions dire un idiome, qui est connu de tout Louisianais français. Ce patois est d'une simplicité enfantine. Sa note dominante, je dirais, est la naïveté.

Le phonéticien qui s'intéresse au changement a trouvé une richesse inouïe dans l'étude de ce patois. Le noir, simple, naïf, paresseux, piocha dans la langue du maître pour en sortir seulement les voyelles et les consonnes qui lui étaient faciles. L'effort des voyelles arrondies était trop pour lui; il les relâcha. Ainsi *u* devint *i*; *eu, é*; moi devint *mo*; toi, *to*; lui, *li*, et ainsi de suite. Quant aux temps, il n'y avait que le passé, le présent et le futur. Ce n'est qu'après la libération des esclaves qu'un conditionnel s'est introduit dans le parler. Pour exemple: « *Mo sé fait ça si vous té donne moïn l'argent — Je ferais cela si vous me donniez de l'argent.* » Et je pourrais continuer sur ce ton pour des heures et des heures, repassant en revue le glossaire de ce patois des noirs, mais patois français.

Mesdames et Messieurs, venez en Louisiane et vous serez frappés de ce fait, comme l'est tout voyageur, de quelque nationalité qu'il soit: c'est la présence de trois cents mille habitants qui conservent la civilisation française dans un pays anglais. Ces trois cent mille Louisianais sont encore vos frères par le souvenir, par le sang, par la langue, par les mêmes aspirations. Ce fait est pour vous Canadiens, pour vous Français, une raison de fierté sans bornes. Ce fait dit bien haut combien la France a su enraciner dans ses enfants une sève mystérieuse qui persiste envers et contre tout, à travers les siècles.

### NOS DIFFICULTÉS

Mesdames et Messieurs, ce fait tient du miracle. **Miracle**, je le répète, de premier ordre, aussi grand que celui de l'Acadie canadienne. Cependant l'Acadie canadienne a eu des chefs, des sauveurs comme les minorités françaises de l'Ontario, des provinces de l'Ouest et de la Nouvelle-Angleterre. Dans tous ces endroits, nos frères persécutés et souffrants ont eu des chefs, des apôtres, des défenseurs de leurs droits et du patrimoine national. Ils ont eu leurs sociétés nationales, leurs journaux, leurs écoles, leurs drapeaux pour les tenir droits et fidèles à la civilisation française. Rien de tout cela en Louisiane. Mesdames et Messieurs, pendant 175 ans, vos frères louisianais n'ont eu pour école, pour chef, pour sauveur, que le passé et le souvenir. Passé français ! voilà l'explication. L'esprit français avec sa langue, ses traditions, sa noblesse et sa fierté a été transplanté en Louisiane par de grandes âmes françaises, a été cultivé et conservé par les épreuves, les peines, les sacrifices ; a été cimenté par l'isolement. Nombreuses, en effet, ont été les batailles et rudes les coups subis par vos frères louisianais. La conquête du pays d'abord ; ensuite l'isolement, la cruelle dispersion de 1775 et encore l'isolement, c'est-à-dire un siècle de ténèbres et d'oubli. Alors la vie française se confine dans l'âme de l'habitant qui recommence à défricher la terre neuve, le cœur gonflé des regrets de la patrie perdue. Des générations passent ; à défaut d'écoles, la mère canadienne et française fredonne aux poupons de vieux airs français. Le père illettré refuse la langue du pays et persiste dans le parler de ses pères. Le prêtre venu de France ou du Canada rafraîchit leur français avec le sien plus raffiné, soit dans la chaire de vérité, soit dans les entrevues privées. Des générations passent encore. Trop éloignés des sources de la vie nationale pour jouir de l'avantage de l'environnement et abandonnés à nos propres forces en face de beaucoup d'épreuves et de l'adversité, nous n'avons pas toujours pu triompher avec vous. Par exemple, quelque trente ans passés, un certain Créole, poussé par un esprit d'économie, a réussi à faire bannir le français du Parlement et des écoles primaires en Louisiane. Je me demande si les choses se seraient ainsi passées si nous avions eu, à cette époque, quelques prêtres vigilants, éveillés, au cœur patriotique, pour rallier nos forces à la préservation de notre langue et de nos traditions françaises. Pour guérir cette profonde blessure, il nous faudra une lutte de persévérance et de tact ; et je suis heureux d'annoncer que les Acadiens et les Créoles de notre temps sont plus puissants et mieux préparés pour revendiquer nos droits, les droits de la minorité française.

### NOS ESPÉRANCES DE SURVIE

Pendant ce temps, le Louisianais français, patient, courageux, dur au travail, prend pied, s'enracine profondément et cette terre devient sienne. Non seulement sienne est la terre, mais aussi les bayous, les chênes séculaires ; ce sont les trois quarts du vaste état de la Louisiane qui lui appartiennent. Alors, il se redresse et se dit citoyen américain et français. Puis, il devient professeur, juge, gouverneur, sénateur, prêtre. Il parle l'anglais ; mais au foyer il parle le français et pense en français.

Le travail récent des collèges et des universités de l'État est admirable et encourageant. Grâce aux efforts des hommes publics, qui se montrent de plus en plus influents dans tous les champs de la vie sociale et au gouvernement de l'État qui a fait bâtir une citadelle de vie française dans sa propre université, *La maison française*, au coût de \$150,000 dollars. Elle maintient un corps de trente professeurs de français et 1,300 élèves en suivent les cours. Notre grande Université débourse près de \$100,000 dollars par an pour l'entretien et l'opération du département français. On enseigne notre langue dans toutes les écoles secondaires et en plus, nous échangeons des élèves louisianais avec des universités d'Europe. Je souhaite qu'à l'avenir ces échanges se fassent aussi avec les universités du Canada. De tels échanges seraient bien désirables et pour bien des raisons : le Canada, notre voisin, est plus attachant, et nous avons des besoins plus uniformes et une meilleure et plus intime compréhension de nos problèmes communs. Et après tout, ne sommes-nous pas tous des frères du même continent ?

Monsieur le Président, malgré toutes les prophéties de malheur qui ont été prononcées à l'égard de notre français, permettez-moi de dire que nous voulons que notre langue vive et elle vivra. Cependant, nous sollicitons votre aide, votre amour et votre charité. Et, si notre parler n'est pas toujours frappé du plus pur purisme, notre âme, notre cœur et notre esprit sont essentiellement français.

Et pourquoi perdre confiance en Louisiane, quand, pour la première fois, vous nous voyez *haler* ensemble ? N'y a-t-il pas toujours espoir quand, surchargé par un ministère actif d'une de nos belles paroisses, j'ai pu, saisissant l'occasion de ce Congrès à Québec, organiser la Louisiane et toutes ses forces à la survie française. Les concours littéraires organisés pour les professeurs et les élèves dans les universités et les « High Schools » ont été une semence et tout un Congrès. Le mot d'ordre de Québec : *Conservons notre héritage français* fut notre mot d'ordre en Louisiane.

Et si avec mes humbles ressources et sans faire grand bruit, j'ai pu rallier à la cause française notre jeune et distingué gouverneur, le département de l'Éducation, les présidents des universités et des collèges de la Louisiane ; si j'ai pu émouvoir des politiciens puissants comme Monsieur Porterie, notre distingué procureur-général, et M. Wade Martin, le plus distingué de nos Acadiens de la Louisiane et de nombreux professeurs éminents, avez-vous raison de désespérer de la survie française en Louisiane ?

Nous souhaitons que, dans l'avenir, avec l'aide ininterrompue de notre gouverneur et des amis de la culture française, de Bâton Rouge nous arrivera la bonne nouvelle : le Français dans toutes les écoles primaires de l'État avec des professeurs formés en Louisiane, au Canada ou en France.

Unissons-nous donc dans la charité, le sentiment, la langue, et l'esprit. Gardons notre héritage français !

Si, Mesdames et Messieurs, le voyageur du Canada, l'exilé de l'Acadie, l'émigré de la France, est toujours français en Louisiane, c'est lui qui a créé et conservé la Louisiane française. C'est lui qui s'est réjoui de ce Congrès de la Langue française à Québec. C'est lui qui s'est efforcé de faire sa quote-part pour en assurer le succès. Il a cru et croit encore en l'importance de ce Congrès de la langue et de l'esprit français. Il a compris, parce qu'il est français et veut rester français. Il est ici pour vous donner une véritable accolade fraternelle, pour recevoir une injection profonde d'esprit et de culture française de ses frères plus fortunés du Canada. L'avenir sera ce que fut le passé, *français* pour la Louisiane française.

---



## QUATRIÈME SÉANCE PUBLIQUE

MARDI SOIR, 29 JUIN

AU COLISÉE

---

**Allocution du Président.— L'honorable M. P.-B. Mignault,  
Juge en retraite de la Cour suprême du Canada.**

---

La première parole du président de cette séance sera une parole de bienvenue à leurs Excellences, le Gouverneur général et Lady Tweedsmuir, qui ont si gracieusement accepté d'honorer ce Congrès de leur présence au milieu de nous ce soir. Je me contenterai de souhaiter cette bienvenue à nos hôtes, car une voix plus éloquente que la mienne est chargée de leur présenter nos hommages, et cette voix est à la fois canadienne et acadienne, donc doublement française.

Il est largement question au programme de ce soir de notre survivance comme groupe ethnique d'origine française. Nos cousins de France appellent cette survivance le miracle canadien, et je suis porté à croire que nos cousins ont raison. Il est vrai qu'on peut quelquefois expliquer un événement extraordinaire par l'opération des causes secondes, mais une cause seconde que dirige la Providence de Dieu exclut-elle réellement le miracle? Interrogeons l'histoire. Est-ce un événement sans portée providentielle que le peuple canadien ait échappé, par sa séparation violente de la France, à la Révolution qui s'en venait dans une trentaine d'années? Est-ce un événement sans cette même portée, que ce peuple ait refusé, sur le conseil de son clergé, de se joindre aux treize colonies américaines dans leur révolte contre l'Angleterre? Par souci d'exactitude, je vais donner à de tels événements, si vous le préférez, le nom de miracles providentiels; du reste, la France elle-même en a connu bien d'autres dans son histoire, les *gesta Dei per Francos*. Donc l'histoire continue et le miracle aussi.

Le programme vous signale, Mesdames et Messieurs, d'autres causes secondes, je n'ose dire miraculeuses, de la survivance parmi nous de l'esprit français; ce sont nos lois, et je précise, nos lois

françaises. Reconnaissons que c'est à une concession de l'Angleterre, en 1774, par le fameux *Quebec Act*, que nous devons la conservation de ces lois ; nous ne l'avions obtenue ni par les capitulations, ni par le Traité de Paris de 1763. Or conserver nos lois civiles, c'était conserver l'édifice social dont ces lois étaient l'armature, et conserver l'édifice social c'était conserver le groupe ethnique lui-même. N'est-ce pas là une preuve presque mathématique de la genèse de notre survivance ?

Parmi ces lois civiles françaises ainsi conservées, mentionnons, en toute première ligne, la célèbre Coutume de Paris qui formait notre droit commun sous l'ancien régime. Peut-être ne réfère-t-on pas assez souvent, aujourd'hui, à cette vénérable Coutume. Pourtant, c'est une merveille de précision et de clarté françaises. De nos jours même on ne laisse pas d'invoquer ses formules pittoresques et lapidaires. *Le mort saisit le vif* (art. 318) ; *donner et retenir ne vaut* (art. 273). Et ce vieux proverbe dont je voudrais bien connaître l'origine : *jamais mari ne paya douaire !*

Le paysan canadien d'autrefois récitait de mémoire maints articles de la Coutume de Paris. Il y trouvait son titre à ses terres, la description du régime matrimonial entre lui et sa femme ; tous ses droits de succession en découlaient. C'est cette Coutume qu'il invoquait en cas de contestations avec ses voisins. Il y avait trop de Normands dans la vallée du Saint-Laurent pour qu'on pût y oublier une langue où on lisait des choses aussi intéressantes.

La Coutume de Paris a rajeuni ses formules dans le Code civil du Bas-Canada promulgué en 1866. Ce Code, modelé sur le Code Napoléon, a cependant son individualité à lui. Il est plus imprégné de l'ancien droit français que ne l'est le Code Napoléon lui-même. C'est aussi un droit canadien qu'il renferme, et ce droit canadien s'est développé par une abondante jurisprudence. C'est ce droit que nous pourrions montrer à la France quand celle-ci, comme dans la parabole évangélique, nous demandera : qu'avez-vous fait du talent que je vous avais confié ?

Le devoir de l'heure et de l'avenir c'est la conservation de ce droit. Il y a pire que les suppressions brutales. Il y a la pénétration lente et sournoise de doctrines et de principes étrangers. Mes confrères du Banc et du Barreau, que ce soit une des résolutions que nous formerons à ce Congrès : nous ne laisserons pas angliciser ou américaniser notre droit canadien.

Ce très rapide raccourci d'histoire peut légitimement nous donner des sentiments de fierté, mais n'oublions pas qu'un tel passé nous impose des obligations pour l'avenir. Le ciel ne sera pas

toujours sans nuages, mais le soleil brillera quand même derrière ces nuages, et « après la pluie le beau temps ». A tout bien considérer, notre bonheur et notre succès comme groupe ethnique sont sortis d'une défaite. Et est-il bien certain que nos pères aient perdu la partie à la bataille des Plaines d'Abraham? Car une victoire, et une défaite aussi, se mesure par l'usage qu'on en fait. Reste le fait historique, et il suffit que nos pères y aient gagné le droit de vivre comme peuple, et qu'ils se soient merveilleusement adaptés aux circonstances, et un peu plus tard aux institutions parlementaires de leur nouvelle métropole. Il est de notre honneur de faire comme eux.

---

**Hommage des Congressistes à S. Exc. le Gouverneur général  
du Canada.— L'honorable M. Arthur-T. Le Blanc,  
Juge de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick.**

Excellence, <sup>(1)</sup>

Les organisateurs de ce Congrès m'ont fait un grand honneur en me permettant de présenter les hommages des Congressistes au représentant du Roi dans ce pays. Quand on cherche les raisons qui auraient pu motiver une telle faveur, on n'en trouve qu'une : comme Acadien je représente les plus anciens sujets britanniques du nouveau continent. Si les concitoyens de Votre Excellence doivent leur allégeance à l'union de 1707, ils ne précédèrent que de six années l'entrée des Acadiens dans les rangs de la grande famille britannique. Les traités nous permettent de nous réclamer les aînés de cette nombreuse famille sur le nouvel hémisphère.

Au nom de cette brillante assemblée, où se trouve réunie l'élite du Canada français, qu'il me soit permis de souhaiter à Votre Excellence la plus cordiale bienvenue, de lui présenter les hommages de ce nombreux Congrès, de dire combien nous sommes heureux et honorés de voir Votre Excellence témoigner un si grand intérêt pour une pensée qui, en ce moment, groupe ensemble les représentants d'une partie considérable de ses administrés.

Nous sommes encore sous le coup de la solennité qui marqua les fêtes du couronnement. Des acclamations spontanées et loyales poussées en cent langues et par cent peuples divers, les répercussions résonnent encore. Elles attestent la diversité de mœurs, d'aspirations et d'espérances que peut contenir et protéger, sans danger aucun pour la loyauté de ses sujets, le vaste Empire de George VI.

Le douze mai dernier a dû fournir à Votre Excellence un des plus heureux jours d'une brillante carrière, en lui permettant de constater la sincérité et l'entrain avec lesquels tous les Canadiens se sont livrés à la joie provoquée par les cérémonies grandioses qui se déroulaient dans le *Westminster Abbey*. Ce jour fut pour le Canada un regain de force et d'espoir.

Conscients des droits que confirme à tous les Canadiens leur rang de peuple autonome dans l'empire, soucieux de leurs intérêts, les Canadiens d'origine française désirent aborder l'étude de leur

---

(1) Son Exc. Lord Tweedsmuir, Gouverneur général du Canada.

part des problèmes canadiens à la lumière qu'ils comportent. L'immensité des distances entre les parties de l'empire, les différences de race, de tempérament et d'intérêts interdisent, par amour pour la concorde, de le faire autrement. L'idiosyncrasie morale des peuples est plus intransigeante encore que celle de la nature. On habituerait, peut-être, un Canadien d'origine française à une diète de riz ou de sauterelles grillées assaisonnées à la sauce de bananes, régal des sujets britanniques de l'Inde et de l'Ouganda, mais jamais on ne lui ferait adopter les moyens d'un rajah, ni les méthodes d'un Mahatmah Gandhi pour faire triompher une idée.

Comme groupe ethnique nous avons le droit et le devoir de nous développer, en harmonie avec le reste du pays, par tous les moyens légitimes que les circonstances nous fournissent. Notre contribution au bonheur, au progrès matériel et spirituel du Canada sera le mieux faite si nous tenons compte de notre passé, de notre tempérament, de nos attachements et de nos goûts.

Nous ne voulons et ne pouvons pas être le serviteur infidèle. Nous refusons avec énergie d'enfouir notre talent sous la terre. Il vaut bien la peine que nous nous efforcions de le faire fructifier. Il nous a été confié par des hommes énergiques, qui nous en demanderaient un compte sévère.

Malgré la course effrénée dans laquelle le siècle nous entraîne comme à moitié conscients, même si le génie de l'homme a trouvé les moyens d'effacer les frontières et de tuer les distances ; et si, par l'aviation et la radio, il a fait de l'univers entier une espèce de bourgade étroite où nous nous trouvons les voisins des antipodes, où nous sommes plus près du Japon que nos pères ne l'étaient de la paroisse voisine, il ne faut pas oublier que les choses essentielles restent toujours les mêmes.

Le courage, la fidélité, le dévouement, la bravoure et l'honneur n'ont pas changé. Ils se sont plutôt intensifiés. La liberté, don inestimable que Dieu a offert à tous les peuples et à toutes les nations quand Il a laissé le libre arbitre à tous les individus est encore un bien qui doit être inaliénable. Il faut encore exercer les mêmes vertus pour la conserver.

Une longue expérience des choses publiques a toujours démontré à Votre Excellence que les peuples, comme les individus, trouvent leurs meilleures inspirations dans les choses qu'ils connaissent et comprennent le mieux, et que c'est dans la liberté qu'ils doivent être jugés. Mieux que toute autre chose, peut-être, nous connaissons et nous aimons notre histoire. Nos découvreurs, nos premiers colons, les missionnaires qui les accompagnaient, les militaires de

l'ancien régime ne nous permettraient pas d'être autres que des hommes de bien, de sacrifice et d'honneur.

Plus tard, à une époque déjà assez reculée, dans le rajustement, qui s'imposait, de nos relations avec la métropole, fils et petits-fils de colons qui n'avaient jamais eu part au gouvernement de leur pays, nos trisaïeux se montrèrent de taille à revendiquer leurs droits avec toute la dignité, l'intelligence, la vigueur et la loyauté éclairée qui ont toujours fait la grandeur des tribuns et des hommes d'état anglais. Ces hommes nous ont fait un legs qui nous laisse pour longtemps leurs débiteurs.

Si, pour ne pas oublier tant de dévouement à une cause, nous nous rassemblons pour lui rester fidèles et pour nous inspirer de leurs exemples, qui donc pourrait s'en formaliser ?

Votre Excellence a visité presque tout le pays confié à ses soins par Sa Majesté. Partout Elle n'a reçu que des expressions de loyauté. Nulle part cette expression est-elle plus sincère et cordiale que dans la vieille cité de Champlain, où se tient actuellement le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada.

Les œuvres littéraires de Votre Excellence l'avaient fait connaître dans ce pays par tous ceux qui goûtent le bon style, frappant et nouveau, où la richesse de l'expression amplifie la justesse et la beauté de la pensée. Ce qui fait un grand éloge de quelques-unes de ces œuvres c'est qu'elles ont subi l'épreuve du cinéma, sans sortir trop défigurées par les morcellements des artistes de l'écran, et sans perdre trop de l'intérêt palpitant qu'elles donnent à quiconque les a lues avant de les voir sur la toile.

Quand Votre Excellence, accompagnée de sa gracieuse épouse Lady Tweedsmuir, visitera la plus belle partie du Canada, les provinces Maritimes, Elle trouvera là le lieu où le Dominion est le plus semblable au pays de ses ancêtres. Elle y rencontrera les Highlands de l'Écosse faisant entendre, en plusieurs localités, les doux accents de la langue mélodieuse parlée par Robert Bruce, dans laquelle, dit-on, l'homme prie mieux le bon Dieu.

Les pics escarpés du Cap Breton, ses montagnes entrecoupées de vallons verdoyants sont la reproduction parfaite des monts et des « dells » qui fournirent à Ossian et à Burns l'inspiration de leurs plus belles idylles.

---

Réponse de Son Excellence, Lord Tweedsmuir, Gouverneur  
général du Canada.

---

Je me sens très honoré d'être invité à vous rencontrer en cette occasion. Je veux tenter de vous parler en cette langue que vous avez pour but principal de conserver pure, et je compte que votre bonté vous rendra indulgents à mes multiples gaucheries. Tout homme sage, tout Écossais en particulier, croit certainement que le mélange des races fortifie une nation. Le Canada a le bonheur de posséder deux des grandes traditions de l'Europe, la française et l'anglaise. Vous avez conservé votre langue, votre droit, votre religion, et votre culture si riche d'histoire, d'un si grand prix pour le Canada tout entier. Votre langue surtout est un bien précieux, car la langue et la littérature françaises constituent une richesse non seulement pour le Canada français mais encore pour le Canada anglais.

L'anglais est une belle langue et la littérature anglaise est belle. La langue anglaise a besoin d'être gardée avec sollicitude, car étant parlée dans l'univers entier, elle risque grandement d'être contaminée par toutes sortes d'influences. Vous vous souvenez sans doute d'un passage amusant du *Mariage de Figaro* de Beaumarchais, et qui n'est pas très respectueux :

« C'est une belle langue que l'anglais ; il en faut peu pour aller loin. Avec *god dam*, en Angleterre, on ne manque de rien nulle part . . . Les Anglais, à la vérité, ajoutent par-ci par-là quelques autres mots en conversant ; mais il est bien aisé de voir que *god dam* est le fond de la langue. »

Beaumarchais n'a pas dit toute la vérité. Depuis quelques années, on a vu le public de France témoigner une estime particulière à la littérature anglaise ; ce sont des érudits français qui ont rédigé quelques-uns des meilleurs travaux sur les écrivains anglais.

Mais aujourd'hui c'est de votre langue que je viens vous parler. Il y a longtemps que je m'intéresse au parler et à la littérature du Canada français. Le français que l'on parle chez vous, surtout à la campagne, est plein de beauté et de pittoresque, grâce aux reminiscences historiques, aux locutions marines qu'y ont laissées les voyages des premiers Français venus au pays. Je regrette seulement de ne pas le mieux comprendre. La littérature canadienne

française suit la grande tradition classique de France. On peut relever les écrivains français qui ont influencé chaque génération. Au siècle dernier, par exemple, on retrouvait chez Crémazie et Nelligan l'influence des romantiques ou des parnassiens. La poésie contemporaine, celle de Paul Morin et de Robert Choquette, par exemple, s'inspire de modèles plus récents. Je suis particulièrement frappé de ce que l'influence française se fait toujours sentir avec un certain retard au Canada. Ce n'est jamais la dernière mode de France qui touche nos écrivains canadiens français. Victor Hugo, par exemple, n'est plus très lu en France aujourd'hui, mais son influence me paraît encore vivante au Canada. Je crois que ce retard est un avantage ; il empêche nos écrivains de n'être que de serviles copistes et leur permet de donner à leurs œuvres un tour spécial au Canada.

Depuis mon arrivée au pays, j'ai parcouru avec plaisir une bonne partie de la littérature canadienne française, guidé surtout par les œuvres de mon ami, Mgr Camille Roy, le grand seigneur de la littérature canadienne. J'ai particulièrement admiré vos travaux d'histoire et de poésie. Vous possédez le vrai sens historique et vous êtes bien inspirés de compléter vos annales. Vous vous êtes admirablement servis de votre histoire régionale pour conserver cette suite entre le passé et le présent qui constitue le fondement de la force nationale. Votre poésie, qui exprime si bien l'âme d'un peuple, m'a profondément intéressé. Mais le Canada français ne fait que commencer son œuvre littéraire. Il réunit tous les éléments d'une grande littérature — un peuple dont l'histoire est l'une des plus romanesques qui soient, une paysannerie qui heureusement a su rester proche du terroir et conserver ses vieilles traditions. Je prévois que le Canada français collaborera avec distinction à ces travaux de l'esprit qui resteront toujours à la base de la civilisation véritable, car il participe à deux grandes traditions, la française et l'anglaise. Comme le chantait Octave Crémazie, « Albion notre foi, la France notre cœur ». J'exprime aussi le désir que nous voyions un jour naître chez vous quelque chantre du peuple, comme le Robert Burns de mon Écosse, qui traduira l'âme nationale en vers impérissables. Vos « habitants » ont produit beaucoup d'agréables chansons, mais n'ont pas encore trouvé leur grand poète.

Mais la littérature saura bien se faire jour. Le vent de l'inspiration souffle où il veut, personne ne peut le diriger. Par contre, c'est de nous qu'il dépend de conserver la pureté du langage. La gloire de la langue française repose sur sa pureté, sa précision, son exquise clarté. Comme l'écrivait un critique du dix-huitième siècle :

« Elle est de toutes les langues la seule qui ait une probité attachée à son génie. »

Dans le monde contemporain, si agité, une langue qui n'est pas protégée par des frontières est exposée à bien des influences pernicieuses. Comme je l'ai déjà dit, je crois le français moins menacé que l'anglais, mais il est menacé tout de même. Je ne m'oppose pas aux néologismes, car il en faut dans un monde qui progresse rapidement. Je redoute davantage les atteintes à la construction, à l'*ordonnance* logique qui a toujours fait la gloire du français. Un peu d'*argot* même ne me déplaît pas, parce que la langue littéraire s'enrichit constamment d'apports populaires. Mais je tiens à ce que l'on respecte religieusement la construction, car c'est d'elle que dépend la clarté. Comme disait un grand critique français : « Ce qui n'est pas clair n'est pas français. »

Les ennemis les plus dangereux de la langue ne se trouvent pas chez le peuple, mais parmi les pédants. Bien des sciences semblent se fabriquer un obscur jargon, farci de néologismes abstrus et de tours pesants. Elles manquent de la clarté qui devrait être le but principal de tout écrit scientifique, peut-être parce qu'elles ne savent pas très clairement elles-mêmes ce qu'elles veulent dire. De là un grave péril pour la langue anglaise. Je trouve que beaucoup d'écrivains, surtout aux États-Unis, et particulièrement ceux qui traitent des sciences sociales, ont maintenant un style tellement informe qu'il est impossible de prendre plaisir à la lecture de leurs ouvrages ou de les comprendre. Il faut veiller à ce que le même malheur n'arrive pas au français. La France a toujours montré au monde comment rendre claires comme cristal, les pensées les plus subtiles et les plus nuancées. Je citerai l'exemple du mathématicien Henri Poincaré et du philosophe Henri Bergson, qui ont su donner aux théories les plus complexes la grâce et la clarté d'œuvres d'art.

Votre Association a un grand rôle à jouer. Elle doit favoriser la bonne littérature d'expression française au Canada, et conserver intactes les beautés de la langue. Bref, la même tâche vous est dévolue qu'à l'Académie française. Comme Anglais, Canadien d'adoption, ami depuis longtemps de la France et de sa tradition culturelle, je vous offre mes meilleurs vœux de succès.

---

**La survivance de la langue française par celle de l'esprit français.— Le Très Rév. P. Joseph Hébert, O. M. I.,  
recteur de l'Université d'Ottawa.**

---

Mes premiers mots veulent être l'hommage ému et profond de l'œuvre que je représente, à ce Deuxième Congrès de notre parler, au verbe français, à l'esprit français, à la race canadienne-française qui écrit sur les bords du Saint-Laurent et dans les diverses régions de l'Amérique du Nord des pages de fierté, de noblesse et d'héroïsme, à la gloire de l'Église et de la civilisation.

Un de nos historiens les plus éminents a bien voulu proclamer l'Université d'Ottawa le « premier bastion de la pensée catholique et française dans l'Ontario ». Les maîtres de l'institution universitaire de la capitale fédérale, dont le désir constant est de travailler à la culture intellectuelle et religieuse des deux groupes ethniques que l'Église leur a confiés, gardent l'indéfectible vouloir de donner à cette sentence la plénitude de ses réalisations pour servir, selon les besoins de l'heure, du milieu et des circonstances, le groupe français ontarien, dont on veut bien reconnaître le courage de la résistance, la noblesse des conquêtes et l'inaltérable attachement à sa foi et à sa langue.

Excellente idée alors, Messieurs les promoteurs et organisateurs de ces assises patriotiques, que de mettre l'Université d'Ottawa sur le plan des universités de la province de Québec, en inscrivant le nom de son recteur sur la liste de vos invités d'honneur, d'autant plus qu'il se fait gloire d'être lui-même petit-fils de Français en même temps que fils dévoué et fidèle de l'historique cité de Champlain.

Notre adhésion cordiale, religieuse et patriotique au Deuxième Congrès de la Langue française, nous l'avons déjà donnée publiquement, au nom des élèves de la section française de l'Université d'Ottawa et de tous les Canadiens français de la province d'Ontario, au distingué président de ces assises, recteur magnifique de l'Université Laval, lors de son passage dans la capitale fédérale le 8 novembre dernier. Nous sommes heureux de la renouveler ce soir : nous voulons que ce Congrès atteste d'une façon solennelle l'attachement inviolable de toute la race au parler, aux lois, aux arts et aux mœurs des aïeux ; nous voulons qu'il soit une efflorescence

de vie française en Ontario, comme il le sera dans Québec, chez nos frères de l'Acadie et de l'Ouest, de la Nouvelle-Angleterre et de la lointaine Louisiane.

« La survivance du parler français par celle de l'esprit français » : voilà bien le sujet que l'on m'a prié d'exposer devant cet auditoire distingué.

\* \* \*

L'esprit français, qu'est-ce à dire ? Voilà une expression qu'on saisit sur toutes les lèvres ; elle a des sens multiples et sert à désigner des choses souvent fort disparates. Pour en pénétrer le contenu, si riche et si profond à la fois, il faut connaître les deux termes dans leur acception première et dans leur signification totale.

Le mot *esprit*, considéré séparément, a lui aussi, des sens variés et divers : il suffit de feuilleter un lexique un peu complet pour s'en rendre compte. Le peuple dans sa philosophie rudimentaire mais sûre, sait en capter les différentes nuances selon la lumière des contextes et des circonstances, même quand il est incapable d'en déterminer la portée avec la précision rigoureuse d'un philologue. Littré a mis en relief la plupart des significations que ce substantif est susceptible d'assumer dans le langage des foules et sous la plume des publicistes : on nous permettra d'en rappeler quelques-unes.

Esprit sert parfois à désigner l'essence de l'âme, ou bien l'ensemble des facultés spirituelles qui s'y enracinent, surtout l'intelligence où se forge la pensée ; il exprime également certaines qualités particulières de l'intellect humain, la vivacité, l'ingéniosité, ainsi que les autres aptitudes et dispositions naturelles à tels tempéraments et caractères, comme l'esprit philosophique et l'esprit positif ; il est employé encore pour signifier les habitudes, les plis ancrés que l'intelligence se donne par la culture, l'exercice et l'étude ; il désigne enfin les opinions et les sentiments communs aux familles d'âmes et aux groupes d'hommes, les principes, les motifs, les tendances et les impulsions d'après lesquels ceux-ci s'orientent et dirigent leur activité.

Le terme *français* est une épithète qui révèle une relation raciale ou nationale, indiquant l'origine, l'appartenance ou la qualité.

De l'aveu de tous, je crois, l'expression *esprit français* ne signifie pas une réalité simple et indivisible, mais un complexe formé d'éléments multiples qu'il faut tenter de fixer. L'esprit, considéré dans un contexte comme le nôtre, dans sa relation avec un déterminatif racial ou national, implique une certaine communauté de pensées,

un ensemble de principes et de doctrines, de sentiments raisonnés et de vouloirs communs partagés sans discussion par les membres d'un groupement social, les enfants d'une famille, les citoyens d'un État ou les fils d'une nation. Principes d'ordre spéculatif ou pratique, doctrines sociales, politiques ou religieuses, conceptions de l'art et de la science, sentiments enracinés au plus profond de la chair et exerçant une influence souvent décisive sur la direction des intelligences et des volontés : l'esprit, c'est cela, un dépôt collectif qui se transmet de génération en génération dans une société, unissant entre eux tous les membres par un attachement infrangible aux biens de famille et par la communion à certains idéals communs.

Mais il y a davantage. L'esprit est quelque chose de plus profond qu'un héritage extrinsèque ou un avoir matériel que l'on pourrait troquer à loisir, dont on se dépouillerait à son gré par un contrat synallagmatique ou un acte notarié. Il est un bien qui adhère à l'âme elle-même, exerçant une pression intérieure et constante sur l'intellect et le vouloir, sur les sentiments et les actes ; il est avant tout un pli de la pensée qui, par mode de détermination, oriente vers les mêmes jugements et les mêmes conclusions l'intelligence des hommes et des femmes issus de communs ascendants ou nés dans un milieu identique. L'esprit est donc un conglomérat d'habitudes de pensée, habitudes partagées par tous les fils d'une race ou tous les habitants d'un milieu, parce que dans ce groupe racial ou dans ce milieu social on les cultive d'une façon très particulière depuis des siècles et que les jeunes générations, à l'école des anciennes, s'y initient et les acquièrent par un travail personnel, mais devenu facile et fécond. Par là les nouveaux venus ressemblent à leurs ancêtres, assimilés qu'ils sont non par les lignes du visage ou les proportions de la stature, mais par les traits de l'âme incrustés dans l'humus spirituel où les réalités prennent plus aisément un caractère indélébile.

Ce qui compte le plus dans ce que j'appelle l'esprit d'un homme, d'un groupe, d'une famille, c'est l'élément que je viens de souligner : ce pli particulier des intelligences et des volontés, des intelligences surtout coulées en quelque sorte dans le même creuset et d'après le même moule. Les philosophes scolastiques diraient que ceux-là ont le même esprit qui, par suite d'une éducation ou d'une formation identique, ont réussi à orner leur intellect des mêmes *habitus* ou des mêmes virtualités perfectives. Voilà ce que je nomme l'esprit d'un groupe ou d'une famille.

Mais, l'esprit français, lui, de quoi est-il fait ? Comment se distingue-t-il des autres esprits : de l'esprit anglais, germanique, slave ou oriental ? Qu'ajoute-t-il à l'esprit humain tout court ? L'esprit particulier d'un groupe racial ou national — puisque le terme *français* indique une relation d'origine ou d'appartenance raciale et nationale — se distingue d'abord par un corps de doctrines, de principes, de goûts et de coutumes reçus dans un peuple plus communément qu'ailleurs. Un peuple protestant n'accepte pas les mêmes principes qu'une nation catholique ; un groupement oriental n'a pas les mêmes conceptions économiques, sociales et politiques qu'une nation européenne ou américaine ; les Japonais n'ont pas les mêmes goûts artistiques que les Germains ou les Latins.

Trouve-t-on chez les groupes épars de race française un corps de principes et de doctrines qui les marque d'un sceau original et personnel, qui les distingue des autres familles d'hommes sur la carte de l'univers ? Avec toutes les nations occidentales, la race française hérita de l'Église un immense trésor doctrinal d'ordre dogmatique, moral et social, qu'elle conserve mieux que d'autres, — même si elle s'en éloigne d'une façon alarmante depuis un siècle et demi, — et qu'on retrouve dans tous les coins du monde où ses fils ont dressé leurs tentes. D'autres, je l'ai dit, ont reçu le même dépôt, mais ils ont rejeté les valeurs dont il est la source et sacrifié sans réflexion les richesses qu'il recèle depuis plus de quatre cents ans.

Formée à l'école de l'Église et de la scolastique, la race française a continué de croire, malgré des défections répétées, à la fécondité et à la puissance des doctrines, à la valeur des principes.

Tout cela cependant, ce patrimoine doctrinal partagé en commun par tous les rejetons de la race française, trouve son explication dans une vertu sous-jacente, dans une cause plus profonde que j'ai indiquée tout à l'heure : une éducation fondamentalement identique donnant naissance aux mêmes habitudes de pensée et aux mêmes plis volontaires. Ce qui, en cet ordre, caractérise l'esprit français, c'est la rigueur logique de la raison cultivée depuis des siècles dans les écoles, c'est un sens pénétrant de l'art et du beau inculqué par les maîtres aux disciples, c'est une rectitude de l'estimative puisée chez les grands penseurs des âges chrétiens, c'est un sentiment instinctif de la noblesse, de la fierté et de la dignité humaine, hérité du catholicisme. L'esprit français est cet héritage inappréciable, qui a été entretenu avec amour, conservé et défendu avec une passion ardente et réfléchie, un avoir qu'il faut protéger contre la *maladministration*, la dissipation et le brigandage.

La survivance de cet esprit n'impose pas la rupture des contacts légitimes et nécessaires avec les éléments voisins ou étrangers ; elle exige plutôt un culte fervent, mais positif et constructeur, à l'égard des immenses richesses spirituelles que nous a léguées la vieille et noble France à l'époque de sa splendeur et de ses gloires les plus pures.

\* \* \*

Comment cet esprit français, fidèlement gardé, constitue-t-il un préservatif pour la langue française, une digue contre les défections, une garantie de survie pour notre idiome ? Je ne veux pas d'autre explication que celle fournie par la scolastique qui a formé nos maîtres.

Qu'est-ce qu'une langue et quelles relations peut-elle avoir avec l'esprit que je considère ici, non seulement comme un corps de principes, mais aussi comme une faculté de concevoir et d'intelliger ?

La langue n'est que l'ensemble ou la combinaison variée et nuancée des termes qui servent à extérioriser la pensée ; elle est un faisceau de signes par lesquels on communique avec ses interlocuteurs transmettant les concepts de son intellect, insaisissables dans la demeure secrète d'une âme spirituelle par une autre intelligence. Ces signes, comme tous les signes d'ailleurs, sont des instruments. Ils produisent un effet supérieur à leur virtualité propre et se dépassent en quelque sorte eux-mêmes sous une impulsion venue de plus haut, mais ils doivent néanmoins être adaptés et proportionnés à l'action qu'on entend leur faire exercer et à l'œuvre qu'on veut effectuer. On ne prend pas une faucille pour écrire, ni un stylet pour peindre, ni un verre optique pour mesurer : on se procure une plume, un pinceau ou une règle. Les instruments auxquels on a recours doivent être d'autant plus perfectionnés et mieux ajustés qu'il s'agit d'exécuter un travail plus délicat et plus achevé. Le statuaire ne se contente pas du rude ciseau du maçon, ni le peintre du grossier instrument du badigeonneur : il faut au premier tout un outillage de lames et de burins pour détacher sur le marbre les traits de l'exemplaire, il faut à l'autre toute une trousse de pinces pour broser un paysage ou dessiner un portrait.

Le principe de la proportion ou de l'adaptabilité de l'instrument à l'effet s'applique rigoureusement à cet outil subtil, infiniment varié et nuancé qu'est le langage. Les métiers, les arts et les sciences ont le leur. Le physicien ou le chimiste se voit souvent obligé de créer des mots pour exprimer, avec la clarté et la précision qui s'imposent, ses théorèmes ou ses découvertes. Le philosophe a

besoin d'un vocabulaire technique pour traduire les subtilités raffinées et souvent presque imperceptibles des systèmes qu'il préconise ou qu'il enseigne. Le missionnaire, qui s'aventure chez les peuplades incultes, inhabituées à parler la langue abstraite des mystères surnaturels, doit fournir un travail long et ardu pour arriver à créer des termes neufs et des locutions appropriées, capables de faire pénétrer dans l'intelligence de ses néophytes les vérités sublimes dont il est porteur.

Il faut également pour traduire une psychologie spéciale un instrument convenable fabriqué à cet effet par les artisans ou les héritiers de cette mentalité elle-même, il faut pour communiquer un esprit national ou racial une langue particulière née avec les grands ancêtres et développée, au cours des siècles, par le labeur ininterrompu des générations successives. Et, avec le progrès des ans, cet instrument finit par se synchroniser si parfaitement à la fin qui l'a fait naître, cette langue devient si exactement ajustée aux habitudes de pensée et au pli intellectuel du peuple où elle s'est épanouie, qu'on ne pourra presque plus s'en départir quand on voudra exprimer tout le contenu du verbe spirituel avec les infinies nuances qu'il comporte, avec toute l'originalité et toute la vigueur qu'il contient.

Qu'on ne se méprenne pas toutefois : je ne veux point exagérer une théorie qui n'a rien de l'absolu métaphysique ou mathématique. Je sais que l'intelligence n'a pas de patrie et que la pensée, comme la foi d'ailleurs, n'a pas de langue. Elles sont toutes deux de tous les pays, de tous les climats spirituels, de toutes les familles humaines, et elles peuvent formuler leurs secrets dans tous les idiomes. Mais, à un moment donné de l'histoire, tel tour de pensée, telle façon originale et particularisée d'exposer le vrai peuvent s'accommoder si bien d'un verbe déterminé, que celui-ci devient d'une utilité souveraine, j'allais dire moralement nécessaire, car il faudrait de trop longs efforts pour en créer un autre.

Voilà comment, Mesdames, Messieurs, le maintien et la conservation d'un esprit peut devenir un moyen puissant pour la conservation d'une langue, cet esprit postulant en quelque sorte le langage qu'il s'est fabriqué et se voyant obligé d'y recourir comme à un instrument quasi indispensable pour communiquer les concepts et les grands desseins qui jaillissent d'une intelligence toujours en fermentation.

Voilà comment la survivance de l'esprit français, de son trésor de principes et de doctrines, de la lucidité et de la logique dont il est pétri, des plis qu'il s'est donnés depuis des siècles, appelle et

garantit la survivance de la langue française à nulle autre pareille pour la sobriété, la clarté, la précision et la lumière.

Voilà comment l'attachement à l'esprit français et à la tradition qu'il représente, la culture et le développement des valeurs qu'il renferme demeureront pour nous le gage le plus sûr de la survivance de notre langue, la digue la plus puissante contre le flot envahisseur, le motif incoercible de l'aimer et de la servir.

\* \* \*

Mesdames, Messieurs, ces considérations éveillent spontanément des sentiments de gratitude envers la Providence qui répand gratuitement ses dons les meilleurs là où elle veut, et qui a daigné pétrir nos âmes de l'esprit français, mettre sur nos lèvres le verbe de France, deux trésors inappréciables de grandeur et de spiritualisme. Notre esprit français, notre langue française, sont-ils assez beaux, assez nobles, assez porteurs de culture et de civilisation, de virtualités surnaturelles et immortelles ? Sont-ils assez sacrés pour qu'en des assises comme celles de ce Deuxième Congrès de la Langue française, nous renouvelions le serment de les garder, l'un et l'autre, purs et intacts, « sans rouille et sans souillure » ?

L'esprit d'une nation s'incarne dans les énergies spirituelles de ses fils et tient plus fermement à l'âme que nos vocables vénérés ne tiennent au cœur de nos mères ; il porte en lui-même une vertu immanente de survie pour la langue qui lui sert de truchement, cet outil modeste qui renferme la vigueur intellectuelle de cinquante générations d'hommes.

Afin de continuer notre mission civilisatrice sur ce continent neuf, conservons notre esprit français, l'un des plus riches qu'ait produit l'humanité, et nous assurerons ainsi la survivance et la pérennité à notre langue française, que des étrangers à notre race ont bien voulu proclamer « le plus bel organe, pour l'expression des idées, que le monde moderne ait connu » (Bodley), « la plus précieuse des possessions humaines » (Butler).

---

## SURVIVANCE DE L'ESPRIT FRANÇAIS DANS NOS LOIS

Par le juge Ferdinand Roy, doyen de la Faculté de Droit de l'Université Laval.

---

Dans ce cénacle où c'est la Langue française qui reçoit, l'on s'étonne sans doute de voir la Loi à une place qui n'est pas celle du parent pauvre. L'on s'étonne, parce que ces mots, *lois* ou *droit* n'évoquent guère à l'esprit des profanes que d'ennuyeux prétoires où vaquent des gens de procédure. Et, comme Edmond Rousse l'écrivait, déjà, il y a trente ans, « Quand ils se contentent de plaider et de juger, avocats et magistrats sont aujourd'hui d'assez petits personnages, qui font peu de bruit dans le monde et tiennent peu de place dans l'État. Le public ne les aime guère, le pouvoir ne les craint plus, et tous ensemble ils ne font pas la monnaie d'un député, d'un sénateur ou d'un journaliste de quelque importance ». Mais l'on a tort d'incarner ainsi la loi en ceux qu'elle fait vivre. Et, comme le Droit pense avoir raison de se sentir à l'aise à ce foyer, d'affirmer même qu'il est vraiment de la famille, sans doute convient-il d'abord de vous présenter, Mesdames et Messieurs, le Droit, cet inconnu.

### I

Car il est bien certain que l'on sait aussi peu son droit que sa langue.

Sans doute, comme il y a des linguistes qui savent toutes les règles du langage, il y a de même des juristes familiers avec toutes ces règles de vie collective qui forment le droit. Mais, outre qu'il y a aussi des grammairiens fort calés à qui le génie de la langue échappe parfaitement, et des légistes, grands disséqueurs de textes, qui restent fermés aux notions essentielles de la justice, le nombre des initiés est si restreint que, en vérité, l'ignorance de la loi rejoint, dépasse peut-être celle de notre parler . . .

Il y a heureusement, entre l'une et l'autre, d'autres analogies plus consolantes et qui font mieux voir du même coup ce qu'est le droit, ensemble des lois d'une nation, et la solidarité du droit et de la langue dans la conservation de l'héritage ancestral.

Ainsi, droit et langue se forment ensemble et de la même façon ; ils naissent, grandissent, prennent un corps et une âme dans le même milieu, presque au même rythme.

C'est dans la langue maternelle que se donnent les premiers commandements de discipline domestique, donc, que s'édicte pour l'enfant les premières lois à observer.

Cette langue maternelle, héritée, s'était formée mots à mots, phrases à phrases, suivant l'usage de la famille, de la tribu, de la Cité, du pays ; de même et suivant le même usage, les mêmes habitudes de penser, de sentir, de vivre, se sont édifiées en *Coutumes*. Et ces coutumes, pas écrites encore, non plus que la langue, ont été, des siècles durant, pour nos ancêtres, par exemple, le *droit coutumier* — près de sa sœur jumelle, la langue française. Le latin de l'une fraternisant avec l'esprit romain de l'autre.

On l'oublie trop, c'est par l'usage que s'est formé le droit, c'est l'usage qui est la source principale des lois, comme de la langue. On se laisse trop distraire par le bruit de tant d'usines législatives occupées à fabriquer tant de codes et de statuts ; on est trop facilement ébloui par les lexiques. De très nombreuses générations n'ont eu que la tradition orale ; les règles écrites ne viennent que plus tard pour confirmer ce qui est déjà le bon langage, pour promulguer des lois déjà mures.

On l'a dit : « Le Droit se fait, on ne le fait pas » <sup>(1)</sup>.

L'axiome, d'une vérité si évidente pour le droit coutumier, l'est aussi pour le droit écrit, qui s'appelle chez nous le droit statutaire. Au moins devrait-il l'être. Les bonnes lois, c'est une règle, qui a ses exceptions, sont celles qui sanctionnent une nécessité sociale, le vœu de la nation ; notre législateur, si multiple soit-il, on l'a dit aussi : « est un témoin qui constate plus qu'un ouvrier qui réalise » <sup>(2)</sup>. Qu'est le droit, face à la souveraineté législative de nos Parlements ?

C'est, dans la nation, « une idée vague et flottante, dont le Pouvoir souverain s'empare, qu'il frappe énergiquement de son empreinte et qu'il rejette dans la circulation en disant : « Voilà la vérité, voilà le droit » <sup>(3)</sup>.

Le droit et la langue ont encore cette caractéristique commune : ils ont, pour remplir leur mission, le même champ d'activité, le domaine social.

---

(1) Portalis.

(2) Célèbre.

(3) Allou.

S'il vivait seul — sorte de Robinson dans son fle — l'homme, individu, n'aurait que faire du langage et des lois positives ; il n'aurait qu'à ruminer sa petite ou sa grande pensée, et la morale suffirait à sa conscience, où le droit n'entre pas. Il faut être au moins deux pour échanger des idées par la parole ; il faut être au moins deux pour que naissent des droits et donc des obligations.

Mais l'homme vit en société. Et il faut que les hommes se comprennent, et comme il arrive aux hommes même en se comprenant de ne pas s'entendre, qu'il faut donc pour éviter l'anarchie, pour empêcher la force brutale d'avoir seule raison, organiser cette société, y faire régner un ordre harmonieux, il y a la langue qui concrétise la pensée individuelle, il y a le droit qui concrétise la pensée collective et l'impose. Il y a un bien et un mal *social* ; le droit en est la science ; et ce droit, contrefort de la langue comme des autres biens sociaux, c'est la langue qui en est l'expression.

Cette intimité des rapports entre le langage et le droit, dans leur formation et leur rôle social, permet de saisir plus facilement, sous les textes qui le cachent trop souvent, le caractère du droit, cet « esprit des lois dont la connaissance, suivant d'Aguesseau, est supérieure à la connaissance des lois mêmes ».

De quoi s'est faite l'âme de notre droit ?

La réponse ne se trouve pas dans notre droit public — qu'il faut écarter. Les lois qui ont créé et qui maintiennent les organes constitutionnels de l'État, structure de l'édifice où s'abrite la vie de notre nation, nous sont venues, par l'accident de 1760, de la Grande-Bretagne ; il n'y a qu'à constater, pour n'y plus revenir, que l'esprit de notre race n'y a pas pénétré. A la conquête — ou si l'on préfère, à la Cession — les lois publiques anglaises, sans même qu'on eût à le dire, constituaient le droit public canadien, selon la vieille règle du jeu international. Et, sur ce point, du moins, la question que soulevait tout à l'heure Monsieur Mignault, « Était-ce gain ou perte » ? cette question en effet se pose. Peut-être n'avons-nous à ne regretter que notre apathie à nous. Ces lois anglaises que nous n'étions pas libres de refuser, il y a tout de même près de deux cents ans qu'elles sont canadiennes ; et les textes officiels qui nous font bilingues nous permettaient d'y mettre au moins la trace de l'esprit latin, d'appliquer au moins sur la rugosité de leur rédaction le poli de la logique, de la clarté françaises. On ne s'en est guère soucié. Ce personnage ambigu qu'est l'État, chez nous, habite un palais dont pas une ligne architecturale, pas

une colonne, ni une frise ne dénonce une idée à nous, un cri de notre âme, une fantaisie de notre instinct héréditaire. Notre droit public est resté pur : l'esprit anglais seul y survit. Par ailleurs, fort heureusement, ce n'est pas ce qui importe le plus.

Ce qui importe, c'est notre *droit privé*, et c'est à dire : l'ensemble de nos lois civiles, commerciales aussi, et c'est à dire : ces règles de conduite qui régissent les relations des hommes entre eux, fixent leur état civil, sanctionnent les droits de famille, de succession, de propriété, les obligations nées des contrats ou des délits. Le droit privé, c'est parmi les lois, celles qui révèlent vraiment la physionomie propre à chaque peuple, à chaque groupe ethnique d'un pays.

Chacune de nos provinces a le sien.

D'où nous est venu le nôtre, d'où la lettre et l'esprit de nos lois ?

Ces origines, elles sont celles même de la nation française. Comme la France s'est formée, comme s'est dégagée petit à petit sa personnalité, comme de générations en générations s'est affirmé son esprit national et s'est construite, avec sa langue, l'œuvre de sa civilisation, ainsi et en même temps, sous les mêmes souffles de vie, à travers les mêmes vicissitudes et les mêmes triomphes, s'est constitué son droit.

Il est né du mariage harmonieux du droit romain et de la Coutume franque, sur le sol de la Gaule, carrefour des races européennes. Comme deux grands fleuves, venus, l'un de l'Italie, l'autre de la Germanie, les légions de César et les hordes dites barbares déposèrent sur les mœurs druidiques, la « raison écrite » du peuple légiste par excellence et ces légendes coutumières du Nord, pleines de rudesse et d'humanité. Et cela fit longtemps de la Gaule, ici un pays de Coutumes, là un pays de loi écrite, et, on l'a remarqué, « la ligne de partage entre les deux zones — Nord et Midi — coïncident à peu près avec la ligne séparative des patois de langue d'oc et des patois de langue d'oïl » (1).

Il est le produit du lent et long travail de gestation, de fusion qui de ces deux sources maîtresses tira les éléments de nouveaux usages, que devaient marquer de leur influence les mœurs rudes de la Féodalité, les codes d'honneur de la Chevalerie, les préceptes régulateurs du droit canonique. Et lorsque au XVII<sup>e</sup> siècle les Grandes Coutumes, de Paris, de Normandie . . ., sont rédigées, lorsque à ces richesses viennent s'ajouter les Ordonnances royales,

(1) Esmein.

l'écriture ne fait que donner plus de relief aux traits caractéristiques d'une Gaule qui s'est transformée, par la volonté, non de Rome ou des Francs, mais des Gaulois eux-mêmes, devenus Français. Et, ce qui ainsi « a jailli de la conscience populaire », écrit ou coutumier, c'est un droit fait à l'image même de la France.

Ce qui l'anime, ce droit, c'est l'esprit français.

Cet esprit français, si varié, si difficile à mettre en formules, nous en savons tout le sens depuis hier, depuis le discours de M. Louis Bertrand.

Mais pour saisir, au XVII<sup>e</sup> siècle, la pensée juridique française d'où se dégage cet esprit, nous avons, nous légistes, le plus révélateur des documents, la Coutume de Paris. Comment s'y manifeste-t-il ?

L'ordre dans la maison sociale, c'est la raison d'être du droit : ce droit est magnifiquement ordonné, ses règles soigneusement classées.

L'ordre ne s'établit que sur la justice : ce droit, médité, vécu, profondément imprégné d'humanité (au singulier et au pluriel) n'a qu'un souci, la notion exacte du juste et de l'injuste, faire rendre à chacun ce qui lui est dû.

Pour que ce rôle soit bien rempli, il faut que la société, comme dans un miroir, se reconnaisse elle-même dans son droit, qui s'étant comme moulé sur elle, l'enveloppe d'un vêtement dont le tissu et la coupe soient son œuvre, émanent d'elle : ce droit révèle partout la probité sévère de son origine.

Il est fait de clarté, de mesure, dans ses principes et dans leur expression, de précision dans le dessin, de nuance dans les couleurs ; rien n'est plus éloquent que l'extrême concision de ses formules ; la passion de la logique y livre parfois des luttes dangereuses avec le sens pratique, mais on peut à coup sûr parier pour le bon sens.

Sa caractéristique principale est peut-être la simplicité de la règle qui le résume tout entier, fond et forme : réparer ses torts et respecter ses contrats, honnir ce qui n'est pas l'ouvrage bien fait. A quoi s'ajoute le panache, la valeur légale, qu'elle soit écrite ou non, de la parole d'honneur.

Or, c'est ce droit, d'origine et d'esprit français, qui est devenu le nôtre en 1663 <sup>(1)</sup>, qu'a maintenu la constitution anglaise de 1774 <sup>(2)</sup> et que nous avons codifié en 1866.

Qu'en avons-nous fait ? que survit-il de son esprit ?

(1) Ordonnance de Louis XIV créant le Conseil Souverain de la Nouvelle-France.

(2) Acte de Québec.

## II

Pour nous permettre de faire le point, nous avons un témoignage d'importance.

L'un des plus illustres représentants de la pensée juridique française, du droit français moderne, Monsieur le professeur René Demogue, de la Faculté de Paris, est venu tout exprès nous dire, en dégagant les caractéristiques d'une jurisprudence canadienne qui lui est familière autant qu'à nous-mêmes, que nous avons « conservé précieusement dans nos lois les principes de droit français comme nous avons su garder notre langue et nos autres traditions . . . héritées de l'ancienne France », et aussi, que le code Napoléon et notre code civil sont comme « deux frères auxquels les circonstances ont donné quelques traits particuliers » mais entre lesquels « les similitudes sont infiniment plus nombreuses que les différences », et, enfin, que « cette ressemblance se manifeste également dans le droit commercial » — dont notre collègue M. Antonio Perrault, affirme que « le fonds est français » <sup>(1)</sup>.

Monsieur Demogue ajoute que « l'esprit français se manifeste encore dans notre jurisprudence par l'emploi que font les juges dans leurs dicta des citations des auteurs français et des références aux arrêts de la Cour de cassation », et aussi de ces adages qui « constituent un élément important de pénétration de l'esprit français ».

Donc, quant à notre code même, l'essentiel survit de l'esprit français qui y a été déposé. Et même, en nous aidant ainsi de la doctrine et de la jurisprudence françaises, nous savons avoir recours aux moyens qui peuvent nous maintenir à flot.

Mais dans le naufrage qui, sans ce qu'on a appelé le « miracle canadien », eût tout englouti, ce qui nous empêche de triompher trop bruyamment, ce sont les pertes subies et qui sont, elles aussi, d'importance.

Et d'abord, avec tant de nouvelles lois qui contredisent aux vieux textes, peut-on dire que, de ce code les principes sont saufs ?

Ce splendide monument élevé à la Justice, et qui proclame la beauté du travail quinze fois séculaire accompli par nos pères, qui montre la réussite merveilleuse de la collaboration en eux de la haute raison et du sens chrétien, leur goût de ce qui durera et la répugnance pour le provisoire ; ce temple du Droit avait pour assise le principe du tort à réparer, du respect de ses engagements. C'est de là que tout procède.

(1) *Traité de droit commercial*, Éditions A. LEVESQUE.

Or, on sait ce qui est arrivé. Pour deux classes au moins de notre société, il est devenu légal, il est maintenant conforme à la loi de retenir le bien d'autrui et de ne pas tenir la parole donnée. Ce qui n'est français dans aucune langue, — ni dans aucune législation.

Mais, sauf quelques vieux professeurs, chagrins de ne plus pouvoir, pour l'éducation de leurs élèves, asseoir le droit positif sur le Décalogue que le paganisme romain lui-même avait respecté, — tout le monde s'est mis d'accord pour trouver cela très bien. Car l'idée nouvelle, pour tout bousculer, s'annonçait sous le signe de la Charité. Il y a toujours un grand mot au service des plus périlleuses aventures. Comme si justice et charité sociales pouvaient se contredire, comme si le plus sûr refuge de la charité n'était pas dans la justice, comme si l'on était charitable en étant injuste, comme si « l'on n'avait pas des chemises avant d'avoir des dentelles <sup>(1)</sup> » !

Mais ce sont là lois d'hier, dont l'influence sur la moralité du peuple n'a guère eu le temps de mûrir ses fruits.

Avant de toucher à ces principes essentiels, ce droit avec son esprit français, nous l'avons conservé, on nous l'a dit, c'est entendu. Mais dans quel état de santé ?

Nous l'avons gardé *comme la langue* et nos autres traditions, précisait Monsieur Demogue (Ce que l'on peut être dur, sans le vouloir !) . . . Comme la langue que nous parlons . . . Celle de Bossuet, de Corneille, alors ? Hélas ! l'ironie, moins cruelle pour le droit, parce que moins éclatante, souligne violemment la même triste vérité . . .

Langue classique, Coutume de Paris . . ., permettons que « ces deux grands débris se consolent ensemble », au lieu de s'accuser réciproquement de leur malheur, puisque c'est le rôle de la langue de formuler le droit, le rôle du droit d'étayer, de soutenir la langue.

En effet, appelés tous les deux, dans l'œuvre de notre survivance ethnique, à remplir la même fonction, dans les mêmes dures conditions, ils ont eu à peu près le même sort.

Il faut bien le redire. Pour ne s'être pas suffisamment abreuvée à sa source propre, ce que notre langue, appauvrie, n'a pas emprunté à la culture française contemporaine, elle l'a pris au parler voisin, qui l'a farcie d'anglicismes. Et le même malheur est arrivé à notre droit, la même cause ayant produit le même effet. D'où leur commune anémie.

(1) Fontenelle.

Si bien qu'on reconnaît l'apport canadien à l'ancien droit, à ceci, que la phrase, l'article, le statut que nous y avons ajoutés, faute de vocabulaire et de syntaxe, en ont diminué le relief, éteint la couleur, voilé la clarté.

Comme la langue que nous parlons, *notre droit a perdu l'accent français*.

Et on ne l'a pas remplacé ! Car on ne peut donner ce nom au produit bâtard d'un fonds français étriqué et d'une pseudo culture anglo-américaine par quoi s'expriment dans nos discours et nos lois, des idées empruntées et des mœurs déformées. Si notre verbe, si nos textes législatifs, si nos arrêts portaient l'empreinte d'une personnalité nouvelle, la nôtre, comme cela se voit, par exemple, en Belgique wallonne ou en Suisse romande, le mal ne serait pas si grand. Mais, droit et langage, on dirait que leur caractère à tous les deux est de n'en plus avoir.

Et c'est ainsi que l'esprit français, tenace et vivant encore au fond, tout au fond de notre droit, n'en vivifie plus la forme. Croyez-vous que ce ne soit pas alarmant ?

Voici la conclusion d'un travail, bourré de preuves à l'appui, d'un de nos rapporteurs ; il n'est pas le moindre d'entre nous, il parle avec la double autorité d'un grand lettré et d'un haut magistrat ; Monsieur le juge Rivard écrit : (...) « le classement de nos lois est mauvais et mauvaise leur rédaction. Notre langue juridique est pervertie ; incorrecte, lourde et prolix, elle a perdu ses belles qualités de simplicité, de clarté et de concision. Sa terminologie manque de précision, quand elle n'est pas impropre ; sa syntaxe, de logique, quand elle n'est pas irrégulière. En un mot, nos lois sont mal faites. »

Et voilà ce que, au vieux droit hérité, nous ajoutons de notre cru. Voilà le traitement que nous faisons subir à cette « merveille de précision et de clarté française » dont nous parlait tout à l'heure notre président <sup>(1)</sup>.

Puisqu'il y a défaillance, quelles en sont les causes ? Et, peut-être, les remèdes ?

### III

Si nos lois sont mal faites, si l'esprit français s'étiole au lieu de s'y épanouir, à qui la faute ? A nous tous, législateurs, juristes, professeurs, journalistes ; à des degrés divers, et comme pour la

(1) L'honorable M. P.-B. Mignault, juge en retraite de la Cour suprême du Canada, auteur du *Droit canadien*.

langue, nous en sommes tous responsables. Cet aveu collectif est nécessaire car on trouve trop naturel de ne blâmer que le législateur, signataire des lois qui en vérité sont œuvre collective, de collaboration générale.

Même s'ils devaient porter la plus lourde part de culpabilité, ces parlementaires qui rédigent les lois pourraient plaider les circonstances atténuantes. L'opinion qui les juge — comme toujours sans savoir — ignore tout des difficultés du métier.

Ils sont quelques centaines de députés ou sénateurs à voter nos statuts. Serait-il juste d'exiger qu'ils soient bien nombreux, en tous pays, ceux qui, selon le mot de Montesquieu « ont un génie assez étendu pour pouvoir donner des lois à leur nation » ; et lui donner des lois qui, entre autres défauts, ajoute l'auteur, « n'aient pas celui d'être subtiles : elles sont faites pour des gens de médiocre entendement » ; — ce qui sans doute ne vise pas seuls les magistrats qui tâchent à les appliquer. Et même le génie n'y suffit pas. Cette souveraineté, fille de la Puissance divine, est si haute que Joseph de Maistre a pu dire : « On distingue à peine le législateur du prêtre » . . .

Peuvent-ils tous avoir la vocation sacerdotale, nos députés ?

Convenons, avec eux-mêmes, que la compétence professionnelle est rare dans leurs rangs ; déplorons, si l'on veut, l'absence trop constante de méthode dans la trituration des vieux textes qui est leur passe-temps ; mais constatons aussi que c'est le contraire qui serait prodigieux.

Comment, choisis parmi nous, étant des nôtres, seraient-ils autres que nous-mêmes ; comment apporteraient-ils dans l'enceinte parlementaire une vertu périmée qui ne se voit plus en dehors ; quel autre groupement peut leur jeter la pierre et leur servir de modèle ? Qui se soucie, en ce pays où le succès de carrière s'en passe, de bien apprendre son métier ?

Notre histoire, il est vrai, nous est de quelque secours consolateur dans notre détresse. Ce n'est pas uniquement notre faute si nous en sommes là ; la faute en est aussi, non pas sans doute à nos ancêtres canadiens eux-mêmes, mais aux terribles conditions de travail que l'époque, le climat, l'isolement leur ont faites. Cinq ou six générations de colons français, ne l'oublions pas, dans ce pays neuf où il n'y avait que de la neige, des Iroquois et des arbres, ont bien été forcés, pour tenir, pour vivre, de faire tous les métiers à la fois — et donc de n'en parfaitement apprendre pas un seul. L'une des plus attachantes vertus de l'esprit français s'est ainsi

perdue, la maîtrise dans son art, et ce qui est pire, le goût, la passion de la chose bien faite.

Cela n'explique pas tout, mais on s'excuse comme on peut. En tout cas, notre atavisme n'a pas rejoint par delà l'ancêtre canadien, écrasé par le sort, la compétence professionnelle de son ancêtre français. Parce qu'il a fallu, au Canada français, s'en contenter si longtemps, l'à-peu-près du travail manuel s'est aussi nationalisé jusque dans la langue et dans le droit.

Il faut, en plus, tenir grand compte de la situation particulièrement compliquée que nous fait depuis si longtemps notre état de vie collective.

Et c'est bien de vie qu'il s'agit. Ce n'est pas sous la forme de textes rigides, inflexibles, que l'on doit se représenter le droit. Il peut être une relique, il n'est pas une momie. Le droit, organe du corps social, doit évoluer, comme la vie intellectuelle, artistique, économique, et il évolue. Le droit est vivant. Et comme les autres manifestations de vie collective, il doit s'adapter, et il s'adapte aux circonstances de milieu, de besoins, de culture, de paix ou de luttes.

Voilà donc près de trois cents ans que, pour vivre, le vieux droit français a dû s'acclimater chez nous, et près de deux cents ans que, dans l'immense, la trop vaste patrie canadienne, une nouvelle allégeance politique en a fait le droit de la race dominée par le nombre. Et voyez les obstacles que rencontrent ses défenseurs officiels.

L'âme populaire saisit tout de suite le sens utilitaire des mots *langue et religion* ; d'instinct elle s'y attache et se trouve prête à les défendre dans le danger. Et puis, pour nous les garder l'une et l'autre, on sait quel fut le rôle de notre clergé. Mais le *droit*, le peuple n'en reconnaît pas si vite la figure, ni ne perçoit la forme de son action. Sans doute, tout le temps, presque à chaque pas, nous faisons du droit — puisque prendre un *billet* de tramway, retenir une chambre ou un taxi, acheter une terre ou une livre de chocolat . . ., tout cela, c'est poser des actes juridiques, que règlent des articles du Code. Mais on n'y pense pas ; on fait ainsi du droit — comme Monsieur Jourdain sa prose — sans le savoir. Et puis, encore un coup, on n'aime guère la loi, à cause des gens de justice et de la Justice elle-même dont le bandeau n'est pas sûr ni la balance infaillible.

Il est même arrivé ceci, que, pour protéger l'intégrité de nos lois, nos ancêtres furent longtemps privés du secours de corps

constitués, d'une élite initiée. Après la Cession, on hésite à semer en terre canadienne cette graine de chicane que sont, paraît-il, les avocats ; à l'organisation tardive d'un barreau se joignait la carence de facultés — nos universités françaises n'ont pas cent ans d'âge.

Alors, à travers tant de vicissitudes, moins palpable, moins bien protégé que la langue et la religion, que pouvait devenir, en ce pays britannique et coudoyant le droit anglais, notre droit français ?

Sans doute, nos chartes, de 1774 à 1867, paraissaient bien en garantir l'intégrité, mais, il y a lois fédérales et il y a lois provinciales, et on le sait, notre dernière constitution, celle qui porte le nom barbare et officiel d'*Acte de l'Amérique britannique du Nord*, permettait, dans le domaine « réservé » du droit civil, ces empiètements du « Fédéral », par quoi, à la faveur des mots « commerce », « faillite », par exemple, ce sont de pleins chapitres du Code de Québec qu'Ottawa nous a saccagés.

A quoi est venu s'ajouter le pli périlleux des emprunts : trop de nos statuts ne sont qu'une copie de lois votées à Londres, — ou même aux États-Unis ; et la triste nécessité pour nous d'en lire la triste traduction.

Ce n'est pas tout. Notre droit privé — je l'ai dit ailleurs, — à la fois armature de notre société familiale à fond français et expression de notre vie propre, nous est appliqué, en dernier ressort du moins, par des tribunaux (Cour suprême et Conseil privé) où siègent en majorité et même tout seuls, des magistrats d'origine et de formation différentes et qui ne veulent pas de notre doctrine. La formule légale définitive, la mieux adaptée à nos sentiments, aux tendances de notre esprit, il a fallu la demander à des juges étrangers à cet esprit, à ces sentiments. Et la demander en anglais ! Comme il nous faut tour à tour penser en anglais et en français, parler dans l'une ou l'autre langue, sur des textes disparates, c'était fatal : l'anglicisme juridique devait non seulement contrarier l'effort de nos législateurs, il devait aussi marquer de son empreinte notre jurisprudence, non seulement dans les termes — ce qui ne blesse surtout que le bon goût — mais de façon à changer l'orientation même de ce droit, en troubler l'esprit, ralentir son allure, heurter sa logique, en gêner l'accent. Ce qui est autrement grave et menaçant.

Tel est le milieu, où a dû croître et se développer notre droit ; telle l'ambiance, l'atmosphère, où doivent travailler ceux qui en ont la garde.

Et prenons garde : ce compagnonnage forcé de deux systèmes opposés de législation est d'autant plus dangereux que tout n'est

pas à rejeter, même pour nous, dans le droit anglais. Comme les Anglais eux-mêmes, ce *Common Law* est plein de qualités ; et la tentation est trop forte souvent d'aller prendre notre bien où il se trouve. De ce que, par exemple, le législateur anglais se garde toujours soigneusement de généraliser, à la française, il résulte parfois de ces monstruosité qu'exhibent ses statuts ; mais, ce n'est pas toujours le cas, ce n'est pas toujours un mal. Le malheur, c'est que, quand il s'agit pour nous d'emprunter, comme nous sommes, eux et nous, leur droit et le nôtre, de nature différente, ce que nous leur prenons, selon la loi supérieure de l'histoire, c'est au lieu de qualités, leurs défauts — car ils en ont aussi.

Ils en ont, et, ce qui achève de tout compliquer, c'est qu'ils sont en train, comme nous, d'y ajouter ceux que charrie le flot des mœurs américaines, elles-mêmes en train de nous submerger tous.

Contre ces courants dévastateurs nous fûmes assez longtemps protégés ; il y avait la digue de nos traditions, il y avait ce qui fut notre fierté française.

Cette digue n'est-elle pas rompue, ne va-t-elle pas se rompre ; ne travaille-t-on pas depuis assez longtemps à la démolir ?... Oh ! ce n'est pas la masse, restée saine, qui s'emploie à cette besogne ; on le constate chaque soir : il y a de l'écho ici quand on parle de fidélité, d'attachement au souvenir français. Mais, qu'ils soient nombreux et quelquefois influents ceux qui, ouvertement ou prudemment, prêchent la désaffection à l'égard de la France, c'est un fait. A cause de distinctions habiles que l'on faisait entre l'ancienne France et celle d'aujourd'hui et que l'on ne fait pas entre la vraie France et l'autre, est-ce qu'ils n'ont pas applaudi lorsqu'un des nôtres, et des plus brillants, formulait cette négation flagrante d'un fait historique : « La France n'est pas notre mère-patrie » ? Ce n'est pas le mot qui est dangereux, il ne peut pas changer notre nature, notre sang français. Les reniements les plus sonores ou les plus discrets n'y peuvent rien. Ce qui est est. Ce qui est grave et qu'il ne serait pas honnête de taire, c'est cette guerre qui se livre chez nous à l'influence française, et qui a déjà ses dépouilles : à nos côtés, les autres Canadiens se disent fiers d'être Anglais ; combien des nôtres le sont d'être Français ? La grande menace, c'est que nous ayons dans notre sein des défaitistes de l'esprit français !

Et pourtant, une voix auguste, la plus éminente de notre race, n'a-t-elle pas elle-même proclamé cette vérité : ce qu'il nous faut, ce que n'ont pas pu nous donner encore nos Écoles nées d'hier,

ce sont des gens de haut savoir, de grande culture ? Les modèles proposés ne désignaient-ils pas des universités de France ? Nous ne pouvons en effet, avoir d'autre boussole.

Non. C'est de vie qu'il s'agit toujours, de notre survie intégrale.

Or, on ne vit pas d'un paradoxe ; c'est chimère de parler de survivance, d'espérer garder l'esprit français, en tournant le dos à la France.

C'est, dans une large mesure, pour avoir ainsi misé sur la quadrature du cercle que nos lois, nos institutions, notre langue, mal défendues par des traditions vidées de leur vertu essentielle, font figure de grands blessés dans notre héritage français.

Le mal, dont nous savons les causes et l'étendue, n'est pas sans remèdes. Ces remèdes sont groupés autour de l'idée maîtresse qui éclaire tous nos travaux et qui a guidé notre section des lois dans l'expression de ses vœux : revenir au français.

Ce qui, bien entendu, n'a rien à voir avec la question loyauté, allégeance politique. Le souverain de ce pays est le roi d'Angleterre ; nous ne pouvons rien y changer, nous n'y voulons rien changer. Nous sommes toujours ceux qui, contre une République anglo-saxonne, ont protégé, gardé intacte la couronne que vient de ceindre Sa Majesté le Roi George VI. Nous avons fait, d'autre part avec les Canadiens-Anglais un pacte ; il ne peut être question de ne pas le respecter.

Non ; il ne s'agit, sous l'égide des lois publiques qui nous en donnent la liberté, que de restaurer notre droit à nous, de le développer dans le sens de notre nature. Nos défaillances passées ont fait suggérer divers moyens à prendre ; le principal, pour ce qui est de la technique législative, serait, par exemple, la création d'un Conseil juridique chargé d'améliorer ces « lois mal faites » qui nous affligent.

Et puis, avec cet organisme ou sans lui, nous devons nous convaincre de la nécessité de rédiger nos lois dans une langue saine, d'allure et de clarté françaises. Et ce n'est possible que si, pour créer l'ambiance propice, tous, ceux du moins qui savent ou devinent le rôle d'une élite cultivée et qui peuvent donc en être, se persuadent que de bien l'apprendre, cette langue et, sans respect humain, de la bien parler, c'est un devoir national.

Qu'on nous donne une langue meilleure, tout de suite nos lois seront meilleures.

Ainsi de nos mœurs, us et coutumes, qu'il faudrait épurer, comme la langue de ses anglicismes, de toutes ces horreurs, taches

et scories qu'y déposent les mœurs voisines. Et c'est ici, Mesdames, que votre collaboration sera le plus féconde : « Ce sont les femmes qui font les mœurs, » a dit le Prince de Ligne qui ajoute : « elles les défont aussi quelquefois ». Mais vous n'avez pas le choix. Donnez-nous de bonnes mœurs, de bons usages inspirés de nos vieilles coutumes ; les bonnes lois se feront toutes seules.

Il faut aller plus loin — jusqu'à la racine du mal le plus pernicieux.

C'est d'esprit français qu'il s'agit, d'esprit français dans les lois, qui sont l'expression de l'âme de la nation. C'est cette âme qui est malade. Il n'est qu'un moyen, d'ordre spirituel, de la guérir. Elle n'est plus, on ne la veut plus française. Alors, quoi ? Nous sommes tous d'accord pour vouloir, pour crier que nous voulons que l'esprit français survive, triomphe dans nos lois ; alors mettons-nous tous d'accord pour redevenir Français nous-mêmes.

Français tout court ! Évidemment non. Mais Canadiens tout court, non plus. Mais, c'est très simple et de vieille invention : Canadiens-Français.

(Et j'ose, profane ignare, préciser : Canadiens avec grand C, Français avec grand F, et le trait d'union entre le pays et la race qui l'habite. Pas un nom et un adjectif, mais un nom composé, un double nom, puisque c'est le nôtre, et que nous sommes des Canadiens par le sol et des Français par le sang. Les grammairiens peuvent se scandaliser — s'ils arrivent à s'entendre entre eux — mais, pour contredire, ils auront tort même d'avoir raison. La question les dépasse.)

On dira : — Et notre régionalisme, qu'advient-il ?

— Il n'est pas question de lui marchander sa légitime et large part, mais nous savons, par ce qui est advenu, qu'il est également périlleux de clamer ou que le « terroir » est tout ou qu'il n'est rien.

On dira : — Mais, ne sommes-nous pas tels quels assez Français ? Ne sommes-nous pas toujours heureux par exemple d'accueillir les bons et grands Français ? N'avons-nous pas un culte pour ces airs populaires du vieux pays, devenus les nôtres, ces vieux airs...

— Oui, oui, Messieurs, je sais, ces vieux airs du pays.

« Ces airs dont la lenteur est celle des fumées

« Que le hameau natal exhale de ses toits,

« Ces airs dont la musique a l'air d'être en patois...<sup>(1)</sup>

Qu'on s'en attendrisse, qu'on y trouve à respirer comme un parfum de l'esprit français, c'est un indice qui a son prix, cela peut être utile et c'est tout de suite agréable.

(1) Edmond Rostand.

Mais, — outre que, hors d'ici <sup>(1)</sup> la mode est aux airs de jazz, c'est mal poser la question que de la reléguer sur le seul plan sentimental.

Il ne s'agit pas surtout de savoir si nous avons du goût pour la France, si nous l'aimons. Le cœur bat ou ne bat pas; on n'y peut rien.

Ce n'est pas affaire de sentiment. C'est l'Idée qu'il faut voir, et sa lumière qui doit nous guider. C'est question d'intérêt, d'*intérêt vital*. Aussi longtemps que de grands foyers intellectuels n'auront pas, pour alimenter nos esprits, atteint chez nous le développement que les siècles seuls peuvent donner, ce serait, avec le suicide du droit et de la langue, celui de toute notre culture intellectuelle et morale, que de ne pas nous inspirer de la pensée, du génie français.

Et dès maintenant, pourquoi négliger le renfort précieux d'un orgueil, d'une fierté nationale agrandie, aussi légitime que féconde? Pourquoi ne pas prendre notre bien où il se trouve? Parce qu'il y a, de nos jours aussi, « grande pitié au pays de France », n'en faut-il voir que là, et cela supprime-t-il les *gesta Dei per Francos*?

Non, répétons-le : nous n'avons pas le droit de dédaigner le bon grain parce que, là aussi, il y a l'ivraie. De sacrifier le principe de vie qui court dans nos veines. De nous résigner, parce que nous vivons en Amérique, au Canada, à n'être plus que la moitié de nous-mêmes.

Puisque la patrie, c'est un corps qu'une âme anime, sans rien changer à la nature ou dans les mots, soyons corps et âme, totalement nous-mêmes. Et cela veut dire : Canadiens d'abord, c'est entendu. Mais, Canadiens depuis trois cents ans, Français depuis quinze cents ans, Canadiens-Français de nom et de fait, ne limitons pas l'idée de patrie au sol de notre pays ; il faut la voir aussi, la suivre jusque dans ces quinze siècles de gloire, et de tristesses, que vécurent nos ancêtres, tous nos ancêtres. Et, refusant de céder nos droits, nos droits de famille sur Pascal ou Bossuet, sur Vincent de Paul ou Thérèse de Lisieux, sur Pothier ou d'Aguesseau, sur Foch ou sur Jeanne d'Arc, revendiquons, pour la grandeur et la survivance certaine de la patrie canadienne, proclamons nôtre toute la patrie française.

(1) Salle du Colisée où Chorale et Orchestre ne donnaient que des pièces de bon cru.

**L'histoire, gardienne de traditions vivantes.—**

**M. L'abbé Lionel Groulx**

---

Éminence <sup>(1)</sup>,

Excellence <sup>(2)</sup>,

Monsieur le Maire <sup>(3)</sup>,

Mesdames, Messieurs,

Je vous arrive bien tard avec un sujet bien vieux. Heureusement que, dans un congrès, rien n'est moins original que traiter son sujet.

L'Histoire, gardienne des traditions vivantes... Beau titre de discours à tout prendre, et que j'entends m'approprier comme un hommage à mon métier, à la grande discipline historique, à ces artisans importuns qui, non contents de déranger les morts, dérangent aussi les vivants : les historiens. « Histoire », produit le plus dangereux que la chimie de l'intelligence ait élaboré, « stupéfiant, paradis artificiel, qui enivre les peuples, leur engendre de faux souvenirs, entretient leurs vieilles plaies... », ont dit des esprits décadents, en veine de boutade et de paradoxe, et qui s'occupent de l'histoire, dans la crainte, sans doute, qu'elle n'ait point à s'occuper d'eux. Assurément l'histoire serait une vaine et sottie discipline, si elle ne savait reconstituer à un peuple que son image inanimée ou irréaliste. Le passé n'est rien s'il n'est vérité et si on ne peut lui demander, comme au grain mort en terre, un élan vital, une propulsion vers l'avenir. Mais précisément l'Histoire n'est-elle que mensonge ? Et n'est-elle que le passé mort, une nécropole fréquentée par des ombres impuissantes ou trompeuses ? Faut-il lui refuser tout prolongement dans le présent, sur la vie, la moindre prise ? Ceux-là seuls ont le privilège de le penser qui se font, de la succession et du dynamisme des époques, la plus enfantine des conceptions. L'Histoire, oserais-je dire, et sans aucune intention de paradoxe, c'est ce qu'il y a de plus vivant ; le passé, c'est ce qu'il y a de plus présent. Nul besoin, non plus, pour leur donner force propulsive, de les écrire ou de les raconter. Nous les portons

---

(1) Son Éminence le Cardinal Villeneuve, O. M. I.

(2) Lord Tweedsmuir, gouverneur général du Canada.

(3) Son Honneur M. Ernest Grégoire, maire de Québec.

dans nos esprits, dans nos yeux, dans nos veines. Les doctrines prêchées par nos pères, les monuments élevés par leur génie, le visage humain donné par eux à la patrie, bref, l'ensemble des hérédités que nous tenons d'eux, tout cela agit en nous, sur notre intelligence, notre sensibilité, nos sens ; et tout cela commande, souvent à notre insu, le plus grand nombre de nos réflexes et de nos gestes. Que dis-je ? Nous avons, dans l'échine, la gélatine ou le cran des aïeux. Non, un peuple ne se sépare pas de son passé, pas plus qu'un fleuve ne se sépare de sa source, la sève d'un arbre, de son terroir. Nulle génération n'a puissance de se commencer absolument à soi-même. Il peut arriver et il arrive, qu'une génération oublie son histoire ou y tourne le dos ; elle le fait alors sous la poussée d'une histoire qui a trahi l'Histoire. Et si aujourd'hui nous sommes ici, le cœur étreint d'une poignante inquiétude et en quête d'une foi, ne serait-ce point que, derrière nous, une génération aurait manqué de foi et aurait oublié d'être inquiète ?

L'Histoire, reconstitution, condensation du passé, porte donc en soi-même un redoutable dynamisme. Que rien ne vienne fausser son magistère ou le rendre déficient, et c'est trop peu que de lui assigner, dans la vie d'un peuple, le rôle de boussole ou de gouvernement. Non contente de guider vers le but, elle y achemine, elle y pousse par une force intérieure souvent irrésistible. L'Histoire garde à un peuple cette chose essentielle : sa tradition vivante. Et voici encore un grand mot, une grande réalité, qu'il convient de dégager de notions confuses. Pour quelques-uns, tradition est synonyme de menues coutumes : coutumes familiales, paroissiales, nationales, telles que, chez nous, par exemple, la bénédiction paternelle du jour de l'an, la distribution des étrennes par l'Enfant Jésus. Traditions, si l'on veut, mais fleurs ou fruits d'une tradition plus vraie, plus profonde, où chacun aperçoit l'esprit chrétien de la famille, l'autorité chrétienne, patriarcale du père, elles-mêmes rattachées à la grande tradition catholique de notre race. Pour d'autres, et c'est le grand nombre, qui dit tradition, dit routine, à tout le moins quelque chose de statique, de figé, une sorte de résidu archéologique cristallisé, il y a des siècles, au fond de l'âme d'une nation.

La simple étymologie proteste déjà contre pareilles définitions. Tradition veut dire livraison, transmission. Et puisqu'il s'agit ici de la transmission d'un legs moral, et d'une transmission par un organisme vivant, en évolution constante, forcément la réalité s'impose d'un legs moral qu'on peut supposer identique à soi-même en son fond, mais qui, de génération en génération, ne laisse pas,

de se modifier, de s'enrichir d'éléments nouveaux. A parler net, qui dit tradition, dit continuité, avance constante, enrichissement perpétuel ; et, par cela même, l'on ne saurait concevoir de tradition, que la tradition vivante. Au sens le plus général du mot, qu'est-ce autre chose que les caractères, les lignes maîtresses d'une histoire ? On l'a dit justement : ce sont les « constantes » d'un peuple, ses lignes de force. Et le mot évoque la pensée intérieure, le plan architectural selon lequel un peuple bâtit son histoire, alors que, fidèle aux impulsions spécifiques de son âme, il vit, crée, évolue, mais sans jamais briser ses lignes de fond, restant consubstantiel à son passé, à ses ancêtres, au génie de sa race.

Comment surfaire, après cela, le rôle de la tradition ? Bâtir la vie, l'avenir d'un peuple, sans regarder ni aux fondements ni aux pierres d'attente, sans tenir, sous ses yeux, le dessin général de son destin, cela peut arriver aux chefs d'État, qui tiennent le savoir ou le bon sens pour encombrant ; et cela peut arriver aussi aux collectivités prises de la folie de l'aventure ou du suicide ; cela n'arrive point aux vrais chefs de peuples, non plus qu'aux collectivités d'esprit français qui prétendent toujours garder raison. Qui ne voit aussi que définir le rôle de la tradition, c'est définir, du même coup, le rôle de l'Histoire ? Les « constantes », les lignes de force, qui les découvre dans l'amas et le déroulement emmêlés des faits ? Qui les peut dégager, dans le paysage du passé, aussi nettement que, sur une carte routière, les voies maîtresses ? A quoi sert l'Histoire ? Préserver un peuple des faux aiguillages, l'empêcher de construire sa vie de travers, de se forger des mœurs de travers, un enseignement public, une éducation de travers ; le sauver des solutions économiques, sociales ou politiques improvisées ; l'empêcher de jouer, entre les mains de ses chefs politiques, le rôle de cobaye de laboratoire ; rendre ces chefs politiques capables de suite dans les idées, capables même de directives nationales : autant de services que l'on peut demander à l'Histoire de son pays, sans compter quelques autres de pareille insignifiance.

## II

Mais ces constantes, me demanderez-vous, quelles sont-elles, pour nous, Canadiens français ? Nos lignes de force, les pouvez-vous indiquer en notre passé ? Besogne facile : notre première constante crève les yeux. Notre tradition religieuse, notre foi catholique, répondez-vous. Oui et non. Le catholicisme a tout créé, tout animé chez nous ; souvent même il a tout redressé, tout

guéri. Voyons en lui beaucoup plus que notre grande tradition. Il transcende toute notre vie, il vivifie tout notre être. Et pour ce rôle suprême, j'hésite à inscrire, parmi nos traditions, ce qui en est plutôt l'âme même. J'entends, du reste, me placer sur le terrain strictement humain et national. Et je dis que notre première constante, c'est notre vocation paysanne. Nous sommes nés et nous avons grandi en paysannerie. Tous nos fondateurs, depuis Champlain, tous nos gouverneurs, nos intendants, les rois, Richelieu, Colbert, ont conçu la Nouvelle-France sous l'aspect agricole, paysan d'abord. Ils ont voulu autre chose, je le sais. Mais ce qu'ils ont voulu, avant toute chose, ce fut un solide pied à terre, un enracinement au sol dans la vallée laurentienne. Et quand Richelieu, écho de Champlain et des missionnaires, fixait à l'entreprise des Cent-Associés des fins apostoliques, le grand ministre imposait, du même coup, à l'évangélisation indienne, le point d'appui d'une colonie de peuplement, d'une paysannerie catholique et française. Impossible d'ailleurs de se représenter l'établissement de ce pays, sinon sous l'aspect d'une marche, d'une avance de défricheurs à travers la forêt, un cheminement de fermes par boutures, un proviement de clochers, un champ qu'une grande magicienne élargit au pas de course : la race de Louis Hébert et de Robert Giffard.

En même temps, dans l'âme de ces paysans ou de ces fils de paysans de la Normandie, du Perche, de l'Anjou, du Poitou, de la Saintonge, de la Picardie, de la Champagne, je vous prie de noter l'étonnant dédoublement : faiseurs de terre, créateurs de pastorales, ils entendent mener de front l'élaboration d'un grand poème héroïque. De leurs fils, ils donneront une moitié à la culture du sol, l'autre moitié à l'aventure. Fondée pour l'évangélisation, la colonie, de par sa vocation apostolique, allait être poussée en dehors de la vallée laurentienne, vers les disséminements indiens de l'ouest, du sud, du sud-ouest et du nord. La géographie du pays, le commerce des fourrures, vont bientôt ajouter à cet idéal de charité, leurs puissantes impulsions. Commencée avec Champlain, les missionnaires, les engagés, les interprètes des compagnies, lancée de l'avant, régularisée officiellement par Talon, Frontenac, l'expansion française à travers le continent va prendre l'ampleur que vous savez. Elle s'arrêterait au golfe du Mexique, à la Mer d'Hudson, aux contreforts des Rocheuses, au versant occidental des Alléghanys. Quand s'est achevée l'épopée française, jamais peut-être plus infime poignée d'hommes n'avait mis, sous ses pieds, autant d'espace. Jamais, en tout cas, en pareil espace, si petit peuple n'avait semé autant d'énergie, autant de civilisation, autant de foi. Qu'en ce

temps-là, la métropole, jugeant à point cet effort, l'eût voulu seconder, et, sans le moindre doute, ces Français eussent conquis, civilisé les deux tiers de l'Amérique du nord, fait une réussite à nulle autre comparable en l'histoire coloniale.

La constante, le dessin de notre première histoire, vous apparaît donc en pleine lumière : une forte position paysanne, dans un domaine limité ; puis, tout à l'entour de ce domaine, et pour satisfaire un extraordinaire besoin d'action, de conquête, d'apostolat, une aire sans bornes où jouer l'aventure, créer de l'héroïsme, de la grandeur. Tout à l'entour de la pastorale, une marge immense d'épopée. « Qu'on le veuille ou non, nous sommes racés », ai-je lu dans un ouvrage récent d'une jeune Canadienne française (1). Racés, oui fortement racés par toute cette histoire, par les hérédités que nous tenons d'elle. Et quand je vois qu'avec ces Français, entraînés hier à la conquête d'un empire, l'on voudrait faire aujourd'hui un peuple de domestiques et de manœuvres, pas même maître de sa *réserve* québécoise, je comprends que la jeunesse s'insurge contre ce destin et qu'elle jure, sur la tête de ses pères, de ne jamais l'accepter.

Il y eut 1760. Nous perdons l'empire. Mais nous gardons nos positions paysannes. Repliés sur la terre laurentienne, nous allons nous cambrer les reins pour une œuvre aussi audacieuse, aussi émouvante que la conquête de l'Amérique : notre survivance française. Au lendemain du traité de Paris, nos pères, s'étant comptés, n'eurent pas de peine à se reconnaître pour le peuple le plus infime de la terre et apparemment le plus inorganique. Par bonheur leur foi catholique les avait vertébrés ; elle les avait habitués à ne pas attribuer aux choses matérielles une valeur absolue, à vivre pour un idéal de dépassement. Leur culture, celle de la France du dix-septième siècle, leur avait fait une âme de force et d'équilibre. Leur propre histoire, sur leur propre terre, leur avait laissé dans l'esprit, une image grandiose, d'exaltante fierté. Hier, appuyés sur leur paysannerie, ils étaient partis de là pour la conquête d'un continent ; retranchés aujourd'hui derrière les mêmes positions, voyez quelle ambition va concevoir ce peuple minuscule. Dans un empire étranger à sa foi, à ses lois, à sa langue, devenu par surcroît, la faveur de la guerre de sept ans, la première puissance de l'Europe, un groupe de 65,000 gueux forme ce propos : rester soi-même, vivre sa vie, garder, porter son flambeau à soi. Ce sera une lutte de paysan : lutte de l'athlète trapu, patient, qui ne connaît ni l'usure physique, ni l'usure morale, et qui sait que, les pieds soli-

---

(1) Mlle Jeannine Lavallée.

dement plantés sur sa terre, il finira par avoir raison de l'adversaire. Suivez-le bien : la ligne maîtresse de son histoire est encore facile à découvrir. Pour formule inspiratrice de sa vie, de sa politique, il n'en veut qu'une : se dégager de l'étreinte du conquérant, se dégager un peu plus chaque jour, accroître, d'étape en étape, son autonomie, tendre, de toute la tension de son âme, vers la fierté d'un destin français. Cette formule, je vous prie encore de le noter, embrasse assurément la défense des lois, la défense des mœurs, la défense de l'école, surtout la défense de la langue. Mais elle embrasse bien davantage ; elle vise encore plus haut. Elle vise jusqu'au gouvernement, en jusqu'à la plénitude de la puissance politique : tout l'ensemble par quoi un peuple peut sauvegarder ses attributs ou ses caractères nationaux, et s'assurer, avant toute chose, une vie organique, un plein épanouissement matériel et spirituel. D'admirables arrangements providentiels vont aider l'effort du petit groupe audacieux. 1774 lui valait la liberté civile et religieuse ; 1791 lui apportait un commencement de liberté politique et, théoriquement, l'érection de sa province en État français ; suivent alors cinquante années de luttes pour l'amélioration de la liberté politique ; maîtres du parlement, nous entendons aussi le devenir du gouvernement ; puis, en ce drame, deux péripéties tragiques : l'insurrection de 1837, l'annexion de notre province au Haut-Canada en 1841. Un an à peine nous suffit à parer le dernier coup ; nous transformons l'État unitaire en État fédératif ; en 1848, nous partageons, dans un cabinet de coalition, l'exercice de la puissance politique, suite de l'autonomie coloniale conquise en partie par les nôtres ; enfin, en 1867, nous faisons sauter les dernières lisières de 1841 ; le Bas-Canada ressaisit son individualité politique et nationale ; l'État de 1791 est reconstitué, avec ce complément qu'à l'exercice du pouvoir législatif, nous joindrons désormais l'exercice de la puissance exécutive. Cette année-là, notre programme de 1760 : nous dégager pour nous réaliser, pour le profit et pour la joie d'un destin à nous, eût donc pu connaître un nouveau et solennel triomphe. A cette étape de notre vie, que nous a-t-il manqué ? Quand plus que jamais nous avons besoin de ne pas perdre de vue nos lignes de force, pourquoi, chez nous, le magistère de l'Histoire a-t-il choisi cette heure pour se taire ? Au lieu de borges et de sous-ordre, que n'avons-nous alors mérité de la Providence des guides, des chefs, d'esprit assez solide et réaliste pour saisir la portée de la récente évolution politique, et, tout d'abord, pour retenir le sens de notre avenir, le seul autorisé par notre passé et ses constantes ? Cette simple et heureuse fortune, nous eût valu de voir

naître, il y a soixante-dix ans, ce que nous avons alors demandé et obtenu : un État français, avec une politique française, nationale. Et aujourd'hui, en cette fin de juin 1937, nous ne serions pas ici, hélas, pour nous interroger avec angoisse sur notre sort, enregistrer surtout des reculs et des défaites, mais bien plutôt pour consolider nos positions et reprendre la ligne montante de notre histoire.

### III

Apprenons maintenant ce qu'il en peut coûter à un peuple de quitter les lignes directrices de sa vie. Mais ayez pitié, je vous prie, du pauvre historien obligé de broser ce tableau peu réjouissant.

Nous avons d'abord perdu, en l'aventure, notre position paysanne. Je le sais : nous avons gardé notre ancien domaine agricole. Nous l'avons même agrandi sur plusieurs points. Il reste que nous ne sommes plus un peuple en majorité agricole ou paysan <sup>(1)</sup>. Et nous subissons vers le prolétariat un glissement que nul ne sait plus comment freiner. Désordre d'indicible imprévoyance ! Car le mal n'est pas léger ; dans l'ordre économique et social, c'est, pour un peuple, l'un des plus graves qui se puisse produire. Nous l'avons soldé par l'avilissement de notre classe moyenne, celle-là même que tous les peuples regardent comme leur plus solide armature. Le mal ne s'est pas fait, non plus, en un jour, à la suite d'événements catastrophiques. Il a cheminé, dans notre organisme, à la façon d'un cancer. Préparation lente et sourde ; éclosion voyante, hideuse, qui nous ronge depuis près d'un siècle. L'émigration des nôtres aux États-Unis fut-elle autre chose, en effet, qu'une affreuse, une interminable hémorragie, provoquée par le même mal ? Avant 1848, quand l'administration de nos terres dépendait d'un petit comité de Londres ; avant 1867, quand nous ne possédions sur notre politique qu'un demi-pouvoir, il nous était loisible de rejeter sur d'autres la responsabilité de nos malheurs. Maîtres de notre gouvernement, non seulement nous n'avons pas réussi à enrayer le mal ; nous avons même réussi à l'aggraver. Jadis nos gens se

(1) Peuple éminemment agricole, nous ne le sommes même plus, proportionnellement aux autres races du Canada. Voici ce que nous apprennent les statistiques : 28 pour cent de la population active d'origine française est employée dans l'agriculture, comparativement à 23 pour cent de la population active d'origine anglaise, à 30.5 pour cent de celle d'origine irlandaise et à 27.1 pour cent de celle d'origine écossaise. Quant aux autres races qui forment la population canadienne, le pourcentage de leur population active employée dans l'agriculture dépasse 50 pour cent, excepté toutefois les races juive, italienne, chinoise et japonaise. Donc la population d'origine française a proportionnellement moins de cultivateurs que les autres, excepté les Anglais et les Écossais (Chiffres empruntés à la *Liberté* de Winnipeg, 21 juillet 1937, p. 2).

déracinaient par nécessité ; aujourd'hui ils se déracent par fantaisie. Cependant ces campagnards peuvent voir, dans les villes et les forêts, le régime de parias fait souvent aux leurs, à la solde d'employeurs et d'une finance sans entrailles ; ils sentent, comme tout le monde, la dure servitude économique qui s'appesantit sur cette province. Ces spectacles, leur passé, leur secret instinct, les devraient avertir qu'une puissance leur reste qui les pourrait encore garder libres ou les refaire libres : la terre. La terre, hélas, et voilà bien où apparaît la responsabilité d'en haut, les terriens n'ont plus que le goût de la déserte.

Notre première position stratégique perdue ou compromise, avons-nous gardé les autres ? Qu'est devenue la mystique de notre destin français ? Je l'ai dit tantôt : 1867 aurait pu et aurait dû nous servir de tremplin pour un nouvel élan vers l'autonomie, vers un épanouissement toujours plus complet de notre réalité française. Pour étrange et défectueuse que soit la constitution fédérative, et si confuse qu'on veuille faire l'idéologie nationale des « Pères » de la Confédération, il reste que 1867 consacrait de nouveau, en notre faveur, deux principes vitaux : celui du provincialisme et celui de la nationalité. Ici, dans le Québec, des institutions politiques incomplètes, mal définies, je le veux bien, étaient mises entre nos mains. Je persiste à croire cependant qu'une race d'hommes virile, douée d'adresse, et surtout d'énergie, eût pu tirer de ces institutions à peu près ce qu'elle eût voulu. De ces races d'hommes, qui n'en connaît, en cette province même, que les textes ou les entraves constitutionnels n'eussent pas embarrassées ? Sans doute, pareille action exigeait-elle une condition essentielle : garder bien en vue nos constantes d'histoire, garder un programme de vie nationale. Élémentaire clairvoyance, minimum de sens politique après tout ; mais l'un et l'autre ont-ils bien dirigé notre jeu ? J'accorde encore qu'il fallait harmoniser, coordonner centralisme et provincialisme. Mais harmoniser n'est pas, que je sache, toujours courber l'un devant l'autre, toujours sacrifier l'un à l'autre. Avons-nous fait ces distinctions ? Au lieu de nous solidement établir dans un provincialisme ouvert et loyal, prêt à toutes les collaborations, si l'on veut, mais intransigeant sur ses positions constitutionnelles, notre tendance la plus habituelle n'a-t-elle pas été plutôt de traiter le provincialisme comme quelque chose d'étroit et de mesquin, de regarder vers Ottawa plus que vers Québec, comme si, là-bas plutôt qu'ici, nous avions à jouer notre partie maîtresse ? Nous nous plaignons aujourd'hui de compter pour peu dans notre pays et d'être parfois profondément méprisés comme race. Mais nous-

mêmes quel cas avons-nous fait de notre qualité de Canadiens français ? Il n'y a point qu'en certains salons de bourgeois anglo-manes que le titre est assez mal porté. Pour la plupart de nos prétendus guides politiques, le type de Canadien français le plus chic, le plus orthodoxe, n'est-ce point le Canadien français passé à la lime, démarqué comme un vieux sou, ou encore le Canadien français raccourci au lit de Procuste, ce qui nous permet de dire si élégamment : le « Canadien tout court » ? Avouons-le, en toute franchise : notre formule de vie nationale depuis 1867 n'a plus été de nous dégager le plus possible, mais de nous engager chaque jour plus avant, sans issue, sans retour en arrière possible. Tout de même que notre suprême tremblement n'a plus été de n'être pas assez Canadiens français, mais de l'être trop, quand nous ne sommes pas allés jusqu'à demander pardon de l'être. En ce moment, après quatre-vingts ans de cette application à nous effacer, à nous faire oublier, nous constatons notre éviction progressive de tous les services fédéraux ; quelques-uns s'alarment, et non sans raison, des prétentions envahissantes de l'État central ; on proclame le provincialisme, surtout le nôtre, en péril. Mais l'histoire dira que nous, Canadiens français, avons été plus que personne les fourriers de l'union législative.

Notre erreur a-t-elle été moindre sur le terrain proprement provincial ? Sur la route de notre émancipation française, 1867 a-t-il vraiment marqué une nouvelle et glorieuse étape ? Qui oserait prétendre, sans cruauté, que nous sommes maîtres en cette province ? Qui oserait même soutenir que nous prenons tous les moyens de l'être ? Le refoulement de notre petit peuple hors de la plupart de ses positions stratégiques et, plus que tout le reste, peut-être, le désarroi de son esprit, son anarchie intérieure sur la question nationale, témoignent où nous en sommes. Qui voudrait risquer une simple définition de notre doctrine nationale, serait bien à plaindre. Patrie, patriotisme, nation, autant de mots dont nous cherchons encore le sens dans le dictionnaire. S'il nous arrive de croire à l'existence d'une patrie, nous ne savons où la localiser sur la carte. Et pour ce qui est de savoir si nous sommes ou ne sommes point une nation, il y aurait grande imprudence à plébisciter la question. De l'inconsistance ou de l'incohérence de notre patriotisme, voulez-vous un signe entre quelques autres ? Voyez le barriolage d'oriflammes ou de bannières prétendues nationales que nous arborons en des jours comme ceux-ci. Nul peuple au monde n'a plus de drapeaux que les Canadiens français et, pour cela même, nul peuple n'en a moins, ni n'arbore davantage le drapeau des autres.

Que dis-je ? Un peuple, nous ? Une nation ? Allons donc !...  
Un assemblage de confréries.

Avons-nous au moins gardé quelques-uns des stimulants qui, autrefois, ont soutenu nos pères, qui, dans leurs épreuves et leur pauvreté, leur ont permis de rester fiers ? Et, par exemple, de notre grand passé, de la chanson de geste des conquérants de l'Amérique, quel souvenir, quelle image, subsiste en nos mémoires ? La vérité crue veut ici que notre petit peuple qui aurait tant besoin d'être stimulé par le prestige de ses grandeurs historiques, n'en sache à peu près rien. A cet héritier d'une grandiose histoire, demandez de nommer un seul des conquérants fameux de l'arrière-pays américain. En vain chercheriez-vous, dans toutes les écoles du Canada français, dans tous les couvents, dans tous les collèges, une carte de l'ancienne Amérique française. Et si vous étiez tentés de demander au Canadien français moyen la définition des constantes de notre histoire, les lois directrices de notre vie depuis 1760 ; si vous osiez demander la même chose à la plupart de nos professionnels, à bon nombre de nos politiques, je vous supplierais par pitié de n'en rien faire <sup>(1)</sup>. Cependant les mentors dédaigneux ne manquent point qui nous reprochent de trop agiter le passé. Il faudrait laisser les morts ensevelir les morts, cesser d'imiter ce personnage stupide de la fable mort à contempler sa figure dans le miroir d'une fontaine. Hélas ! si j'écoute les échos et les doléances de ce congrès, c'est d'une autre forme de suicide que nous sommes menacés.

J'ai peine, vous l'entendez bien, à me rendre jusqu'au bout de cette analyse. Une fois perdu le souvenir de notre passé et perdue aussi la ligne de nos aspirations nationales, l'âme vidée de tout stimulant, de toute image de grandeur, nous devons subir, comme une fatalité, le prestige qui s'étalait à côté de nous : l'éblouissante fortune anglo-saxonne. Nous l'avons subie, non comme un peuple adulte et robuste, à la façon d'un enrichissement spirituel, mais comme un sortilège, un envoûtement servile. Et, non seulement dans nos classes ouvrières ou moyennes ; mais depuis le bas jusqu'au haut, elle nous a fait une âme de vaincus résignés et de mornes plagiaires. Confirmation de ce dilemme tragique où, selon Gonzague de Reynold, sont enfermés les petites nations et les petits pays : « Il n'y a que deux solutions pour eux », a écrit le grand

(1) Je connais, pour ma part, un député de l'Union Nationale qui ignore l'existence du statut de Westminster. Pour guérir cette ignorance ingénue et, pour le dire en passant, je me demande pourquoi, au lieu de s'acharner à nous faire fêter le 1er juillet que personne ne fête, je me demande, dis-je, quel motif ou quelles influences occultes nous empêchent de célébrer, comme fête nationale de tout le Canada, l'anniversaire du Statut de Westminster, le plus grand jour de notre histoire. En somme, l'anniversaire de la proclamation de l'indépendance de notre pays ?

écrivain suisse ; « ou vivre selon l'originalité que leur ont conférée la nature et l'histoire, ou devenir forcément la réduction servile et terne, les satellites d'États plus grands ». « Réduction servile et terne », que de symptômes dénoncent cette funèbre métamorphose ! Un esprit averti et courageux comme M. Victor Barbeau a pu nous montrer, avec preuves à l'appui, la langue française déjà descendue chez nous au rang de langue inférieure : capitulation que notre pays nous jette d'ailleurs à la figure. Ainsi que des enfants dénaturés s'amuseraient à barbouiller le portrait de leur mère, nous avons maculé le visage auguste de la Nouvelle-France. Le Québec fait de son mieux pour effacer son caractère de terre française. Cependant nous courtisons le tourisme, surtout le tourisme américain. A défaut de fierté ou de sens national, l'intérêt nous commanderait d'accuser le plus possible le caractère original de cette province. Nous n'avons plus même cette intelligence. Notre déficience psychologique se révèle à cet autre symptôme, qu'à l'inverse de tous les peuples doués d'un minimum de personnalité, nous nous révélons impuissants à faire la synthèse des cultures composites qui nous entourent. Nous ne savons plus choisir dans les mœurs, les modes qui passent à notre portée. Avec une passive réceptivité, nous prenons tout, nous copions tout, arts, mœurs, engouements, et, de préférence, ce qui répugne le plus à notre fond catholique et au bon sens français.

Enfin vous faut-il un dernier signe pour mesurer notre dénuement ? Qu'est devenu le passionné besoin des ancêtres, d'agir, de rayonner au loin, la volonté d'expansion qui est le propre des peuples forts moralement, surabondants de vie ? Cette soif de grandeur, ce besoin de rayonnement, ne sont pas totalement éteints. Je les retrouve dans l'extraordinaire poussée de notre jeunesse vers les missions lointaines : acte de foi, sans doute, que cet élan apostolique ; mais aussi, n'en doutons point, protestation contre la médiocrité trop générale de notre vie. Signe, en tout cas, de ce qu'aurait pu accomplir, même sur le terrain national, le vieil instinct des ancêtres. Le malheur une fois consommé de l'émigration des nôtres aux États-Unis et à travers tout le Canada, un champ magnifique s'offrait à notre activité. Ces frères que nous n'avions pas su garder, nous pouvions les suivre au loin, leur porter, dans leur exil, le réconfort du souvenir et de la fraternité : mission dont se fût acquitté spontanément un État fort ou simplement conscient. Soyons justes : notre clergé, nos communautés religieuses, quelques patriotes et quelques sociétés nationales, ont noblement compris leur devoir. En dehors de là, ayons la loyauté de le reconnaître.

notre conduite envers nos frères dispersés a été simplement lamentable. Impuissants à pratiquer la solidarité, même entre nous, dans cette province, comment l'aurions-nous pratiquée envers ceux qui étaient partis ? En leurs grandes heures de péril, quand ils avaient crié au secours vingt fois, il est arrivé que nous avons fini par les entendre. En dehors de ces heures, nous leur avons surtout offert des mauvais exemples. Éviter ici-même, au foyer de la race, ce qui aurait pu les scandaliser, cacher aux exilés nos molleses, nos divisions, nos abdications ; garder ici la foi pour qu'au loin on la garde ; créer, au cœur de la Nouvelle-France, un foyer de vie intense, un foyer de civilisation pour rayonner, pour accomplir un haut devoir à l'égard de la famille française d'Amérique, tout cela, du moins jusqu'en ces derniers temps, a été, pour la masse de notre peuple et pour la plupart de ses dirigeants, le cadet de leurs soucis. Et qu'à l'heure où je vous parle, de grands garçons et de grandes filles de la Saskatchewan et de l'Alberta, enfants de race française, puissent demander à leurs parents : « Qu'est-ce que la province de Québec ? », de l'air d'enfants qui demanderaient : « Qu'est-ce que le Groënland, ou qu'est-ce que la Cochinchine ? », cela seul en dit long sur la puissance de notre rayonnement. Ainsi partout les malheurs d'un peuple qui oublie son passé, qui s'écarte de ses lignes de force : l'incohérence, la désintégration, l'abandon à la médiocrité, à la servitude, l'impuissance à vivre collectivement, le triomphe de tous les individualismes : tous les signes des nations qui s'en vont au vertige final. Pourtant non. Dans cette misère, un sens collectif, une solidarité, demeure, ne faiblit point : la solidarité du parti politique, le plus destructeur de tous les individualismes. Car en un temps où l'on dénonce, avec véhémence, et non sans raison, le fléau marxiste des luttes de classes, que mes amis politiques me pardonnent si j'ose dire que les luttes de parti avec ce qu'elles fomentent, au Canada français, de divisions, de haines stupides, de déformation des consciences, de folie collective, sont aussi funestes à un peuple que les luttes de classes. En tout cas, pour un petit peuple comme le nôtre, acculé de toutes parts aux solutions tragiques, le parti au lieu de la patrie, le parti au lieu de la nation, la mystique du parti au lieu de la mystique nationale, ce peut être assez pour mourir ; ce n'est pas assez pour vivre.

#### IV

On me posera ici deux questions : toute notre histoire nous inclinait vers la fierté et la fidélité. D'où vient le rebroussement ?

Qui sont les responsables ? Et sommes-nous guérissables ? Les responsables ? A quoi bon les nommer ? L'Histoire n'est pas une potence. J'aime mieux répondre à la deuxième question. Car je suis de ceux qui croient à la guérison de notre petit peuple. Et nous ne sommes pas ici réunis pour chanter un *Libéra*, mais pour préparer un *Alleluia*.

Les remèdes, rien de plus simple que de les indiquer. Nous avons perdu notre base économique et sociale et notre base historique. L'effort urgent s'appliquera à les retrouver toutes deux. Nous retrouverons la première par la reconstitution et par le maintien de notre paysannerie. La vocation paysanne de notre peuple me paraît bien manifeste ; je n'arrive pas à découvrir notre vocation au « secours direct ». L'on parle beaucoup, depuis quelques années, de capital humain ; et l'on proclame son excellence sur tout autre capital. L'heure est opportune, pour nos gouvernants, de se souvenir que, pour faire une race saine, forte, attachée aux traditions familiales et nationales, nul milieu générateur n'a encore remplacé la terre. A ceux qui estimeraient trop élevé le coût d'une politique d'agriculture et de colonisation, rappelons qu'arrêter, par le temps qui court, le recul de la paysannerie, c'est, prendre, contre les troubles sociaux, la moins coûteuse des assurances. A tous égards, sa politique agraire reste, pour le Canada français, sa politique vitale. Sans doute, serait-ce folie que de négliger certaine prédestination industrielle de notre province. Encore importe-t-il que, dans la mesure où pourra s'accroître l'attraction de la ville, s'accroisse davantage l'appel de la terre. L'essentiel, pour un pays, ce n'est pas de posséder les plus grosses industries ni les plus grosses villes ; c'est de posséder la santé, laquelle est le résultat d'un équilibre : équilibre économique et social. Le premier article de notre programme comme la consigne suprême de tous nos chefs pourraient donc s'énoncer comme suit : restaurer d'abord, dans l'esprit paysan, l'amour, la dignité du sol ; placer, par arpent ou mille carrés, le plus de Canadiens français possible ; conquérir la terre québécoise jusqu'à ses extrêmes limites, jusqu'à sa dernière motte cultivable ; à cette fin, poser en principe qu'aucun pouce de cette terre n'appartient au marchand de bois, au landlord américain, au sportman parasite, avant d'appartenir au fils du paysan.

Le second remède est de même urgence. Quand un peuple est malheureux, désorienté, pour avoir rompu avec son histoire, la première nécessité est de s'y ressouder. Si seulement nous pouvions enfin découvrir que nous sommes Français et nous découvrir aussi la détermination de le rester ! Voilà qui réglerait bien des

questions, à commencer par les problèmes de notre enseignement et de notre éducation. Une chose est sûre : nos écoles ne peuvent se passer d'orientation nationale et nous ne pouvons être des Français artificiels, dévitalisés. Peuple minuscule en face de cette terrible Amérique, nous n'avons pas le choix d'être français, avec mollesse, avec dilettantisme, avec tous les flirts téméraires pour tous les snobismes : français, nous le serons de la tête aux pieds, avec intransigeance, à force d'énergie et d'audace, ou nous cesserons de l'être. Or, pour faire des Français de l'espèce viable, l'on n'a pas encore trouvé d'autre recette que d'élever les enfants à la française, dans des écoles françaises, dans une atmosphère française, avec un idéal français. Ce qui ne veut pas dire que l'on néglige ni que l'on dédaigne les autres cultures, mais que les langues et les cultures secondes restent à leur rang qui n'est pas le premier.

L'orientation nationale pose aussi le problème politique. Abordons-le, en toute franchise, comme si, en ce pays libre, un prêtre avait le droit de prendre cette liberté autant qu'un clergyman. Notre constante sur le terrain politique et national, je l'ai assez répété et elle est assez manifeste : ce fut la passion de l'autonomie, le refus de nous laisser absorber ; une tension, dans toute la mesure légitime et possible, vers notre achèvement français. Autant dire que nous ne pouvons accepter aucunes lisières indues, de quelque part qu'elles viennent, fût-ce d'Ottawa. La Confédération, nous en sommes, mais pourvu qu'elle reste une confédération. Nous acceptons de collaborer au bien commun de ce grand pays ; mais nous prétendons que notre collaboration suppose celle des autres provinces et que nous ne sommes tenus de collaborer que si cette collaboration doit nous profiter autant qu'aux autres. Peu importe ce que pense là-dessus la vieille génération. Je sais ce que pense la jeune génération, celle qui demain comptera. A celle-ci prenez garde de donner à choisir entre sa vie, son avenir français, et un régime politique. Elle prétend bien n'être pas entrée dans la Confédération pour y vivre une vie nationale et culturelle appauvrie, mais plus riche ; non pour être un peuple moins français, mais plus français. Pour ma part, je ne vois point quel texte constitutionnel, quelle obligation juridique ou morale, quel intérêt suprême du pays ou de l'État, nous imposent de mettre des bornes à l'essor de notre culture, à l'élan de nos aspirations françaises. En conséquence nous refusons de nous sacrifier, nous seuls, au maintien ou à l'affermissement de la Confédération. Et, pour le dire tout net : le rôle de Cariatides naïves et serves geignant sous les corniches

de pilastres branlants ne saurait être, pour un peuple, un programme de vie nationale.

Décidés à ne pas subir de lisières illégitimes du côté d'Ottawa, nous estimerons assez inopportun, sans doute, de nous en imposer nous-mêmes, dans notre propre province. C'est ici, dans le Québec, que nous jouons notre destin. Ici que nous avons tâche de nous réaliser. Pour cette fin, en 1867, nous nous sommes dégagés de l'étreinte du Haut-Canada ; pour cette même fin, nous avons fait triompher le principe fédératif ; nous avons obtenu la résurrection politique du Canada français. Que déduire de ces prémisses, sinon qu'une politique canadienne-française, en cette province, n'est pas une politique facultative, ni simplement opportune, mais une politique nécessaire ? Pas une politique de provocation ; mais, pour le Canada français, sa politique naturelle, sa politique de droit. Si notre histoire a un sens, et elle a un sens, notre seul destin légitime et impérieux, l'aboutissant logique de notre effort de 177 ans, pour nous dégager et vivre notre vie à nous, le but nettement visé par la flèche indicatrice, par la ligne toujours montante de notre histoire, ne peut être, que celui-ci : constituer, en Amérique, dans la plus grande autonomie possible, cette réalité politique et spirituelle, suprême originalité de ce continent, triomphe, chef-d'œuvre d'un splendide effort humain : un État catholique et français.

Au surplus, j'y insiste : cette création est pour nous de nécessité vitale. Pendant ces jours, il a été beaucoup question de la langue, de sa défense, de son illustration. Prenons garde qu'à tant exalter la langue, l'on ne rétrécisse la question essentielle, qui est toute la question nationale. Car il faut nous le tenir pour dit : nous ne planterons pas artificiellement l'amour de la langue dans le cœur du petit peuple. Aucun amour du parler maternel ne tiendra, en particulier, contre notre asservissement économique. L'œuvre urgente et première consiste à convaincre les Canadiens français, qu'à rester français, non seulement ils ne sacrifient aucune de leurs chances d'avenir, mais que ces chances ils les assurent et les accroissent. C'est la fidélité à leur sang, à leur histoire, à leur culture, à toutes leurs énergies natives, doivent-ils apprendre, qui leur vaudra de créer le climat, les conditions les plus favorables au développement de leur personnalité humaine et culturelle, à la conquête de la dignité et de la fierté des peuples libres. Or qui voudra soutenir que l'État ait le droit de se désintéresser d'un si grave problème de bien commun ? Qui voudra prétendre que les conditions dont je parlais, il y a un instant, vont surgir d'elles-mêmes, par le simple jeu du vieil automatisme libéral, sans l'inter-

vention de l'État et de son pouvoir de coordination ? Un devoir absolu, un rôle sacré s'impose à l'État : préparer, favoriser les conditions matérielles et morales, l'harmonieuse combinaison d'une politique économique et sociale et d'une politique de l'esprit, par quoi les Canadiens français, fils authentiques du sol, immense majorité en cette province, atteindront leur fin d'hommes et leur fin de nation.

Que les bonne-ententistes se rassurent. Je n'oublie point, pour autant, ceux qui vivent à côté de nous. J'espère seulement qu'un de ces jours prochains, nous apprendrons, de la minorité du Québec, à nous occuper de nos affaires sans en demander la permission au voisin. La bonne-entente, certes, j'en suis ; et, pour en être, à défaut de mon esprit de catholique, il me suffirait de la tradition française en ce pays. Mais la bonne-entente que je veux, c'est la bonne-entente à deux. La bonne-entente debout. Pas une bonne entente de dupes. Pas une bonne-entente à n'importe quel prix ; doctrine de dégradation, où tout notre rôle consiste à émoucher le lion ; mais la bonne-entente fondée sur le respect mutuel, sur l'égalité des droits. Et celle-là, j'oserai dire, l'ayant toujours pratiquée, et souvent seuls, cessons donc d'en parler comme si nous avions encore besoin de nous la prêcher ou de la mendier. Mais, comme un peuple libre et comme un peuple fier, ayons plutôt l'air, à l'occasion, d'être en état de nous en passer.

A ceux de nos compatriotes qui, à ce simple énoncé d'un État français, prennent une mine scandalisée, beaucoup moins inquiets du sort des leurs que du sentiment de la minorité, je dis : « Faisons-nous par découvrir que les Canadiens français comptent en cette province, pour 2,500,000 âmes ? qu'ils constituent près des cinq-sixièmes de la population ? que ce pays est celui de leurs pères ? qu'ils ont le droit d'y vivre ? et que la politique destinée à leur assurer la jouissance de ce droit, ne peut froisser, en réalité, que ceux-là que froissent notre existence ou notre simple volonté d'exister ? » Je leur dirai encore : « En définitive, que demandons-nous autre chose que la liberté de faire, chez nous, ce qui se pratique dans toutes les provinces du Canada et voire de le faire plus libéralement qu'en ces provinces ? Il existe des minorités ailleurs que dans le Québec. Les Canadiens français comptent pour 400,000 peut-être dans l'Ontario ; les Acadiens forment le tiers de la population du Nouveau-Brunswick. Les bonne-ententistes voudraient-ils soutenir, par hasard, qu'il est chimérique, au Canada, de parler de traitement équitable pour les minorités, ou que, nous, du Québec,

aurions besoin d'aller apprendre, en dehors de nos frontières, l'art de rendre justice à tout le monde ? »

A nos compatriotes de l'autre origine et de l'autre culture, je tiendrais, d'autre part, ce langage que je n'estime ni impertinent, ni audacieux, encore moins injuste : « Nous sommes ici deux races, deux cultures, destinées à vivre l'une à côté de l'autre, à collaborer au bien commun de notre province et de notre pays. Vous, Anglophones, êtes fiers de votre sang, de votre histoire, de votre civilisation ; et, pour servir le plus efficacement possible ce pays, votre ambition est de vous développer dans le sens de vos innéités culturelles, d'être Anglais jusqu'aux moelles. C'est votre droit ; et, ce droit, vous avez assez de fierté pour le prendre sans le mendier. Et, certes, ce n'est pas moi qui refuserai de vous donner raison. D'autre part, aussi fiers de notre sang, de notre passé, de notre culture, que vous l'êtes des vôtres, nous prétendons que notre droit est égal au vôtre. Nous voulons, nous aussi, nous développer dans le sens de nos innéités culturelles, être Français jusqu'aux moelles ; nous le voulons, ni pour des fins uniquement égoïstes ni par orgueil racique, mais pour apporter, comme vous, à notre pays, la modeste contribution de nos forces spirituelles, persuadés, comme vous, toujours, que pareil idéal de vie et pareille volonté, ne constituent envers quiconque ni une provocation ni un défi. Et honni soit qui mal y pense !

## V

Nous remettre en route vers ce grand avenir, nous ressouder à nos traditions, est-ce un vain rêve ? Vous entendez d'ici la réponse des défaitistes : « Trop tard ! Dessein trop élevé, gageure trop audacieuse ! Tenir tête à un continent ! Etre l'îlot que la mer ne submergera point quand déjà l'érosion fait tout branler... » Certes, que l'heure soit poignante et qu'il n'y ait pas un jour à perdre, je le sais trop. Quand le peuple voit les arbres montrer l'envers de leurs feuilles, il a coutume d'y percevoir l'annonce de la tempête prochaine. Nous sommes l'arbre aux feuilles à l'envers. Pour les peuples comme pour les arbres, je le sais aussi, il n'y a qu'un temps où, mal poussés, il y ait chance de les redresser. Cependant nous sommes catholiques ; le catholicisme est resté notre suprême ligne de force. Dieu, sa Providence, je les ai trouvés partout en notre passé ; ils ont posé les prémisses de notre histoire ; et je me souviens qu'ils ont coutume de mettre, en leurs ouvrages, de la logique et de l'esprit de suite. Le destin est élevé, dites-vous ?

Je vous réponds que les peuples catholiques, même les plus petits, ne sont point dispensés d'être grands. Les obstacles sont redoutables ? Pour nous, je le sais encore, le seul état de sécurité, c'est l'état d'héroïsme. Notre foi nous y maintiendra. Notre catholicisme, que nous apprendrons à vivre, nous empêchera de mourir dans l'insignifiance, dans la honte de la démission.

La crise est effroyable, insistez-vous ? Assurément, mais nombre d'exemples éclatants, dans le monde actuel, nous l'enseignent : la crise a été, pour bien des peuples, le départ d'une réaction vitale, puis d'une renaissance, puis d'une marche à la gloire. Et le cycle s'est déroulé avec une extraordinaire rapidité. A ces peuples, quel bonheur, quelle grâce est donc venue ? Des hommes, des chefs, ont fait passer, sur leur pays, un souffle de grandeur. Et, tout de suite, l'on a vu ces pays, qu'on disait décadents et finis, s'arracher à la hantise de la mort, retrouver le sens de leur destinée, puis la passion de vivre et de se refaire. Et le souffle de grandeur, où ces chefs sont-ils allés le chercher ? Au creux du passé, dans la tradition vivante. Gonzague de Reynold a écrit, de l'un de ces peuples fortunés, le Portugal : « Toute nation, lorsqu'elle veut se relever d'une longue décadence, regarde nécessairement en arrière, au delà de cette décadence, vers l'époque la plus grande, la plus féconde et la plus glorieuse de son histoire. Elle y puise des exemples, surtout des raisons d'espérer : « Ce que je fus, je puis l'être encore. » Pour relever un peuple déprimé, c'est donc trop peu de chose que quelques réformes sporadiques. Lui insuffler des raisons idéales de vie, renouer ses traditions vivantes, le rejeter dans les lignes de force de son histoire, voilà qui importe par-dessus tout. « Gouverner » disait, l'autre jour, le duc italien, « ce n'est pas seulement administrer, c'est encore fixer de hauts signes au pays. » Le ministre des finances de Belgique disait, pour sa part : « Il ne suffit pas aux hommes de gouvernement d'être de bons intendants, ils doivent être des chefs, des exaltants. » Aux chefs, aux gouvernants de notre peuple, nous avons donc conscience de ne rien demander de surhumain, ni d'impossible, quand nous leur disons : « Soyez, vous aussi, des exaltants. Faites passer au-dessus de ce pays, un souffle électrique, le puissant courant d'une électricité qu'on ne vous reproche pas encore d'étatiser : l'électricité morale. »

De grâce, que l'on ne réplique point, avec les défaitistes : « Trop tard ! Le peuple ne veut plus ! » J'aurai le courage de prendre ici la défense de notre petit peuple. Sans doute, se révèle-t-il parfois bien inerte, bien décevant. Mais l'histoire m'a appris que d'ordinaire il vaut autant que ses chefs. Au surplus, quand

tout un peuple est endormi, c'est qu'il y a eu quelque part des endormeurs. Je dénie le droit à ceux qui ne sont pas même éveillés, de reprocher au peuple son sommeil. Trop tard? Passons, Messieurs les dirigeants, autant de temps à faire quelque chose que nous en avons passé à ne rien faire; dépensez, pour le réveil national, pour le redressement de la conscience collective, autant d'activité, autant de millions, autant d'esprit d'organisation et de propagande, propagande de husting, propagande de radio, propagande de journaux, qu'il s'en est dépensé, en cette province, depuis soixante ans, pour nous insuffler les passions insanes de la politique; dépensez autant d'effort, pour nous éclairer et pour nous unir, que vous en avez dépensé pour nous aveugler et nous diviser; et alors vous pourrez parler de l'apathie populaire.

Trop tard? Mais vous ne voyez donc pas, vous n'entendez pas ce qui s'en vient? Le souffle de grandeur, le voici qui commence à soulever une génération. Notre avenir nouveau, la jeunesse la plus intelligente, la plus allante, la plus décidée, le porte déjà dans ses yeux. Voilà pourquoi je suis de ceux qui espèrent. Parce qu'il y a Dieu, parce qu'il y a notre histoire, parce qu'il y a la jeunesse, j'espère. J'espère avec tous les ancêtres qui ont espéré; j'espère avec tous les espérants d'aujourd'hui; j'espère par-dessus mon temps, par-dessus tous les découragés. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, notre État français, nous l'aurons; nous l'aurons jeune, fort, rayonnant et beau, foyer spirituel, pôle dynamique pour toute l'Amérique française. Nous aurons aussi un pays français, un pays qui portera son âme dans son visage. Les snobs, les bonne-ententistes, les défaitistes, peuvent nous crier, tant qu'ils voudront: « Vous êtes la dernière génération de Canadiens français... » Je leur répons, avec toute la jeunesse: « Nous sommes la génération des vivants. Vous êtes la dernière génération des morts! »

---

# CINQUIÈME SÉANCE PUBLIQUE

JEUDI, 1er JUILLET

à 4 heures

A LA SALLE DES PROMOTIONS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

---

**Collation de Diplômes d'honneur conférés par l'Université  
Laval, à l'occasion du Deuxième Congrès de la  
Langue française.**

---

**Présentation des diplômés : Mgr Camille Roy,  
président du Congrès.**

---

L'Université Laval a voulu profiter du Deuxième Congrès de la Langue française pour rendre hommage à des hommes qui ont plus particulièrement honoré cette langue, ou qui ont servi avec un zèle très spécial la cause de la survivance de notre race française au Canada et aux États-Unis. Son rôle à elle-même est de procurer à ses Étudiants une formation intellectuelle et morale qui s'accorde avec les meilleures traditions de notre esprit ; et c'est aussi de répandre, de propager, par toute l'influence extérieure de son enseignement, les lumières, les vertus spirituelles dont a besoin notre peuple pour accomplir sa destinée.

L'Université Laval est particulièrement heureuse d'abriter en quelque sorte le Congrès de la Langue française et de coopérer de cette première façon à son œuvre. Par l'effort de plusieurs de ses maîtres, elle s'est faite ouvrière de cette œuvre. Aujourd'hui elle veut témoigner sa respectueuse et vive gratitude à quelques bien-faiteurs du Congrès et de la Langue française au Canada ; elle leur confère le doctorat d'honneur qu'ils ont bien voulu accepter.

## MONSIEUR LOUIS BERTRAND

M. Louis Bertrand, membre de l'Académie française, délégué officiel de l'Académie au Deuxième Congrès de la Langue française, nous a apporté avec tout le prestige de son œuvre personnelle et de la France académique qu'il représente, le charme, la force, la lumière de sa parole. Grâce à Monsieur Bertrand, qui nous a si justement et si profondément parlé de l'esprit français, nous saurons mieux encore tout le prix qu'il faut attacher à cet esprit dont nous voulons vivre, et par lequel seul la race française accomplira sa mission au Canada et en Amérique.

Je n'ai pas à faire connaître l'œuvre de M. Louis Bertrand : elle fut applaudie au Canada comme en France. Je n'aurai pas l'impertinence de l'apprécier : elle valut à son auteur des louanges universelles. Elle représente plus qu'une gloire personnelle, elle représente une œuvre de résurrection historique, et chrétienne, une œuvre de vie morale, une œuvre spirituelle qui s'ajoute au trésor de la pensée française. Oeuvre d'histoire en ses parties les plus importantes, elle est aussi, elle-même, un document où l'on retrouvera toujours les plus précieuses qualités de l'esprit français.

L'Université Laval s'honore de pouvoir conférer à M. Louis Bertrand le diplôme de docteur ès Lettres, et je l'invite à le recevoir de Son Éminence le Cardinal Chancelier, et le prie de vouloir bien s'inscrire ensuite au Livre d'or de l'Université Laval.

\* \* \*

## L'HONORABLE FERNAND RINFRET

L'honorable Fernand Rinfret, secrétaire d'État dans le Gouvernement fédéral, a bien voulu apporter aux Congressistes de la Langue française le message bienveillant du Gouvernement du Canada. M. Fernand Rinfret est lui-même un ouvrier excellent de la langue française. Il a voulu commencer par la critique littéraire, par des études sur Crémazie et Fréchette, une carrière d'écrivain qui s'est continuée dans le journalisme, pour s'aller disperser dans la politique. La Société Royale du Canada voulut un jour reconnaître son haut mérite en l'appelant à l'un de ses fauteuils.

L'Université Laval est heureuse de profiter de la coopération si précieuse que Monsieur Rinfret a voulu apporter au Congrès, pour ajouter son hommage à tant d'autres, et elle l'invite à recevoir des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier de l'Université, le diplôme de docteur ès Lettres, *honoris causa*. Je le prie de s'inscrire ensuite au Livre d'or de l'Université Laval.

## L'HONORABLE MAURICE DUPLESSIS

L'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de la province de Québec, s'est vivement préoccupé du succès du Deuxième Congrès de la Langue française. Premier Ministre de la Province, qui est la gardienne en quelque sorte officielle de nos traditions françaises, il identifie à bon droit les progrès et les victoires de notre langue française avec la prospérité, la fortune spirituelle de Québec. M. Maurice Duplessis a exprimé lui-même aux Congressistes ses sentiments de sympathique coopération ; et il a voulu que son gouvernement apportât au Congrès un témoignage tangible de sa bienveillance.

Il y a quelques jours, le barreau de la province de Québec a rendu hommage en Monsieur Duplessis à l'avocat, qui a particulièrement honoré la science et la pratique du Droit. Il l'a élu bâtonnier de l'Ordre.

L'Université Laval est heureuse d'offrir à l'honorable Premier Ministre son propre témoignage d'estime et de gratitude en l'invitant à recevoir des mains de notre Éminentissime Chancelier le diplôme de docteur en Droit, *honoris causa*. Je le prie de vouloir bien ensuite s'inscrire au Livre d'or de l'Université Laval.

\* \* \*

## MONSIEUR LE MAIRE DE QUÉBEC

M. J.-Ernest Grégoire est maire de Québec. C'est un honneur dont il est justement fier. Québec, à l'occasion du Congrès de la Langue française au Canada, devient le centre vivant de l'Amérique française.

Monsieur Grégoire, avant de devenir maire de Québec, s'était conquis au barreau une large place. D'autre part, des études supérieures longtemps poursuivies en Belgique et à Londres l'avaient préparé — lui avocat — à devenir professeur à la Faculté de Droit de l'Université Laval. L'Université Laval a souhaité rendre hommage tout à la fois au Maire de Québec et à l'un de ses plus estimés professeurs ; elle l'invite à recevoir des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier le diplôme de docteur en Droit *honoris causa* ; et je le prie de vouloir bien s'inscrire ensuite au Livre d'or de l'Université Laval.

## S. EXC. LE GOUVERNEUR DE LA LOUISIANE

La Louisiane est gouvernée par le plus digne et le plus sympathique des Gouverneurs. Son Excellence Richard-W. Lèche y a conquis l'estime de tous ses compatriotes, et en particulier l'estime et l'affection de ses compatriotes de langue française. Il a voulu accepter d'être le Président d'honneur du Comité louisianais du Deuxième Congrès de la Langue française, et en coopération avec ses ministres, favoriser dans la plus grande mesure possible, la propagande de ce Congrès. Cette propagande faite dans le public et spécialement dans les Écoles et Universités de la Louisiane, grâce à la haute protection de Monsieur le Gouverneur et de ses ministres, est devenue en quelque sorte en Louisiane affaire d'État. C'est un hommage officiel rendu par Monsieur le Gouverneur à nos frères Acadiens de la Louisiane, à tous les Louisianais d'origine française, aux origines françaises elles-mêmes de cet État, l'un des plus anciens, des plus riches de souvenirs de la République américaine.

M. Richard-W. Lèche a voulu donner une preuve nouvelle, extrêmement touchante, de sa bienveillante sympathie pour la langue française et notre Congrès, en venant lui-même honorer de sa présence le Congrès.

L'Université Laval sait tout ce que représentent de culture d'esprit et de noblesse de cœur de semblables sentiments, et elle l'invite à recevoir de Son Éminence le Cardinal Chancelier le diplôme de docteur en Droit, *honoris causa*, et je le prie de vouloir bien s'inscrire ensuite au Livre d'or de l'Université Laval.

\* \* \*

## S. EXC. MGR ARTHUR MELANSON

Son Excellence Monseigneur Melanson, archevêque de Moncton, est le premier archevêque acadien au Canada. Il représente tout d'abord lui-même, sa haute personnalité, une carrière pleine d'initiatives et de mérites, une culture d'esprit qui s'est enrichie de toutes les vertus acadiennes. Nommé évêque de Gravelbourg d'abord, Monseigneur Melanson fut bientôt rappelé par le Souverain Pontife dans cette chère Acadie où il avait dépensé de si longs dévouements, et qu'il honore de son prestige et de sa dignité.

Monseigneur l'Archevêque de Moncton a bien voulu apporter au Deuxième Congrès de la Langue française une très précieuse collaboration.

L'Université Laval a désiré rendre hommage à l'œuvre si considérable de S. Exc. Mgr Arthur Melanson, en lui offrant le diplôme de docteur en Droit, *honoris causa*, que je l'invite à recevoir maintenant des mains de notre Éminentissime Chancelier. Je le prie de vouloir bien ensuite s'inscrire au Livre d'or de l'Université Laval.

\* \* \*

### MGR ÉMILE YELLE

S. Exc. Mgr Émile Yelle, archevêque-coadjuteur de Saint-Boniface, dépense au Manitoba et dans l'Ouest canadien, un zèle qu'il n'avait jamais songé à porter en dehors des solitudes de Saint-Sulpice. Alors qu'il dirigeait avec tant de sagesse le Grand Séminaire de Montréal, le Manitoba lui fut tout à coup désigné par le Souverain Pontife comme un champ nouveau et plus vaste d'apostolat. Il y est, à Saint-Boniface, le soutien, le coadjuteur efficace d'un archevêque que la maladie a épuisé, mais en qui s'est un jour incarnée, comme en un chevalier intrépide, la défense du français.

Monseigneur Yelle unit en sa personne la vaillance du vénérable Monseigneur Béliveau, l'autorité, le prestige personnel d'une haute culture, et le souci vigilant d'assurer dans l'Ouest la survivance de la langue et de nos traditions françaises.

L'Université Laval est heureuse d'applaudir elle-même à une telle œuvre, et à son ouvrier. Elle veut rendre hommage à l'une et à l'autre, et elle invite S. Exc. Mgr Émile Yelle, archevêque-coadjuteur de Saint-Boniface, à recevoir des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier, le diplôme de docteur en Droit *honoris causa*. Je le prie de vouloir bien ensuite s'inscrire au Livre d'or de l'Université Laval.

\* \* \*

### M. GEORGES-NICOLAS LÉGER

L'Université Laval s'honore de conférer *in absentia*, le diplôme de docteur en Droit *honoris causa*, à Son Excellence Georges-Nicolas Léger, ministre des Relations Extérieures du Gouvernement de la République française d'Haïti. Son Excellence a bien voulu l'accepter. L'Université Laval désire reconnaître de cette façon et

la haute valeur intellectuelle du Ministre et l'hommage qu'il a bien voulu rendre aux Canadiens français en déléguant à ce congrès un des plus distingués citoyens d'Haïti, M. le docteur Jules Thébaud. Je prie Monsieur le docteur Thébaud de vouloir bien, en l'absence de Monsieur le Ministre, recevoir des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier le diplôme que lui confère l'Université Laval.

\* \* \*

### M. RENÉ DEMOGUE

Nous avons eu, il y a quelques mois le plaisir et l'honneur de recevoir à la Faculté de Droit, M. René Demogue, professeur à la Faculté de Droit de Paris. Monsieur Demogue est l'un des maîtres de la science du Droit à Paris, en France. Il y honore tout à la fois le Droit et la culture française.

Monsieur Demogue a bien voulu accepter de revenir à Québec à l'occasion du Congrès et de présenter à la section des lois une étude sur l'esprit français dans la jurisprudence, qui fut l'une des communications les plus importantes de la section.

L'Université Laval veut reconnaître le dévouement, cette coopération sympathique à notre Congrès et la haute autorité de Monsieur le Professeur Demogue, en lui offrant le diplôme de docteur en Droit *honoris causa*. Je le prie de recevoir ce diplôme des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier et de s'inscrire au Livre d'or de l'Université Laval.

\* \* \*

### DOCTEUR PAUL-ÉMILE ROCHON

M. le docteur Paul-Émile Rochon est le président de l'Association canadienne-française d'Éducation de l'Ontario. Cette Association est depuis vingt-cinq ans l'ouvrière assidue, efficace, souvent héroïque de la survivance française dans la province voisine. Elle a fait pour cette cause des luttes mémorables, et remporté des victoires glorieuses.

Monsieur le docteur Rochon, son président actuel, représente tout ce passé. Il est lui-même un gardien, un défenseur généreux de la langue et des traditions françaises chez les 300,000 Canadiens français de l'Ontario.

L'Université Laval veut rendre hommage à l'action personnelle de Monsieur le docteur Rochon, à l'Association dont il est le président, à tous nos compatriotes de l'Ontario, en lui conférant le diplôme de docteur en Sciences sociales, *honoris causa*. Je l'invite à recevoir ce diplôme des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier, et à s'inscrire ensuite au Livre d'or de l'Université Laval.

\* \* \*

#### HONORABLE JUGE LUCIEN DUBUC

L'honorable juge Lucien Dubuc, juge de la Cour de District de l'Alberta, exerce dans l'Ouest canadien une magistrature qui honore la Justice, ses compatriotes de langue française et lui-même.

Il est une force sociale et française dans ce lointain Alberta où survivent au milieu de périls de toutes sortes des frères qui y sont dispersés. Après une carrière brillante au barreau, il rend témoignage, au Palais, par sa haute valeur personnelle, à la race qu'il y représente.

L'Université Laval veut elle-même rendre hommage à la cause française dans l'Ouest, et à son très digne représentant en conférant à l'honorable juge Lucien Dubuc le diplôme de docteur en Droit *honoris causa*. Je l'invite à le recevoir des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier, et à s'inscrire ensuite au Livre d'or de l'Université Laval.

\* \* \*

#### HONORABLE WADE-O. MARTIN

Le Comité louisianais du Congrès de la Langue française a l'honneur d'avoir pour vice-président l'honorable Wade-O. Martin, ministre des Utilités publiques dans le Gouvernement de la Louisiane. Monsieur Martin représente là-bas ces héroïques Acadiens qui, après la dispersion douloureuse de 1745, se sont établis au bord du Mississipi, le long des bayous, où ils ont emporté leurs souvenirs et leurs traditions. Ils veulent être fidèles à leur langue, à tout le passé ancestral. L'honorable Wade Martin honore, par une carrière toute consacrée aux œuvres économiques et sociales de la Louisiane, la grande famille à laquelle il appartient. Il a voulu particulièrement aider de toute son influence et de son action personnelle la cause du Congrès de la Langue française en Louisiane

en collaborant avec l'infatigable président du Comité, M. l'abbé Jean-Baptiste Lachapelle.

L'Université Laval veut honorer en lui toute l'Acadie louisianaise en lui conférant le diplôme de docteur en Sciences sociales, *honoris causa*. Je l'invite à recevoir ce diplôme des mains de notre Éminentissime Chancelier, et à s'inscrire ensuite au Livre d'or de l'Université Laval.

\* \* \*

### MGR OLIVIER MAURULT

La culture française, le haut enseignement sont au Canada des conditions nécessaires du rayonnement de l'esprit français. Mgr Olivier Maurault, prêtre de Saint-Sulpice, Prélat de la Maison du Pape, recteur de l'Université de Montréal, représente l'une et l'autre.— Auteur de plusieurs ouvrages d'histoire où il s'est plu tout particulièrement à raconter Montréal et Saint-Sulpice, critique de littérature et d'art, il a apporté au rectorat de l'Université de Montréal un prestige personnel dont bénéficie l'Université elle-même.

L'Université Laval, qui garde avec l'Université de Montréal des relations précieuses de parenté et d'amitié a voulu, à l'occasion du Congrès de la Langue française, rendre hommage à l'Université de Montréal et à son Recteur magnifique en conférant à Mgr Olivier Maurault le diplôme de docteur ès Lettres *honoris causa*. Je l'invite à recevoir ce diplôme des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier et à s'inscrire ensuite au Livre d'Or de l'Université Laval.

\* \* \*

### TRÈS RÉVÉREND PÈRE JOSEPH HÉBERT, O. M. I.

L'Université d'Ottawa s'érige sur la frontière de l'Ontario, comme une forteresse de vie et d'influence française. Elle s'y développe avec un souci constant de servir, elle aussi, la cause de l'esprit français.

Le Très Révérend Père Joseph Hébert, O. M. I., continue, en sa qualité de Recteur, les traditions et les espérances de sa maison. Il puise à Québec même dont il est un fils aimé, le désir profond de servir au Canada la cause française. Oblat de Marie Immaculée, il appartient à l'illustre Congrégation qui a porté jusqu'à l'extrême

frontière de l'Ouest et du Nord le message de l'Évangile et la langue française.

C'est au mérite personnel du Très Révérend Père Hébert, mérite qui l'a désigné au choix de ses collègues pour le poste de recteur magnifique, c'est aussi à la Congrégation des Oblats, et à l'Université d'Ottawa que l'Université Laval a désiré rendre hommage en conférant au Très Révérend Père Joseph Hébert le diplôme de docteur en Droit, *honoris causa*. Je l'invite à le recevoir des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier, et à s'inscrire ensuite au Livre d'Or de l'Université Laval.

\* \* \*

### M. HENRI LEDOUX

M. Henri Ledoux s'est identifié aux États-Unis avec l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique. Il en est le Président qui va sans cesse d'un groupe à l'autre entretenir la flamme. Et l'Union qui multiplie partout ses succursales reste l'une des forces précieuses de la survivance française chez les Franco-Américains des États de la Nouvelle-Angleterre.

M. Henri Ledoux est avocat. La cause qu'il aime davantage à plaider, c'est la cause française aux États-Unis. Il le fait avec une assiduité et un zèle que le Congrès de la Langue française n'a fait que rendre plus efficace.

L'Université Laval désire honorer en M. Henri Ledoux lui-même et l'œuvre qu'il représente en lui conférant le diplôme de docteur en Droit, *honoris causa*. Je l'invite à le recevoir des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier, et à s'inscrire ensuite au Livre d'Or de l'Université Laval.

\* \* \*

### M. ADOLPHE ROBERT

M. Adolphe Robert, président de l'Association Canado-Américaine, a consacré à la survivance française aux États-Unis une carrière particulièrement fructueuse. C'est dans le journalisme d'abord qu'il a dépensé son zèle pour la cause franco-américaine. Conférencier recherché, sa parole porte partout la pensée patriotique qui inspire son dévouement. Devenu président de l'Association Canado-Américaine, il trouve dans cette fonction des occasions

multiples de travailler avec ses frères franco-américains à tous les problèmes de vie française que fait surgir sans cesse l'établissement des nôtres aux États-Unis.

C'est pour rendre hommage à l'Association dont il est le président, mais tout particulièrement à son mérite personnel, à sa haute culture française, que l'Université Laval confère à M. Adolphe Robert le diplôme de docteur ès Lettres, *honoris causa*. Je l'invite à recevoir ce diplôme des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier, et à s'inscrire ensuite au Livre d'Or de l'Université Laval.

\* \* \*

#### M. LE DOCTEUR ALBERT SORMANY

La Société l'Assomption établie dans nos Provinces maritimes, contient dans son programme toutes les hautes aspirations du peuple Acadien. L'Étoile de son drapeau est un symbole de lumière et de rayonnement. L'Acadie héroïque veut survivre. Monsieur le docteur Sormany est le président de l'Assomption. L'Assomption ne pouvait se donner un chef plus vaillant, plus dévoué à la cause acadienne, plus capable d'en assurer le progrès. Il multiplie pour elle une activité inlassable et fructueuse.

L'Université Laval veut rendre hommage et à l'Assomption et à son très digne président en conférant à M. le docteur Albert Sormany, le diplôme de docteur en Sciences sociales, *honoris causa*. Je l'invite à le recevoir des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier, et à s'inscrire ensuite au Livre d'Or de l'Université Laval.

\* \* \*

#### M. L'ABBÉ LIONEL GROULX

L'Université Laval, à l'occasion du Congrès de la Langue française, tient à rendre hommage à l'un de nos historiens qui ont le mieux raconté notre passé, et qui se préoccupent davantage des problèmes de l'avenir. M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'Histoire du Canada, à l'Université de Montréal, a édifié, par l'enseignement, par la conférence et par la plume, une œuvre qui fait honneur à ses qualités d'artiste autant qu'à son savoir. Il a pénétré cette œuvre d'un souffle qui la fait vivante ; il la colore de feux qui la font briller ; il la remplit surtout d'une pensée sans cesse en éveil et qui s'enrichit de toutes les leçons de l'histoire.

L'Université Laval veut rendre hommage à l'historien, à l'écrivain, à l'animateur en conférant à M. l'abbé Lionel Groulx, le diplôme de docteur ès Lettres, *honoris causa*. Je l'invite à le recevoir des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier, et à s'inscrire ensuite au Livre d'Or de l'Université Laval.

\* \* \*

#### M. FRANÇOIS-CHARLES-ACHILLE JEANNERET

L'Université de Toronto possède un foyer de culture française. M. François-Charles-Achille Jeanneret le dirige avec compétence et grand zèle. Il ne se contente pas de présider pendant l'année universitaire à l'enseignement du français dans l'Université, et de publier des ouvrages, des éditions de textes français où brillent son savoir et sa critique, il a organisé près de Québec, au couvent de Sillery, et avec le concours si intelligent des religieuses de Jésus-Marie de Sillery, des cours de vacances pour les instituteurs et institutrices de l'Ontario. Ces cours, établis généreusement par le gouvernement de l'Ontario, groupent chaque été à Sillery et à Québec de nombreux étudiants et étudiantes, qui apprennent à mieux connaître tout à la fois notre langue et notre vie française.

L'Université Laval désire reconnaître cet excellent travail de bonne entente et d'éducation, ces services rendus à la cause du français en Ontario, en conférant à Monsieur Jeanneret, professeur à l'Université de Toronto, et directeur de l'Enseignement du français, le diplôme de docteur ès Lettres, *honoris causa*. Je l'invite à le recevoir des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier, et à s'inscrire ensuite au Livre d'Or de l'Université Laval.

\* \* \*

#### M. LE DOCTEUR JULES DORION

M. le docteur Jules Dorion dirige le journal *l'Action Catholique* depuis trente ans. C'est un long espace de temps dans un pays où le journalisme conduit le plus souvent à tout ce qui n'est pas lui. Il fallait pour y faire une si longue carrière et l'importance de l'œuvre sociale que représente *l'Action Catholique*, et le dévouement sans mesure de son Directeur. Monsieur Dorion renouvelle depuis trente ans une action quotidienne qui exige une grande élévation d'esprit en même temps qu'une culture peu commune. Les causes

religieuses et sociales qu'il a servies ont trouvé en lui un défenseur, un apôtre qui les a honorées.

Modeste autant que zélé, il a recherché le bien plutôt que les honneurs. L'Université Laval désire, à l'occasion du Congrès de la Langue française, que Monsieur Dorion a si souvent expliqué et recommandé à ses lecteurs, rendre hommage à une carrière exceptionnellement belle et bienfaisante, en conférant à M. le docteur Jules Dorion, directeur de l'*Action Catholique*, le diplôme de docteur ès Lettres, *honoris causa*. Je l'invite à recevoir ce diplôme des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier, et à s'inscrire ensuite au Livre d'Or de l'Université Laval.

\* \* \*

### M. OMER HÉROUX

M. Omer Héroux s'est identifié avec *Le Devoir*. Il en incarne l'esprit et la lettre. Depuis près de trente ans, il varie, sans cesser d'être lui-même, l'article quotidien. Il reste lui-même parce que son idéal de journaliste ne change pas. Servir les intérêts les meilleurs, spirituels, économiques, politiques, de ses compatriotes de la province de Québec, aller à la rescousse de toutes les causes en souffrance, soutenir nos frères des Provinces anglo-canadiennes, et des États-Unis, défendre avec conviction, avec fermeté, avec clarté, avec une arme de lumière, tout ce que représente la survivance de la langue et de l'esprit français au Canada et en Amérique : voilà le but unique et multiple d'une carrière formidable où le journaliste se renouvelle chaque jour dans la changeante actualité.

M. Omer Héroux a fait pour la propagande et le succès du Congrès de la Langue française des campagnes d'articles qui ont été victorieuses, pour lesquelles nous lui sommes reconnaissants.

L'Université Laval, dont le recteur connaît bien le président du Congrès, veut rendre hommage au travail, à l'apostolat de M. Omer Héroux en lui conférant le diplôme de docteur ès Lettres, *honoris causa*. Je l'invite à recevoir ce diplôme des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier, et à s'inscrire ensuite au Livre d'Or de l'Université Laval.

\* \* \*

### M. L'ABBÉ ADRIEN VERRETTE

Le Comité du Deuxième Congrès de la Langue française eut la bonne fortune de s'adjoindre comme Secrétaire général pour les États-Unis, M. l'abbé Adrien Verrette, de Manchester.

Monsieur l'abbé Verrette avait jusqu'ici accordé aux lettres, à l'histoire des établissements Franco-Américains, à l'action patriotique, le temps que ne réclamait pas son ministère. Il a publié des monographies précieuses, où l'art vivifie le document, et où l'on retrouve les origines et les développements de plusieurs paroisses de nos frères des États-Unis.

Le Congrès de la Langue française lui fut une occasion de manifester toutes ses qualités d'organisateur et d'animateur. Le New-Hampshire le sait ; il l'a profondément remué, et il a porté dans tous les États de la Nouvelle-Angleterre une activité fructueuse, dont nous avons nous-même recueilli le bienfait.

L'Université Laval veut reconnaître une coopération si assidue à la cause du Congrès, une fidélité si généreuse à la cause même de la survivance française aux États-Unis, en conférant à M. l'abbé Adrien Verrette le diplôme de docteur ès Lettres, *honoris causa*. Je l'invite à recevoir ce diplôme des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier, et à s'inscrire ensuite au Livre d'Or, de l'Université Laval.

\* \* \*

#### M. DOMINIQUE HYPOLITE

L'Haïti a bien voulu accepter l'invitation de se joindre à nous pour le Deuxième Congrès de la Langue française. Elle représente l'une des forces françaises de l'Amérique du Nord. Plongée dans ses eaux tropicales, elle fait s'épanouir sous le soleil et dans les fleurs l'esprit de la race. Le sang français qui s'y est mêlé au sang africain, la langue française qui y est exclusivement parlée, la culture française qui y règle tous les esprits, font de l'Haïti une reine française des Antilles.

M. Dominique Hyppolite, délégué du Comité national France-Amérique d'Haïti, représente à ce Congrès de Québec, les meilleures traditions intellectuelles de sa race. Il est homme de lettres, tour à tour poète, dramaturge, journaliste. L'auteur de la « Route ensoleillée », et des « Chansons du Cœur », poèmes où il a versé son âme lyrique, et haïtienne, s'est ensuite appliqué au théâtre où il est à la fois lyrique et réaliste.

L'Université Laval veut, dans la personne de M. Dominique Hyppolite, rendre hommage à la littérature française d'Haïti à l'un de ses auteurs les plus réputés, et à la République qui s'associe à tous les peuples de langue française de l'Amérique pour y perpétuer sur ce continent les vertus de la culture française.

Elle confère à M. Dominique Hyppolite, le diplôme de docteur ès Lettres, *honoris causa*, et je l'invite à le recevoir des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier, et à s'inscrire ensuite au Livre d'Or de l'Université Laval.

\* \* \*

### M. ANTONIO LANGLAIS

Ce ne fut pas une mince affaire que d'organiser le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada. Une large part du travail et des responsabilités retombait sur les épaules du Secrétaire général. Il fallait donc pour le Congrès un Secrétaire général aux épaules solides, et qui fut capable en même temps du plus courageux dévouement. Joindre la parole à l'action prévoir ce qu'il faut, enlever au hasard tout ce qu'on peut lui ôter ; affronter les plus inattendues difficultés : voilà une part des mérites de M. Antonio Langlais.

M. Antonio Langlais est le Secrétaire général de la Société du Parler français au Canada. Il est aussi professeur titulaire à la Faculté de Droit de l'Université Laval. De sa chaire de Droit international, il aperçoit mieux les problèmes des races. Il s'applique chez nous à les résoudre.

L'Université Laval veut rendre hommage à l'un de ses maîtres, à M. le professeur Antonio Langlais, Secrétaire général du Deuxième Congrès de la Langue française, en lui conférant le diplôme de docteur en Droit, *honoris causa*. Je le prie de recevoir ce diplôme des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier et de s'inscrire ensuite au Livre d'Or de l'Université Laval.

\* \* \*

### M. AURÉLIEN BÉLANGER

Les Canadiens français de l'Ontario ont soutenu des luttes héroïques pour leur liberté scolaire. Pour conduire ces luttes, il a fallu des chefs. Quelques-uns sont tombés en route, d'autres survivent en qui s'incarne la ténacité de la résistance ontarienne. M. Aurélien Bélanger, député de Prescott à la Législature de Toronto, est l'un des pionniers et mainteneurs fidèles de l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario. Il a passé sa vie dans l'enseignement à l'Université d'Ottawa, et puis dans l'inspection

des écoles. Il est aujourd'hui Directeur général des Écoles bilingues d'Ottawa.

L'Université Laval, en témoignage d'admiration pour l'œuvre accomplie, décerne à M. Aurélien Bélanger, le diplôme de docteur en Pédagogie. Je l'invite à le recevoir des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier et à s'inscrire ensuite au Livre d'Or de l'Université Laval.

\* \* \*

#### M. L'ABBÉ JEAN-BAPTISTE LACHAPELLE

Le Congrès de la Langue française a trouvé en Louisiane un animateur infatigable. M. l'abbé Jean-Baptiste Lachapelle, curé de Léonville, se dévoue tout particulièrement par son ministère et son action sociale à la survivance française des Acadiens de la Louisiane. A l'occasion du Congrès, il a multiplié les efforts et les démarches, provoqué les concours les plus précieux. Par lui, les Acadiens et tous les Français de la Louisiane renouvellent dans une fidélité plus active leur volonté de garder l'héritage français.

L'Université Laval a voulu reconnaître cet exceptionnel et fructueux travail, elle lui décerne le diplôme de docteur en Sciences sociales, *honoris causa*. Je l'invite à le recevoir des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier et à s'inscrire ensuite au Livre d'Or de l'Université Laval.

\* \* \*

#### M. ANDRÉ LAFARGUE

M. André Lafargue, avocat, représente à la Nouvelle-Orléans, en Louisiane, le groupe de langue française qui a pris ses origines, non en Acadie, mais en France. Il vient d'être élu président de l'Athénée louisianais, et il s'emploie à défendre en Louisiane la survivance de l'esprit français.

L'Université Laval veut reconnaître l'œuvre et le groupe que représente M. André Lafargue en lui conférant le diplôme de docteur en droit, *honoris causa*. Je l'invite à le recevoir des mains de Son Éminence le Cardinal Chancelier et à s'inscrire ensuite au Livre d'Or de l'Université Laval.

**Discours de Mgr Olivier Maurault, P. S. S., recteur de l'Université de Montréal, au nom des récipiendaires de doctorats honoris causa de l'Université Laval.**

Monseigneur,

Le recteur de l'Université de Montréal s'il avait eu quelque ambition n'aurait pu désirer un plus grand honneur que celui que vous lui faites aujourd'hui. Le doctorat ès Lettres que vous lui avez décerné le comble et l'émeut ; c'est que votre geste a quelque chose d'éloquent et de profond dont le sens ne saurait lui échapper.

L'Université de Montréal est la fille de l'Université Laval, fille tenue en tutelle pendant quelque temps, puis émancipée ; voilà plus de dix-sept ans qu'elle a quitté sa mère, qu'elle grandit et se développe malgré son indigence. Laval la suit d'un œil attentif et sympathique. Voilà que, maternellement, elle profite de la réunion plénière de la grande famille française en Amérique pour lui dire devant tous : « Je suis contente de toi. » Comment réprimer le sentiment de fierté qui m'envahit ? D'ailleurs en aurais-je le droit ? L'honneur que l'on me fait s'adresse d'abord à ma Maison et je sais que son mérite est grand.

Il faut pourtant que j'ajoute ici un remerciement personnel. Si l'illustre recteur de Québec a décerné au recteur de Montréal un doctorat ès Lettres, c'est qu'il a voulu souligner son activité au service d'une Compagnie religieuse à qui Montréal doit beaucoup. Dans une littérature plus abondante, ces volumes eussent passés inaperçus. Monseigneur le recteur m'a fait la grâce de les lire, la grâce plus généreuse encore de les couronner : qu'il excuse ma confusion et agrée l'expression de ma gratitude.

Me permettrait-on pour finir, en m'inspirant de l'événement qui nous réunit à Québec, de dire un mot de ce que j'appellerais le miracle de nos universités. Songe-t-on que nos institutions entièrement françaises sont nées, vivent et se développent, à plusieurs milliers de milles de la France, en plein continent anglo-saxon ? S'est-on parfois arrêté à réfléchir sur cette forme de prodige ? Quant à moi, j'y trouve une manifestation grandiose de l'esprit français. En dépit d'une allégeance britannique presque deux fois séculaire, le génie de la France a conservé chez-nous assez de rayonnement pour allumer des foyers de culture, dont la chaleur s'intensifie de jour en jour. Quel que soit le bilan de nos pertes, quel que soit le danger dont nous sommes environnés, je dis que ces hauts-lieux de la pensée sont d'imprenable forteresses, et que sous leur protection vivra à jamais notre âme française.

## Discours de M. Louis Bertrand, de l'Académie française.

---

Il y a quarante ans exactement que je recevais de l'Université de Paris le bonnet de docteur ès Lettres. Dans ma candeur juvénile je croyais bien avoir touché les derniers sommets des honneurs académiques. Ces sommets sont dépassés, puisque j'ai aujourd'hui l'honneur d'être docteur de l'Université Laval — honneur inespéré et qui m'est d'autant plus précieux qu'il m'est conféré par votre cher et grand Cardinal Villeneuve. Sa modestie me dispense d'ajouter à ces mots des éloges qui s'imposent et qui sont sur toutes les lèvres. Sa réputation mondiale, le souvenir en particulier qu'il a laissé en France, en Italie et à Rome, tout cela m'avait fait sentir le grand prélat que j'allais avoir l'honneur de rencontrer à Québec. Qu'il me permette de le lui dire, j'ai été conquis tout de suite par son charme, par la haute distinction de ses manières et de son esprit. Il est de ces belles et grandes âmes qu'on ne peut approcher sans les aimer, encore plus qu'on les vénère et qu'on les admire.

En le remerciant du précieux titre qu'il veut bien me conférer en sa qualité de Chancelier de l'Université Laval, je remercie aussi Monseigneur Camille Roy, l'éminent recteur qui la dirige avec tant de compétence et de hauteur de vue, je le remercie de tout cœur de m'avoir convié à ces belles fêtes et de m'avoir donné le spectacle de son inlassable activité. Lui aussi, il est de ces belles âmes et de ces grands esprits qu'on est heureux de rencontrer au bord de sa route et qui, aux voyageurs fatigués comme moi, rendent confiance dans la vie.

Messeigneurs, grâce à vous j'ai pu contempler à l'œuvre l'Université de Québec, constater quel foyer de vie intellectuelle, religieuse et française elle est devenue. A travers vous et votre Université, j'ai pris contact avec votre admirable clergé canadien, si patriote, animé d'un zèle si réellement apostolique, qui m'a rappelé notre clergé de France au plus beau moment de son histoire, qui m'a remis sous les yeux la tradition du grand siècle classique, et de « ces messieurs de Saint-Sulpice ». Et derrière votre clergé, j'ai vu de mes yeux cet héroïque peuple canadien qui a été formé par lui. Je ne saurais trop vous en exprimer ma gratitude.

Au lendemain de l'entrée des troupes françaises à Strasbourg, en novembre 1918, un de mes confrères, un de nos plus brillants écrivains, déjà chargé d'années, me disait : « Après cela on peut

mourir. » Après ce que j'ai vu ici, je suis tenté de m'approprier ces paroles. Pour le vieil homme que je suis, arrivé bientôt au terme de sa route, le spectacle de votre Canada français aura été une de mes dernières joies, et un des plus grands réconforts, sinon le plus grand de toute ma vie.

\* \* \*

**Médaille d'or remise à M. Louis Bertrand.— Mgr Camille Roy**

---

Le Comité du Congrès de la Langue française, de l'esprit français, a fait frapper une médaille qui rappellera ce grand événement. Elle porte, à l'avant, deux personnages, deux symboles : la France au front fleurdélié, le Canada français au chef ceint de feuilles d'érable, et qui retient dans sa main droite le livre de nos traditions décoré d'un lys. Le tout repose sur un fond qui est une large croix. Tout autour la devise du Congrès : *Conservons notre héritage français.*

Il y a là, semble-t-il, tout l'objet de notre fidélité, tout l'objet du Congrès. Nous avons fait frapper en or l'une de ces médailles. Nous prions le délégué illustre que l'Académie française a bien voulu nous envoyer de l'accepter.

M. Louis Bertrand, qui a si bien défini l'esprit français, l'esprit dont nous devons vivre, et qui par la haute distinction de sa pensée, le charme prenant de sa parole, a conquis Québec et le Canada, voudra bien rapporter en France, avec cette médaille d'or, le témoignage de sa durable et pacifique conquête.

---

# BANQUET DU CONGRÈS

MERCREDI SOIR, 30 JUIN

AU CHÂTEAU FRONTENAC

---

## Allocution du président du Congrès, Mgr Camille Roy, et présentation des orateurs.

---

Une grande convention comme la nôtre, qui groupe à Québec, tous nos frères de langue française, du Canada, des États-Unis, ne pouvait être complète sans le banquet qui nous réunit ce soir. C'est autour de la table de famille que l'on se reconnaît davantage comme frères au même foyer.

Je vous remercie, chers Congressistes, d'être venus si nombreux resserrer autour de ces tables les liens qui nous doivent désormais unir. Je remercie nos invités d'avoir honoré de leur présence ce banquet. Je ne puis nommer personne parce que tous sont très particulièrement bienvenus.

Qu'on me permette seulement d'offrir une spéciale gratitude à Son Excellence le représentant du Roi dans cette Province, l'honorable E.-L. Patenaude, qui règne avec tant de grâce et de dignité à Spencer Wood, à Son Éminence le Cardinal Villeneuve, qui porte dans les reflets de sa pourpre tout l'éclat d'une vie personnelle si activement dévouée à l'Église du Canada, à l'Église catholique et romaine, à l'honorable premier ministre, M. Maurice Duplessis, qui préside avec tant de ferveur dévouée, aux destinées de la plus ancienne Province française du Canada.

Messieurs, de nombreux tostes vous seront maintenant proposés. Ces tostes sont des santés. Vous les accueillerez, j'en suis sûr, comme une promesse d'accroissement de forces physiques et spirituelles pour les peuples ou les institutions qui en seront l'objet.

Pour ne pas prolonger ce banquet outre mesure, il n'y aura qu'une courte allocution correspondant à chaque toste ou santé. Les santés devront se rapidement affermir. Et je vous prie

de me permettre d'usurper moi-même le rôle de médecin en-chef de cet honorable service, et à ce titre de proposer moi-même, en paroles brèves, les santés successives, et, d'ailleurs, florissantes des illustres patients qui en seront l'objet.

Et je regrette d'avoir dû imposer à ceux qui m'ont fait l'honneur d'accepter d'y répondre, un régime verbal qui est une douloureuse diète, une tempérance qui limite à quelques minutes les réponses, et dont vous serez désolés comme moi d'être les victimes.

## LE TOSTE AU PAPE

---

Nous ne pouvons laisser passer silencieux le toste au Pape, à Sa Sainteté Pie XI.

Notre Congrès a groupé des Canadiens français et des Franco-Américains qui se font gloire de leur fidélité à la foi catholique. Cette foi leur est un héritage plus précieux encore que celui de la langue française et ils sont particulièrement fiers, comme catholiques, d'évoquer à ce banquet le souvenir très cher et le nom du grand Pontife qui gouverne aujourd'hui avec tant de sagesse, et une si haute autorité, l'Église. Ils se plaisent à acclamer Sa Sainteté Pie XI, glorieusement régnant.

Nous avons l'honneur d'avoir à cette table Mgr Humberto Mozzoni, chargé d'affaires de la Délégation apostolique au Canada. Son Excellence veut bien s'intéresser vivement à tous les problèmes de la vie religieuse en notre pays. Il nous apporte, à ce Congrès, le témoignage d'une sympathie personnelle que nous savons très vive pour les Congressistes. Je le remercie de l'attention délicate, avec laquelle il a accepté notre invitation, et je l'invite à répondre au toste porté à Sa Sainteté Pie XI.

\* \* \*

### Réponse de Mgr Humberto Mozzoni, de la Délégation apostolique d'Ottawa, au toste au Pape.

---

Je suis profondément sensible à l'hommage que vous venez de rendre à mon auguste Souverain, le Pape Pie XI. Je l'apprécie à sa très haute valeur.

Vous êtes un homme singulièrement privilégié, Monseigneur le Président ; ce soir, par une circonstance toute providentielle, votre voix s'élève comme un symbole, expression de la grande âme de votre peuple.

Ce soir, vous exprimez à l'Église et à son chef non pas votre dévotion personnelle, déjà bien connue, mais celle de tout le Canada français.

Vous exprimez les sentiments de l'élite ici rassemblée, des ouvriers des villes industrielles, et des agriculteurs, qu'ils soient des contrées accidentées, des Provinces Maritimes, de l'âpre Québec, ou des immenses prairies de l'Ouest, tous présents, à ce Congrès par la pensée, par le cœur. Ce peuple reconnaît, par votre voix, ce que la Papauté a fait pour lui, surtout dans les heures les plus tragiques de son histoire.

Au-dessus de la petite politique qui divise, il y a la réalité vivante de votre peuple magnifique, qui veut conserver sa personnalité et accomplir sa mission dans le concert des autres races et des autres nations.

La Papauté, qui un jour a baptisé la race franque et fixé ses immortelles destinées, a béni aussi et soutenu votre volonté de vivre ; par cela même elle a voulu la conservation de votre langue, note distinctive d'un peuple dans l'histoire.

Dans son récent livre sur le Canada, *puissance internationale*, André Siegfried a affirmé : « Dans l'Amérique du Nord qui parle anglais, l'Église ne se solidariserait certainement pas avec la petite minorité qui reste attachée à notre langue. » L'hommage de votre Congrès, ce soir, prouve une fois de plus que ce jugement n'est pas juste. En effet, la Papauté, vous le comprenez très bien, est comme une mère qui aime tous ses fils, même s'ils sont distincts par le caractère, le tempérament, même s'il leur arrive parfois de n'être pas d'accord.

La Papauté ne prend pas fait et cause pour une langue en particulier, même si elle est celle d'un bloc de cent vingt-cinq millions de personnes. Mais elle protège la langue de chaque peuple, parce que c'est l'expression première et suprême de l'homme. Un regard jeté sur les concordats d'après-guerre suffit pour vous convaincre de mon affirmation. La Papauté y a toujours revendiqué le droit naturel des minorités de prier Dieu et d'apprendre dans leur propre langue les enseignements du Divin Maître.

Ici la splendeur de la pourpre romaine, en cette ville, mère et gloire de toutes les églises du Canada, les Archevêchés et les Évêchés de la Province, les diocèses de l'Ouest, les glorieux Vicariats apostoliques du Nord, les nouveaux champs d'activités missionnaires ouverts à vos Congrégations en Afrique et en Orient, tout cela témoigne de la sollicitude immense de Rome pour le Canada français.

Votre salut, Monseigneur le Président, je l'accepte donc comme la reconnaissance solennelle du concours de Rome à votre histoire. Durant tout ce Congrès vous avez tenu à réaffirmer la vitalité de votre langue et de votre peuple en terre d'Amérique. Je suis

heureux de proclamer ici ce soir, — et l'histoire est là pour en faire foi — que le Saint-Siège n'a jamais voulu pour sa part et qu'il ne voudra jamais circonscrire le domaine de votre langue à telle ou telle province, quand elle est l'expression sincère d'un peuple qui se propage et qui s'affirme.

Soyez unis, soyez forts, perfectionnez votre génie national, agrandissez le rayonnement de votre âme latine et catholique, multipliez la puissance conquérante de votre peuple, et soyez assurés que, comme aujourd'hui le Pape Pie XI, demain ses successeurs béniront toujours votre marche ascendante et l'avenir de votre jeune nation.

Cet avenir, Monseigneur le Président, — et c'est plus qu'un souhait, c'est une conviction que je vous exprime en ce moment — je le prévois glorieux, parce qu'il est illuminé de la Croix, et préparé par vos meilleurs enfants sous l'égide de la Papauté. Et la Papauté tient en ses mains des secrets de vie profonde pour tous les peuples dans le développement de leur histoire.

## TOSTE AU CANADA

---

J'ai l'honneur de vous proposer de boire au Canada : au Canada total et cosmopolite, dont nous respectons toutes les races, mais à qui il manquerait sûrement sa plus belle parure, s'il lui manquait la race française.

Messieurs : au Canada !

J'invite l'honorable Enoil Michaud, ministre dans le Gouvernement fédéral à répondre à cette santé.

\* \* \*

**Réponse de l'honorable J.-Enoil Michaud, ministre dans le  
Gouvernement fédéral, au toste au Canada.**

---

Il n'est pas possible de prononcer ou d'écrire ce mot « Canada » sans évoquer l'idée de patrie.

Canada est synonyme de patrie pour les Canadiens français.

S'il est vrai que la patrie c'est le sang qui coule dans nos veines, le petit coin de terre où l'on a vu le jour, l'attachement ou l'enracinement au sol enrichi des labeurs des aïeux, quelle partie du globe terrestre autre que le Canada pourrions-nous réclamer comme notre patrie ? Du Cap Breton au point le plus reculé dans l'Océan Pacifique, en passant par l'Acadie, les vallées du Saint-Jean, du Saint-Laurent ou de l'Outaouais, les bords des grands lacs, les plaines de l'Ouest et par delà les Rocheuses, partout l'on trouve des Canadiens qui possèdent le même idéal : perpétuer la vie, la pensée et la langue françaises. Le Canada est donc la patrie des trois millions de Canadiens français qui l'habitent ; et ceci n'est pas seulement un fait historique, mais une réalité politique, puisque partout dans ce vaste pays nous rencontrons des Canadiens français qui parlent le verbe français et pratiquent les vertus françaises. La patrie canadienne-française ce n'est plus seulement le sol de Québec, mais bien chaque endroit où se conserve le patrimoine que nous a légué la vieille France. C'est sans doute pour souligner ce fait que vous avez choisi pour répondre à cette santé un repré-

sentant de la plus vieille colonie française en Amérique : l'Acadie.

D'ailleurs, ce fait que la grande famille canadienne-française est partout chez elle au Canada vous l'avez reconnu vous-même, Monsieur le Président, lorsque vous annonciez la tenue de ce Congrès :

« Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada, qui doit se tenir à Québec, au mois de juin 1937, n'est pas le congrès d'une ville ni d'une région ; il n'intéresse pas seulement Québec, ni même seulement la province de Québec. Il est le congrès de la nation canadienne-française, où qu'elle soit représentée au Canada ; il est le congrès de tous ceux qui en ce pays parlent notre langue ; il doit y intéresser tous ceux qui se réclament de nos origines ; tous ceux qui avec nous veulent continuer les traditions essentielles de l'âme et de la vie françaises. »

Cependant, si nous sommes partout chez-nous au Canada, notre fidélité à nos origines ne signifie pas notre isolement dans la Confédération canadienne, dans notre patrie politique.

Nous ne pouvons pas ignorer que d'autres aussi réclament cette terre canadienne comme leur patrie bien que leur origine, leur langue et leurs traditions soient différentes de la nôtre.

Si la Providence a voulu que nous soyons associés à une autre race-mère au Canada, nous devons correspondre à ses desseins et coopérer avec nos associés dans l'établissement de notre commune patrie. Coopération ne signifie pas renoncement à notre mandat, à nos origines, à notre personnalité, mais cela signifie simplement adaptation de nos qualités raciques au milieu géographique ou historique où nous vivons.

Pour être facteur important dans la composition d'un peuple canadien, il faut rester ce que nous sommes, ce que la Providence a voulu que nous soyons. Pour conserver notre entité nationale, pour rester canadien, pour *sauver* la grande Confédération canadienne, il faut que nous restions Canadiens français. Je ne saurais mieux exprimer ma pensée qu'en empruntant une page écrite par notre distingué président :

« Pour conserver le Canada, les Canadiens français doivent perpétuer les vertus de nos origines et l'opinion civilisatrice de notre langue. La part dans notre coopération avec ceux que la Providence appelle à travailler pour la patrie canadienne, c'est une âme latine composée d'idéal,

de spirituel, c'est la vertu française de notre race qui peut s'allier fort bien aux valeurs matérielles, utilitaires et pratiques de nos associés. »

Pour faire valoir notre contribution dans sa pleine mesure, il faut toutefois bien nous rendre compte de notre valeur et développer chez-nous un sens national, positif, et *vraiment* canadien.

Si nous devons continuer à conserver et défendre notre entité française, il faut aussi la reconnaître canadienne. Pour nous permettre de jouir des richesses, des libertés et des privilèges que nous offre le Canada, nous devons d'abord les comprendre et savoir nous les approprier en autant qu'ils nous appartiennent. Notre patrie sera ce que nous la ferons nous-mêmes, et non pas ce que nous la laisserons faire pour nous. Elle ne sera grande que si nous continuons à développer l'amour de notre langue, de nos traditions, de nos institutions, partout où se sont conservées cette langue, ces traditions, ces institutions, sur cette terre canadienne.

---

## TOSTE À LA FRANCE

---

Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer de boire à la France ! A la France qui se retrouve vivante au Canada, en Amérique, deux siècles après l'avoir quitté ; vivante dans les fils de ses fils, et continuant par eux à mettre dans la vie américaine la vertu spirituelle de son sang et de son génie.

Messieurs : à la France !

J'invite Monsieur Henri Bonnafous, consul de France à Québec, qui représente ici, avec une âme si sympathique, son cher pays, à répondre à ce toste.

\* \* \*

Réponse de M. Henri Bonnafous, consul de France à Québec,  
au toste à la France.

---

Au cours d'une première année de séjour au Canada bientôt révolue, une question m'a été fréquemment posée : « Aimez-vous Québec ? » L'interrogation où l'on discerne non pas la recherche de louanges, mais un mouvement de sollicitude, un désir de rendre la place bonne et confortable, provoque dès le début cette autre question qu'on adresse à soi-même : « Pourquoi aimé-je Québec ? » La réponse qui jaillit : « parce que je me trouve chez moi », devait être plus spontanée encore chez le nomade que je suis, habitué depuis bientôt vingt-huit ans à se transporter de ville en ville en des pays plus lointains, de civilisation totalement différente de la nôtre, et qui, après un rare et court séjour en France retourne à l'étranger pour y retrouver cette fois, non plus l'exotisme accoutumé, mais la langue et les habitudes de son propre pays, avec les caractères régionaux qui, par analogie, lui sont bientôt familiers.

Évoquez une de ces veillées que la tradition conserve dans vos campagnes et telles qu'en mon enfance j'ai suivies dans les nôtres. Un grand cercle est formé autour du foyer, et voici qu'au cours de la soirée quelqu'un du village voisin frappe et entre. Spontanément tous se lèvent, retirent leurs chaises. Un autre siège

est avancé. Le cercle, élargi, se reforme, et le nouveau venu absorbé dans la tiède, l'intime et familiale douceur de la pièce, participe tout simplement à la conversation générale ainsi qu'aux communes pensées des silences intermittents. J'avais été prévenu, et sans étonnement mais non sans émotion, j'ai pris place au foyer. L'étonnement devait se produire quelques jours plus tard. Passant dans le hall d'un grand quotidien, je voyais un papier rectangulaire : sur le fonds portant les trois couleurs de chez nous se lisait la devise : *Conservons notre héritage français*. C'était en juillet 1936 et j'apprenais que sur la haute initiative de Son Éminence, un Congrès de la Langue française se préparait depuis de longs mois déjà. J'ai suivi avec un intérêt que j'oserais qualifier de personnel cette campagne qui a provoqué un enthousiasme toujours croissant, sous la généreuse impulsion de son grand animateur, Mgr Camille Roy.

Le mouvement s'en est étendu dans toute l'Amérique du Nord et s'y est traduit de multiples façons, notamment par l'organisation des comités régionaux, par une vive émulation dans toutes les écoles, par de remarquables travaux d'élèves, par la préparation des mémoires présentés dans les sections d'étude et dont l'ensemble forme cet émouvant examen de conscience qui est l'un des buts essentiels assignés au Congrès par ses organisateurs.

En somme, le Congrès lui-même, dans ses manifestations les plus expressives aux yeux du grand public, c'est à dire dans ses grandes séances, n'est que le couronnement, la consécration de l'admirable, de l'écrasant labeur préparatoire entrepris par le Président et par ses collaborateurs. Dans le grand succès du Congrès, ils en reçoivent aujourd'hui la haute et légitime récompense.

Or, dans toutes ces manifestations la France a été tenue à grand honneur. Vous avez souhaité que le représentant officiel de la France au Canada participât à la séance inaugurale, vous avez fait appel aux délégations françaises, notre illustre Académie, le Barreau de Paris, France-Amérique, l'Alliance Française. Vous m'avez convié à toutes vos manifestations, m'y admettant avec des égards qui m'ont profondément touché. Aujourd'hui, dans ce banquet qui précède la clôture du Congrès, une fois de plus, Monseigneur, vous associez le nom de mon Pays à la fête du vôtre. Laissez-moi donc vous dire le sentiment de grande fierté que j'en éprouve et celui de profonde gratitude que j'ai l'honneur de vous présenter, Monseigneur, de ma part et de la part de la petite colonie française de Québec.

De ces grandes assises où sont représentés tous les groupements d'expression française de l'Amérique du Nord, le sentiment véritable

et profond qu'il est permis d'ores et déjà de dégager, est celui de ferveur, de recueillement avec lequel tous les congressistes ont participé à ces travaux. C'est avec la même ferveur, le même recueillement que, nous Français de Québec, nous nous y associons, que nous avons écouté le vibrant hommage de Monsieur le Juge en-chef à la France. Pour ce Canada que nous aimons à considérer comme l'image concrète de l'union spirituelle et noblement intéressée des deux plus grands peuples d'Europe, nous formons toujours avec la même ferveur le vœu d'y voir conserver le vieil héritage, de l'y voir prospérer dans une communion, un échange toujours plus intimes avec la France, celle d'aujourd'hui, qui, toujours fidèle à son propre génie, continue la France d'autrefois dont vous êtes les fils.

---

## TOSTE À LA BELGIQUE

---

Messieurs, je vous invite à boire à la Belgique : la Grande Belgique, dont l'âme déborde les frontières, et qui porte au loin le renom de son héroïsme, de sa merveilleuse industrie, de son art, et de ses vertus sociales ; la Belgique, qui est l'un des royaumes de l'immense empire spirituel de la langue et de l'esprit français !

Messieurs : à la Belgique !

J'invite Monsieur Metty Koetz, agent consulaire de la Belgique à Québec, et qui représente ce soir à ce banquet son cher pays, à répondre à la santé de la Belgique.

\* \* \*

### Réponse de M. Metty Koetz, agent consulaire de la Belgique à Québec, au toste à la Belgique.

---

« L'absence de mon chef de mission, Son Excellence le baron Silvercruys, ministre de la Belgique à Ottawa, me vaut le grand honneur de parler ce soir au nom de la Belgique. Je suis très touché de cet honneur, mais en même temps je ne vous cacherai pas que n'ayant guère l'habitude de parler en public, je me sens un peu effrayé de me mettre en ligne, en cette circonstance, avec tant de maîtres de la pensée et de l'art oratoire français.

Certes la Belgique a sa place dans un congrès de la langue française, non seulement par sa nombreuse population de langue française, mais surtout par sa vaillance et son courage par lesquels elle a pour ainsi dire sauvé la civilisation française. Dans le court délai de 25 ans à deux reprises elle en a été la sauvegarde. En 1914 quand l'Allemagne cherchait à conquérir l'Europe, notre patrie a subi la première le choc des armées envahissantes. Grâce à son Roi Héros, Albert le Grand, et à sa vaillante armée, elle a su tenir tête aux hordes allemandes et a ainsi permis aux troupes françaises de se réorganiser.

Sans la courageuse résistance des forces belges à Liège, Namur, Anvers et sur l'Escaut, Joffre n'aurait guère pu rassembler ses armées et battre l'ennemi sur la Marne.

Et, aujourd'hui, que nous voyons tous les pays d'Europe et même ceux de ce côté-ci de l'océan souffrir d'une crise économique : instabilité de l'argent, course aux armements, difficultés du marché international, voilà que la France et l'Angleterre font appel au grand économiste belge, le premier ministre Van Zeeland pour trouver la solution de ces problèmes. M. Van Zeeland se trouve actuellement à Washington et doit amener les États-Unis à aider à vaincre les difficultés économiques. Il réussira, comme il a réussi à relever la Belgique il y a trois ans.

Se servant de la devise belge, l'Union fait la force, il a travaillé avec les trois grands partis politiques dans l'union pour le bien de notre patrie, sans perdre le temps des Chambres en vains discours et querelles pour des idées plus ou moins saines et justes. Et, aujourd'hui la Belgique est l'un des pays qui, pour ainsi dire est sorti victorieux de la crise mondiale : moins de chômeurs, la plupart des industries travaillent et son commerce commence à reprendre de la vigueur.

Si pendant la grande débâcle le roi Albert a su soutenir le courage de ses soldats en passant les quatre années de la guerre avec eux dans les tranchées, si Sa Majesté la Reine Élisabeth s'est dévouée jour et nuit dans les hôpitaux, c'est que les Belges forcés de rester au pays, d'y subir le joug de l'Allemagne ont trouvé un fort appui et un soutien dans leur détresse auprès du cardinal Mercier, chef de l'Église catholique belge. A toutes les revendications d'un von Bissing ou d'un von Falkenhay, le cardinal répondit tranquillement : *Non possumus*, et la rage au cœur l'Allemand a dû aller s'incliner devant Son Éminence. Et après la guerre, tandis que les trois groupes politiques reconstruisaient la Belgique dévastée, le Cardinal et son dévoué clergé reconstruisirent suivant les recommandations de Rome la Belgique catholique. D'abord la jeunesse ouvrière était la première préoccupation. Ils groupèrent les jeunes gens en union et aujourd'hui les groupements jocistes belges servent de modèles pour les groupements des autres pays catholiques. Mais non seulement la jeunesse et les ouvriers ont été l'objet de l'attention du clergé, mais aussi les intellectuels et surtout la classe agricole a trouvé dans son clergé un puissant aide, preuve les Boerenbond.

Pays essentiellement industriel la Belgique n'a nullement négligé les arts et les sciences. Ses universités de Bruxelles, de Gand, de Liège et la vieille université catholique de Louvain sont

connues dans le monde entier. De partout viennent des étudiants étrangers pour écouter les maîtres belges du droit, de la littérature et des sciences. Je vois plusieurs membres du clergé et des laïcs qui, comme moi, appellent Louvain leur *Alma Mater*. C'est à Louvain, je crois, que s'est ouverte la première école thomiste. Le cardinal Mercier en a été le fondateur et le premier directeur. Les Pères Bénédictins belges ont renouvelé le chant grégorien suivant l'ordre du Saint-Père et leurs livres liturgiques et théologiques sont fort appréciés dans la province. Ceux qui ont visité l'exposition d'art à Montréal, dans l'édifice Morgan, ont pu se rendre compte des travaux des Pères non seulement en livres liturgiques et autres, mais aussi dans tous les arts plastiques et vitriers par exemple.

L'étude de la littérature belge en particulier de sa poésie durant les dernières 50 années nous révèle d'une manière frappante le lien subtil qui la rattache aux divers mouvements de la poésie française pendant le même laps de temps. Si les belles lettres fleurissent avec abondance de nos jours, quoique modestes, elles ont entretenu au milieu de l'indifférence générale cette précieuse flamme intellectuelle. Avec la déclaration de son indépendance une remarquable renaissance littéraire ne tarda pas à se produire en Belgique. Les talents les plus divers ne tardent point à se multiplier dans des arts plastiques. Parmi une foule d'auteurs de mérite qu'il me soit permis de citer seulement trois écrivains de marque : Coster, Pirmez et Van Hasselt. Le second, grand voyageur, plus penseur que philosophe, se rapproche de la Nature qu'il décrit avec une tendresse émue. Il disparaît trop tôt malheureusement pour participer à la renaissance littéraire, qui s'est manifestée également par l'éclosion de revues et journaux littéraires ainsi que par la formation de cénacles de jeunes lettrés. Parmi les romanciers nommons : Lemonnier qui décrit avec amour la terre natale et ses traditions et encore Mademoiselle Marguerite Van de Wiele qui était douée d'un délicat talent de conteur.

Quoique l'art dramatique n'ait pas été cultivé avec autant d'ardeur qu'on l'eût souhaité, Kistemaecker et Francis de Croisset surent s'attirer les faveurs du public français. Enfin dans un autre domaine faisons l'éloge de Maeterlinck qui par ses études profondes se classe parmi les plus grands écrivains de langue française de son époque, des économistes, le Hardy Beaulieu, de Laveleye. Il faut nous rappeler aussi la valeur littéraire de certains orateurs politiques tel que Rogier, Jules Malou, Frère-Orban et Bara. Dans les sciences la Belgique a produit de tout temps des hommes célèbres et parmi

les savants célèbres de notre époque nommons les géologues Amélius, Dumont, les mathématiciens et astronomes Dandelin, Liagre, Houzeau et de la Vallé Poussi, le naturaliste Van Bebeden, les chimistes Stas, Melsen et Henri.

Mais la Belgique est aussi pays colonial. Sa vaste colonie du Congo, presque aussi grande que tout le Canada, nous prouve ce que peuvent le travail et l'énergie belge sans grand développement de force militaire. Digne émule de la France coloniale elle sait conduire les peuples qui forment son empire colonial non pas avec une main de fer et à un pas d'oie, mais avec une âme et un cœur comme le disait l'autre soir l'académicien Monsieur Bertrand.

Pour finir permettez-moi, Monsieur le Président, de souligner une certaine ressemblance avec la France d'avant la révolution. Au roi Louis XIII a succédé le roi Louis XIV, le bien aimé, de même la Belgique a eu son roi Albert le Grand et aujourd'hui règne Léopold II, le bien aimé.

En me faisant l'honneur de porter la santé de la Belgique, Monsieur le Président, je vous remercie de tout mon cœur et je peux vous dire que la Belgique se porte bien, même très bien parmi tous les pays d'Europe et qu'elle a sa place dans un Congrès comme celui-ci et que vraiment elle est enfant de la grande famille franco-latine.

---

## TOSTE À LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

---

Messieurs, je vous invite à boire à la République française d'Haïti : République qui est le pays du soleil, des fleurs, de la vie incessante, en laquelle se perpétuent toutes les ambitions d'un peuple jeune, peuple dont le sang africain mêle ses ardeurs au sang de la France ; l'Haïti française, immense joyau des Antilles, taillé avec art par la nature, et dont les eaux tropicales font étinceler tous les feux.

Messieurs : à la République française d'Haïti !

J'invite M. le docteur Jules Thébaud, délégué officiel du Gouvernement d'Haïti, et qui a si magnifiquement reçu, il y a quelques mois, dans sa villa de la montagne de Port-au-Prince, une croisière d'amitié canadienne, à répondre à cette santé.

\* \* \*

**Réponse de M. le docteur Jules Thébaud, délégué officiel du  
Gouvernement d'Haïti, au toste à la République  
française d'Haïti.**

---

La république d'Haïti ne pouvait rester indifférente à l'invitation qui lui a été si aimablement faite, de participer à une réunion aussi intéressante dans cette ville historique de Québec, placée au cœur même de cette terre de prédilection de la vieille courtoisie française.

Cette belle fête de la pensée française et latine lui a laissé prévoir un succès significatif, et lui indique en même temps que son isolement dans l'Amérique espagnole doit cesser ! Et puisque l'heure du rapprochement entre les différents groupements français d'Amérique a sonné, tout ce qui émane du génie de la vieille France l'intéresse au plus haut point. Sous le signe de la survivance française, sa collaboration sera toujours entière, chaque fois qu'il s'agira de suivre et de considérer l'étude des mœurs et de la litté-

rature des peuples qui ont su, comme elle, résister aux menaces d'absorption.

Haïti comprend que la suprême parole de la sincérité et de la coopération peut être échangée avec aisance sans le secours des congrès internationaux à grande envergure diplomatique ; car un congrès comme celui-ci offrant toute la garantie d'une ambiance fraternelle doit plus facilement instituer une entente faite durable et un lien de rapprochement spirituel.

Le Canada et Haïti sont si différents au point de vue climatique et ethnographique qu'il serait impossible de les rapprocher dans ces avenues d'une façon pratique. Mais plusieurs points de contact dans le sens culturel et intellectuel peuvent créer à l'avenir les liens solides d'une alliance tacite et féconde, malgré la grande distance qui les sépare.

Depuis 1534, cette terre glorieuse du Canada a été témoin des luttes innombrables de 500 pionniers pour la conservation et la prédominance de la langue et de la religion que vous considérez encore avec tant de respect et de dévotion. D'un autre côté, depuis 1804, Haïti, malgré ses grands malheurs et ses détracteurs gratuits, a toujours protégé ses aspirations nationales souchées à cette même langue et à cette même religion.

Il est donc clair que même détachés de leur ancienne mère-patrie, les deux pays poursuivent séparément un idéal commun et s'efforcent à garder le génie et le concept d'une même langue.

Considérez un instant le problème de l'entité nationale pour les deux pays, si le Canada français et Haïti abandonnaient, même pour une courte période, volontairement ou de force, leurs cultures actuelles et les traits de leur génie franco-latin. Considérez ceci.

En vue donc de conserver l'intégrité de notre essence nationale, il est nécessaire qu'en dehors des efforts déployés jusqu'ici de part et d'autre, que plusieurs personnalités des deux pays irradient leur énergie dans ce courant actuel d'amitié et de concorde, afin de solidifier l'acte de coopération mutuelle que nous célébrons aujourd'hui.

L'entente culturelle canado-haïtienne, fruit magnifique de ce Congrès, est tout assurée, grâce à la présence ici de tous les éléments de rapprochements venus de la Perle des Antilles.

Quant au succès de cette réunion, il est déjà complet à cause de l'esprit d'initiative et de dévouement des membres du comité d'organisation.

Cependant, il est impossible de passer sous silence le zèle et la maîtrise géniale déployée ces jours-ci par un prélat de renom.

Vous le connaissez tous ; sa mine est parfois austère à cause des grandes responsabilités que comporte la mission qu'il accomplit ici-bas, mais après la première poignée de main, la transfiguration s'accomplit, on a devant soi un visage auréolé de bonté, de courtoisie et de loyauté. Malgré sa modestie, il est un exécutant de premier ordre.

---

## TOSTE À LA PROVINCE DE QUÉBEC

---

Je vous invite à boire à la province de Québec : à cette Province qui est restée la Nouvelle France de l'Amérique : province d'où sont allés vers tous les horizons les messagers de la vocation de notre race sur ce continent, et qui voudrait donner toujours à tous ses fils dispersés l'exemple d'une indéfectible fidélité.

Messieurs : à la province de Québec !

J'invite l'honorable M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province de Québec, et qui porte allègrement sur ses épaules la responsabilité des destins de cette Province, à répondre à cette santé.

\* \* \*

**Réponse de l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre du Québec, au toste à la province de Québec.**

---

La santé de la province de Québec . . . Je serais tenté de dire qu'elle s'améliore de mois en mois. Mais d'aucuns pourraient voir dans ces paroles une allusion politique, et ce serait inconvenant de ma part de distraire les esprits au cours d'une réunion comme celle du Congrès de la Langue française.

Nous voyons réunie ici la grande famille du Canada, des États-Unis, de toute l'Amérique et même de la lointaine Europe. Je vois même, à mes côtés, un fils éminent des Trois-Rivières, Monseigneur Melanson, qui est allé dispenser son zèle et faire rayonner les vertus de notre race jusque dans les plaines de l'Ouest : Permettez-moi de lui dire notre admiration.

En présence d'une si haute représentation de la race française en Amérique, si quelques-uns avaient le malheur de prêcher l'isolement, je suis certain qu'ils seraient réprouvés par leurs concitoyens. A ceux-là, également, je suis certain que la population de la Province répondrait que nous sommes toujours loyaux à la Couronne et au Gouvernement qui nous gouverne. S'il y avait quelqu'un qui voulait prêcher l'isolement, je lui dirais : vous voulez

rapetisser l'âme française, vous voulez restreindre une puissance trop belle et trop grande. On ne saurait, en effet, imposer de bornes au génie français en Amérique. C'est précisément le représentant de la plus haute autorité qui soit sur la terre, Monseigneur Mozzoni, qui vient de déclarer que nous devons comme peuple pratiquer la charité. Le spectacle de ce soir est un magnifique témoignage de la grandeur de l'amitié française qui lie tous ceux qui parlent cette langue quels que soient les climats sous lesquels ils vivent.

Nous, de la province de Québec, nous avons un passé dont nous avons raison d'être fiers. Il n'y a pas de respect de l'avenir s'il n'y a pas de respect du passé. Tous les discours de ce soir ont manifesté l'attachement des Canadiens français à leurs droits et à leur respect des droits de chacun. C'est là une tradition à laquelle nous devons tenir. Nous vivons tous sous la même couronne ; nous sommes tous frères en ce pays. Si nous voulons qu'on nous respecte, commençons par respecter les autres. Je félicite l'honorable Ministre des Pêcheries d'avoir exprimé sur ce point la vérité nécessaire. Je félicite aussi Monseigneur Yelle du discours qu'il a prononcé hier. Je le félicite sincèrement. Je crois que son discours reflète l'opinion de tous les autres groupes français de l'Amérique. C'est une invitation à pratiquer dans l'avenir comme dans le passé la coopération nécessaire entre les groupes et les races.

En terminant, permettez-moi d'assurer les autres minorités françaises du Canada que jamais nous ne poserons des actes qui soient de nature à leur créer des embarras, mais que nous pratiquerons toujours la charité qui enseigne aux autres comment on traite les minorités.

Dans la province de Québec, on a un cœur français qui bat, un cœur qui n'est limité ni par des soucis mesquins, ni par des ambitions illégitimes. Voilà pourquoi toute la Province entend rester étroitement unie avec vous tous qui représentez les minorités françaises des autres provinces, des autres États, des autres pays. Vous pouvez retourner dans vos foyers avec la certitude que jamais nous ne poserons des actes de nature à nuire à nos frères qui habitent hors de la province de Québec.

---

## TOSTE À LA VILLE DE QUÉBEC

---

Je vous invite à boire à la ville de Québec : la Ville ancienne, foyer premier de notre vie française, qui vous a si maternellement accueillis, et qui reçoit de votre visite un accroissement de sa beauté ; à Québec, qui vous promet de rester sur ce continent la capitale de l'esprit et du verbe français.

Messieurs : à la ville de Québec !

J'invite Son Honneur le maire, M. J.-Ernest Grégoire, qui vous a accueillis de façon si délicate et si hospitalière, dimanche soir, à répondre au vœu de prospérité que vous adressez ce soir à Québec.

\* \* \*

**Réponse de Son Honneur le maire, M. J.-Ernest Grégoire,  
au toste à la ville de Québec.**

---

La santé de Québec, j'ai le plaisir de vous annoncer cette vérité de la part de Monsieur La Palice, est meilleure que jamais, depuis l'ouverture de ce grand Congrès de la Langue française, qui sera inscrit en lettres d'or dans les annales de la race canadienne-française en général et de Québec en particulier.

Oh ! il y a bien un peu de mélancolie dans les cœurs, à l'approche d'une séparation qui est l'inévitable épilogue des congrès. Je dois également avouer que le regret de nos fautes contre la langue et l'esprit français cause une certaine lassitude.

Mais cette mélancolie est précisément l'indice d'une régénération nationale profonde ; quant à nos remords, ils ne peuvent être que salutaires : plaise à Dieu qu'ils durent et nous empêchent de retomber dans nos vieilles habitudes de péché contre la race et la Patrie !

Après ce Congrès, chacun des groupes français d'Amérique, j'en ai la ferme conviction, résistera beaucoup mieux aux tentations d'inconsistance patriotique. La consciencieuse reprise de notre solida-

rité ethnique et spirituelle sera notre meilleure sauvegarde à tous contre les miasmes de l'époque et du milieu.

Pour sa part, Québec prend la ferme résolution de tenir désormais en meilleur état le foyer des ancêtres, la ville sainte de la Race, la Rome et la Jérusalem des Français d'Amérique. Québec a fini de scandaliser les touristes de langue française. Il se débarrassera d'un masque indigne de sa mystique renouvelée. Il veut être un exemple pour ceux qui ont les yeux tournés vers lui.

Québec ne sera injuste et provocateur envers personne ; mais il cessera surtout d'être injuste envers lui-même et provocateur vis-à-vis les patriotes normaux.

Bien chers compatriotes des Provinces Maritimes, de l'Ontario, de l'Ouest et de Québec, très chers cousins de la Nouvelle-Angleterre, de la Louisiane et de Haïti, nous nous consolons de votre départ, en songeant que, cette fois, vous ne serez pas vingt-cinq ans sans revenir. N'est-ce pas qu'un quart de siècle de séparation, c'est trop long ? A ce compte, chacune de nos générations ne pourrait communier qu'une seule fois, aussi solennellement, à l'idéal patriotique dont nos âmes ont tant besoin de se nourrir.

Revenez souvent à Québec, mes chers compatriotes. Je vous en prie, venez souvent vous agenouiller sur les tombeaux de cette lignée de bons serviteurs de la Patrie qui nous ont inculqué un amour indéfectible de tout ce qui est français, catholique et vraiment humain. Venez aussi voir les vivants, qui ont besoin du contact avec les lutteurs des avant-postes.

Venez nous raconter vos peines et vos joies, vos espérances et vos craintes. Et comptez que notre âme sera expansive comme la vôtre.

Ensemble, nous nous appliquerons à trouver la meilleure solution du problème non plus seulement de notre survivance — question réglée, il me semble — mais de notre véritable épanouissement national.

Après un tel congrès, il ne nous est pas permis de vouloir simplement durer. Notre devoir, c'est de vivre, d'agir et d'illustrer, par d'éloquents réalisations, l'incomparable fécondité du catholicisme et du génie français.

---

## TOSTE À L'ACADIE

---

Messieurs, je vous invite à boire à l'Acadie : à l'Acadie qui fut française avant Québec, qui a plus que Québec souffert, et qui sur ses terres jadis confisquées, sur ses rivages où tant de sanglots humains se sont mêlés aux plaintes de la mer, fait reparaître aujourd'hui la vigueur de son sang et la fierté de ses vertus.

Messieurs : à l'Acadie !

J'invite M. le docteur Albert Sormany, le président général de la Société l'Assomption, un vaillant d'Edmunston, qui veille avec tant de sollicitude sur la santé des Acadiens, à répondre au toste de l'Acadie.

\* \* \*

**Réponse de M. le docteur Albert Sormany, président général de la Société l'Assomption, au toste à l'Acadie.**

---

Je réponds à la santé de l'Acadie, la première en date des colonies françaises en Amérique. Je ne puis me défendre d'un certain orgueil et d'un peu de tristesse, en rappelant que la ville acadienne de Port-Royal a été la première ville française fondée hors de France.

Nous sommes donc vos aînés, Messieurs de Québec, mais hélas, l'Acadie est une parente que des circonstances infiniment douloureuses et les desseins insondables de la Divine Providence ont réduite, non pas dans votre estime, je le sais, mais en fait, au rang de parente pauvre.

Aussi sommes-nous heureux de venir prendre part à cette grande fête de l'esprit français, sommes-nous heureux de venir à cette réunion de la grande famille française d'Amérique pour puiser à la source jaillissante de patriotisme qu'est la vieille cité de Champlain, un regain d'amour pour notre belle langue française et une détermination plus ferme de la défendre jusqu'au bout, quoiqu'il en coûte.

Nous avons notre héritage français à conserver. Héritage d'autant plus précieux que seuls la foi indéfectible de nos pères et leur immense amour pour la France et la Patrie ont pu nous le conserver. Nous l'avons reçu, cet héritage, arrosé de leurs pleurs et teinté de leur sang. Ce n'est pas sans raison que l'histoire nous a donné le titre de « Fils de Martyrs ». Notre histoire, si pathétique dans sa beauté, a toujours été, et, j'en forme le vœu, sera toujours une puissante inspiration à travailler avec ardeur à conserver chez nous l'esprit français.

Notre petit peuple a connu des jours sombres. Après le miraculeux retour dans la patrie des déportés de 1755, la persécution n'a pas cessé et l'Acadien, plus d'une fois a dû quitter sa pauvre cabane pour s'enfoncer toujours plus avant dans la forêt afin de fuir le persécuteur. Vous connaissez sans doute l'histoire de ce proscrit Acadien qui, chassé pour la septième fois du réduit qui lui servait de demeure, s'écriait, s'adaptant les paroles de l'Évangile : « N'y a-t-il donc sur la terre un endroit où le pauvre Acadien puisse reposer sa tête. »

Et après la persécution ouverte, ce fut la persécution sournoise. Nous avons connu des déboires même dans l'administration des choses de l'Église. Qui ne se souvient de la fermeture du collège de Saint-Louis fondé par le saint et grand patriote acadien, Monseigneur Marcel Richard. Du côté religieux, ces jours sombres sont passés. Nos magnifiques collèges classiques, les excellents éducateurs que sont les Révérends Pères de Sainte-Croix et les Révérends Pères Eudistes ont sauvé pour nous la situation. Qu'il me soit permis d'apporter à ces apôtres venus de France et de Québec le témoignage ému de l'éternelle reconnaissance de toute l'Acadie. Il nous ont formé un clergé national qui comprend notre situation, qui comprend nos besoins, qui sait que pour l'Acadien la langue française est la gardienne la plus sûre de sa foi. Et voilà que le père commun des fidèles, inspiré, nous n'en doutons pas, par notre patronne Notre-Dame de l'Assomption, vient de mettre le comble à nos désirs les plus chers. Nous avions déjà dans la personne de Son Excellence Monseigneur Chiasson un chef aimé et vénéré. Le Souverain Pontife vient d'une façon plus éclatante encore récompenser trois siècles de fidélité à la foi catholique et d'attachement au Saint-Siège des descendants des proscrits d'autrefois en nous donnant comme archevêque de Moncton celui que nous appelions de tous nos vœux, Son Excellence Monseigneur Melanson.

Il nous manque encore des prêtres pour prendre soin de toutes nos œuvres, mais les vocations se font de plus en plus nombreuses et sous peu notre situation religieuse ne laissera rien à désirer.

Hélas ! nous n'en pouvons dire autant de notre situation économique et politique. Dans ce domaine les luttes s'annoncent nombreuses et ardentes.

Il est vrai que certains de nos compatriotes ont réussi à atteindre les hautes sphères de la politique. Nous avons vu dans l'île du Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick deux des nôtres premiers ministres. Pour la deuxième fois, la province du Nouveau-Brunswick est représentée dans le cabinet fédéral par un de nos compatriotes. L'Acadie est fière d'avoir l'honorable Monsieur J.-E. Michaud, ministre des Pêcheries, pour la représenter dans le cabinet fédéral actuel. Mais, Messieurs, pour atteindre ces positions, il faut que nos Acadiens les aient doublement méritées.

Notre question d'éducation nous préoccupe. Depuis longtemps, il se fait un travail intense pour obtenir pour nos enfants un système éducationnel plus conforme à l'esprit de notre population. Les résultats obtenus sont minimes pour ne pas dire nuls.

Je n'ai pas le temps, dans les quelques minutes à ma disposition de repasser avec vous toutes les raisons que nous avons de n'être pas satisfaits de la situation qui nous est faite dans l'administration des choses de la nation. Trop souvent jusqu'ici, les autorités nous ont traités comme une quantité négligeable. Et pourtant, notre force numérique est considérable. Au Nouveau-Brunswick seulement, nous sommes près de 150,000 et nous formons plus du tiers de la population totale.

C'est peut-être parce que nous manquons d'organisation. C'est surtout parce que le système éducationnel de notre province, fait pour nous anglifier, mais qui n'a pas atteint son but, ne nous prépare pas à jouer le rôle que nous devrions jouer. Et puis, l'Acadien a été si longtemps traité avec mépris, il a dû si longtemps plier devant l'autorité tyrannique, se cacher pour ne pas être écrasé, s'effacer afin que l'on oublie pour ainsi dire son existence, qu'il s'est formé chez lui un esprit de méfiance ; toujours la crainte de représailles hante son esprit et trop souvent, il est prêt à jeter la pierre à ceux qui veulent travailler pour lui.

Et Messieurs, nous quittons ce Congrès pleins d'ardeur pour la bonne cause. Nous allons lutter et nous allons vaincre. Mais nous sentons le besoin de nous appuyer sur Québec, forteresse de l'influence française en Amérique. Nous avons besoin de votre sympathie. Nous savons qu'elle ne nous sera pas ménagée. Et, si pour vaincre il nous faut réclamer votre appui, nous n'hésiterons pas à le faire. L'arbre géant qu'est Québec ne refusera pas sa sève au rameau acadien qui ne veut pas s'étioler, qui veut vivre et qui vivra.

## TOSTE À L'ONTARIO

---

Je vous invite à boire à la province d'Ontario : à l'Ontario où furent établies au sud et au nord quelques-unes des plus anciennes colonies françaises, où se multiplient aujourd'hui les foyers franco-ontariens où se sont organisés d'invincibles campagnes de survivance ; à l'Ontario qui développe partout sa colonisation et qui est en train de broder autour de ses frontières la plus forte et la plus jolie ceinture française.

Messieurs : à la province d'Ontario !

J'invite M. le docteur Paul-Émile Rochon, président de l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario, le chef de l'une de nos plus vaillantes organisations de survivance française, à répondre à la santé de l'Ontario et des Franco-Ontariens.

\* \* \*

**Réponse de M. le docteur P.-E. Rochon, président de l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario, au toste à la province d'Ontario.**

---

Pendant la grande guerre, quand ils avaient passé plusieurs jours consécutifs dans les tranchées, les soldats obtenaient la permission d'aller se reposer dans leurs familles afin de refaire leurs forces et retremper leur courage.

Nous, les Franco-Ontariens, depuis plus de 25 ans sur la brèche, aux postes avancés de la défense de la langue, nous sommes venus en ces jours de fêtes, nous reposer et nous retremper . . . chez nous.

Franco-Ontariens, je ne le suis que par adoption. Lorsqu'il y a trois ans, on me demandait de prendre la lourde succession des Landry et des Belcourt, c'était pour moi un honneur inattendu et, je le croyais sincèrement, immérité. Après réflexion, cependant, j'ai cru devoir accepter, malgré mon indignité. J'ai cru que je le devais à la mémoire de mes ancêtres ; j'ai cru que petit-fils de l'un de ceux qui refusèrent d'accepter les écoles du gouvernement,

vers 1840, petit-fils de celle qui se fit, à la même époque, l'institutrice bénévole des enfants du rang, j'ai cru que, né à la Rivière-du-Chêne et baptisé dans l'historique église de Saint-Eustache, je devais à la mémoire de mes aïeux, à la tradition familiale, à ma paroisse natale, de continuer la lutte de jadis sur le territoire où la Providence m'a envoyé.

Est-il besoin ici de refaire l'histoire de notre Association d'Éducation? Faut-il vous faire voir quel travail elle a effectué depuis sa fondation en 1910? Le temps qui m'est alloué n'y suffirait pas. En 1912, le gouvernement provincial édictait le Règlement XVII pour faire échec à l'Association. Cette dernière a dû alors, momentanément, abandonner un programme et faire converger toutes ses forces sur le point menacé. Dieu merci, elle a trouvé des alliés partout et des renforts dans la vieille province de Québec.

Pendant quinze années, la lutte s'est faite autour de ce fameux Règlement. Dirigée par d'infatigables champions de la cause comme les Landry, les Belcourt à l'Association, les Genest à la Commission scolaire, pour ne nommer que les disparus, elle s'est terminée par une victoire. En 1927, le gouvernement provincial s'est ravisé et a retiré le Règlement XVII.

Ce fut un grand malheur pour nous. . . Nos alliés, perdant de vue le fait que le Règlement XVII avait été fait pour combattre l'Association et non pas l'Association pour tuer le Règlement, crurent que tout était réglé, et leur appui — tout au moins leur attention — sembla se détourner de nous. Pourtant tout restait à faire puisque l'Association avait dû abandonner le but pour lequel elle avait été fondée afin de parer à une nouvelle attaque sur un nouveau front, dirais-je, L'Association ne devait pas se reposer sur ses lauriers, et encore moins disparaître comme certains l'eussent voulu : songez que, à l'heure actuelle, des milliers d'enfants franco-ontariens n'entendent pas un mot de français dans leurs écoles ; sachez que des paroisses entières nous échappent, glissent peu à peu vers l'anglicisation totale, faute de français à l'école et — je le dis tout bas — à l'église, souvent.

Mais il me faut abréger. Laissez-moi vous dire combien notre cœur français a ressenti de joie en entendant proposer cette santé, celle des Franco-Ontariens. Nous y retrouvons la promesse que la vieille Province se souviendra — c'est sa devise — se souviendra de nous et nous donnera encore sa sympathie, qui nous reconforte tant, nous donnera aussi son appui moral, dont nous avons tant besoin, nous fournira même un peu de l'autre appui qui nous est si nécessaire.

Notre lutte, nous le savons, sera encore longue et dure, mais nous voulons tenir « jusqu'au bout ». Placés par la divine Providence en sentinelles avancées du parler français, nous ne voulons pas faillir à notre tâche, nous ne voulons pas désertier notre poste, nous avons à cœur de protéger la ligne de défense, car nous savons bien — et le Vieux Québec le comprend — que le jour où nous nous avouerions vaincus, la ligne de défense franchirait la frontière et s'étendrait de ce côté-ci de la rivière des Outaouais.

Mais ces solennelles assises vont resserrer les liens entre tous les groupes français de cet immense pays : le Vieux Québec se souviendra encore de ses enfants dispersés, et ceux-ci pourront continuer à espérer en des jours meilleurs. Enfants du Québec, nous voulons, malgré l'éloignement, rester français, nous voulons que nos enfants parlent le français : nous ne voulons pas mourir.

---

## TOSTE À LA LOUISIANE

---

Je vous invite à boire à la Louisiane : terre française avant de devenir un État de la République américaine, terre hospitalière aux exilés de l'Acadie, et où se perpétue un peuple héroïque ; terre d'espérance où fleurissent toujours le long des bayous les vertus fortes de Gabriel et d'Évangéline.

Messieurs : à la Louisiane !

J'invite l'honorable Wade-O. Martin, ministre des Utilités publiques dans le gouvernement de la Louisiane, qui a apporté à Québec toute son âme acadienne, à répondre à la santé de la Louisiane.

\* \* \*

**Réponse de l'honorable Wade-O. Martin, ministre des Utilités  
publiques dans le Gouvernement de la Louisiane,  
au toste à la Louisiane.**

---

C'est pour moi un honneur et un grand privilège d'assister ce soir à ce beau banquet, et, même si je ne me considère pas à la hauteur de cette occasion, c'est mon très agréable devoir de répondre à ce splendide toste qui a été porté à la Louisiane.

Il n'y a aucun endroit en Louisiane qui n'ait pas porté l'empreinte de quelque Canadien. Je rends toujours hommage à ces Canadiens qui ont transmis à la postérité tant d'exemples de foi, de courage et de piété. Il est universellement agréable à tout le monde de rendre hommage aux qualités qu'ils possédaient, et ce sont ces mêmes qualités qui ont servi d'étoile pour l'illuminer et attendrir le chemin rude par lequel ont voyagé les Acadiens. Pareillement je veux exprimer aussi mon admiration pour vous, les Canadiens, qui avez conservé avec tant d'ardeur l'honneur, la gloire et les traditions de vos aïeux et des nôtres aussi bien.

Le Canada et la Louisiane ont retenu ce quelque chose d'intangible qui est né de ces premières influences, ce quelque chose qui

lie les fils et les filles des deux pays avec un amour, une fidélité et une dévotion inconnus ailleurs. Ces influences, éloignées en apparence, sont actuellement proches et sont encore senties dans bien des manières dans notre vie de tous les jours.

Par l'intermédiaire du Canada, nous, Louisianais, avons gagné plusieurs des choses les plus précieuses et les plus utiles de notre vie. Conséquemment, je suis heureux et fier d'offrir aux fils et aux filles du Canada, les compliments et les remerciements sincères de leurs amis, de leurs voisins et de leurs cousins : les fils et les filles de la Louisiane.

En 1929 ce fut mon honneur et mon privilège de souhaiter la bienvenue à beaucoup de Canadiens qui ont voyagé à Saint-Martinville, pour prendre part aux cérémonies du dévoilement d'une statue érigée en l'honneur de notre héroïne canadienne, Évangéline. Je n'ai guère réalisé à cette époque-là que je visiterais le Canada, le pays de mes ancêtres, et que je serais l'objet de l'accueil cordial et de la généreuse réception qui nous ont été accordés pendant cette visite. Votre bienvenue a surpassé la nôtre en intensité et en expression par les nombreuses politesses et les honneurs distingués qui nous ont été conférés, et qui, j'en suis sûr, animeront notre âme d'une nouvelle fidélité, d'un nouveau patriotisme et d'une nouvelle détermination de conserver notre héritage commun.

---

## TOSTE AU MANITOBA

---

Je vous invite à boire à la santé du Manitoba : province intermédiaire entre l'Est et l'Ouest du Canada, province où sont gardés les grands souvenirs de l'apostolat canadien, et ceux aussi de luttes héroïques pour la liberté du verbe français ; terre abondante où croissent et se fortifient les espoirs de notre race.

Messieurs : au Manitoba !

J'invite M. Camille Fournier, vice-président de l'Association d'Éducation du Manitoba, qui honore de sa fidélité lui-même et le Manitoba, à répondre à cette santé.

\* \* \*

**Réponse de M. Camille Fournier, vice-président de l'Association d'Éducation du Manitoba, au toste au Manitoba.**

---

Je vous apporte le salut cordial et fraternel des 50,000 Canadiens français de la province du Manitoba, vos frères. En leur nom je vous remercie du fond de mon cœur de l'accueil chaleureux que vous avez fait à leurs délégués à ce Congrès. Cet accueil, nous touche profondément. Nous sommes venus de notre lointaine province pour assister à ces assises solennelles et mémorables de notre nationalité. Nous voulions vous apporter le témoignage de notre survivance, de notre fidélité à la foi catholique et à l'esprit français.

Nous avons survécu — et quels combats n'avons-nous pas livrés pour assurer notre survivance.

L'histoire de nos luttes vous est familière. Depuis près d'un demi-siècle nous luttons avec constance et ténacité pour la conservation de l'école catholique et de la culture française et nous n'aurons de cesse que lorsque la justice aura triomphé.

Et d'où viennent cette opiniâtreté dans la lutte et cette résistance irréductible à l'assimilation ? C'est que nous sommes fils

de l'Église et fils de Québec. Votre devise « Je me souviens » est toujours notre devise. Elle fut pour nous un signe de ralliement, un appel aux armes. Nous l'avons gardée en nos cœurs comme un précieux trésor. Nous nous sommes souvenus, nous nous souvenons.

Le culte du passé ! Voilà notre force, voilà notre appui. Dans l'histoire de notre nationalité, nous avons trouvé les vertus qui ont assuré pour toujours je le crois, notre survivance.

Ces vertus-là, nous les avons pratiquées, nous les avons enseignées à notre génération montante, à notre blé qui lève, et le blé est beau chez nous.

Nos fils comme vos fils se souviennent — ils se souviennent des travaux de nos héroïques missionnaires, des courses aventureuses de nos découvreurs et de nos explorateurs, des sacrifices et du labeur de nos colons et de nos pionniers. Comme tous ces héros, ils veulent être forts, ils veulent être grands.

Comme vos fils, nos fils sont attachés à l'Église et respectent ceux qui la dirigent. Ils ont pour le prêtre le même respect dont les ancêtres entouraient le ministre de Dieu.

Comme vos fils, ils aiment, ils respectent la langue française, ils la parlent avec fierté. Comme vos fils, nos fils sont Canadiens français et ils le seront toujours.

Vous savez quels souvenirs amers rappellent 1890-1916 ? 1890 c'est l'abolition des écoles séparées. L'illustre Monseigneur Langevin a valeureusement et brillamment clamé à tout le pays, l'indignation profonde et la fière détermination d'une minorité qui ne veut pas mourir, et qui veut rester elle-même.

1916 — L'enseignement du français à l'école est interdit. Il faudra donc boire le calice jusqu'à la lie. Nous n'avions donc rien de rien, c'est la disparition de notre groupe ethnique.

Au congrès de 1912, Monseigneur Langevin avait prononcé cette inoubliable parole : « A ceux qui veulent nous priver de nos droits nous disons avec une fierté toute française et une détermination toute britannique, ce que nous avons nous le gardons. »

En 1916, aux premiers jours de la lutte qui ne fut jamais bruyante, Monseigneur Béliveau a lancé ce mot d'ordre : « Restons sur nos positions. Ce que nous avons nous le gardons. Restons sur nos positions. »

C'est la fière et noble réponse que nos frères persécutés firent à l'opresseur.

Ce que nous avons, nous l'avons gardé, nous l'avons accru de tout le dévouement de vingt ans de résistance ordonnée et sage.

Nos positions nous les avons fortifiées et je puis déclarer à l'honneur de nos chefs et de nos frères de combat, que l'école est bien à nous ; elle est catholique, elle est française. Honneur à l'Association d'Éducation qui a eu le souci de l'âme de l'enfant et l'a protégée efficacement contre la déchristianisation et l'anglicisation. Honneur à nos chefs. Honneur à notre corps enseignant. Honneur à tous les ouvriers d'une glorieuse survivance.

Sur ce rocher de Québec, témoin de tant de gloire et de tant d'héroïsme, je jure au nom de mes frères que nous resterons catholiques et Français.

---

## TOSTE AUX FRANCO-AMÉRICAINS

---

Je vous invite à boire à la santé des Franco-Américains de l'Est, du Nord, du Centre, de l'Ouest des États-Unis : frères multiples répandus sur d'immenses territoires, qui vivent sous l'étoile, marchent à sa lumière, mais sans perdre l'orientation que Dieu a marquée pour leur mission française et spirituelle aux États-Unis.

Messieurs : à nos frères Franco-Américains !

J'invite M. l'abbé Adrien Verrette, du clergé de Manchester, l'incomparable ouvrier de la propagande du Congrès chez les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, à répondre à cette santé.

\* \* \*

**Réponse de M. l'abbé Adrien Verrette, secrétaire-adjoint du Congrès pour les États-Unis, au toste aux Franco-Américains.**

---

A la vieille France, que nous aimons toujours, nous laissons la tâche très élevée de veiller jalousement, comme elle le fait depuis plusieurs siècles au rayonnement de la pensée et du génie français. Un vieil africain, depuis hier, notre sympathique admirateur, M. Louis Bertrand, de l'Académie française, nous l'affirmait : *« quoiqu'il arrive, soyez sûrs que l'esprit et l'âme de notre race ne peuvent pas périr . . . »* la France est au-dessus de tout.

Au sanctuaire de notre civilisation française en Amérique, la cité de Champlain et de Laval, nous concédons encore l'honneur et la satisfaction paisible et parfois insouciant de conserver pieusement les tombeaux, les manuments et le berceau de nos communes origines, cet héritage catholique et français qui nous a réunis sur les remparts du vieux Québec.

Mais pour nous, Franco-Américains, (et notre affection fraternelle nous invite à inclure nos frères de l'Ontario, ceux des lointaines prairies de l'Ouest canadien et de l'Acadie), nous réclavons la

gloire d'être sur ce vaste continent les défenseurs militants de ce verbe qui caresse vos lèvres, de cet esprit qui emplit vos âmes. Si la grandeur n'est pas attachée à nos poitrines, n'avons-nous pas au moins le mérite de rappeler à notre ancienne mère-patrie que loin de son berceau, des enfants qu'elle a enfantés à la générosité sont encore dignes de l'inspiration qu'elle a versée dans leurs cœurs.

Et comme gage de cette détermination qui nous anime, je propose à votre admiration, nos enfants, notre plus consolante espérance, qui depuis dimanche circulent dans vos rues les yeux ravis et le cœur rempli d'émotion et à qui nous avons recommandé de baiser toutes les pierres sous leurs pas, parce qu'elles rappellent de quelle grandeur est faite leur destinée. Son Éminence les appelait hier les « *documents vivants de notre pensée française en Amérique* » ; nous pouvons ajouter qu'ils seront les fiers continuateurs du généreux effort que nous soutenons au prix de tous les sacrifices pour conserver à nos familles leur visage catholique et français.

A votre fraternelle sympathie, nous proposons encore le spectacle de ces milliers de compatriotes venus de tous les centres de la Nouvelle-Angleterre et qui hier sous le regard de l'immortel Champlain, clamaient leur indéfectible attachement à la foi et au verbe de leurs pères.

Nous reconnaissez-vous, frères de Québec, nous les fils et petits-fils des émigrés de vos campagnes, qui après 75 ans de lutte et de résistance, vous revenons le visage pas trop transformé, et avec une langue encore convenable sur nos lèvres pour vous dire que nous avons conservé nos âmes bien françaises.

Ah, pour ceux qui n'ont pas connu les angoisses troublantes de la persécution, pour ceux qui n'ont pas usé leur cœur et leurs bras pour la défense d'un héritage spirituel, il est difficile, Messieurs, pour ceux-là de saisir toute la profondeur de l'émotion qui s'empare de nos âmes franco-américaines à nous trouver près des cendres de nos aïeux.

Et au fait, que représente pour nous et pour vous cet effort de vie française que nous voulons glorifier en ces heures mémorables de notre histoire. Pourquoi sommes-nous venus de si loin, comme des mages, déposer près du berceau de notre race les modestes fruits de nos labeurs ? C'est que nous ne pouvions pas manquer au rendez-vous et nous voulions compléter la joie d'une mère, qui après trois siècles d'apostolat, possède l'insigne consolation de réunir sur son promontoire tous les rameaux de son étrange mais féconde dispersion. Quel spectacle, quelle leçon pour les nations en décadence et brouillées avec leur conscience, que l'exemple d'un

petit peuple de 6 millions, encore épris d'un idéal religieux et toujours cramponné au symbole du véritable bonheur, la croix et l'Évangile du Christ.

Lorsque nous arriva de chez vous l'invitation de participer aux assises du Deuxième Congrès de la Langue française, un véritable émoi s'empara de nos populations. Comme un vent de réveil, le mot d'ordre se glissa de ville en ville et c'est une véritable croisade qui s'organisa, en route pour Québec. Monseigneur le Président du Congrès pour en avoir été le témoin ému a lui-même constaté de ses yeux la sincérité des préparatifs des dix Comités régionaux de la Nouvelle-Angleterre. Tout cela a été possible parce que chez nous il y a encore une vie française robuste et profondément enracinée. Les travaux et rapports présentés au cours de ces journées d'études en font foi.

Mais ce qu'il ne vous est plus permis d'ignorer, Messieurs, c'est que nous existons ! Si le Deuxième Congrès avait pour résultat de vous apprendre et cela d'une façon décisive que nous sommes un gros million et demi de Franco-Américains en Nouvelle-Angleterre, nous quitterions votre cité avec satisfaction et au troisième Congrès nous serions très heureux de revenir vous dire notre reconnaissance. Et pourtant, à n'en pas douter, il y a des Franco-Américains au Congrès. On s'est même demandé si ce n'était pas un congrès de Franco-Américains. En tout cas, Messieurs, si jamais de pareilles assises de la race devaient se tenir dans l'un ou l'autre de nos grands centres franco-américains, nous vous assurons, que malgré l'absence de vos reliques historiques, vous y trouveriez autant d'enthousiasme autour de notre héritage français.

Avec nos 300 paroisses de langue française, avec nos 200 écoles bilingues, nos collèges, couvents, académies et écoles secondaires, avec nos vaillants journaux, nos militantes sociétés mutuelles, nos centaines d'associations, avec notre clergé, nos communautés enseignantes qui continueront toujours, nous l'espérons, leur sublime mission de survivance auprès de nos enfants, avec tout ce monument de vie française que nous avons élevé au prix de tant de sacrifices : nous croyons, Messieurs, avoir cicatrisé un peu la plaie causée par l'hémorragie de l'immigration de nos devanciers. C'est la Providence qui voulut ce destin et nous avons confiance qu'elle nous réserve encore de précieux témoignages de sa bienveillante approbation.

Mais pour continuer cette œuvre de survivance, Messieurs, nous avons besoin de la sympathie et de l'affection de nos frères de Québec. Les mêmes raisons de vie nous unissent et par dessus

nos allégeances politiques, il faut que des chaînes infrangibles tiennent nos cœurs liés ensemble. Il faut aussi que la vieille France, maintenant que pour la deuxième fois elle a découvert le Canada français, vienne dans nos humbles foyers pour constater qu'en terre de la Nouvelle-Angleterre, plus d'un million et demi de descendants français prient et chantent toujours dans la langue de Clovis et de Jeanne d'Arc. Quel encouragement pour nous au milieu des éléments qui nous entourent, si nous possédions cette sympathie si précieuse de nos cousins de France.

Il y a vingt-cinq ans, nos aînés prenaient ici même l'engagement de demeurer fidèles à leur héritage français. Ce soir, nous sommes la preuve vivante que le serment n'a pas été violé !

A ces humbles mais courageux artisans de notre bonheur religieux et social au pays des États-Unis, nous voulons dire notre filiale et indéfectible reconnaissance. Ils furent les pionniers et les fondateurs d'une œuvre dont ils ignoraient certainement le destin, mais ils avaient dans le cœur le sang des fondateurs de la Nouvelle-France et ils devaient savoir qu'ils ne bâtissaient pas en vain. A toutes ces âmes d'élite que nous prêtèrent et nous prêtent encore vos admirables communautés religieuses et qui ont soufflé dans l'âme de nos enfants cette passion sublime de l'idéal catholique et français, nous disons notre gratitude attendrie.

A nos mères et épouses franco-américaines, gardiennes de notre vie française et qui déploient autour de nos berceaux cette éloquence aux harmonies françaises, nous réservons la part la plus large de notre religieuse admiration.

A notre jeunesse, nous abandonnons avec confiance nos futures conquêtes. Rassurez-vous, Messieurs, la vie française n'est pas à la veille de disparaître de nos foyers.

Enfin à nos chers disparus, nos pères, qui depuis trois et quatre générations dorment dans nos cimetières, nous adressons par le langage de la prière et des syllabes françaises la promesse solennelle que toujours nous garderons intact l'héritage français qu'ils nous ont légué, car nous aussi, Messieurs, nous sommes de la génération des vivants.

---

## TOSTE À LA SASKATCHEWAN

---

Je vous invite à boire à la santé de la Saskatchewan : pays des grandes cultures du sol, de la culture plus précieuse encore des vertus de notre race. A la fleur des blés s'y mêle la fleur des âmes françaises.

Des souffles arides, parfois, trop souvent, y dessèchent les prairies ; dans les foyers Canadiens français y survit toujours la grâce et l'abondance de nos traditions.

Messieurs : à nos frères de la Saskatchewan !

J'invite M. le docteur Laurent Roy, président de l'Association d'Éducation de la Saskatchewan, l'un des excellents ouvriers de la survivance dans l'Ouest, à répondre à cette santé.

\* \* \*

### Réponse de M. le docteur Laurent Roy, président de l'Association d'Éducation de la Saskatchewan, au toste à la Saskatchewan.

---

Il fait bon pour un quasi-exilé des plaines de l'Ouest de se retrouver au milieu de vous, d'entendre le beau verbe français, de respirer à pleins poumons l'air embaumé du vieux Québec.

Quasi-exilé, je le suis depuis 32 ans. L'exil est un peu le partage de ma famille. Un mien ancêtre fut du nombre des exilés du pays d'Évangéline. Né moi-même à l'Acadie, dans le comté de Saint-Jean, je vis en Saskatchewan depuis 1905.

J'ai dit quasi-exilé car après tout nous avons droit de nous considérer chez nous dans les plaines de l'Ouest ; mais les groupes canadiens-français sont tellement dispersés que nous éprouvons là-bas, bon gré mal gré la nostalgie de l'exil.

Des dispersés nous le sommes malheureusement. Cette dispersion des nôtres là-bas comme dans les autres parties du Canada pourrait à la rigueur avoir deux effets contraires : l'infiltration

de la culture française dans les autres groupes ou l'infiltration de leur culture respective dans la vie des nôtres.

Même dans le Québec avec votre majorité si prépondérante de Canadiens français, je ne sache pas qu'on ait constaté une influence française bien marquée sur la minorité non française.

Il est d'évidence que ce que votre majorité ne peut accomplir ici devient une impossibilité pour nous dans les régions de l'Ouest.

Je n'ai donc pas à annoncer qu'il n'entre nullement dans nos desseins de faire accepter notre neutralité à vos concitoyens de là-bas.

Cependant de même que dans l'est vous avez appris à la longue aux autres races à reconnaître votre importance nationale, voire même à admirer parfois la culture française, de même nous de l'Ouest, espérons arriver dans la mesure du possible à nous faire reconnaître comme un groupe national de la civilisation spéciale que nous a léguée la vieille France, comme un groupe qui ne doit pas être mis sur le même pied que les autres groupes ethniques, recue de date récente des divers pays d'Europe.

En effet nous refusons d'oublier que ce fut un Canadien français, le vaillant sieur La Verendrye, et ses fils nés aux Trois-Rivières qui les premiers foulèrent aux pieds, il y aura juste deux siècles l'an prochain, le sol encore vierge de nos vastes plaines du Manitoba et de la Saskatchewan.

Il y a, certes, lieu de nous réjouir des victoires gagnées par le petit groupe de Canadiens français laissés à la dérive après la défaite de Montcalm à quelques pas d'ici sur les Plaines d'Abraham.

A la pensée des grandes luttes menées avec vaillance depuis près de deux siècles par eux et leurs descendants, nous les Canadiens français de l'Ouest prenons courage. Nous restons bien résolus de continuer cette même lutte pour sauver là-bas le plus possible de notre héritage national.

Tout handicapés que nous sommes, nous refusons de nous avouer vaincus et nous sommes bien résolus de sauver ce qui reste du naufrage.

Nous sommes ici dans le vieux Québec pour trouver auprès de vous non seulement de l'encouragement pour ranimer nos forces, mais aussi la lumière et les directives dans la lutte que nous sommes résolus de mener jusqu'au bout. Comme l'a clamé le grand lutteur, Monseigneur Langevin, nous sommes des blessés mais nous ne sommes pas des vaincus.

Le problème qu'il nous faut envisager est celui de tirer le meilleur parti possible de la dispersion de nos groupes en Saskat-

chewan ; comment unir ces forces éparses afin de maintenir un contact constant dans une action commune.

Optimiste, je crois à la victoire mais à la condition que nous fassions de tous les groupes de Canadiens français, des convaincus, des tenaces, des agressifs.

Il nous faut la solidité de caractère et de foi.

Que faut-il donc faire pour stimuler nos jeunes ? Comment formerons-nous les chefs que réclame notre situation précaire ?

Nous avons cru bon de multiplier les cercles d'études pour donner à nos jeunes une formation personnelle.

Ce fut la note dominante de notre Congrès l'an dernier.

Vous n'ignorez pas, Mesdames et Messieurs, que notre association a organisé des cours de français par toute la province, œuvre qui fait un bien considérable depuis plusieurs années.

Je profite de l'occasion pour remercier au nom de notre association les nombreux bienfaiteurs de la province de Québec, qui nous envoient chaque année de généreuses contributions en argent et en prix pour stimuler cette heureuse entreprise.

Il nous sied de mentionner le beau geste de la vieille France qui nous fait un généreux don annuel pour stimuler nos œuvres patriotiques.

Maintenant, quant à cette faiblesse qui provient de notre dispersion, il faut au plus tôt étudier sérieusement les moyens d'unir efficacement ces forces dispersées afin d'établir un meilleur contact entre ces groupes, de les solidariser et d'opposer un front commun pour notre survivance.

Ce travail préliminaire une fois lancé et établi sur des bases solides nous permettra de parachever notre œuvre qui doit viser dans l'ouest comme ici à former des élites, non seulement parmi les professionnels malheureusement peu nombreux chez nous, mais dans toutes les classes de la société.

Nous voudrions voir les nôtres exceller dans toutes les carrières où la Providence les aura placés.

Que nos agriculteurs surtout, car c'est la classe la plus nombreuse là-bas, soient tous éminents dans leur noble vocation.

Dans l'Ouest, comme partout, rien ne réussit comme le succès, et le succès comporte toujours un prestige qui apporte son renfort à la cause générale.

J'aurais voulu voir ici un plus fort contingent des nôtres de l'Ouest, car vous ne pouvez pas apprécier autant que nous tout le reconfort, le renouveau de courage que l'on puise dans un congrès tel que celui-ci.

Nous de l'Ouest qui avons eu l'insigne privilège d'assister à ces réunions, retournerons plus fiers que jamais de notre origine gauloise, plus résolus que jamais de sauver coûte que coûte le plus possible de notre civilisation chrétienne et de notre précieuse culture française.

J'aime à me rappeler le geste du vaillant général Pétain à la bataille de Verdun, qui en face de la défaite imminente, s'adressant à son armée décimée, harassée et demi-morte d'épuisement, lanca ces mots déjà historiques : « Debout les morts, ils ne passeront pas ». La France fut sauvée.

Réconfortés par notre contact avec vous, de retour là-bas, nous dirons non pas debout les morts, mais debout les forts, debout les timides, debout les faibles, tous en avant.

---

## TOSTE À L'ALBERTA

---

Messieurs, je vous invite à boire à la santé de l'Alberta : à l'Alberta qui prolonge jusqu'aux Montagnes Rocheuses la terre des grandes prairies et l'influence de nos populations françaises de l'Ouest. L'Alberta a vu passer La Verendrye. Elle garde du hardi découvreur son courage héroïque et français.

Messieurs : à nos compatriotes de l'Alberta !

J'invite M. le docteur L.-O. Beauchemin, de Calgary, président de l'Association d'Éducation de l'Alberta et qui veille avec tant de soin sur tous les intérêts de ses compatriotes de langue française, à répondre à cette santé.

\* \* \*

**Réponse de M. le docteur L.-O. Beauchemin, président de  
l'Association d'Éducation de l'Alberta,  
au toste à l'Alberta.**

---

Mes remerciements vont d'abord au Comité du Congrès et à son digne président, Mgr Camille Roy, pour l'honneur qui m'est dévolu de répondre au toste de l'Alberta, et mes compatriotes pardonneront, je l'espère, la modeste contribution de leur représentant.

La réunion de famille est donc au complet ce soir et comme il le convenait c'est au berceau de la race française en Amérique que tous les frères de notre continent et même de la mère-patrie sont venus renouveler leurs promesses d'amour, de dévouement et de fidélité sincère à notre langue française, à l'esprit français.

Nous les benjamins, nous sommes heureux d'être du nombre, et je voudrais, durant les quelques minutes que j'ai à ma disposition vous ouvrir le cœur canadien-français de l'Alberta pour vous faire réaliser qu'il souffre parfois, mais qu'il est bien vivant et ne veut pas mourir. Répartis dans l'Alberta, nous sommes environ qua-

rante mille Canadiens français, soit cinq pour cent de la population totale. Autrefois, d'après les ordonnances des territoires du Nord-ouest, le français avait sa place, aujourd'hui il ne l'a plus. C'est vous dire que ceux des nôtres qui se dévouent à la survivance de nos compatriotes font un travail excessivement difficile et dont l'issue dépend de la Providence et un peu de votre concours.

Nous avons perdu comme je l'ai dit à la section des lois, le droit au français : nous avons perdu dans nos diocèses les plus importants, la direction religieuse, secret de notre survivance, et malgré tout je puis vous l'affirmer en toute sincérité, nous parlons encore français et nous sommes le rempart le plus solide contre le protestantisme : cela les statistiques le prouvent. On pourrait peut-être expliquer notre survivance par ces difficultés ; car malgré tout j'en ai la ferme conviction nous survivrons. Nous sommes comme l'a dit Monsieur l'abbé Baudoux, des fous d'espoir. Il serait trop long de vous donner ici les détails de notre résistance, de nos organisations : nous espérons que notre sort vous intéressera au point de vouloir le connaître davantage.

Ainsi nous les quarante mille de l'Alberta, formons une maille à la chaîne qui réunit toutes les provinces canadiennes les unes aux autres, aidant ainsi à rendre plus fière la devise du Canada : *A mari usque ad mare : de la mer à la mer*. Quelle belle devise et croyez-moi, chers compatriotes, ce n'est pas un sentiment personnel que j'exprime ici, mais bien un enthousiasme profond de tous les nôtres de l'Ouest qui travaillent chaque jour avec un courage et une persévérance digne de nos ancêtres à garder au Canada pour les Canadiens français cette fière devise : de la mer à la mer.

C'est avec ces sentiments que je répons au toste de l'Alberta, rendant ainsi hommage à nos découvreurs, à nos missionnaires, à nos évêques, aux prêtres, aux patriotes laïques, à nos sociétés nationales, à notre vaillante presse, à nos représentants aux Parlements, à nos jeunes, à tous nos compatriotes qui là-bas luttent courageusement et attendent de vous un appui français dans les moments difficiles qu'ils ont à traverser. Nous espérons que Québec trouvera bientôt sa véritable voie : nous saluons avec amour la collaboration de la vieille France, des Acadiens, des Franco-Américains, des Haïtiens, afin que se réalise en cette terre d'Amérique la destinée canadienne-française : *gesta Dei per francos* : la destinée du missionnaire, la destinée du paysan s'étendant de la mer à la mer plutôt vers le nord, là où les races fortes naissent et vivent.

## TOSTE À L'ÉCOLE

---

Je vous invite à boire à l'École : la gardienne nécessaire du verbe et de l'esprit français au Canada et en Amérique ; à l'École où notre Congrès eut ses plus jeunes et ses plus fervents ouvriers ; où les enfants, avec leur instinctive fidélité, multiplient nos invincibles espérances.

Messieurs : à l'École, à ses enfants, à leurs maîtres et maîtresses, à tous ceux qui dirigent l'École et qui veulent en faire l'instrument toujours plus habile de notre survivance !

J'invite l'honorable Cyrille Delâge, surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, qui nous a donné pour la propagande du Congrès dans les Écoles la plus active, la plus efficace coopération, et à qui je me plais à rendre ce soir le témoignage de notre gratitude, à répondre à cette santé.

\* \* \*

### Réponse de l'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, au toste à l'École française.

---

Les grandes joies comme les grandes douleurs sont muettes.

L'École française en Amérique a été citée, en ces heures solennelles, à l'ordre du jour. Elle est dans l'allégresse, mais elle garde le silence. Son doux regard a sollicité un interprète, un modeste interprète qui balbutiera ses remerciements. A celle qui n'a jamais été sourde à l'appel de la race, qui ne s'est soustraite à son devoir en aucune circonstance, un refus n'était pas possible. Son exemple a entraîné et provoqué une réponse — celle qui devait lui être donnée — une prompte réponse.

Vous venez de boire, Mesdames et Messieurs, à l'École française en Amérique, avec une spontanéité qui ne laisse aucun doute sur la place, la large place qu'elle occupe et dans vos esprits et dans vos cœurs. Certes, vous avez été fort aimables, mais aussi éminemment justes en la traitant comme vous l'avez fait au cours

de ces assises nationales et en lui témoignant ce soir de pareils égards, car elle a de nombreux titres, de réels titres à l'admiration, à la reconnaissance, à la confiance.

Hier, il y a quatre siècles — permettez que je rappelle un événement connu — arrivaient au Canada des rêveurs qui furent des réalisateurs : les pionniers de la civilisation chrétienne et française sur cette terre d'Amérique. Un noble sentiment les poussait vers nos rives lointaines ; ils voulaient l'agrandissement du royaume de leur Dieu, du royaume de leur Souverain. Ils voulaient l'avenir ; aussi emmenèrent-ils avec eux des bras vigoureux et des cerveaux puissants. Des maîtres ouvrirent bientôt des écoles et contribuèrent ainsi pour une large part au succès de leur héroïque entreprise. Ils voulaient ardemment l'avenir ; la conservation de la langue française, de la culture française ; l'école — l'École française en Amérique — le leur assura.

Puis ce fut 1763 ; date sombre dans nos annales. Une inévitable séparation qui dure encore se produisit. Les uns partirent et ne revinrent jamais ; les autres — des rêveurs, mais aussi des réalisateurs — restèrent et ne retournèrent jamais. Ils voulaient l'avenir. Ils gardèrent donc ouvertes, au prix des plus durs sacrifices, leurs écoles ; le clergé fonda des collèges et de l'un d'eux — le Séminaire de Québec, mon *Alma Mater* — sortit comme « une fleur de sa tige » une université — l'Université Laval — dont on a dit avec raison qu'elle a été un sanctuaire et une citadelle où l'antique foi s'est réchauffée, l'esprit national s'est fortifié, l'avenir s'est élaboré.

Ils voulaient ardemment l'avenir : la conservation de la langue française, de la culture française ; l'école — l'École française en Amérique — le leur assura.

Enfin, aujourd'hui, les descendants de ces preux, encore des rêveurs — on n'échappe pas facilement à l'atavisme — veulent également l'avenir ; ils désirent être à leur tour des réalisateurs. Ils ont à cœur non seulement de conserver le riche patrimoine qu'ils ont reçu, mais encore de le transmettre à leurs fils considérablement agrandi.

Pour arriver à ce résultat, l'école sera leur puissant, leur plus sûr moyen d'action. Sur son frontispice flotte un labarum portant cette brève sentence : « Par elle vous vainerez. » Comme leurs ancêtres ils ont foi en l'École française ; elle leur donnera l'avenir, elle leur assurera la conservation de la langue française, de la culture française.

Afin qu'il en soit ainsi, montons la garde autour d'Elle avec une vigilance de tous les jours ; veillons sur son personnel enseignant, sur les manuels dont il se servira, sur les programmes qu'il suivra. Que notre langue ne souffre jamais en classe aucune promiscuité dangereuse. Que le manque de ressources, la grande pitié de la pauvreté, ne soit pas une entrave aux Institutions qui veulent agrandir.

Vous avez veillé jalousement sur vos écoles, Frères qui avez l'oreille tendue vers moi et dont j'entends battre en ce moment, plus vite qu'à l'ordinaire, les cœurs ; Frères des provinces de l'Ouest, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, des provinces de l'Est, du Pays d'Évangéline ; de la Province voisine, de l'Ontario ; Frères des États de la Nouvelle-Angleterre, qu'une ligne purement imaginaire sépare de nous ; de la lointaine région, la Louisiane, qui garde pieusement le souvenir d'un grand missionnaire, le Père Jacques Marquette, et d'un intrépide explorateur, Cavelier de la Salle ; Frères absents, mais non abandonnés, ni oubliés, devant lesquels ceux qui sont restés sous le toit paternel s'inclinent bas, bien bas et à qui ils envoient le plus affectueux souvenir. Frères, c'est ce que vous avez fait, ce que vous faites, ce que vous ferez ; c'est ce que nous avons fait, ce que nous faisons, ce que nous ferons !

S'il en est ainsi — et pourquoi n'en serait-il pas ainsi ? — « Rien ne changera au Pays de Québec ». Le petit rameau né au grand arbre dont les racines plongent au vieux sol de France, pour m'exprimer comme ce consul de France au verbe éloquent et sympathique, portera des fleurs et produira des fruits pour l'honneur de ceux qui l'ont entouré d'une continuelle sollicitude, l'ont arrosé de leurs sueurs et de leur sang.

Nous pouvons compter, Mesdames et Messieurs, sur l'École française en Amérique. Elle est de bonne lignée, de la lignée des Poilus. Eux disaient : « Nous tiendrons, ils ne passeront pas. » Elle, avec sa grâce féminine, teintée de coquetterie — elle manifeste bien son sexe — dit : « Je me souviens » ; c'est la même pensée exprimée sous une autre forme pour dire avec une semblable détermination : « Je tiendrai, ils ne passeront pas, ils ne passeront jamais. »

---

# MESSE DES ENFANTS

LUNDI, 28 JUIN

AU PARC VICTORIA

---

**Sermon du Révérend Père E. Legault, C. S. C.,  
professeur au Collège Saint-Laurent.**

---

« *Dii estis* ».  
« Vous êtes des dieux. »  
(Saint Paul).

Excellence,

Mes bien chers petits frères et mes bien chères petites sœurs,

Il y a dix ans, 11 ans, 13 ans peut-être, il y avait dans un foyer de Québec une grande émotion. Un petit enfant venait de naître qui allait s'appeler Jean ou Pierre, Cécile ou Yvonne ; le papa tout fier sortait quérir une voiture, le parrain et la marraine étaient arrivés, heureux d'être dans les honneurs et Monsieur le Curé avait été prévenu qu'on irait à l'église cet après-midi-là. Ce petit bébé qui allait s'appeler Jean ou Pierre, Cécile ou Yvonne, c'était l'un d'entre vous et c'est pour son baptême qu'on s'affairait ainsi à la maison paternelle. Au retour de l'église, quand on remit à la maman le petit être emmailloté, elle eut pour lui des caresses inouïes et dans leur prison de pierre les cloches de l'église sonnaient à toute volée comme pour une cérémonie paroissiale. Et cependant c'était bien pour l'un d'entre vous seulement qu'elles sonnaient. Et pour chacun d'entre vous aussi le même déploiement se renouvela ; autour de chacun de vos berceaux se retrouva la même joie et dans leur prison de pierre sonnèrent à toutes volées les cloches de l'église.

Voulez-vous que remontant un peu dans votre histoire, à tous toute pareille, nous cherchions pourquoi cette joie et pourquoi cette grande jubilation des clochers.

Pourquoi? Écoutez-moi bien. L'amour humain de vos mères chrétiennes ne les explique pas entièrement ni non plus la sympathie de Monsieur le Curé pour vos heureux parents.

Pourquoi cette joie de vos parents et de l'Église? Parce qu'un petit chrétien, une petite chrétienne, venait d'inscrire son nom au Grand Livre du Ciel et que cela avait fait dans le Ciel comme un grand bruit de tonnerre.

Ah! mes petits frères et mes petites sœurs, il faut donc que ce soit une grande chose qu'un chrétien pour que vos parents en aient été si frappés et pour que la belle tranquillité du Ciel en ait été toute remuée.

Voulez-vous qu'ensemble nous essayions de découvrir ce que c'est qu'un chrétien. Ce sera très court et si consolant que nous sortirons de cette expérience avec des âmes bondissantes de joie.

Il y a un instant, quand je contemplais la vague innombrable de toutes vos petites têtes levées vers l'autel, j'étais ému de penser qu'entre vos âmes régnait une unité étroite et que sur vos âmes il y avait une couleur toute pareille et que cette unité et cette ressemblance, c'était notre langue française qui la réalisait en permettant un échange de pensées communes, habillées de semblable façon. Mais comment, je vous le demande, ne pas penser devant cette unité de la terre à cette autre unité qui la dépasse infiniment et qui s'appelle l'unité de tous les chrétiens, les petits comme vous et les adultes aussi, dans le Christ Jésus.

Ce que je vous dirai ici, mes petits frères et mes petites sœurs, vous apparaîtra peut-être étonnant; il faudra y croire de toutes vos forces, sans vous laisser rebuter.

Un jour le Christ Jésus s'était assis sur le bord de la route et les petits enfants s'étaient approchés de lui. Des petits enfants pareils en tout aux petits gars et aux petites filles de chez-nous. Des petits gars qui avaient percé leurs bas et déchiré leur culotte à force de jeu dans les branches des arbres; des petites filles qui jouaient à la poupée et se faisaient tirer les cheveux par leurs petits frères.

Ils étaient sales sans doute et criailleurs et ils sautaient indiscrètement sur les genoux du Christ. Les apôtres s'impatientaient et voulaient les écarter, mais Jésus fut indigné, le doux Jésus de l'Évangile fit une sorte de colère: «Laissez les petits enfants venir à moi, ne les empêchez pas; car c'est à leurs pareils qu'est le Royaume de Dieu.» Vous voyez bien que pour cette révélation étonnante de nos beautés d'en-dedans, il n'est pas de meilleur âge que le vôtre; vous n'êtes pas savants comme les vieux théologiens qui savent

toute la théologie mais vous avez, pour aider vos esprits encore repliés, les lumières directes de Christ Jésus qui aima les petits enfants d'un amour de prédilection.

Le Christ fera pour vous des passe-droits, si seulement vous voulez ouvrir vos âmes et lui dire du fond du cœur que vous l'aimez. Le jour de votre baptême, le prêtre, à un certain moment de la cérémonie, prononça sur vous cette parole : « Sors de cet enfant, esprit immonde, laisse la place au Saint-Esprit. »

Il articulait ce commandement à l'adresse du diable qui possédait votre âme ; car vous étiez sa proie à cet instant-là ; car malgré vos petites joues rosées et vos grands yeux qui s'ouvraient déjà sur la vie, vous étiez encore cette chose atroce : un petit animal où palpitait une âme immortelle mais que le péché originel avait envahie et tirée très loin du bon Dieu. Le démon pouvait bien sortir et laisser derrière lui un vide effarant comme, dans une rivière, quand les marées boueuses se retirent. Le démon pouvait bien sortir et déjà c'était un grand nettoyage comme dans un ciel où s'évadaient les basses fumées noires des manufactures. Le démon pouvait sortir et il sortit effectivement. Mais l'amour du bon Dieu guettait ce moment pour réaliser en vos âmes une merveille ineffable. Ouvrez toutes grandes vos oreilles, mes petits enfants, pour entendre cette chose ineffable : le bon Dieu entrait dans vos âmes, non pas seulement à la manière d'un joyau qu'on introduit dans un écrin, mais il s'emparait de vos âmes dans une effusion amoureuse et les élevait à une dignité divine. Vous alliez devenir des dieux, parce qu'il avait plu au bon Dieu de vous adopter pour ses enfants en vous communiquant sa vie à Lui. Sa vie. Désormais dans les veines de votre âme circule une vie qui est la vie même du bon Dieu. *Vous êtes des dieux.* C'est un mot que saint Paul adressait aux chrétiens de son temps. Et l'on peut bien vous le redire à vous, les petits enfants de 1937, qui n'avez pas chassé le bon Dieu de vos âmes par le péché. Vous êtes des dieux et je puis bien faire ma visite au bon Dieu devant vos âmes, devenues les reliquaires de la Trinité sainte, comme je fais ma visite au Dieu vivant de nos tabernacles parce qu'il n'y a pas qu'un seul sacrement de présence réelle mais deux : l'Eucharistie et le Baptême. Et cela est tellement vrai qu'oubliant la lourdeur et l'épaisseur de notre chair terrestre et la grossièreté de nos sens matériels on est parfois tenté de se demander si, en mettant l'oreille sur votre poitrine quand vous êtes en état de grâce, pendant votre sommeil, on n'entendrait pas dans le fin fond de votre poitrine le bruissement intérieur

de l'Esprit Saint, si on n'entendrait pas le Saint Esprit qui travaille à petits coups votre âme en marche vers la sainteté.

Mais non, nos oreilles sont trop matérielles pour entendre ces bruits mais notre foi nous crie éperdument cette réalité inouïe de votre dignité d'enfant du bon Dieu.

Voilà ce que c'est qu'un chrétien, mes petits frères et mes petites sœurs. Et n'essayez pas de diminuer la force des mots que j'ai dits ; ils traduisent seulement l'exacte vérité. Quand vous retournerez chez vous, tout à l'heure, vous vous tairez ne fut-ce qu'un moment, pour prendre conscience de ce que vous êtes ; de petits tabernacles de chair qui promènent à travers les rues bruyantes, traversées de tramways, le bon Dieu réellement présent dans vos âmes.

Voilà ce que c'est qu'un chrétien. Tout cela ou, plutôt, mieux que cela encore. Cette vie du bon Dieu dans votre âme, elle est la même que dans celle de votre petit compagnon. Elle est la même chez toi le petit Pierre, et la même chez toi le petit Jacques, et la même chez toi Jacqueline et la même aussi chez toi Yvonne. La même chez tous. Ainsi donc nous formons un seul tout, une sorte de grand corps dont le Christ est la tête et chacun de nous les membres.

Essentiellement, un petit garçon de chez nous qui a reçu le baptême, c'est un prolongement vivant du Christ, un morceau du Christ comme ose le dire un saint Père : « *portio Christi* », un morceau du Christ qui ne se sépare pas de son voisin. Regardez mes enfants, l'un de ces arbres qui mettent des taches vertes au bord du parc Victoria ; chaque branche si petite soit-elle va chercher sa part de sève, chacune vit isolément et en communauté si l'on peut dire, parce que chacune a besoin du tronc où elle va s'alimenter.

L'Église du bon Dieu, formée de tous les baptisés, c'est un peu comme cet arbre. Chaque baptisé est une branche du grand arbre mystique qui s'appelle le corps du Christ.

Mais tous les chrétiens sont unis entre eux parce qu'ils appartiennent au même corps et parce que dans les veines de leur âme circule la même vie du bon Dieu.

Comprenez-vous maintenant, pourquoi vous tous qui êtes réunis par milliers dans ce parc, et qui portez tous dans vos âmes le signe de votre baptême, vous n'êtes pas seulement des individus isolés et séparés des autres, mais que vous êtes tous, tous les petits enfants qui êtes ici et tous les chrétiens répandus à travers le monde, très intimement unis.

Et comprenez-vous pourquoi, vous devez aimer vos petits compagnons d'un amour qui vient tout de suite après celui du bon Dieu, parce qu'en aimant les autres, c'est un peu une partie de vous-mêmes que vous aimez. Et comprenez-vous, aussi, pourquoi vous n'avez pas le droit de vous ficher des autres, et du bonheur des autres et du malheur des autres, et que si l'un de vos compagnons n'a pas la joie dans son âme, cette joie profonde que donne la grâce du bon Dieu, vous devez follement travailler et follement souffrir et follement prier pour que la pureté revienne dans son âme.

Mes petits enfants, nous célébrerons pendant quelques jours les splendeurs de la langue française. Des orateurs, des conférenciers montreront les richesses de cette langue et de l'esprit français ; je vous demande, ce matin, de la considérer, cette langue, sous un angle particulier, qui est sa puissance pour le bien ou pour le mal. Tous ces mots ordinaires, ces mots quotidiens qui reviennent d'eux-mêmes sur vos lèvres, je vous demande de penser qu'ils engagent vos âmes de façon tragique. C'est avec ces mots-là que vous pouvez ou bien propager la pureté ou bien tuer les âmes sur votre route.

Mes petits frères et mes petites sœurs, quand on est ce que vous êtes : des enfants du bon Dieu, des tabernacles vivants qui promènent le bon Dieu dans les rues, dans les parcs, partout, on a bien soin que les mots qui, venus de son cœur passeront tout près du bon Dieu, le long de son âme à soi, on a bien soin que ces mots ne soient jamais que des mots qui donnent le Christ. Mes petits enfants, quand on est baptisé, on doit être un apôtre, un donneur du Christ à toutes les âmes.

Mes petits enfants, *vous êtes des dieux*. Voulez-vous ne jamais, jamais l'oublier.

C'est la grâce que pour vous je demande au bon Dieu, avec la bénédiction de leurs Excellences.

---



# MESSE DES JEUNES <sup>(1)</sup>

MERCREDI, 30 JUIN

EN L'ÉGLISE SAINT-ROCH

Sermon de Son Excellence Mgr Anastase Forget,  
évêque de Saint-Jean, Québec.

« *Sapientiam amavi et exquisivi a  
juventute mea.* »

« J'ai aimé la sagesse et l'ai recherchée  
dès mon jeune âge. »

(Sap. VIII, 2)

Chers jeunes gens,

J'ignore quelle sera la teneur exacte des vœux du Congrès dans chaque section organisée. Mais je ne crois pas me tromper en disant qu'un grand mot, un mot qui ne disparaîtra jamais d'aucune langue, parce qu'une dure réalité sera toujours là pour l'y maintenir, un grand mot peut résumer l'ensemble de ces résolutions : et c'est le mot Travail. Entendons par là *travail intellectuel*, puisque nous prenons part à un congrès de la langue française et de l'esprit français.

Il me semble que pareil mot d'ordre, fruit d'un vaste examen de conscience, s'adresse à vous plus qu'à toute autre portion de notre peuple.

Vous êtes la jeunesse, et la jeunesse qui laisse en friche talents et aptitudes, la jeunesse qui trop s'amuse, dont la vie se polarise vers les dangereux attraits du siècle, doit s'attendre à crier famine quand la bise sera venue.

Et vous êtes la jeunesse catholique, à la fois depositaire et transmetteuse de la Vérité suprême et de toute vérité. Jeunesse catholique, espoir et fierté de la Patrie et de l'Église, il te sera

(1) Le résumé du sermon de S. Ex. Mgr Georges Courchesne, évêque de Rimouski, à la Messe pour les Dames, le mardi 29 juin, en la basilique Notre-Dame de Québec, se trouve à la page 95 du présent Compte rendu.

demandé compte un jour de la lumière que tu n'aurais pas su accroître et dispenser !

Pour tous ces motifs, la grande loi du travail vous touche donc tout les premiers, et je vous invite, à votre double titre de jeunes et de catholiques, à méditer ce vœu général du Congrès.

## I

Mes chers amis, il y a dans la vie agricole une époque, pour ainsi dire sacrée, qui est réservée aux semailles. Qui laisse passer le printemps sans ensemencer la terre court à sa ruine. Or, les saisons de la vie humaine se déroulent avec la même rigueur implacable que celle du zodiaque. Vous traversez rapidement, comme va la vie, l'époque des semailles spirituelles. La curiosité du jeune âge, ses fraîches puissances en éveil, son empressement que rien n'arrête, l'impétuosité de son ardeur, la contagion de son enthousiasme, c'est la terre en expectative, ce sont les virtualités magnifiques de votre printemps. Profitez-en pour combler vos sillons. N'attendez pas la maturité avec ses tâches responsables, ses accaparements inévitables et divers ; moins encore la vieillesse avec ses facultés amoindries et ses illusions tombées.

Si tant et tant de vos prédécesseurs vous ont laissé un triste exemple, en plus d'un mince héritage, en remettant sans cesse à plus tard l'enrichissement de leur esprit, en bornant cette belle aventure du savoir aux manuels de classe et aux questions d'examen, les années que nous venons de traverser vous enseignent une pédagogie contraire à cette routine d'écoliers. Non pas que nous attendions de votre jeunesse des fruits hâtifs, encore moins ce que nos ancêtres agriculteurs appelaient des fruits « échaudés ». C'est à l'intensité du travail mental, à sa méthode, à sa perfection relative, qu'il faut présentement viser. Quelques années encore, et ces notions que vous aurez acquises, ces fiches que vous aurez recueillies et classées, ces livres que vous aurez fouillés, analysés et médités, vous les retrouverez à portée d'usage dans toutes les circonstances de votre carrière.

Si vous éprouvez, comme c'est assez naturel, le besoin de quelque réalisation immédiate, je vous conseille d'exécuter sans délai ce qu'on appelle un travail *digne d'être imprimé*. Que la teneur en soit exacte, la documentation à jour ; que la rédaction s'y harmonise au thème, et qu'on y observe, avec chaque prescription de la langue, la loi profonde du rythme et jusqu'au dernier trait de la ponctuation ; surtout, qu'une empreinte vraiment personnelle

y marque à la fois le détail et l'ensemble. Ce travail, présentez-le à votre cercle d'étude (je suppose que vous appartenez à un cercle d'étude, puisque la camaraderie même intellectuelle est indispensable à votre âge), ou à telle de ces institutions postsecondaires qui se multiplient dans notre Province. Sinon, qu'il aille se perdre au fond du tiroir. Ce qui ne sera pas perdu, ce qui déjà s'inscrit à votre actif, c'est le temps que vous y aurez consacré, la discipline et la contrainte qu'il aura coûtées.

Je prononçais tout à l'heure le mot carrière. Un maître géologue, Pierre Termier, se demandait pendant la Guerre s'il y aurait encore en France des vocations scientifiques désintéressées, ou simplement des chercheurs utilitaires. Il pensait aux laboratoires déserts, aux bibliothèques silencieuses, aux prochaines batailles transportées sur le plan économique.

Aussi bien est-ce dans notre propre pays que la question mérite d'être posée. Aurons-nous un jour, en nombre respectable, de ces êtres privilégiés qui, jeunes encore, paraissent entendre « une voix plus forte que toutes les voix de la terre et du monde, dominant le bruit que font les peuples en marche et le bruit que fait dans le cœur de chaque homme le bouillonnement de la vie. » A supposer que, par la force même du progrès, naissent de telles vocations, seront-elles favorisées ou gênées, sinon contrariées, dans leur développement ? Les gouvernements et tous les corps intéressés sauront-ils y reconnaître des promesses d'avenir et des réservoirs de bien commun ? Sauront-ils empêcher que la nécessité de vivre, en dispersant l'effort de ces travailleurs, paralyse leur élan et anéantisse leurs rêves ? . . .

L'auteur, que je citais il y a un instant, nous dit que la vocation de chercheur scientifique peut attendre la trentaine et davantage, pour se manifester, qu'elle peut aussi percer dès l'enfance, mais qu'elle apparaît le plus souvent à l'âge de dix-huit ou vingt ans, quand le jeune homme est admis à l'enseignement supérieur ou travaille dans un laboratoire sous la direction d'un véritable maître. Ayez donc foi dans votre jeunesse et confiance dans l'avenir. Ne limitez pas vos ambitions. En toutes choses, excepté le mal, « il faut aller jusqu'à l'extrême pointe de ce que l'on voit ». Suivez cependant les normes établies, et laissez-vous guider dans l'entreprise. Si la Providence a mis sur votre route ce véritable maître, imprégnez-vous de son esprit, plus encore que de sa parole, de sa méthode plus encore que de son enseignement. Pour stimuler vos ardeurs, dites-vous bien que plus tard sa mission sera la vôtre,

qu'en tout cas cette « joie de connaître », qui illumine parfois son visage, rien ni personne au monde ne pourra vous la disputer.

Du reste, à côté de la recherche désintéressée, en deçà du savoir pour lui-même, il y aura toujours, plus répandue parce que plus indispensable, l'étude utilitaire, en vue d'un savoir devant profiter à soi-même et aux autres. Aujourd'hui, gagne-pain est devenu synonyme de connaissance. Est-il une profession, un art, un métier, une industrie, un commerce, qui ne vive et ne progresse au moyen de la science et des techniques usuelles ? Quel professionnel pourrait de nos jours se contenter en médecine d'un vulgaire empirisme, en droit, du simple recours à de mornes compilations ? Il n'aura vraiment le sens de sa profession qu'en s'initiant aux bases scientifiques et philosophiques sur quoi elle repose. Et je n'exprime qu'un lieu commun en disant que, dans la diversité de nos carrières, la compétence en tout domaine, bien mieux que les querelles de race et les discussions de régime, détient avec l'honnêteté l'unique chance de succès. Au point que l'agriculture elle-même réclame des techniciens compétents. Aux agronomes, que j'ai en particulière estime et commisération, il ne suffit pas d'être éclairés, ils doivent être infaillibles ! Autrement, jamais ils ne parviendront à démolir ce rempart de scepticisme, de méfiance, de routine invétérée dont s'entoure l'habitant des campagnes, depuis l'âge pastoral jusqu'à l'avènement de la machine inclusivement.

C'est dire avec quelle continuité de pensée, quelle âpreté d'effort, quel secret ascétisme vous devez répondre à l'appel de la connaissance et poursuivre l'idéal qui vous est apparu dans un éclair, peut-être, mais que les évocations du Congrès ont sûrement fixé en pleine et durable clarté.

## II

Mes chers amis, la cérémonie de ce matin, pour qui veut en pénétrer le sens, fait entendre à son tour une autre « voix », comme elle ouvre de nouvelles perspectives à vos ambitions de jeunes. Bien loin d'appréhender dans votre catholicisme un obstacle à la studiosité, vous devez au contraire y découvrir un vigoureux stimulant contre la paresse, un pathétique appel à la tâche intellectuelle, à l'amour du travail et au sentiment de l'honneur qui doit encore ici vous guider. Et, remarquez-le bien, je prêche en ce moment une vérité trop souvent méconnue.

Notre foi religieuse qui d'elle-même nous pousse à explorer les vestiges de Dieu dans la nature, notre foi qui de toute manière sollicite l'intelligence, *fides quærens intellectum*, peut devenir chez un bon nombre d'adhérents source de nonchalance et cause de stagnation. L'essentiel étant connu, la fin suprême établie, ils en viennent à se dire : A quoi bon tant courir après l'accessoire ? à quoi bon ces dures recherches dans un domaine où nous ne saurons jamais le tout de rien ? Pourquoi gaspiller nos forces à acquérir une science mutilée et bornée qui d'ailleurs sera nôtre au dernier jour, épanouie cette fois en pleine lumière et résorbée dans l'infini ? . . .

Il faut répondre en premier lieu que nos croyances, bien que de nature à procurer une grande paix intellectuelle, ne sont pas pour cela des croyances de tout repos. Comme au temps de saint Paul, un chrétien doit être prêt à rendre compte de l'immense espoir qui vit en lui. La sécurité dont je parle est à ce prix. Et ce devoir d'exposition et de recherche, de défense et de mise au point, s'impose de nos jours avec d'autant plus de rigueur que beaucoup d'hommes remarquables, en cette époque d'anarchie, d'individualisme et de libre examen, tentent d'éprouver toutes les valeurs, y compris les valeurs spirituelles. L'Église vous reconnaît officiellement comme apôtres. Il faut que votre parole soit l'écho exact de nos croyances chrétiennes et qu'elle donne le mot juste sur tant de problèmes religieux, moraux, économiques ou politiques dont s'inquiète le temps présent.

Je veux surtout répondre que votre dignité de catholiques vous autorise et vous oblige à prendre part de tout mouvement d'investigation profane : qu'il s'agisse d'arts ou de lettres, de formation libérale ou d'initiation technique, de recherche pure ou de science appliquée.

J'ai employé le mot *profane* pour la commodité du langage, car toute vérité est sacrée. « Toute vérité, écrit le Père Sertillanges, fait corps avec la vérité de foi, dans l'unité du vrai intégral dont le Verbe de Dieu est la source, comme toute vie fait corps avec la vie qui était dans le sein du Père et qui nous est apparue. Dans son beau livre *La Vie catholique*, le Père Sertillanges écrit encore : « Celui qui étudie, et quoi que ce soit qu'il étudie, s'il reste en communication et laisse en communication son travail avec la Vérité vivante, fait œuvre catholique . . . C'est pourquoi le travail de l'esprit, offert à Dieu, accompli en union avec le Christ, rend hommage au Dieu de vérité, adresse un culte à Celui qui s'est proclamé ici-bas la *Voie, la Vérité et la Vie*.

Longtemps avant nous, cela a été compris. Voyez les cathédrales du Moyen-Age : par d'innombrables motifs d'architecture, elles s'incorporent à la fois la Bible, la philosophie, la théologie, les arts et toutes les sciences connues de l'époque. Plus tard dans les chambres du Vatican, Raphaël n'hésite pas à peindre, en face l'une de l'autre, la *Dispute du Saint-Sacrement* et l'*Ecole d'Athènes*, c'est-à-dire la révélation surnaturelle et l'illumination de la science.

Il faut donc comprendre que, dans l'esprit de l'Église, l'étude est un sublime emploi, formant avec le culte et la prière la plus belle tâche catholique. Ce que l'Église réprouve et condamne chez l'artiste, c'est l'intention perverse qui prétend glorifier le beau aux dépens du moral et partant de l'humain. L'Église a conscience de n'empêcher ni retarder de la sorte aucun chef-d'œuvre, parce qu'aucun chef-d'œuvre ne peut éclore en de telles conditions. Ce que l'Église réprouve et condamne, c'est une science oublieuse de son propre objet et de ses propres méthodes, qui voudrait évincer le surnaturel sous prétexte qu'elle ne peut le saisir au moyen d'instruments. Comme un pareil savoir court à sa ruine, entraînant avec lui toute une portion d'humanité, l'Église prend alors à son compte la remarque de l'Imitation : « Un paysan qui sert Dieu est fort au-dessus d'un philosophe superbe qui se néglige lui-même en contemplant le cours des astres. » Travaillez donc sans crainte sous l'égide de l'Église, et prenez pour modèles ces maîtres de la science catholique et des lettres catholiques, dont le génie s'accompagne de modestie, de prudence, de raison et de foi.

Tandis que vos chefs religieux et civils ainsi que tous vos coreligionnaires sont disposés à seconder votre effort, effort dont ils attendent le plus grand bien pour l'Église et la Patrie, j'en sais parmi les camps adverses qui jettent sur vous un regard sceptique d'où le dédain n'est pas absent. S'ils voient surgir parmi vous un artiste en herbe, ils prononcent, avec une fatuité qui n'est plus en herbe, qu'il ne pourra frayer sa voie sans déposer ses « scrupules » de conduite à l'entrée de l'atelier ou du studio. S'ils voient poindre une vocation de savant, ils déclarent de même façon qu'elle ne pourra porter fruit sans rejeter le dogme et la révélation, ce vêtement de lumière que les anges lui ont donné.

A vous, mes chers amis, de faire mentir ces odieux pronostics. A vous d'étaler comme un drapeau ce qu'on vous montre comme un linceul ! Comment la pureté et la foi, sources de lumière au fond du cœur de l'homme, et comment la pureté de la foi, garantie de rectitude, et j'ose dire d'indépendance, pourraient-elles compromettre l'édifice de beauté et de vérité qu'il projette ? « L'ar-

tiste, dit saint Thomas d'Aquin, commence par étendre sur la toile une couche légère d'un blanc très pur. De même, la chasteté est comme un fond de neige sur lequel le Seigneur se plaît à dessiner l'une ou l'autre de ses grâces. »

\* \* \*

Et puisque je viens de citer du Patron des étudiants catholiques une phrase que vous n'attendiez pas de sa sèche dialectique, laissez-moi terminer aussi par cette prière qu'il récitait souvent, avant de dicter ou d'écrire : « Créateur ineffable, vous qui êtes la vraie source de la lumière et de la sagesse et le principe suprême d'où émanent toutes choses, daignez répandre sur l'obscurité de mon intelligence un rayon de votre clarté. Chassez de moi la double ténèbre dans laquelle je suis né : celle du péché et celle de l'ignorance . . . Donnez-moi la pénétration pour comprendre, la mémoire pour retenir, la méthode et la facilité pour apprendre, la lucidité pour interpréter et une grâce abondante pour m'exprimer. Aidez le commencement de mon travail, dirigez-en le progrès, couronnez-en la fin. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Amen. »

---



# MESSE SOLENNELLE

EN LA BASILIQUE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

JEUDI, 1er JUILLET

**Sermon de Son Excellence Mgr Le Gouaze,  
archevêque de Port-au-Prince, Haïti.**

Éminence, <sup>(1)</sup>

Excellences, <sup>(2)</sup>

Messeigneurs, <sup>(3)</sup>

Mes Frères,

S'il n'était, pour le modeste et très lointain prélat appelé à la mission si flatteuse mais si lourde pour lui de prononcer ce sermon de clôture du plus grandiose des congrès, quelque peu prétentieux de débiter par l'expression de sentiments tout intimes, il se permettrait d'abord de confesser l'intense émotion qui est sienne à cette minute. S'être senti, tout au long de sa jeunesse, bercé aux récits épiques, merveilleux au point d'en paraître légendaires, des prouesses incomparables accomplies ici, quatre cents ans durant, par les preux de la vieille France et leurs héroïques descendants, et puis, après avoir longtemps caressé le rêve de pouvoir venir un jour patriotiquement et religieusement pèleriner sur ce sol tout imprégné de vertus catholiques et françaises, se trouver tout à coup comme plongé en ce plein « miracle canadien » dont parlait Barrès, l'indicible joie pour le fils de France et d'Armorique que je suis resté ! Pour l'Haïtien aussi, de cœur et d'adoption, que je suis volontairement devenu, dont une des tâches, là-bas, dans son île ensoleillée, en but elle-même à de rudes assauts dans la foi catholique et la culture française de ses habitants, est de constituer pour le maintien de l'une et de l'autre, l'insurmontable barrage dont

(1) S. É. le Cardinal Villeneuve, archevêque de Québec.

(2) Plusieurs évêques du Canada français.

(3) De nombreux prélats.

vous parliez hier, le profond intérêt et l'impressionnante leçon que ce tête à tête et ce cœur à cœur de quelques jours avec le noble peuple qui a su, en dépit de tout et de tous, garder vivace sa foi et intacte sa langue !

Oui, profondément ému, à coup sûr je le suis.

Singulièrement confus aussi, vous pouvez m'en croire. Et comment ne le serais-je pas, humble évêque bien moins habitué à discourir qu'à chevaucher à travers des « mornes » aux panoramas les plus splendides qu'il y ait sans doute mais aux sentiers parfois scabreux, d'avoir à parler devant l'imposant auditoire rassemblé ici : un éminent prince de l'Église dont des échos venus de France m'apprenaient naguère le charme si prenant sous lequel son accueillant sourire, sa parole si élégante, la distinction de sa personne avaient laissé et la capitale et les provinces de ma patrie, unanimement heureuse de fêter en lui l'ambassadeur près d'elle du souvenir canadien ; de grands évêques, dignes successeurs des Laval et des Pontbriand, des Briand et des Plessis, des Bourget et des Langevin — et j'en devrais citer vingt autres — dont on pourrait dire aussi, suivant le mot fameux, qu'ils ont façonné le Canada catholique et français comme les abeilles élaborent leur ruche ; des membres qualifiés de ce magnifique clergé franco-canadien et américain devant lequel je m'incline bien bas, sachant tout ce que, par la paroisse et par l'école, il a fait dans le passé et continuera d'accomplir demain pour les ouailles de sa race ; une foule de catholiques enfin, qui, d'où qu'ils soient accourus ici, auraient beaucoup plus à m'enseigner qu'à apprendre de moi sur le difficile mais si méritoire devoir de la fidélité à la foi et aux traditions des ancêtres !

Vraiment, cher Monseigneur le Recteur de l'Université Laval, il a fallu toute mon affectueuse et admirative estime pour votre personne et pour votre œuvre, tout mon ardent désir aussi de ne laisser point sans réplique vos délicates attentions, au cours d'une récente croisière, à l'endroit de ma chère Haïti, toute ma vive ambition enfin de voir, entre les deux seuls pays d'Amérique où le français soit langue officielle, le Canada et l'ancienne Saint-Dominque, des relations plus suivies et plus fraternelles, pour me faire accepter une tâche qui, si aimablement offerte ait-elle été, reste évidemment au-dessus de mes faibles moyens.

A la réflexion pourtant, il m'a paru que vous me pardonneriez, Éminence, Messieurs, mes Frères, de la simplifier, cette tâche, et comme de la proportionner à la mesure de ma taille.

Au sortir d'un congrès où, si splendidement, furent chantés la valeur hors de pair et les mérites indéniables de la langue et de l'esprit français, c'eût été, dans ce sermon final,— on me l'a suggéré et je le conçois sans peine — naturelle et judicieuse préoccupation de montrer comment, à travers les siècles et par devers le monde entier, notre beau parler, le verbe français, s'est bien, à tout prendre et quoi qu'on en ait pu dire, réellement constitué le verbe de Dieu : nos missions catholiques françaises, celles d'hier et celles d'aujourd'hui,— nos écrivains et nos orateurs catholiques français, ceux du passé et ceux du présent,— nos apologistes catholiques français, dans le domaine de l'exégèse, de la théologie, de la philosophie, de l'histoire et du mysticisme, sont là, au dire des étrangers eux-mêmes, pour en témoigner bien hautement. Mais, de le redire encore ici, c'eût été, je le sens, prêcher des convertis. Pareille démonstration, au surplus, n'est plus à faire : votre premier congrès, il y a 25 ans, celui aussi qui s'achève aujourd'hui, l'ont déjà éloquemment établi.

Aussi bien, en face des persistants efforts et des prodigieux succès qui furent et restent les vôtres dans votre touchante fidélité aux croyances et au parler de vos pères, m'a-t-il semblé plus opportun de me contenter, en cette messe d'actions de grâces, de me constituer près de vous durant quelques instants, l'interprète, bien malhabile à coup sûr, mais convaincu et fidèle, des *compliments fraternels* et des *discrets encouragements* de vos innombrables amis du dehors.

## I

Assistant, il y a bientôt un an, au grand « pardon » des Bretons d'Armorique en leur sanctuaire national de Sainte-Anne d'Auray, je ne trouvais, sollicité d'adresser la parole aux 30,000 pèlerins massés à l'ombre de la célèbre basilique de granit, rien de plus à propos à leur dire que de les féliciter, de toute mon âme, d'avoir su garder, au milieu d'autres masses françaises hélas ! momentanément égarées, et les croyances et les traditions de leurs ancêtres, que de les supplier aussi, au souvenir de leur glorieux passé et dans la perspective d'un avenir toujours digne d'eux, de résister, coûte que coûte, aux assauts conjugués d'un laïcisme outrancier à la mode et d'un indifférentisme libre penseur qui s'acharnent de plus en plus, après avoir, en apparence seulement je veux le croire, déchristianisé tant d'autres contrées françaises, à défigurer aussi leur antique province.

Combien plus, Canadiens français et Franco-Américains, mes Frères, y a-t-il lieu, au sortir de ces assises qui, à l'égal de celles de 1912, furent un triomphe pour votre langue et pour votre *Credo*, aux pieds de votre Sainte-Anne-de-Beaupré, réplique canadienne de notre Sainte-Anne d'Auray de Bretagne, de répéter ici et ces félicitations pour hier et ces supplications pour demain !

Oui, ma vieille Armorique a su, dans son ensemble, garder elle aussi ses convictions catholiques et ses traditions ancestrales. Et à ce faire, elle eut sans doute quelque mérite. Grâce à Dieu, toutefois, elle ne connut dans son histoire ni les luttes qu'on vous imposa ni les assauts que vous subîtes ; quelque juste admiration que soulève la fidèle race bretonne,

« .....la race aux longs cheveux »  
« Que rien ne peut dompter quand elle a dit : Je veux »,

la race dont, à la suite du Malouin Jacques Cartier, sortirent tant des vôtres, dans votre vaillante Acadie surtout, sa victorieuse résistance au flot niveleur de l'incrédulité ou de l'oubli du passé ne fit jamais, que je sache, prononcer le mot de prodige. Tandis que, vous le dites avec la plus légitime fierté et tout le monde le répète à juste titre avec vous, il y eut et il y a le miracle canadien : miracle de la fidélité à la langue et à l'esprit français, miracle de la fidélité aux convictions catholiques !

L'étranger que je suis s'en voudrait — et votre sens inné de la vérité, de la justice et de la charité ne l'en saurait absoudre, — d'émettre la moindre allégation qui, au bénéfice de votre métropole d'autrefois, pût paraître une atteinte à la légitime susceptibilité de votre suzeraine d'aujourd'hui.

Que, depuis plus de 150 ans, le cher Canada « soit devenu politiquement anglais, ou, plus exactement, domaine de la couronne d'Angleterre, pour infiniment désagréable que cela paraisse à des Français de France, nous n'avons à nous en prendre qu'à nous-mêmes ! Si, au lieu de sourire aux plaisanteries (sans cœur et sans intelligence) d'un Voltaire sur les *arpents de neige*, la cour de Versailles avait su discerner le véritable intérêt français, le glorieux Montcalm n'aurait pas été « acculé », en 1759, à une héroïque défaite, et en 1763, le traité de Paris n'aurait pas anéanti cette nouvelle France. Perdu et abandonné par nous, livré désormais à la merci de son conquérant, le Canada a bien dû se résigner à *son sort*. » <sup>(1)</sup>

(1) Voir « La Survivance française au Canada », par Paul DONCOEUR, *Etudes* du 20 février 1931.

Il l'a fait, comme il accomplit tout, de chevaleresque façon, sauvant sans doute, avec âpreté et au prix de sacrifices inimaginables, son indépendance raciale et spirituelle, tendant inlassablement à s'affranchir des lois et du parlement anglais, mais se rangeant en définitive, envers son nouveau souverain, à une allégeance loyale, dont il donnait des preuves, déjà dès le lendemain de la conquête, en sauvant, sur la demande, du reste, de son clergé, la cité de Québec des attaques américaines et en défendant la colonie et le drapeau britanniques contre les insurgés de la Nouvelle-Angleterre et les soldats même de La Fayette, et, hier encore, sur votre invite, Éminence et celle de vos Collègues, en joignant ses prières à celles des catholiques anglais pour le jeune Souverain qu'on couronnait à Westminster. Et je m'en voudrais de n'ajouter point que, dans les contrées des États-Unis qu'ils ont pacifiquement occupées et, n'en déplaise à certaines récentes calomnies, singulièrement ennoblies, les Franco-Américains, vos fils et vos frères, se montrent, à l'égard du drapeau étoilé, les mêmes loyaux et fidèles serviteurs. Tout cela, personne, et vos maîtres d'aujourd'hui moins que quiconque, n'aurait garde de le méconnaître.

Il n'empêche, pourtant, — et les faits sont là qui l'attestent — que, dans votre histoire d'après 1763, il y eut naguère des pages singulièrement émouvantes et douloureusement tragiques !

Ce disant, je ne songe pas seulement au martyr de votre Acadie, à cet inexpiable attentat que vos ancêtres, chers Acadiens, ont appelé, dans leur grave et naïf langage, « le grand dérangement », au cours duquel 10,000 pauvres français, arrachés à leurs terres et à leurs maisons, à leurs femmes et à leurs enfants, furent impi-toyablement jetés à la mer et dispersés sur l'Océan.

Ma pensée se reporte, avec la plus fraternelle émotion, à toutes ces persécutions qu'on vous fit endurer, dans « le Québec » autrefois, et plus récemment encore dans vos provinces de l'Ouest, pour vous arracher, votre langue surtout, et avec elle sans doute votre foi.

Ce n'est ici ni le temps ni le lieu d'en faire la longue et pénible énumération, qu'il serait prétentieux au surplus, de ma part, de vouloir entreprendre devant des auditeurs qui ont mis une juste fierté à s'en souvenir pour tout ce qu'elle présente de gloire pour le passé et de réconfort pour l'avenir. Qui ne sait d'ailleurs, non seulement dans la Nouvelle mais aussi dans l'ancienne France, que, lorsque Montcalm capitula, en 1760, il ne restait plus sur les bords du Saint-Laurent qu'une population timide et pauvre de quelques 65,000 paysans français, disséminés dans les vieilles pa-

*roisses*, autour de médiocres églises, mais où de vieux curés s'obstinaient à prier? L'Angleterre d'alors, protestante et puritaine, s'irrita de ce clergé français et papiste, le brima et s'acharna à le désagréger. Quant aux *habitants* — comme on disait alors — elle estima un jeu de les anglifier et de les protestantiser : l'Armée et la magistrature, le commerce et le code, l'immigration anglaise enfin auraient vite fait, croyait-elle, de noyer ou tout au moins d'assimiler ces paysans normands ou percherons, angevins ou bretons abandonnés à eux-mêmes et sans rapports désormais avec l'ancienne mère patrie. <sup>(1)</sup> En 1801, l'école, ce centre vital, avec l'église, de votre défense française, devenait anglaise, par une institution royale qui plaçait l'éducation de tous les jeunes Canadiens sous la présidence, la tutelle et la direction britanniques. Encore une génération ou deux désormais, pensait-on à Londres, et la « défrancisation » du vieux Canada serait besogne achevée !

Et, normalement, n'est-il pas vrai, c'est bien ce qui aurait dû se produire.

Or, qu'en est-il advenu ?

A votre impérissable gloire, Canadiens français, mes Frères, mais à leur immense stupéfaction, les Anglais non seulement constatèrent votre résistance, inexplicable pour eux, mais ils apprirent que cette volonté, insolente et tranquille, était prête à affronter, si l'heure en sonnait, jusqu'aux excès même du pouvoir. La grève de l'école, la guerre civile elle-même leur ouvrirent à peine les yeux sur la preuve que vos pères leur infligeaient de leur force. Aussi, en 1841, au lendemain des émeutes de 1837 et de 1838, qui furent étouffées dans les pendaisons, les fusillades ou les déportations, la Grande-Bretagne apprit-elle avec stupeur les résultats du recensement officiel d'alors : les 65,000 français de 1760 étaient devenus 700,000 ! <sup>(2)</sup>

Devant le fait accompli, l'Angleterre, sans comprendre peut-être, s'inclina pourtant. Bientôt, — en 1867 — un accord loyal plaçait, chez vous, sur un pied de définitive égalité, les deux races et les deux langues, françaises et anglaises. Il avait fallu enfin se résigner à l'inévitable : la petite colonie française était devenue un peuple irréductible, à qui, puisqu'il s'obstinait à l'occuper, il faudra bien désormais, en dépit de certains spasmes périodiques d'intolérance ou le retour offensif, de plus en plus rare à vrai dire,

---

(1) *Ibid.*, *passim*.

(2) *Ibid.*, *passim*.

d'anglophones rêvant toujours d'un seul drapeau, d'une seule race et d'une seule langue, faire sa place au soleil.

Et ce que je dis là de votre fière province de Québec, je le pourrais répéter de l'héroïque Acadie dont on peut affirmer, devant la prodigieuse vitalité dont elle a fait preuve, qu'en deux ou trois générations désormais elle sera redevenue aussi française que sa sœur des rives du Saint-Laurent ; je le pourrais répéter des Canadiens français de l'Ouest, qui, irréductibles eux aussi à l'égal de leurs frères d'ici, ayant pour eux la natalité et l'espace et la même sève vigoureuse devant produire les mêmes fruits, peuvent légitimement prétendre au plus bel épanouissement ; je le pourrais répéter enfin de l'imposante colonie des Franco-Américains, qui, plongés dans le fameux « melting pot » où se fusionnent si vite en un seul métal les multiples ingrédients européens jetés dans ce haut-fourneau nouveau genre, ont su garder assez victorieusement jusqu'ici leur personnalité linguistique et raciale et faire un bloc prospère où Canadiens et émigrés de France s'unissent, à l'égard de leurs traditions ancestrales, dans une même admirable fidélité qu'hier encore un cardinal de Boston ou un évêque de Providence se plaisaient, en termes chaleureux, à reconnaître et à encourager !

Et d'avoir ainsi, Canadiens français, mes Frères, farouchement défendu et victorieusement conservé votre physionomie raciale et votre langue, et, grâce sans doute pour une bonne part à celle-ci, vos convictions catholiques, « ce Christianisme de pleine santé, sans honte, sans modernisme, sans mélange » qui s'épanouit ici à l'admiration de vos visiteurs, bien mieux, qui rayonne désormais au dehors par les phalanges de plus en plus denses de missionnaires que vous envoyez en pays infidèles, de tout cela, qui, quoi qu'en ait pu dire au congrès de 1912, dans l'admirable simplicité de sa foi acadienne un éloquent abbé Gauthier, constitue bien le *miracle canadien*, veuillez recevoir, par le modeste organe de l'étranger admis à l'honneur de vous haranguer en cette grandiose solennité, le tribut des enthousiastes et religieuses félicitations que, de toute leur âme, vous adressent tous vos frères de langue française et vos coreligionnaires du monde entier !

## II

A leurs compliments pour un passé lointain ou récent, leur permettez-vous d'ajouter de discrets et fraternels encouragements pour l'avenir ?

Je les sais à coup sûr bien superflus : lorsqu'un peuple, comme le vôtre, Canadiens français, mes Frères, possède providentiellement à sa tête, ces chefs religieux que j'admire et que plus d'une nation chrétienne vous pourrait envier, des chefs civils au lucide dévouement et de la haute valeur qui caractérisent les vôtres, il lui suffit, pour ne point déchoir et pour progresser, d'écouter et de suivre, sans que nécessité il y ait pour lui de tendre l'oreille aux suggestions, si judicieuses fussent-elles, qui lui pourraient venir du dehors, les bergers qualifiés qui ont mission et grâces d'état pour le conseiller et le diriger. J'aurais en tout cas, puisque d'amicaux conseils il s'agit, désiré qu'ils vous vissent de voix plus compétentes en la matière, partant plus autorisées que la mienne et plus dignes quant à elles de se voir juxtaposées en ce congrès à celle du grand écrivain catholique que l'Académie française a délégué à cette apothéose de notre langue. <sup>(1)</sup> Du moins, les modestes mais tout apostoliques suggestions que, près de vous, j'oserai me permettre après d'autres, veuillez croire que les inspire la plus profonde et la plus religieuse sympathie pour des frères très chers de langue et de religion.

Après un coup d'œil sommaire sur son glorieux passé, trouvera-t-on déplacé que je m'essaie à envisager quelque peu l'avenir réservé au cher Canada français ? Dieu seul sans doute le connaît. Mais, dans la mesure où hier répond de demain, est-il téméraire de présumer qu'il pourra être des plus brillants et des plus féconds ? Je ne le pense pas.

Lorsque, au retour de ses trois expéditions, d'où il revint sans une once de cet or auquel avait fait allusion le décret d'envoi de François Ier, et après s'être heurté à une terre sans ce passage vers l'Ouest qu'il avait pour mission de chercher, Jacques Cartier mourut, pauvre et modeste, victime peut-être de sa charité durant la peste qui désola Saint-Malo en 1557, il eût été sans doute bien surpris si on lui avait promis les honneurs que Paris, la Bretagne et le Canada lui rendirent récemment. Il me semble, en tout cas, qu'il eût pu difficilement soupçonner, pour aiguës que fussent ses claires visions d'avenir, que la croix plantée par sa main, au nom du roi de France, sur les rives du Saint-Laurent, dût marquer la naissance d'une chrétienté nouvelle qui, après quatre siècles de tragiques aventures, deviendrait ce que nous la voyons aujourd'hui et ce que nous la pressentons devoir être demain.

L'une des premières choses qui frappent le voyageur de passage en votre accueillant pays, c'est l'immensité de votre territoire,

---

(1) M. Louis Bertrand.

égal à un continent. Elle n'est pas la seule. Plus on observe votre « fait canadien », plus on devine la grandeur de votre destinée à venir.

On l'a dit, et avec raison, les richesses naturelles de votre sol dépassent les imaginations fatiguées des hommes du vieux monde. Votre pays est celui qui possède le plus d'eaux en mouvement, c'est-à-dire qu'il détient le plus formidable réservoir d'énergies, dont, à peine, jusqu'à ce jour, avez-vous pu capter la dixième part. Il a le plus riche des sous-sols. Son blé peut nourrir toute une Europe. C'est assez proclamer, n'est-il pas vrai, que la position qu'il occupe dans le monde lui peut assurer un rôle de plus en plus considérable.

Me trompé-je, pourtant, mes Frères, en affirmant hautement que le splendide avenir qu'avec l'aide de Dieu vous pouvez justement ambitionner, c'est par d'autres richesses encore, tout immatérielles celles-là, qu'il sera aussi et surtout conditionné? Et ce sont — car c'est là où j'en veux enfin venir maintenant — vos traditions françaises fidèlement conservées et inlassablement développées; et ce sont vos convictions catholiques farouchement gardées et toujours de mieux en mieux assises.

De le penser et de le dire, j'ai conscience que ce n'est, ni de ma part ni de la vôtre, faire preuve, aux yeux de vos compatriotes d'origine ou de foi différentes à qui nous n'enlevons rien de leur valeur propre ou de l'estime fraternelle qui leur est due, d'aucun chauvinisme racial ou religieux. Non. Les faits sont là qui l'attestent : sans chercher plus loin, la prodigieuse fécondité ici du sang français qui, sans le secours d'une immigration restée insignifiante, a fait, en 150 ans, des 65,000 d'autrefois, les 4 millions près que vous êtes au Canada et les 3 millions dispersés ailleurs, la réputation légitimement acquise d'autre part par la province française de Québec de se trouver aujourd'hui, par la façon dont elle est gouvernée, l'un des plus solides remparts de l'ordre social au Dominion Canadien, le montrent assez éloquemment.

Dès lors, joignant mes instantes supplications d'ami du dehors à celles que vous adressent, chez vous, les plus distingués et les plus intelligemment perspicaces de vos concitoyens, et dont, une fois de plus, au cours de ce congrès, vous entendiez ces jours-ci les ardentes et judicieuses suggestions, je suis donc bien autorisé, au spectacle de votre passé et devant la perspective de votre avenir, à vous répéter à mon tour : Canadiens français et Franco-Amé-

ricains, autant et plus encore peut-être qu'hier, conservez demain votre langue !

Vous le devez aux origines de votre pays !

Après tout, ce n'est ni l'anglais ni nulle autre langue européenne qui supplantèrent d'abord sur ces rivages les rudes dialectes des Hurons, des Iroquois ou des Algonquins ; c'est le français ! Le Canada, personne ne doit l'oublier, fut d'abord la Nouvelle-France ! Et si, aujourd'hui, ce nom-là a cessé de s'écrire dans les géographies officielles, vous, du moins, vous ne pouvez, sous peine de déchéance ou de forfaiture, l'effacer ni dans vos cœurs, ni dans votre vie.

Vous le devez à votre merveilleuse histoire, celle d'avant et celle d'après 1763.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, il vous arrivait de céder à la trop facile tentation de vous relâcher de votre fidélité, songez, mes Frères, à ce que, dans leurs glorieux tombeaux, pourraient en penser ceux-là qui, chez vous, furent les premiers et les vrais créateurs de la vie Canadienne, ceux-là qui, comme vous le disiez naguère si éloquemment, cher Monseigneur Roy, devant notre élite Port-au-Princienne, « . . . posèrent, au prix de sacrifices où du sang se mêle aux sueurs et aux larmes, la base indestructible de l'action française en Amérique : un Champlain et un Laval à Québec, — un Maisonneuve à Montréal, — un Dollar au Long-Sault, — un Brébeuf, un Jogues et un Lallemand sur les routes sanglantes de leur martyre, — une Marie de l'Incarnation, une Marguerite Bourgeois, une demoiselle Mance, une Catherine de Saint-Augustin à leurs petites écoles ou à leurs Hôtels-Dieu, — un d'Iberville conquérant la baie d'Hudson, — un Cavelier de la Salle, un Jolliet ou un Père Marquette, intrépides explorateurs d'un Mississipi encore inconnu, — un Bienville fondant la Nouvelle-Orléans, — un La Vérendrye pénétrant à travers les plaines infinies de l'Ouest jusqu'aux pieds des Rocheuses, — (et puis enfin, et puis surtout peut-être) le colon modeste, le laboureur patient, le paysan merveilleux attaché aux sillons où il sème, d'un geste familier, du blé, des chansons et de l'avenir, le paysan qui multiplie les berceaux et qui, avec les 10,000 qui vinrent de France, eut tôt fait les 70,000 qui, aux heures tragiques de la conquête anglaise, se sont battus aux côtés de Montcalm et de Lévis, ont triomphé à Carillon, ont épuisé leur audace aux plaines fatales d'Abraham et remporté à Sainte-Foye, en 1760, la dernière victoire qui illumina d'un ultime envol du drapeau blanc des rois de France les derniers jours de la puissance française en Améri-

que ! » (1) Songez enfin à tous ceux des vôtres qui, après le départ de la France, avaient juré de rester eux-mêmes, de continuer l'œuvre de leurs pères, de résister aux entreprises de l'assimilation, et qui, transportant sur le terrain des luttes politiques une bataille militairement perdue faute d'hommes et de munitions, ont fini par la gagner !

Vous le devez à votre foi !

Ici encore, ici surtout, je m'en voudrais de paraître le moins outancier. Toutes les langues peuvent et doivent se faire les servantes et les auxiliaires du Verbe de Dieu. Pourtant, au nom de la raison, de l'expérience et de l'histoire, n'ai-je pas le droit d'affirmer que, pour un peuple et pour une société, quand surtout ils sont, comme les vôtres, entourés, assaillis et sollicités par des éléments aux croyances et au langage les plus hétérogènes, une des meilleures sauvegardes de la foi ancestrale, c'est la langue des ancêtres, c'est le parler qui fit pénétrer en nous les premières clartés du surnaturel et du divin ? Du reste, les faits ne montrent-ils pas, hélas ! que, trop souvent, un Canadien français qui a perdu sa langue a vu, du même coup, sombrer aussi sa foi ?

Vous le devez aussi et enfin à la noble mission que vous avez héritée ici de la mère patrie.

La vocation spirituelle de la nation française, si magnifiquement décrite par Lacordaire, en 1841, dans la chaire de Notre-Dame, la France voulut un jour la réaliser dans cette Amérique nouvellement découverte. Chassée, par le sort des armes, de ses domaines du Nouveau Monde, elle dut partir ; mais « . . . elle ne repassa pas tout entière l'océan : elle laissa ici des fils de son sang, de sa pensée, de sa foi. » (2) Et ces fils-là, c'est vous qui l'êtes, Canadiens français ; croyez bien, dès lors, qu'une de vos principales raisons de rester au Canada ce que vous êtes, c'est justement, comme l'a si bien dit le distingué Président de ce Congrès, « de tenir toujours allumé le flambeau échappé aux mains de la France » et d'en projeter, autour de vous, en Amérique, la bienfaisante lumière !

Ah ! la puissante Amérique ! On lui a beaucoup reproché, — à d'autres nations aussi, mais à elle surtout — son matérialisme utilitaire, sa civilisation trop exclusivement faite, au dire même d'un des siens, l'écrivain Waldo Franck, « de mécanique, d'industrie,

(1) Voir Mgr Camille Roy, « Nos raisons Canadiennes de rester Français », *Etudes*, 20 juillet 1933.

(2) Cf. Mgr Camille Roy, *ibidem*.

d'or et de brutal plaisir », danger sans cesse menaçant pour l'humanisme français, les mœurs chrétiennes et les traditions spirituelles des proches voisins que vous êtes. Précisément, et vous ne sauriez l'oublier sans faillir à votre mission, votre rôle à vous, Canadiens français et Franco-Américains, qui doit être, comme le disait spirituellement un jour, l'un des vôtres, Monseigneur L.-A. Paquet, beaucoup moins « de manier des capitaux que de remuer des idées, d'allumer le feu des usines que d'entretenir et faire rayonner au loin le foyer lumineux de la religion et de la pensée ». <sup>(1)</sup> devra consister à réagir, au Canada et en Amérique, à garder chez vous et à propager autour de vous cette indispensable primauté du spirituel, que les Papes nous rappellent si souvent et sans laquelle notre pauvre univers finira par sombrer dans d'irréremédiables catastrophes.

Pour ce faire, gardez, mes Frères, votre langue et votre esprit français ! Pour n'avoir plus aujourd'hui, je l'espère du moins, à redouter les violences, il leur reste pourtant, je crois, « à déjouer des habiletés traîtresses, à réfuter des sophismes, à secouer des apathies, à corriger des égarements. » <sup>(2)</sup> Dans vos hautes classes sociales, paraît-il, « ... un certain engouement porterait (votre) jeunesse vers les milieux anglais, dont la séduction n'est pas contestable. Style de vie, élégance, raffinement, snobisme même (agiraient) sur (vos jeunes), un peu honteux de leurs milieux français et impatientes de certaines attaches paysannes ». <sup>(3)</sup>

Qu'elle se rappelle, cette jeunesse, et, avec elle, tous les Canadiens français et tous les Franco-Américains, le serment fait en votre nom, au milieu des acclamations émues d'un auditoire immense, par l'« admirable » Président du Congrès de 1912 : « Que ma langue, s'était-il écrié évoquant une parole sacrée, s'attache à mon palais, si jamais elle t'oublie, ô cher et doux parler de France ! »

Je me souviens : c'est la devise de Québec. Qu'elle soit et reste celle de tous les Canadiens français !

Il va de soi, mes Frères, qu'à cette fidélité au parler et à l'esprit français, vous saurez joindre, et, si possible, plus jalousement encore, — car, ici, nous ne sommes plus seulement dans le domaine des choses du temps, mais dans celui des choses de l'éternité — la fidélité à vos *convictions catholiques* !

(1) Cf. « Discours sur la Vocation de la Race française en Amérique », par Mgr L.-A. PAQUET, 23 juin 1902.

(2) Cf. Paul DONCŒUR, « L'Avenir français du Canada », *Etudes*, du 5 août 1934.

(3) *Ibidem*.

En vous rappelant, il y a un instant, vos importants devoirs vis-à-vis de la langue de vos pères, j'ai soumis, j'en suis sûr, votre patience, si libéralement que vous me l'avez accordée, à trop rude épreuve pour me permettre, même en la primordiale matière de vos obligations religieuses, une récidive que vous pourriez justement trouver un peu intempestive.

D'ailleurs, aux fils du pieux Canada français, comme à ceux de ma croyante Bretagne, comme à ceux de ma religieuse Haïti, est-il vraiment besoin de prêcher longuement la fidélité à la seule et véritable Église instituée par Jésus-Christ, l'Église catholique romaine ?

Dans la mesure pourtant où nécessaire pourrait paraître — et, près des meilleurs, c'est tâche parfois opportune — ce rappel du premier des devoirs, pour ce faire, votre admirable épiscopat et votre magnifique clergé sont là, dont le savoir et le zèle ne sauraient jamais — ils l'ont assez prouvé — s'accommoder du rôle des chiens muets dont parle l'Écriture. Et ce qui prouve leur activité et montre leur succès, c'est, non seulement la persistance en vos belles paroisses de toute cette vitalité chrétienne dont elles débordent, aujourd'hui comme naguère, mais aussi cette nécessaire Action catholique si chère au grand cœur de Pie XI, qui commence à fleurir chez vous, avec sa moderne technique et toutes ses œuvres spécialisées dont vos journaux et vos revues m'apportent là-bas, dans ma lointaine île tropicale, l'écho du bienfaisant rayonnement.

Gardez-vous, toutefois, mes Frères, gardez-vous bien de ce qui, partout et toujours, fut l'écueil des très bons : le repos trop confiant à l'ombre d'antiques lauriers ! A s'y laisser aller, cela pourrait — ce dont Dieu vous préserve — occasionner, ici comme ailleurs, de douloureux réveils !

J'avoue que vos gloires et vos mérites me sont plus connus que les dangers qui vous pourraient menacer.

Un de ceux-ci, pourtant, ne serait-ce pas je ne sais quel respect humain qui, parfois, sur le plan religieux, paralyse certains des vôtres à l'étranger ? Ici, chez vous, rien de tel à craindre, sans doute ; si bien qu'il n'est guère de Français, ayant voyagé au Canada, qui n'ait été amené à réfléchir aux salutaires exemples qu'il y reçut. Mais, au dehors, en va-t-il de même ? Ne se trouve-t-il pas des catholiques Canadiens qui se croient obligés, quand ils sortent, de voiler ou de désavouer la rudesse de leur foi, comme le font tant de mes compatriotes Bretons éblouis par notre capitale ?

Ah ! mes bien chers Frères, continuez à donner et à donner partout, le monde en a tant besoin, « le scandale salutaire de votre robustesse chrétienne » ! <sup>(1)</sup>

Un autre danger, peut-être, vous le signaliez naguère, Éminence. Après avoir, à maintes reprises, rappelé à vos prêtres l'urgente nécessité, au Canada comme ailleurs, d'un réveil intellectuel dans les milieux ecclésiastiques, — appel qui a été entendu, si je m'en rapporte à la vitalité de plus en plus florissante de vos belles Universités Catholiques, — vous parliez, voici trois ans je crois, avec cette franchise épiscopale qui est la vôtre, de l'insuffisance de la culture chrétienne dans l'élite de votre monde laïc. A ce chapitre-là, l'étranger que je suis n'a évidemment pas voix. Qu'on lui permette pourtant, tout au moins, d'émettre l'ardent souhait que soit entendue, sur ce point comme sur le reste, la voix de l'apostolique Cardinal de Québec, non moins que celles de ses vénérés Collègues de l'épiscopat canadien, et que, plus peut-être que par le passé, vos jeunes laïques, ici comme ailleurs, s'instruisent de la première des sciences, la science religieuse, ne donnent plus en tout cas, lorsqu'ils vont en France parachever leurs études, le désolant spectacle — dont parlait récemment un éminent religieux français qui vous connaît et vous estime <sup>(2)</sup> — de jeunes catholiques se laissant singulièrement attiédir au contact des milieux moins chrétiens de Paris, et, après avoir à peine soupçonné les œuvres religieuses dont est faite aujourd'hui, là-bas, la pensée d'une ardente jeunesse qu'ils n'ont pas cherché à rencontrer, rentrant chez eux, avec, « . . . dans leur valise, une littérature pour collégiens en sortie » <sup>(3)</sup>, quand ce ne sont pas les ouvrages des maîtres de l'incrédulité, d'hier et d'aujourd'hui !

Ces croyances et ces pratiques religieuses — et ceci sera ma dernière considération — vous devez d'autant mieux les garder et les développer chez vous, Canadiens français, mes Frères, que l'Église désormais compte beaucoup sur vous pour les répandre au dehors.

La France fut autrefois la grande nation missionnaire. Elle l'est toujours, Dieu merci ; mais un peu moins, peut-être, que par le passé, parce que, hélas ! trop de ses berceaux restent désespérément vides ! A vous, nobles fils du vigoureux et prolifique tronçon canadien, de prendre, dans le glorieux champ français de l'apostolat

(1) Cf. Paul DONCŒUR, « L'Avenir français du Canada », *Études* du 5 août 1934.

(2) Le R. P. DONCŒUR, S. J.

(3) Voir, *ibidem*, « L'Avenir français du Canada ».

lointain, les places laissées vacantes ! Vous le faites déjà, je le sais. Vos glaces polaires, la brûlante Afrique et le populeux Extrême-Orient sont, depuis quelques années, pleins de vos prêtres et de vos religieuses. Cet essor missionnaire naissant, gardez-vous de le ralentir ! Il faut que, grâce à vous, à un rythme beaucoup plus accéléré que par le passé, le milliard et demi d'infidèles qui, 2000 ans après l'Ascension, remplissent encore l'univers, arrivent enfin à connaître le vrai Dieu, et que ne reste pas sans écho dans la chrétienté le cri ardent de Pie XI nous rappelant à tous que la première des œuvres catholiques, c'est celle des Missions !

\* \* \*

C'était il y aura bientôt deux mois.

Dans l'antique église de Westminster toute tendue de velours bleu, sur lequel se détache, en une féerie de couleurs, les somptueux costumes du sacre, George VI vient de prêter serment.

Un curieux épisode se déroule alors auquel le public ne semble guère avoir pris garde.

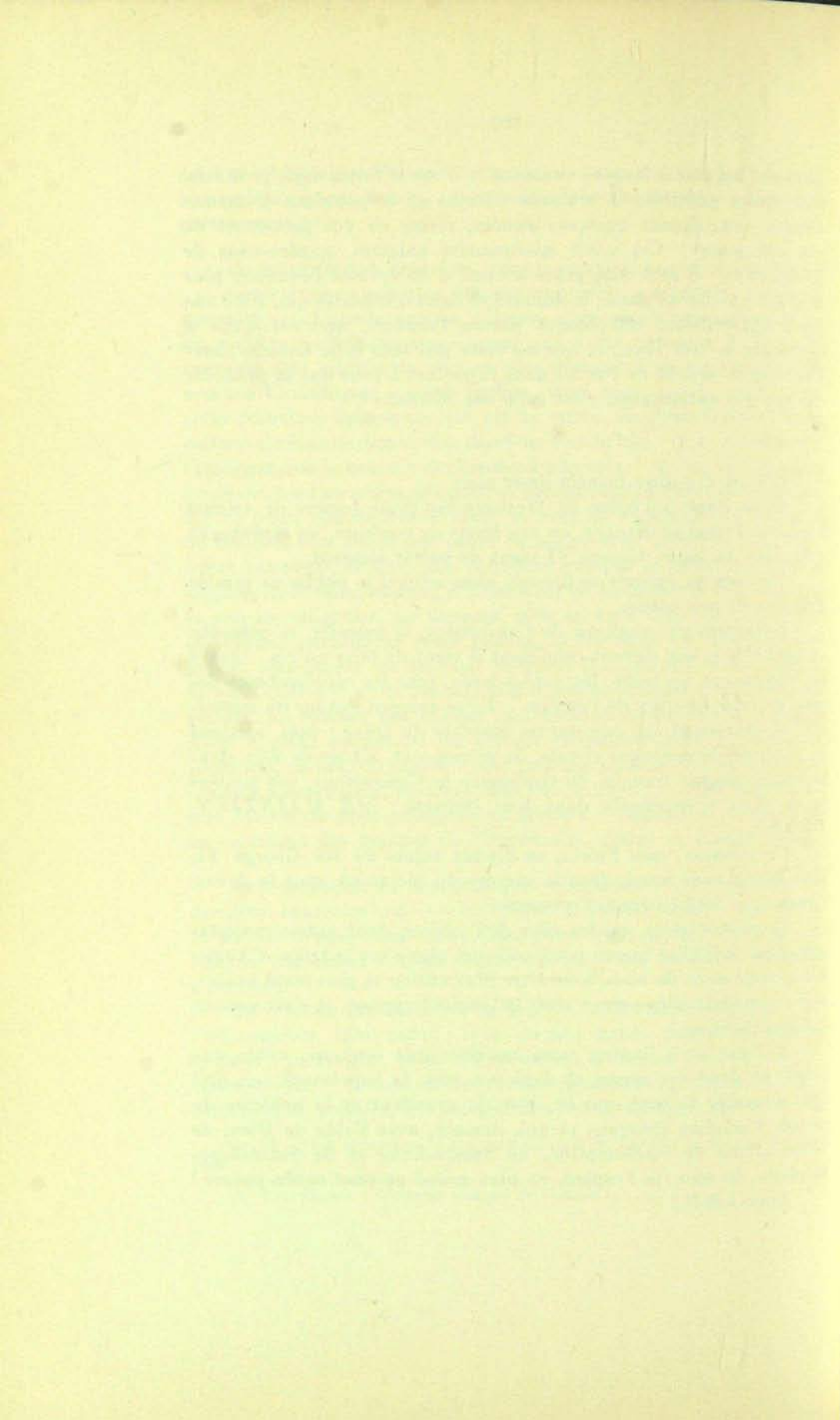
L'Archevêque anglican de Cantorbéry, le premier, se présente et fléchit le genou devant celui dont il vient de faire un roi. Après lui s'avancent les pairs, les nobles lords, tous les représentants des plus grandes familles de l'empire. Ils se rangent autour du monarque et gravissent, un par un, les marches du trône ; puis, mettant la main sur la couronne royale, ils prononcent, à tour de rôle, dans la vieille langue franque de Guillaume le Conquérant, ces simples mots, mais si expressifs dans leur brièveté : *JE MAINTIEN-DRAY !*

Ce serment, mes Frères, en loyaux sujets du roi George VI, sans doute vous aussi, dans la mesure du moins où vous le devez, l'avez-vous intérieurement prononcé.

Il est, toutefois, gardez-vous de l'oublier, deux autres majestés qui, sans préjudice aucun pour celle qui règne sur le trône d'Angleterre, réclament de vous, à un titre plus ancien et plus sacré encore, une autre féale allégeance : c'est la langue française, et c'est surtout la foi catholique !

A l'une et à l'autre, vous maintiendrez toujours, coûte que coûte, et dans vos cœurs et dans vos vies, la suprématie qui doit être et rester la leur, qui fit, hier, la grandeur et la noblesse du peuple Canadien français, et qui, demain, avec l'aide de Dieu, de Notre-Dame de l'Assomption, de Sainte-Anne et de Saint-Jean-Baptiste, le fera, je l'espère, et plus grand et plus noble encore !

Ainsi-soit-il !



# DÉJEUNER FRANCE-AMÉRIQUE <sup>(1)</sup>

MERCREDI, 30 JUIN,

à 1 heure

AU CHÂTEAU FRONTENAC

---

Discours de **M. le docteur Arthur Vallée**, président du Comité  
France-Amérique, de Québec.

---

Mesdames, Messieurs,

Le Comité France-Amérique de Québec ne pouvait laisser passer un événement aussi important que celui du Deuxième Congrès de la Langue française au Canada sans y prendre une part particulière. Ces armées de congressistes qui montaient à l'assaut du promontoire dominant notre grand fleuve, et où flotte le drapeau anglais que nous respectons, n'avaient chez nous aucune intention belliqueuse. Elles venaient au contraire au pied de cette citadelle confiée, au nom du Roi, à la garde d'un glorieux régiment canadien français, le 22e Royal, resserrer des liens d'une fraternité qui doit unir tous les groupes de langue française en Amérique.

Nous avons voulu saluer ce geste de pensée française qui témoigne d'une telle survivance et se manifeste par un ralliement comme jamais encore la vieille cité des Champlain, des Laval et des Montcalm n'avait eu la joie d'en contempler. C'est avec une profonde émotion que nous souhaitons, à notre tour, la bienvenue à tous ceux qui sous l'égide d'un président, Mgr Camille Roy, qui retrouve dans sa famille le grand exemple de la dévotion à notre langue commune, ont voulu apporter leur concours à cette renaissance de l'esprit français.

---

(1) Nous n'avons pu retrouver le texte des discours que prononcèrent à ce déjeuner M. Louis Bertrand, délégué de l'Académie française, M. le Baron Silvercruys, ministre de Belgique au Canada, et M. Vaillant, représentant de l'Alliance Française de Paris. On en trouvera cependant un substantiel résumé, aux pages 119 et 120 du présent Compte rendu.

Et comment ne pas saluer d'abord ce grand missionnaire de l'Académie française, un des plus purs représentants du génie de la France, essentiellement nourri au cœur même de la latinité, sur les bords de cette Méditerranée qu'il a si bien chantée, M. Louis Bertrand. Personnification de l'esprit français que vous synthétisez, Monsieur, vous étiez de toujours désigné pour recevoir sur cette terre d'Amérique l'hommage d'une civilisation très jeune, hommage qui vient compléter le chaînon qui manquait encore au cycle méditerranéen vieux de plusieurs millénaires.

A ce salut qui par vous s'adresse à la France, ne nous est-il pas permis d'adjoindre celui de tous les peuples et de tous les groupes de langue française qui sont autour de vous, depuis la noble Belgique et la lointaine Haïti, jusqu'aux délégués de la Louisiane sous la conduite même de son distingué Gouverneur, et tous ces frères de chez nous, Acadiens de l'Est, vous d'Ontario et du Manitoba, vous de ces vastes plaines de l'Ouest, vous qui venez encore de tous les états de la grande République américaine. Car c'est pour s'associer à ce renouveau de la langue française et de l'esprit français que tous sont ici sur le rocher de Québec, apportant leur concours au maintien de la tradition, de la foi et de la langue.

Monsieur Bertrand, vous qui avez si bien compris ce que vous avez appelé « le sens de l'ennemi » vous devinez comment il nous faut lutter ici non pas contre un adversaire, mais contre la pénétration et l'envahissement d'une mentalité qui nous entoure et nous submerge, menaçant sans arrêt notre caractère ethnique sous tous ses aspects.

Puisse cet effort apporté par tant de bonnes volontés sauver la langue et l'esprit et maintenir à jamais dans ce vaste empire qui s'étend *a mari usque ad mare* la pensée qui l'a fait naître et qui fut apportée il y a plus de quatre siècles par les découvreurs et les missionnaires qui donnaient à la France un continent dont les allégeances ont pu changer, mais qui contient encore tant de cœur qui l'aiment, tant d'âmes qui croient en elle, tant d'hommes qui n'ont pu l'oublier.

---

**Allocution de M. Dominique Hippolyte, délégué du Comité  
France-Amérique d'Haïti.**

---

Monsieur le Président,

Je vous remercie de la cordialité avec laquelle vous avez accueilli le représentant du comité France-Amérique et des compliments bien tournés que vous lui avez adressés. J'en suis profondément touché et je vous en garde une très vive gratitude.

\* \* \*

Au nom du comité France-Amérique d'Haïti, nous avons eu l'honneur de faire une communication à la section de la langue parlée du Congrès.

Dans cette communication, nous avons exposé pourquoi Haïti était heureuse de venir célébrer sur le rocher de Québec « la fête du doux parler qui nous conserve frères ».

Puis, faisant une petite incursion dans l'histoire, nous avons montré comment la langue française était devenue celle d'Haïti, à quel péril elle y a été exposée et comment, naguère, cette langue française a sauvé la nation haïtienne.

Et nous avons conclu notre communication en prenant le formel engagement de rester avec les Canadiens français — quoi qu'il arrive — les gardiens vigilants de la latinité dans la Méditerranée américaine.

\* \* \*

Dans cette ville de Québec qui, en Amérique, comme l'a excellemment constaté Mgr Camille Roy « évoque un lieu sacré que volontiers l'on enveloppe de légendes, d'une héroïque histoire et de mystique poésie » ; dans cette ville de Québec, si pittoresque, si prenante, si caractéristiquement française, où l'homme à culture latine se sent si bien chez lui qu'il ne souffre pas de la nostalgie de son pays, le comité France-Amérique d'Haïti vient renouveler devant vous l'engagement de s'évertuer, par tous les moyens possibles à travailler, dans l'île de soleil et de verdure, à la perpétuation de la langue française, langue de clarté et d'harmonie qui confère

une sorte de noblesse à celui qui la parle ; le Comité continuera à travailler au rayonnement de la culture française, « cette culture si profondément humaine », selon l'heureuse expression de l'illustre académicien, M. Louis Bertrand ; il luttera pour le triomphe du catholicisme, déjà très répandu, grâce à l'Église catholique d'Haïti représentée à ce Congrès par son éminent archevêque, Monseigneur Le Gouaze, que je salue bien respectueusement.

Le Comité France-Amérique d'Haïti, qui sait que la langue, la culture françaises et le catholicisme sont les plus solides bastions de notre civilisation menacée, est fermement convaincu que grâce à la langue, à la culture françaises et au catholicisme, cette civilisation ne périra pas.

---

# SÉANCE DE CLÔTURE DU CONGRÈS

JEUDI SOIR, 1er JUILLET

AU COLISÉE

---

**Présentation des Orateurs — Mgr Camille Roy,  
président du Congrès**

---

Notre Séance de clôture vous offre d'abord trois tableaux de la vie française chez nos frères du Canada et des États-Unis.

Mardi, dans une séance solennelle tenue à l'Université, Son Excellence Mgr Émile Yelle, archevêque-coadjuteur de Saint-Boniface, a placé sous nos yeux le large tableau de la survivance française au Manitoba et dans l'Ouest, et M. l'abbé Jean-Baptiste Lachapelle, dont l'apostolat a adopté la Louisiane, celui de la vie de nos chers Acadiens de la Louisiane.

Ce soir, Son Excellence Mgr Melanson, archevêque de Moncton, veut bien nous parler de ses chers Acadiens, des Acadiens dont il est le chef spirituel et l'orgueil. Son Excellence personnifie à leurs yeux l'ascension de leur peuple vers les sommets de la vie sociale et religieuse.

Je prie respectueusement Son Excellence Mgr l'Archevêque de Moncton de nous dire comment survivent les Acadiens.

\* \* \*

Je remercie Son Excellence Mgr Melanson du discours ému, sincère, qu'il a prononcé, et où l'Acadie nous donne, par les faits, de si hautes leçons de courage et de fierté.

\* \* \*

De l'Acadie, nous passons aux États-Unis : tant d'Acadiens y sont passés avant nous et tant de Canadiens français ! M. Adolphe Robert, président de l'Association Canado-Américaine,

ouvrier actif, par le journal, la parole et l'organisation, de la survivance franco-américaine, veut bien nous dire ce qu'est devenu l'esprit français apporté par les Canadiens français émigrés aux États-Unis. Nul n'est mieux qualifié pour mettre sur ce tableau les couleurs et les nuances qui conviennent.

\* \* \*

Nous savons, par l'exposé si loyal et si précis, si confiant, que vient de nous faire M. Adolphe Robert, et dont je le remercie, comment survit aux États-Unis l'esprit français.

Comment cet esprit survit-il en Ontario? Sa vie y est exposée à tant d'accidents dans la grande province anglo-canadienne!... L'honorable Sénateur Gustave Lacasse, qui représente les Franco-Ontariens du Sud au Sénat du Canada, et qui soutient avec chaleur la cause de tous ses compatriotes, veut bien nous dire ce que sont aujourd'hui, dans sa province, la langue et l'esprit français.

\* \* \*

Je remercie l'honorable Sénateur Lacasse de ce dernier et émouvant tableau d'histoire qu'admirent et que retiendront dans leur mémoire tous les Congressistes.

---

## SÉANCE DE CLÔTURE DU CONGRÈS

JEUDI, 1er JUILLET

AU COLISÉE

---

La survivance française en Acadie.— S. Exc. Mgr Arthur  
Melanson, archevêque de Moncton.

---

C'est l'Acadien rentré au « pays de ses pères » les yeux encore tout éblouis de la vision de sa petite patrie, de ses terres, de ses montagnes et de ses ruisseaux, l'âme encore toute émue des doux accents de tout un peuple dont il a pu saisir les pulsations du cœur même, qui vous arrive pour vous offrir le salut cordial et fraternel de l'Acadie française et catholique.

La vieille cité de Champlain qui reçoit aujourd'hui si splendidement les héritiers de la culture française ne pouvait pas ne pas voir figurer à côté de ses nombreux enfants accourus de toute part, les descendants du plus vieux groupe français établi en Amérique.

Du reste l'histoire du vieux Québec est trop intimement liée à la survivance acadienne pour que nous ne nous considérions pas les uns et les autres frères, frères non seulement par les origines communes de notre foi et de notre langue, mais encore par toutes nos traditions, notre tempérament et nos aspirations.

Vous songez sans doute que je désire vous parler de ce passé déjà lointain où les évêques de Québec étaient nos guides spirituels et vous avez raison. Nous nous rappelons, non sans émotion, « ceux qui furent nos chefs et qui nous ont annoncé la parole de Dieu ». C'est du Québec que nous sont venus ces admirables missionnaires qui ont implanté chez nous l'Église de Dieu. C'est de Québec que nous est venu le premier prêtre acadien, M. Mathurin Bourg, et qui fut aussi le premier dignitaire ecclésiastique dont fasse mention notre histoire, puisqu'il fut le Vicaire-Général de l'Évêque de Québec pour toute cette partie de l'est du pays qui compose aujourd'hui le territoire des provinces maritimes.

Mais je préfère vous ramener à une époque plus rapprochée. Au grand congrès national des Canadiens français qui eut lieu ici même, il y a exactement 57 ans, cette année, les organisateurs avaient eu la délicate pensée d'inviter le groupe acadien, alors faible et qui commençait à peine à prendre connaissance de sa survie. Le chroniqueur de l'époque de nos congrès nationaux rappelle, à cette occasion, que c'était la première fois que les Acadiens étaient convoqués ensemble depuis le jour où Lawrence, au nom du roi d'Angleterre, les avait rassemblés dans l'église de Grand'Pré pour leur annoncer leur dispersion. Et il ajoute : « L'appel les frappa comme l'écho d'une voix lointaine entendue autrefois ou peut-être rêvée. Il y avait donc en dehors de la France bien-aimée, quelqu'un qui se souvenait d'eux . . . » Alors de toutes parts, dans chaque paroisse, dans chaque bourg de l'Acadie, des délégués furent désignés pour se rendre à l'invitation de leurs frères du Canada. Il s'en trouva au delà de cent, à Québec, le 24 juin 1880.

C'est de cet événement que datent nos congrès nationaux acadiens et l'on peut dire, le début de notre vie plus intensivement nationale. Ce sont ces congrès, dont l'idée inspiratrice partit de Québec, qui ont permis aux groupes épars du Cap-Breton, de l'Île Saint-Jean, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Angleterre, de prendre contact les uns avec les autres ; ces congrès nous ont donné, comme vous le savez, la Vierge de l'Assomption comme patronne, le drapeau tricolore avec l'étoile jaune dans le bleu et l'*Ave Maris Stella* comme hymne national, autant de choses qui affirment magnifiquement que, chez les Acadiens, la vie nationale est intimement et indissolublement liée à la vie religieuse et catholique. Québec a été en quelque sorte le point de départ, le berceau de toutes ces manifestations de vie acadienne, laquelle n'a fait que progresser depuis lors. Aucun doute, c'est un peu ce qui a inspiré Monseigneur le distingué Président du Deuxième Congrès de la Langue française au Canada, quand il a daigné m'inviter à venir vous parler de la survivance française en Acadie, de ce qu'elle est aujourd'hui surtout, des obstacles auxquels elle peut se heurter, des grandes espérances qui soutiennent ses généreux efforts, ou des victoires qu'elle prépare.

## I

L'Acadie et les Acadiens semblent avoir définitivement échappé à l'anéantissement qu'à un moment donné de leur histoire une politique absurde avait décrété. Les Acadiens semblent être bien vivants, Dieu merci, et ils ont bien l'intention de continuer à vivre.

Aux Provinces maritimes, depuis la Confédération, la population, dans l'ensemble, a fait des progrès plutôt faibles. A l'époque de ce congrès de Québec qui suivit d'une quinzaine d'années l'adoption du pacte confédératif, le total de la population pour l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick atteignait 870,000. Moins d'un million par conséquent. Aujourd'hui, nous avons atteint le million, mais nous le dépassons à peine. Toutefois, si nous considérons les Acadiens comme élément séparé, le tableau reflète de consolants espoirs. Ils étaient 108,000 il y a exactement 57 ans ; ils sont présentement 225,000, selon les chiffres officiels de 1931, 206,000.

C'est dire que s'il y a eu accroissement de population dans les Provinces de l'Atlantique au cours du dernier siècle, c'est aux Acadiens qu'on le doit. Et pourtant l'immigration a fait chez nous des trouées désastreuses. C'est par milliers que nos garçons et nos jeunes filles ont pris la route de l'ouest et, encore en plus grand nombre, celle des États-Unis où les attirait la perspective d'un travail régulièrement et grassement rémunéré, des conditions de vie surtout plus facile apparemment, et « le miroitement enfin de ces grandes villes où il y a des maisons des deux côtés de la rue. »

La vitalité acadienne a résisté à toutes ces douloureuses saignées. Elle a maintenu ses positions dans l'Île-du-Prince-Édouard ; elle a fait quelque progrès en Nouvelle-Écosse ; elle a doublé ses forces au Nouveau-Brunswick. Voilà ce que nous disent les chiffres officiels pour les Acadiens des Provinces maritimes.— (Rapport officiel 1931, pages 534-557).

Pour les autres disséminés un peu partout au dehors, des chiffres officiels précis, il n'en existe nulle part. Mais si nous tenons compte des estimés sérieusement faits, par l'expert archiviste que fut M. Placide Gaudet, nous en trouvons un bon quart de million aux États-Unis, surtout dans la Nouvelle-Angleterre, presque autant dans la Gaspésie et le Québec, puisque M. Placide Gaudet disait, en 1905, qu'ils y étaient aussi nombreux que dans les Provinces maritimes ; si nous ajoutons maintenant le fort contingent des descendants acadiens de la Louisiane, lequel approche le demi-million, nous aurons, comme chiffre global, l'effectif respectable d'environ, 1,200,000, pour les quelques dix mille Acadiens de 1755. Si l'on juge de la vitalité d'une race par son expansion naturelle nous devons être fières de la nôtre.

Dans quelle mesure maintenant les Acadiens ont-ils conservé leur foi et leur langue ces deux éléments essentiels de la culture dont ils ont hérité de leurs pères ?

1) S'il y a eu défection, disons tout de suite qu'elle ne fut ni universelle ni profonde. Le recensement de 1931 fixe à 2,498 pour le Nouveau-Brunswick le nombre des non catholiques d'origine française ; à 8,325 pour la Nouvelle-Écosse ; à 195 pour l'Île-du-Prince-Édouard. Soit un total de 11,008. Certes, il ne faut pas perdre de vue l'origine française particulière de ceux-là, dont la grande majorité sont des huguenots ou des protestants venus des Îles de la Manche. Les autres qui semblent bien être d'origine acadienne, peuvent être classés parmi ceux, qui, perdus au milieu de protestants ou ayant contracté des alliances avec eux, ont perdu la foi. Ils peuvent se répartir ainsi : 2,325 dans la Nouvelle-Écosse, 1,998 dans le Nouveau-Brunswick et 195 dans l'Île-du-Prince-Édouard, soit un total de 4,418 pour toutes les Provinces maritimes.

Certes, les Acadiens ne sont pas tous des génies, encore moins des héros, mais ils sont, dans l'ensemble, gens de grand bon sens et qui, pour cette raison, s'attachent profondément à une religion qui apporte à tous les problèmes que pose la vie humaine, la réponse claire et logique, et la philosophie du gros bon sens. Et c'est ce qui explique que même de nos jours où la politique est censée avoir amolli bien des caractères, étouffé bien des scrupules, les hommes qui représentent le peuple acadien à Ottawa, à Frédéricton, à Halifax, à Charlottetown, répondraient encore volontiers si on leur soumettait le serment exigé autrefois de Monsieur d'Entremont, le premier député acadien : « Plutôt avaler, Messieurs, un chien de mer, la queue la première, que de prêter un tel serment. »

2) En matière de langue chez nous, les défections n'en sont pas moins insignifiantes, bien qu'il soit extrêmement difficile d'apporter ici, à l'appui de cette assertion des chiffres précis. Établir le bilan de nos pertes sous ce rapport est un travail à faire et nous osons croire qu'il s'accomplira avant longtemps.

Toutefois après en avoir étudié les chiffres attentivement dans le rapport officiel du recensement de 1931, enquête faite auprès de nos meilleurs statisticiens, je puis émettre les constatations suivantes. De ceux, qui chez nous ont perdu leur langue maternelle, d'après ces calculs, il y en aurait environ 6,172 en Nouvelle-Écosse ; 2,061 au Nouveau-Brunswick ; 1,800 à l'île du Prince-Édouard, soit un total de 10,033 pour les trois Provinces maritimes. (Page 1161. Table 58, Rapport Officiel, 1931).

Ces défections semblent être d'histoire ancienne, au moins pour ce qui concerne le Nouveau-Brunswick, où le danger semble être conjuré pour les districts ruraux ; le danger demeure encore pour ceux de nos Acadiens qui habitent les villes. Nous ne pouvons

en dire autant pour la Nouvelle-Écosse et pour l'Île-du-Prince-Édouard où nos gens ont besoin de s'entourer de plus d'une précaution s'ils veulent garder à tout prix le parler des ancêtres.

Une remarque à propos doit être faite ici. Les défections dans la conservation de la langue suivent de près les défections dans la conservation de la foi. Cependant, nous devons faire une légère exception pour l'Île-du-Prince-Édouard où il semble que certains de nos Acadiens maintiennent leur foi en dépit de la perte de leur langue, selon les chiffres donnés plus haut. Nous devons attribuer ce phénomène, peut-être à l'esprit particulier de l'insulaire qui est plutôt traditionaliste et exclusif ; nous devons surtout l'expliquer par le fait que la plupart des Acadiens de l'Île occupent les districts ruraux où l'organisation paroissiale est mieux établie et plus efficacement soutenue que dans les villes à population mixte.

Ces chiffres et ces constatations présentés, il est juste de noter que ceux, qui ont ainsi perdu leur langue maternelle ou qui sont exposés à la perdre, ont été et sont encore dans une situation toute particulière et dans une ambiance des plus défavorables au maintien de leur idiome. Ils vivaient et vivent encore dans des milieux exclusivement anglais où ils n'entendaient et n'entendent encore un mot français ni à l'école, ni dans la rue, ni à l'atelier, ni dans les journaux qu'ils lisent, ni dans les cinémas qu'ils fréquentent.

Par contre, la résistance que les Acadiens ont déployée pour le maintien du parler des ancêtres est plutôt inspiratrice. En dépit des conditions peu favorables, malgré les luttes déprimantes quelquefois, ils sont bien restés non seulement catholiques d'esprit, de conviction et de pratiques, mais encore français par la langue et le cœur. En résumé, on peut dire que le groupe du Cap-Breton et celui de la Baie-Sainte-Marie tiennent bon. Au Nouveau-Brunswick, la situation est intacte et les défections, dans cette dernière province, où l'organisation d'ailleurs est plus forte, sont des cas plutôt isolés.

On a beaucoup glosé en certains milieux sur la qualité de la langue dont se servent les Acadiens. Plusieurs expressions qui sont courantes en Acadie font sourire les étrangers qui voient du patois dans tout ce qu'ils ne comprennent pas. Dans son livre intitulé, « Parler franco-acadien et ses origines », Monsieur le Sénateur Poirier, un des Acadiens les plus distingués de la dernière génération, a fait justice assez bien, je pense, de cette légende absurde.

Monsieur le professeur Martin,— descendant précisément des Acadiens repatriés en France à la suite de la dispersion,— d'autres

visiteurs distingués et sympathiques, tout en étant linguistes puristes, ont complété le travail.

Le parler acadien, celui que l'on trouve aujourd'hui sur les lèvres des pêcheurs de la côte de Caraquet comme sur celles des habitants de la Baie-Sainte-Marie, c'est le français même qui se parlait dans la Touraine et dans le nord-ouest du Berry vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

Sous l'influence de l'instruction donnée par nos maisons d'enseignement, au contact des hommes sortis de nos collèges et de nos universités, il s'est, en ces dernières années, modernisé quelque peu. Mais il conserve encore, surtout dans le sud des Provinces maritimes, plusieurs de ces archaïsmes qui choquent l'oreille des prudes.

C'est ainsi que vous trouverez en Acadie nombre de « jennesses » qui chantent encore, après Henri IV : « j'aimons les filles et j'aimons le bon vin ». Et vous admettrez qu'ils ont d'excellentes raisons d'aimer les filles qui, en Acadie, sont charmantes et bonnes, même s'ils emploient pour le dire une formule un peu désuète. D'ailleurs ce qui menace la langue en Acadie, ce ne sont pas ces tournures et ces mots dont les origines sont parfaitement honorables, c'est l'anglicisme dont la marée montante et implacable bat de toutes parts les « aboiteaux » imparfaits de nos défenses nationales. A ce point de vue, il y a un travail impérieux qui s'impose. Il est déjà commencé par l'élan donné de nos collèges et de nos couvents, élan renouvelé par l'organisation toute récente de l'Association Acadienne d'Éducation, par la formation de cercles d'étude chez les jeunes, et enfin par une presse plus adaptée et mieux orientée pour en créer l'opinion chez tous, la répandre et lui donner pleine et entière réalisation.

Non, Messieurs, ce n'est pas la fidélité à ces formes un peu vieillottes du parler ancestral qui nous inquiète pour l'avenir. En dépit des sourires que nous attirent certaines tournures du parler acadien quelquefois, nous préférons y voir une forme de résistance, un entêtement de nos origines bretonnes et normandes à rester français, entêtement d'autant plus significatif qu'il est une expression spontanée de l'âme populaire.

## II

D'autres dangers bien plus graves nous menacent. Les mêmes d'abord, Messieurs du Canada français, et vous savez que pour un Acadien authentique, ou un « Maritimer », le Canada commence

à quelques lieux à l'ouest de Ristigouche, les mêmes dangers donc, Messieurs du Canada français, que ceux qui vous inquiètent. Il y a cette double différence cependant qu'ils sévissent chez nous avec plus de violence et que nous pouvons leur opposer une résistance beaucoup moins bien organisée. En plus, il y a les dangers tout particuliers que nous rencontrons fatalement dans les provinces à majorité anglaise et protestante.

Qu'il me suffise d'en mentionner quelques-uns.

1) La presse ! Chez vous elle parle français et elle est quotidienne. Vous avez au Canada français huit quotidiens dont certains atteignent des tirages importants, et cela sans compter vos nombreux hebdomadaires et vos revues. Songez que pour servir toute la population acadienne des Provinces maritimes, nous avons deux hebdomadaires seulement ; excellents sans doute, et qui font leur possible et probablement un peu plus, mais qui n'en restent pas moins hebdomadaires à faible tirage. C'est si vous voulez l'arbalète contre la mitrailleuse ou bien la rame contre le moteur ! Dans ce siècle où les cerveaux semblent se nourrir, se pétrir et vivre de papier, le peuple, dit-on, n'a d'idées et d'opinions que celles que lui fournit son journal. Si l'on considère par ailleurs la condition particulière des Acadiens dont une forte proportion suit les événements du pays et du monde dans des journaux qui pensent en anglais et qui sont rédigés en anglais, on aura une idée des dangers dont ils peuvent être menacés, à tous points de vue.

2) Le cinéma vient en second lieu ici jeter un autre obstacle des plus funestes au maintien et au perfectionnement de notre culture française et catholique. Certes, il ne m'appartient pas ici de juger de la qualité morale ou artistique des pellicules cinématographiques dont Hollywood nous approvisionne avec l'abondance que vous savez. Il suffit de constater que celles qui paraissent sur les écrans des théâtres des Provinces maritimes,— exception faite peut-être pour la ville d'Edmundston,— sont exclusivement anglaises et que le peuple en foule hélas ! inonde les portiques de ces temples du divertissement.

Imaginez-vous la pression formidable sur des jeunes gens et des jeunes filles, encore insuffisamment formés, de ces représentations où figurent la plupart du temps des artistes dont la publicité savamment conduite a fait de véritables idoles populaires. Certains auteurs anglais attribuent une influence prépondérante dans la formation du caractère de l'enfant et de la jeunesse, à ce qu'ils appellent l'adulation des héros,— « hero worship ».

Aux siècles que l'on est convenu d'appeler les siècles d'obscurantisme, l'héroïne dont rêvaient les jeunes aurait pu s'appeler Jeanne d'Arc. Dans notre Canada, avec une propagande habilement amenée, les héros inspireurs et animateurs des âmes et des cœurs pourraient fort bien se nommer : Dollard des Ormeaux, Cavelier de la Salle, Évangéline, Jogue ou Brébeuf. Ils ont nom : Powell, Blondell ou Shirley Temple, etc... La plupart de ces héros présentés vivent dans des décors de luxe, souventes fois dans des romans d'amour sensuel et, à peu près toujours, pour ce qui est du Canada français et des provinces anglaises, ils parlent l'anglais.

3) Vous dirai-je maintenant un mot de l'école. Chez nous, elle est censée d'être neutre en matière religieuse, si toutefois il peut y avoir neutralité en matière d'aussi capitale importance. On sait que cette formule, indépendamment de la théorie des idéologues qui l'ont réalisée, est nettement et franchement contraire à l'idéal et aux aspirations catholiques. Et cette école, en plus, n'est pas française en dépit des quelques améliorations de détails qu'on a apportées au programme scolaire depuis une soixantaine d'années.

Ce système scolaire aux Provinces maritimes s'inspire d'un principe que le bon sens et notre fierté de Français se refusent à admettre. Voici en quoi il consiste. Il prend le petit Acadien qui, à la maison paternelle et dans ses relations avec ses camarades, n'a jamais entendu un mot anglais, et lui fait apprendre le plus tôt possible les rudiments d'une langue étrangère et en augmente ainsi la dose d'année en année jusqu'au grade VIII, qui est le dernier de l'école primaire. A ce stage, l'enfant est censé connaître à fond la langue de la majorité. On l'invite alors à passer au High School où on lui fournira comme distraction le moyen de réapprendre sa langue maternelle par le truchement de l'anglais. Je prends un exemple qui vous illustrera la manœuvre. L'enfant avait commencé par se faire dire que *chat*, c'est *cat*. Voilà le premier pas. Au bout de huit ans, on suit le même procédé, mais en sens contraire et on lui fait savoir cette fois, que *cat* c'est bel et bien *un chat*.

Ajoutons encore à la déféctuosité du système ce qui suit. Aux examens qui terminent l'école primaire et qui justifient l'entrée au High School, le français ne figure pas. Vous voyez tout de suite l'impossibilité pour l'élève d'approfondir les matières françaises, déjà insuffisantes, qui apparaissent au programme. Il en est de même pour les examens de l'École Normale où le français est facultatif. Bref, le système est conçu et adapté pour donner

à l'enfant le plus rapidement possible la maîtrise de l'anglais, en sacrifiant la langue maternelle. En pratique on aboutit à ceci : que l'enfant au sortir de l'école connaît mal son anglais et aussi mal son français.

4) La radio.— « Les postes radiophoniques des Provinces maritimes, a dit cet excellent historien de l'Acadie qu'est le Frère Bernard, apparaissent comme de redoutables agents d'anglicisation des familles acadiennes habituées jusqu'ici à se servir de la langue française au foyer ». Il faut savoir en effet que les Acadiens ne possèdent pas un poste à eux et que les rares émissions françaises que peuvent capter nos radiophiles sont celles qu'organisent nos amateurs et celles que la Radio-Canada veut bien transmettre sur le réseau de l'État. Jusqu'ici on ne nous a guère gâtés sous ce rapport !

On se propose d'établir tout près de Montréal un poste puissant destiné à servir tous les radiophiles de l'Est canadien. Nous espérons bien que la direction de Radio-Canada, tout en faisant la part très large aux auditeurs de langue anglaise, n'oubliera pas les 225,000 Acadiens qui font un effort constant pour maintenir et développer aux Provinces maritimes cette culture française qui est une richesse pour le pays.

5) A ces obstacles de l'extérieur viennent s'allier quelques-unes de nos propres faiblesses. Les Acadiens sont français. C'est dire qu'ils sont intensément individualistes, qu'ils se plient difficilement aux mots d'ordre d'ensemble. Ils sont un peu, d'atavité, timides et n'osent entreprendre. Eussions-nous montré plus d'initiative, avec un peu plus de coopération collective coordonnée, il y a longtemps que nous aurions eu une représentation plus proportionnelle à Frédéricton ; il y a longtemps aussi que le problème de l'enseignement aurait été réglé de façon satisfaisante. Et nos relations avec nos concitoyens de langue anglaise, qui ne sont pas mauvaises, seraient encore meilleures, parce que assises sur des bases plus solides.

« Un petit peuple, dit le grand O'Connell, qui, mû par une seule impulsion, agit de concert, est trop fort pour qu'on puisse le dédaigner et trop redoutable pour qu'on puisse longtemps lui résister. »

### III

Contre toutes ces forces qui menacent son âme catholique et française et sa survivance, l'Acadie dresse ses défenses encore im-

parfaites et incomplètes, il est vrai, mais dont la résistance et la solidité vont toujours en augmentant. Elle dresse d'abord ses maisons d'enseignement comme des remparts inexpugnables, et comme autant de citadelles d'espérance, d'où jaillissent la lumière et la vie.

D'abord ce sont ses trois collèges classiques : Saint-Joseph et le Sacré-Cœur au Nouveau-Brunswick, et Sainte-Anne dans la Nouvelle-Écosse. Ces maisons nous préparent le clergé sur place, et les hommes dont notre société a besoin pour garnir et compléter ses cadres. Déjà de leurs murs bénis est sortie toute une pléiade d'hommes qui ont jeté un lustre non équivoque sur la petite patrie et d'autres, marchant sur les traces de leurs devanciers, sont présentement les apôtres intrépides de notre avancement, dans toutes les sphères des activités religieuses et nationales de l'Acadie.

Dans plusieurs de nos paroisses acadiennes, tout près du presbytère ou de l'église, un bon curé qui se nomme un Paquet, ou un Richard, ou un Boucher, ou un Robichaud ou un Cormier, ou un Le Blanc, trouve moyen d'ériger un couvent-école. Là des centaines de religieuses du Québec ou d'Acadie s'y dévouent dans l'ombre, mais contribuent héroïquement au travail de la résurrection. A ces dernières, il y a exactement quinze ans, sont venues se joindre deux nouvelles congrégations, dites des petites sœurs acadiennes, qui sont au nombre présentement d'environ 345, et donnent au Nouveau-Brunswick le bienfait de l'instruction à environ 6,000 petits Acadiens. La plupart de ces institutions doivent sans doute suivre le programme officiel où la religion ne figure qu'après les heures de classe et où la langue maternelle n'a pas la place qui lui convient. Mais toutes ces religieuses compensent en partie, par leur dévouement inlassable et leur formation pédagogique particulière, les lacunes et les déficiences du programme.

Comme autres moyens de survivance signalons nos journaux auxquels doit s'en ajouter bientôt un autre qui s'appellera l'*Ordre Social* ; son nom indique bien le programme qu'il désire se donner et la mission qu'il ambitionne au milieu des nôtres.

La Société de l'Assomption, à part cela, présente bien le meilleur espoir pour grouper les énergies et les pousser à l'action. Ses milliers de membres, répartis dans toutes les Provinces maritimes et dans la Nouvelle-Angleterre, sont autant de facteurs de propagande précieuse pour assurer définitivement notre survivance. Sa caisse écolière qui a donné jusqu'à date au delà de trente prêtres et de nombreux autres professionnels semble avoir fait ses preuves et a attiré l'admiration non seulement des intéressés, mais même

celle des étrangers. Puis, à côté de la Société de l'Assomption, c'est toute une armée de jeunes qui se lèvent à l'horizon, enrôlés dans les cadres de l'A. C. J. C. et du scoutisme intégralement catholique, autant d'apôtres en herbe, qui veulent eux aussi compter et marcher avec nos bataillons d'élites vers la conquête pacifique de nos droits.

Par dessus tout, nous nous faisons gloire de l'avouer et de le proclamer bien haut, c'est sur l'appui de la Vierge de l'Assomption que les Acadiens comptent pour le maintien et le développement de leur survivance. C'est notre ferme conviction, appuyée sur l'histoire et l'expérience que l'Acadie vivra et atteindra ses destinées dans la mesure où elle restera fidèle à la foi des ancêtres, à son attachement à l'Église et à son auguste Chef ; dans la mesure aussi où elle continuera à regarder là-haut l'Étoile qui la protège, la guide et qui la mènera sûrement à la victoire finale.

Je souligne ce cri d'espérance par cette profonde remarque d'un Monseigneur Louis Paquet qui lui donnera vérité et vie :

« Lorsque les bannis de 1755 furent livrés aux caprices de la mer pour être jetés et dispersés sur tous les rivages, il y en eut qui, s'armant d'un reste d'énergie, parvinrent à se rendre maîtres des vaisseaux sur lesquels on les avait parqués, et à les ramener aux ports français. N'est-ce pas là l'image, le signe précurseur de ce que nous voyons aujourd'hui dans les sphères sociales de l'Acadie où les premiers habitants si injustement dépossédés ont pu ressaisir une partie de leur influence, et, où plusieurs d'entre eux prennent une part de plus en plus grande dans la direction du vaisseau de leur pays. La Providence se joue des calculs des hommes ; et elle venge dans l'existence bénie de leurs fils l'honneur et la fortune des ancêtres. » L'éminent théologien et historien qu'on est convenu d'appeler « le grand prêtre du Canada », a simplement eu foi en la puissance du bras de Dieu. C'est cette foi que nous voulons garder dans nos cœurs et cette foi devient toute notre espérance.

---

**La survivance de l'esprit français aux États-Unis.—  
M. Adolphe Robert, président de l'Association  
Canado-Américaine.**

---

En abordant ce sujet, trois points d'interrogation se posent simultanément dans l'esprit.

- 1° Que faut-il entendre par l'esprit français ?
- 2° Quelles sont les manifestations tangibles de sa survivance ?
- 3° Dans quelles parties des États-Unis cet esprit s'exerce-t-il avec le plus d'évidence ?

De la réponse à ces trois questions, nous tâcherons de tirer quelques conclusions.

**I**

L'esprit d'un peuple, c'est l'ensemble des croyances, l'histoire, les traditions, les mœurs, la philosophie, la littérature, les arts qui font que ce peuple se distingue d'un autre. Il y a un esprit français, un esprit canadien, un esprit américain. Chacun a ses particularités, ses nuances, ses modalités. Entre les frontières ethnographiques et ethnologiques d'un même pays, il existe aussi des divergences de l'esprit national. Un Ontarien ne pense pas de la même façon qu'un Québécois ou un Manitobain. Booker-T. Washington, le grand éducateur nègre, fondateur de l'Institut de Tuskegee, a fait cette observation que les nationalités, bien que vivant sur le même territoire, restent distinctes comme les doigts de la main. Mais vienne un danger commun pour la nation, un appel à la volonté collective, un besoin d'union, l'on voit les doigts de la main se refermer et c'est alors le poing de tout un peuple qui s'élève pour défendre ou châtier.

L'esprit national se compose donc d'un assemblage d'esprits particuliers, unis par ce lien suprême et ce suprême élément de concorde qu'est la communauté du langage, le besoin de vivre en paix et en liberté sous le ciel de la patrie, la loyauté au drapeau qui en symbolise les traditions et les aspirations.

Aux États-Unis, comme chez toutes les grandes nations, il existe une variété d'esprits, au nombre desquels entre l'esprit français. La somme de cet esprit est représentée par deux petits

livres bien inégaux par l'âge, la substance et la respectabilité, mais qui essentiellement, foncièrement en sont les éléments constitutifs. L'un est le petit catéchisme ; l'autre, les Fables de La Fontaine.

Le peuple français est un peuple croyant. Clovis, Charlemagne, saint Louis, ont marqué la France du signe de la croix. Ce n'est pas en vain que dans « La fille de Roland », Henri de Bornier met sur les lèvres du vieil empereur Charlemagne cette pensée :

*J'ai songé bien souvent dans ma rude carrière  
Que l'arme la meilleure est encor la prière.*

C'est de cette France ancienne dont nous sommes les descendants. C'est elle qui, en 1534, envoya Cartier planter une croix sur la péninsule de Gaspé . . . Chez nous, l'esprit français cherche d'abord les vérités éternelles, la philosophie de la vie, les croyances spirituelles dans le catholicisme romain dont le petit catéchisme nous apporte la doctrine.

Les Fables d'autre part, c'est, pour employer l'expression d'un grand prosateur de notre époque, « le répertoire du bon sens national ». Toute la sagesse, la finesse matoise, la moelle de l'esprit français y sont contenues.

Aussi longtemps que ces deux petits livres seront entre les mains de nos écoliers, aussi longtemps l'esprit français survivra aux États-Unis.

## II

Quelles sont maintenant les manifestations de l'esprit français ?

Si l'on réfère au programme de ce Congrès, l'on trouve qu'une vingtaine de travaux ont été présentés dans les séances publiques ou celles des sections, sous des rubriques franco-américaines.

Ce sont là autant de domaines où s'exerce l'esprit français.

Il importerait donc de faire ici la synthèse de ces travaux et de les présenter sous cette forme abrégée, ce qui donnerait, en somme, le tableau complet de la survivance de l'esprit français en Nouvelle-Angleterre.

Pour commencer par la famille, l'on peut dire qu'en général, elle est restée française par son esprit chrétien. Les pratiques religieuses continuent d'y être en honneur. Personne ne voudrait manquer la messe du dimanche, ou refuserait de faire sa quote-part pour le maintien du culte. On va même plus loin. On ne recule pas devant les plus lourds sacrifices financiers pour agrandir ou

embellir le temple paroissial. On travaille d'arrache-pied, la journée finie, à l'organisation de manifestations qui devront rapporter quelques deniers pour les œuvres de charité. Il n'est pas un foyer franco-américain qui n'exhibe dans ses différentes pièces des insignes de dévotion : crucifix, statues, images pieuses, lampions. Dans nombre de familles, l'on a aussi conservé l'habitude de la prière du soir en commun. Le bénédicité avant et les grâces après les repas, l'assiduité aux retraites annuelles, les communions en corps, le grand nombre d'hommes, femmes, jeunes gens, jeunes filles appartenant à diverses confréries sont autant de signes de la vitalité du sentiment religieux.

Donc, s'il est admis que l'esprit français, chez les Franco-Américains du moins, est synonyme d'esprit religieux, il reste acquis que la famille franco-américaine s'est gardée française par ce côté-là.

Il est aussi également vrai qu'elle a conservé son caractère français par ses coutumes, ses mœurs, son langage. Sur ce point cependant, l'ambiance anglo-saxonne a déteint. Dans le vêtement, la nourriture, l'ameublement, le foyer franco-américain ne se différencie guère de son voisin. Les *petits Canada* d'autrefois ont disparu. Nos familles recherchent plus volontiers les quartiers à la mode, aux devantures munies de vertes pelouses et d'arbustes taillés en boules, avec l'automobile rangé le long du trottoir.

Quant à la langue parlée au foyer, l'on constate que c'est le français uniquement, ou l'anglais uniquement, ou bien les parents conversent en français, tandis que les enfants emploient l'anglais. Sur le clavier du piano, la chanson française ne voisine pas toujours avec la chanson anglaise, et sur la table du *vivoir*, le journal français, s'il s'en trouve un, est perdu sous la masse des quotidiens illustrés et des magazines populaires aux couvertures bariolées.

Signes inquiétants que ceux-là, car la famille c'est la cellule où l'esprit français se conserve. Que cette cellule perde sa consistance, se laisse contaminer, et à la longue tout le corps y passera.

Laisant le sanctuaire de la famille, dans un autre, celui de l'église.

Nos 300 et quelques temples sont en bois, en briques et plus rarement en pierres. L'architecture est un néogothique. On ne peut dire qu'au point de vue architectural nos édifices ont un visage français. Par la statuaire, l'imagerie, la peinture, nous nous en rapprochons davantage. De même nos orgues sont dans nombre de cas, de fabrication canadienne-française. Dans certaines grandes églises, les Petits Chanteurs à la Croix de Bois ont laissé des imi-

tateurs après leur tournée chez nous. Les cantiques nous viennent de France. Les grands organistes parisiens ont des élèves chez nous. Les sermons du dimanche, ceux des retraites surtout, s'inspirent des maîtres de l'éloquence sacrée en France. Les annonces au prône se font en français. De même les instructions aux servants de messe, aux confréries d'hommes et de femmes, la tenue des registres paroissiaux pour baptêmes, mariages, sépultures. L'on conçoit qu'il y a des exceptions à ces pratiques. Il est des paroisses où l'on fait fi du culte traditionnel en abolissant la grand'messe, les vêpres, le sermon, les retraites, les confréries, où la langue de communication entre le curé et le vicaire, entre le prêtre et les servants, est l'anglais, où des bouffonneries nègres importées du sud ont remplacé les kermesses de jadis, où l'esprit français, en un mot, est en décadence. Chose curieuse, dans ces paroisses, la foi est aussi en décadence. On le constate par l'absence de vocations religieuses et sacerdotales, par la multiplicité des mariages civils, par l'abandon de l'école catholique. Il n'est peut-être pas juste d'ériger en principe que la langue est gardienne de la foi, mais il n'en reste pas moins souvent vrai que là où la langue s'en va, la foi suit de près. Comment veut-on qu'on ait le courage de garder sa foi, quand on n'a pas eu celui de garder la langue qui en est l'expression naturelle ?

Entre l'église et l'école primaire il y a à peine l'espace de quelques pieds. Franchissons-les. Nous nous trouvons au milieu de centaines de petits Franco-Américains qui jouent dans la cour de récréation en attendant que la cloche les appelle. Écoutez leurs conversations, leurs appels dans les jeux. Plus souvent qu'autrement, ils s'interpelleront en anglais. Et voici qu'au moment de l'entrée, au mât de l'école, un drapeau monte : c'est le drapeau étoilé. Dès le début de la classe, après la prière, tous ces enfants tendront la main, à la romaine, vers ce drapeau et prononceront ensemble le serment d'allégeance. « I swear allegiance to the flag and to the Republic for which it stands », etc. Et pendant quelques heures ces enfants entendront tomber de la tribune du professeur, des enseignements dans une langue qui n'est pas celle dans laquelle ils ont été bercés. On ne leur ôtera pas de l'esprit qu'ils sont nés Américains, appelés à vivre aux États-Unis, à y gagner leur vie, à y mourir. Dans ces conditions, comment l'esprit français peut-il survivre, demanderez-vous ? Mais si j'ai dépeint un décor désavantageux pour la conservation de cet esprit, c'est afin de vous faire mieux comprendre l'héroïsme — j'emploie ce mot à dessein, car il rend bien ma pensée — des maîtres et maîtresses qui, dans une

ambiance aussi défavorable, savent garder dans leur classe une atmosphère française, et qui plus est, font accepter et aimer cette atmosphère par l'enfant. Songez que ceux-ci, dans 99 cas sur 100, n'ont jamais vu le Canada. Ils verront encore moins la France. De l'histoire de ces deux pays, ils ne connaissent que les grands faits. La grammaire française leur paraît hérissée de difficultés. Dans la composition française, c'est toujours le terme anglais qui vient le plus facilement au bout de la plume. Il faut donc ouvrir le dictionnaire et chercher le mot correspondant français. En d'autres termes, il faut toujours remonter la côte, toujours ramer contre le courant. De moins vaillants en tomberaient de découragement. Et pourtant, depuis 50 ans, depuis 70 ans, aidé par sa maîtresse, le petit Franco-Américain a prouvé la véracité de l'adage : « Bon sang ne peut mentir. » C'est un vaillant ! Honneur à lui ! A l'occasion du Deuxième Congrès de la Langue française, permettez que je lui dise, ainsi qu'à ses petits frères et petites sœurs ici présents ou qui sont restés là-bas, aux États-Unis : Enfants franco-américains, vous avez bien conservé notre héritage français. Soyez-en loués.

Du primaire, nous en arrivons au secondaire.

D'après les statistiques du gouvernement de Washington, environ 600,000 jeunes gens, sur une population scolaire de 33,000,000 apprennent le français dans les écoles d'enseignement secondaire (high schools). Si l'on ajoute à cela, les 200,000 étudiants qui suivent les cours de français dans les collèges, on arrive au chiffre de 800,000 disciples de notre langue. On peut cependant apprendre une langue sans en posséder l'esprit. L'étude du français dans les collèges des États-Unis n'est pas une preuve de la survivance de l'esprit français. Pas plus qu'il serait juste de dire que la connaissance du grec et du latin est une indication que l'on est resté romain ou athénien. Nous trouvons chez les Franco-Américains quelques établissements d'enseignement secondaire, pour garçons et filles. Dans ces maisons, l'esprit français se conserve, parce qu'elles sont en somme un étage ajouté à l'école primaire. Le danger immédiat pour ces institutions consiste dans une imitation servile des établissements similaires de langue anglaise.

Un observateur attentif notera que la période la plus dangereuse pour la jeunesse est la sortie de l'école secondaire. Cela ne s'applique pas évidemment à ceux qui se destinent au sacerdoce et aux professions, mais à la masse ouvrière. Ce que deviennent alors ces jeunes gens, ce à quoi ils s'occupent, ce dont ils se préoccupent, personne ne le sait. Il en est ainsi jusqu'à l'époque du mariage

et à la fondation d'un foyer. Nous manquons d'œuvres de jeunesse postcolaires, d'écoles d'apprentissage dans les arts et métiers. Sur ce point nous avons tout à apprendre de Québec, de la Belgique, de la France. Déjà quelques timides essais de scoutisme, jocisme, jécisme, etc., se dessinent chez nous. Mais en somme, tout est à créer en cette matière. Nous nous sommes limités jusqu'ici à la formation de grades semi-militaires pour jeunes gens et d'équipes d'évolutions pour jeunes filles. Mais les commandements y sont généralement donnés en anglais et l'on se préoccupe plus de la régularité des mouvements que de la formation des cœurs et de l'enrichissement des esprits. Ces groupements sont nécessaires pourtant pour la couleur et l'apparat qu'ils apportent aux grands ralliements des masses.

A côté de la jeunesse ouvrière, il y a la jeunesse universitaire se préparant au sacerdoce ou aux professions. Quelques-uns viennent demander à Québec ou à Montréal leur préparation ; quelques rares unités vont en France. La majorité s'inscrit aux cours des universités de Boston. Là, groupés en cercle, ils se réunissent périodiquement afin de maintenir entre eux des affinités culturelles. Des causeries leur sont données par leurs aînés. Un aumônier pourvoit à leur direction spirituelle. Enfin, durant tout le stage universitaire, l'étudiant franco-américain peut, s'il en a le goût, vivre dans une atmosphère française.

Après sa sortie de l'université, le jeune professionnel s'établit généralement dans une localité où il a chance de se créer une clientèle parmi les siens. S'il est médecin, il devient membre de l'Association des Médecins de Langue française de l'Amérique du Nord ou de l'Union Médicale franco-américaine, de fondation récente. S'il est professeur, il peut s'inscrire membre de l'Association des professeurs de français des États-Unis. Enfin, s'il est avocat, il est un facteur important pour l'avancement politique et social des siens. Au prétoire comme à la clinique, derrière son comptoir aussi bien que de sa chaire professorale, le professionnel franco-américain maintient l'esprit français par atavisme, comme conséquence de la formation qu'il a reçue des maîtres de l'enseignement chrétien et français. Ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs d'être familier avec les méthodes modernes des professions et des affaires.

Il y a une survivance de l'esprit français en politique. A l'exception de la présidence des États-Unis, il n'est guère de postes politiques auxquels les Franco-Américains n'aient aspiré. Nous avons été représentés au Sénat et au Congrès de Washington, dans les positions de gouverneur, lieutenant-gouverneur, sénateurs et

représentants aux chambres d'assemblées d'état, dans le fonctionnarisme fédéral et d'état, dans les gouvernements municipaux et les administrations de comté. Il est à noter que les Franco-Américains n'ayant rien abdiqué de leur caractère français sont montés plus vite et plus haut que ceux qui s'en sont dépouillés. Il y a plus d'avancement en politique à maintenir l'intégrité du bloc franco-américain qu'à le désagréger. Les chefs de partis ont le sens pratique. Pour gagner le vote franco-américain, ils accordent des faveurs aux plus représentatifs parmi les nôtres. Le jour n'est peut-être pas éloigné où les Franco-Américains, au lieu d'être les instruments dont se servent les partis politiques pour atteindre le pouvoir, se serviront à leur tour des partis politiques comme d'un marche-pied pour monter aux premières fonctions du pays.

Y a-t-il une vie sociale chez les Franco-Américains? Oui, si l'on tient compte du nombre, bien que restreint, de clubs, cercles littéraires, dramatiques, Alliance Française, France-Amérique, Société Historique, etc. Les réunions mondaines de ces groupes attirent généralement une assistance respectable, de bonne tenue. Mais la conversation, si on la compare à celle des salons de Paris, de Québec et Montréal est d'une indigence lamentable. Cela tient à ce qu'on ne lit pas. Partant, l'on est à court de sujets. Écoutez la conversation ordinaire d'un jeune homme et d'une jeune fille. Ils connaissent par leur petit nom tous les acteurs de Hollywood. Mais demandez-leur le nom du dernier titulaire du prix Goncourt, ils seront à quia. La politique européenne pas plus que la politique canadienne ne les intéresse. Les grandes découvertes scientifiques leurs sont un mystère. Il est rare qu'ils aient des notions de musique, de peinture, d'architecture, de sculpture. Par contre, le championnat du baseball les passionne. Dans nos bibliothèques publiques, les livres français, les revues moisissent dans les rayons. La plupart du temps, ce sont des Américains qui consultent les collections Mallet, à Woonsocket, et Lambert à Manchester. Bref, les choses de l'esprit ne nous intéressent guère, et nous sommes, au point de vue intellectuel, d'une légèreté inconcevable et d'une paresse incorrigible.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, si le mouvement artistique compte à peine quelques unités en littérature, poésie, peinture, musique, architecture, art dramatique. Dans ce domaine, il faut se limiter à quelques églises, quelques tableaux, quelques statues, œuvres des nôtres. De même, en littérature et en poésie. Y aura-t-il jamais un art franco-américain nettement caractérisé et tenant à la fois d'une ascendance française et d'une formation

américaine ? Pour le moment, cet art n'existe pas, ou s'il existe il est encore à l'état latent, embarrassé de langes. Il y a un peu d'espoir pour l'avenir. Rares sont les familles, même parmi les plus pauvres, qui ne font pas quelques sacrifices pour donner à leurs enfants une éducation musicale, voire même chorégraphique. Rares également sont les foyers où il n'y a pas un instrument de musique quelconque. Et ceci nous amène à dire que la chanson n'a pas perdu sa place dans nos réunions. Nous sommes restés un peuple gai. Ce n'est pas à nous que s'adresse le reproche du poète :

Le rire clair et sain ne hante plus nos lèvres ;  
Le rire large et haut, joyeusement vibrant,  
Ne sait plus comme au jour de l'aïeul calme et franc  
S'envoler de nos cœurs brûlés de folles fièvres.

Nous avons des musiciens et chanteurs qui nous font honneur et dont les mérites se comparent avantageusement avec ceux des meilleurs artistes européens. Il y a aussi un travail sérieux pour la production d'opéras. Dans deux ou trois villes de la Nouvelle-Angleterre, il se donne presque à chaque année des représentations des meilleurs opéras français. L'on serait étonné des talents qui s'y révèlent. Les sociétés chorales maintiennent aussi le goût de la chanson française. Mais là vraiment se limite notre effort artistique.

Cette indigence découle aussi du manque de ressources matérielles. Les grandes fortunes, et même les moyennes fortunes sont rares chez nous. Nous ne sommes pas un peuple assez pauvre cependant pour n'avoir pas la facilité de nous abonner, dans chaque foyer, à un journal franco-américain. Si nous ne le faisons pas, ce n'est pas tant par économie que par paresse ou par snobisme. Nous avons une vingtaine de journaux franco-américains. Tous sont généralement bien faits. Il n'en est pas un qui ne se distingue par un trait particulier. L'un sera reconnu pour l'esprit de son rédacteur, l'autre pour ses jugements sur la politique européenne ou américaine, un troisième par le coup d'œil juste qu'il porte sur les questions franco-américaines ; tel aura une chronique féminine relevée de ton ou une colonne primesautière sur les événements quotidiens ; tel encore se distinguera par l'élégance de son style. Bref, la presse franco-américaine marque les pulsations de notre vitalité. Et pourtant, c'est à peine si elle compte 50,000 abonnés sur une population d'environ deux millions. Il faudrait, pour

qu'on en comprenne l'importance qu'elle cessât sa publication. Nous verrions alors combien elle manque à notre vie sociale, économique et politique. A quoi se serait résumée la participation franco-américaine au Congrès de la Langue française, si nous n'avions eu le concours de notre presse pour éveiller l'intérêt et stimuler les volontés? M. Omer Héroux se plaît à citer souvent cette pensée de Charles Maurras, que « la presse est la locomotive des œuvres ; elle les entraîne toutes à sa suite ». Rien n'est plus vrai de la presse franco-américaine. Pour que ce congrès ait un lendemain, il importe que toutes les sections et comités régionaux organisés aux États-Unis s'emploient immédiatement, dès leur retour, à une campagne d'abonnements aux journaux franco-américains et canadiens.

On trouve dans les sociétés une autre manifestation de l'esprit français. Il n'est guère de centre franco-américain qui ne compte un ou plusieurs cercles de la mutualité. Ils sont les animateurs de la vie franco-américaine. Ils n'est point de convention où ils n'envoient de représentants. Il n'est guère de célébration dont on ne leur confie l'organisation. Le français est la langue officielle de ces cercles. Les archives y sont tenues dans notre langue. Les délibérations commencent par l'invocation du Notre Père. Les initiations, intronisations s'accomplissent suivant un rituel français. C'est par ces groupements que s'organisent les mouvements d'ensemble. Lorsqu'il s'est agi de ce Deuxième Congrès de la Langue française, ce sont les groupements mutualistes qui en général ont fourni les éléments constitutifs des comités régionaux et des sections locales. L'on se plaint parfois du terre à terre dans lequel se traîne lamentablement le cercle local. Ce n'est pas parce qu'il ne veut pas travailler, mais parce qu'on ne lui donne rien à faire. Qu'on lui trace un programme, qu'on lui assigne une besogne déterminée, en vue d'un objectif d'accès possible, et il se met à l'œuvre. En faisant appel au cœur des Franco-Américains, on ne se heurte ni à l'indifférence, ni au mépris. C'est avec le cœur que l'on répond, même si les lèvres peuvent à peine s'exprimer dans un français passable. Il y a dans les sociétés un élément latent pour la survivance, une fibre toujours prête à vibrer. L'essentiel est de savoir la toucher au bon endroit pour qu'elle vibre.

Un travail a été présenté à ce Congrès sur le parler populaire des Franco-Américains. Il est dû à la collaboration d'un jeune professeur de l'Université Yale, de New Haven, Conn., M. Edward B. Ham. Né à Brunswick, Maine, dans un centre franco-américain, ayant étudié en France et en Angleterre le parler français dans ses sources, sa syntaxe et sa phonétique, son auteur a apporté une

compétence remarquable à la préparation de son rapport. Il note que le parler des Franco-Américains peut se classer en trois catégories : 1° Celui du monde cultivé ; 2° celui des populations rurales ; 3° celui des populations ouvrières. En ce qui concerne le monde cultivé, l'on y parle le bon français. La population rurale est « le seul groupe qui mérite d'être étudié au point de vue scientifique. » Enfin, en ce qui concerne la langue des populations ouvrières, M. Ham constate qu'elle est « un inconcevable ramassis » de français et d'anglais. Ce jugement est juste. Faut-il pour cela jeter la pierre à nos populations ? Je n'en crois rien. « Ce n'est pas parce que des vocables anglais pénètrent le corps de notre langue ou l'esprit de nos lettres que la raison en prend de l'alarme ; c'est parce que l'imitation de l'étranger est en train d'altérer l'ordre des mots ou leur syntaxe et le style ou l'ordre de nos pensées : signe que le fond même de notre personne ethnique et linguistique se trouve gâté ou menacé de l'être ». <sup>(1)</sup>

Un parler populaire franco-américain est en voie de création aux États-Unis. Il résulte du milieu et de l'ambiance. Il fourmille de locutions qu'on ne trouvera dans aucune langue au monde. Il a sa phonétique, son articulation, son accent. Il se crée au fur et à mesure que la science met à notre portée de nouvelles inventions. De même que le langage des populations côtières est parsemé de termes de marine, de même le langage de nos ouvriers emprunte aux métiers ses termes les plus usuels. Vouloir empêcher cela, c'est se cogner la tête contre un mur de pierre. Mais vouloir diriger la formation de ce langage, de façon à ce qu'il s'inspire toujours de l'esprit français, tel me paraît être l'une des besognes découlant de ce Congrès. Nous souscrivons donc au vœu formulé par M. Ham de la formation d'un comité permanent de linguistique, composé de Canadiens, d'Acadiens et de Franco-Américains, à l'effet de « dresser des questionnaires provisoires pour servir de base aux enquêtes futures et pour compiler tous les vocables et les locutions qu'il faudra enregistrer ; réunir et classer les rapports familiaux susceptibles de faire connaître à fond les particularités linguistiques de la région canadienne d'où est sorti chaque groupement franco-américain ; recueillir sur des disques phonographiques le plus de spécimens possible du parler populaire.

Ne perdons pas de vue que « les vocables créés ou reçus par le peuple, adoptés par le peuple, défigurés et transfigurés par le peuple, grâce à l'extrême fréquence de leur emploi, tendent à un

(1) Charles MAURRAS : *Barbarie et Poésie*, p. 128.

état de pureté et de beauté ; ils s'adaptent, ils se conforment au caractère du langage de ce peuple, ils se mettent en harmonie avec sa nature profonde ». (1)

Il est un autre facteur de la survivance de l'esprit français aux États-Unis dont il aurait fallu parler au début, plutôt qu'à la fin de ce travail : c'est la femme franco-américaine. La fillette épelant son alphabet sur les bancs de l'école, la jeune fille, dans le monde, s'exprimant en un français élégant, la maman endormant son bébé au refrain de la « Poulette grise qui a pondu dans l'église », la mère de famille ne permettant pas l'usage d'une autre langue que le français à son foyer, veillant à ce que la chanson, le journal, la revue et le livre français soient en évidence dans la maison, à ce que les mets soient désignés par leur appellation française, de même que les différentes pièces du vêtement et de l'ameublement, celle-là, dis-je, fait plus pour la survivance de l'esprit français aux États-Unis que tous les Congrès de la langue française passés, présents et futurs. Sans cette collaboration de la femme, il vaut tout aussi bien mettre le point final au chapitre de la survivance française et inscrire au frontispice du volume, comme pour « Le Dernier des Mohicans », « Le Dernier des Franco-Américains ».

### III

Nous voici au troisième point d'interrogation posé en commençant.

Dans quelles parties des États-Unis l'esprit français se manifeste-t-il avec le plus d'évidence ?

Le programme de ce Congrès apporte la réponse à cette question. Nous y trouvons en effet que des travaux ont été préparés sur les Acadiens en Louisiane, sur la langue française dans le centre occidental des États-Unis et sur ce que font les universités pour elle ; sur le français en Louisiane, sur la vie française dans New-York, sur la survivance de l'esprit français dans l'ancien pays des Illinois, sur les coutumes louisianaises, et enfin sur la situation juridique du français dans la Nouvelle-Angleterre.

Cette seule nomenclature indique les démarcations géographiques au sein desquelles la langue française est en usage aux États-Unis. N'ayant pas eu le temps de compulsier les mémoires relatifs au français dans l'ouest, en Louisiane, dans New-York, il m'est impossible, — et ce serait d'ailleurs trop long — de vous donner un aperçu de la situation dans ces régions.

(1) Charles MAURRAS, *Revue encyclopédique*, 5 août 1899.

Mais si l'on tient compte du nombre des institutions où le français est enseigné, des journaux qui se publient dans cette langue, des livres qui s'impriment, l'on conviendra que la Nouvelle-Angleterre, comprenant les états du Maine, New-Hampshire, Vermont, Massachusetts, Connecticut et Rhode Island, avec une partie de l'état de New-York, constitue le principal foyer de la survivance de l'esprit français aux États-Unis.

Cet esprit n'est guère tangible pour le voyageur québécois, dont la visite se limite aux grandes villes de New-York, Washington, Philadelphie et Boston.

Mais s'il va à Winooski, Manchester, Lowell, Woonsocket, Fall-River et Lewiston, c'est, dans quatre cas sur six, un maire franco-américain qui lui souhaite une bienvenue toute française.

S'il assiste à la messe, c'est dans une paroisse à nom français, ayant à sa tête un prêtre français, et où les cantiques seront chantés en français.

A table, on lui sert du pain cuit par un boulanger franco-américain, voire du fromage d'Oka et même une soupe aux pois canadienne qu'un fabricant de chez nous a mise sur le marché.

Veut-il se délasser, on l'amène dans un club franco-américain où la radio est ouverte au poste CKAC, où un journal franco-américain, canadien français, traîne sur la table de lecture, où l'on cause encore de la politique canadienne. Ailleurs, on le conduit au cinéma français, lui donnant ainsi l'impression d'être en plein Paris dans un milieu yankee.

Mais il est temps de conclure.

Nous avons vu dans la première partie de ce travail que le catéchisme et les *Fables* de La Fontaine sont comme l'essence de l'enseignement français. En second lieu, nous avons noté l'existence d'un esprit français dans la famille, dans l'enseignement primaire, secondaire et universitaire, dans la vie commerciale, politique, professionnelle et sociale, dans les arts, dans la presse et dans les Sociétés ; nous avons aussi noté la formation d'un parler populaire, etc... Nous avons enfin démarqué la situation géographique de l'esprit français, en situant son principal foyer dans la Nouvelle-Angleterre.

Il n'en faut donc pas davantage pour conclure qu'il y a une survivance de l'esprit français aux États-Unis. Mais cet esprit est en passe de devenir un alliage empruntant ses éléments essentiels à Paris, à Québec et à Washington.

L'esprit franco-américain, en effet, tient à la finesse des *fables* de La Fontaine, à la vigueur de l'érable canadien qu'aucun vent

de tempête ne peut abattre, à la fierté de l'Oncle Sam qui ne permet à personne d'attenter à ses libertés.

Pendant combien de temps cet esprit peut-il se perpétuer ?

Cela dépend de quatre facteurs, dont le premier est la Providence qui tient entre ses mains les destinées des humains. Deux autres facteurs sont le pouvoir religieux et le pouvoir civil. Du pouvoir religieux, l'on peut s'attendre à de la bienveillance, mais guère plus. L'Église américaine n'a pas pour mission de sauver les langues nationales, mais la foi des fidèles commis à ses soins. Du pouvoir civil, nous pouvons espérer une tolérance de plus en plus grande, pourvu que nous sachions manœuvrer avec adresse pour nous l'attirer. C'est la conclusion qui découle de la thèse si richement documentée de M. Ernest-R. D'Amours, avocat, sur la situation juridique du français dans la Nouvelle-Angleterre. Membre de la Société Américaine de Droit international, en correspondance avec un des juges de la Cour suprême de La Haye, notre jeune compatriote démontre, qu'en Europe, il existe une conception nouvelle de la co-existence humaine dans l'État, d'après laquelle un certain minimum de droits doit être reconnu aux minorités en matières culturelles et confessionnelles. La paix entre les citoyens d'un État ou d'un pays exige la reconnaissance de ce minimum de droits, et c'est la conception qui s'accrédite de plus en plus aux États-Unis. De là, motif d'espoir.

Le quatrième et principal facteur de la survivance de l'esprit français aux États-Unis, c'est nous-mêmes. Oui, nous-mêmes, mais à condition d'être *épaulés* par Québec d'un côté, par la France de l'autre. Et ici, Monseigneur le Président, permettez-moi de me faire l'interprète de la gratitude franco-américaine envers votre gouvernement de Québec qui nous aide et envers l'Université Laval qui nous honore.

L'imagerie a popularisé, dans la République américaine, le fameux tableau d'Archibald-M. Willard intitulé : « The Spirit of 1776 » ou l'Esprit de 1776. L'original est conservé à l'hôtel de ville de Marblehead, Massachusetts. Il représente trois personnages : un homme d'âge moyen, un vieillard et un adolescent. Tous trois s'avancent, drapeau au vent, d'un pas martial, front haut, regard fier, au son d'un fifre et d'un tambour. Ils sont en marche vers la conquête des libertés américaines. Je vois dans ce tableau une autre allégorie à composer, celle du Français, du Canadien français, du Franco-Américain et de l'Acadien s'avancant, sous leurs drapeaux respectifs, aux sons de la *Marseillaise*,

de *O Canada*, du *Star Spangled Banner* et de l'*Ave Maris Stella*, vers leurs destinées et continuant les gestes de Dieu par les Francs.

Et comme légende à ce tableau, l'on peut inscrire : « L'esprit franco-américain de 1937. »

---

**La langue et l'esprit français dans l'Ontario.— L'honorable  
M. Gustave Lacasse, membre du Sénat canadien.**

« Plus j'observe autour de moi et plus je suis porté à comparer la langue française en Ontario à la pure, noble et sympathique vierge de Domrémy : comme Jeanne d'Arc elle subit l'opprobre et la persécution des Cauchon qui la condamnent du haut de leur tribunal d'iniquité. » Ces paroles vengeresses tombées des lèvres de l'un des champions de nos luttes ontariennes au soir d'une retentissante bataille entreprise au nom du respect de nos traditions françaises, expriment bien, devant l'histoire, l'état d'esprit des vigilantes sentinelles perdues d'outre-Québec, que j'ai l'honneur, avec quelques autres, de représenter ici, au cours de ces mémorables journées françaises. J'ai dit « d'outre-Québec », parce que j'ai conscience que plusieurs des observations que je ferai pendant cette brève demi-heure, seront, pour ainsi dire, le reflet de situations qui existent ou qui ont existé non seulement en Ontario mais dans tous les centres où se trouvent des groupes minoritaires isolés de notre race, sur ce vaste continent nord-américain. Heureusement qu'aux heures de tourmente succèdent des heures d'accalmie, et que les angoisses de ces déprimant isolements trouvent de reposantes et glorieuses compensation dans des ralliements comme celui-ci.

Je me garderai bien, Mesdames et Messieurs, à cette heure crépusculaire où ces historiques assises sont sur le point de se terminer dans la gloire d'un beau soir, d'alourdir mon allocution de chiffres et de statistiques, chiffres et statistiques que vous avez dû, d'ailleurs, entendre énumérer au cours des séances d'étude de ce Congrès. Je me contenterai de vous rappeler que la population française de ma province dépasse maintenant les 300,000 — c'est-à-dire 50,000 âmes de plus qu'il y a 25 ans — et que cette population est divisée, pour ainsi dire, en trois groupes épars, qui marquent les pointes d'un immense triangle nord-sud-est : région du nouvel Ontario, région de la péninsule de Kent et d'Essex et région outaouaise. On peut ajouter à ces trois groupes majeurs un nombre plus modeste de nos compatriotes disséminés dans les districts suivants : rive inférieure du lac Huron (French settlement), baie Georgienne, Niagara, Toronto, Sault-Sainte-Marie, Port Arthur et Fort William, Rainy River et Kenora.

Il est assez difficile — pour ne pas dire tout à fait impossible — d'étudier d'après une mesure uniforme le problème de la survivance de la langue et de l'esprit français en ces diverses régions, parce que chacune a son histoire et ses particularités propres, particularités et circonstances qui influencent diversement sa vie raciale, sociale et religieuse. Nous nous flattons, par exemple, dans notre péninsule d'Essex, de posséder le plus intéressant arrière-plan ou « background » historique de l'Ontario. L'arrivée chez nous des premiers Français remonte en effet à la fondation de Détroit — appelée d'abord Fort Pontchartrain — par le Sieur de La Mothe Cadillac, en 1701. Nombreuses et variées furent les vicissitudes à travers lesquelles passèrent les anciens et les nouveaux Français dont les descendants, au nombre de 35,000, habitent aujourd'hui ce territoire : v. g. fréquents changements d'allégeance, établissement de nombreux ultra-loyalistes chassés de Pennsylvanie par la guerre de 1776, invasion américaine de 1812, immigration québécoise considérable dès que le pacte confédératif eut rendu plus franchissables les frontières qui séparaient le Haut et le Bas Canada, etc. Bien qu'il ne puisse réclamer le même droit de séniorité, le groupe de la région outaouaise est de beaucoup le plus important, le mieux organisé et le plus vivant, grâce au chiffre beaucoup plus considérable de sa population, à l'influence bienfaisante et continue de ses institutions (communautés religieuses, maisons d'enseignement, presse, écoles et paroisses nationales, parlement, service civil, etc.), et aussi à sa proximité de la province-mère et à ses contacts faciles avec elle. Le Nord enfin se signale par ses merveilleux gisements miniers et par ses immenses possibilités agricoles ; c'est une contrée des plus aptes à la colonisation, et c'est à ce point de vue surtout qu'il nous intéresse. D'aucuns, dans leurs rêves enthousiastes, y voient déjà surgir une deuxième province française.

Je salue respectueusement la présence sur cette estrade ce soir, dans la personne digne et vénérée de Son Excellence le Vicaire Apostolique de l'Ontario-Nord (Monseigneur Hallé, Hearst), d'un des plus distingués représentants de cette brave, fière et courageuse population qui, comme ses intrépides ancêtres, fait patiemment la conquête de la forêt pour bâtir à sa place un nouvel empire.

Ne pourrions-nous pas synthétiser cette description sommaire et comparée des trois grandes régions ontariennes où sont surtout groupés les Canadiens de langue française en posant tout simplement sur chacune d'elles, dans l'ordre déjà suivi, les trois étiquettes : passé, présent, avenir . . . ou bien : hier, aujourd'hui, demain ? . . .

Il est évident, comme je l'ai déjà dit, qu'en présence de ces multiples disparités — dans l'espace et dans le temps — il est impossible de définir la mentalité uniforme des habitants d'un si vaste territoire, et cela tout simplement parce qu'une telle mentalité n'existe pas. D'une manière générale, cependant, nous pouvons dire que, du point de vue survivance française, c'est le groupe d'Essex qui est le plus exposé, et, avec votre permission, je le prendrai comme groupe-type, dans cette étude, convaincu que ma modeste description reflètera plus ou moins la situation telle qu'elle se retrouve ailleurs, je veux dire partout où les nôtres sont obligés de faire des efforts surhumains simplement pour maintenir leurs positions, dans des conditions excessivement ingrates et difficiles.

Certes, nous nous réjouissons, et à bon droit, des sursauts d'énergie que manifeste de temps à autre notre petit peuple, de l'attachement d'un très grand nombre des nôtres encore à la langue et aux traditions ancestrales, des victoires périodiques — et très encourageantes — qu'ils remportent sur le terrain scolaire, mais l'ambiance anglo-américaine qui paralyse la libre expansion de notre vie sociale et culturelle, mais l'atmosphère étrangère et cosmopolite de la rue, des maisons de commerce et de l'usine, mais les stériles et exaspérantes méfiances ou rancunes suscitées par les rivalités politiques ou les mesquins préjugés de clocher, mais le morne isolement dans lequel nous emprisonne notre position géographique, tout cela ne laisse pas que de nous rendre parfois rêveur et perplexe sur l'avenir de notre race et nos « pays d'en haut ». Sur cet horizon sombre, cependant s'estompent parfois des lueurs d'arc-en-ciel ; c'est surtout notre espoir dans la jeunesse, espoir que justifie l'amélioration de nos écoles — comme je viens de le mentionner — et qu'accentue le nouvel entrain pour le français, éveillé chez nos enfants par nos récents concours d'orthographe et de diction. Il s'agit donc pour nous de *tenir* . . . jusqu'à ce qu'une jeunesse consciente de ses devoirs, mieux entraînée à la lutte et plus confiante en ses propres forces recueille de nos mains défaillantes le drapeau sanglant et déchiré que nous aurons obstinément refusé de rendre ! . . .

Ce sont précisément ces appréhensions et ces espérances qui jaillirent un jour de notre plume en des termes que nous demanderons, au risque de nos répéter, la faveur de citer ici : — Quelle est la vraie situation dans notre district péninsulaire ? Géographiquement privés de tout contact avec les nôtres de l'extérieur, il nous faut, pour ainsi dire, nous suffire à nous-mêmes, et les alliances que nous contractons nous sont la plupart du temps plus néfastes qu'avan-

tageuses ; notre sang alors, au lieu de recevoir de notre propre source française des éléments de nouvelle énergie s'écoule par des ruisseaux étrangers et perd d'une génération à l'autre, dans le flot d'un cosmopolitisme amorphe et dégénérateur, sa couleur et sa pureté, et les saines et saintes traditions du passé disparaissent avec lui. C'est ainsi que, dans ce dramatique drainage, avec la langue maternelle est presque toujours entraînée la foi des aïeux . . . et qu'on ne reconnaît plus ceux qui, hier encore, étaient nos frères, parce que, dans bien des cas, ils ont honteusement prostitué leurs noms. Quel spectacle navrant, en effet, que celui de la petite Canadienne française qui ne comprend plus la langue que parle sa grand' maman ou du fils qui ne s'agenouille plus devant l'autel où s'agenouillait son père ! Et cela ne se voit, hélas ! que trop souvent dans des milieux comme le nôtre, où le mélange des cultes et les unions mixtes sont la fréquente résultante des paroisses mixtes. C'est que, pour nous du moins, « la langue maternelle et les habitudes de vie française servent comme d'une enveloppe protectrice pour notre foi religieuse » et que « plus nous aurons la fierté de nos origines plus nous serons fermes dans notre foi . . . » (Son Éminence le Cardinal Villeneuve).

En dépit de ces circonstances défavorables — j'allais dire exténuantes — nous refusons de nous décourager. En éducation nationale comme en médecine, du reste, nous croyons à l'efficacité de la petite dose répétée. D'après ce principe thérapeutique, en effet, le remède administré finit par saturer l'organisme et amener, parfois au moment où l'on s'y attend le moins, le résultat désiré. C'est pourquoi nous croyons à l'importance d'une presse d'expression française dont la visite quotidienne ou hebdomadaire vient alimenter dans nos foyers canadiens l'intérêt pour les choses de chez nous et la fierté qu'on ne trouve pas ailleurs, presse qui joue un peu le rôle d'une école à la maison. Peut-être, à force de voir du français sous leurs yeux nos « anciens » Canadiens finiront-ils par se convaincre que la langue que parlaient leurs pères et leurs grands-pères n'est pas morte avec eux ! Peut-être, à force d'être mis en présence d'idées et de faits qu'ils ne voient pas ailleurs, par l'entremise de ce véhicule, finiront-ils par reconnaître que le français peut être bien utile et même, dans certains cas, nécessaire, et qu'il confère à qui le possède, dans un pays comme le nôtre, une incontestable supériorité sur les unilingues ! Peut-être enfin, à force de voir leurs concitoyens d'autres races autour d'eux conserver le culte de leurs us et coutumes et continuer à parler leurs idiomes respectifs en un pays nouveau pour eux, peut-être finiront-ils par rougir de leur

abject reniement sur une terre qui est leur seule patrie depuis quatre cents ans !

Le cri de Dollard retentit encore à nos oreilles françaises et nous voulons, par notre courage irréductible, être dignes de chanter le sien ! C'est dans cet idéal patriotique que nous puisons notre force et notre détermination, nous nourrissant de la pensée que nous sommes l'avant-garde de nouveaux bataillons héroïques plutôt que les derniers grognards d'une armée vaincue . . . et, de grâce ! même si c'est une illusion, qu'on nous la laisse, afin que nous ne mourions pas d'abrutissement comme tant d'autres ! La flamme même vacillante reste, jusqu'à ce qu'elle agonise, une source de chaleur et de lumière à laquelle peuvent toujours s'allumer de nouveaux espoirs ! . . .

Quand nous élevons le regard, d'ailleurs, au delà de l'horizon de notre petit finistère tant éprouvé, nous sommes impressionnés par les gains que fait continuellement notre élément dans notre province en général, et cette constatation stimule notre courage et raffermi nos espérances. Nous avons souligné au début substantielle augmentation de population en Ontario depuis un quart de siècle. D'autre part, sur le terrain civil et politique, jamais nous n'avons occupé des positions plus avantageuses. Les Franco-Ontariens ont enfin réussi à faire reconnaître leurs droits de représentation dans la haute magistrature, et, pour la première fois depuis la Confédération comptent-ils un aussi grand nombre des leurs dans les parlements de la nation : deux sénateurs et quatorze députés. Il y a, il est vrai, d'autres terrains où nos appels demeurent sans écho . . .

On admet assez généralement qu'au Canada français la conservation de la langue ancestrale est intimement liée à la conservation de la foi. Il reste encore cependant ici et là des « personnages », réclamant assez d'autorité, qui refusent de partager cette opinion et qui vont même jusqu'à prétendre que l'union religieuse exige, au moins en dehors du Québec, la douloureuse et cruelle abdication des droits et des traditions de notre race. Qu'on me permette de dire ici que je n'envie ni le rôle ni la responsabilité de ceux qui s'évertuent avec une ferveur toujours nouvelle à opérer chez nous ce divorce tragique des traditions françaises et de la foi ancestrale. Malheur à ceux qui prêchent l'« union sacrée » dans l'abandon de droits consacrés par quatre siècles d'héroïques sacrifices et de fidèle abnégation ! Notre foi religieuse demeurera d'autant plus invincible et féconde que notre foi française sera sa constante compagne et son indéfectible réconfort. D'ailleurs — et de très

respectables autorités ecclésiastiques corroborent ce jugement — tout peuple qui perd sa langue et les vertus traditionnelles qui lui sont connexes, devient fatalement un peuple sans caractère, sans idéal et sans fierté.

Je ne veux pas insister outre mesure sur cet aspect de la question, de même que je ne désire que signaler nos progrès dans leur ensemble, et aussi discrètement que possible. Je refuse, en effet, de tomber dans notre erreur habituelle et de souligner trop tapageusement les victoires remportées. A quoi sert-il de célébrer nos vertus si nous oublions de pratiquer celle de la solidarité fraternelle qui doit toujours nous unir dans la revendication des mêmes droits et dans l'accomplissement des mêmes devoirs? . . .

Il est intéressant d'observer, Mesdames et Messieurs, que, pendant que nous nous inquiétons du sort de notre race et de la survivance de nos traditions religieuses, domestiques et nationales, certains de nos concitoyens éminents de langue anglaise prédisent froidement — c'est-à-dire sans enthousiasme — que d'ici à cinquante ou cent ans les Canadiens français tiendront le haut du pavé dans la Confédération. Évidemment ces calculs peuvent bien être inexacts, et de nombreux facteurs — telle l'immigration en masse, qui est chez nous la grande et la plus dangereuse rivale du berceau — atténuent considérablement la plausibilité de cette prédiction. Mais puissions quand même dans ces expressions d'opinion une leçon d'optimisme en même temps qu'un nouvel élément de confiance. Que l'esprit de conquête, d'ostracisme ou de simple domination cependant — là où nous sommes le nombre — demeure le moindre de nos défauts, et gardons-nous de nous rendre coupables des méfaits que nous condamnons chez les autres. Soyons toujours justes et charitables dans notre commerce avec nos concitoyens d'autres races, bien que jamais, par lâcheté, ignorance ou cupidité nous ne devions mettre notre drapeau dans notre poche, et toujours sachons revendiquer nos droits, affirmer nos volontés et prendre notre place légitime au soleil. Et remarquez que ces prérogatives et ces droits nous sont concédés par tous les esprits justes et clairvoyants : « *Le Canada ne peut prospérer sans que l'élément français ne soit légitimement satisfait de la place qui lui est accordée dans la vie collective de la nation* », déclare le professeur W.-F. Osborne. Et « *Nous n'avons pas au Canada une nation, mais bien deux — deux peuples, deux civilisations, deux Canadas : l'un français et l'autre anglais* », dit de son côté le professeur A.-L. Burt. Enfin le colonel Bovey affirme que « *tout Anglo-Canadien qui refuse ou néglige d'apprendre le français se condamne à ne jamais comprendre la riche mentalité de ses conci-*

*toyens de langue française et « que » nous n'aurons jamais de sentiment véritablement national au Canada tant que durera cet état de choses ».*

Si tant est qu'il est vrai que l'école demeure le bastion sur lequel se gagnent ou se perdent les batailles pour la survivance d'une race, on ne peut parler de la langue et de l'esprit français en Ontario sans évoquer le souvenir des braves qui s'identifièrent avec nos luttes scolaires et qui tombèrent au service de la commune cause. Leur grande ombre semble planer en ce moment sur ce vaste auditoire . . . et souffrez que je les interroge et que je les fasse, pour quelques brefs instants, revenir à la vie.

N'est-ce pas toi, Landry, qui, invité à te mettre à la tête de tes compatriotes de la province ontarienne, les galvanisas d'enthousiasme et de fierté en répondant : *« Si jamais il me fallait choisir entre la présidence du Sénat et la présidence de l'Association d'Education, je sais bien ce que je ferais . . . »*, et puis à ceux qui exprimaient leur intrépide volonté de continuer la lutte même après l'échec de leur cause au Conseil Privé, ne dis-tu pas simplement : *« J'accepte alors d'être des vôtres »*.

Et toi, Belcourt, qui mourus sous le harnais, après t'être plusieurs fois succédé à toi-même comme chef respecté des Franco-Ontariens — et qui te fis un jour agent de liaison auprès de tes concitoyens Anglo-Canadiens pour multiplier les sympathies envers les tiens — ne laissas-tu pas tomber de tes lèvres un soir, en t'adressant à tes collègues du Sénat, cette parole chargée de tristesse et de désenchantement : *« J'ai été des vôtres, pour ainsi dire, pendant douze ans, je faisais partie de vos clubs, je prenais part à votre vie mondaine et sociale, je souscrivais à toutes vos œuvres, dans une pensée sincère d'union et de rapprochement. Or, lorsqu'arrivaient les élections, j'allais vous demander à tous votre appui, mais vous m'avez toujours répondu : Ah ! excusez-moi, j'ai beaucoup d'amitié pour vous, mais vous savez ce que c'est, vous êtes Français, je suis obligé de voter pour un des nôtres »*, parole qui porte le sceau d'une implacable condamnation.

Et toi, enfin, vénérable et doux prélat du Nord, dont la vie déclinante fut accablée d'épreuves, Latulipe, ne répètes-tu pas à ton peuple bien-aimé, en cette mémorable et solennelle circonstance, ce message infiniment réconfortant que tu rapportas un jour de Rome : *« J'ai tant souffert que je suis allé déverser mon âme dans celle de notre Père commun . . . Je lui exposai, telle que je la connais, la question de nos écoles ; je lui dis notre lutte dans tous ses détails, les raisons que nous croyons avoir de résister à l'anglicisation, et le*

pape me répondit : « Je pense exactement comme vous » . . . et j'ai senti qu'un poids immense cessait de peser sur mon âme. »

Il convient que je cite encore à l'ordre du jour d'autres noms vénérés que la reconnaissance de notre peuple franco-ontarien conserve comme des bijoux précieux dans l'écrin de son héroïque histoire, noms de prêtres patriotes tombés au champ d'honneur, noms de vaillants lutteurs, invincibles jusque dans la mort, ce sont les Charlebois, les Meunier, les Beaudoin, les Emery, les Armstrong, les Freeland, les Genest, et tant d'autres auxquels l'historien donnera leurs justes places dans le martyrologe canadien. Chacun de ces noms immortels marque une étape de notre épopée franco-ontarienne, et notre vœu le plus ardent aujourd'hui est que ces fiers chevaliers — nobles défenseurs de la même aimable Reine que nous entourons de nos hommages — aient dans les générations qui viennent après eux des successeurs dignes de continuer leur grande œuvre de régénération française et de survivance catholique. Rappelons-nous en effet, que, s'il est beau de s'inspirer du passé, ce serait injuste, lâche, déloyal et malhonnête à la fois de vivre uniquement de lui, comme de riches héritiers qui se contentent de couler une existence paisible, confortable et oisive, à même un patrimoine laborieusement accumulé, sans jamais poser un acte de dévouement et de générosité pour ajouter à leurs richesses au profit de ceux qui viendront après eux.

. . . Et ceci termine les quelques remarques que j'avais l'intention de faire. Il ne me reste plus, Mesdames et Messieurs, qu'à vous remercier de votre indulgente et sympathique attention et à vous dire qu'en nous éloignant demain des vieux murs de Québec — dont chaque glorieuse « cicatrice » rappelle un fait d'héroïsme, — nous emporterons avec nous le plus émouvant et le plus durable souvenir de ces magnifiques heures que vécurent ensemble tous les délégués de cet important Congrès, et du grandiose spectacle auquel il leur fut donné d'assister . . . et tout naturellement monteront de nos cœurs à nos lèvres ces sentiments de reconnaissance et de fierté dont les Muses viennent de m'inspirer l'expression :

O Québec, vieux Québec, ô berceau de la race,  
Que ton roc soit l'emblème austère et solennel  
Du courage indomptable et de la foi tenace  
Qui font battre le cœur de ton peuple immortel !

**Discours de clôture.— Mgr Camille Roy, P. A., V. G.,  
président du Congrès.**

L'heure est venue de finir ce Congrès. Elle doit être d'abord l'heure de l'action de grâces.

Action de grâces à Dieu et aux hommes. A Dieu d'abord qui a fait cette longue et belle journée du Congrès, et qui nous a donné la joie d'y vivre ensemble comme des frères.

Aux hommes qui nous ont apporté leur présence, leur travail, leur fervente sympathie. Je ne puis dire à chacun l'expression de notre gratitude. C'est un mot seulement, un merci court, vif et anonyme, que j'adresse à tous, très particulièrement à ceux qui ont contribué à l'organisation de ce Congrès, à ceux qui par leurs écrits, leurs paroles, leurs concours multiples ont préparé et procuré ces journées inoubliables.

On me permettra de souligner la coopération assidue, spontanée, si efficace de la presse. Je ne puis nommer ni journal, ni rédacteur. Il n'en est pas besoin. Mais notre reconnaissance est grande pour ceux-là qui ont fait avec nous la campagne d'opinion publique dont avait besoin la cause qu'ensemble nous voulions servir.

Ces journées s'achèvent. Si remplies qu'elles aient été, elles n'ont peut-être pas répondu à toutes les attentes. Nous n'ignorons pas nous-mêmes leurs imperfections, leurs lacunes. La critique se chargera demain de nous les mieux faire connaître. Elle fait partie de notre héritage français.

Après l'examen de conscience de la race, on pourra faire celui des organisateurs du Congrès !

\* \* \*

Me permettrez-vous, cependant, d'affirmer ce soir que le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada, ces journées de récollection nationale, resteront pourtant comme une date mémorable dans l'histoire des exercices spirituels de notre peuple.

Vous veniez pour retremper vos âmes dans ces exercices. Retournez-vous demain avec des âmes semblables à celles que vous avez apportées, ou différentes, et meilleures ?

Nous savons quelles préoccupations, je pourrais dire quelles inquiétudes, vous ont conduits à Québec. Vous êtes venus ici porteurs, en vos âmes, de cet héritage français qui fut le thème des délibérations du Congrès. Et si à vos fronts et dans vos regards rayonnait une juste fierté, on a pu y voir aussi passer des ombres. Les héritiers ne rapportaient pas tout l'héritage.

Vous veniez ici avec la conscience totale de la race : conscience noble, sans doute, animée par une grâce de vocation spirituelle, chargée des mérites et des traditions du passé, mais blessée aussi par les accidents de sa propre histoire, affaiblie par tant de fissures d'où s'échappent, par lesquelles passent et se perdent tant de vertus précieuses de notre âme française.

Vous veniez ici avec votre esprit français. Aussi bien ce Congrès a-t-il été avant tout le Congrès de l'esprit. Cet esprit, fait des plus pures lumières du christianisme, de la culture humaine et de la civilisation française, vous veniez le retremper dans l'embrasement du Congrès, le soumettre au feu qui purifie. Et on vous a dit, et vous avez mieux constaté que cet esprit qui est le nôtre se mêle de trop d'éléments étrangers, qu'il ne brille pas assez de l'éclat qui lui est propre, qu'il n'est pas assez soumis aux disciplines qui le pourraient faire valoir, qu'il y a trop de cendres dans les foyers où l'on entretient sa flamme.

Vous veniez ici avec, aux lèvres le parler des aïeux. Ce parler vous est plus cher que tout l'or de votre héritage. Il a gardé, par vos soins, les formes essentielles de sa beauté. Mais vous avez constaté, ou l'on vous a dit que notre langue française, l'usage canadien ne l'a pas assez assoupli ; qu'il manque à son vocabulaire trop de mots, qu'il manque à sa grâce les délicatesses d'une meilleure harmonie. Et l'on déclare que si tant de qualités manquent encore à notre verbe, c'est que la famille et l'école ne se sont pas assez souciées de sa richesse.

Vous veniez ici avec toutes les préoccupations d'influence et de fortune sans lesquelles un peuple se traîne dans la médiocrité sociale et économique. Et vous avez constaté ou l'on vous a dit que notre race n'a pas au Canada, ni même au soleil de notre Province, toute la place matérielle qui lui revient, et que si elle est née avant tout pour le spirituel, elle devrait, sans renoncer à sa vie supérieure, mieux soutenir celle-ci de toutes les initiatives et de toutes les prospérités économiques.

Cet examen a donc comporté plus de pénibles constatations que de motifs d'amour-propre. C'est le fatal résultat des examens de conscience.

Il paraît bien, heureusement, qu'il est accompagné de profonds regrets.

Mais il ne faudrait pas, à la suite d'un tel examen, que nous tombions dans un pessimisme malsain. Nous ne sommes pas ce que nous devrions être ! Il y a longtemps que l'humanité se le fait dire. Il est bon qu'on le lui répète. Mais il faut que l'homme garde quand même la conscience de ses ressources et de ses vertus.

Et nous, de race française, nous Canadiens français, Franco-Américains, si nous sommes coupables, au point de vue national, de faiblesse, et parfois de lâcheté, nous avons aussi commis de belles actions, et gardé dans nos âmes de fortes énergies. Il n'y a pas que des ombres ou des fautes dans notre passé. Il a suffi d'entendre certains exposés, certains récits, pour éprouver l'orgueil d'appartenir à un peuple qui sait, à l'heure opportune, faire tout son devoir, et, au besoin le faire avec héroïsme. Telles actions commises par nos compatriotes, tels sacrifices consentis, pour assurer chez nous l'éducation et la survivance de l'esprit français appartiennent à la plus belle histoire de l'humanité.

Le Congrès aura-t-il assez déroulé les pages de notre passé ? Aura-t-il projeté sur nos faiblesses, et sur les problèmes inquiétants de notre vie française, une suffisante lumière ? Et pourra-t-il demain transposer dans une action pratique, efficace, tant de résolutions généreuses qu'il a applaudies ?

Ce n'est pas en quatre jours que l'on veut régler toutes les questions graves dont se complique notre héritage français. D'autre part, il ne faut pas que ce Congrès n'aboutisse qu'à des protestations verbales ou oratoires de fidélité.

Aussi avons-nous pourvu à une suite nécessaire du Congrès par l'établissement d'un Comité permanent qui va le continuer, recueillir ses vœux, les convertir en actes et prendre toutes les initiatives nouvelles que suggèrera l'actualité.

Un tel organisme s'impose.

L'heure n'est plus où, sur les champs de l'action nationale, l'on peut s'isoler sans risquer de s'affaiblir ou de périr. Un Comité qui représentera les forces vives des différents groupes de la race française au Canada et aux États-Unis, qui sera tout à la fois un poste d'écoute, un poste d'observation, et un centre d'action : voilà ce dont nous avons besoin pour qu'il y ait chez nous coopération efficace des esprits, et union indispensable des volontés.

Le Congrès qui s'achève aura donc été celui de l'Esprit.

C'est l'esprit français, dispersé sur ce continent par tant de migrations successives, qui s'est ici replié, qui a répondu à l'appel de l'Esprit.

Permettez que je vous le dise ce soir : Compatriotes, ayons confiance en cet esprit ; croyons en l'esprit ! En l'Esprit de Dieu de qui émane tout esprit ; mais aussi en l'esprit dont nous sommes, en l'esprit de notre race, en l'esprit qui depuis trois siècles plane sur les tumultes de notre histoire, et y a porté tour à tour l'ordre et la lumière.

Au moment où se terminait le Congrès de 1912, ce fut un serment de fidélité à la langue française qui exprima toute la conscience des Congressistes et résuma tout le Congrès.

Ce soir, c'est un acte de foi en l'esprit français, en notre esprit, qui doit jaillir lui aussi de nos consciences, et porter vers tous nos frères de ce continent l'affirmation d'une indéfectible fidélité à l'héritage qu'il faut conserver.

Il faut qu'au Canada, aux États-Unis, en Haïti, survive, règne l'esprit français. Le sang de la race ne peut, lui, se perdre tout à fait. Il coulera toujours pur ou mêlé, abondant ou pauvre, dans les veines des hommes. L'esprit, lui, peut s'éteindre dans une âme qui s'est ouverte à l'infidélité. Je sais bien qu'il peut arriver que l'esprit d'une race se retrouve toujours avec quelques gouttes de son sang, dans les assimilations les plus profondes, dans les formations nationales les plus cosmopolites. Et il reparait souvent en soudaines clartés. Mais nous voulons plus pour notre esprit. Pour lui, et dans la vie canadienne et américaine, nous voulons plus que d'obscures réviviscences ou de latentes énergies ; nous voulons pour cet esprit la primauté : la primauté spirituelle qui est attachée à sa vocation ; la primauté qui lui revient de droit partout où le premier, en Canada et en Amérique, il a apporté le message de l'Évangile et de la civilisation.

Proclamons donc, avant de nous disperser, l'acte de foi en l'esprit qui nous a réunis. Ne soyons ni des sceptiques, ni des pessimistes : soyons des croyants et des confiants. Ne soyons pas des défaitistes : soyons par la foi des gagnés de victoire ! Acte de foi en l'Esprit français !

Croyons donc en cet esprit ! Croyons en notre esprit, baptisé dans la grâce du Christ, porteur du Verbe de Dieu et du Verbe de France, apôtre d'Évangile, semeur de vérité, missionnaire providentiel de sa vocation au Canada et en Amérique.

Croyons en l'esprit français qui depuis trois siècles construit la patrie canadienne, la décore de sa force et de sa beauté, et porte jusque par delà nos frontières le rayonnement de sa vertu.

Acte de foi en l'Esprit français !

Croyons en l'esprit français, menacé souvent chez nous dans sa vie et dans son verbe, redouté par ceux-là seuls qui ignorent son bienfait, combattu mais jamais conquis, négligé souvent par ceux-là mêmes qui en vivent, mais supérieur à toutes les infidélités et à toutes les épreuves, soutenu par la force de ses droits ! Croyons en l'esprit français qui demain, toujours, par la vertu de ce Congrès et par tous les sacrifices d'une fidélité nouvelle, accomplira, en Canada, en Amérique, son invincible destinée !

---

---

# TROISIÈME PARTIE

ACTES DU CONGRÈS

DÉCLARATIONS ET VŒUX

---

THEORETICAL PART

ACTS IN CONGRESS

DEPARTMENT OF COMMERCE

## VOEUX ADOPTÉS

par les Sections d'Étude du Deuxième Congrès de la Langue française au Canada réunies en assemblée générale, le 30 juin et le 1er juillet 1937.

---

1er — Considérant que, dans l'évolution d'une langue, la prononciation courante est le premier agent qui contribue à sa conservation ou à son altération ; qu'il importe donc de garder à notre prononciation du français les caractères que le génie de la langue, interprété par l'usage, lui a imprimés et de les lui rendre là où elle les a perdus ;

Considérant que nos manquements les plus graves aux règles d'une prononciation correcte proviennent de défauts habituels dans l'émission des sons et que, tout en cherchant à éviter les fautes particulières et accidentelles, il est surtout opportun de corriger nos vices de prononciation ;

Considérant que des études et des exercices de phonétique, basés sur la science des sons du français, sont propres à assurer l'émission de chaque son avec le timbre qui lui convient et l'articulation de chaque consonne suivant sa nature ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que dans les collèges, dans les couvents, dans les petits et grands séminaires, et particulièrement dans les écoles normales, on apporte un soin particulier à l'enseignement méthodique de la phonétique française et de l'évolution, et que, là où cet enseignement ne se donne pas encore, on s'empresse de l'établir en le confiant à des professeurs compétents ; et que même à l'école primaire, les professeurs donnent un soin particulier à la diction.

2ème — Considérant la grande nécessité de faire du parler franco-américain l'objet de recherches approfondies et sympathiques ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Qu'un programme d'enquêtes sur place soit mis en œuvre dans tous les centres de la Nouvelle-Angleterre où la population française est restée étroitement unie ; que le Comité Permanent établisse

un comité de linguistique, composé de Canadiens, d'Acadiens et de Franco-Américains ; que ce comité cherche à resserrer les liens entre la Société du Parler français au Canada et les universités canadiennes-françaises d'une part et la Société Historique franco-américaine, l'Association des Professeurs franco-américains et le Collège de l'Assomption d'autre part ; que ce comité, dans le but de faire préparer un atlas linguistique de la Nouvelle-Angleterre, 1° dresse des questionnaires pour enquêtes, afin de compiler tous les vocables et locutions qu'il s'agira d'enregistrer, 2° réunisse et classe les rapports obtenus, susceptibles de faire connaître à fond les particularités linguistiques de la région canadienne d'où est sorti chaque groupement franco-américain, et 3° recueille sur des disques phonographiques le plus de spécimens possible du parler populaire.

3<sup>ème</sup> — Considérant que l'étude de l'histoire régionale est un excellent facteur de survivance et un moyen de développer la fierté nationale ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que l'on fonde un plus grand nombre de sociétés d'histoire régionale et locale et que l'on invite spécialement jeunes gens et jeunes filles à en faire partie.

4<sup>ème</sup> — Considérant l'importance primordiale de la lecture française et des bibliothèques publiques pour notre formation ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les bibliothèques se multiplient et que l'on favorise de toutes façons la lecture des bons ouvrages de langue française ;

2° Que dans chaque bibliothèque publique, on tienne à la disposition des travailleurs une bibliographie efficace ;

3° Que dans le choix des bibliothécaires, on donne la préférence à ceux qui possèdent une solide culture générale et qui ont suivi des cours de bibliothéconomie.

5<sup>ème</sup> — Considérant l'immense influence qu'exerce la publicité sur la langue parlée comme sur la langue écrite ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que, pour la rédaction et l'émission des annonces, les publicitaires n'emploient que des compétences ;

2° Que le public acheteur exige que l'annonce soit rédigée en bon français.

6ème — Considérant l'importance de la revue littéraire et scientifique dans le relèvement intellectuel des nôtres ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que la revue de bonne tenue française reçoive du public un encouragement plus efficace et que les magazines et les revues de qualité inférieure soient bannis de nos foyers.

7ème — Considérant que l'enseignement de la langue française parlée ne saurait produire des résultats durables sans une sanction appropriée qui atteigne à la fois l'instituteur, l'élève et la famille ;

Considérant que l'enseignement de la phonétique et de la diction par des professeurs spéciaux semble inefficace ;

Considérant qu'une culture philologique est nécessaire à l'instituteur chargé d'enseigner la syntaxe ;

Considérant que la publicité commerciale exerce sur la langue française au Canada une influence néfaste ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que le programme de l'enseignement primaire comporte un examen de langue obligatoire pour la promotion des élèves ;

2° Que les membres du personnel enseignant suivent des cours de phonétique et de diction et que l'examen éliminatoire des candidats à l'enseignement comporte un examen de langage très sérieux ;

3° Que l'on impose aux membres du personnel enseignant un cours de philologie ;

4° Que l'on fonde un « Office de la langue française au Canada » pour l'examen et la correction des enseignes, des affiches ou des circulaires.

8ème — Attendu qu'il importe pour l'illustration de l'esprit français au Canada et aux États-Unis que l'on s'applique davantage à la culture de l'art et que l'on donne à notre art une valeur originale ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Qu'en ce qui concerne les arts appliqués comme la céramique, la serrurerie, l'ébénisterie, l'ameublement, la décoration, la fabrication de multiples objets utiles ou de fantaisie, on s'applique davantage à former le goût des ouvriers et que, par la conférence,

la projection, on enseigne au public à acheter de préférence les choses artistiques ;

2° Que dans tous les domaines de l'art, on encourage de façon pratique les études des talents aptes à fournir une carrière artistique et que l'on se préoccupe davantage à les favoriser.

9ème — Considérant que la culture des lettres est essentielle au développement de notre esprit français ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que, sans exclure les œuvres littéraires de l'étranger, l'on encourage plus spécialement les écrivains de chez nous.

10ème — Vu l'importance première du dessin dans le développement de l'observation ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que l'enseignement du dessin se généralise dans toutes nos maisons d'enseignement.

11ème — Considérant que la survivance ethnique d'un peuple exige la conservation de son édifice social ; que les lois sont l'armature de cet édifice et qu'il importe par conséquent que celles de la province de Québec soient imprégnées d'esprit français ;

Considérant le besoin de conserver notre droit français, la nécessité d'empêcher la pénétration lente et sournoise des doctrines étrangères et l'importance d'assurer une rédaction vraiment française des lois nouvelles ainsi que des décrets qui les complètent ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que la province de Québec établisse un conseil juridique chargé de donner son avis sur les lois d'intérêt général et de suggérer pour tout projet de loi ou décret une rédaction nettement française.

12ème — Considérant que pour garder le caractère français de notre système juridique, il importe de conserver les méthodes françaises d'interprétation ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que dans l'interprétation de nos lois, les décisions de nos tribunaux reconnaissent le système juridique français basé sur la doctrine

et refusent aux arrêts une importance prépondérante et une autorité décisive.

13<sup>ème</sup> — Considérant qu'une refonte de nos lois est devenue nécessaire ;

Considérant que les textes actuels sont en grande partie mal groupés, prolixes et imprécis ;

Considérant qu'il est désirable à l'occasion de cette refonte de réviser toutes nos lois pour les rédiger selon l'esprit français ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Qu'une commission soit chargée de réviser toutes nos lois dans une rédaction concise, logique, méthodique et surtout nettement française.

14<sup>ème</sup> — Considérant que notre Constitution reconnaît dans le domaine fédéral des droits égaux aux deux langues officielles ;

Considérant qu'une simple traduction littérale de lois toutes rédigées en anglais ne saurait donner entière satisfaction à la population de langue française ;

Considérant que suivant le système actuel toutes ces lois sont en fait rédigées en anglais ;

Considérant que les lois fédérales auraient tout avantage à s'inspirer de la clarté, de la méthode et de la concision du vrai style législatif français ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que, dans le corps de juristes chargés de la rédaction des lois, une plus grande part soit faite à l'élément français et que les traducteurs ne soient pas astreints à une traduction trop littérale.

15<sup>ème</sup> — Considérant que la langue française a, par le dévouement de nos découvreurs et pionniers, acquis droit de cité dans toute l'étendue de notre pays ;

Considérant que les minorités françaises de l'Amérique du Nord ont droit à la liberté de l'enseignement de leur langue ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que les droits de la langue française soient reconnus dans toute l'étendue du Canada et que le droit des minorités de langue française à la conservation de leur langue par l'enseignement soit reconnu et respecté dans toute l'Amérique du Nord.

16<sup>ème</sup> — Que le Comité permanent qui sera formé pour mettre à l'effet l'œuvre du Congrès soit chargé d'étudier la question importante du bilinguisme scolaire, et comme il est urgent de donner une direction aux diverses maisons d'enseignement à ce sujet, les membres du Congrès prient le Comité permanent de donner son attention immédiate à cette question.

17<sup>ème</sup> — Considérant que l'association professionnelle et l'organisation corporative sont des éléments nécessaires à notre restauration sociale et à notre reconquête économique ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que nos associations professionnelles se multiplient de plus en plus et se constituent selon les directives pontificales, en corporations adaptées aux besoins et au caractère de notre Province.

18<sup>ème</sup> — Considérant que le communisme est un des pires ennemis de notre esprit catholique et français ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que l'on organise partout, selon les directives pontificales, une lutte énergique contre cette doctrine et que les gouvernants prennent les moyens efficaces d'en enrayer la propagande.

19<sup>ème</sup> — Considérant que la radio, le magazine, la publicité commerciale sont de puissants facteurs d'anglicisation pour notre race tant au Canada qu'aux États-Unis ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que l'on oppose à la radio et au magazine américain des émissions radiophoniques et des revues françaises.

20<sup>ème</sup> — Considérant les dangers que présentent les mariages mixtes aux points de vue religieux et national ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les parents catholiques s'emploient à prévenir les mariages mixtes par tous les moyens possibles ;

2° Que, dans les milieux mixtes, les prédicateurs rappellent souvent aux fidèles les prescriptions de l'Église sur cette question.

21<sup>ème</sup> — Attendu que l'école paroissiale constitue un élément capital pour la survivance française aux États-Unis ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les écoles paroissiales soient de plus en plus nombreuses et florissantes dans les groupes français des États-Unis ;

2° Que dans ces écoles l'on tienne toujours compte de l'origine française et de la citoyenneté américaine des élèves ;

3° Que l'on se préoccupe de faire lire davantage de bons livres français par les jeunes franco-américains. Le Congrès souhaite aussi que l'un des nôtres publie bientôt, à l'usage des écoles franco-américaines, un livre de lecture racontant les principaux traits de l'histoire du Canada.

22<sup>ème</sup> — Considérant l'importance du rôle éducateur de la presse et l'influence néfaste qu'elle peut exercer sur le peuple si elle ne se montre pas toujours soucieuse de sa noble mission ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les journaux aient toujours le plus grand souci de la bonne tenue morale et littéraire qui convient à leur rôle éducateur ;

2° Que les journalistes évitent tout particulièrement la vulgarité et le jaunisme et se préoccupent de réagir contre une influence américaine qui est contraire à l'esprit français.

23<sup>ème</sup> — Considérant qu'il est d'une importance vitale pour notre survivance française dans les provinces anglaises que l'enseignement du français y soit donné dans les meilleures conditions ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que dans chacune des provinces anglaises du Canada, on établisse au moins une école normale bilingue ;

2° Que dans ces mêmes provinces on organise pour nos compatriotes le plus grand nombre possible d'écoles bilingues, en mettant à la base du système scolaire la connaissance approfondie de la langue maternelle.

24<sup>ème</sup> — Considérant que la culture générale est la meilleure base des études spéciales ou supérieures du commerce et de l'industrie ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les jeunes gens qui se destinent aux hautes fonctions du commerce et de l'industrie reçoivent d'abord une solide formation générale ;

2° Que les parents aussi bien que les maîtres donnent une attention spéciale, dans l'orientation des jeunes, au commerce et à l'industrie.

25<sup>ème</sup> — Attendu que la solidarité entre les groupes de langue française du Canada et des États-Unis est nécessaire à notre survivance nationale ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Qu'une collaboration plus étroite s'établisse entre tous ces groupes par le moyen de leurs sociétés nationales.

26<sup>ème</sup> — Attendu que la poésie est l'une des formes les plus délicates de l'art littéraire et de l'esprit français ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que le public lecteur encourage les œuvres en vers qui méritent sa faveur ;

2° Que dans les maisons d'éducation, on cultive chez les élèves, dans toute la mesure qui convient, le goût de la poésie.

27<sup>ème</sup> — Considérant que les arts domestiques peuvent grandement améliorer notre vie économique et prévenir l'exode rural en permettant à nos gens de gagner leur vie à la campagne ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que les écoles d'arts domestiques, encore peu nombreuses, se multiplient et que l'on encourage de toutes les manières la vente des produits fabriqués à la maison.

28<sup>ème</sup> — Considérant la nécessité de la formation préscolaire et particulièrement le défaut d'observation dont souffrent la plupart de nos enfants ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que les parents s'appliquent davantage à éveiller et à développer chez l'enfant l'esprit d'observation, spécialement en ce qui concerne les choses de l'art et de la nature.

29<sup>ème</sup> — Considérant l'importance de plus en plus grande que prennent de nos jours les associations de tout genre ;

Considérant l'encouragement que ne cesse de prodiguer le Souverain Pontife aux sociétés qui s'appliquent à défendre et à soutenir la religion, l'individu, la famille et la société ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que se forme une association féminine canadienne d'abord, américaine ensuite, des femmes de langue française, qui leur permette de se connaître, de se développer, de s'entraider, d'exercer une saine influence autour d'elles et de se protéger contre toute doctrine subversive.

30ème — Considérant le rôle primordial que joue la femme dans la famille et dans la société ;

Considérant que c'est surtout de l'éducation des femmes qu'il faut s'occuper, car toute mère est une école ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que l'on donne aux jeunes filles et aux femmes une éducation appropriée aux conditions modernes d'existence, sans, pour cela, rompre avec les principes religieux, familiaux, sociaux, etc., qui furent une de nos grandes forces de survivance ;

2° Que les femmes très au fait de nos questions d'éducation, de vie familiale et sociale siègent dans les Conseils de la santé et de l'hygiène, des sociétés et des congrès nationaux afin d'y exercer, dans un esprit catholique moderne de bon aloi, une action sociale bienfaisante et véritablement nationale.

31ème — Considérant les dangers que court la langue française dans les milieux mixtes ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que le français soit la seule langue de conversation dans tous les foyers ;

2° Que les enfants de langue française fréquentent les écoles françaises ou bilingues ;

3° Que le journal, le livre français et la chanson française reprennent leur place au foyer ;

4° Que les prêtres, les instituteurs et les institutrices s'efforcent de développer chez nos enfants le culte et la fierté de l'esprit français.

32ème — Considérant que la femme exerce une influence profonde sur la vie sociale et nationale ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que, dans toutes les écoles féminines, on donne une plus grande importance à l'éducation civique et qu'on permette ainsi à la femme de mieux remplir ses devoirs sociaux et nationaux et d'être en particulier un rempart solide contre le communisme.

33<sup>ème</sup> — Considérant que l'institutrice a besoin d'une grande culture générale ;

Considérant qu'elle use ses forces au profit des enfants ;

Considérant que son salaire est d'ordinaire très bas ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que le gouvernement de la province de Québec encourage dans la plus large mesure possible nos recrues pédagogiques et les aide à atteindre un plus haut degré de perfection ;

2° Qu'il rétablisse les primes de mérite et les pensions de longs services qui existaient il y a quelques années.

34<sup>ème</sup> — Considérant que la radio nous fait bien ou mal juger et exerce une bonne ou une mauvaise influence selon la valeur de ses programmes ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que l'on ne tolère plus à la radio les émissions de mauvais goût où les gens parlent un français trivial et vulgaire.

35<sup>ème</sup> — Considérant que notre littérature enfantine est très pauvre ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que l'on demande au gouvernement de cette Province de faire entrer dans les catégories de travaux qu'il couronne, les contes, les historiettes, les légendes, les ouvrages de caricature, d'historiettes illustrées, etc.

36<sup>ème</sup> — Attendu que la correction de la langue écrite et parlée laisse encore beaucoup à désirer malgré les efforts déployés et les succès obtenus depuis 1912 ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les professeurs et surtout les parents surveillent avec soin leur propre langage et celui des enfants ;

2° Que l'on établisse dans toutes les écoles des cercles de bon parler et que les enfants apprennent à estimer davantage la pratique du bon langage ;

3° Qu'il y ait dans les écoles industrielles, des tableaux et des listes de mots usuels dans l'industrie et le commerce.

37<sup>ème</sup> — Considérant que la lecture est l'un des moyens les plus efficaces de formation intellectuelle et que les enfants des écoles primaires ont beaucoup de difficulté à se procurer des livres de lecture ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que l'on établisse dans toutes les écoles primaires des bibliothèques de livres de lecture appropriés à l'âge et au niveau intellectuel des enfants ;

Que le comité de l'Instruction publique aide à fournir les fonds nécessaires à l'établissement de ces bibliothèques.

38<sup>ème</sup> — Considérant que les sciences naturelles nous sont encore peu connues et qu'elles offrent un champ d'observation d'une richesse exceptionnelle ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que se multiplient les cercles de jeunes naturalistes ;

2° Que l'on accorde, dans nos écoles, une plus grande attention à l'enseignement des sciences naturelles ;

3° Que nos littérateurs fassent preuve d'une plus grande exactitude dans leurs descriptions de la flore et de la faune canadienne.

39<sup>ème</sup> — Attendu que les jeunes gens et jeunes filles sont les meilleurs agents de formation catholique et canadienne-française ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que les groupements de jeunes augmentent et que le public leur accorde une sympathie de plus en plus grande, et que les gouvernants se montrent de plus en plus généreux à leur égard.

40<sup>ème</sup> — Considérant que le présent Congrès est celui de la survivance de la langue et de l'esprit français au Canada ;

Considérant que cette survivance peut être mise en échec par la carence d'une doctrine économique propre à mieux diriger les activités de la population canadienne-française ;

Considérant par exemple, que notre épargne, mieux orientée, apporterait à nos industries l'appui utile à leur accroissement ;

Considérant qu'au cours de ces dernières années plusieurs associations hétérogènes se sont formées, ayant pour but la défense et la sauvegarde de nos intérêts économiques, et que, pour obtenir un résultat pratique, il y aurait tout avantage à centraliser dans ce domaine les efforts dispersés ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que dès que les circonstances le permettront et sous les auspices de son Comité permanent, un congrès de l'Économique soit tenu dans notre province ;

2° Qu'au cours de ce congrès, l'on étudie les diverses phases de l'économie canadienne-française, les besoins de nos concitoyens et les facteurs dont nous disposons pour les satisfaire, et particulièrement, les moyens propres à permettre à l'épargne canadienne-française de concourir pleinement au développement de nos ressources naturelles.

41ème — Pour des raisons qu'il serait superflu d'énumérer tant elles sont connues ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu que le comité permanent crée un office bénévole de renseignements d'ordre linguistique ayant pour objet :

1° D'unifier la langue en consacrant l'usage de certains termes, certaines locutions, particulièrement dans le vocabulaire des affaires, de l'administration publique, de la finance ;

2° De fournir aux marchands, industriels, techniciens, instituteurs, journalistes, etc., l'aide dont ils ont besoin pour vaincre les difficultés auxquelles ils se heurtent soit dans la traduction, soit dans la correction des impropriétés des termes ;

3° D'intervenir auprès des corps publics pour obtenir la rectification d'erreurs que les imprimés, les règlements, les lois propagent dans le public ;

4° De travailler infatigablement à l'épuration de la langue française au Canada en offrant son concours bénévole à tous les individus et à toutes les sociétés qui pourraient le solliciter.

42<sup>ème</sup> — Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu que le Conseil de l'Instruction publique édicte :

1° Que toutes les maisons d'enseignement enseignent le français comme une langue bien vivante et non pas comme une langue morte ;

2° Qu'elles exigent, en conséquence, de leurs professeurs une meilleure connaissance de la langue parlée ;

3° Qu'elles ajoutent aux travaux théoriques des exercices pratiques, particulièrement de conversation.

43<sup>ème</sup> — Considérant que saint Jean-Baptiste a été proclamé officiellement patron des Franco-Canadiens, qu'ils vivent ou non au Canada ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que le culte de saint Jean-Baptiste se répande de plus en plus, et que dans toutes les familles on ajoute à la prière du soir une invocation spéciale à ce grand patron et protecteur.

44<sup>ème</sup> — 1° Que tous les éducateurs, depuis l'école primaire jusqu'à l'université, soient instamment priés d'appliquer une discipline ferme d'éducation qui crée chez les élèves un véritable esprit national, qui développe dans leurs âmes un amour joyeux et puissant de la patrie canadienne-française, l'estime de l'esprit français et le souci de sa culture ;

2° Que l'enseignement de l'Histoire du Canada aux différentes étapes de la formation soit constamment renouvelé, approprié et perfectionné, de façon à procurer à notre peuple la connaissance intime de son passé et à lui fournir des éléments de conviction qui le maintiennent dans la ligne de ses hérédités catholiques et françaises ;

3° Que les sociétés nationales se chargent de transmettre ou de fournir aux groupes de langue française du Canada et des États-Unis des directives qui orientent leur activité dans tous les domaines de la vie intellectuelle, économique et nationale ;

4° Que les sociétés nationales, pour éviter des divisions fâcheuses au sujet de nos problèmes canadiens, soient priées de s'entendre sur un minimum de doctrine nationale, où les esprits pourraient s'accorder et s'unir pour un travail commun et constructif ;

5° Que le redressement économique des Canadiens français s'appuie sur une technique franchement réaliste, et qui tienne compte des facteurs essentiels de leur vie nationale ;

6° Que la jeunesse soit invitée à bien préparer son avenir et que l'accès aux postes de commande lui soit facilité, afin qu'elle arrive normalement à exercer son influence, qu'elle puisse, dans son inquiétude parfois impatiente, bâtir au lieu de détruire, créer dans l'enthousiasme au lieu de s'isoler dans l'inaction. Ainsi encouragée, elle développera avec plus de zèle les ressources de son esprit.

45<sup>ème</sup> — Pour que les deux nations se connaissent mieux, le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que par la presse du Canada et d'Haïti des relations s'établissent entre ces deux pays, relations qui fassent mieux connaître la vie intellectuelle, sociale et économique de l'un et l'autre de ces pays.

46<sup>ème</sup> — Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que toutes les femmes canadiennes-françaises et acadiennes du Canada et des États-Unis donnent leur adhésion à la grande société féminine de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste fondée en 1907, à Montréal, où elles pourront se connaître, travailler à leur développement, s'entr'aider et exercer une saine influence autour d'elles, et aider à protéger les nôtres contre toutes les doctrines subversives.

---

---

**APPENDICE**  
**ÉCHOS DU CONGRÈS**

---



## ÉCHOS DU CONGRÈS

---

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada a eu des échos retentissants dans la presse française de tous les pays. L'opinion générale a été très favorable et a éveillé une fois de plus l'attention du monde entier sur les populations françaises du Nouveau-Monde. On connaît déjà tous les échos qu'eut dans la presse canadienne la plus grande manifestation de l'unité française en Amérique du Nord. Il nous a semblé intéressant de réunir ici quelques extraits de la presse et des revues de l'étranger qui ont commenté les actes du Congrès. On comprendra que nous avons forcément dû être incomplets et que seules les limites prévues du présent volume nous ont empêchés de multiplier à l'infini ces innombrables témoignages. A côté de ces échos, on trouvera le discours que prononça à la radio Mgr Camille Roy, président du Congrès, au lendemain de la séance de clôture, le 2 juillet, ainsi qu'un article sur la « chanson française » de M. Paul Claudel, écrit spécialement à l'occasion du Congrès.

\* \* \*

### Un dernier mot du président, Mgr Camille Roy

*Invité par la Radio-Canada, à donner, vendredi soir, le 2 juillet, dès le lendemain de la clôture du Congrès, ses impressions sur les grandes journées de Québec, Monseigneur Camille Roy s'est exprimé comme suit :*

Je regrette qu'une circonstance imprévue ait empêché M. Louis Bertrand de partager avec moi ce quart d'heure accordé par Radio-État.

On nous a demandé des impressions sur le Congrès? Les miennes sont excellentes! Comment ne pas le dire avec gratitude? Nos compatriotes du Canada et des États-Unis ont répondu avec empressement et enthousiasme à notre appel. Et le congrès fut une manifestation totale de l'esprit français en Amérique.

Son programme fut aussi large que le peut être notre action nationale.

Et nous avons voulu être sincères avec nous-mêmes. Nous ne nous sommes pas fait que des compliments.

Nous nous sommes dit de bonnes, parfois de dures vérités. Quel est le peuple qui, faisant son examen de conscience, n'a pas à se frapper la poitrine ?

Mais nous ne sommes pas des pénitents déprimés ; nous sommes des citoyens conscients de leurs forces comme de leurs faiblesses. Et, plus que jamais nous sommes prêts à utiliser nos forces avec une vigueur que suggèrent nos faiblesses elles-mêmes. Nous voulons vivre plus pleinement notre vie franco-canadienne et franco-américaine.

J'ai foi plus que jamais en l'avenir des groupes de langue française du Canada et des États-Unis. Un peuple qui sait se ressaisir avec une telle énergie dans l'examen de sa conscience est capable de se ressaisir dans l'action. Sa pensée ferme se transposera demain dans des actes victorieux.

Combien j'ai été heureux et fier de voir l'Académie française si noblement représentée à notre congrès par M. Louis Bertrand, l'un des plus illustres membres de la Compagnie. M. Bertrand a apporté chez nous, avec son grand esprit, son grand cœur. Son grand esprit, nous l'avons reconnu dans le discours admirable qu'il a prononcé sur l'esprit français. Son grand cœur, nous l'avons senti battre dans les mots qu'il a écrits pour nous tous : « Le Canada, je voudrais le presser sur mon cœur ! »

Le Canada s'honore de sentiments si bienveillants et si affectueux par lesquels s'exprime une âme bien française.

Et ce nous fut un réconfort que cette association de l'Académie française à nos travaux, à nos espérances. L'Académie représente sûrement les hautes vertus de l'esprit français ; elle est gardienne de la langue que nous parlons et qui devra, dans son évolution au Canada, et pour rester digne de son génie, se développer selon les traditions et les lois de ce génie.

Et maintenant à l'œuvre ! Et puisque je m'adresse ce soir à tous mes compatriotes du Canada, à ceux de langue anglaise comme à ceux qui parlent le français, je dirai à tous : Travaillons ensemble, dans un esprit de charité réciproque et de justice. Compatriotes de langue anglaise, vous n'avez rien à redouter de nous. Toute l'histoire canadienne de notre race française affirme le sens que nous avons gardé du respect de tous les droits. Et après ce congrès nous ne voulons encore qu'une coopération loyale, généreuse, avec vous, pour faire du Canada un pays prospère, heureux, plus riche que jamais des vertus propres à nos deux grandes races.

A l'œuvre donc !

L'œuvre est si belle, qui consiste pour un peuple à se grandir jusqu'à la mesure de ses hautes destinées.

A l'œuvre !

Cultivons chez nous l'esprit français ! C'est par la culture, par l'école, par l'étude que nous lui ferons rendre toute la richesse de sa vertu !

Cultivons notre langue ! Connaissions mieux ses ressources et parlons mieux !

Gardons nos traditions. Elles s'identifient avec l'originalité de notre âme française !

Procurons à nos provinces la plus grande richesse économique.

Et puisque c'est la province de Québec qui est le foyer principal de notre race française, que la province de Québec soit forte, prospère, riche, qu'elle soit vraiment la maîtresse de sa propre fortune. C'est sur sa prospérité matérielle, c'est sur cette base économique, solide et profonde, que pourra même s'édifier sa prospérité spirituelle.

Le congrès nous a rappelé que notre vie culturelle, dans notre province, n'est pas assez développée. C'est sa trop grande indigence matérielle qui l'a empêchée de parfaire ses institutions d'enseignement à tous les degrés. Il y a ici un problème grave sur lequel ont appuyé les congressistes de la province de Québec. Ce problème, il faut que demain, le plus tôt possible, il soit résolu. Il y va de la dignité même de l'esprit français au Canada.

Sur ce point, même sur tant d'autres, il faut faire confiance en l'avenir. L'avenir doit toujours être meilleur que le passé.

C'est la loi du progrès, pas toujours observée, mais dont il faut faire quand même la règle de nos efforts.

C'est l'ambition d'une race, c'est la fierté de sa conscience, c'est le besoin de se hausser toujours vers son destin qui assurent à cette race toute sa place dans la vie totale de la nation.

---

*A l'occasion du Deuxième Congrès de la Langue française, M. Paul Claudel fit parvenir à son ami, M. Raymond Brugère, Ministre de France au Canada, cet article sur La Chanson française, écrit spécialement pour les congressistes, réunis à Québec.*

A mon collègue et ami Brugère

Mon collègue et bien cher ami Brugère me dit que les Canadiens n'ont pas tout à fait perdu le souvenir du vieil Ambassadeur qui,

autrefois, est venu à deux reprises leur porter le salut de la France ancienne et contempler les assises de cette France nouvelle qui s'édifie, solidement fondée sur la langue et la religion, sur les deux rives du Saint-Laurent. Depuis, ma pensée se reporte bien souvent à cette terre puissante où les vertus antiques ont pris de nouvelles racines et où la famille, sans desserrer ses liens consolidés par l'épreuve, s'est élargie aux dimensions d'une patrie dont la charte est un sacrement. Par les échos qui, de temps en temps, m'en arrivent, par ceux en particulier que me portait, il y a quelque temps, le vénéré Cardinal Villeneuve, je sais que l'on aime là-bas à écouter la voix d'un poète qui a puisé son inspiration, non pas dans les traités de rhétorique, dans la prosodie des auteurs païens et dans ces manuels d'une galanterie surannée que nous ont légués les siècles périmés, mais dans le chant des psaumes autour du lutrin de son village, dans la véhémence du prédicateur chrétien, dans la complainte du laboureur qui, au travers d'une terre consacrée, renouvelle le sillon de l'espérance et dans le conseil de l'alouette. Aussi, appelé de nouveau par la bienveillance d'un ami à me rapprocher de mes frères du Canada et à m'asseoir à leur foyer, c'est de la chanson française, de cette chanson qui, comme un vin généreux, a si souvent réchauffé le cœur de leurs pionniers et doré, si je peux dire, de sa naïve douceur les lèvres des aïeules et des fiancées, c'est de cette chanson et des braves, que je voudrais vous dire quelques mots. Je sais que souvent oubliée dans le vacarme des grandes villes, elle a gardé au Canada le prestige et la sainteté d'un trésor national.

Les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles qui ont vu l'implantation et le développement de la Nation Française au Canada n'ont pas été pour notre poésie des siècles pleinement heureux. Certainement nous devons à Racine, à Chénier et à La Fontaine les accents purs et modulés d'une langue parvenue à la suprême fleur de la délicatesse et de la politesse. Mais déjà quelques-uns de nos auteurs les plus illustres sentaient que la poésie n'est pas uniquement faite pour donner expression aux détonations et aux fusées de l'esprit, aux artifices du langage, aux démarches enveloppées de la politique, de la courtoisie et de la satire. Déjà, du temps de Molière, le cœur réclamait ses droits, quelque chose, si je peux dire, à pleins poumons, quelque chose qui engage et qui fasse retenir et entendre l'homme tout entier, et non pas fait seulement pour être curieusement débité dans un salon par des lèvres disertes, mais pour sonner vaillamment sur le front des armées et sous le dôme du ciel bleu, pour faire pleurer les femmes et sourire les enfants. Au ridicule sonnet d'Oronte, le

Misanthrope n'hésite pas à préférer la vieille chanson du roi Henri et j'ose dire que je suis entièrement de son goût.

L'histoire littéraire, rédigée par des gens d'esprit étroit et à parti pris, comporte d'étonnantes lacunes et de monstrueuses injustices qui la défigurent. C'est ainsi qu'elle a fait une place ridiculement exagérée à des œuvres dépourvues de toute valeur comme les romans de Stendhal et qu'elle n'en réserve aucune au puissant mouvement de fiction et d'invention qui d'Auguste Maquet à Erckmann-Chatrian, en passant par Eugène Sue, Paul Féval et Jules Verne, est un des phénomènes les plus intéressants du XIXe siècle, et auquel on ne trouve d'analogie que la floraison des Chansons de Gestes au Moyen-Age. De même au XVIIIe siècle sous la rubrique « Poésie », on trouve des noms comme celui de Voltaire ou de Jean-Baptiste Rousseau qui sont la négation même de toute sensibilité et de toute imagination, et l'on ne s'aperçoit pas que cette époque a donné à la France le bouquet merveilleux et incomparable des chansons populaires. Il a été de bon ton de s'extasier sur les lieder allemands et sur les ballades écossaises et les traités professoraux ne contiennent pas une ligne sur ces trésors de fraîcheur, de gaieté, de rêve et de sentiment, sans parler de cet excellent langage imprégné de la sève même de notre terroir, que sont ces chansons dont le rythme et la mélodie à cette seule évocation, chers frères lointains, bourdonne dans votre mémoire et mouille vos yeux d'une larme attendrie. Le cœur des enfants comme celui des hommes et des femmes, est obstinément sourd à tant de déclamations alambiquées, à tant de tirades pseudo-héroïques, à tant de préciosités et d'artifices, dont on a essayé de leur bourrer l'estomac. Mais qu'ils entendent des refrains comme « Au pont du Nord » ou « Auprès de ma blonde » ou le « Chevalier du Guet », aussitôt l'âme s'émeut, l'œil s'éclaire et les divines portes du rêve, de la fantaisie et de ce que Dante appelait « le bel amour » s'ouvrent devant nous. A l'écho de ces chantres anonymes nous devenons des hommes en redevenant des enfants. La voix de nos pères et celle des petits garçons et des petites filles qui grimpent avidement sur nos genoux pour nous écouter se mêle à la nôtre. Le passé se ranime, la musique imprègne d'elle-même ces paroles qui ne doivent rien à la convention et qui sortent directement du cœur. Nous nous mettons presque sans nous apercevoir à chanter, oui, c'est comme cela, nous autres Français, que cela plaise aux Anglais ou aux Turcs, que nous aimons, que nous rêvons, que nous parlons tout seuls à Dieu, à la nature, à cette jeune fille au doux visage dont nous allons saisir la main. Là-bas c'est le clocher de Senlis, c'est la forêt

d'Ardenne, c'est le donjon de Normandie et de Bretagne, c'est le chemin par où passent Saint-Louis et Jeanne-d'Arc, tandis que Villon et Verlaine grimpent sur le talus pour les regarder ; et c'est aussi la rude forêt illimitée, le fleuve immense que remontent, la pagaie en mains et le mousquet en bandoulière, les héroïques compagnons de Cavalier de la Salle et du Père Marquette. Ce n'est pas seulement la croix et l'épée que nous avons apportées au désert américain, c'est le rossignol intérieur, c'est un certain ton de la voix, une certaine nuance de la couleur musicale, pareille aux fonds de nos vieilles tapisseries, qui reste mêlées comme un timbre indélébile à notre parlure française. Réservez, conservez ce trésor, frères Canadiens ! le jour où la musique mécanique, où le jazz américain, vous aura fait oublier la parole vivante de vos pères, ce jour sera un triste jour pour la Nouvelle-France entre Montréal et l'Acadie, et j'espère de tout mon cœur qu'il ne viendra jamais.

Car, quoi que les pédants en disent, non, la chanson française n'est pas morte. Sous la tyrannie sanglante de la Révolution et de l'Empereur Corse, on n'a pas réussi à l'étouffer, elle a produit des chefs-d'œuvre comme « Cadet Roussel » et « Monsieur Dumollet », comme les chansons des réfractaires : sous la Restauration c'est « le Roi Dagobert », « J'ai du bon tabac ». C'est le recueil des chansons de Béranger, où l'on trouve tant de belles choses, mêlées aux inspirations d'un anticléricalisme imbécile. Ce sont les refrains de Pierre Dupont, si justement admirés par Baudelaire. Plus tard c'est l'amusant Gustave Nadaud et tous les joyeux flonflons de l'opérette. Et de nos jours mêmes, c'est au rythme de la « Madelon » mêlé à celui de la « Marseillaise » que les paysans et les bourgeois de France ont refoulé l'envahisseur. Comprenez, amis Canadiens, que la poésie et la musique pas plus que le dessin ne doivent être l'apanage des lettrés et de ces désœuvrés de l'écrivoire que Rimbaud appelle les « Assis ». Tout le monde a le droit et le devoir de chanter. Toute action, tout sentiment doivent avoir sur nos lèvres un écho. Il ne s'agit pas de faire quelque chose de beau, l'idée de la beauté et du succès doit être aussi absente de votre cœur qu'elle l'a toujours été de celui des artistes grands. Il s'agit de faire plaisir à cet habitant intérieur que nous logeons en nous. Ah, vous n'avez qu'à essayer, vous verrez qu'il n'est pas difficile à mettre en branle ; il suffit d'un tout petit air de flageolet ! J'ai souvent retrouvé dans nos vieux châteaux de France ces albums où nos grand'mères d'un crayon consciencieux, maladroit et fervent avaient retracé les spectacles familiers et les figures chéries. Et j'y ai toujours trouvé une qualité d'émotion et de charme que la

triste photographie est impuissante à fournir. Et mêlées à ces albums j'y ai trouvé aussi des chansons où la sensibilité et la bonne humeur de nos aïeux célébraient les événements de la famille et les rendez-vous de l'amitié. Conservez, chers amis, cette tradition. C'est l'Église même, par la voix des apôtres, qui nous invite à chanter, non seulement dans les temples où résonnent tant de beaux cantiques latins et français, mais dans ces petits sanctuaires que sont vos belles familles. Dès qu'il y a un rayon de soleil, l'alouette monte au ciel en chantant. Que ne doivent pas faire nos cœurs catholiques, continuellement éclairés par le soleil de la vérité ?

Paul CLAUDEL

---

*De France-Amérique, Paris, nov.-déc. 1937, sous la signature de M. H. Gaillard de Champris, professeur aux Facultés catholiques de Paris. (Extrait d'un article intitulé : « La Politique américaine »).*

Problème tout autre qu'un problème purement linguistique que celui du Deuxième Congrès de la Langue française ; grammaire et littérature même n'offraient qu'un intérêt indirect. Car la question à étudier était tout simplement celle-ci : les millions, je dis les millions, de Canadiens français qui, par groupes compacts ou dispersés, représentent un des deux éléments primitifs et essentiels du Dominion, constituent-ils une race qui, par la communauté d'origine, l'unité de langue, de culture et de foi, par son indéfectible fidélité à l'idéal ancestral, sa résistance trois fois séculaire à toutes les formes de contrainte spirituelle, mais aussi par son loyalisme politique, les services rendus, son sens civique mérite enfin de jouir, en toute liberté et égalité, des droits reconnus aux Canadiens venus d'une autre mère-patrie.

La question peut surprendre ceux qui ne connaissent que cette province de Québec où, se trouvant chez eux, trois millions de Canadiens français traitent avec un libéralisme peut-être unique au monde leurs compatriotes irlandais ou anglo-saxons. Mais d'autres savent qu'en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Acadie, les problèmes linguistiques, scolaires et religieux, sont quelquefois traités avec plus de violence biblique que d'évangélique mansuétude. Or une solution équitable de ces questions délicates entre toutes importe à la paix générale du pays, autant qu'au libre développement d'une minorité riche de titres entre tous glorieux.

C'est pourquoi traiter de la langue française et de ses droits, à travers tout le Canada et dans tous les domaines, c'était nécessairement débattre un problème politique, puisque, nous le répétons, la question de langue se ramène inévitablement à la question de race.

C'est dans ces termes qu'elle se pose même dans la province de Québec, malgré des circonstances toutes particulières. D'abord parce que, maîtres chez eux, les Canadiens français sont les citoyens d'un pays fédéral beaucoup plus vaste que leur Province, en dehors de laquelle on peut méconnaître à l'occasion, leurs droits essentiels. D'autre part, chez eux-mêmes, et à défaut d'adversaires politiques, ils se heurtent chaque jour à des dangers multiples, insidieux et constants : dangers des rapports mondains ou économiques avec des Anglo-Saxons américanisés ; contagion de mœurs étrangères à leur meilleure tradition ; séduction d'une civilisation essentiellement matérialiste et d'une politique pan-américaine qui, libérant le Dominion de toute sujétion britannique, en feraient, croient les naïfs, l'égal de la grande république voisine.

Voilà pourquoi, à propos d'un Congrès de Langue française, les Canadiens, et ceux de Québec d'abord, ont recherché les moyens de rester eux-mêmes, à côté de leurs concitoyens anglais, et de constituer, en plein continent anglo-saxon, une branche américaine de la race française qui, détachée du tronc primitif, conserverait pourtant sa sève originelle, enrichie par les rapports d'un sol et d'un ciel nouveaux.

Cette volonté de persévérer dans son être ne saurait étonner, encore moins inquiéter les Anglo-Canadiens, eux-mêmes si soucieux de maintenir leur propre personnalité ethnique. D'ailleurs, ce que veut la presque totalité des Canadiens français c'est une loyale et, si possible, cordiale collaboration des deux races dans l'égalité des devoirs et des droits.

H. Gaillard DE CHAMPRIS

---

*Des Études (15, rue Monsieur, Paris) 5-20 septembre 1937.*

Canada.— Deuxième Congrès de la Langue française.— Juin dernier a vu le Deuxième Congrès de la Langue française en Amérique du Nord. La première grande manifestation de ce genre avait eu lieu en 1912, dans cette même ville de Québec, la plus ancienne et la plus française des villes d'Amérique. Cette fois,

de fortes représentations des minorités françaises se donnèrent rendez-vous dans la vieille capitale : il en vint de la Louisiane, de l'Ouest canadien, de l'Acadie (provinces maritimes de l'Est canadien), de la Nouvelle Angleterre, où se trouvent plus d'un million de Canadiens français émigrés au début du siècle. Le congrès de Québec fut le congrès de la langue, de l'esprit et de l'unité français en Amérique ; le succès, à ce dernier point de vue surtout, fut extrêmement encourageant et attira l'attention de toute la population de langue anglaise du Canada. Les personnalités officielles de l'Église et de l'État se donnèrent rendez-vous à cette occasion : Son Éminence le cardinal Villeneuve, l'illustre instigateur et patron du Congrès, le gouverneur général Lord Tweedsmuir, le chargé d'affaires de la Délégation apostolique, plusieurs ministres des gouvernements central et provinciaux, le gouverneur de la Louisiane, Monsieur Lèche, l'archevêque de Haïti, et nombre d'autres. L'Académie française avait envoyé M. Louis Bertrand pour la représenter. S'il faut en juger par l'abondance des travaux et des manifestations dans les réunions de tout genre, durant une semaine entière, le Congrès de Québec est une preuve non équivoque de vouloir vivre de la part des groupes français ; en fait, il a communiqué aux minorités toujours menacées par l'emprise étrangère un regain d'optimisme grâce à l'effort sérieux de solidarité marqué à cette occasion.

---

*De Sept (29, Boulevard La Tour-Maubourg, Paris) 27 août 1937, sous la signature de M. Auguste Viatte, professeur à l'Université Laval, cet article intitulé : En Amérique, Un Congrès de la Langue française.*

Tandis qu'à Paris de multiples congrès — celui de l'Alliance française, celui des Nations américaines, plus tard celui des professeurs français à l'étranger — se consacraient à la diffusion de notre culture outre-mer, là-bas, sur les rives du Saint-Laurent, un autre congrès leur faisait écho : il rassemblait dans l'ancienne capitale de la Nouvelle-France, des représentants de tous les groupements qui parlent notre langue au Nouveau-Monde ; cette coïncidence avec l'Exposition était d'ailleurs purement fortuite, puisqu'il commémorait, à vingt-cinq ans d'intervalle, ce congrès de 1912 où le vouloir-vivre et la solidarité française en Amérique s'étaient affirmés pour la première fois d'une manière éclatante.

Deux millions et demi de Canadiens français dans la seule province de Québec ; sept cent mille ailleurs, dans l'Ontario, dans l'immense Ouest, dans l'Acadie ressuscitée ; deux ou trois millions qui ont passé la frontière et qui sont devenus, aux États-Unis, les Franco-Américains ; et les Louisianais ; et les noirs haïtiens, deux ou trois millions encore, sans compter les colonies oubliées que l'on retrouverait peut-être çà et là dans les Antilles, sans compter aussi notre Martinique et notre Guadeloupe restées sous les plis du tricolore : voilà ce qui subsiste des gestes ancestrales, ce qui, malgré les fortunes adverses, fait que les Champlain ou les Montcalm n'ont point lutté en vain : tels sont les fruits de la persévérance et d'une étonnante fécondité. Sous des cieux divers, des pôles aux tropiques, sous des obédiences politiques différentes, des nations ont grandi, fidèles à notre civilisation ; elles ont continué à se regarder comme sœurs et à chérir la France, leur mère ; elles éprouvent le besoin de s'épauler et de concerter leurs efforts. Il n'est point question d'un nationalisme mal entendu ni, à plus forte raison, d'un irrédentisme : elles ne cherchent qu'à développer leur personnalité dans le cadre des systèmes d'État auxquels elles adhèrent, convaincues qu'en restant fidèles à leurs traditions elles apporteront à ces pays neufs un surcroît de richesse.

Plusieurs caractéristiques donnent toute sa portée au Congrès qui vient de se réunir.

D'abord, sa gravité. Le premier congrès, celui de Mgr Paul-Eugène Roy, avait été un chant de triomphe : les Français d'Amérique se retrouvaient et clamaient le miracle de leur survie. Le deuxième, celui de Mgr Camille Roy, insiste davantage sur les ombres. Certes les fêtes n'ont pas manqué, ni les surprises heureuses : c'en était une, c'est même un fait nouveau, gros de conséquences, que la présence d'une délégation louisianaise menée par le gouverneur de l'État lui-même, et que le concours institué par les autorités de cet État en vue d'étudier les moyens d'y préserver la langue et la culture françaises ; c'en était une autre que la présence simultanée d'une délégation haïtienne, et l'établissement de relations entre le Canada et les Antilles ; si les Sudistes n'ont point, en la circonstance, abdiqué leur préjugé de race, s'ils ont tenu à garder officiellement leur distance, on le regrettera, on le jugera presque inévitable étant donné leur histoire, on n'en constatera que mieux le rôle de pivot et de liaison qu'a joué le pays de Québec. Mais les joies n'ont nullement éclipsé les périls. Rien ne griserait plus malencontreusement un peuple qu'une béatitude vaniteuse. Fiers des résultats obtenus, les Français d'Amérique savent qu'ils ne

sont qu'une goutte d'eau parmi cent vingt millions d'Anglo-Saxons ; ils subissent la pression de l'américanisme, tantôt insidieuse, tantôt brutale, et ils s'en effraient, car cet américanisme utilitaire comporte des éléments diamétralement opposés au génie ; ils craignaient pour leur langue, pour leurs mœurs, pour leur foi ; ils se sentent menacés de perdre leur âme, et comment, s'ils la perdaient, deviendraient-ils autre chose que de misérables déracinés ?

Face au danger, quelques-uns envisagent des solutions d'ordre politique. L'abbé Lionel Groulx, en un discours fort éloquent, a fait applaudir l'idéal d'un « État français », d'autres l'ont combattu ; « autonomistes » et collaborationnistes se sont affrontés publiquement. Encore faut-il préciser. Aucun Canadien français, à ma connaissance, ne préconise une séparation d'avec l'Empire britannique : pour les autonomistes les plus ardents, il s'agit seulement, dans le cadre de cet Empire, de créer deux Dominions au lieu d'un, de rompre le lien fédéral entre la province de Québec et les autres provinces ; la chose n'a rien d'impossible constitutionnellement, et l'on a vu ainsi, il y a quelques années, l'Australie occidentale projeter une rupture avec le reste du Dominion australien ; elle n'est pas non plus irréalisable économiquement (pourquoi élèverait-on des barrières douanières ?) et rien n'empêche même d'estimer que ce Canada trop long, distendu, aux noyaux de population séparés par d'immenses zones inhabitées, aboutira tout naturellement, un jour, à se fractionner . . . Mais l'autonomisme immédiat, même sous cette forme, n'est le rêve que d'une infime minorité. Lorsque l'abbé Groulx parle d'État français, le contexte n'implique rien de plus que le renforcement de l'esprit français dans la province de Québec telle qu'elle existe. Elle jouit dès à présent, grâce au régime fédéral, d'une autonomie appréciable ; on lui souhaite de se développer dans le sens de ses traditions, d'acquérir pleinement cette personnalité vivante que lui confèrent ses origines nationales, de proposer à l'Amérique un exemple authentiquement français.

Sur ce vœu, tous s'accordent : quant aux modalités de sa réalisation, les avis peuvent différer, ils peuvent envisager avec plus ou moins d'optimisme le parti à tirer des institutions actuelles, sans que de telles controverses doivent effacer l'unité de but.

Relevons enfin la déclaration significative qu'a faite Mgr Mozzoni au nom de la délégation apostolique à Ottawa. Sous couleur de réfuter une affirmation de M. André Siegfried, elle désavouait nettement cette fraction du clergé qui, hors de la province de Québec, a tenté d'angliciser parfois les minorités en alléguant des nécessités pratiques. « Le Saint-Siège, disait-elle en propres

termes, n'a jamais voulu pour sa part, et ne voudra jamais circonscrire le domaine de votre langue à telle ou telle province, quand elle est l'expression sincère d'un peuple qui se propage, et qui s'affirme. Soyez unis, soyez forts, propagez votre génie national, agrandissez le rayonnement de votre âme latine et catholique ; multipliez la puissance conquérante de votre peuple, et soyez assurés que, comme aujourd'hui, le Pape Pie XI, demain ses successeurs, béniront toujours votre marche ascendante et l'avenir de votre jeune nation. » De telles paroles valent un acte. Il faut pour en mesurer l'importance, savoir quelles résistances l'emploi du français a rencontrées jusque dans la hiérarchie ; il est même arrivé que ces résistances aient tourné à la persécution ; elles traduisaient un programme, formulé jadis par de grands prélats comme Mgr Ireland ou le cardinal Gibbons, que préoccupait surtout, aux États-Unis, le souci d'intégrer les masses catholiques dans la vie américaine ; mais elles négligeaient trop les autres données du problème. Déjà certains choix, comme celui du nouvel archevêque de Moncton, Mgr Melanson, attestaient que désormais on tient compte des droits et des besoins des Canadiens français ou des Acadiens ; un changement d'attitude s'esquissait dans l'Église de la Nouvelle-Angleterre ; prononcée en ces circonstances, et devant un congrès où figuraient tous les groupes du continent, la déclaration de Mgr Mozzoni ne peut manquer d'avoir un retentissement durable.

Ainsi se marque peut-être une étape nouvelle dans l'histoire des peuples français d'Amérique. Leur congrès est, comme tous les congrès, une manifestation grandiose, une semaine d'études et de mises au point : mais il veut être mieux que cela ; on en attendait des directives, l'établissement d'une sorte de front commun dans la lutte pacifique que poursuivent au Nouveau-Monde les civilisations européennes.

Plusieurs vœux adoptés y visent. Et surtout la création d'un comité permanent, annoncée dans la dernière séance, peut, s'il dure, prolonger les enthousiasmes et les traduire en réalisations concrètes.

Auguste VIATTE

---

*De La Liberté, de Winnipeg, Manitoba, 14 juillet, 1937, sous la signature de M. Donatien Frémont (extrait d'un article intitulé : Le Deuxième Congrès de la Langue française).*

Le Congrès a suscité parmi les nôtres un réel mouvement d'enthousiasme, de renouveau de ferveur pour la cause française. Aussi

se montrent-ils impatients de savoir ce qui s'est passé là-bas, quel esprit y régnait, quel espoir l'on peut fonder sur cette vaste consultation d'un peuple pour affermir et rectifier sa marche en avant.

Le pauvre délégué retour de Québec, harassé par le voyage et la tête encore bourdonnante des discussions multiples auxquelles il a assisté, hésite à répondre aux questions dont on le harcèle. Des impressions, il en rapporte des quantités qui ont besoin d'être ordonnées et parfois revisées. Des jugements définitifs et un aperçu des résultats obtenus, ne lui demandez rien de tel. Dans quelques années on pourra discerner si le Congrès de 1937 a été pour nous le point de départ d'une ère nouvelle de restauration de l'esprit français ou s'il n'a été que le prétexte à de grandiloquentes manifestations sans lendemains pratiques.

Tout nous incline à croire que nos espoirs se réaliseront, mais il serait vain et téméraire de chanter victoire lorsque la bataille ne fait que commencer.

\* \* \*

Cette froide constatation ne saurait nous empêcher de dire bien haut tout le bienfait immédiat que vient d'en retirer le Canada français. Un pèlerinage au vieux Québec, — où chaque pierre, chaque coin de rue évoque un passé lourd de souvenirs français, où la vie française coule plus librement que partout ailleurs, — est toujours inspirateur, reposant et vivifiant. Mais Québec, ces jours-là, apparaissait encore plus vénérable et plus accueillant. De tous les points de l'Amérique, — de la Louisiane et d'Haïti, de l'Acadie, de l'Ontario et des provinces de l'Ouest, — des enfants gardant intacts au cœur la piété filiale et le vouloir-vivre français y étaient venus resserrer les liens de la grande famille française d'Amérique. Éloquente démonstration de la fraternité et de la solidarité infrangibles qui relient les groupes extérieurs à la province mère.

Il nous a paru que ce Congrès, où le bloc québécois fournissait naturellement l'apport le plus considérable pour l'assistance, était néanmoins avant tout un ralliement des forces françaises éloignées du foyer de la race. Elles sont plus exposées au danger, plus dressées à la lutte : n'est-il pas juste qu'elles sentent davantage le besoin d'une solide organisation de défense dont les ramifications s'étendent du rocher de Québec aux postes les plus reculés ?

\* \* \*

Ce Congrès aura été aussi, pour une bonne part, le Congrès des jeunes. Les organisateurs avaient eu l'heureuse idée de leur

faire une large place dans le programme. Ils étaient venus nombreux, non seulement de la ville et de la province, mais de la Nouvelle-Angleterre, de l'Acadie, de l'Ontario et même de l'Alberta. Ce fut un spectacle profondément émouvant de voir ces garçons et ces fillettes, au nombre de trois mille, défiler crânement dans les rues de Québec et déposer des fleurs au pied des principaux monuments historiques . . .

En faisant porter une part de leur effort sur la génération de demain, les organisateurs du Congrès ont marché dans la bonne voie. C'est l'une de nos meilleures raisons d'espérer qu'il en sortira d'heureux résultats.

\* \* \*

A titre de Manitobain, nous avons été particulièrement heureux d'applaudir au rôle joué au Congrès par ceux du Manitoba et de l'Ouest. Tous nos porte-parole nous ont fait honneur, ce qui était prévu. Le travail de Son Excellence Mgr Yelle sur la *Situation des Manitobains de langue française* a été très remarqué. Il trace un tableau rigoureusement objectif de notre état actuel, sans omettre de signaler nos déficiences et les dangers qui nous menacent. C'est un document de première valeur auquel pourront se référer tous ceux qui désirent se renseigner sur notre compte.

La déclaration courageuse de Mgr l'Archevêque-Coadjuteur de Saint-Boniface sur le mouvement séparatiste a été couverte d'applaudissements. On sait que le soir du même jour, le discours de M. l'abbé Groulx contenait une tirade sur l'État français dans laquelle quelques-uns ont voulu voir une approbation du séparatisme. M. Maurice Duplessis proclamait énergiquement que la province de Québec n'entendait pas s'isoler et n'abandonnerait jamais ses compatriotes. C'était une réponse directe aux appréhensions formulées par Son Excellence Mgr Yelle. La cause du séparatisme a été instruite et jugée à Québec.

\* \* \*

Selon le mot de Mgr Camille Roy, le président et l'âme du Congrès, il ne faut pas que ce dernier « n'aboutisse qu'à des protestations verbales ou oratoires de fidélité ». Aussi a-t-on décidé la création d'un comité permanent chargé d'en continuer et d'en perpétuer l'œuvre. Ce comité actif et vigilant, avec son secrétaire à Québec et ses représentants dans chaque groupe, ce sera — si nous le voulons — un véritable Congrès de la Langue française en permanence.

Donatien FRÉMONT

*De l'Enseignement Chrétien et Studia, (15, rue Cassette, Paris, 6e). Numéro de décembre 1937. Extrait d'un article de Marie-Elise Blouin, religieuse de Seton, Greensburg, Pensylvanie, intitulé : Le Congrès de la Langue et de l'Esprit français en Amérique.*

... Il serait probablement intéressant pour les Français d'outremer de savoir quelque chose de la réaction anglo-canadienne à ce Congrès de la Langue française. L'ampleur du Congrès, le nombre des délégués a surpris les Anglo-Canadiens, qui jusqu'ici avaient cru bien faible le lien qui unissait les Canadiens français aux minorités françaises des provinces anglaises, aux Franco-Américains, aux Français de la Louisiane et aux lointains Haïtiens. Cette coopération d'une foule de congressistes composée de douze à quatorze milliers a été pour eux, nos frères anglais, l'expression d'une volonté énergique de survivance ethnique ; ils ont reconnu que la race française au Canada avait une vitalité impossible à nier plus longtemps. Ottawa même fut surpris de l'importance des délégations franco-américaines et de celles de Louisiane et d'Haïti. On a compris que ce Congrès devait avoir des conséquences pratiques dans le domaine politique et on se demande quel en sera le résultat au point de vue nationaliste.

---

*De L'Union, Woonsocket, R. I., 15 juillet 1937. Extrait d'un article de M. Josaphat Benoît, intitulé : le Deuxième Congrès de la Langue française : La physiologie générale du Congrès.*

Les impressions des congressistes sont tellement variées que le recul historique seul permettra d'apprécier à leur juste valeur ces solennelles assises. Les conclusions pratiques des importantes délibérations du Congrès se liront dans l'avenir ; le point final aux rapports des sections, c'est demain qui le posera. Mais la physiologie particulière, les traits essentiels du Deuxième Congrès de la Langue française semblent gravés à jamais dans la mémoire des spectateurs...

Et d'abord, il est de toute évidence que le Congrès a été un véritable rendez-vous de l'esprit français en Amérique du Nord. De la Louisiane et d'Haïti, du Michigan et de l'Illinois, du Wisconsin et de l'Indiana, comme du New York, de la Nouvelle-Angleterre et de toutes les provinces canadiennes, d'importantes délégations sont

accourues à Québec pour participer à ces fêtes de l'esprit et du cœur. C'est pour ainsi dire toute l'âme nationale qui a répondu à l'appel de son verbe, proclamant à la face du monde sa détermination de garder la langue des ancêtres de France.

Ces milliers de nationaux d'origine ou de descendance française, convoqués par une même étoile, oubliant l'espace et les allégeances qui les séparent, ont vibré d'un amour identique sur le rocher de Québec. Tous se sentaient frères, se saluaient avec une fraternelle cordialité, se rappelaient mutuellement leur communauté d'idéal et d'intérêts ; tous ont renoué à Québec des liens de sentiments, d'idées et de résolutions que symbolisaient les chaînes de lumières rayonnant du dôme de l'Université Laval.

Avec cet esprit de fraternité, c'est l'esprit de travail qui forme le trait le plus caractéristique du Deuxième Congrès de la Langue française. Le programme, l'ordre et la tenue générale des assemblées, depuis les plus humbles séances de section jusqu'aux éclatantes réunions du Colisée, témoignent du talent et de l'activité des organisateurs . . .

L'esprit de travail des congressistes se manifestait à tout moment par l'entrain des réunions d'étude, par le sérieux des orateurs et des conférenciers, par la sincérité des vœux et des résolutions soumis à l'approbation du Congrès. Les chefs religieux et sociaux des groupes français de l'Amérique du Nord se sont appliqués à décrire aussi exactement que possible la situation des nôtres ; ils ont tâché de définir avec précision l'âme de la race et sa destinée sur le continent américain ; ils ont fait le bilan de nos forces et de nos faiblesses, chanté nos gloires et pleuré nos défaites, souligné les obstacles qui nous entourent, mis en relief nos motifs d'espoir et les remèdes à toutes nos défaillances. Selon la phrase lapidaire de Son Éminence le cardinal Villeneuve, ce fut une véritable « res-saisie de la race ».

A quelques-uns, il a semblé que les grands travaux du Congrès avaient moins d'importance et d'envergure que ceux de 1912. Quoi qu'il en soit de cette opinion, une chose est certaine : les travaux du Deuxième Congrès de la Langue française ont eu certes beaucoup plus de rayonnement immédiat qu'en 1912, grâce aux millions de voix de la radio. D'autre part, il est indubitable que ces travaux ont en quelque sorte fait le point dans notre vie ethnique ; ils ont permis de constater que le français reste la clef de voûte de notre édifice national, que la foi et la langue sont pour nous solidaires ; ils ont fait ressortir la sage économie de la survivance, les sacrifices et les progrès du passé, les lacunes du présent et les dangers de l'ave-

nir ; ils ont prouvé sans l'ombre d'un doute que le miracle canadien français peut se perpétuer tant que nous le voudrons de toute notre âme. Ces actes de foi, d'amour et d'espoir consolent les vieux artisans de la survivance, encouragent les patriotes sincères, stimulent les apathiques et réveillent une foule d'endormis.

Josaphat BENOÎT.

---

*De Le Mois, Synthèse de l'activité mondiale, 144, rue de Rivoli, Paris. Du 1er novembre au 1er décembre 1937. Extrait d'un article intitulé : Chronique du Canada français. Le Congrès linguistique de Québec.*

Un remarquable congrès linguistique — qui est en même temps une manifestation « ethnique » d'une haute signification — a réuni à Québec en juillet dernier l'élite française cultivée, non seulement du Canada, mais de l'Amérique du Nord. Il y avait là, en effet, à côté des congressistes venus de tous les points du Canada, des représentations franco-américaines, louisianaises et haïtiennes très importantes. En plus, les problèmes étudiés au Congrès l'étaient non du seul point de vue canadien-français, mais du point de vue général de la culture française en Amérique. Au fait, ce fut un vrai Congrès de *l'esprit français* dans le Nouveau-Monde. L'Académie française — à défaut du gouvernement — y avait envoyé son délégué, dans la personne de M. Louis Bertrand. Et ainsi, une fois de plus, s'est accomplie cette liaison sympathique qui rapproche toujours davantage Français de la « mère patrie » et Français d'Amérique. Notons, sur ce chapitre encore, un intéressant message de Paul Claudel aux congressistes, sous forme d'une étude sur la chanson française, étude offerte au Congrès par l'entremise du ministre de France au Canada, M. Brugère.

Les vœux les plus pratiques de la remarquable assemblée ont eu trait à une nouvelle rédaction des *lois* soit de la province de Québec soit du Dominion (version française officielle) ; à la création d'un *Office de renseignements linguistiques*, destiné à améliorer le « visage français du pays » en fournissant les bonnes formules pour enseignes, affiches, etc. ; à la création d'un *Comité permanent du Congrès*, recruté parmi toutes les délégations et chargé d'assurer la réalisation des vœux adoptés à Québec . . .

Le Congrès a été suivi avec une attention pleine de réserve par l'élément anglo-canadien. Seul le colonel Bovey, directeur « des relations extérieures » à l'Université anglaise de Montréal, y a donné une adhésion cordiale ; dans un très beau et touchant discours, il a affirmé crânement que le « Québec français était, avec toute sa vie, un bloc de granit qui aidait à maintenir la construction de l'Empire anglais polyphone ». De cette attitude très ouverte peut se rapprocher celle du gouverneur de la Louisiane, Américain anglophone malgré son nom, M. Lèche, qui assista personnellement au Congrès et a depuis pris des mesures pour refaire le « visage français » du grand État mississipien qu'il administre.

Il faudrait noter encore, en fait d'attitudes « officielles », celle du gouverneur général du Canada, Lord Tweedsmuir (mieux connu sous son nom d'écrivain, John Buchan) et celle de Mgr Mozzoni, délégué apostolique suppléant à Ottawa. Le premier a proclamé que la culture française était un trésor non seulement pour les Canadiens de langue française, mais aussi pour leurs compatriotes de langue anglaise, tandis que le second affirmait avec force : « La papauté n'a jamais voulu circonscrire le domaine de votre langue à telle ou telle province », affirmation directement opposée à la thèse lancée par le cardinal Bourne, archevêque de Westminster, au Congrès eucharistique de Montréal en 1910.

---

CHANT PATRIOTIQUE CANADIEN

DU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE

(Québec, 1937)

— — —  
*Paroles et musique de M. José Delaquerrière.*

C'est un chant d'espérance,  
De bonheur et d'amour,  
Qui vient comme un écho de France,  
Nous émouvoir en ce jour.  
Franchissant les monts et les bois,  
Qu'il nous fasse, par sa vaillance,  
Sans défaillance,  
Tenir le glaive ou la croix !

Quand loin de nos montagnes,  
Le destin nous conduit,  
Un vœu toujours nous accompagne,  
Et nous soutient jour et nuit.  
Que Dieu veille sur nos moissons,  
Nos foyers, nos enfants, nos frères,  
Dont la prière  
Vers Lui monte à l'unisson !

*Refrain*

O pays glorieux ! O Canada noble et beau !  
Chère patrie, sois toujours notre flambeau !  
Règne encor sur nos cœurs, symbole de fierté,  
Terre d'amour et de fraternité !

— — —

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

---

Québec, ce 6 décembre 1937.

Monseigneur Camille ROY, P. A.,  
Recteur de l'Université Laval,  
Président du Deuxième Congrès de la Langue française,  
Québec

Monseigneur,

Nous avons l'honneur de vous transmettre le rapport officiel, dûment certifié, des recettes et des déboursés du Deuxième Congrès de la Langue française.

Lorsque la Commission des Finances du Congrès a été nommée, un objectif de \$40,000. a été fixé, objectif que nous avons nous-mêmes porté à \$50,000. C'est donc avec une joie légitime que nous vous remettons notre rapport qui démontre que le total des recettes s'est élevé à \$74,251.

Comme vous le constaterez, une fois les dépenses déduites, il reste un excédent de \$22,439.45.

Ce résultat ne nous enorgueillit aucunement car nous savons qu'il est dû tout d'abord au zèle de nos compatriotes au Canada et ailleurs, mais aussi et surtout, au travail immense que vous-même Monseigneur, avez fourni en parcourant le pays et les centres canadiens français des États-Unis et en vous rendant même jusqu'en Haïti. Partout vous avez réveillé le sentiment national et préparé l'atmosphère qui était nécessaire à la réussite, non seulement du Congrès lui-même, mais aussi de la souscription.

Nous voulons remercier tout spécialement le Premier Ministre de la Province, l'honorable Maurice Duplessis, pour l'octroi de \$15,000. qu'il a bien voulu faire voter par la Législature de Québec, ainsi que Son Honneur le Maire, M. J.-E. Grégoire et les échevins de Québec, pour le montant de \$5,000. qu'ils ont versé au nom de la Cité. Ce sont ces deux magnifiques souscriptions qui ont donné l'essor qui a assuré le succès de la campagne de souscription.

Nous remercions cordialement tous les souscripteurs gros et petits qui en nombre incalculable, ont répondu si généreusement et si spontanément à notre appel, toutes les Sociétés qui ont coopéré

à la souscription et en particulier les Chevaliers de Colomb pour leur superbe contribution de \$1,000.

Notre très vive gratitude va aussi au Président Général et aux officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec ainsi qu'aux présidents, aux officiers et aux membres des différentes sections qui s'étant chargés de la souscription dans la ville, ont non seulement atteint, mais dépassé l'objectif déjà élevé qui leur avait été fixé.

Merci à tous ceux qui dans les sous-commissions régionales, se sont dévoués au travail de perception et à MM. les Curés qui ont si bien secondé leur tâche. Enfin merci aux communautés enseignantes qui sous la direction de l'honorable C.-F. Delâge, Surintendant du Conseil de l'Instruction publique, ont distribué les boutons-souvenir du Congrès et ont recueilli chez les enfants, la somme considérable de \$13,000.

Qu'il me soit permis aussi, Monseigneur, d'attirer votre attention sur le zèle et le dévouement qu'ont déployé tous les membres de la Commission des Finances. Je les remercie du fond du cœur de leur concours, mais je veux tout particulièrement signaler le travail ardu que notre trésorier, Monsieur J.-E. Picard a accompli durant plusieurs mois et lui dire combien ses collègues lui en sont reconnaissants.

Veillez agréer, Monseigneur, l'expression de ma profonde reconnaissance pour nous avoir fourni l'occasion de collaborer avec vous au succès du Deuxième Congrès de la Langue française.

Respectueusement soumis,

Le président de la Commission des finances.

LÉON-T. DES RIVIÈRES.

---

DEUXIÈME CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE AU  
CANADA

I N D E X

Bilan, le 30 novembre 1937 ;

Rapport des vérificateurs ;

État de Revenus et Dépenses pour la période de mai 1936 au 30  
novembre 1937 ;

BILAN, LE 30 NOVEMBRE 1937

ACTIF

Espèces en mains .....	\$	3.25	
Espèces à la banque (net) .....		21,985.31	\$21,988.56
<hr/>			
Comptes à recevoir .....	\$	197.22	
Moins : réserve pour comptes douteux .....		196.22	1.00
<hr/>			
Comptes à recevoir — comités régionaux ..	\$	563.38	
Moins : réserve pour dépenses .....		562.38	1.00
<hr/>			
Avances diverses pour dépenses .....			448.89
			<hr/>
			\$22,439.45
<hr/>			
Surplus .....			\$22,439.45

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons examiné les livres et les documents du Comité des Finances du *Deuxième Congrès de la Langue française au Canada*, pour la période de mai 1936 au 30 novembre 1937.

Nous avons examiné le revenu en comparant les feuilles de rapports de perception avec le livre de caisse. Les dépenses ont été vérifiées avec les pièces justificatives les supportant et leur appropriation a été constatée.

Nous sommes d'opinion que le bilan ci-dessus représente l'état d'affaires du Comité, en date du 30 novembre 1937, au meilleur de notre connaissance, d'après les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et suivant ce qu'indiquent les livres et les documents à cette date.

LA RUE & TRUDEL,  
Comptables Agréés  
Chartered Accountants.

Québec, ce 1er décembre 1937.

### ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES

pour la période de mai 1936 au 30 novembre 1937

#### REVENUS

##### Souscriptions :

Gouvernement provincial ..	\$15,000.00	
La Cité de Québec .....	5,000.00	
Québec .....	11,333.59	
Montréal .....	4,294.02	
Comités régionaux de la province de Québec .....	9,944.25	
Ontario .....	5,133.86	
Nouvelle Angleterre .....	5,379.94	
Diverses souscriptions .....	351.15	\$56,436.81

Inscriptions .....	1,953.31
Banquets .....	984.85
Boutons-insignes .....	13,659.16
Médailles .....	156.50
Programmes .....	162.47
Chansons .....	42.95
Matériel de décoration .....	332.40
Exposition du livre .....	485.00
Intérêt sur dépôt .....	37.55

*Total des revenus* ..... \$74,251.00

DÉPENSES

Dépenses comités régionaux :

District de Montréal . . . . .	\$ 353.92	
District d'Ontario . . . . .	3,028.86	
District de la Nouvelle- Angleterre . . . . .	962.65	
Districts divers . . . . .	247.28	\$ 4,592.71

Affiches et pancartes . . . . .	854.62	
Assurances . . . . .	121.60	
Banquets et réceptions . . . . .	3,705.75	
Boutons-insignes . . . . .	8,163.95	
Chansonnier . . . . .	399.90	
Concours . . . . .	414.56	
Costumes . . . . .	327.61	
Décorations . . . . .	5,573.54	
Délégations et allocations . . . . .	5,264.58	
Dépenses boutons-insignes . . . . .	491.53	
Dépenses générales . . . . .	1,206.17	
Dépenses comité provisoire . . . . .	298.85	
Exposition du livre . . . . .	284.65	
Estrades et frais d'installation des bureaux . . . . .	1,845.42	
Frais de perception . . . . .	41.89	
Formules de souscription . . . . .	622.46	
Frais de transport . . . . .	199.90	
Imprimés . . . . .	954.04	
Médailles . . . . .	1,121.80	
Messageries . . . . .	173.87	
Musiciens, concerts, etc . . . . .	4,807.30	
Organophone . . . . .	550.00	
Programmes et guides . . . . .	1,148.88	
Secrétariat . . . . .	658.41	
Service d'ordre . . . . .	1,187.38	
Salaire chef de bureau . . . . .	1,637.50	
Salaires - Personnel du bureau . . . . .	1,247.50	
Téléphone et télégrammes . . . . .	409.57	
Timbres . . . . .	564.10	
Voyages de propagande . . . . .	2,941.53	\$51,811.55

*Excédent des revenus sur les dépenses* \$22,439.45

L.-T. DES RIVIÈRES, *Président.*

J.-E. PICARD, *Trésorier.*

## LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Nom	Adresse	Montant
Gouvernement Provincial, Québec		\$15,000.00
Ville de Québec, Québec		5,000.00
Chevaliers de Colomb (Conseil d'Etat de la province de Québec), Québec		1,000.00

### Souscripteurs de \$125.00 à \$500.00

La Presse, Montréal		500.00
Dupuis & Frères Limitée, Montréal		300.00
Banque Canadienne Nationale, Québec, Montréal, Ottawa		300.00
Congrégation Notre-Dame (Saint-Roch), Québec		200.00
Caisse d'Economie Notre-Dame, Québec		200.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Iberville, Montréal		200.00
Association Canado-Américaine, Manchester, E.-U.		200.00
L.-G. Beaubien & Cie, Québec, Montréal, Ottawa		150.00
La Compagnie Paquet Limitée, Québec		125.00

### Souscripteurs de \$100.00

Archevêché de Québec, Québec		100.00
RR. PP. Rédemptoristes, Québec		100.00
W. Brunet & Cie, Québec		100.00
Les Prévoyants du Canada, Québec		100.00
Rioux & Pettigrew, Limitée, Québec		100.00
J.-E. Livernois, Limitée, Québec		100.00
L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, Woonsocket, E.-U.		100.00
Paroisse Sainte-Famille, Woonsocket, E.-U.		100.00
Rock City Tobacco Company, Limited, Québec		100.00
La Compagnie B. Houde, Limitée, Québec		100.00
Union Saint-Joseph du Canada, Québec		100.00
Quebec Power Company, Québec		100.00
L'Action Catholique, Limitée, Québec		100.00

Nom	Adresse	Montant
Château Frontenac, Québec		100.00
Le Soleil, Québec		100.00
J.-B. Renaud & Cie, Inc., Québec		100.00
Le Barreau de Québec, Québec		100.00
National Breweries Limited, Québec		100.00
RR. SS. de la Présentation de Marie, St-Hyacinthe		100.00
Le Devoir, Montréal		100.00
La Cité de Hull, Hull		100.00
La Corporation de la Ville de Montmagny, Montmagny		100.00
Honorable Maurice Duplessis, Trois-Rivières		100.00
La Cité de Montmagny, Montmagny		100.00
Conseil de Ville de Joliette, Joliette		100.00
Comité France-Amérique, Québec		100.00
Collège des Médecins et Chirurgiens, Montréal		100.00
Fabrique Notre-Dame, Lévis		100.00
Syndicat de Québec, Québec		100.00
Chambre des Notaires, Québec		100.00
Mgr F.-X. Ross, Gaspé		100.00
Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, Montréal		100.00
Hôtel de Ville, Montréal		100.00
Société des Écrivains Canadiens, Montréal		100.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Saint-Stanislas, Montréal		100.00
L'Association Canadienne française d'Éducation, Ottawa, Ontario		100.00
Henri Dagenais, Limitée, Ottawa, Ontario		100.00
Son Excellence Mgr G. Forbes, Ottawa, Ontario		100.00
La Société Saint-Jean-Baptiste, Cornwall, Ontario		100.00
Paroisse Saint-Antoine, Manchester, E.-U.		100.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Saint-Enfant-Jésus, Montréal		100.00
Com. Reg. de la Louisiane, E.-U.		100.00
<b>Souscripteurs de \$60.00 à \$80.00</b>		
La Chambre de Commerce des Jeunes, Montréal		75.00
Roland Poirier, Montréal		70.70
Comité Paroissial de l'Ancienne Lorette, Anc. Lorette		80.00
Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière		62.00
Conseil du comté de Beauce		75.00
Librairie d'Action Canadienne Française, Ltée, Montréal		60.00

Souscripteurs de \$50.00 à \$55.00

Nom	Adresse	Montant
Lagueux & Darveau,	Québec	50.00
Dubé, Leblond,	Québec	50.00
Hamel & Fugère,	Québec	50.00
Holt Renfrew & Co., Ltd,	Québec	50.00
Banque Provinciale,	Québec	50.00
Emond & Côté,	Québec	50.00
RR. SS. du Bon Pasteur,	Chicoutimi	50.00
L'abbé A. Michaud, Curé,	St-Edouard de Lotbinière	50.00
La Brasserie Champlain, Limitée,	Québec	50.00
La Laiterie Laval Enrg.,	Québec	50.00
Collège de Lévis,	Lévis	50.00
L'Événement,	Québec	50.00
Anonyme,	Québec	50.00
Trust Général du Canada,	Québec	50.00
Traverse de Lévis, Limitée,	Québec	50.00
La Tribune, Sherbrooke		50.00
Son Excellence Mgr R.-Z. Decelles,	St-Hyacinthe	50.00
Société Saint-Jean-Baptiste,	Acton Vale	50.00
Ligue du Sacré-Cœur, Ancienne Lorette		50.00
Son Excellence Mgr J.-S.-H. Brunault,	Nicolet	50.00
Son Excellence Mgr A.-O. Comtois,	Trois-Rivières	50.00
Le Droit,	Ottawa	50.00
Le Séminaire Saint-Joseph,	Trois-Rivières	50.00
Le Nouvelliste,	Trois-Rivières	50.00
Comité Paroissial du Cap-Saint-Ignace,	Cap-Saint-Ignace	50.00
Honorable J.-E. Michaud, ministère des Pêcheries,	Ottawa	50.00
Chanoine J.-E. Carrier,	Lévis	50.00
Granger Frères, Limitée,	Montréal	50.00
L'Action Paroissiale,	Montréal	50.00
Librairie Beauchemin, Limitée,	Montréal	50.00
Barry & McManamy,	Québec	50.00
Kresge S. S. & Co.,	Québec	50.00
Mgr Eug.-C. Laflamme,	Québec	50.00
La Compagnie de Jésus,	Montréal	50.00
RR. PP. Oblats M. I. (Saint-Sauveur),	Québec	50.00
La Cie Légaré, Limitée,	Québec	50.00
Corporation des Frères Maristes,	Saint-Jean	50.00
Mme M.-C. Major,	Ottawa, Ontario	50.00

Nom	Adresse	Montant
A.-J. Major,	Ottawa, Ontario . . . . .	50.00
Dr R.-E. Valin,	Ottawa, Ontario . . . . .	50.00
Paroisse de Chelmsford,	Chelmsford, E.-U. . . . .	50.00
Mgr Louis-Antoine Doucet,	Nashua, E.-U. . . . .	50.00
Union Canadienne Saint-Jean-Baptiste de S. H., Marlboro,	E.-U. . . . .	50.00
Mgr Martin Lajeunesse,	Le Pas, Manitoba . . . . .	50.00
Union Canadienne Saint-Jean-Baptiste de Fall River,	Fall River, E.-U. . . . .	50.00
Anonyme,	Québec . . . . .	50.00
Paroisse Saint-Georges de Beauce,	Saint-Georges . . . . .	55.00

**Souscripteurs de \$27.00 à \$40.00**

Société Saint-Jean-Baptiste, Section Saint-François d'Assise,	Québec . . . . .	33.75
Les Filles de la Sagesse, Hôpital Sainte-Justine,	Montréal . . . . .	30.00
M. l'abbé R. Lamontagne,	Saint-Casimir . . . . .	40.00
M. l'abbé J.-E. Boucher,	Arma (Conn.) E.-U. . . . .	27.60
Club Jolliet,	Manchester, E.-U. . . . .	37.00
Fabrique de Beauceville,	Beauceville . . . . .	40.00
Mgr J.-E. Laberge,	Québec . . . . .	35.00
Employés de Dansereau, Limitée,	Montréal . . . . .	38.89
Division des Finances, Ministère des Postes,	Ottawa . . . . .	35.25

**Souscripteurs de \$25.00 à \$30.00**

La Lithographie du Saint-Laurent,	Montréal . . . . .	25.00
Séminaire de Nicolet,	Nicolet . . . . .	25.00
Honorable juge Adjudor Rivard,	Québec . . . . .	25.00
Association des Constructeurs de Québec,	Québec . . . . .	25.00
Cité de Drummondville,	Drummondville . . . . .	25.00
Chevaliers de Carillon Inc.,	Drummondville . . . . .	25.00
SS. de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs,	. . . . .	25.00
J.-E. Laflamme, Limitée,	Québec . . . . .	25.00
L.-T. Des Rivières,	Québec . . . . .	25.00
La Cie T. Hethrington,	Québec . . . . .	25.00
Garneau, Limitée,	Québec . . . . .	25.00
Saint-Laurent, Gagné, Devlin & Taschereau,	Québec . . . . .	25.00
J.-C. Boulet, Limitée,	Québec . . . . .	25.00
Honorable juge Albert Sévigny,	Québec . . . . .	25.00

Nom	Adresse	Montant
L.-P. Turgeon, Québec		25.00
Honorable Ferdinand Roy, Québec		25.00
Honorable Cyrille Delâge, Québec		25.00
Royal Bank of Canada, Québec		25.00
Lucien Côté, Inc., Québec		25.00
Bank of Montreal, Québec		25.00
Lieutenant-Colonel Oscar Gilbert, Québec		25.00
Honorable Ernest Lapointe, Ottawa		25.00
Les Anciens Combattants Français, Québec		25.00
Mme P.-H. Marceau, Québec		25.00
Langlois & Paradis, Limitée, Québec		25.00
Gauvreau, Beaudry, Limitée, Québec		25.00
Langevin & Cie, Québec		25.00
Kerhulu, Limitée, Québec		25.00
Association Canadienne française pour l'avancement des Sciences, Montréal		25.00
Séminaire de Chicoutimi, Chicoutimi		25.00
S. Exc. Mgr Charles Lamarche, Chicoutimi		25.00
Société de Prêts et Placements, Québec		25.00
G. Seifert & Sons, Québec		25.00
Emile Morin, C. R., Québec		25.00
Antonio Langlais, C. R., Québec		25.00
L.-J.-Adjutor Amyot, Québec		25.00
Dr Philippe Hamel, M. L. P., Québec		25.00
J.-E. Grégoire, M. L. P., Québec		25.00
Société Historique Franco-Américaine, Lowell, E.-U.		25.00
Paroisse Sainte-Cunégonde, Montréal		25.00
Standard Brands Limited, Québec		25.00
Dr Albert Paquet, Québec		25.00
Paroisse Sainte-Croix de Lotbinière, Sainte-Croix		25.00
Société de Sylviculture, Québec		25.00
La Cité de Chicoutimi, Chicoutimi		25.00
Dr J.-C.-Z. Potvin, Springfield, E.-U.		25.00
M l'abbé Alexandre Roy, Saint-Henri de Lévis		25.00
Son Excellence Mgr Limoges, Mont-Laurier		25.00
RR. SS. des SS. NN. de Jésus et Marie, Outremont		25.00
Séminaire de Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe		25.00
La Paroisse de Haileybury, Haileybury, Ontario		26.00
The Royal Trust Company, Québec		25.00
MM. Duval & Bolduc, Québec		25.00
Théo.-C. Denis, Québec		25.00

Nom	Adresse	Montant
Hôpital Saint-Michel Archange, Mastaf . . . . .		25.00
Tremblay & Dion, Québec . . . . .		25.00
Moraud, Alleyn, Grenier & Lemay, Québec . . . . .		25.00
Clarke Steamship Co. Ltd, Québec . . . . .		25.00
Sun Life Assurance Co. of Canada, Québec . . . . .		25.00
Collège des Jésuites, Québec . . . . .		25.00
Les Forestiers Franco-Américains, Woonsocket, E.-U. . . . .		25.00
Le Barreau de Richelieu, Saint-Hyacinthe . . . . .		25.00
Crown Life Assurance Co., Québec . . . . .		25.00
Chevaliers de Colomb, Conseil 2088, Thetford-les-Mines		25.00
Commission Scolaire de la Cité de Thetford, Thetford- les-Mines. . . . .		25.00
Société Saint-Jean-Baptiste de Richmond, Richmond . . . . .		25.00
Syndicat National du Combustible, Québec . . . . .		25.00
Paroisse de l'Ancienne Lorette, Ancienne Lorette . . . . .		25.00
Enfants de Marie de l'Ancienne Lorette, Anc. Lorette . . . . .		25.00
RR. SS. de l'Assomption de la S. V., Nicolet . . . . .		25.00
La Cité de Nicolet, Nicolet . . . . .		25.00
Fabrique de Sainte-Marie de Beauce, Sainte-Marie . . . . .		25.00
Société du Parler Français, Notre-Dame du Lac . . . . .		25.00
Georges Fortin, C. R., Valleyfield . . . . .		25.00
Municipalité Saint-Stanislas de Kostka . . . . .		25.00
Société de Saint-Jean-Baptiste, Salaberry de Valleyfield		25.00
Séminaire de Valleyfield, Valleyfield . . . . .		25.00
M. l'abbé Ernest Lalonde, La Sarre . . . . .		25.00
Chevaliers de Colomb, Richmond . . . . .		25.00
Commission Scolaire d'Asbestos, Asbestos . . . . .		25.00
La Cité d'Asbestos, Asbestos . . . . .		25.00
Hobbs Mfg Co., Québec . . . . .		25.00
J.-A. Trudel, Trois-Rivières . . . . .		25.00
Barreau de Richelieu, Saint-Jean d'Iberville . . . . .		25.00
Conseil Municipal de l'Ange-Gardien, Ange-Gardien . . . . .		25.00
La Cité de la Rivière du Loup, Rivière du Loup . . . . .		25.00
M. l'abbé Philias Roy, Rivière du Loup . . . . .		25.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Rivière du Loup . . . . .		25.00
La Cie H. Bélanger, Limitée, Montmagny . . . . .		25.00
Paroisse Saint-Louis de Lotbinière, Lotbinière . . . . .		25.00
Séminaire de Joliette, Joliette . . . . .		25.00
Deux Municipalités de Saint-Gabriel de Brandon et M. l'abbé M. Nadeau, Curé, St-Gabriel de Brandon		25.00
Comité Paroissial de Richmond, Richmond . . . . .		25.00

Nom	Adresse	Montant
Société Saint-Jean-Baptiste, Rimouski		25.00
La Commission Scolaire de Montréal-Est, Montréal-Est		25.00
Conseil Municipal du comté de Dorchester		25.00
Missionnaires Oblats de M. I., Montréal		25.00
La Cité de Lévis, Lévis		25.00
La Ville de Port-Alfred, Port-Alfred		25.00
Révérant Père Henri Martin, Québec		25.00
Jos.-P. Ouellet, Québec		25.00
Sirois, Sirois & Lesage, Québec		25.00
Félix-E. Lavoie, Québec		25.00
Honorable L.-A. Taschereau, Québec		25.00
J. Gingras, Québec		25.00
Honorable A. Fitzpatrick, Québec		25.00
Canadian Bank of Commerce, Québec		25.00
Chinic Hardware Co., Québec		25.00
Bank of Nova Scotia, Québec		25.00
Gaulin & Tanguay, Limitée, Québec		25.00
A.-E. Marois, Limitée, Québec		25.00
J.-B. Laliberté, Limitée, Québec		25.00
Honorable Thomas Chapais, Québec		25.00
La Sauvegarde, Québec		25.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section du Sacré-Cœur, Québec		25.00
Henri Bray, Québec		25.00
Fernand Choquette, Québec		25.00
Dupré, DeBilly, Prévost & Home, Québec		25.00
Corporation des Frères Mineurs Capucins, Québec		25.00
Dominion Fish & Fruit, Limited, Québec		25.00
T. Eaton & Company, Montréal		25.00
Société Saint-Jean-Baptiste de Bienfaisance de Coaticook, Coaticook		25.00
Les Missionnaires Oblats de M. I., Ste-Agathe des Monts		25.00
La Chambre de Commerce des Jeunes, Québec		25.00
La Cie France-Film, Montréal		25.00
M. Alban Janin, Montréal		25.00
M. l'abbé L.-A. Gagnon, Québec		25.00
RR. PP. Dominicains, Québec		25.00
J.-Ernest Drolet, Québec		25.00
Société de l'Assomption, Moncton, N. B.		25.00
RR. SS. de la Charité, Québec		25.00
Gaston Pratte, Québec		25.00

Nom	Adresse	Montant
J.-E. Chapleau, Québec		25.00
Anglo Canadian Pulp & Paper Mills Ltd, Québec		25.00
La Corporation de Montebello, Montebello		25.00
Association Catholique des Voyageurs du Canada, Montréal		25.00
Société Nationale de Fiducie, Montréal		25.00
Caisse Nationale d'Économie, Montréal		25.00
Société des Artisans Canadiens français, Montréal		25.00
Mgr Olivier Maurault, P. S. S., Montréal		25.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Notre-Dame du Perpétuel Secours, Montréal		25.00
Association des Femmes d'Affaires, Montréal		25.00
Alliance Catholique des Professeurs de Montréal, Mont- réal		25.00
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Montréal		25.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Montcalm, Mont- réal		25.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Outremont, Mont- réal		25.00
Chambre de Commerce de Montréal, Montréal		25.00
Colonel Thomas Vien, M. P., Montréal		25.00
Société Générale des Finances Inc., Montréal		25.00
Comptoir National de Placement, Montréal		25.00
Therrien Frères, Limitée, Montréal		25.00
Quincaillerie Durand, Limitée, Montréal		25.00
Honorable sénateur Raoul Dandurand, Ottawa, Ont...		25.00
Honorable sénateur C.-P. Beaubien, Montréal		25.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Jacques-Cartier, Montréal		25.00
Couvrette-Sauriol, Limitée, Montréal		25.00
Trust Général du Canada, Montréal		25.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Saint-Paul, Mont- réal		25.00
École Notre-Dame, North Adams, E.-U.		25.00
École Sainte-Famille, North Adams, E.-U.		25.00
Conseil Sainte-Cécile, North Adams, E.-U.		25.00
Cercle François, North Adams, E.-U.		25.00
Club Lafayette Inc., North Adams, E.-U.		25.00
Ordre des Forestiers Franco-Américains, Woonsocket, E.-U.		25.00
Cour Ludger Duvernay, Winooski, E.-U.		25.00

Nom	Adresse	Montant
Olivier Lefebvre,	Montréal	25.00
Société du Bon Parler français,	Montréal	25.00
Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste,	Montréal	25.00
Dufresne Construction Cie, Ltée,	Montréal	25.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Notre-Dame des Neiges,	Montréal	25.00
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Section Notre-Dame,	Montréal	25.00
Le Collège de l'Assomption,	L'Assomption	25.00
Société Saint-Jean-Baptiste,	Kirkland Lake, Ontario	25.00
Paroisse de Val-Gagné,	Val-Gagné, Ontario	25.00
M. le juge A. Constantineau,	Ottawa, Ont.	25.00
L'Association Saint-Jean-Baptiste,	Ottawa, Ont.	25.00
Honorable juge Arthur Cannon,	Ottawa, Ont.	25.00
Banque Provinciale du Canada,	Ottawa, Ont.	25.00
Capital Trust Corp. Ltd,	Ottawa, Ont.	25.00
O. Proulx,	Ottawa, Ont.	25.00
J.-P. Laurin,	Ottawa, Ont.	25.00
Independent Coal Lumber,	Ottawa, Ont.	25.00
Honorable sénateur Louis Côté,	Ottawa, Ont.	25.00
B.-J. Currie,	Ottawa, Ont.	25.00
Honorable Juge Rinfret,	Ottawa, Ont.	25.00
Rév. Père Azarie Ménard, O. M. I.,	Ottawa, Ont.	25.00
Rév. Père Joseph Hébert, O. M. I.,	Ottawa, Ont.	25.00
Séminaire Universitaire,	Ottawa, Ont.	25.00
RR. PP. Rédemptoristes,	Ottawa, Ont.	25.00
RR. PP. Dominicains,	Ottawa, Ont.	25.00
RR. PP. Capucins,	Ottawa, Ont.	25.00
Maison Mère des RR. SS. Grises de la Croix,	Ottawa, Ontario	25.00
Commandeurs de l'Ordre Jacques-Cartier,	Ottawa, Ont.	25.00
Honorable Paul Leduc,	Toronto, Ont.	25.00
Sa Seigneurie Eugène Angers,	Ottawa, Ont.	25.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Notre-Dame de Lourdes,	Timmins, Ont.	25.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Saint-Antoine de Padoue,	Timmins, Ont.	25.00
Honorable juge E.-R.-E. Chevrier,	Toronto, Ont.	25.00
Club Lafayette des Raquetteurs,	Manchester, E.-U.	25.00
Dames Lafayette des Raquetteurs,	Manchester, E.-U.	25.00
Cour Saint-Louis Ordre des Forestiers Catholiques,	Manchester, E.-U.	25.00

Nom	Adresse	Montant
École Secondaire Saint-Antoine, Manchester, E.-U.		25.00
École Primaire Saint-Antoine, Manchester, E.-U.		25.00
M. l'abbé Arthur-M. Décary, Biddeford, E.-U.		25.00
Maison Saint-Joseph, RR. PP. Oblats, Lowell, E.-U.		25.00
Paroisse Sainte-Marie, Marlboro, E.-U.		25.00
École Saint-Rosaire, Gardner, E.-U.		25.00
Paroisse Saint-Rosaire, Gardner, E.-U.		25.00
Fédération Catholique Franco-Américaine, Fall River, E.-U.		25.00
Club des Francs Tireurs, New Bedford, E.-U.		25.00
Comité de New Bedford, New Bedford, E.-U.		25.00
Mgr Arthur Papineau, Joliette		25.00
Dr J.-M. Laframboise, Ottawa, Ont.		25.00
La Paroisse de la Nativité, Cornwall, Ont.		26.40
Paroisse de Sainte-Anne de Prescott, Prescott, Ont.		27.55

**Souscripteurs de \$11.00 à \$24.00**

Librairie Garneau, Limitée, Québec	15.00
C.-J. Magnan, Québec	15.00
Abbé J.-C. Mathieu, North Grosvernordale, E.-U.	20.00
Filles de la Sagesse de Dorval, Dorval	15.00
Dr Albert Jobin, Québec	20.00
Paul-H. Soucy, Québec	15.00
Les Petites Franciscaines de Marie, Baie-Saint-Paul	20.00
Honorable juge P.-B. Mignault, Montréal	15.00
Paul-Henri Bouffard, Québec	15.00
Honorable Juge Bouffard, Québec	15.00
Société Saint-Jean-Baptiste de Loretteville, Loretteville	20.00
RR. PP. Oblats, Hull	15.00
Municipalité de Saint-Casimir-Est, Saint-Casimir	20.00
Municipalité Scolaire de Saint-Casimir, Saint-Casimir	20.00
Municipalité Rurale de Saint-Casimir, Saint-Casimir	20.00
Académie de la Salle, Trois-Rivières	20.00
Conseil 2756 des Chevaliers de Colomb, Jonquières	15.00
La Société Saint-Jean-Baptiste, Jonquières	15.00
École Normale, Mont-Laurier	20.00
Abbé Philippe Perrier, Montréal	20.00
Abbé J.-B. Basinet, Sainte-Agathe des Monts	20.00
Abbé Saint-Pierre, Saint-Pacôme	15.00
Henri Renaud, New York	17.50

Nom	Adresse	Montant
Jos. Bilodeau, Québec . . . . .		20.00
Édouard Dorion, Québec . . . . .		20.00
Mutual Life Assurance Co. of Canada, Québec . . . . .		20.00
Les Révérends Pères Eudistes, Québec . . . . .		15.00
Hôtel Saint-Louis, Québec . . . . .		15.00
Confederation Life Assurance, Québec . . . . .		20.00
La Corporation de la Paroisse Saint-Joseph d'Alma, Saint-Joseph d'Alma . . . . .		20.00
La Commission Scolaire de Port Alfred, Port Alfred . . . . .		20.00
Paroisse Saint-Maxime de Mont-Louis . . . . .		15.00
Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses Populaires dites Desjardins, Québec . . . . .		15.00
La Paroisse de Lefavre, Lefavre . . . . .		17.35
Paroisse de Saint-Bernardin, Saint-Bernardin, Ont. . . . .		18.00
La Paroisse de Saint-Eugène, Saint-Eugène, Ont. . . . .		17.80
Manufacturers Life Ins. Co., Québec . . . . .		20.00
J.-A. Turmel, ptre, Québec . . . . .		15.00
Le personnel et les Agents de Great West Ass., Québec . . . . .		21.00
L'Hôtel-Dieu de Québec, Québec . . . . .		15.00
M. l'abbé A.-A. Godbout, Québec . . . . .		20.00
M. l'abbé C. Deslauriers, Québec . . . . .		20.00
M. l'abbé J.-A. Laberge, Québec . . . . .		20.00
RR. PP. du Saint-Sacrement, Québec . . . . .		15.00
RR. PP. Eudistes, Québec . . . . .		15.00
M. l'abbé L. Boulanger, Québec . . . . .		15.00
Mathieu & Sylvain, Québec . . . . .		15.00
A.-A. Letarte, Québec . . . . .		15.00
J.-Arsène Belleville, Québec . . . . .		15.00
M. le juge Hughes Fortier, Québec . . . . .		20.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Crémazie, Montréal . . . . .		15.00
J.-J. Joubert, Limitée, Montréal . . . . .		20.00
M. l'abbé J.-A. Bourassa, Québec . . . . .		20.00
M. l'abbé R. Gascon, Chapleau, Ont. . . . .		20.00
M. l'abbé Goulet, Cornwall, Ont. . . . .		15.70
J.-B. Trial & Fils, Ottawa, Ont. . . . .		15.00
C. Pothier & Fils, Ottawa, Ont. . . . .		20.00
C.-H. Laberge, Ottawa, Ont. . . . .		15.00
H.-J. Morin, Ottawa, Ont. . . . .		20.00
Robert Laurier, Ottawa, Ont. . . . .		15.00
M. l'abbé J.-Guillaume Leclerc, Manchester, E.-U. . . . .		20.00
École du Sacré-Cœur, Northampton, E.-U . . . . .		20.00

<b>Nom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Montant</b>
Les Filles de la Sagesse, Eastview Centre, Ont.....		20.00
Dr J.-E. Fortier, Québec.....		20.00
Paroisse des Grondines, Grondines.....		12.00
M. l'abbé J.-A. Roy, Saint-Côme de Kennebec.....		12.00
Paroisse Saint-Henri de Lévis, Saint-Henri.....		11.00
M. l'abbé J.-Eudore Desbiens, Sainte-Rose du Dégelé ..		14.00
Cours Biron No 326, Manchester, E.-U.....		13.00
Paroisse de Saint-Louis de France, Swansea, E.-U.....		11.00
Les Employés du Bureau de Poste, Ottawa, Ont.....		12.00
Club Mont Royal, Manchester, E.-U.....		11.00
La Paroisse de Rivière Ouelle, Rivière Ouelle.....		22.00
La Paroisse Saint-Joseph de Beauce.....		21.00
M. l'abbé A. Cournoyer, Gogama, E.-U.....		21.25
M. l'abbé J.-R. Chapleau, North Bay, Ont.....		13.00
M. l'abbé L.-N. Laporte, Verchères.....		20.00

**Souscripteurs de \$10.00**

Hôpital des Sœurs Grises, Régina, Sask.....	10.00
Amédée-K. Laflamme, Toronto, Ont.....	10.00
La Ligue Catholique Féminine, Québec.....	10.00
Association des Maréchaux Ferrants, Québec.....	10.00
Association Sportive des Employés Civils, Québec.....	10.00
Cercle des Voyageurs de Québec, Inc., Québec.....	10.00
Association de Lasalle, Inc., Québec.....	10.00
Seton Hill College, Greensburg, E.-U.....	10.00
Élèves de l'Académie Sainte-Anne, Marlboro, E.-U.....	10.00
Cercle Raimbault, Drummondville.....	10.00
Maison Provinciale du Bon Pasteur, Québec.....	10.00
Corporation de Prêts de Québec, Québec.....	10.00
Honorable Gordon-W. Scott, M. C. L., Québec.....	10.00
Garneau, Boulanger, Limitée, Québec.....	10.00
Jos. Morency, Québec.....	10.00
Sœurs du Bon Pasteur, Québec.....	10.00
Séminaire de Sainte-Thérèse, Ste-Thérèse.....	10.00
Un Ami « Dr Elz. Miville Deschênes », Québec.....	10.00
Ligue des Patriotes, Québec.....	10.00
Crédit Anglo-Français, Québec.....	10.00
Honorable Chas.-G. Power, Ottawa, Ont.....	10.00
Dr Roméo Blanchet, Québec.....	10.00
Ernest Germain, Québec.....	10.00

Nom	Adresse	Montant
Jules-S. Lesage, Québec		10.00
Jos.-O. Morin, Québec		10.00
Ligue Civique Franco-Américaine, Boston, E.-U.		10.00
L'Union Commerciale de Québec, Québec		10.00
Association Franco-Canadienne de la Saskatchewan, Vonda, Saskatchewan		10.00
Cercle Marie Rollet, Québec		10.00
Liqueurs du Saguenay, Chicoutimi		10.00
Chevaliers de Colomb, Chicoutimi		10.00
Joseph Gagnon, Chicoutimi		10.00
Cercle des Dames Fermières, St-Alphonse de Chicoutimi		10.00
Chevaliers de Colomb, Baie des Ha ! Ha !		10.00
Ville de Bagotville, Bagotville		10.00
Abbé Saint-Georges Bergeron, Québec		10.00
Élèves de Rhétorique et de Philosophie du Collège Marie- Anne, Montréal		10.00
École Saint-Joseph, Biddeford		10.00
C. Jobin, Limitée, Québec		10.00
Caisse Populaire de Québec, Québec		10.00
Frs Jobin, Québec		10.00
J.-Aimé Déry, Québec		10.00
J.-Aurèle Bigonnesse, Québec		10.00
Dr Alfred Morisset, Québec		10.00
Société Saint-Jean-Baptiste de Bienfaisance de New York, New York, E.-U.		10.00
Ligue Saint-Joseph de New York, New York, E.-U.		10.00
Comité Paroissial de Lachine, Lachine		10.00
Collège de l'Assomption, Worcester, E.-U.		10.00
Mgr L.-A. Paquet, Québec		10.00
M. l'abbé Oscar Bergeron, Québec		10.00
M. l'abbé Roch Rochette, Québec		10.00
M. l'abbé M. Laliberté, Québec		10.00
M. l'abbé T. Paquet, Québec		10.00
M. le Dr Achille Paquet, Québec		10.00
Mgr Philius-J. Fillion, Québec		10.00
Congrégation Notre-Dame, St. Johnsbury, E.-U.		10.00
M. l'abbé H. Fortier, Kénogami		10.00
Les Chevaliers de Colomb, Kénogami		10.00
Ville de Kénogami, Kénogami		10.00
Société de l'Assomption, Kénogami		10.00
Commission Scolaire, Kénogami		10.00

<b>Nom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Montant</b>
Comité Diocésain d'Action Catholique de Chicoutimi, Chicoutimi . . . . .		10.00
L'Alliance des Journaux Franco-Américains de la Nou- velle-Angleterre, Woonsocket, E.-U . . . . .		10.00
M. l'abbé S. Turcotte, Lauzon . . . . .		10.00
F.-X. Drolet, Limitée, Québec . . . . .		10.00
P.-A. Alain, Québec . . . . .		10.00
M. Yves Montreuil, N. P., Québec . . . . .		10.00
Institut des Frères Saint-Vincent de Paul, Québec . . . . .		10.00
Honorable Juge Verret, Sherbrooke . . . . .		10.00
RR. SS. de l'Espérance, Québec . . . . .		10.00
Honorable Juge Gelly, Québec . . . . .		10.00
L'Industrielle Assurance sur la Vie, Québec . . . . .		10.00
J.-Louis Morency, Québec . . . . .		10.00
Poudrier & Boulet, Limited, Québec . . . . .		10.00
The Canadian Import Co. Lted, Québec . . . . .		10.00
Morin, Barry, Côté & Marceau, Québec . . . . .		10.00
Omer Couture, Pharmacien, Québec . . . . .		10.00
Antonin Marquis, Pharmacien, Québec . . . . .		10.00
M. l'abbé Brunet, Québec . . . . .		10.00
Chambre de Commerce Française des États-Unis, New York, E.-U . . . . .		10.00
La Société des Professeurs français en Amérique, New York, E.-U . . . . .		10.00
Comité Central des Sociétés de Langue française, New York, E.-U. . . . .		10.00
Rosaire Beaudoin, Saint-Joseph de Beauce . . . . .		10.00
Cercle Littéraire Montmorency Laval, St-Alexandre de Gatineau . . . . .		10.00
M. le Chanoine Fréchette, Sainte-Claire . . . . .		10.00
L'hôpital Général, Québec . . . . .		10.00
Collège Sainte-Anne, Church Point, N.-E. . . . .		10.00
Fédération des Vétérans français, New York, E.-U. . . . .		10.00
Ligue d'Achat Chez-Nous, Rouyn . . . . .		10.00
Club Social Alsace-Lorraine, Brooklyn, E.-U. . . . .		10.00
Mgr Elias Roy, P. D., Lévis . . . . .		10.00
M. l'abbé Joseph-O. Roy, Lévis . . . . .		10.00
Mgr Langlois, Valleyfield . . . . .		10.00
M. l'abbé J.-Albert Bélanger, Thetford Mines . . . . .		10.00
La Commission Scolaire, Hull . . . . .		10.00
Les Sœurs Grises de la Croix, Hull . . . . .		10.00

Nom	Adresse	Montant
Un Comité d'Éducation National,	Hull	10.00
RR. PP. Oblats, Maison des Retraites fermées,	Hull	10.00
Cercle Agricole de la Ville de Montmagny,	Montmagny	10.00
Association littéraire et artistique de Montmagny,	Montmagny	10.00
Collège de Saint-Victor,	St-Victor de Beauce	10.00
Paroisse de Fauquier,	Fauquier, Ont	10.00
Arthur Foster,	Québec	10.00
Édouard Asselin,	Québec	10.00
Honorable sénateur Georges Parent,	Québec	10.00
Roger & Gallet,	New York, E.-U.	10.00
Hôtel-Dieu,	Nicolet	10.00
Fernand Fafard, M. P.,	L'Islet	10.00
Dr Rosaire Gingras,	Québec	10.00
Paroissiens de Saint-Joachim,	Saint-Joachim	10.00
Fabrique Saint-Thomas,	Saint-Joseph de Memramcook	10.00
Mgr Fortier, P. D.,	Saint-Georges de Beauce	10.00
Comité Paroissial de Saint-Denis sur Richelieu		10.00
Mgr J.-A. Laliberté,	Central Falls, E.-U.	10.00
Z. Rivard,	Québec	10.00
C.-P. Chartier,	Québec	10.00
Société Saint-Jean-Baptiste de Danville,	Danville	10.00
Philippe Roy,	Asbestos	10.00
La Corporation de Baie-Saint-Paul, Ouest,	Baie-Saint-Paul, Ouest	10.00
Dr Arthur Leclerc, M. L. P.,	Baie-Saint-Paul, Ouest	10.00
Chanoine Calixte Tremblay,	Baie-Saint-Paul, Ouest	10.00
Chas.-Ed. Tremblay, N. P.,	Baie-Saint-Paul, Ouest	10.00
M. l'abbé Jos.-H. Cinq-Mars,	Grondines	10.00
RR SS. Ursulines,	Trois-Rivières	10.00
Le Flambeau,	Trois-Rivières	10.00
Mgr Trudel,	Trois-Rivières	10.00
M. le juge Aimé Marchand,	Trois-Rivières	10.00
M. l'abbé J.-A. Majeau,	Saint-Rémi de Napierville	10.00
Chevaliers de Colomb,	Saint-Jean d'Iberville	10.00
Société Saint-Jean-Baptiste de Beauport		10.00
La Fédération des Caisses Populaires,	Québec	10.00
M. Omer Langlois,	Québec	10.00
M. l'abbé Philémon Cloutier,	Saint-Augustin	10.00
Dr Joseph Vaillancourt,	Québec	10.00
RR. SS. du Saint-Rosaire,	Isle-Verte	10.00

Nom	Adresse	Montant
M. l'abbé Vézina,	Rivière du Loup	10.00
Association des Assureurs Vie,	Québec	10.00
La Cie M. E. Binz, Limitée,	Montmagny	10.00
Municipalité de la Paroisse Saint-Thomas	de Montmagny	10.00
Les Artisans,	Montmagny	10.00
Alliance Française de New York,	New York, E.-U.	10.00
La Société Française de Bienfaisance,	Québec	10.00
Rév. H.-F. Chagnon,	Meuden, E.-U.	10.00
The Canada Life Assurance Co.,	Québec	10.00
Dr Adolphe Marcoux, M. L. P.,	Beauport	10.00
Conseil Municipal de St-Charles Borromée,	Joliette	10.00
Chambre de Commerce,	Joliette	10.00
Conseil de Saint-Félix de Valois,	Saint-Félix de Valois	10.00
La Ville de Saint-Joseph d'Alma,	Saint-Joseph d'Alma	10.00
Ernest Chicoine,	Verchères	10.00
Mme P. Landry,	Québec	10.00
Dr Paul Garneau,	Québec	10.00
École Sainte-Cécile,	Montréal	10.00
Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique,	New York, E.-U.	10.00
Les Artisans Canadiens français de Sainte-Thérèse,	Amos	10.00
M. l'abbé Alph. Bourassa,	Lévis	10.00
Dr S. Gaudreau,	Québec	10.00
La Chambre de Commerce de Québec,	Québec	10.00
M. et Mme J.-B. Cadrin,	Saint-Anselme	10.00
René Dupuis,	Québec	10.00
La Ville de Rimouski,	Rimouski	10.00
J.-A. Boisjoli,	Québec	10.00
F. Laframboise,	Warren, Ont.	10.00
Dr C. Dumont,	Campbellton, N. B.	10.00
Chanoine J.-B. Houle,	Marieville	10.00
Hôtel-Dieu de Lévis,	Lévis	10.00
Dr Roméo Roy,	Lévis	10.00
Dr Arthur Fafard,	Lévis	10.00
Conseil Municipal de la Ville de Lauzon,	Lévis	10.00
La Société Saint-Jean-Baptiste de Lauzon,	Lévis	10.00
La Ligue du Sacré-Cœur de Lauzon,	Lévis	10.00
Société Saint-Jean-Baptiste de Bienville,	Lévis	10.00
A.-C. McPhee,	Québec	10.00
Morisset & Frères,	Québec	10.00
Albert Rouillard Inc.,	Québec	10.00
Simmons & Co. Lted,	Québec	10.00

Clarendon Hotel Limited, Québec.....	10.00
Charles Vézina, Québec.....	10.00
Dr L. Berger, Québec.....	10.00
Jos. Turcotte, Limitée, Québec.....	10.00
Émile Frenette, Québec.....	10.00
Delphis Maranda, Québec.....	10.00
La Cie G.-I. Lachance, Québec.....	10.00
Mlle A. Lessard et P.-G. Lemieux, Québec.....	10.00
Philippe Méthé, Québec.....	10.00
J.-O. Cantin, Québec.....	10.00
Le Prêt Hypothécaire, Québec.....	10.00
Paul-Henri Guimont, Québec.....	10.00
Fabrique de Stadacona, Québec.....	10.00
Corporation de Prêts et Revenus, Québec.....	10.00
La Chambre de Commerce des Jeunes, Chicoutimi.....	10.00
Les Sœurs Grises de Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe.....	10.00
M. l'abbé O. Ferland, Québec.....	10.00
M. l'abbé T. Laroche, Québec.....	10.00
M. l'abbé F.-P. Lamontagne, Québec.....	10.00
Fabrique de Sainte-Émélie de l'Énergie.....	10.00
Fédération des Canadiens français catholiques, Sherbrooke.....	10.00
Cercle Marguerite Bourgeois, Sherbrooke.....	10.00
M. l'abbé F. Chiasson, Mamou, E.-U.....	10.00
Mgr L.-A. Côté, P. D., Arthabaska.....	10.00
Les Frères des Écoles Chrétiennes, Arthabaska.....	10.00
M. le juge E. Des Rivières, Québec.....	10.00
École No 1 de Grande Vallée, Grande Vallée.....	10.00
Village de Pointe-Frégate, Pointe-Frégate.....	10.00
Henri-J. Roy, Sainte-Anne-des-Monts.....	10.00
École de Mont-Louis, Mont-Louis.....	10.00
Société Saint-Jean-Baptiste de Cap-Chat, Cap-Chat.....	10.00
Conseil Municipal de la paroisse de Cap-Chat, Cap-Chat.....	10.00
Conseil Municipal du Village de Cap-Chat, Cap-Chat.....	10.00
Conseil Municipal de Sainte-Anne-des-Monts, Sainte-Anne-des-Monts.....	10.00
Chas. Lever, Sainte-Anne-des-Monts.....	10.00
M. l'abbé Jos. Chenard, Sainte-Anne-des-Monts.....	10.00
RR. SS. du Saint-Rosaire, Sainte-Anne-des-Monts.....	10.00
Henri Gagnon, Québec.....	10.00
Académie Commerciale, Québec.....	10.00
Monastère des Ursulines, Québec.....	10.00

Nom	Adresse	Montant
Le Jeune Commerce des Trois-Rivières, Trois-Rivières . . .		10.00
Mme Armand Lavergne, Québec . . . . .		10.00
M. Wilfrid Edge, Québec . . . . .		10.00
Honorable Roméo Langlais, Québec . . . . .		10.00
Liguori Lacombe, Sainte-Scholastique . . . . .		10.00
L'A. C. F. C., Prud'homme, Saskatchewan . . . . .		10.00
La Société Saint-Jean-Baptiste, Paroisse de la Visitation, Sault-aux-Récollets . . . . .		10.00
Fédération Catholique Franco-Américaine, Woonsocket . . . . .		10.00
RR. SS. du Saint-Rosaire, Rimouski . . . . .		10.00
La Caisse Populaire de Lévis, Lévis . . . . .		10.00
L.-A. Trudel, Québec . . . . .		10.00
Georges Gingras, Québec . . . . .		10.00
Les Chevaliers de Carillon Inc. (Conseil de Montréal), Montréal . . . . .		10.00
Société des Ouvrières Catholiques, Montréal . . . . .		10.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Témiskaming . . . . .		10.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Préfontaine, Mont- réal . . . . .		10.00
Dr Léo-E. Pariseau, Outremont . . . . .		10.00
Léon Mercier Gouin, Montréal . . . . .		10.00
Comptoir National Enrg., Montréal . . . . .		10.00
Les Scouts Catholiques de Montréal, Outremont . . . . .		10.00
Alliance Française de Montréal, Montréal . . . . .		10.00
Alfred Lambert, Outremont . . . . .		10.00
L'Union Catholique des Cultivateurs, Inc., Montréal . . . . .		10.00
Cercle Pédagogique Desrosiers, Montréal . . . . .		10.00
Alliance Nationale, Montréal . . . . .		10.00
Rodolphe Bédard, Montréal . . . . .		10.00
Gérald Ryan, Montréal . . . . .		10.00
Arthur Vallée, Montréal . . . . .		10.00
Ægidius Fauteux, Montréal . . . . .		10.00
Fédération des Cercles d'Études Canadiens français, Montréal . . . . .		10.00
A. C. V. du Canada, Section Maisonneuve, Montréal . . . . .		10.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Saint-Jean de la Croix, Montréal . . . . .		10.00
W.-E. Beaupré, Montréal . . . . .		10.00
Association des Hôteliers de la Campagne, Montréal . . . . .		10.00
Association Nationale des Vétérans, Montréal . . . . .		10.00
Société des Artisans Canadiens français, Section Saint- Joseph de Saint-Henri, Montréal . . . . .		10.00

Nom	Adresse	Montant
J.-A. Bernier,	Montréal	10.00
Henri-J. Pilon,	Montréal	10.00
Bernard & Bernard,	Montréal	10.00
T. Taggart Smith,	Montréal	10.00
J.-P. Lanctôt,	Montréal	10.00
Commission des Écoles Catholiques de Montréal,	Montréal	10.00
Laboratoire Nadeau, Limitée,	Montréal	10.00
L.-Athanasie Fréchette, N. P.,	Montréal	10.00
Ernest Tétreault, C. R.,	Montréal	10.00
Cie Wisintainer & Fils, Inc.,	Montréal	10.00
Z. Fontaine,	Montréal	10.00
Fashion Craft Mfrs Ltd.,	Montréal	10.00
L'Est Central Commercial Inc.,	Montréal	10.00
Beaudry Leman,	Montréal	10.00
Ludger Lemieux,	Montréal	10.00
Z. Hébert,	Montréal	10.00
Camilien Houde,	Montréal	10.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Saint-Enfant Jésus,	Montréal	10.00
Garneau & Ostigny,	Montréal	10.00
Forget & Forget,	Montréal	10.00
Langevin & Cie,	Montréal	10.00
Société des Oliviers Inc.,	Montréal	10.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Saint-Arsène,	Montréal	10.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Maisonneuve,	Montréal	10.00
Beaver Products Co. Ltd,	Montréal	10.00
Société Coopérative de Frais Funéraires,	Montréal	10.00
Lieutenant-Colonel Arthur Gaboury,	Montréal	10.00
A. Prud'homme & Fils Limitée,	Montréal	10.00
Colonel H. DesRosiers,	Montréal	10.00
Laiterie Canadienne, Limitée,	Montréal	10.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Immaculée-Conception,	Montréal	10.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Saint-Vincent Ferrer,	Montréal	10.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Père Marquette,	Montréal	10.00
L.-J. Forget & Cie,	Montréal	10.00

Nom	Adresse	Montant
Cercle Le Relais, Montréal		10.00
La Commission Scolaire de Ville La Salle, Montréal		10.00
Anastase Brault, Montréal		10.00
Fortier & Cie, Montréal		10.00
M. l'abbé L. Pineault, Montréal		10.00
J.-E.-Sylvio Gauvin, Montréal		10.00
Société des Artisans Canadiens Français, Montréal		10.00
École Saint-Laurent, Montréal		10.00
Ernest Savignac, P. S. S., Montréal		10.00
Anderson & Valiquette, Montréal		10.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Mont Selmos, E.-U		10.00
La Caisse Centrale de Sherbrooke, Sherbrooke		10.00
L'Amicale des Anciens Élèves de l'Académie Marchand, Montréal		10.00
Édouard Masson, Montréal		10.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Section Notre-Dame de Grâce, Montréal		10.00
Lucien Ménard, Edmonton, Alta		10.00
Voyageurs de Commerce, Section Lajoie, Outremont		10.00
Cercle Saint-Viateur, Outremont		10.00
M. l'abbé J.-W.-L. Giroux, Woonsocket, E.-U.		10.00
Dr J.-A. Jacques, Fitchburg, E.-U.		10.00
Révérénd Père Allard, Pointe-du-Lac		10.00
M. l'abbé David-G. Pettigrew, Stoneham		10.00
Dr J.-Édouard Morin, Québec		10.00
Révérénd Pères Maristes, Sillery		10.00
École Technique de Hull, Hull		10.00
Scholasticat des Oblats, Lebret, Sask		10.00
Les Artisans Canadiens français, Succ. No 231, Rockland, E.-U		10.00
J.-Armand Lapalme, Sudbury, Ont		10.00
Nap. L. Adam, Sudbury, Ont		10.00
Collège du Sacré-Cœur, Sudbury, Ont		10.00
J.-A. Laberge, Sudbury, Ont		10.00
Mgr S. Côté, P. D., Chelmsford, Ont		10.00
Mgr T.-J.-E. Devoy, P. D., Manchester, E.-U		10.00
Mgr Joseph Melançon, Berlin, E.-U.		00.00
M. l'abbé Alphée Leclerc, Manchester, E.-U.		10.00
M. l'abbé Louis Laliberté, Manchester, E.-U.		10.00
M. l'abbé L.-W.-J. Robichaud, Epping, E.-U.		10.00
M. l'abbé Paul Desaulniers, Manchester, E.-U.		10.00

Nom	Adresse	Montant
M. Hormidas Tétreau,	Somersworth, E.-U.	10.00
M. l'abbé Elzéar Durette,	Greenville, E.-U.	10.00
M. l'abbé L.-P. Routhier,	Suncook, E.-U.	10.00
M. l'abbé André Doucet,	Ashland, E.-U.	10.00
M. l'abbé Adrien Verrette,	Manchester, E.-U.	10.00
Dr Jules-Octave Gagnon,	M. D., Manchester, E.-U.	10.00
Dr J.-E. Larochelle,	M. D., Manchester, E.-U.	10.00
Dr Adolphe Provost,	M. D., Manchester, E.-U.	10.00
Me Émile Lemelin,	Manchester, E.-U.	10.00
Wilfrid Robichaud,	Nashua, E.-U.	10.00
Joseph Dumont,	Berlin, E.-U.	10.00
Cours Saint-Georges No 1,	Manchester, E.-U.	10.00
Cours Saint-Augustin No 2,	Manchester, E.-U.	10.00
Cours Sainte-Marie No 3,	Manchester, E.-U.	10.00
Cours Saint-Martin No 29,	Somersworth, E.-U.	10.00
Succ. Saint-Joseph, D'Israeli		10.00
Cours Saint-Romuald No 384,	Farnham	10.00
Cours Saint-Eugène No 306,	La Tuque	10.00
Cours Saint-Charles No 250,	Portneuf	10.00
Garde Marie-Antoinette,	Manchester, E.-U.	10.00
Villa des Anges No 17,	Lebanon, E.-U.	10.00
Villa Jeanne d'Arc,	Somersworth, E.-U.	10.00
Villa Marie-Antoinette No 1,	Manchester, E.-U.	10.00
Villa Evangéline No 22,	Nashua, E.-U.	10.00
Villa Royale No 50,	Dover, E.-U.	10.00
Villa Bonheur No 10,	Nashua, E.-U.	10.00
Villa Marguerite No 4,	Laconia, E.-U.	10.00
Conseil Notre-Dame des Victoires No 254,	Manchester, E.-U.	10.00
Conseil Hevey No 109,	Manchester, E.-U.	10.00
Cours Sainte-Cécile,	Somersworth, E.-U.	10.00
Société des Artisans,	Somersworth, E.-U.	10.00
Cours Saint-Jean-Baptiste No 4,	Berlin, E.-U.	10.00
Club Joliette,	Berlin, E.-U.	10.00
La Société de Bienfaisance Desrosiers,	Somersworth, E.-U.	10.00
Société Saint-Jean-Baptiste,	Somersworth, E.-U.	10.00
Société Saint-Jean-Baptiste,	Dover, E.-U.	10.00
Association Franco-Américaine,	Concord, E.-U.	10.00
L'Avenir National,	Manchester, E.-U.	10.00
Séminaire de la Salette,	Enfield, E.-U.	10.00

Nom	Adresse	Montant
Villa Augustina, RR. SS. de Jésus-Marie, Goffstown, E.-U. . . . .		10.00
Collège Rivier, Hudson, E.-U. . . . .		10.00
Couvent de la Présentation, Hudson, E.-U. . . . .		10.00
École des Saints-Anges, Manchester, E.-U. . . . .		10.00
École Hevey, Manchester, E.-U. . . . .		10.00
Cercle du Sacré-Cœur, Manchester, E.-U. . . . .		10.00
Paroisse du Sacré-Cœur, Manchester, E.-U. . . . .		10.00
École du Sacré-Cœur, Manchester, E.-U. . . . .		10.00
Ligue du Sacré-Cœur (Sainte-Marie), Manchester, E.-U.		10.00
Ligue du Sacré-Cœur (Saint-Antoine), Manchester, E.-U.		10.00
La Jeunesse Ouvrière Catholique, Manchester, E.-U. . .		10.00
Association des Anciens Élèves des Frères Maristes, Manchester, E.-U. . . . .		10.00
École Saint-Jean-Baptiste, Manchester, E.-U. . . . .		10.00
M. l'abbé J. A. Laflamme, Biddeford, E.-U. . . . .		10.00
L. B. Lausier, Biddeford, E.-U. . . . .		10.00
Union Saint-Jean-Baptiste, Conseil Saint-Joseph, Lewis- ton, E.-U. . . . .		10.00
Institut Jacques Cartier, Lewiston, E.-U. . . . .		10.00
Association Canado-Américaine, Lewiston, E.-U. . . . .		10.00
Union Saint-Jean-Baptiste, Conseil Saint-François, Waterville, E.-U. . . . .		10.00
L'Association des Vigilants, Lewiston, E.-U. . . . .		10.00
Club Musical et Littéraire, Lewiston, E.-U. . . . .		10.00
Société de l'Assomption, Waterville, E.-U. . . . .		10.00
Ligue des Sociétés de Langue française, Lewiston, E.-U.		10.00
Paroisse SS. Pierre et Paul, Lewiston, E.-U. . . . .		10.00
Ligue des Sociétés de Langue française, Brunswick, E.-U.		10.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Lisbon, E.-U. . . . .		10.00
Foyer Musical, Lewiston, E.-U. . . . .		10.00
Conseil Sainte-Thérèse de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, Rumford, E.-U. . . . .		10.00
Association Saint-Dominique, Lewiston, E.-U. . . . .		10.00
Société du Saint-Nom de Jésus, Mexico, E.-U. . . . .		10.00
Paroisse Sainte-Marie, Lewiston, E.-U. . . . .		10.00
Paroisse Sainte-Croix, Lewiston, E.-U. . . . .		10.00
École Saint-Joseph, Biddeford, E.-U. . . . .		10.00
James Geddes, Brookline, E.-U. . . . .		10.00
Amicale Saint-Joseph, Lowell, E.-U. . . . .		10.00
Cercle Jeanne-Mance, Lowell, E. U. . . . .		10.00

Nom	Adresse	Montant
Association Éducatrice, Conseil Sainte-Thérèse, Lowell, E.-U.		10.00
Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, Lowell, E.-U.		10.00
Cercle Saint-Louis, Lowell, E.-U.		10.00
Conseil J. N. Jacques de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, Lowell, E.-U.		10.00
Cour Saint-Antoine, Lowell, E.-U.		10.00
Association Catholique, Lowell, E.-U.		10.00
Club Franco-Américain de Westford		10.00
Paroisse Saint-Joseph, Salem, E.-U.		10.00
Paroisse Sainte-Anne, Salem, E.-U.		10.00
Société de l'Assomption, Succ. Acadie No 1, Waltham, E.-U.		10.00
M. l'abbé Victor Épinard, Southbridge, E.-U.		10.00
M. l'abbé Ambroise Brisson, Spencer, E.-U.		10.00
Conseil Jeanne Hachette de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, Worcester, E.-U.		10.00
Cercle Jeanne-Mance, Worcester, E.-U.		10.00
Union Sainte-Anne, Worcester, E.-U.		10.00
Société des Artisans, Succ. Jeanne d'Arc, Worcester, E.-U.		10.00
Conseil Franchère de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, Worcester, E.-U.		10.00
Société des Artisans Canadiens français, Succ. No 11, Worcester, E.-U.		10.00
Comité Cleghorn, Fitchburg, E.-U.		10.00
Cour Lady Laurier, Worcester, E.-U.		10.00
Les Amis du Travailleur, Worcester, E.-U.		10.00
Conseil Gratton de l'Union Saint-Jean-Baptiste, Gardner, E.-U.		10.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Worcester, E.-U.		10.00
La Fédération des Sociétés Franco-Américaines, Worcester, E.-U.		10.00
Cour Legris No 373, Webster, E.-U.		10.00
Conseil Sainte-Catherine de l'Union Saint-Jean-Baptiste, Winchendon, E.-U.		10.00
Conseil Laurier de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, Winchendon, E.-U.		10.00
Ligue du Sacré-Cœur de la Paroisse du Saint-Rosaire, Gardner, E.-U.		10.00
Auxiliaires du Cercle Canadien, Southbridge, E.-U.		10.00
Cercle Canadien, Southbridge, E.-U.		10.00

Nom	Adresse	Montant
Société des Artisans, Succ. Southbridge, Southbridge, E.-U. . . . .		10.00
Société des Artisans, Succ. Sainte-Cécile, Southbridge, E.-U. . . . .		10.00
Conseil Rochambeau de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, Southbridge, E.-U. . . . .		10.00
Conseil Jacques-Cartier de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, Southbridge, E.-U. . . . .		10.00
Cour Cardinal Villeneuve, Ass. Canado-Américaine, Gardner, E.-U. . . . .		10.00
Cour Mollard No 342, Ass. Canado-Américaine, Fitchburg, E.-U. . . . .		10.00
Conseil Laurier, Forestiers Franco Ame., Southbridge, E.-U. . . . .		10.00
Amicale Marie-Anne, Marlboro, E.-U. . . . .		10.00
M. l'abbé J.-Edmond Potvin, Fall River, E.-U. . . . .		10.00
Les Artisans Canadiens français, Succ. No 737, Fall River, E.-U. . . . .		10.00
Cour Saint-Sacrement, A. C. A., Fall River, E.-U. . . . .		10.00
Ligue Civique Franco-Américaine, Fall River, E.-U. . . . .		10.00
Conseil Ledoux de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, E.-U. . . . .		10.00
Cour Sainte-Anne, Forestiers Catholiques, Fall River, E.-U. . . . .		10.00
L'Alliance Franco-Américaine de Fall River, Fall River, E.-U. . . . .		10.00
Rév. Chas.-H. Jeannotte, North Adams, E.-U. . . . .		10.00
Rév. Joseph Marchand, Holyoke, E.-U. . . . .		10.00
Rév. Jos.-H. Boutin, North Adams, E.-U. . . . .		10.00
Rév. M. Chabot, Ludlow, E.-U. . . . .		10.00
Rév. Pierre Gauthier, Chicopee, E.-U. . . . .		10.00
Rév. Georges Dumas, Indian Orchard, E.-U. . . . .		10.00
Rév. Herménégilde Boutin, Northampton, E.-U. . . . .		10.00
Louis Sansoucy, North Adams, E.-U. . . . .		10.00
Dr Antoine Dumouchel, North Adams, E.-U. . . . .		10.00
Cour Saint-Charles, Association Canado-Américaine, North Adams, E.-U. . . . .		10.00
Club Civique Franco-Américain, South Hadley, E.-U. . . . .		10.00
Cercle Rochambeau, Holyoke, E.-U. . . . .		10.00
Conseil Marchand de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, Holyoke, E.-U. . . . .		10.00

Nom	Adresse	Montant
Enfants de Marie, Paroisse Notre-Dame, North Adams, E.-U. . . . .		10.00
Dames de Charité, Paroisse Notre-Dame, North Adams, E.-U. . . . .		10.00
Apostolat de la Prière, Paroisse Notre-Dame, North Adams, E.-U. . . . .		10.00
Société des Artisans, North Adams, E.-U. . . . .		10.00
Société Saint-Jean-Baptiste, North Adams, E.-U. . . . .		10.00
Cercle des Dames françaises de Springfield, Indian Orchard, E. U. . . . .		10.00
L'Union Sainte-Anne, North Adams, E.-U. . . . .		10.00
Conseil Rochambeau de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, North Adams, E.-U. . . . .		10.00
Alliance des Journaux Franco-Américains, Woonsocket, E.-U. . . . .		10.00
Villa Maria, Association Franco-Américaine, Woonso- cket, E.-U. . . . .		10.00
Cour Napoléon No 37, Woonsocket, E.-U. . . . .		10.00
Cercle No 4, Société Jacques-Cartier, Woonsocket, E.-U.		10.00
Conseil Suprême, Société Jacques-Cartier, Central Falls, E.-U. . . . .		10.00
M. l'abbé Chas.-H. Paquette, Putnam, E.-U. . . . .		10.00
Rév. J.-V.-E. Bélanger, Bristol, E.-U. . . . .		10.00
Rév. H.-F. Gagnon, Meriden, E.-U. . . . .		10.00
Cercle Social Français, Hartford, E.-U. . . . .		10.00
Société des Artisans, Hartford, E.-U. . . . .		10.00
Cour Mgr P.-Eug. Roy, Association Canado-Américaine, Hartford, E.-U. . . . .		10.00
Conseil Champlain No 236, Hartford, E.-U. . . . .		10.00
Club Social de l'Ouest du Connecticut, Hartford, E.-U.		10.00
Conseil Villa Maria de l'Union Saint-Jean-Baptiste, Waterbury, E.-U. . . . .		10.00
Société Franco-Américaine, Jewett City, E.-U. . . . .		10.00
Mgr William Plamondon, P. D., Burlington, E.-U. . . . .		10.00
Comité de Pittsburg, Greensburg, E.-U. . . . .		10.00
Lionel Chevrier, Cornwall, Ont. . . . .		10.00
Rodolphe Denis, Cornwall, Ont. . . . .		10.00
Fréd Lefebvre, Cornwall, Ont. . . . .		10.00
W.-B. Parisien, Cornwall, Ont. . . . .		10.00
J.-E. Chevrier, Cornwall, Ont. . . . .		10.00
Groupe de Canadiens français, Fort Francis, Ont. . . . .		10.00

Nom	Adresse	Montant
F.-H. Trudeau,	Kirkland Lake, Ont.	10.00
Armand Gosselin,	Swastika, Ont.	10.00
Louis Rousseau,	Kirkland Lake, Ont.	10.00
Honorable Juge Plouffe,	North Bay, Ont.	10.00
H.-J.-E. Côté,	Ottawa, Ont.	10.00
Robert Electric,	Ottawa, Ont.	10.00
Provost & Allard,	Ottawa, Ont.	10.00
Mme A. Ménard,	Ottawa, Ont.	10.00
Victoria Hotel,	Ottawa, Ont.	10.00
Albert Pinard,	Ottawa, Ont.	10.00
O. Archambault,	Ottawa, Ont.	10.00 <sup>0</sup>
L. Delorme,	Ottawa, Ont.	10.00
Lucien Leblanc,	Ottawa, Ont.	10.00
Léo Ménard,	Ottawa, Ont.	10.00
J.-F. Simard,	Ottawa, Ont.	10.00
Louvigny de Montigny,	Ottawa, Ont.	10.00
Georges Gauthier,	Ottawa, Ont.	10.00
La Société des Débats français,	Ottawa, Ont.	10.00
Dupont Limitée,	Ottawa, Ont.	10.00
Trudel Hardware,	Ottawa, Ont.	10.00
C.-E. Renaud,	Ottawa, Ont.	10.00
Desmarais & Robitaille, Limitée,	Ottawa, Ont.	10.00
A. Laurence,	Ottawa, Ont.	10.00
Emond, Beauty & Barber Supply Company,	Ottawa, Ont.	10.00
Paquin Motors Limited,	Ottawa, Ont.	10.00
E.-J. Labelle,	Ottawa, Ont.	10.00
Marchand Electrical Company Limited,	Ottawa, Ont.	10.00
A.-E. Bourque,	Ottawa, Ont.	10.00
Langelier Limitée,	Ottawa, Ont.	10.00
Association Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa,	Ottawa, Ont.	10.00
Section Saint-Jean-Baptiste,	Ottawa, Ont.	10.00
Conseil Champlain des Chevaliers de Colomb,	Ottawa, Ont.	10.00
L.-P. St-Amour,	Ottawa, Ont.	10.00
National Grocers Company Limited,	Ottawa, Ont.	10.00
Gauthier & Company,	Ottawa, Ont.	10.00
Mgr Jos. Lebeau, P. D.,	Ottawa, Ont.	10.00
Commissariat de Terre Sainte,	Ottawa, Ont.	10.00
M. le Chanoine Onésime Lalonde,	Ottawa, Ont.	10.00
Robert Gauthier,	Windsor, Ont.	10.00

<b>Nom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Montant</b>
Hôpital Général, Ottawa, Ont. . . . .		10.00
Hôpital Saint-Vincent, Ottawa, Ont. . . . .		10.00
Gilberte Charbonneau, Saint-Joseph d'Orléans, Ont. . . . .		10.00
P. Aubry, Ottawa, Ont. . . . .		10.00
L'Union Saint-Joseph du Canada, Ottawa, Ont. . . . .		10.00
Dr Néol Sauvé, Ottawa, Ont. . . . .		10.00
Cercle Acadie, Comeauville . . . . .		10.00
Audet-Giguère, Limitée, Québec. . . . .		10.00
C.-W. Lindsay & Cie., Limitée, Québec . . . . .		10.00
J.-W. Woolsworth & Co., Ltd, Québec . . . . .		10.00
O. Chalifour, Inc., Québec . . . . .		10.00
Georges Chalifour, Québec . . . . .		10.00
Cirice Gagnon, Québec . . . . .		10.00
Société des Artisans, Succ. Saint-Joseph, Québec. . . . .		10.00
Wilfrid Cantin, Québec . . . . .		10.00

-----



# TABLE

DES

**ADRESSES, DISCOURS, ALLOCUTIONS, SERMONS ETC.**

PAR NOMS D'AUTEURS

	PAGES
BEAUCHEMIN, M. LE DR L.-O. Réponse au Toste à l'Alberta .	370
BENOIT, M. JOSAPHAT. Échos du Congrès . . . . .	481
BERTRAND, M. LOUIS. L'Esprit français . . . . .	196
— Discours (1er juillet). . . . .	327
BLOUIN, RÉV. SOEUR MARIE-ÉLISE. Échos du Congrès . . . . .	481
BONNAFOUS, M. HENRI. Réponse au Toste à la France. . . . .	337
BOVEY, M. LE COLONEL WILFRID. La Coopération de nos compatriotes de langue anglaise à la survivance française. .	244
BRUNAUT, MGR HERMANN. Réponse à l'hommage de l'Église .	160
CHAPAIS, SIR THOMAS. Présentation du délégué de l'Académie française. . . . .	193
CLAUDEL, M. PAUL. La Chanson française. . . . .	469
CONSTANTINEAU, L'HONORABLE M. A. Discours et présenta- tion des orateurs (29 juin). . . . .	219
DELÂGE, L'HONORABLE M. CYRILLE-F. Réponse au Toste à l'École. . . . .	372
DELAQUERRIÈRE, M. JOSÉ. Chant patriotique canadien du Deuxième Congrès de la Langue française. . . . .	485
DES RIVIÈRES, M. LÉON-T. Rapport de la Commission des Finances. . . . .	486
— Bilan du Congrès. . . . .	488
DOUMIC, M. RENÉ. Câblogramme de l'Académie . . . . .	139
DUBUC, L'HONORABLE M. LUCIEN. Homages à Son Ém. le Cardinal Villeneuve (28 juin). . . . .	184
DUPLESSIS, L'HONORABLE M. MAURICE. Bienvenue aux Con- gressistes. . . . .	172
— Réponse au Toste à la Province de Québec . . . . .	347
FORGET, MGR ANASTASE. Sermon (30 juin) . . . . .	381

	PAGES
FOURNIER, M. CAMILLE. Réponse au Toste au Manitoba . . .	359
FRÉMONT, M. DONATIEN. Échos du Congrès . . . . .	478
GAILLARD DE CHAMPRIS, M. HENRI. Échos du Congrès . . . .	473
GRÉGOIRE, SON HONNEUR, M. J.-E. Bienvenue aux Congres- sistes, (27 juin) . . . . .	177
— Réponse au Toste à la Ville de Québec. . . . .	349
GROULX, M. L'ABBÉ LIONEL. L'histoire gardienne de tradi- tions vivantes . . . . .	292
HÉBERT, RÉV. P. JOSEPH. La survivance de la langue fran- çaise par celle de l'esprit français. . . . .	270
HIPPOLYTE, M. DOMINIQUE. Discours (30 juin). . . . .	407
JALBERT, M. EUGÈNE. Discours (27 juin). . . . .	151
KOETZ, M. METTY. Réponse au Toste à la Belgique. . . . .	340
LACASSE, l'honorable M. Gustave. La langue et l'esprit fran- çais dans l'Ontario. . . . .	436
LACHAPPELLE, M. L'ABBÉ J.-B. La langue et l'esprit français dans la Louisiane . . . . .	250
LEBLANC, L'HONORABLE M. ARTHUR-T. Discours (29 juin). . .	264
LEDoux, M. HENRI. Hommage à l'Église (27 juin). . . . .	157
LEDUC, L'HONORABLE M. PAUL. Salut à la ville de Québec. (27 juin). . . . .	174
LEGAULT, RÉV. P.-E. Sermon (28 juin). . . . .	375
LE GOUAZE, MGR. Sermon (1er juillet). . . . .	389
MARTIN, L'HONORABLE WADE-O. Réponse au Toste à la Loui- siane. . . . .	357
MAURAUlt, MGR OLIVIER. Le Rôle de la culture française dans la vie canadienne . . . . .	211
— Discours (1er juillet). . . . .	326
McGUIGAN, Mgr. Message aux Congressistes. . . . .	125
MELANSON, MGR ARTHUR. La Survivance française en Acadie .	411
MICHAUD, L'HONORABLE M. J.-ENOIL. Réponse au Toste au Canada. . . . .	334
MIGNAULT, L'HONORABLE M. P.-B. Discours (29 juin) . . . . .	261
MOZZONI, MGR HUMBERTO. Réponse au Toste au Pape. . . . .	331
PACELLI, SON ÉM. LE CARDINAL. Cáblogramme du Vatican . .	139
PATENAUDE, SON EX. M. E.-L. Discours (27 juin). . . . .	153
PICARD, M. J.-E. Bilan du Congrès. . . . .	488
RINFRET, L'HONORABLE M. FERNAND. Bienvenue aux Con- gressistes. . . . .	169
RIVARD, L'HONORABLE M. ADJUTOR. Discours et présentation des Orateurs (28 juin). . . . .	181

	PAGES
ROBERT, M. ADOLPHE. La Survivance de l'esprit français aux États-Unis. . . . .	422
ROCHON, M. LE DR P.-E. Réponse au Toste à l'Ontario. . . . .	354
ROY, MGR CAMILLE. Appel au Public. . . . .	11
— Discours d'ouverture du Congrès. . . . .	147
— Présentation des diplômés (1er juillet). . . . .	311
— Remise de la médaille d'or à M. LOUIS BERTRAND. . . . .	328
— Allocution et présentation des orateurs (30 juin). . . . .	329
— Présentation des orateurs (1er juillet). . . . .	409
— Discours de Clôture du Congrès. . . . .	444
— Échos du Congrès. . . . .	467
ROY, L'HONORABLE M. FERDINAND. La Survivance de l'esprit français dans nos lois. . . . .	277
ROY, M. LE DR LAURENT. Réponse au Toste à la Saskatchewan. . . . .	366
SÉVIGNY, L'HONORABLE M. ALBERT. Hommage à la France . . . . .	163
SORMANY, M. LE DR ALBERT. Réponse au Toste de l'Acadie . . . . .	351
THÉBAUD, M. LE DR JULES. Réponse au Toste à la République d'Haïti . . . . .	344
TURCK, M. RENÉ. Discours (27 juin). . . . .	167
TWEEDSMUIR, SON EXC. LORD. Discours (29 juin). . . . .	267
VALLÉE, M. LE DR ARTHUR. Discours (30 juin). . . . .	405
VERRETTE, M. L'ABBÉ ADRIEN. Réponse au Toste aux Franco-Américains. . . . .	362
VIATTE, M. AUGUSTE. Echos du Congrès . . . . .	475
VILLENEUVE, SON ÉM. LE CARDINAL. Lettre au Clergé et aux Communautés religieuses du diocèse de Québec . . . . .	16
— La survivance de l'esprit français par celle des mœurs et des traditions. . . . .	188
YELLE, MGR ÉMILE. La langue et l'esprit français dans le Manitoba et dans l'Ouest canadien. . . . .	225



# TABLE DES MATIÈRES

## PIÈCES LIMINAIRES

	PAGES
Délibération prise par le Bureau de direction de la Société du Parler français au Canada, le 2 mars 1936. . . . .	9
Appel au public. . . . .	11
Lettre de Son Éminence le Cardinal Villeneuve au Clergé et aux Communautés religieuses du Diocèse de Qué- bec. . . . .	16
Comité d'honneur. . . . .	19
Membres du Bureau du Congrès. . . . .	20
Règlement du Congrès. . . . .	22
Indications générales. . . . .	27
Secrétariat, 27 — Instructions aux Comité régionaux, 28 — Enquêtes, 30.	
Programme général du Congrès. . . . .	35
Programme des séances publiques. . . . .	38
Assemblées générales. . . . .	45
Programme des séances des sections d'étude.— Mémoires et rapporteurs. . . . .	47
Programmes spéciaux. . . . .	58
La journée des enfants, 58.— La journée des dames, 59.— La journée des jeunes, 60.	
Manifestations, Réceptions, Concerts, etc. . . . .	61
Expositions et Musées. . . . .	66
Visites et excursions. . . . .	67

## PREMIÈRE PARTIE

### COMPTE RENDU DU CONGRÈS

<i>Preliminaires.</i> . . . .	71
Manifestation du dimanche après-midi, 27 juin — Dépôts de couronnes aux monuments. . . . .	73
Séance d'ouverture du Congrès, dimanche soir, 27 juin, au Colisée . . . . .	77

	PAGES
<i>Lundi, 28 juin. La journée des enfants</i> .....	82
Démonstrations des enfants au Terrain de l'Exposition . . .	83
Séances des sections. ....	86
Le troisième centenaire de l'Hôtel-Dieu de Québec. ....	88
Déjeuner aux délégués et orateurs. ....	91
Deuxième séance publique, au Colisée .....	92
 <i>Mardi, 29 juin. La journée des dames.</i> .....	 95
Séances des sections. ....	96
Réception aux petits Franco-Américains. ....	97
Déjeuners au Château Frontenac .....	100
Troisième séance publique, à la Salle des Promotions . . . .	101
Réception par Son Excellence le Gouverneur de la Province. ....	103
Manifestation des Franco-Américains, au Monument Champlain. ....	104
Quatrième séance publique, au Colisée. ....	107
 <i>Mercredi, 30 juin. La journée des jeunes.</i> .....	 111
Démonstration des jeunes au Terrain de l'Exposition. . . .	113
Séance des sections. ....	117
Déjeuner France-Amérique, au Château Frontenac. ....	118
Déjeuner des Jeunes, à l'Hôtel Saint-Louis. ....	121
Les Louisianais reçoivent des Doctorats d'honneur .....	122
Assemblées générales à la Salle des Promotions de l'Université Laval. ....	124
Le banquet du Congrès, au Château Frontenac. ....	127
 <i>Jeudi, 1er juillet.</i>	
Messe pontificale à Sainte-Anne-de-Beaupré. ....	131
Remise des Doctorats d'honneur. ....	133
Séance de clôture du Congrès, au Colisée. ....	137
En marge du Congrès. ....	140
Réception au Petit-Cap, par les autorités du Séminaire de Québec, 140.— Manifestation en l'honneur de Louis Fréchette, à Lévis, 141.— Dîner de la Société des Poètes, 141.— Manifestation en l'honneur du Père Marquette, 142.— Les concerts pendant le Congrès, 142.— Expositions et Musées, 142.	

DEUXIÈME PARTIE

ADRESSES, DISCOURS, SERMONS.

PAGES

*Séance d'ouverture, dimanche, 27 juin.*

Discours d'ouverture.— Monseigneur Camille Roy, P. A., V. G., président. . . . .	147
Hommage des Congressistes à Son Excellence le Gouver- neur de la province de Québec.— M. Eugène Jalbert, avocat à Woonsocket, E.-U. . . . .	151
Réponse à l'hommage des Congressistes.— S. Exc. E.-L. Patenaude, Gouverneur de la province de Québec. . . . .	153
Hommage à l'Église.— M. Henri Ledoux, Président de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique. . . . .	157
Réponse à l'hommage à l'Église.— S. Exc. Mgr Hermann Brunault, Évêque de Nicolet, Doyen de l'Épiscopat canadien . . . . .	160
Hommage à la France.— L'honorable M. Albert Sévigny, Juge en chef suppléant de la Cour supérieure. . . . .	163
Réponse à l'Hommage à la France.— M. René Turck, Consul général de France . . . . .	167
Bienvenue aux Congressistes.— L'honorable Fernand Rin- fret, Secrétaire d'État du Canada. . . . .	169
Bienvenue aux Congressistes.— L'honorable Maurice Du- plessis, Premier Ministre de la province de Québec. . . . .	172
Salut à la ville de Québec.— L'honorable M. Paul Leduc, Ministre des Mines de l'Ontario. . . . .	174
Bienvenue aux Congressistes.— Son Honneur J.-Ernest Grégoire, Maire de Québec. . . . .	177

*Deuxième Séance publique, lundi soir 28 juin.*

Allocution du Président et Présentation des Orateurs.— L'honorable M. Adjutor Rivard, Juge à la Cour d'Ap- pel, Secrétaire général du premier Congrès de la Lan- gue français, en 1912. . . . .	181
Hommage à Son Éminence le Cardinal Villeneuve, O. M. I., Archevêque de Québec.— L'honorable M. Lucien Dubuc, Juge de la Cour de district d'Alberta. . . . .	184
La survivance de l'esprit français par celle des mœurs et des traditions.— Son Éminence le Cardinal Villeneuve, Archevêque de Québec. . . . .	188

	PAGES
Présentation du Délégué de l'Académie française.— Sir Thomas Chapais, de la Société Royale du Canada, Ministre de la province de Québec, sénateur . . . . .	193
L'Esprit français.— M. Louis Bertrand, de l'Académie française, délégué de l'Académie . . . . .	196
Le Rôle de la Culture française dans la vie canadienne.— Mgr Olivier Maurault, P. S. S., P. D., Recteur de l'Université de Montréal. . . . .	211
<i>Troisième Séance publique, mardi, 29 juin.</i>	
Allocution du Président.— L'honorable M. A. Constantineau, Juge de la Cour de comté de l'Ontario. . . . .	219
La langue et l'esprit français dans le Manitoba et dans l'Ouest canadien.— S. Exc. Mgr Émile Yelle, P. S. S., Archevêque coadjuteur de Saint-Boniface. . . . .	225
La Coopération de nos compatriotes de langue anglaise à la survivance française.— M. le Colonel Wilfrid Bovey, de l'Université McGill. . . . .	244
La langue et l'esprit français dans la Louisiane. M. l'abbé Jean-Baptiste Lachapelle, curé de Léonville. . . . .	250
<i>Quatrième Séance publique, mardi soir, 29 juin.</i>	
Allocution du Président.— L'honorable M. P.-B. Mignault, Juge en retraite de la Cour suprême du Canada. . . . .	261
Hommage des Congressistes à S. Exc. le Gouverneur du Canada.— L'honorable M. Arthur-T. LeBlanc, Juge de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick. . . . .	264
Réponse de Son Excellence, Lord Tweedsmuir, Gouverneur général du Canada . . . . .	267
La survivance de la langue française par celle de l'esprit français.— Le Très Rév. P. Joseph Hébert, O. M. I., recteur de l'Université d'Ottawa. . . . .	270
Survivance de l'esprit français dans nos lois.— L'honorable Juge Ferdinand Roy, doyen de la Faculté de Droit de l'Université Laval. . . . .	277
L'histoire, gardienne de traditions vivantes.— M. l'abbé Lionel Groulx . . . . .	292
<i>Cinquième Séance publique, jeudi 1er juillet.</i>	
Collation des Diplômes d'honneur conférés par l'Université Laval, à l'occasion du Deuxième Congrès de la Langue française.— Présentation des diplômés.— Mgr Camille Roy, président du Congrès. . . . .	311

	PAGES
Discours de Mgr Olivier Maurault, P. S. S., recteur de l'Université de Montréal, au nom des récipiendaires de doctorats <i>honoris causa</i> de l'Université Laval. . . . .	326
Discours de M. Louis Bertrand, de l'Académie française. . . . .	327
Médaille d'or remise à M. Louis Bertrand.— Mgr Camille Roy. . . . .	328
 <i>Banquet du Congrès, mercredi soir, 30 juin.</i>	
Allocution du président du Congrès, Mgr Camille Roy, et présentation des orateurs. . . . .	329
Le Toste au Pape.— Réponse de Mgr Humberto Mozzoni, de la Délégation apostolique d'Ottawa. . . . .	331
Toste au Canada.— Réponse de l'honorable J.-Enoil Michaud, ministre dans le Gouvernement fédéral. . . . .	334
Toste à la France.— Réponse de M. Henri Bonnafous, consul de France à Québec. . . . .	337
Toste à la Belgique.— Réponse de M. Metty Koetz, agent consulaire de la Belgique à Québec. . . . .	340
Toste de la République d'Haïti.— Réponse de M. le docteur Jules Thébaud, délégué officiel du Gouvernement d'Haïti . . . . .	344
Toste à la Province de Québec.— Réponse de l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre du Québec. . . . .	347
Toste à la Ville de Québec.— Réponse de Son Honneur le maire M. J.-Ernest Grégoire. . . . .	349
Toste à l'Acadie.— Réponse de M. le docteur Albert Sormany, président général de la Société l'Assomption. . . . .	351
Toste à l'Ontario.— Réponse de M. le docteur P.-E. Rochon président de l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario. . . . .	354
Toste à la Louisiane.— Réponse de l'honorable Wade-O. Martin, ministre des Utilités publiques dans le Gouvernement de la Louisiane. . . . .	357
Toste au Manitoba.— Réponse de M. Camille Fournier, vice-président de l'Association d'Éducation du Manitoba. . . . .	359
Toste aux Franco-Américains.— Réponse de M. l'abbé Adrien Verrette, secrétaire-adjoint du Congrès pour les États-Unis. . . . .	362
Toste à la Saskatchewan.— Réponse de M. le docteur Laurent Roy, président de l'Association d'Éducation de la Saskatchewan. . . . .	366

	PAGES
Toste à l'Alberta.— Réponse de M. le docteur L.-O. Beau- chemin, président de l'Association d'Éducation d'Al- berta. ....	370
Toste à l'École.— Réponse de l'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique. ....	372
<i>Messe des Enfants, lundi, 28 juin</i> .....	375
Sermon du Révérend Père E. Legault, C. S. C., professeur au Collège Saint-Laurent. ....	375
<i>Messe des Jeunes, mercredi, 30 juin</i> .....	381
Sermon de Son Excellence Mgr Anastase Forget, évêque de Saint-Jean, Québec. ....	381
<i>Messe du Congrès, jeudi, 1er juillet</i> .....	389
Sermon de Son Excellence Mgr Le Gouaze, archevêque de Port-au-Prince, Haïti. ....	389
<i>Déjeuner France-Amérique, mercredi, 30 juin</i> .....	405
Discours de M. le docteur Arthur Vallée, président du Co- mité France-Amérique, de Québec. ....	405
Allocution de M. Dominique Hippolyte, délégué du Co- mité France-Amérique d'Haïti .....	407
<i>Séance de Clôture du Congrès, jeudi soir, 1er juillet</i> .	
Présentation des Orateurs.— Mgr Camille Roy, président du Congrès. ....	409
La survivance française en Acadie.— S. Exc. Mgr Arthur Melanson, archevêque de Moncton. ....	411
La survivance de l'esprit français aux États-Unis.— M. Adolphe Robert, président de l'Association Canado- Américaine. ....	422
La langue et l'esprit français dans l'Ontario.— L'honorable M. Gustave Lacasse, membre du Sénat canadien. ....	436
Discours de clôture.— Mgr Camille Roy, P. A., V. G., pré- sident du Congrès. ....	444

### TROISIÈME PARTIE

#### ACTES DU CONGRÈS.— DÉCLARATIONS ET VŒUX

Vœux adoptés par les Sections d'Étude du Deuxième Con- grès de la Langue française au Canada réunies en as- semblée générale, le 30 juin et le 1er juillet 1937 .....	451
---	-----

APPENDICE

ÉCHOS DU CONGRÈS

	PAGES
<i>Echos du Congrès</i> . . . . .	467
Un dernier mot du président.— Mgr Camille Roy. . . . .	467
La Chanson française.— Paul Claudel. . . . .	469
La Presse et les Revues étrangères : . . . . .	473
<i>France-Amérique</i> , Paris (H. Gaillard de Champris). . . . .	473
<i>Etudes</i> , Paris (Rédaction). . . . .	474
<i>Sept</i> , Paris (Auguste Viatte). . . . .	475
<i>La Liberté</i> , Winnipeg (Donatien Frémont). . . . .	478
<i>Enseignement Chrétien et Studia</i> , Paris (Marie-Élise Blouin). . . . .	481
<i>L'Union</i> , Woonsocket (Josaphat Benoit). . . . .	481
<i>Le Mois</i> , Paris (Rédaction). . . . .	483
Chant Patriotique canadien du Deuxième Congrès de la Langue française.— José Delaquerrière. . . . .	485
Rapport de la Commission des finances.— Léon-T. DesRi- vières, président de la Commission des finances. . . . .	486
Bilan du Congrès.— L.-T. DesRivières, président, J.-E. Picard, trésorier . . . . .	488
Liste des souscripteurs . . . . .	491
Table alphabétique des noms d'auteurs. . . . .	519
Table analytique des matières. . . . .	523

-----

BIBLIOTHÈQUE  
SANT-SULPICE

*Erratum.*— A la page 52 de ce volume, au programme de la deuxième séance de la Section des Lois, (7) on doit lire que le mémoire sur « le Statut juridique du français dans l'Alberta » est de M. Paul-E. Poirier, d'Edmonton, et qu'il a été lu par M. le Dr L.-O. Beauchemin.

---

Achévé d'imprimer sur les presses de  
l'Imprimerie de l'ACTION CATHOLIQUE,  
3, Boulevard Charest, à Québec le 19  
mars mil neuf cent trente-huit.

BNQ



000 394 282